



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

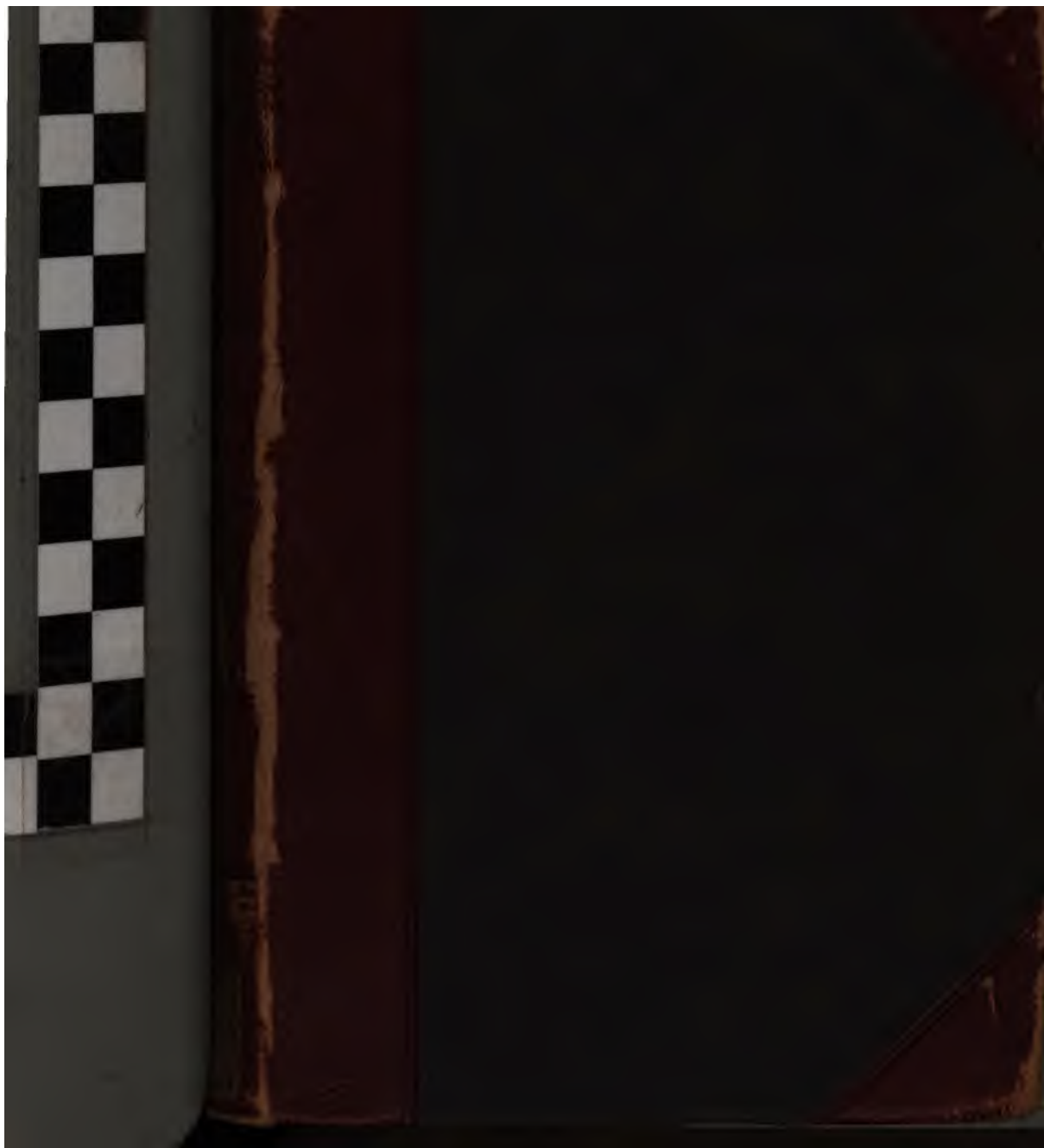
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>





**600006880S**



•

•

•

•

•

•

•

•

•

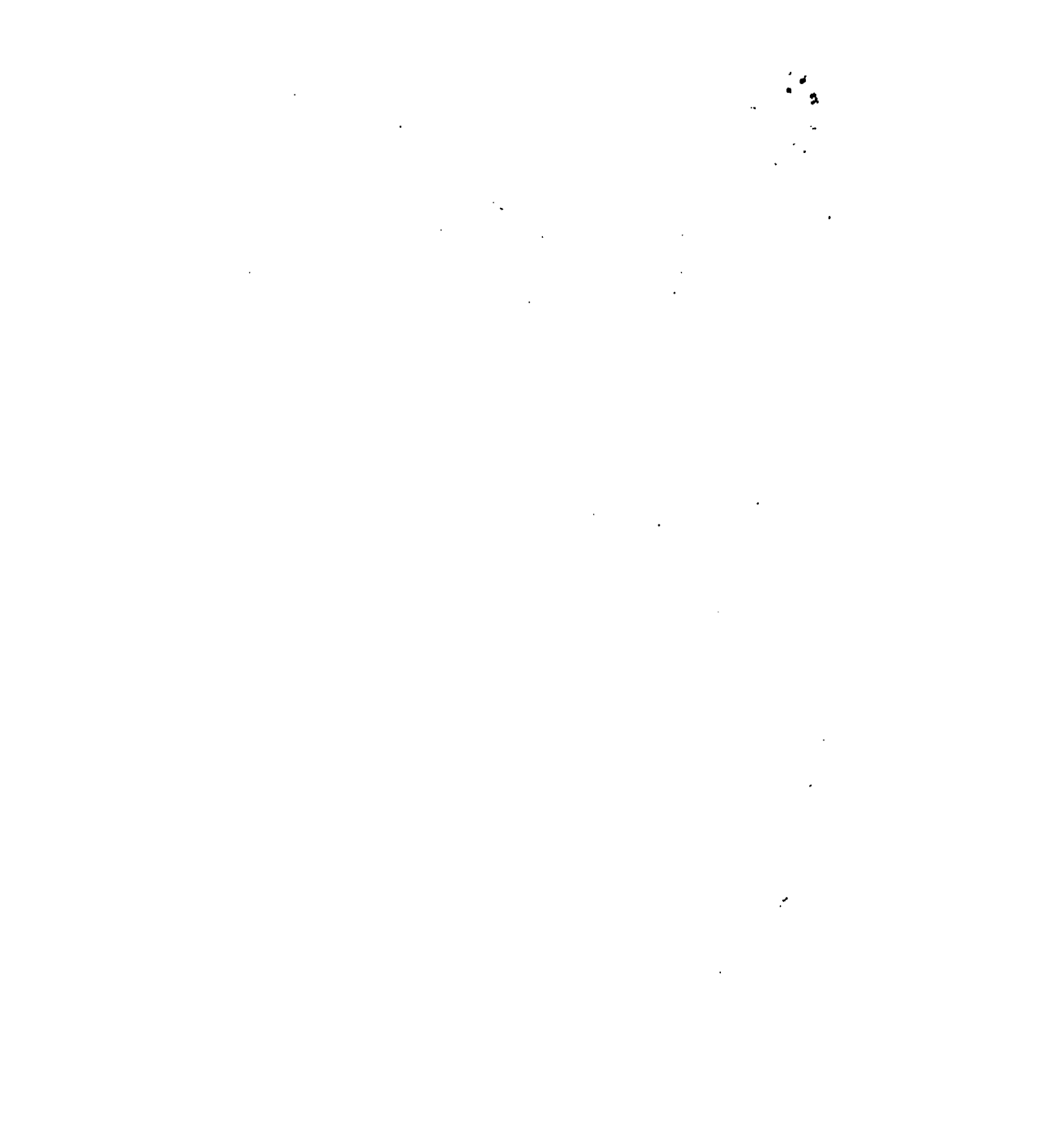
•

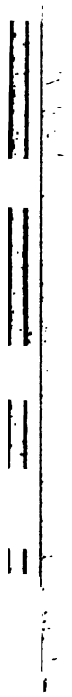
•

•

•

•





HISTOIRE  
DE  
LA RESTAURATION

1814-1830

PAR  
ERNEST DAUDET

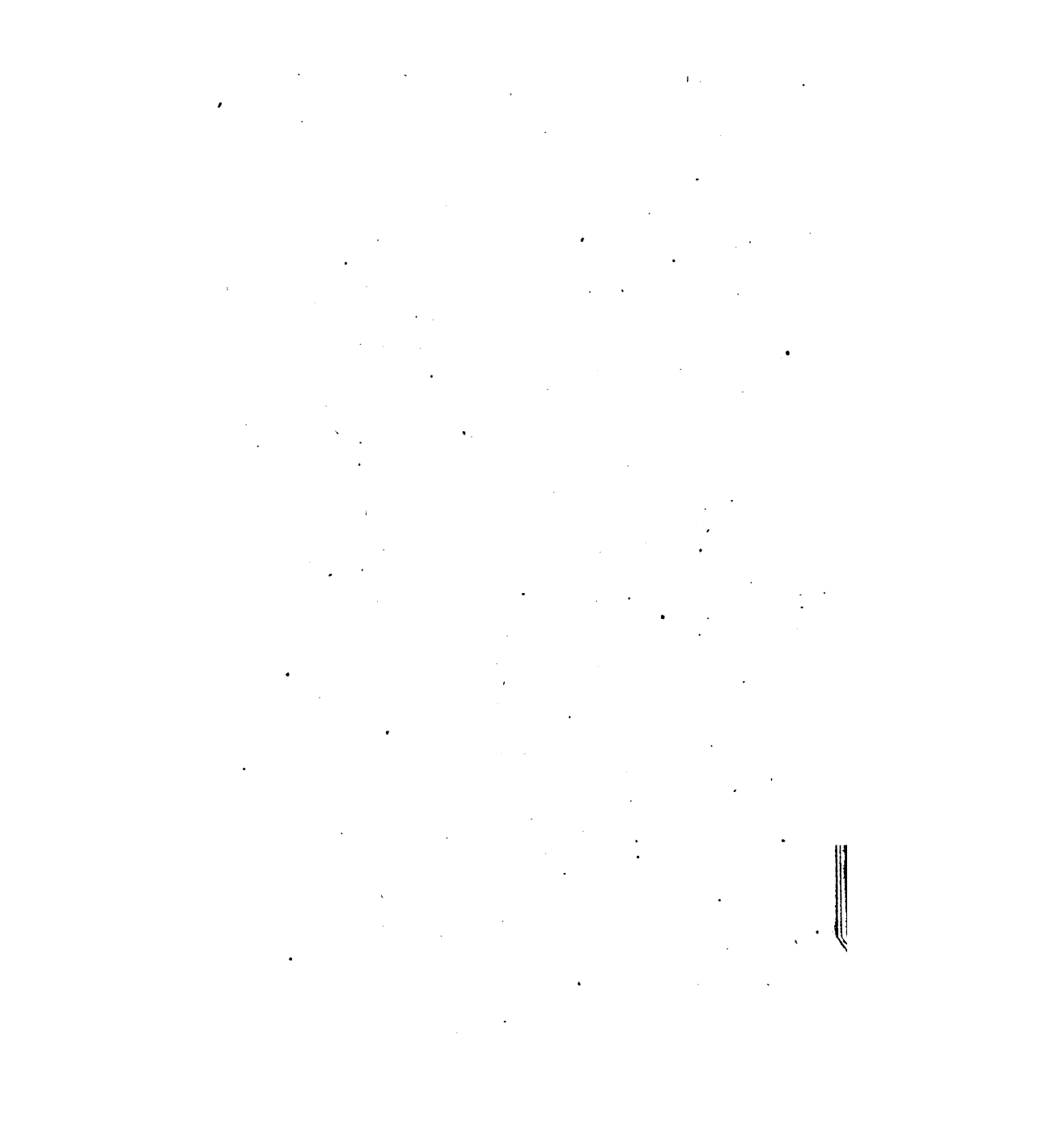
---

PARIS  
LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>  
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1882









**HISTOIRE**  
**DE**  
**LA RESTAURATION**

## ŒUVRES HISTORIQUES DU MÊME AUTEUR

---

- Le cardinal Gonsalvi.** 1 vol. in-18..... 3 fr.
- Le ministère de M. de Martignac,** d'après des publications récentes et des documents inédits (ouvrage couronné par l'Académie française). 1 vol. in-8..... 6 fr.
- Le procès des ministres (1830),** d'après les pièces officielles et des documents inédits. 1 vol. in-8.. ..... 5 fr.
- La Terreur blanche (1815),** d'après des souvenirs contemporains et des documents inédits. 1 vol. in-8..... 5 fr.
- La vérité sur l'essai de restauration monarchique.** 1 vol. in-18..... 3 fr.
- Souvenirs de la présidence du maréchal de Mac-Mahon.** 1 vol. in-18..... 3 fr.
- Histoire des conspirations royalistes du Midi sous la Révolution,** d'après des documents inédits. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- 

EN PRÉPARATION :

**La réaction thermidorienne dans le Midi.**

HISTOIRE  
DE  
LA RESTAURATION

1814-1830

PAR

ERNEST DAUDET



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1882

*Tous droits réservés.*

237 . 0 721



A MON FILS GEORGES DAUDET





# HISTOIRE DE LA RESTAURATION

---

## LIVRE PREMIER

---

### LA PREMIÈRE RESTAURATION ET LES CENT JOURS

(Mars 1814 — Juillet 1815)

#### I

L'INVASION — DÉFAITES DE NAPOLEON — LES ALLIÉS A PARIS — INFLUENCE  
DU TSAR ALEXANDRE — RÔLE DE M. DE VITROLLES ET DE M. DE TAL-  
LEYRAND — ABDICATION DE L'EMPEREUR — FIN DE L'EMPIRE.

Au commencement de l'année 1814, l'empire s'écroulait sous le poids des fautes de Napoléon, fruits de son insatiable ambition. Le congrès de Châtillon, après avoir proclamé la nécessité de ramener la France aux limites de 1790, et de lui enlever tous droits sur les territoires non compris dans ces limites, s'était dissous, sans vouloir mener jusqu'à leur terme des négociations d'où ne pouvait d'ailleurs sortir pour l'empereur qu'une paix humiliée. Les souverains coalisés s'étaient avancés jusqu'au Rhin; puis, ils avaient envahi les Vosges, les Ardennes, conclu enfin à Cnaumont un traité par lequel ils s'engageaient entre eux à ne déposer les armes qu'après avoir mis l'ennemi commun dans l'impuis-

## HISTOIRE DE LA RESTAURATION.

sance de nuire. L'Autriche, la Russie, la Prusse devaient tenir la campagne avec cent cinquante mille hommes chacune ; l'Angleterre devait fournir cent vingt-cinq millions pour pourvoir aux frais de la guerre. Nulle négociation ne pouvait être engagée séparément par les princes alliés.

A ce moment, Napoléon était à Reims ; Carnot défendait Anvers ; Davoust, Hambourg. Le général Maison opérait autour de Lille ; Augereau était tenu en échec dans Lyon. Murat, abandonnant la cause impériale, avait passé aux coalisés depuis le 6 janvier, livré sa flotte aux Anglais, et marchait contre le prince Eugène, cerné dans Mantoue par les Autrichiens. Sout, après avoir perdu contre l'armée britannique, commandée par Wellington, la bataille d'Orthez, se retirait sur Toulouse, laissant à découvert les départements du Midi où le duc d'Angoulême, entrant en France par l'Espagne, s'empressait d'accourir. Le comte d'Artois se montrait à Vesoul ; les provinces de l'Ouest se soulevaient pour les Bourbons. De toutes parts, les royalistes relevaient la tête, encourageant les désertions, dont le nombre grossissait d'heure en heure.

C'est à Bordeaux que, le 12 mars 1814, ils firent une première et solennelle manifestation. Les Chambres n'avaient pas encore prononcé la déchéance de l'empereur. Mais le caractère irréparable de ses dernières défaites apparaissait à tous les yeux, faisait présager sa chute. Quand les quelques centaines de soldats qui tenaient garnison dans Bordeaux eurent abandonné cette ville menacée par l'armée de Wellington, le maire arbora le drapeau blanc, proclama Louis XVIII. C'est par une population acquise déjà à la cause de la monarchie légitime que les troupes britanniques furent reçues.

L'enthousiasme que les royalistes prodiguèrent à l'armée ennemie ne pourrait s'expliquer que comme une défaillance *de leur patriotisme*, si l'on ne se souvenait des malheurs *que l'indomptable ambition de l'empereur avait attirés sur*

la nation française. Elle était lasse de son despotisme, écrasée sous les charges de toutes sortes, ruinée, dépeuplée par une suite de longues guerres. Elle célébrait sa délivrance; si l'on doit blâmer ce qu'il y eut d'excessif dans ses manifestations, on peut du moins les comprendre.

On ne saurait surtout en tirer cette conclusion que les Bourbons furent ramenés par l'étranger. Les faits protestent contre cette accusation. Quand le comte Lynch, maire de Bordeaux, allant au-devant du général Beresford, lieutenant de Wellington, voulut lui parler de Louis XVIII, le commandant britannique blâma vivement sa précipitation et son imprudence, se défendant de vouloir se mêler des affaires intérieures de la France. A mesure que le mouvement royaliste s'étendit dans le Midi, sous l'action du duc d'Angoulême, accouru à l'appel des Bordelais, il rencontra la même froideur, la même réserve de la part de tous les chefs des armées étrangères.

C'est qu'en effet, les princes alliés, ne parvenant pas à s'entendre encore sur le gouvernement qui conviendrait le mieux à la France après la chute de l'empereur, avaient ajourné toutes leurs résolutions jusqu'à leur arrivée dans Paris, afin de n'agir qu'après avoir consulté les sentiments, les goûts de la population de cette grande capitale. Ils avaient le choix entre trois combinaisons : le rappel des Bourbons, une régence jusqu'à la majorité du fils de l'empereur, l'élévation de Bernadotte ou du prince Eugène au trône de France. Mais, la première, la plus rationnelle, la plus logique, était loin de réunir tous les suffrages. Le tsar Alexandre, le plus puissant des souverains coalisés, le plus écouté, s'y montrait contraire. Il disait au prince de Metternich : « La France est hostile aux Bourbons. Vouloir les ramener sur un trône qu'ils n'ont pas su garder, ce serait exposer la France et l'Europe à de nouvelles révolutions dont les suites seraient incalculables. Choisir un nouveau

souverain, c'est pour l'étranger une grave entreprise. Aussi, mon parti est-il pris. Il faut que les opérations contre Paris soient poussées vigoureusement ; nous nous emparerons de la ville. A l'approche de cet événement, qui doit couronner les succès militaires de l'alliance, il faudra adresser au peuple français une déclaration par laquelle nous lui ferons connaître notre ferme résolution de ne nous mêler ni de la forme du gouvernement, ni du choix de son souverain. » C'est donc sans avoir pris aucune décision que les princes alliés marchaient sur Paris, résolus à ne favoriser l'établissement des Bourbons qu'autant qu'il serait conforme aux vœux de la France.

Napoléon, cependant, se préparait à une défense désespérée. Après avoir enjoint à son frère Joseph de faire sortir de Paris, au moindre péril, l'impératrice régente et le roi de Rome, il s'était avancé vers les Autrichiens, dont l'avant-garde se dirigeait sur Provins. Puis, reconnaissant l'insuffisance des forces dont il disposait, il avait changé ses plans, brusquement abandonné la défense de la route de Paris. Il était parti pour l'Est, avec l'espoir de trouver en Alsace, en Lorraine une armée avec laquelle il se serait jeté sur les derrières de l'ennemi, qu'il ne pouvait plus attaquer de front. Mais, bientôt, la marche forcée des alliés sur la capitale venait déjouer ses combinaisons.

Les souverains coalisés adressaient de Vitry au peuple français une proclamation dans laquelle ils s'efforçaient de séparer la cause de la nation de celle de l'empereur, rejetaient sur ce dernier la responsabilité de la guerre. Puis, ils battaient, le 25 mars, à la Fère-Champenoise, la petite armée avec laquelle les maréchaux Mortier et Marmont, croyant aller au-devant de l'empereur, avaient essayé de leur barrer la route. Tandis que les vaincus, ralliés par leurs héroïques chefs, opéraient leur *retraite sur Paris*, les envahisseurs poursuivaient leur *marche, écrasaient* au passage une colonne de cinq mille

gardes nationaux de l'Ouest qui résistèrent jusqu'à la mort, entraient à Meaux, le 28 mars, où ils apprenaient le lendemain que l'impératrice régente venait de quitter Paris, avec son fils et le conseil de régence, pour se rendre à Blois, et abandonnait la capitale, en laissant derrière elle une proclamation qui n'était autre chose qu'un appel aux armes, destiné à faire croire aux Parisiens que Napoléon marchait à leur secours.

Aucun préparatif n'avait été fait pour défendre Paris. L'empereur était à Troyes avec quarante mille hommes, qu'il ramenait des provinces de l'Est. Sans nouvelles de lui, Mortier et Marmont, qui avaient laissé Paris pour le rejoindre, revenaient sur leurs pas. Le 29 mars, dans la soirée, ils franchissaient la Marne, au pont de Charenton, allaient camper sur les hauteurs de Belleville avec vingt mille hommes formant leur petite armée, qui, dans le désarroi où se trouvait le ministère de la guerre, ne purent obtenir ni vivres, ni fourrages. Depuis plusieurs heures, les Autrichiens occupaient Rosny et le bas de Romainville. Les Russes les rejoignirent dans la nuit. Le 30 mars, au petit jour, la bataille s'engagea. La résistance fut courte, mais héroïque. Marmont et Mortier y déployèrent une intrépidité digne d'honorer leur mémoire. Le premier eut son habit criblé de balles. Vingt mille Français de toutes armes, parmi lesquels les élèves de l'École polytechnique, soutinrent le choc de près de quatre-vingt mille hommes. Trois cents de notre côté combattirent pieds nus ; quatre généraux furent blessés. Les maréchaux ne demandèrent une suspension d'armes qu'après avoir tué quinze mille hommes à l'ennemi, et lorsque, avertis déjà que, par suite de l'arrivée des Prussiens, les forces assiégeantes présentaient un effectif de cent mille soldats, ils purent voir cent cinquante canons braqués sur les buttes Montmartre, prêts à bombarder Paris, lançant déjà des boulets dans la *Chaussée-d'Antin*. Le roi Joseph en partant leur avait laissé

l'autorisation de capituler. Ils se décidèrent donc à signer, la nuit venue, une convention, en vertu de laquelle ils purent s'éloigner avec leurs troupes, tandis que les alliés se préparaient à entrer dans Paris.

Pendant la même nuit, M. de Talleyrand qui, au lieu de suivre le conseil de régence à Blois, avait eu l'habileté de s'arranger de manière à se faire retenir dans la capitale, pressentant déjà le rôle que l'autorité de son nom en Europe et ses anciennes relations avec l'empereur Alexandre lui assignaient dans les événements qui allaient suivre, envoya à ce prince, à son quartier général de Bondy, le duc de Dalberg, pour lui offrir ses services. Déjà, d'autres personnages politiques, le baron Pasquier, plusieurs des maires de Paris, avaient vu le plus éminent des diplomates russes, M. de Nesselrode. Le tsar fit dire à M. de Talleyrand de rester à sa disposition, et que, le lendemain, il lui ferait connaître ses intentions, à Paris, où il arriverait dans la matinée.

Napoléon, dévoré par l'impatience et l'angoisse, ignorant ce qui se passait dans la capitale, y revenait en poste, précipitamment, devançant son armée. Le 31 mars, en changeant de chevaux à Juvisy, il rencontra le général Belliard, qui opérait sa retraite, conformément à la convention signée par les maréchaux. Il apprit par lui les nouvelles désastreuses qui viennent d'être résumées.

Il voulut d'abord continuer sa route; mais, sur le conseil du duc de Vicence, il y renonça et se décida à gagner Fontainebleau pour y attendre les événements, tandis qu'il donnait l'ordre à cet officier général, son négociateur ordinaire, de se rendre auprès d'Alexandre, sur le concours duquel il comptait encore pour sauvegarder les intérêts de sa couronne et obtenir une paix honorable.

En entrant dans Paris, les souverains alliés ne nourrissaient aucune idée de conquête. Ils étaient résolus à respecter *l'intégrité de l'ancienne France*; ils voulaient cette nation

grande et forte ; ils ne songeaient pas plus à lui imposer un gouvernement de leur choix qu'à l'humilier en l'amoindrisant. Il n'est qu'un point sur lequel leur résolution était déjà inébranlable : ils ne voulaient plus traiter avec Napoléon. C'est ce que comprit M. de Talleyrand, dès le premier entretien qu'il eut avec le tsar, qui s'était installé dans son hôtel, rue Saint-Florentin, et ce que ce souverain fit connaître, avec plus de force encore, dans une conférence qui eut lieu chez lui le même soir, et à laquelle assistaient, avec le roi de Prusse, le prince de Schwarzenberg, le prince de Lichtenstein, le comte de Nesselrode, le général Pozzo di Borgo, le prince de Talleyrand et le duc de Dalberg. Dans ce conseil, arbitre des destinées de la France, l'empereur de Russie ayant réitéré ses déclarations contre Napoléon, le projet de lui donner pour successeur le roi de Rome ayant été écarté, aussi bien que celui d'appeler au trône Bernadotte, M. de Talleyrand, appuyé par l'abbé de Pradt et le baron Louis, qu'il fit apparaître en temps utile, mit en avant la restauration des Bourbons. « Napoléon ou les Bourbons, dit-il, tout le reste n'est qu'une intrigue ; » il eut l'habileté, ayant discerné, dans le conflit des événements qui venaient de se précipiter, les aspirations nationales, de faire partager sa conviction à ses augustes auditeurs.

Ce n'était pas la première fois que les arguments qui, dans la bouche de M. de Talleyrand, venaient de convaincre l'empereur Alexandre, se produisaient devant lui. Quelques jours avant, un gentilhomme dauphinois, M. de Vitrolles, qui, par haine de l'empire et par amour pour la dynastie légitime, s'était donné la mission de plaider sa cause auprès des souverains coalisés, les lui avait fait entendre avec une grande force. C'était à Troyes, où M. de Vitrolles était arrivé, secrètement accrédité par le duc de Dalberg auprès de MM. de Metternich, de Stadion et de Nesselrode. Reçu par Alexandre, il lui avait énergiquement démontré la nécessité du *rétablissement* des Bourbons comme la condi-



tion nécessaire de la stabilité de la France et de la paix de l'Europe. Mais, à ces ouvertures, le tsar avait répondu, comme au prince de Metternich, par l'expression de son incrédulité et de sa répugnance à ramener les Bourbons. Sans se rendre compte que les vœux de la France étaient comprimés par la terreur que faisait peser sur elle le despotisme, il était convaincu que des obstacles insurmontables séparaient les Bourbons du trône ; qu'ils reviendraient aigris par le malheur, et que, parvinssent-ils à sacrifier leurs ressentiments, ils ne pourraient contenir ceux des hommes qui avaient souffert pour eux et par eux. L'armée, les générations nouvelles, les protestants, leur étaient opposés, non moins que l'esprit du temps. Il serait plus difficile de les soutenir que de les rétablir, et le tsar, on l'a vu, se demandait si Bernadotte ou le prince Eugène, ou même la république, n'irait pas mieux à l'esprit français. M. de Vitrolles l'avait quitté sans avoir rien obtenu que la promesse d'écouter l'opinion qui se manifesterait à Paris quand il y arriverait.

Après des grands diplomates qui environnaient le souverain moscovite et partageaient ses idées, parmi lesquels ceux qui représentaient l'Autriche ne pouvaient perdre de vue les intérêts de l'impératrice Marie-Louise, l'agent français n'avait pas été plus heureux. Un mérite cependant lui restait acquis, celui d'avoir franchement posé des idées précises, d'avoir ouvert à ces idées l'esprit de ceux que la victoire rendait les maîtres de la France. M. de Talleyrand trouva donc, vingt jours plus tard, un terrain bien préparé, reprit l'œuvre de M. de Vitrolles et l'acheva, grâce à son éloquence, à son habileté, grâce surtout à l'impression produite sur l'esprit d'Alexandre et de ses alliés par le témoignage des sympathies royalistes qu'ils avaient saisies sur le vif en entrant dans Paris. A l'issue de la conférence tenue à l'hôtel de la rue Saint-Florentin, la Restauration était faite.

*Le lendemain, le Sénat fut convoqué par M. de Talleyrand,*

un gouvernement provisoire formé, composé du prince de Talleyrand, du duc de Dalberg, du général de Beurnonville, du comte de Jaucourt et de l'abbé de Montesquiou. Le 2 avril, le Sénat proclamait la déchéance de Napoléon I<sup>er</sup> et de sa famille ; le 3, le Corps législatif ratifiait cette décision, qui se fortifiait presque aussitôt de l'adhésion des corps constitués.

Dans Paris, les royalistes se livraient à une joie bruyante. Elle ne trouvait, il faut le reconnaître, que des encouragements parmi la population, avide de paix, de liberté, de prospérité. Elle attendait des Bourbons ces biens précieux. Sur les murs, on pouvait lire, à côté d'une proclamation de Louis XVIII, datant déjà d'une année, et ressuscitée pour la circonstance, des adresses invitant les alliés à rétablir les Bourbons. Chateaubriand lançait son livre : *Bonaparte et les Bourbons*, qui allait servir la cause royale autant que, dix ans plus tôt, le *Génie du Christianisme* avait aidé à la cause de la religion. Les journaux exaltaient la dynastie rappelée, accablaient d'injures le monarque déchu ; toutes les passions comprimées par un long despotisme éclataient à la fois, en un langage sans mesure, en des manifestations sans dignité, peu honorables pour ceux qui s'y livraient et qui avaient le tort de confondre dans leurs emportements ce qui constituait la gloire personnelle de l'empereur et ce qui constituait la gloire impérissable de la patrie.

Tandis que se déroulaient ces incidents, M. de Caulaincourt, duc de Vicence, après avoir vainement défendu auprès du tsar la cause de Napoléon, était revenu en toute hâte à Fontainebleau, afin de faire connaître à son maître ce qui se passait. Le premier mouvement de l'empereur avait été un mouvement de fureur. Il parlait de se remettre à la tête de son armée, de marcher sur Paris, d'ameuter la France contre les politiques qui préparaient sa chute, oubliant que la France était lasse de lui. Puis, il avait cédé aux conseils des maréchaux *Ney*, *Macdonald* et du duc de Vicence. \\\

s'était résigné à envoyer à Paris par ses compagnons d'armes une abdication en faveur de son fils. Ceux-ci étaient arrivés trop tard. Quand ils avaient voulu présenter au tsar l'acte d'abdication, on leur avait répondu que les résolutions prises ne laissaient plus place au roi de Rome, qu'on exigeait de l'empereur une abdication définitive ; et quand les maréchaux s'étaient efforcés de parler au nom de l'armée, de faire craindre qu'elle n'adhérât point aux combinaisons arrêtées en dehors d'elle, le tsar n'avait eu pour leur fermer la bouche qu'à leur apprendre la défection du corps de Marmont, dont la nouvelle lui arrivait au cours même de l'entretien, apportant à ses raisonnements un argument plus spécieux que sincère, puisque toutes les décisions en vue de l'avenir étaient déjà irrévocables.

Les maréchaux, renonçant alors à vaincre une résistance qu'ils considéraient comme absolue, retournèrent auprès de l'empereur ; au milieu de circonstances quasi tragiques dont M. Thiers a tracé le récit définitif en des pages éloquentes, ils lui arrachèrent l'abdication pure et simple qu'exigeaient les souverains alliés. Peu de jours après, le 11 avril, une convention intervenait entre ceux-ci et l'empereur pour régler la question de ses intérêts personnels et ceux de sa famille. Il renonçait pour elle et pour lui à tous ses États, choisissait l'île d'Elbe pour s'y retirer et ne tardait pas à quitter Fontainebleau, après avoir fait des adieux solennels à sa garde, pour aller s'embarquer à Fréjus d'où il partait le 28 avril pour l'île d'Elbe, à bord d'une frégate anglaise. Déjà, sur tous les points où s'était étendue sa puissance, elle s'effondrait. Soult à Toulouse, après une dernière et sanglante bataille, le prince Eugène à Mantoue, Davoust à Hambourg, après une résistance héroïque, mettaient bas les armes. L'empire avait vécu. Le règne des Bourbons commençait.

## II

LE SÉNAT ET L'ACTE CONSTITUTIONNEL — LE COMTE D'ARTOIS A PARIS —  
LA CONVENTION DU 23 AVRIL — LOUIS XVIII — SON ARRIVÉE EN FRANCE  
— SON ENTRÉE DANS LA CAPITALE.

L'empereur Alexandre, que sa puissance, son prestige personnel, son autorité sur les souverains alliés à lui contre l'empire, désignaient comme l'arbitre des destinées de la France, s'était appliqué, conseillé par M. de Talleyrand, à ne rien faire que par l'appui et avec la volonté du Sénat, le seul pouvoir qu'en arrivant à Paris, il eût trouvé debout, décidé à seconder ses vues. Le Sénat, à l'instigation de M. de Talleyrand, avait prononcé la déchéance de l'empereur; le gouvernement provisoire s'était formé dans son sein; c'est par lui que venait d'être rédigée une constitution destinée par ses auteurs à être imposée à la royauté, solennel contrat entre elle et la nation.

Les sentiments généreux qui sont au fond du caractère national ne permettent pas de louer le Sénat pour l'empressement complaisant avec lequel il avait abandonné la cause de Napoléon à qui il devait tout. Ce qu'il faut reconnaître, c'est qu'il fit preuve d'esprit politique en entrant dans les vues de M. de Talleyrand, en facilitant ainsi le retour de la seule dynastie qui pût prendre efficacement en main la cause de la patrie. Il n'eut que le tort de donner à la constitution le caractère d'une œuvre personnelle, intéressée, de se montrer trop soucieux d'en faire avant tout la garantie de sa propre conservation. A ce titre, la constitution fut impopulaire dès le premier jour.

Aux yeux des royalistes, elle présentait un autre vice. Elle avait été faite sans l'assentiment, sans la participation du roi, qui, *seul*, à leur avis, devait l'octroyer au pays, tandis

que le Sénat entendait qu'elle fût imposée au monarque et qu'il l'acceptât ainsi qu'une loi, en s'engageant à l'observer. C'était, dans leur pensée, une grave méconnaissance du droit dynastique; le sentiment qu'ils avaient à cet égard au fond du cœur ne tarda pas à se manifester.

Depuis plusieurs jours déjà, nommé lieutenant général du royaume par son frère, que son état de santé retenait en Angleterre, à Hartwel, le comte d'Artois attendait à Nancy l'heure propice pour se diriger vers Paris et y prendre, au nom de Louis XVIII, possession du gouvernement. Le 4 avril, M. de Vitrolles quitta la capitale pour aller chercher le prince et l'y ramener, d'accord avec le gouvernement provisoire, dont la tâche était terminée. En arrivant à Nancy, M. de Vitrolles y rencontra un envoyé de l'empereur d'Autriche qui mandait, à son quartier général de Langres, le comte d'Artois. Il n'eut pas de peine à démontrer au prince que, le nœud des difficultés créées par le vote de la constitution sénatoriale se trouvant à Paris, c'est à Paris qu'il fallait aller sur-le-champ. Le comte d'Artois se mit en route le 8 avril, après avoir pris connaissance de cette constitution, et jugé, comme ses amis, que le droit de son frère y était méconnu, sa liberté d'action contestée; qu'elle faisait un roi, au lieu de rappeler le roi; qu'en conséquence, elle était inacceptable.

En cette occurrence, son embarras fut extrême. Le temps lui manquait pour prendre l'avis de Louis XVIII, qu'il craignait d'engager par une adhésion pure et simple à l'acte constitutionnel, et dont il redoutait plus encore de compromettre la cause en refusant d'adhérer à cet acte. A Vitry, il trouva des lettres de Paris, qui le pressaient d'accepter la constitution et de prendre la cocarde tricolore. Obligé de compter avec le Sénat et le gouvernement provisoire soutenus par le tsar, il se prêta autant qu'il le put aux négociations, qui eurent pour objet de dénouer la première difficulté. *Mais il refusa de renoncer à la cocarde blanche. Il lui fut*

donné de constater durant ces négociations, qui durèrent trois jours, combien le tsar mettait peu de bonne volonté à favoriser le retour des Bourbons ; quel malin plaisir il semblait prendre à se servir contre eux des sentiments du Sénat, plus disposé en ces circonstances à se donner le rôle d'un grand électeur que celui qui aurait consisté à enregistrer purement et simplement les volontés du nouveau monarque.

La main de M. de Talleyrand, qui aspirait à devenir médiateur entre la royauté et le Sénat, se montrait au fond de ces tiraillements, qui, quelque regrettables qu'ils fussent, offraient cependant un sérieux avantage. Devant l'ancien régime, qui rêvait de reconquérir, à l'ombre de la maison de France restaurée, ce qu'il avait perdu, ils élevaient, quoiqu'en les exagérant, les prétentions légitimes de la France nouvelle, qui ne voulait accepter les Bourbons qu'en réservant ses libertés et ses droits, qu'en les protégeant contre toute atteinte, et qu'au moyen d'un contrat qui garantirait à la nation son indépendance en face de la monarchie.

La nécessité qui ramenait les princes fut plus forte cependant que les difficultés qui retardaient leur restauration. Les maréchaux et les créatures de l'empire avaient adhéré à la cause royale ; la population, aux yeux de qui elle représentait la paix, la prospérité, l'allègement des maux passés, acclamait déjà son triomphe ; le gouvernement provisoire et le Sénat ne pouvaient se dissimuler leur impopularité ; l'appui du tsar ne suffisait plus à les soutenir. Cette situation facilita le dénouement.

Quand, le 12 avril, le comte d'Artois entra triomphalement dans Paris, escorté par les membres du gouvernement provisoire, par les maréchaux Ney, Marmont, Moncey, Serurier et Kellermann, qui s'étaient portés à sa rencontre avec un grand nombre d'officiers généraux français et étrangers ; quand, à travers les rues remplies d'une foule enthousiaste, entre les maisons pavoisées de drapeaux blancs

fleurdelisés, dans le bruit des musiques et des cris de : *Vive le roi*, le frère du roi, portant l'uniforme de la garde nationale, se rendit aux Tuileries, en passant par Notre-Dame, il était déjà le seul, le véritable chef du gouvernement, comme représentant de Louis XVIII, qui attendait à Hartwel l'heure où il pourrait, à son tour, venir prendre effectivement possession de son trône.

Pendant le cours de cette émouvante journée, le prince prononça plusieurs harangues, par lesquelles se manifesta sa bonne grâce. Celle qui caractérisait au plus haut degré l'état de son âme fut adressée aux membres du gouvernement provisoire : « Je vous remercie, leur dit-il, de tout ce que vous avez fait pour notre patrie. J'éprouve une émotion qui m'empêche d'exprimer tout ce que je ressens. Plus de divisions : la paix et la France ; je la revois, et rien n'y est changé, si ce n'est qu'il s'y trouve un Français de plus. »

Ces paroles, qui, bien qu'arrangées après coup, doivent être cependant acceptées par l'histoire, parce qu'elles furent insérées au *Moniteur*, exprimaient-elles fidèlement la situation réelle des choses ? On ne saurait l'affirmer. Là où le comte d'Artois ne voyait aucun changement, il venait de s'en produire de profonds ; il allait s'en produire de nouveaux. La monarchie légitime substituée à l'empire autoritaire, fruit de la révolution ; une doctrine nouvelle de gouvernement, prenant la place du despotisme impérial ; l'émigration rentrant en France avec ses souvenirs, ses passions et ses préjugés ; la politique continentale, bouleversée de fond en comble par Napoléon, remise sur ses bases : voilà ce que représentait le comte d'Artois ; c'était aussi la paix, la liberté, le présent relié à un passé glorieux. Sa parole exprimait une espérance que les événements ne devaient pas tarder à démentir, mais non une réalité. Il s'en aperçut dès le lendemain, quand il fallut régler définitivement et officiellement *sa situation*.

*Lorsque son négociateur, M. de Vitrolles, alla demander*

aux membres du gouvernement provisoire de résigner leurs pouvoirs dans les mains du frère du roi, il rencontra des résistances opiniâtres, notamment celle de l'ancien conventionnel Fouché, duc d'Otrante, qui apparaissait tout à coup, prêt à se rallier aux Bourbons, mais non sans conditions, et qui déclara que le Sénat seul pouvait déléguer le pouvoir au comte d'Artois. Ce n'est pas de cette Chambre, assurément, que le prince aurait voulu le tenir. Mais comment arriver au gouvernement, sinon par cette voie, quand le Sénat, de plus en plus soutenu par le tsar Alexandre, était tout-puissant? Comment résister à ses exigences quand on n'avait à soi ni l'armée, ni les corps constitués; quand on avait contre soi l'empereur de Russie? Après une entrevue avec ce prince, le comte d'Artois se décida donc à transiger. Le 14 avril dans la soirée, en recevant le Sénat, il lui adressa un discours qui débutait ainsi : « Messieurs, j'ai pris connaissance de l'acte constitutionnel qui rappelle au trône de France le roi mon auguste frère. Je n'ai point reçu de lui le pouvoir d'accepter la Constitution, mais je connais ses sentiments et ses principes, et je ne crains pas d'être désavoué en assurant en son nom qu'il en admettra les bases. »

Ces bases, le prince les énuméra ensuite comme suit : la monarchie devait être pondérée par un gouvernement représentatif divisé en deux chambres, le Sénat et la Chambre des députés des départements; l'impôt librement consenti par les représentants de la nation; la liberté individuelle et publique assurée; la liberté de la presse respectée, sauf les restrictions nécessaires à l'ordre et à la tranquillité publique; la liberté des cultes garantie; les propriétés inviolables et sacrées; les ministres responsables et pouvant être poursuivis par les représentants de la nation; les juges inamovibles; le pouvoir judiciaire indépendant, nul ne pouvant être distrait de ses juges naturels; la dette publique garantie; les *pensions, grades, honneurs militaires* conservés,



ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse; la Légion d'honneur maintenue; tout Français admissible aux emplois civils et militaires; la vente des biens nationaux irrévocable; aucun individu ne pouvant être poursuivi pour ses opinions et pour ses votes.

Telles furent les conditions imposées au comte d'Artois et agréées par lui, conditions raisonnables, sages, libérales, qui pouvaient trouver leur place dans la charte, et qui ne pouvaient avoir qu'un tort aux yeux du prince, celui d'être l'œuvre d'un corps politique dont il ne reconnaissait pas l'autorité. Il se vengea de la concession qu'il avait été tenu de faire au Sénat, en recevant le Corps législatif, auquel il adressa ces mots : « Vous nous direz les maux de la nation, vous qui êtes ses véritables représentants. »

C'est ainsi que le frère de Louis XVIII devint le chef du pouvoir. Son premier soin fut de créer, toujours avec le caractère provisoire que le roi seul pouvait transformer, un Conseil d'État dans lequel entrèrent, avec les membres du gouvernement éphémère qui venait de prendre fin, les maréchaux Moncey et Oudinot, le commandant en chef de la garde nationale, général Dessolle, et M. de Vitrolles avec le titre de secrétaire d'État. On hésitait sur la question des couleurs nationales; mais le maréchal Jourdan, qui commandait à Rouen, ayant fait prendre à ses troupes la cocarde blanche, la question se trouva tranchée par le fait avant de l'être par les délibérations officielles.

Des commissaires généraux, choisis indistinctement dans le personnel de l'armée et de l'administration impériale et parmi les royalistes, furent ensuite envoyés dans les départements, investis des pouvoirs les plus étendus, afin de faire reconnaître l'autorité du roi et rentrer les contributions : double mesure également nécessaire; car, d'une part, la France, en partie occupée par les armées étrangères, était restée dans l'ignorance des événements, et, d'autre part, la *pénurie des finances* était extrême. Un décret en date du

20 avril maintint les impositions établies par Napoléon, à l'exception du décime de guerre, qui fut supprimé, et autorisa l'émission de bons du Trésor pour une somme de 10 millions.

Enfin, le 23 avril, en attendant un traité définitif de paix qui ne pouvait être conclu qu'après la rentrée du roi dans sa capitale, une convention préliminaire intervint entre le gouvernement et les puissances alliées, réglant la cessation des hostilités. Les puissances alliées s'engageaient à évacuer le territoire français reconstitué tel qu'il se trouvait au 1<sup>er</sup> janvier 1792, au fur et à mesure que les troupes françaises abandonneraient les places qu'elles occupaient encore hors de ces limites et qu'elles devaient quitter, avec armes et bagages, avant le 1<sup>er</sup> juin. Cette convention coûtait à la France cinquante-trois places fortes, douze mille bouches à feu, des munitions, des armes, des archives, inventaires, plans et modèles. Elle fut cruelle à l'orgueil national, qui trouva qu'on s'était trop pressé de la conclure. Elle laissa même planer un nuage sur la popularité renaissante de la maison de Bourbon, comme si celle-ci était coupable des fautes et des désastres qui nous obligeaient à subir la dure loi du vainqueur. Heureusement, ces impressions s'effacèrent vite.

Les affaires, longtemps arrêtées par les droits d'entrée qui frappaient les produits étrangers comme par l'état de guerre dans lequel vivait l'Europe, reprenaient leur essor. Avec la paix reconquise renaissait l'espoir des anciennes prospérités, d'un long et fructueux repos. Un mouvement irrésistible entraînait vers la monarchie tous les partis et toutes les classes de la société. D'innombrables adresses en apportaient au gouvernement le témoignage quotidien. Tout semblait conspirer pour rendre éminemment populaire la Restauration, qui attendait, pour devenir définitive, l'arrivée de Louis XVIII.

*Ce prince était encore à Hartwel. Des lettres de son frère*

et des émissaires venus de France le tenaient au courant des rapides progrès de sa cause. L'unique préoccupation dont il paraissait animé puisait son origine dans l'inébranlable volonté de reprendre en roi la possession effective de son droit et du trône de ses aïeux, trône que depuis la mort de son frère il considérait comme sien, tenant pour un usurpateur le conquérant qui l'occupait.

Il avait alors soixante ans. Vingt-cinq années de sa vie s'étaient écoulées dans un exil tourmenté, dont le mauvais état de sa santé lui avait rendu plus cruelles les douleurs et les amertumes. Durant les plus tristes jours de cet exil, même quand la puissance impériale remplissait l'Europe du bruit des combats et de l'éclat de sa gloire, faisant oublier jusqu'au nom des Bourbons; même quand, à la voix redoutée et obéie de l'empereur, les puissances refusaient de donner asile à l'héritier de cette race infortunée, celui qui ne cessait de se faire appeler Louis XVIII avait pu désespérer de sa fortune, mais non douter de son droit. Portant fièrement son adversité, dont la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, partageait à son côté le fardeau, demandant à l'étude les seules distractions qu'il lui fût donné de goûter, il attendait du temps et des événements la remise en vigueur de ses droits héréditaires, convaincu que le principe dont il était le représentant pouvait seul rendre à son pays la paix et la prospérité. Quand les défaites de l'empereur se succédaient, il s'était plu à y voir l'aurore de son règne : elles l'avaient trouvé prêt, connaissant peu, il est vrai, cette patrie où tant de transformations s'étaient opérées depuis son départ, mais l'aimant passionnément, résolu à travailler à sa pacification, moins par la satisfaction de ses propres ressentiments ou par un retour aux idées de l'ancien régime que par l'établissement d'un régime libéral, à l'image de celui sous lequel vivait l'Angleterre.

A cet égard, Louis XVIII ne pensait pas comme la plupart des émigrés, qui ne voyaient dans la Restauration que

la reprise de leurs anciens privilèges, ni comme son frère, en qui, loin d'être affaiblis par l'exil, s'étaient fortifiés les préjugés et les passions du passé. Il n'en restait pas moins convaincu que le gouvernement des Bourbons ne pouvait plus être un retour pur et simple aux temps antérieurs à la Révolution ; et, bien qu'il vécût entouré de gentilshommes, tel que son favori le comte de Blacas, qu'on savait inféodés à la politique qui poursuivait la conquête des biens perdus et la réalisation des espérances des émigrés, il songeait surtout à fonder un pouvoir qui pût marcher d'accord avec la France et avec l'Europe, transformées par la Révolution et par l'Empire.

Dès le commencement de 1814, jugeant que son heure était proche, il avait fait partir pour la France son frère et les deux fils de son frère, le duc d'Angoulême et le duc de Berry. Puis, il avait appris successivement les revers de l'empereur, l'entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux, l'abdication de Fontainebleau, l'arrivée du comte d'Artois à Nancy d'abord, à Paris ensuite, les décisions du gouvernement provisoire et du Sénat. Parmi ces nouvelles, celles qui avaient trait à l'acte constitutionnel voté par le Sénat excitaient plus particulièrement ses inquiétudes. Il se retrouvait à Hartwel dans les mêmes conditions que son frère à Vitry. De Paris, des personnages dont l'influence était grande et du concours desquels il ne pouvait se passer, se conformant aux vues du tsar, lui demandaient d'adhérer à la constitution sénatoriale, ce qui lui apparaissait comme la négation du droit traditionnel de sa maison. Autour de lui, les partisans de sa cause, les courtisans de son exil, ceux qui avaient souffert pour lui, émettaient l'idée qu'on devait simplement revenir à l'ancienne constitution française, plus ou moins adaptée aux besoins nouveaux, dont ils parlaient sans en connaître l'étendue.

Louis XVIII, cependant, avait le sentiment qu'entre ces deux solutions extrêmes, on pouvait, on devait trouver une

solution intermédiaire qui, sans blesser les royalistes ardents, ne leur livrât pas la France, et qui, sans méconnaître un droit violé, mais non détruit, conciliât à la couronne les hommes de la Révolution. M. Pozzo di Borgo, qui vint à Hartwel, envoyé par l'empereur Alexandre, le comte de Bruges, qui s'y trouva dans le même moment, comme mandataire du comte d'Artois, représentaient les deux opinions entre lesquelles le roi cherchait sa voie. Chacun d'eux défendit la sienne avec une égale ardeur, mais sans parvenir à modifier la conviction du prince ou à dissiper ses incertitudes. En désespoir de cause, il se décida à partir pour Paris sans avoir résolu la difficulté.

Il quitta, le 19 avril, accompagné de la duchesse d'Angoulême, du prince de Condé et du duc de Bourbon, le château d'Hartwel, où s'étaient écoulées les dernières années de son exil. Le lendemain il fut reçu dans Londres avec les honneurs royaux. Le prince régent vint à sa rencontre hors la ville, l'y ramena et le traita comme son hôte, jusqu'au moment où le roi de France s'embarqua à Douvres sur un navire anglais qu'escortaient huit vaisseaux de ligne. Le 24 avril, Louis XVIII débarquait sur le sol français. De Calais à Compiègne, où il avait résolu de séjourner jusqu'au moment où serait résolue la question de l'acte constitutionnel, son voyage ne fut qu'une longue ovation. A cette heure, la Restauration était populaire, désirée par la grande majorité des Français, pour qui elle représentait la libre possession de biens dont ils ne connaissaient plus depuis longtemps la douceur. Ce roi aux cheveux gris, presque blancs, impotent et goutteux, dont l'uniforme bleu à épauettes d'or rappelait un régime disparu, charma tous ceux qui purent l'approcher, par la noblesse de son visage, la beauté de son regard, la dignité de son maintien, l'affabilité de sa parole. Les maréchaux, accoutumés au langage concis et autoritaire de l'empereur, à cette impétuosité du commandement qui ajoutait à son prestige militaire, furent séduits

cependant à l'aspect du roi de France, entraînés par l'accent vraiment royal avec lequel il leur dit : « C'est sur vous, messieurs, que je veux toujours m'appuyer ; approchez-vous et entourez-moi ; vous avez été toujours bons Français ; j'espère que la France n'aura plus besoin de votre épée ; mais si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, on nous forçait à la tirer, tout goutteux que je suis, je marcherais avec vous. » La séduction qu'il avait exercée sur eux, il l'exerça de même sur tous les membres des corps constitués, qui vinrent, à l'exception du Sénat, lui rendre hommage.

Le Sénat se réservait. Destinée singulière que celle de cette assemblée, produit du despotisme impérial, longtemps asservie à ses caprices, qui se trouvait, après avoir été l'instrument légal de sa déchéance, devenue l'organe des revendications libérales en présence de la monarchie restaurée ! Sa réserve était d'ailleurs fondée. Ayant subi les lois arbitraires d'un homme, il ne voulait pas livrer la France à l'ancien régime. Il s'inquiétait du mutisme du roi, qui persistait à se dérober à toute explication sur l'acte constitutionnel ; il commentait les paroles malencontreuses prononcées à Londres par le nouveau monarque, qui, cédant à l'ivresse d'une journée féconde en émotions, avait eu le tort d'attribuer au prince régent d'Angleterre la part principale dans son rétablissement ; il attendait que Louis XVIII adhérât à la Constitution, ou tout au moins en reconnût les principes et en admît les bases. Il ne voulut pas se présenter devant lui avant de connaître ses intentions. Ainsi, au milieu de l'allégresse qui marquait chaque étape de la marche triomphale du roi vers Paris, la politique reprenait ses droits, à l'instigation de Talleyrand, de Fouché, de tous ceux qui, obéissant soit à un intérêt personnel, soit à un intérêt patriotique, ne voulaient accepter la royauté qu'à titre contractuel.

Le roi cependant persévérait dans son silence. M. de Talleyrand, qui s'était rendu près de lui, le tsar, qui avait offert

sa médiation pour aplanir une difficulté qui tenait tout en suspens, ne purent lui arracher un engagement. Enfin, le 2 mai, la nécessité d'en finir ayant imposé des concessions mutuelles, Louis XVIII signa à Saint-Ouen la déclaration historique qui, sans reconnaître le droit que s'était adjugé le Sénat de lui imposer une constitution, en admettait les principales bases, et promettait de les insérer dans la charte qui devait être soumise à l'approbation des deux Chambres, convoquées pour le 10 du mois de juin suivant. Le roi commit en cette circonstance une grande faute, celle de dater la déclaration de la dix-neuvième année de son règne, comme s'il eût voulu effacer d'un trait de plume toute une période de notre histoire. Ce fut le dénouement d'une situation trop longtemps prolongée. Dès lors, le roi n'avait plus qu'à entrer dans Paris. Il y était précédé par l'adhésion de tous les partis.

Il y entra le 3 mai, par un soleil radieux, au milieu d'acclamations dont les souvenirs contemporains nous ont répété les échos. Assis dans une calèche découverte, traînée par huit chevaux blancs, il avait à côté de lui la duchesse d'Angoulême, la fidèle compagne de son long exil, celle qu'il se plaisait à appeler son Antigone, en face de lui le prince de Condé et le duc de Bourbon, le grand-père et le père du duc d'Enghien, la plus intéressante victime de Bonaparte. Le comte d'Artois et le duc de Berry escortaient la voiture royale, suivis d'un brillant état-major. Reçu à la barrière par le comte de Chabrol, préfet de la Seine, les douze maires de Paris et le conseil municipal, le cortège, en sortant du faubourg Saint-Denis, coupa le boulevard, s'enfonça dans les rues étroites et populeuses par lesquelles il devait gagner Notre-Dame, passant sous une voûte de drapeaux blancs. Les souverains alliés étaient restés chez eux ; leurs armées avaient été consignées. La fête conserva son caractère national et se signala par l'indescriptible enthousiasme de la foule, qui voyait dans le roi et dans sa famille le sym-

bole de la France pacifiée. On avait eu le tort d'entourer le cortège d'un bataillon de la garde, qui seul ne prenait aucune part aux manifestations populaires, et qui, par sa physionomie irritée et sombre, mettait un nuage sur les joies de cette journée. « Je ne crois pas, a écrit Chateaubriand, que figures humaines aient jamais exprimé quelque chose d'aussi menaçant et d'aussi terrible. »

Après le *Te Deum* chanté à Notre-Dame, le cortège se dirigea vers les Tuileries, où il arriva vers quatre heures. En entrant dans ce palais, d'où elle était sortie pour accompagner sa famille au Temple vingt-trois ans auparavant, la duchesse d'Angoulême, succombant sous le poids de son émotion, s'évanouit. Dans la soirée de ce jour, Paris s'illumina spontanément. Le lendemain, pour faire honneur au roi de France, les souverains alliés firent défiler leurs troupes devant lui. La foule assista, attristée et menaçante, à cette solennité qui lui rappelait les défaites du mois précédent et l'humiliait. La présence des étrangers dans Paris lui gâtait le bonheur qu'elle avait eu à recevoir la famille royale. Celle-ci cependant devait être satisfaite de l'accueil que lui faisaient les Parisiens. Elle reprenait possession de ses privilèges avec l'assentiment de la France. A la fin de cette bruyante semaine de mai, Louis XVIII pouvait croire qu'il avait reconquis son royaume, gagné tous les cœurs, et qu'il restait libre de travailler à la grandeur comme à la prospérité de cette nation qui saluait en lui le chef d'un gouvernement réparateur.



## III

NÉCESSITÉ DE PACIFIER LE PAYS — LE ROI ET LE COMTE D'ARTOIS —  
LE PERSONNEL POLITIQUE — LE MINISTÈRE DU 13 MAI — LA QUESTION  
DE L'ARMÉE — RÉTABLISSEMENT DE LA MAISON MILITAIRE DU ROI —  
SES FACHEUX EFFETS — TRAITÉ DE PAIX DU 31 MAI — PROMULGATION  
DE LA CHARTE — ELLE CRÉE DES INSTITUTIONS LIBÉRALES.

Outre les quatre graves questions qui s'imposaient à l'étude du gouvernement royal : question militaire, question financière, question diplomatique et question constitutionnelle, il avait à pacifier le pays. Sous le règne précédent, la main puissante de l'empereur avait contenu les partis, stérilisé leurs efforts, anéanti leur influence. Mais, Napoléon renversé, les passions dont son avènement avait marqué le terme, se ravivaient, mettant aux prises bonapartistes, révolutionnaires et royalistes; les premiers avec leurs regrets et le dépit des causes vaincues, les seconds avec un espoir mal contenu de ressaisir leur influence passée, la crainte de n'avoir échappé au despotisme impérial que pour tomber aux mains du parti de l'émigration; les derniers animés de la joie du triomphe, mais pleins du désappointement que leur faisait éprouver la résistance de Louis XVIII aux exigences du royalisme victorieux.

Les divisions nées de ces divers sentiments avaient leur contre-coup dans l'entourage immédiat du roi, où l'on affirmait et où l'on niait tour à tour la nécessité de tenir compte de l'état des esprits, des transformations de la société française. Comme pour les aggraver, un dissentiment avait éclaté entre le roi Louis XVIII, trouvé trop modéré, trop tiède, trop prudent, par un grand nombre de ses partisans, et le comte d'Artois, à qui certains politiques reprochaient, un peu à tort, la précipitation avec laquelle il avait conclu et signé l'onéreuse convention du 23

avril, et plus justement ses promesses imprudentes aux partisans de sa cause. Au milieu des émotions qui, naguère, signalaient son arrivée à Paris, il s'était laissé aller à prendre envers eux des engagements que la Restauration ne pouvait tenir, tels que ceux qui concernaient l'abolition de divers impôts. Dès les premiers jours de mai, le comte d'Artois, mécontent du tour de la politique, de l'effacement imposé à ses amis, des remontrances du roi, devenait le principal appui des doctrines ultra-royalistes dont il portait l'amour dans le cœur et qui, pour le malheur de sa maison, devaient, après avoir été la plus grande difficulté de la Restauration, triompher à quinze ans de là, dans la personne de M. de Polignac.

Autour de lui, se pressaient, s'attachant à son nom comme à un drapeau, à sa cause comme à une espérance, les émigrés qui attendaient leur revanche, évêques, généraux, chefs vendéens, fonctionnaires dépossédés jadis de leurs biens et de leurs privilèges, s'indignant tous du respect que le roi manifestait pour les droits acquis sous l'empire, soit par les prélats et les prêtres qui avaient prêté serment à la Constitution civile du clergé, soit par d'anciens conventionnels titulaires des grands postes de l'État, soit par des officiers supérieurs inféodés à la cause de Napoléon, soit enfin par les acheteurs de biens nationaux, qui avaient redouté le retour des anciens propriétaires. Le comte d'Artois s'était fait inconsciemment l'avocat et le champion de cette foule revenue d'exil, avide de représailles et trompée, dès son retour, dans ses espérances les plus chères, en trouvant installé à sa place un peuple qui de la royauté acceptait le roi et son prince, mais non les anciens privilèges à jamais détruits. Il y avait, en quelque sorte, deux nations aux prises, représentant, l'une l'ancien régime, l'autre la politique des temps nouveaux, attendant tout, celle-ci de la sagesse du roi, celle-là de l'influence du comte d'Artois et plaçant ses revendications *exagérées sous l'autorité* de son nom.

Cette rivalité, qui se traduisait par des chocs et des conflits quotidiens, était le plus sérieux obstacle à la pacification. Jusqu'aux funestes journées de 1830, elle constitua le terrain sur lequel combattirent les partis. Pendant toute la durée de la Restauration, on put voir acharnées à se détruire, les diverses tendances qui s'étaient manifestées le premier jour : l'émigration avec ses folles doctrines, fortifiées un moment par l'aventure des Cent-Jours et plus tard par l'avènement de Charles X ; la Révolution avec ses implacables exigences, accrues peu à peu, au fur et à mesure que s'affaiblit, au profit non de la liberté, mais de la licence, l'autorité dynastique, qui, pour prix de ses bienfaits, ne recueillit que l'ingratitude ; et entre ces deux écoles, celle des royalistes modérés et des politiques, qui comptait dans ses rangs, dès ce moment, on y compta, après le second retour des Bourbons, les hommes les plus illustres de cette période de quinze années.

Telles étaient donc les difficultés qu'avait à résoudre le gouvernement du roi. Avant de raconter comment il en aborda la solution, il est nécessaire de s'arrêter un moment aux divers collaborateurs que les circonstances associèrent de près ou de loin à son entreprise, soit qu'il les eût trouvés en France, en y arrivant, soit qu'il les eût ramenés avec lui de l'exil.

Tout d'abord, il convient de nommer M. de Talleyrand, le baron Louis et l'abbé de Montesquiou, qui furent, avec l'ancien conventionnel Fouché, et à des titres divers, les ouvriers des débuts. Les deux premiers appartenaient au clergé. Ils en étaient sortis avec éclat, M. de Talleyrand surtout, qu'on avait vu tour à tour évêque d'Autun, député aux États généraux, partisan de la Révolution au point de proposer l'aliénation des biens ecclésiastiques et de prêter serment à la Constitution civile, puis agent de la France à Londres, *décrété d'accusation*, émigré, ministre des relations extérieures en 1797, lié avec Bonaparte, mêlé aux négociations pour le

Concordat, obtenant du pape à cette occasion d'être relevé à la fois de l'excommunication qu'avaient encourue les prêtres assermentés et de ses vœux religieux ; se mariant ensuite, comblé de dignités et d'honneurs par l'empire, et tombant enfin dans une disgrâce dont il se vengea par l'ardeur qu'il mit à préparer la chute de son maître.

C'est cet homme d'État que son habileté, sa notoriété, la confiance des souverains alliés, avaient imposé au roi, qui n'eut pas d'ailleurs à se repentir de l'avoir accepté. Lui-même fit agréer les bons offices du baron Louis, dont les mérites ne tardèrent pas à s'exercer avec éclat. L'abbé de Montesquiou était un ami fidèle du prince, le persévérant conseiller et l'infatigable correspondant des mauvais jours. A côté d'eux, le régicide Fouché, l'ancien oratorien, ministre de la police sous l'empire, créé duc d'Otrante par Napoléon, prit naturellement une telle place, bien que n'étant point dans le gouvernement, que Louis XVIII dut oublier qu'il avait en face de soi un régicide, et le traiter comme un des plus redoutables partisans de sa cause.

Puis, c'était, au second rang, le comte de Blacas, le compagnon d'exil et le favori du roi, le duc de Dalberg, le comte de Jaucourt, le comte Beugnot, l'abbé de Pradt, que l'Empire avait fait archevêque de Malines et qui revenait aux Bourbons ; M. de Vitrolles, le confident du comte d'Artois, les membres de la petite cour de ce prince, le comte de Maillé, le comte de Rivière, le comte de Fitz-James, le comte de Bruges, MM. Jules et Armand de Polignac, Sosthène de la Rochefoucauld, de la Maisonfort et de Monciel. Ces divers personnages se disputaient l'influence dans le gouvernement et dans l'entourage de la famille royale.

Dans le pays, elle appartenait à Chateaubriand, à M<sup>me</sup> de Staël, à Royer-Collard, à Lainé, à de Bonald, à Joseph de Maistre, à Frayssinous, à Benjamin Constant, à quelques autres à qui la destinée préparait un rôle éclatant, et en tête *desquels il faut citer trois jeunes professeurs, alors au*

début de leur carrière, et qui tentaient l'alliance des institutions parlementaires avec la monarchie : Guizot, Villemain et Cousin.

C'est parmi ces hommes que fut choisi, dès le 13 mai, le premier ministère de la Restauration. M. de Talleyrand eut les affaires étrangères; M. de Montesquiou, l'intérieur; le baron Malouet, dont le rôle aux États généraux comme royaliste constitutionnel n'était pas oublié, la marine; le vicomte Dambray, membre des anciens parlements, les sceaux; le baron Louis, les finances; le général Dupont, célèbre par la douloureuse capitulation de Baylen et les coups de la disgrâce impériale, la guerre; M. de Blacas, la maison du roi. M. de Vitrolles, envers qui on avait pris des engagements et qu'il fallait pourvoir, fut secrétaire du conseil, avec le titre et le rang de ministre d'État, mais avec une situation politique rendue difficile par l'inutilité de ses fonctions et l'antipathie qu'il inspirait à la plupart de ses collègues. On donna au comte Beugnot la direction générale de la police. M. Guizot fut secrétaire général du ministère de l'intérieur.

Ce cabinet, composé d'hommes de talents divers, animés d'une égale bonne volonté, offrait un grave inconvénient. Il n'y avait pas communauté de vues entre ses membres; ce qui lui manqua dès le premier moment, ce fut l'homogénéité. Trois causes contribuèrent encore à l'affaiblir: d'abord le choix du général Dupont, inspiré par le généreux désir d'accorder un dédommagement retentissant à un vaillant soldat victime de l'arbitraire impérial, mais aussi impopulaire dans l'armée que malheureux; ensuite la présence de M. de Vitrolles, lequel, pour se venger d'avoir été réduit à une situation secondaire et donner une pâture à son besoin d'activité, créa, en opposition au comte Beugnot, une contre-police qui provoqua les plus sérieuses difficultés et ne put être ultérieurement supprimée que par l'intervention du roi; *et enfin*, un peu plus tard, le départ de M. de Talleyrand pour Vienne, dont la conséquence fut d'éloigner de Paris le

seul homme qui aurait pu imprimer à ce cabinet, composé d'éléments disparates, une impulsion forte et régulière.

Cependant, tel qu'il était, le ministère contenait la preuve des sincères désirs du roi pour fonder un gouvernement parlementaire et libéral. On ne doit point oublier qu'il s'était formé dans les tâtonnements qui caractérisaient à cette heure la mise en mouvement du régime représentatif, en l'absence des Chambres, et que, si les hommes habiles dans l'art de manier la parole et d'imposer à des assemblées des vues politiques nettement déterminées y faisaient défaut, la faute n'en était point à ceux qui avaient assumé, en y entrant, la responsabilité du pouvoir, mais au régime qui venait de finir, et sous lequel le talent de la tribune n'avait pu se développer, ni l'initiative individuelle se manifester.

La première question dont le ministère eut à s'occuper fut celle de l'armée. C'était peut-être la plus difficile à résoudre, par suite de la nécessité de réduire les effectifs considérables mis sur pied par Napoléon, d'en licencier une partie, et conséquemment de laisser sans emploi un grand nombre d'officiers et de sous-officiers. L'étude des mesures à prendre pour mener à bonne fin la réorganisation militaire fut confiée à une commission composée uniquement de maréchaux et de généraux issus de l'Empire. Conformément aux propositions de cette commission, la vieille garde fut conservée sous une dénomination nouvelle, celle de grenadiers et de chasseurs de France. On forma cent cinq régiments d'infanterie à trois bataillons de six compagnies, cinquante-six régiments de cavalerie, douze d'artillerie et trois de génie, formant un total de deux cent vingt-quatre mille hommes et de trente-deux mille chevaux. On mit à la suite de chaque régiment un certain nombre d'officiers et de sous-officiers. Quant à ceux qu'on n'avait pu replacer, ils furent renvoyés dans leurs foyers, dans la situation de non-activité et avec demi-solde. Tous ceux qui avaient des droits à la retraite *durent les faire valoir.*

Ces arrangements étaient douloureux, blessaient les intérêts et les amours-propres. Il semble difficile, cependant, qu'on eût pu faire mieux. Mais il était dans la destinée de la Restauration de porter le fardeau de fautes qu'elle n'avait point commises et l'impopularité d'une situation qu'elle n'avait pas créée. Les officiers en demi-solde, déjà naturellement hostiles aux Bourbons par reconnaissance pour l'empereur, le devinrent plus encore quand ils se virent obligés de subir des mesures qui leur permettaient de se poser en victimes. Ils portèrent par toute la France, dans les villes qu'ils allèrent habiter, des ressentiments qu'ils propagèrent autour d'eux, et devinrent ainsi l'instrument actif et le centre de l'opposition qui s'élevait contre le nouveau gouvernement. Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, ils furent les premiers et les plus énergiques soutiens de son autorité, qu'ils imposèrent, par mille vexations, même aux populations royalistes du Midi.

Cependant, si les mesures prises envers l'armée constituaient un grand mal, on ne pouvait raisonnablement en accuser le pouvoir. Il n'en fut pas de même de celles qui furent prises en même temps pour le rétablissement de la maison militaire du roi, suite naturelle du rétablissement de la maison civile. Cette reconstitution d'une troupe privilégiée, qui avait le tort d'obérer le trésor public au moment même où, pour justifier le licenciement d'une partie de l'armée, on invoquait des raisons d'économie, offrait d'autres inconvénients : elle faisait revivre des usages et des privilèges oubliés, irritait l'opinion, et mettait en présence de l'armée nationale une armée de favoris, vêtue des uniformes d'un autre temps, affublée de dénominations surannées, et qui semblait appartenir moins à la France qu'à la couronne. Mais c'était une idée chère à Louis XVIII que la royauté devait avoir ses soldats, et il la réalisa.

*Il y eut six compagnies de gardes du corps, des chevau-légers, des gendarmes de la garde, des mousquetaires gris,*

des mousquetaires noirs, des grenadiers à cheval, des gardes de la porte, des gardes de la prévôté de l'hôtel. On en donna le commandement presque exclusif à des gentilshommes connus et aimés du roi, appartenant tous au parti de l'émigration. On ne fit exception que pour quatre de ces compagnies, à la tête desquelles furent placés les maréchaux Berthier et Marmont, les généraux de Lagrange et de Nansouty, sortis des armées impériales. On songea même à créer une garde royale ; mais on ajourna ce projet.

Ainsi, au lieu de prendre à tâche d'éteindre, surtout dans les milieux militaires où elles devaient porter de plus détestables fruits qu'ailleurs, des divisions et des rivalités nées de la nature des choses et d'un passé funeste, on semblait s'appliquer à les raviver, à les envenimer. S'il est vrai qu'un gouvernement qui se fonde obtient de la nation plus de confiance et de crédit qu'un gouvernement qui règne depuis longtemps sur elle ; s'il est vrai qu'il lui soit plus aisé de rencontrer autour de soi une disposition générale à lui pardonner beaucoup et d'en bénéficier, il n'est pas moins vrai qu'il doit se garder de toutes les fautes propres à tromper sur ses intentions et sur son but, à laisser dans l'opinion un souvenir irritant et inoubliable. Tel fut le caractère de l'acte alors accompli. Il fit naître dans le pays la conviction que le nouveau pouvoir n'était pas suffisamment détaché des préjugés de l'ancien régime.

On fut plus heureusement inspiré en ce qui touchait la question financière. Il est vrai que les finances étaient dirigées par un homme passé maître en ces matières. Le baron Louis maintint avec énergie et fit prévaloir contre des passions surexcitées le principe de la solidarité qui existe entre les gouvernements qui se succèdent, pour l'acquittement intégral de leurs dettes respectives. Il maintint également les impôts existants, après une lutte énergique contre ceux qui, s'emparant des promesses imprudentes du comte d'Artois et du *duc d'Angoulême*, réclamaient l'abolition des



droits réunis. Il est vrai que la déception qu'ils éprouvèrent devint une arme aux mains des ultra-royalistes. Ils accusèrent le pouvoir royal de ne pas tenir ses engagements ; ils fomentèrent même une émeute à Bordeaux. Mais cet inconvénient fut racheté par les nombreuses économies, par les ingénieuses combinaisons, à l'aide desquelles le baron Louis restaura le crédit public. Le premier budget qu'il présenta ultérieurement aux Chambres est resté comme la règle et le point de départ de la procédure financière de notre pays. Parallèlement à ces grandes mesures, M. de Talleyrand poursuivait, avec les représentants des souverains alliés, des négociations en vue d'un traité de paix définitif dont la convention provisoire du 23 avril avait par avance posé les bases.

Ce traité, l'opinion, impatiente d'échapper aux souffrances de l'invasion, le sollicitait instamment. Ces souffrances étaient grandes. Sans doute, à Paris, les souverains, leurs lieutenants, leurs ministres affectaient d'apporter les plus grands ménagements dans leur rôle de vainqueurs. Il n'en était pas de même dans les départements, où les généraux commandant les corps d'occupation traitaient les villes en pays conquis, saisissaient les caisses publiques, levaient des contributions et, sur quelques points, refusaient de reconnaître les commissaires royaux.

Antérieurement aux négociations en vue du traité définitif, Louis XVIII était intervenu pour mettre un terme à ces exactions. Il l'avait fait avec fermeté, déclarant qu'il saurait soutenir l'honneur de sa couronne. C'était son mérite de puiser dans sa force d'âme et le sentiment de son droit une dignité courageuse, supérieure à sa faiblesse. S'il recevait à sa table les souverains alliés, il les traitait, non comme des hôtes, mais comme des vainqueurs devant lesquels il ne voulait pas s'humilier, et, contrairement à ce qu'il eût fait s'il les eût reçus ainsi que des amis, il passait devant eux.

*Il les conviait à assister à une revue du haut du balcon des*

Tuileries, il les faisait asseoir sur des chaises, tandis que lui-même prenait place dans un fauteuil. Ils subissaient, quoique victorieux, cette manifestation de sa fierté. Il leur inspirait même tant de respect que le tsar l'alla voir deux fois sans oser lui présenter une requête du duc de Vicence, envers qui cependant il s'était engagé à la présenter.

Aussi, quand il leur fit entendre les légitimes réclamations que nécessitaient les actes iniques de leurs généraux, il exprima ses sentiments avec son intrépidité ordinaire. Satisfaction lui fut donnée aussitôt par l'envoi d'ordres formels qui devaient rendre moins dure à ses sujets l'occupation étrangère. Mais, malgré cet adoucissement, elle n'en restait pas moins odieuse à la nation, impatiente d'en voir la fin. Le traité du 31 mai fut le résultat de cette situation qui pesait sur toutes les âmes.

Assurément, on peut prétendre qu'il eût alors mieux valu en retarder la rédaction jusqu'au moment fixé pour la réunion à Vienne des puissances coalisées, qui devaient y tenir un congrès en vue du partage des immenses territoires détachés de la France. La convention du 23 avril, quelque impopularité qu'elle ait fait peser sur la mémoire du comte d'Artois, qui la signa, et de M. de Talleyrand, qui la conseilla, cette convention était inévitable. La nécessité l'imposait; elle avait d'ailleurs l'avantage de nous rendre une armée, et c'est injustement qu'on accusa de précipitation les négociateurs qui l'avaient conclue. Mais, quant au traité définitif, aucune raison n'obligeait à le négocier à Paris, où les souverains étaient unis pour nous dépouiller. Tout conseillait au contraire de ne le signer qu'à Vienne, où nous aurions pu profiter, il est permis de le supposer, des divisions créées entre eux par le défaut d'entente au moment du partage, et regagner peut-être une partie de la rive gauche du Rhin.

Mais on avait hâte d'en finir. On connaissait par avance l'étendue des sacrifices exigés de nous; le traité du 31 mai

intervint pour régler définitivement la situation de la France. Il ferma du même coup la porte à l'espoir de conditions meilleures, puisque, dans un article secret, la France s'engageait à approuver les décisions du congrès de Vienne. Ramenée à ses frontières de 1790, elle perdait plusieurs de ses colonies, les conquêtes de la République et de l'Empire. Elle eut toutefois, au cours des négociations, la chance inespérée de gagner, sur les dispositifs de la convention du 23 avril, diverses parcelles de territoire, qui formèrent le département du Mont-Blanc. Elle gardait en outre la forteresse de Landau, Avignon et le comtat Venaissin. Elle n'était frappée d'aucune contribution pécuniaire.

Conclue sur ces bases, la paix fut annoncée aux Parisiens, selon les anciens usages de la monarchie, par un héraut d'armes, suivi d'un brillant cortège dans lequel figuraient le préfet de la Seine et les maires de Paris, qui parcourut successivement tous les quartiers de la capitale. Mais ce qui fut plus doux encore au peuple que cette résurrection d'un cérémonial oublié, ce fut l'évacuation du territoire, qui commença dès le lendemain 1<sup>er</sup> juin. Les souverains eux-mêmes annonçaient leur départ pour le 4. La Charte constitutionnelle devait être présentée aux Chambres à cette date; le roi en avait pris l'engagement envers d'eux.

De même que le traité de paix n'était que le développement de la convention internationale du 23 avril, de même la Charte ne fut qu'une réédition revue et augmentée de la déclaration de Saint-Ouen. Rédigée par une commission composée de membres des deux Chambres désignés par le roi, elle réalisait toutes les promesses de cette déclaration. Elle s'ouvrait par un préambule énumérant les causes qui l'avaient rendue nécessaire et déclarant que le roi l'octroyait volontairement. Ainsi, grâce à l'influence que le nouveau gouvernement avait acquise en quelques semaines, *il dénouait dans le sens de la prérogative royale la difficulté contre laquelle le comte d'Artois d'abord, Louis XVIII*

ensuite s'étaient débattus, sans pouvoir la trancher, lorsqu'ils s'acheminaient successivement vers Paris.

La Charte était divisée en soixante-seize articles, classés sous les huit rubriques suivantes : droit public des Français, forme du gouvernement du roi, de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés des départements, des ministres, de l'ordre judiciaire, droits particuliers garantis par l'État, articles transitoires. Au Sénat, elle substituait une Chambre des pairs dont les membres étaient nommés à vie, et dans laquelle figuraient trente-neuf anciens pairs, douze ducs héréditaires et six ducs à brevet, choisis dans l'ancienne noblesse, quatorze maréchaux de l'Empire et quatre-vingt-sept membres de l'ancien Sénat impérial. Les pouvoirs de la Chambre des députés existante étaient prolongés et ratifiés. La propriété, y compris celle des biens nationaux, était déclarée inviolable, la magistrature inamovible. La Charte, en un mot, résumait, en les appliquant à notre pays, ces institutions libres qu'il avait entrevues en 1789, et dont la Terreur et l'Empire, en se succédant, l'avaient privé pendant vingt-cinq ans.

Il s'y glissa cependant quelques dispositions malheureuses, celle, par exemple, qui proclamait la religion catholique religion de l'État. Mais c'était là le résultat de l'ignorance et de l'inexpérience de ceux qui tentaient, à cette heure, de donner à la France les bienfaits du régime représentatif. On ne saurait sans injustice incriminer ce qu'il y eut de défectueux dans leur œuvre. C'était déjà beaucoup d'avoir, en face de l'émigration frémissante et de l'ancien régime relevant la tête, confirmé les grands principes d'égalité et de liberté, l'abolition des privilèges; d'avoir proclamé que la presse était libre, que nul ne pourrait être inquiété pour ses opinions; d'avoir en quelque sorte ratifié, dans sa partie saine, l'œuvre de la révolution en même temps que la vente des biens nationaux.

*Le 4 juin, dans une séance solennelle tenue au Palais-*

Bourbon, le roi, entouré des princes de sa famille et d'une brillante cour, fit connaître aux Chambres assemblées le texte de la Charte, après leur avoir adressé un habile discours, dont le passage suivant excita un ardent enthousiasme et devait avoir dans le pays un long retentissement : « Le rang que la France a toujours occupé parmi les nations, dit-il, n'a été transféré à aucun autre et lui demeure sans partage. Tout ce que les autres États acquièrent de sécurité accroît également la sienne, et par conséquent ajoute à sa puissance véritable. Ce qu'elle ne conserve pas de ses conquêtes ne doit donc pas être regardé comme retranché de sa force réelle. La gloire des armées françaises n'a reçu aucune atteinte, les monuments de leur valeur subsistent, et les chefs-d'œuvre des arts nous appartiennent désormais par des droits plus stables et plus sacrés que ceux de la victoire. » On ne pouvait mieux caractériser la situation que les événements venaient de créer à la France. Un avenir prochain devait prouver que son rang et son influence dans le monde n'étaient point diminués.

Il y a lieu cependant de constater que les souverains alliés quittaient Paris, mécontents de n'avoir pas trouvé dans l'héritier des Bourbons un instrument suffisamment docile à leurs vues. L'empereur Alexandre notamment estimait que le roi n'avait pas mis assez d'empressement à lui plaire, ni tenu assez compte de ses recommandations et de ses avis. « Les Bourbons sont incorrigibles, » disait-il avec dépit au moment de retourner dans ses États. En réalité, il n'avait à se plaindre que du peu d'empressement de Louis XVIII à suivre ses conseils, et dissimulait ses véritables griefs, dont le caractère était tout personnel, en exprimant la crainte que le nouveau gouvernement ne se montrât point assez libéral. Plus sincère, la crainte des hommes d'État britanniques était aussi toute contraire. Le *torysme anglais* redoutait à cette époque l'expansion de la *liberté et l'expérience* du régime parlementaire qui allait

s'accomplir en France. On a accusé les Bourbons d'avoir été imposés à la France par l'étranger : il était donc nécessaire de signaler qu'au lendemain, aussi bien qu'à la veille de leur restauration, la sympathie de l'étranger leur faisait défaut.

## IV

L'ADRESSE DE 1814 — VELLÉTÉS D'OPPOSITION DANS LA PRESSE —  
DIFFICULTÉ DE DISCIPLINER LE PARTI ROYALISTE — MÉCONTENTEMENT  
DE L'ARMÉE — ORDONNANCES IMPRUDENTES DU COMTE BEUGNOT, PRÉFET  
DE POLICE — PREMIÈRES LOIS PRÉSENTÉES A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
— ATTAQUES CONTRE LE CONCORDAT DE 1801 — LA RESTAURATION  
MENACÉE — INQUIÉTUDES DU ROI — GRAVES FAUTES.

Inaugurant la mise en pratique de la Charte et du régime parlementaire qu'elle proclamait, les Chambres répondirent au discours de la Couronne par une adresse élaborée et discutée dans le sein de chacune d'elles. Comme en Angleterre, la discussion de cette adresse allait devenir le terrain sur lequel, chaque année, les partis devaient se donner rendez-vous pour discuter les actes et les tendances du gouvernement. Celle de la Chambre des pairs fut votée sans débats. Il n'en fut pas de même dans la Chambre des députés. Plus indépendante que l'autre, à raison même de son origine, celle-ci devenait, dès ce moment, le centre d'une opposition constitutionnelle et libérale, pressée de prouver qu'elle n'entendait pas être, entre les mains du pouvoir exécutif, un instrument inconscient et docile. Des voix s'élevèrent pour se plaindre de ce que le roi avait octroyé la Charte au lieu de se résoudre à la recevoir toute faite des représentants de la nation. Les ministres eurent même quelque peine à empêcher ce sentiment d'être exprimé dans l'adresse. Ils réussirent cependant à éviter ce mécompte à Louis XVIII. Les susceptibilités des députés s'apaisèrent ; ceux qui persistaient à vouloir les exprimer restèrent en petit nombre sans pouvoir entraîner la majorité, et, dans la première quinzaine de juin, l'adresse respective des deux Chambres était envoyée au roi, proclamant ainsi l'accord qui *existait entre les représentants du peuple et le souverain.*

Mais, dans la presse, les velléités d'opposition se calmèrent moins aisément. Dès cette heure, apparut à tous les yeux la faute que l'on avait commise en ne prononçant pas la dissolution de la Chambre et en la conservant en présence d'un gouvernement nouveau, alors qu'elle avait été élue sous le gouvernement ancien. Ce n'était là, au surplus, que l'un des moindres périls parmi ceux contre lesquels la Restauration était tenue de se défendre et qui déjà se manifestaient.

Le malheur des temps voulait, nous l'avons dit, que les événements qui s'étaient accomplis depuis un quart de siècle, eussent, en se succédant, créé deux France, en les armant en quelque sorte l'une contre l'autre : d'un côté la révolution, de l'autre l'émigration. La difficulté de discipliner le parti royaliste tenait surtout au grand nombre d'émigrés rentrés avec le roi, à ces solliciteurs qui surgissaient de toutes parts, les uns se croyant des droits, les autres en ayant, même de respectables, et qui se heurtaient à une nation, laquelle, bien qu'elle eût désiré et acclamé les Bourbons, n'entendait pas abdiquer à leur profit. Ces solliciteurs frappaient en grand nombre à toutes les portes des administrations publiques. Ils se réclamaient des fonctions et des grades qu'ils avaient remplis et possédés autrefois, exigeaient qu'on les leur restituât, tandis que les fonctionnaires des départements que le traité du 30 mai venait de rendre aux alliés, s'étonnaient qu'on ne s'empressât pas de les replacer.

L'armée, de son côté, était mécontente. Ce mécontentement, les maladresses du général Dupont, ministre de la guerre, l'aggravaient, tandis que les officiers en demi-solde l'exploitaient contre la Restauration en remplissant du bruit de leurs plaintes les pays qu'ils habitaient.

Les demandes d'indemnités pleuvaient de toutes parts. Pour y faire droit, le ministère créait, sans compter, des emplois nouveaux, ou, à défaut de ces emplois, nommait des titulaires, à *titre honoraire*, à des postes occupés déjà ou



supprimés, mais en attachant des appointements au titre sous lequel se cachait leur oisiveté. Le ministre de la guerre poussa la faiblesse jusqu'à commissionner des officiers choisis soit parmi d'anciens serviteurs de la monarchie, soit parmi des jeunes gentilshommes, et de leur accorder une solde, quoiqu'on fût hors d'état d'utiliser leurs services. Le pays vit avec stupéfaction des agents, décorés de titres imposants, pourvus de traitements onéreux, n'ayant rien à faire. Ce fut la première cause grave de mécontentement, le début des hostilités qui allaient s'ouvrir contre le gouvernement royal.

L'étourderie de certains dépositaires du pouvoir acheva cette œuvre. Le comte Beugnot, le très spirituel mais très incapable préfet de police, rendit diverses ordonnances qui indignèrent les esprits libéraux et sages et froissèrent le sentiment national. Aux termes de l'une d'elles, la célébration du dimanche s'imposa comme un devoir légal. Par une autre, les citoyens furent autoritairement invités à tendre de blanc leurs maisons, sur le passage des processions. Puis, on s'attacha à donner aux anniversaires des morts illustres un caractère de fête publique et de revanche. Ce n'est pas seulement Marie-Antoinette dont le souvenir, à l'occasion du retour de la date de sa mort, fut rappelé comme une cause de représailles. On fit de même pour Pichegru, pour Cadoudal, bien que ce dernier eût voulu jadis assassiner l'empereur.

En même temps redoublaient les attaques contre les prêtres assermentés et les possesseurs de biens nationaux. Le cardinal Consalvi, secrétaire d'État du Saint-Siège, étant venu à Paris avant de se rendre à Vienne, où le congrès devait se réunir, on lui fit comprendre combien les royalistes pardonnaient peu au pape Pie VII d'avoir prêté son appui à Napoléon et favorisé le développement de sa puissance, en consentant au concordat de 1801. Ce concordat lui-même *était considéré comme un odieux « modus vivendi »*. On en

réclamait tout haut l'abolition. D'un bout de la France à l'autre, la chaire retentissait des accents indignés que son souvenir arrachait aux partisans exaltés du trône et de l'autel. Ce mouvement devint si pressant que le gouvernement, dont il flattait d'ailleurs les désirs, y céda et que M<sup>sr</sup> Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, nommé ambassadeur de France à Rome, reçut l'ordre d'amener habilement le Saint-Siège à réclamer du roi une convention nouvelle pour remplacer un concordat considéré « comme une concession exigée par la force et faite au malheur des temps ».

Ainsi, fonctionnant à peine depuis quelques semaines, le gouvernement royal se trouvait déjà aux prises avec des difficultés et des périls, aggravés plus encore par les passions de ses partisans que par celles de ses ennemis, passions redoutables dont il était bien loin de mesurer toute l'étendue, qu'il eût certes mieux comprises et peut-être contenues s'il avait pu se rendre compte de l'exaltation des départements méridionaux, où se formait un parti d'Artois, auquel ne pouvait convenir un souverain pressé de réconcilier l'ancien régime avec les idées modernes, et qui devait ultérieurement devenir l'inspirateur des réactions sanglantes de la seconde Restauration.

Cependant la Chambre des députés, entrant dans la vérité de ses devoirs constitutionnels, avait hâte d'exercer son contrôle non sur le roi, mais sur le ministère. Elle discuta successivement diverses lois dues à l'initiative de ses membres : une loi sur la liste civile du roi, de sa maison et de sa famille ; une loi sur les contributions indirectes et une loi sur la liberté de la presse.

Celle-ci, la plus importante, donna lieu à de grands débats, qui amenèrent à la tribune divers orateurs encore à peine connus, et devint le prétexte d'une guerre de plume qui se manifesta par des brochures et des articles de journaux dont quelques-uns avaient pour auteurs Chateaubriand,

Benjamin Constant et Suard. Le projet du gouvernement, défendu par le ministre de l'intérieur, portait que les journaux ne pouvaient exister qu'autant qu'ils seraient autorisés par le roi. C'est également le roi qui délivrait les brevets d'imprimeur et de libraire. Enfin, tout ouvrage comptant moins de trente feuilles d'impression devait être soumis à la censure. Ces mesures restrictives de la liberté étaient en contradiction avec la Charte, qui avait donné aux opinions le droit de se traduire librement. Elles furent accueillies avec défaveur. La commission de la Chambre qui les avait examinées en proposa le rejet, malgré les efforts du ministère, qui se résigna alors à diverses concessions. Il consentit à réduire de trente à vingt le nombre de feuilles au-dessous duquel tout ouvrage devait tomber sous le coup de la censure. Il décida en outre que les écrits des membres des Chambres seraient soustraits aux formalités de cette censure. Sous ces réserves, les députés, confiants dans un avenir meilleur que le présent, votèrent la loi par cent trente-sept voix contre quatre-vingts. A la Chambre des pairs, le débat affecta une vivacité plus grande qu'à la Chambre des députés. La loi, amendée comme il vient d'être indiqué, fut votée, mais non sans que le ministère se fût convaincu qu'il avait en face de soi un parlement indépendant et libéral.

En même temps, on s'occupait des finances avec sollicitude. Le baron Louis, pressé de combler l'arriéré des engagements de l'empire, s'élevant à treize cents millions, dont la moitié était immédiatement exigible, avait présenté aux Chambres les deux budgets de 1814 et de 1815, le premier se soldant par un déficit de trois cents millions, le second par un excédent de soixante-treize millions. Il proposait de pourvoir aux insuffisances totales par une émission de rentes cinq pour cent ou de bons du Trésor payables à trois ans, rapportant huit pour cent, et par l'aliénation de forêts appartenant à l'État. Les Chambres approuvèrent ces projets. Elles votèrent aussi la liste civile du roi et décidèrent

que les dettes contractées dans l'exil par la famille royale seraient payées par le Trésor public. Enfin, il fut décidé que les listes d'émigrés seraient supprimées et les biens nationaux encore non vendus repris par leurs propriétaires. La théorie d'une restitution nécessaire et immédiate se posa aussi. Elle trouva de nombreux défenseurs. Qu'elle triomphât, et les ressources budgétaires n'auraient pas suffi à indemniser les familles dépossédées. Mais elle fut rigoureusement combattue par les hommes les plus sages. Il y eut dans l'une et l'autre Chambre une majorité pour proclamer qu'il fallait s'en remettre à l'avenir du soin de réparer les injustices commises dans le passé.

Le malheur était que des questions si brûlantes, touchant à tant d'intérêts, ne pouvaient être débattues sans soulever d'ardentes passions, sans agiter le pays, sans entraver ainsi l'œuvre de sa pacification. Dans le fond des provinces comme à Paris, tous ceux que la Révolution avait dépouillés et qui avaient souffert se dépensaient en vives et vaines espérances, se résignaient malaisément, déçus et irrités, aux décisions parlementaires qu'ils considéraient comme un grave mécompte, et allaient accroître le nombre des mécontents, qui grossissait d'heure en heure pour toutes ces causes et pour d'autres encore.

Parmi les mesures que, chaque jour, le gouvernement était appelé à prendre, dont les unes se justifiaient par des motifs tirés de nécessités politiques, financières ou militaires, mais dont les autres ne pouvaient être considérées que comme un sacrifice aux exigences du parti de l'émigration, il en était peu qui ne fussent empreintes, en quelque sorte, de cet esprit d'ancien régime qui se trahissait dans l'entourage du roi. Il arriva quelquefois que la clameur publique qu'elles soulevaient devint si forte qu'il fallut renoncer à les appliquer. C'est ainsi qu'après avoir, avec une incroyable légèreté, tenté de supprimer trois des maisons de la *Légion d'honneur*, de diminuer le nombre des

filles de légionnaires élevées à Paris, à Saint-Denis, à Écouen, aux Barbeaux et aux Loges, le ministre de la guerre dut y renoncer, et le roi rapporter au mois de septembre l'ordonnance qu'il avait signée au mois de juillet.

Il en fut de même quand, une décision royale ayant supprimé les écoles militaires de Saint-Germain, de Saint-Cyr et de la Flèche, qui désormais allaient être remplacées par l'École royale militaire, on osa appliquer à celle-ci un édit de 1751 exigeant que les élèves qui voudraient y être admis fissent preuve de quatre quartiers de noblesse. Cette violation de la Charte, qui avait proclamé l'égalité des citoyens, amena l'opinion contre le gouvernement, et surtout contre le comte Dupont, ministre de la guerre, coupable en cette circonstance d'avoir voulu flatter les préjugés et les passions du parti des émigrés. Une pétition adressée à la Chambre des députés vint arrêter la réalisation de ces étranges projets. Ils n'en laissèrent pas moins par toute la France une impression douloureuse, un mécontentement que les grands organes de la presse, le *Journal des Débats*, le *Journal de Paris*, le *Censeur européen*, traduisaient avec àpreté, en l'envenimant par leurs commentaires.

On était alors au commencement du mois d'octobre. Chaque jour, la situation s'aggravait par suite de l'exaspération qui s'emparait peu à peu des hommes dont les espérances avaient été trompées, de l'armée surtout, qui voyait frappés de disgrâce ses chefs les plus illustres, et parmi eux Davoust, à qui les ultra-royalistes faisaient un crime de l'héroïque défense d'Hambourg, son plus beau titre de gloire. Le parti de l'empire, augmenté des forces révolutionnaires, se trouvait aux prises avec le parti de l'émigration. Ils s'accusaient mutuellement de nourrir des desseins factieux, effrayaient les citoyens paisibles du tumulte de leurs discordes et maintenaient la France dans un état d'inquiétude peu propre à fortifier la confiance qu'elle devait avoir dans son gouvernement.

Le roi, sans se dissimuler l'existence de ces périls, n'en saisissait pas toute la gravité. Attiré naturellement du côté des royalistes, il déplorait quelquefois leurs exigences, mais riait plus souvent de leurs travers, s'appliquant à maintenir, entre eux et les anciens serviteurs du régime impérial, une certaine égalité de traitement, quand il avait à distribuer les emplois. Malheureusement, il ne lui était pas aussi aisé d'imposer silence à ses partisans, de les empêcher de s'agiter, de se plaindre, de menacer, alors surtout que leurs folles revendications trouvaient des avocats dans son entourage, jusque dans sa famille, et parmi eux, au premier rang, le comte d'Artois lui-même, dont l'attitude, sinon la parole, paraissait blâmer les efforts de son frère pour assurer le triomphe de sa politique modérée. Donc Louis XVIII, disposé par le scepticisme de son esprit à considérer avec indifférence le choc des passions déchaînées autour de lui ou à ne s'en occuper que pour y trouver un sujet de distraction, laissait dire et laissait faire, se défendant seulement contre l'influence du comte d'Artois et de ses amis, qui se plaignaient toujours, tantôt de la faiblesse des ministres, tantôt du langage des militaires, tantôt de la police, dont ils dénonçaient l'incapacité, sans comprendre qu'ils étaient eux-mêmes, avec leurs préjugés et leurs espérances, une des causes du mal qu'ils signalaient.

Ce mal, le prince qui devait être un jour Charles X l'avait accru déjà par diverses imprudences, notamment lorsqu'en septembre il s'était rendu à Lyon, à Valence, à Marseille, à Nîmes, à Grenoble, à Besançon, sans laisser derrière soi, parmi les populations exaltées déjà, autre chose que le souvenir de sa parfaite bonne grâce et des ferments d'exaltation nouvelle. Il l'avait encore accru par son attitude, par son langage, par la légèreté avec laquelle il faisait naître les difficultés, par le défaut d'esprit politique qu'il révélait quand il tentait de les dénouer. Ses fils, le duc d'Angoulême et le duc de Berry, dans les voyages qu'ils

faisaient en même temps, chacun de son côté, sur d'autres points du territoire, avaient été plus heureux ou mieux inspirés, le premier surtout. Mais ce n'était point assez pour faire oublier trop de fautes déjà commises, fautes graves, périls qui poussaient les mécontents à tourner leurs regards du côté de l'île d'Elbe, et dont il serait moins juste cependant d'accuser la volonté des hommes que d'accuser leur inexpérience du gouvernement et la fatalité des temps qui avait voulu que, pendant un quart de siècle, le parti royaliste vécût hors de France, sans pouvoir comprendre dans toute leur étendue les grandes transformations qui s'opéraient dans la patrie désertée.

Tel était l'état des choses pendant le mois d'octobre 1814, quand d'autres incidents vinrent le rendre plus alarmant. Ce fut d'abord un écrit de l'ancien conventionnel Carnot, qui, prenant pour point de départ la justification légale et politique du régicide, était amené à conclure que le gouvernement royal ne tenait pas les promesses de la Charte. Cet écrit n'était pas destiné à la publicité. Son auteur se réservait de l'adresser au roi, à titre de renseignement et de conseil. Mais, après une communication qu'il en avait donnée à quelques personnes, notamment à Fouché, le mémoire fut imprimé secrètement, et rapidement répandu à plusieurs milliers d'exemplaires. Le gouvernement n'osa poursuivre. Les royalistes se plainquirent amèrement de sa longanimité, tandis que ses adversaires en profitaient pour énumérer avec violence leurs griefs et donner plus de vivacité à leurs attaques contre lui.

Ce fut ensuite, à la date du 30 novembre, le bruit d'un complot, qui se répandit tout à coup. Le roi, qui se disposait à se rendre à l'Odéon ce jour-là, devait, à ce qu'on raconta, être enlevé avec sa famille par une centaine d'hommes résolus. Il fut démontré ultérieurement que ce complot *n'avait existé que dans l'imagination de quelques royalistes exaltés, heureux de prendre en défaut la police officielle,*

et qui firent partager leur crédulité au maréchal Marmont, de service aux Tuileries comme commandant d'une des compagnies des gardes du corps. Le roi alla à l'Odéon, en revint sans accident ; mais le maréchal, attribuant cet heureux résultat aux mesures ordonnées par lui, se plaignit amèrement de l'inaction dans laquelle étaient restés le comte Dupont, ministre de la guerre, et le comte Beugnot, directeur de la police, qui n'avaient pas connu l'événement.

L'histoire n'aurait pas à retenir de si minces incidents s'ils n'avaient eu pour conséquence la chute du comte Dupont. Le roi s'était enfin, peu à peu, rendu compte de l'impopularité de ce ministre, comme de sa médiocrité. Il s'était résolu à le remplacer. Le complot de l'Odéon fut le prétexte invoqué auprès de lui pour hâter l'exécution de ce projet. Le 2 décembre, le ministre se rendit aux Tuileries, à onze heures du soir, pour travailler avec le roi. Il ne fut pas reçu ; le lendemain, M. de Blacas vint lui demander sa démission, en ajoutant que le roi était heureux de lui accorder la situation qu'il solliciterait. Le comte Dupont demanda le commandement de la vingt-deuxième division militaire, vacant en ce moment. Il y fut nommé aussitôt, en même temps qu'il recevait le cordon de commandeur de Saint-Louis. Son successeur était déjà désigné.

Le choix du roi s'était porté sur le maréchal Soult, qui, depuis quelques semaines, en sa qualité de gouverneur de Bretagne, avait donné des gages au parti royaliste et était devenu populaire à la cour. Le maréchal possédait des qualités remarquables, sa glorieuse carrière en faisait foi. Sa nomination fut favorablement accueillie. Mais on va voir que, arrivé au ministère, il ne révéla pas un caractère égal à sa valeur première. En même temps qu'il prenait possession du portefeuille, le comte Beugnot était appelé au ministère de la marine, où il s'installa en déclarant à ses *secrétaires qu'il comptait sur leur zèle pour suppléer à son*



ignorance. Il fut remplacé à la police par M. Dandré, un inconnu, ancien conseiller au parlement d'Aix, employé jusque-là par Louis XVIII dans des négociations secrètes. Ces changements eurent lieu sans que les ministres en fussent avertis. Ils ne les connurent qu'après coup, par une communication de M. de Blacas, qui se chargea en même temps d'en mander la nouvelle à M. de Talleyrand, parti déjà pour le congrès de Vienne.

En appelant au ministère le maréchal Soult, le roi nourrissait l'espoir de changer les dispositions de l'armée. Le maréchal, pressé de faire preuve de dévouement, trompa cet espoir. Son premier acte fut d'appeler à la chancellerie de la Légion d'honneur, en remplacement de l'abbé de Pradt, qui occupait provisoirement ce poste, un des familiers du comte d'Artois, le comte de Bruges ; son second, de traduire devant un conseil de guerre le général Exelmans, accusé d'avoir entretenu des relations avec Murat et, le croyant menacé, de lui avoir offert son épée. Le général Exelmans était populaire parmi les soldats de l'empire. La mesure dont il fut l'objet, pour avoir refusé d'obéir à un ordre d'exil, accrut leur colère. Le conseil de guerre chargé de le juger prononça son acquittement, rendu certain par l'appel qu'il avait adressé aux Chambres. Cette affaire eut un retentissement considérable et fut considérée comme une revanche de l'armée de Napoléon contre le pouvoir royal.

Ainsi l'année 1814 se terminait lamentablement. La session des Chambres fut close le 30 décembre, après avoir duré près de sept mois, et leur réouverture fixée au 15 mai. Entre la date de leur réunion et celle de leur séparation tient presque toute l'histoire de la première année du gouvernement des Bourbons, marquée par les erreurs que devait engendrer l'inexpérience du régime *représentatif*.

Ces erreurs, en quelque sorte fatales, s'aggravaient chaque jour, par suite d'épisodes bruyants qu'exploitait la mauvaise foi des partis, tels que l'enterrement de l'actrice Raucourt, qui faillit devenir une cause d'émeute, le curé de Saint-Roch ayant d'abord refusé de recevoir le corps à l'église ; ou la translation des cendres de Louis XVI et de Marie-Antoinette, de la chapelle provisoire de la rue d'Anjou dans les caveaux de Saint-Denis, qui fut considérée comme un appel aux passions. Le mécontentement était partout. Les officiers en demi-solde formaient par toute la France, et surtout à Paris, un redoutable parti d'hommes irrités, prêts à un coup de main. Les mécontents se rangeaient, les uns autour de quelques chefs militaires qu'on savait disposés à favoriser le retour de l'empereur, puisaient des encouragements dans le salon de la reine Hortense, duchesse de Saint-Leu, restée à Paris grâce à la bienveillance du roi, et devenu le centre du mouvement bonapartiste ; les autres autour de personnages politiques, tel que le comte d'Artois, le duc d'Orléans, et Fouché lui-même ; Fouché, qui n'avait renoncé ni à intriguer ni à conspirer, qui restait en communication avec tous les partis, sans se livrer à aucun, mais qui avait l'art de leur laisser croire à tous qu'il les servait avec le plus grand zèle. Par surcroît, des dissensions ministérielles venaient d'éclater, en même temps que des conspirations militaires. Deux généraux, les frères Lallemand, tentaient d'obliger Louis XVIII à abdiquer. Ils songeaient à rappeler l'empereur, ou, si sa présence devait être une cause d'alarme pour l'Europe, le roi de Rome, ou même à proclamer lieutenant général le duc d'Orléans. Sous l'action de Barras et de Fouché, il y eut des rapprochements entre les bonapartistes et les hommes de la Révolution, pour qui le gouvernement royal représentait à cette heure l'ennemi.

Les avertissements ne manquaient pas aux ministres. Ils leur arrivaient à eux, comme ils arrivaient au roi, sous des

formes diverses. Mais, ayant la prétention de tout savoir, ils refusaient de croire qu'il pût exister des dangers qui leur fussent restés inconnus jusque-là. Ils croyaient au dévouement comme à la fidélité des chefs militaires investis de la confiance du souverain. Ils savaient Napoléon prisonnier dans son île, se fiaient à la rigoureuse surveillance dont il était l'objet et comptaient sur la popularité des Bourbons, dont les princes avaient recueilli des preuves éclatantes dans de récents voyages, pour les défendre contre des conjurations dont on parlait sans cesse, mais qui n'éclataient jamais. Malheureusement, ils ne songeaient pas assez à l'imprévu, qui exerce sur les affaires humaines tant d'influence ; c'est l'imprévu qui allait éclater et modifier une fois de plus, pour une courte durée, il est vrai, l'état de la France et de l'Europe, moins d'un an après la chute de l'empereur et la Restauration.

## V

LE CONGRÈS DE VIENNE — INSTRUCTIONS DONNÉES A M. DE TALLEYRAND —  
 HABILITÉ DE CE DIPLOMATE — CARACTÈRE INJUSTE DE L'ŒUVRE DU  
 CONGRÈS — ON APPREND A VIENNE QUE NAPOLEON EST ENTRÉ EN FRANCE  
 — NOUVELLE COALITION DE L'EUROPE — MARCHÉ DE NAPOLEON SUR  
 PARIS — LE GOUVERNEMENT DU ROI ESSAYE D'ORGANISER LA RÉSISTANCE  
 — ÉNERGIE DES PRINCES ET DE LA DUCHESSE D'ANGOULÊME.

Ainsi que nous l'avons dit, le prince de Talleyrand avait quitté Paris le 15 septembre pour se rendre à Vienne, où le congrès des puissances européennes était au moment de s'ouvrir. Il s'agissait, on s'en souvient, de se partager les territoires et les peuples détachés de la France par le traité de Paris. Une clause de ce traité obligeait le gouvernement français à adhérer aux arrangements qui seraient arrêtés entre les parties contractantes. Aussi, quoique appelé à prendre part aux délibérations, il ne semblait pas que ce gouvernement pût y exercer une grande influence, non plus qu'y tenir un rôle important. Les instructions données à M. de Talleyrand devaient donc être vagues et brèves, rester subordonnées aux circonstances et à ce qu'elles lui permettraient de faire. Il possédait la confiance du roi, qui se plaisait à reconnaître en lui plus d'expérience diplomatique, plus de connaissances spéciales, plus d'habileté qu'il n'en possédait lui-même. Il partit investi, en quelque sorte, d'un pouvoir sans limites.

On se borna à lui recommander de tout faire pour obtenir que le roi de Saxe, en qui les puissances voulaient châtier le fidèle allié de Napoléon, et dont la Prusse, qui le retenait prisonnier à Berlin, convoitait les États, ne fût pas dépossédé; que Murat, au contraire, fût expulsé du royaume de Naples, et ce royaume rendu aux Bourbons de Sicile. Louis XVIII *n'avait au cœur que ces deux questions*, et, bien qu'il n'igno-

rât pas que l'empereur de Russie entendait s'approprier la Pologne, que l'Autriche voulait l'Italie, et le roi de Prusse, la Saxe, il se résignait par avance à tout ce qui ne touchait pas directement son peuple, comptant, pour empêcher l'accomplissement de ces grandes iniquités, moins sur l'habileté de son plénipotentiaire que sur les rivalités des négociateurs entre eux. Les vainqueurs avaient à se partager trente-deux millions d'hommes. Il appartenait au gouvernement français d'empêcher que ce partage fût par trop arbitraire, et tout au moins de protester, s'il ne pouvait y réussir.

Ce fut l'honneur de M. de Talleyrand de le comprendre, de comprendre aussi que, s'il lui était interdit de formuler des revendications pour la France, il pouvait, en son nom, se faire le défenseur des humbles et des faibles, prendre ainsi dans le congrès une situation et une autorité que, d'ailleurs, son nom et son passé lui assuraient.

Il arriva à Vienne le 23 septembre. Hôtes de l'empereur d'Autriche, le tsar, les rois de Prusse, de Danemark, de Bavière et de Wurtemberg s'y trouvaient déjà, ainsi qu'un grand nombre de petits princes qui venaient y plaider la cause de leurs intérêts. Lord Castlereagh, qui tenait dans les affaires européennes une place importante, représentait l'Angleterre, accompagné de trois diplomates; il fut un peu plus tard remplacé par le duc de Wellington; M. de Nesselrode et M. de Stackelberg représentaient l'empereur de Russie; M. de Metternich, l'empereur d'Autriche; MM. de Hardemberg et de Humboldt, le roi de Prusse; M. de Labrador, le roi d'Espagne. Tous les États avaient ainsi, sans exception, grands et petits, un délégué au congrès.

Le pape y avait envoyé l'illustre cardinal Consalvi. Après avoir mis le prince régent d'Angleterre dans les intérêts du Saint-Siège, le cardinal s'était fait précéder d'une note par laquelle il réclamait les trois Légations, Avignon, *le comtat Venaissin*, le duché de Bénévent, la ville de *Ponte-Corvo* et son territoire, c'est-à-dire tout ce que le

pouvoir temporel avait perdu par le traité de Tolentino. Il faisait même allusion aux prétendus droits du pape sur les duchés de Parme et de Plaisance, déjà donnés à l'impératrice Marie-Louise. Mais la plupart de ses réclamations étaient de pure forme, et, en fait, il n'en était de sérieuse que celle qui concernait les Légations, Ponte-Corvo et le duché de Bénévent.

Le congrès à peine réuni, l'habileté du négociateur français eut lieu de se manifester. La Russie, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche avaient trouvé bon de s'improviser directrices souveraines du congrès, et de décider qu'elles prononceraient seules sur les résolutions à prendre; qu'elles les discuteraient ensuite avec la France et l'Espagne, sauf à les soumettre, quand l'accord serait fait, aux autres puissances représentées. Averti par le diplomate espagnol de cette prétention léonine, M. de Talleyrand n'hésita pas à protester et à revendiquer pour les huit gouvernements signataires du traité de Paris, c'est-à-dire pour ceux qui viennent d'être nommés, et, pour la Suède et le Portugal, un droit analogue à celui que quatre d'entre eux entendaient s'arroger. En dépit des réponses irritées que provoqua d'abord sa réclamation, il sut la maintenir, faire comprendre que si la France était vaincue, elle ne l'était pas au point de ne pouvoir, de concert avec les petits États dont elle défendait les intérêts en même temps que les siens, s'opposer à des décisions arbitraires; et tant était puissant le prestige de la France, même au lendemain de ses défaites, qu'il eut gain de cause. Les huit puissances formèrent un comité central qui devait préparer les solutions et les faire agréer ensuite par les autres négociateurs.

Le congrès s'ouvrit officiellement le 1<sup>er</sup> novembre. Après leurs travaux du jour, ses membres se retrouvaient le soir dans les salons des souverains ou de quelqu'un d'entre eux; car les fêtes se succédaient, comme pour apaiser à la fin de chaque *conférence* les dissentiments qu'elle avait fait éclater.

Les questions de Pologne et de Saxe furent les premières posées et les plus difficiles à résoudre. Après avoir promis formellement la reconstitution du royaume de Pologne, le tsar, qui entendait imposer despotiquement sa volonté à Vienne, comme il l'avait imposée à Paris, voulait maintenant le duché de Varsovie tout entier; et comme il ne pouvait réaliser ce désir qu'au détriment de la Prusse, il l'avait déjà dédommagée en lui donnant le royaume de Saxe, dont il disposait sans l'assentiment du congrès. On peut supposer qu'il espérait celui de la France. Mais son espoir fut trompé. M. de Talleyrand, à qui le roi avait envoyé des instructions complémentaires, déclara que si, pour s'approprier le duché de Varsovie, l'empereur Alexandre avait besoin d'une transaction à offrir à la Prusse, cette transaction ne pouvait se faire aux dépens de la Saxe. Il le dit avec l'énergie d'un diplomate qui sait que son gouvernement ne redoute pas la guerre.

Il trouva d'abord des auxiliaires dans tous ces petits princes allemands à qui l'agrandissement de la Prusse ne pouvait plaire, plus tard dans l'Angleterre et l'Autriche, qui ne supportaient qu'impatiemment les procédés tyranniques du tsar. Par un trait de génie, il constitua au sein même du congrès, à l'insu de l'empereur de Russie et du roi de Prusse, une puissante alliance contre eux. Le 3 janvier 1815, un traité secret fut signé entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, auquel adhérèrent la Bavière, le Hanovre, les Pays-Bas et la Hesse-Darmstadt, dont le but était de s'opposer aux desseins du tsar, mais qui avait un résultat bien autrement considérable, puisqu'il brisait la coalition.

L'empereur Alexandre ne connut que plus tard l'existence de ce traité. La minute en fut trouvée aux Tuileries par Napoléon au retour de l'île d'Elbe; il s'empressa d'en donner connaissance à l'ambassadeur russe, avec l'espoir de détacher le tsar de la cause de ses ennemis. Ce n'est donc point par la crainte de l'alliance qui s'y trouvait sanctionnée que ce *ince finit par se rendre* aux observations de M. de Talley-

rand; ce fut plutôt pour ne pas rejeter l'Europe dans une conflagration nouvelle, et aussi pour ne pas déplaire à la France, de laquelle il cherchait d'autant plus à se rapprocher, qu'il poursuivait depuis Paris l'idée d'un mariage entre sa sœur, la grande-duchesse Anne, et le duc de Berry.

Un arrangement intervint. Réduite d'un tiers, la Saxe fut rendue à son roi, et ce qu'on lui prenait, incorporé à la Prusse en même temps que le duché de Posen et les territoires sur les deux rives du Rhin. Les Pays-Bas eurent le Limbourg et le Luxembourg. En même temps, le Saint-Siège obtenait la restitution du duché de Bénévent, du territoire de Ponte-Corvo et les trois Légations. Il avait été question d'en distraire une et de la donner à Marie-Louise, à laquelle on aurait pris alors les duchés de Parme et de Plaisance pour les réunir au grand-duché de Toscane et reconstituer l'ancien royaume d'Étrurie, détruit en 1807 par Napoléon. Le cardinal Consalvi, d'accord avec M. de Metternich, démontra qu'il n'était ni convenable ni habile de créer deux injustices nouvelles pour en réparer une, et ce projet n'eut pas de suite.

Ainsi, comme l'Allemagne, l'Italie se reconstituait. L'Autriche s'y taillait la part du lion, y reprenait la Lombardie et la Vénétie, imitant l'Angleterre, la Prusse et la Russie, qui ne songeaient qu'à s'agrandir, comme elle, au détriment des petits États.

Restait la question napolitaine. La France, on l'a vu, demandait la déchéance de Murat et la restauration des Bourbons. Mais les alliés étaient engagés envers le roi de Naples, — l'Autriche avait conclu même un traité avec lui ; — ils ne pouvaient oublier que, désertant, au commencement de 1814, la cause de Napoléon, Murat avait secondé leurs efforts pour détruire la puissance impériale. La question fut longuement examinée et débattue, et quand arrivèrent les Cent jours, elle n'était pas encore résolue. Murat ne fut abandonné par l'Autriche *que quand il l'eut trahie avec l'espoir d'agrandir*



son royaume, comme il avait, pour le conserver, trahi l'empereur.

Telle est, exposée à grands traits, l'œuvre du congrès de Vienne. Il convient d'ajouter que, dans ce congrès, fut remis en honneur l'art de la diplomatie, un peu oublié depuis 1791, c'est-à-dire pendant ces années durant lesquelles on avait perdu l'habitude de négocier; où, au lendemain d'une bataille, le vainqueur imposait durement sa domination aux vaincus; où l'on bâclait à la hâte un traité qu'on signait à côté d'un canon, sans se demander si les conditions qu'il stipulait pourraient être maintenues. A Vienne, les anciennes traditions furent renouées, et l'Autriche, célébrant cette grande solennité, fit aux illustres négociateurs un accueil digne d'elle et d'eux.

Mais tant de grandeur extérieure, tant de splendeurs éclatantes ne peuvent faire oublier que les traités de Vienne consacrèrent de grandes injustices; que ceux qui les signèrent eurent le tort de ne songer qu'à s'arrondir au détriment du voisin, de ne s'inquiéter ni des besoins, ni des aspirations, ni des intérêts des peuples; de laisser dans une situation asservie ou humiliée une partie de l'Italie; de maintenir le dépouillement inique de la France. La Révolution française avait passé sur le monde; la démocratie était née, elle allait envahir peu à peu les sociétés, et ces fins diplomates semblaient fermer les yeux, croyant avoir fait une œuvre admirable, parce qu'ils contractaient la sainte alliance pour défendre leurs arrangements, ne voyant pas que, loin de résoudre les difficultés léguées par Napoléon à l'Europe, ils les aggravaient par le désordre et la contradiction de leurs idées, sans fonder rien de stable.

Plusieurs d'entre eux en avaient le sentiment. « J'ai recueilli de leur bouche, écrivait alors le cardinal Consalvi, des aveux pleins de sinistres prévisions. On espère dominer la révolution en la comprimant ou en la forçant au silence, et *la révolution déborde* même au milieu du congrès... Nous

étayons ici, peu à peu, à force de bras et d'argent, une vieille mesure qui s'écroule sous nos yeux, et nous ne songeons pas à rebâtir solidement, ce qui serait peut-être moins dispendieux, et à coup sûr plus durable. »

Rebâtir voulait dire, dans la bouche de Consalvi, revenir à l'ancien régime, à la politique théocratique, afin de faire vivre les peuples en bonne intelligence sous le sceptre de leurs souverains légitimes. Or, rebâtir sur de telles bases n'était plus possible ; et c'est parce que la majorité des plénipotentiaires en était convaincue qu'aucun d'eux ne voulait aborder l'obstacle pour essayer de le détruire ; ils préférèrent se contenter de tirer du *statu quo* une solution provisoire. Rien autre chose ne se pouvait dans une assemblée où l'ancien régime seul était représenté, la révolution considérée comme un crime, Louis XVIII lui-même blâmé de se montrer libéral par les diplomates anglais, qui déclaraient que la liberté ne saurait s'acclimater en France, et où chacun des souverains engagés dans la coalition, se figurant qu'il avait renversé Napoléon et sauvé l'Europe, avait la prétention de faire entendre de rigides et justes conseils.

Le congrès cependant touchait à son terme, conservant un caractère de défiance qui survivait à l'apaisement apparent des difficultés. Le 5 mars, tous les diplomates se trouvaient réunis chez l'impératrice, où l'on donnait une représentation de tableaux vivants et de scènes historiques, quand, vers la fin du spectacle, un pli fut remis au prince de Metternich. Il l'ouvrit, jeta les yeux sur le contenu. Sa figure se décomposa. Il se pencha vers l'empereur d'Autriche, qui répéta ses paroles au tsar et au roi de Prusse. Les souverains se levèrent ; chacun les imita ; le spectacle fut interrompu. La lettre reçue par M. de Metternich lui annonçait le débarquement de l'Empereur sur le territoire français. « Je vous avais bien averti que cela ne pouvait durer, » dit Alexandre à M. de Talleyrand. Les décisions à prendre furent ajournées jusqu'au retour de ce dernier, qui partait le lendemain, avec

M. de Metternich et le duc de Wellington, pour aller annoncer au roi de Saxe que ses États lui étaient en partie restitués. Le 13 mars, les trois diplomates étant de retour, le congrès mettait ce même jour Napoléon hors la loi, déclarant que les gouvernements se refusaient à voir en lui autre chose qu'un perturbateur du repos du monde, qu'il fallait désormais traiter comme tel.

La nouvelle du retour de l'Empereur arriva à Paris comme un coup de foudre; elle éclata dans le mécontentement dont les causes ont été énumérées plus haut, entre les partis que le gouvernement du roi ne pouvait plus contenir, au milieu des dissensions ministérielles envenimées par la rivalité qui existait entre le favori de Louis XVIII, M. de Blacas, et le ministre de l'intérieur, M. de Montesquiou. A ce moment, le parti de l'émigration reprenait le dessus, pénétrait de son esprit les décisions gouvernementales, la réorganisation de l'Université, celle de la magistrature, dont on avait suspendu un jour l'inamovibilité afin de chasser de ses rangs, avant de la revêtir d'une investiture nouvelle, ceux de ses membres qu'on soupçonnait de rester attachés au régime déchu ou à la révolution.

Les dispositions de l'armée devenaient chaque jour plus mauvaises. Elle avait ressenti comme une injure personnelle le traitement infligé au maréchal Davoust et au général Exelmans; elle espérait une restauration impériale; elle s'appêtait à l'acclamer et à la soutenir. Son mécontentement se traduisait par ces tentatives de conspiration militaire dont nous avons parlé.

Les chefs du parti révolutionnaire, ceux qui souhaitaient la chute des Bourbons avec l'espoir secret de fonder un gouvernement de leur choix, à la tête duquel ils rêvaient de placer le duc d'Orléans, s'ingéniaient à profiter de la faiblesse des pouvoirs publics, à la faire tourner au profit de leur cause. Ils exploitaient jusqu'aux mouvements qui éclataient en Vendée et qui avaient pour but de contraindre le

roi à confier la direction des affaires aux amis du comte d'Artois.

De l'île d'Elbe, Napoléon avait suivi le déchainement de ces passions trop ardentes pour ne pas se trahir. Tenu au courant des incidents du congrès de Vienne, il s'était préparé à profiter des divisions des puissances comme de l'impopularité des Bourbons. Il n'ignorait pas que l'armée était pour lui, que les officiers en demi-solde formaient un personnel nombreux, tout dévoué à sa cause. Dévoré du désir de reconquérir son trône, convaincu qu'il n'aurait qu'à se montrer en France pour y réussir, il hésitait encore cependant, malgré les avis qu'il recevait de toutes parts. Un jeune homme, M. Fleury de Chaboulon, qui arriva jusqu'à lui, porteur des instructions des chefs du parti bonapartiste, dissipa ces hésitations.

Le 27 février 1815, profitant d'un relâchement dans la surveillance dont il était l'objet, il s'embarqua sur l'un des navires laissés à sa disposition. Le maréchal Bertrand, les généraux Drouot et Cambronne et quelques centaines d'hommes qui l'avaient suivi à l'île d'Elbe, l'accompagnaient. Le 1<sup>er</sup> mars, il débarquait au golfe Juan, près de Cannes. Il se mettait aussitôt en route pour Grenoble, par la vallée des Alpes, traversait successivement Grasse, Digne, Sisteron, Gap, Vizille, recrutant peu à peu une armée parmi les troupes envoyées à sa rencontre pour le combattre.

De Digne, il avait lancé deux proclamations. Dans la première, adressée à l'armée, après avoir rappelé qu'il était tombé, non pas vaincu, mais trahi, il invitait, au nom des victoires passées, ses anciens soldats à se réunir à lui pour l'aider à chasser les Bourbons, à rétablir ses droits et à délivrer la patrie. « La victoire marchera au pas de charge, disait-il; l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. » Dans la seconde, adressée au peuple français, il faisait le récit des événements qui l'avaient renversé, et, pour rassurer

ceux de ses anciens partisans ralliés aux Bourbons, il ajoutait : « Tout ce que des individus ont fait ou dit depuis la paix de Paris, je l'ignorerai toujours ; cela n'influera en rien sur le souvenir que je conserve des services importants qu'ils ont rendus, car il est des événements d'une telle nature, qu'ils sont au-dessus d'une organisation humaine. » Le 7 mars, au matin, il arrivait devant Vizille. Il rencontra là une compagnie du 5<sup>e</sup> de ligne qui s'app préparait à lui disputer le passage et dont le chef le menaçait d'engager le feu. Napoléon, sans tenir compte de cette menace, descendit de cheval, s'avança au-devant de la troupe, et, la saluant : « Soldats du 5<sup>e</sup> de ligne, s'écria-t-il, s'il en est un seul parmi vous qui veuille tuer son général, son empereur, il le peut ; me voilà ! » Une immense acclamation lui répondit. Aux cris de : « Vive l'empereur ! » les soldats passèrent de son côté, et quand il entra dans Vizille, son armée comptait plusieurs milliers d'hommes.

Le lendemain, il était aux portes de Grenoble. Là, des préparatifs avaient été faits pour le repousser. Malgré l'esprit de la population, sympathique à sa cause, le général Marchand, qui commandait la place, s'était décidé à remplir jusqu'au bout son devoir. Mais il avait compté sans un jeune officier, colonel du 7<sup>e</sup> de ligne, M. de Labédoyère, qui, désertant soudain les rangs royalistes, sortit de la ville avec son régiment pour le conduire à l'empereur. On ferma les portes derrière lui. A neuf heures du soir, Napoléon, s'étant présenté, fut salué par la population et par les troupes réunies sur les remparts. Sur son ordre, les sapeurs brisèrent les portes ; il entra triomphalement dans la cité dauphinoise, tandis que le général et le préfet, abandonnés par les soldats, n'avaient d'autre ressource que la fuite. Dès ce moment l'Empire était fait. La défection successive des régiments conduits à sa rencontre, les armes à la main, allait lui assurer le succès jusqu'à Paris.

*Arrivée le 6 mars dans la capitale, c'est le 7 que la nou-*

velle du débarquement de l'empereur fut confirmée, presque au moment où l'on apprenait le complot des généraux Lallemand et Lefèvre-Desnouettes, qui devait éclater à Lille, et que la fermeté du maréchal Mortier venait de faire échouer. On rapprocha de cette tentative avortée d'une poignée de mécontents l'événement de Cannes, et, de la simultanéité de ces graves incidents, on tira cette conséquence : qu'ils avaient pour objectif le même but, c'est-à-dire le rétablissement de l'empereur. Quelles que fussent les apparences, il n'en était rien cependant. Ce n'est pas pour l'empereur que les frères Lallemand avaient conspiré, mais plutôt pour servir les desseins inavoués et mystérieux de Fouché, qui, dans cette circonstance comme dans d'autres, poussa jusqu'au génie l'art de faire agir les hommes sans se compromettre.

Lorsqu'une dépêche du maréchal Masséna, transmise de Marseille à Paris par le télégraphe aérien, le seul qui existât alors, vint apprendre l'arrivée de l'empereur et les progrès de sa cause, le Gouvernement envisagea l'étendue des périls qui le menaçaient et qu'aggravait l'état d'esprit de l'armée. Des mesures furent immédiatement prises. Le comte d'Artois partit pour Lyon avec le duc d'Orléans et le maréchal Macdonald; le duc de Bourbon, pour l'Ouest. A Lyon comme en Vendée, on pouvait compter sur la fidélité des populations, qui avaient, en d'autres temps, combattu et souffert pour la cause royale, et espérer que les troupes se laisseraient entraîner par leur exemple. Le duc d'Angoulême se trouvait à Bordeaux avec sa femme. Un exprès lui fut envoyé, avec l'ordre de se rendre à Toulouse, Nîmes et Marseille, afin d'organiser la résistance dans le Midi. La princesse devait rester à Bordeaux et tenir dans la ville autant qu'elle le pourrait. Le roi garda près de lui le duc de Berry. Ce prince était jeune, ardent, chevaleresque; nul ne semblait mieux doué que lui pour retenir dans le devoir la garnison de Paris. A dater de ce jour, on le vit

dans les casernes, essayant de s'y rendre populaire, jusqu'au moment où sa présence devint insuffisante à refréner les sympathies des soldats pour l'empereur, qui s'accroissaient avec plus de force, au fur et à mesure que le succès final de Napoléon devenait moins douteux.

On a dit longtemps qu'à l'approche du danger qui menaçait la couronne, les princes de la maison de Bourbon avaient manqué de courage et d'habileté. Cette assertion est mensongère; l'histoire l'a démentie. Les princes, à l'exemple du roi, s'élevèrent à la hauteur de ce danger. Au poste dans lequel il avait été placé, chacun d'eux fit son devoir; la duchesse d'Angoulême en poussa l'accomplissement jusqu'à l'héroïsme. S'ils furent vaincus, ce n'est point à eux qu'il faut s'en prendre, mais à la puissance des souvenirs laissés par l'empereur dans l'armée. Ces souvenirs se réveillèrent au mois de mars 1815, avec une irrésistible énergie. Les fautes politiques d'où résultait l'impopularité du gouvernement royal n'y ajoutèrent rien. N'eussent-elles pas été commises, ils auraient eu cependant sur l'armée une influence décisive; elle se serait soulevée quand même en faveur de Napoléon, comme elle se souleva dans un mouvement de passion que nul ne pouvait prévoir, bien qu'il se préparât depuis le jour où l'empereur avait dû renoncer, pour sa famille et pour lui, à la couronne de France.

## VI

PROTESTATIONS PROVOQUÉES PAR LE RETOUR DE L'EMPEREUR — RÉUNION DES CHAMBRES — FERMETÉ DE LOUIS XVIII — TROUBLE GÉNÉRAL AUTOUR DE LUI — ATTITUDE INQUIÉTANTE DE L'ARMÉE — L'EMPEREUR ENTRE A LYON — PREMIERS DÉCRETS — DÉFIANCES DES ROYALISTES ENVERS LE MARÉCHAL SOULT — LE DUC DE FELTRE MINISTRE DE LA GUERRE — LE ROI PART POUR LILLE — IL SE REND A GAND — LE DUC DE BOURBON EN VENDÉE — LA DUCHESSE D'ANGOULÊME A BORDEAUX — DÉFECTION DES TROUPES — SON DÉPART — LE DUC D'ANGOULÊME — CAPITULATION DE LA PALUD — RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.

Le 9 mars, les proclamations de l'empereur étaient connues à Paris. Des manifestations significatives en faveur de la monarchie y répondirent. Le conseil municipal et les corps constitués envoyèrent spontanément des adresses au roi. Ceux des organes de la presse qui, jusqu'à ce jour, s'étaient signalés par l'âpreté de leur opposition, changèrent de ton et prirent la défense du trône. On vit les royalistes de l'extrême droite se rapprocher des constitutionnels, la plupart des hommes de la Révolution eux-mêmes, embrasser la cause royale. Ces sentiments eurent des échos jusque dans les rues, pleines à toute heure du jour d'une foule qui protestait contre l'usurpateur, dont la nation, déjà faite à la liberté et au régime représentatif, appréhendait le retour. Des hommes de tout âge et de toute condition allaient se faire inscrire à l'état-major de la garde nationale, offrant au prince leurs bras et leur sang.

Fouché lui-même, dont l'attitude depuis plusieurs semaines provoquait justement la défiance et le soupçon, apportait des conseils. Il voulait que la royauté appellât à elle les hommes de la Révolution, s'appuyât sur eux pour résister au despotisme menaçant. On prit ces avis pour ce qu'ils valaient. L'ordre fut même donné de l'arrêter, afin de le mettre dans l'impossibilité de nuire. Mais il eut l'ha-



bileté de se soustraire aux poursuites dont il était l'objet et en fut quitte pour rester caché jusqu'au jour où l'empereur étant arrivé, il alla lui offrir ses services qu'il fit agréer.

Les Chambres, cependant, sans attendre la date du 15 mai, fixée pour leur convocation, s'étaient réunies à la première nouvelle des événements. La veille de leur réunion, leur président, M. Lainé, se rendit chez le roi pour se faire l'interprète de leur dévouement. « J'attends l'arrivée des députés, répondit le roi, et je compte sur leur fidélité comme sur celle de tous les Français, » paroles que M. Lainé répéta à ses collègues, en ajoutant que le roi se confiait à eux. Des protestations analogues arrivaient de tous les points de la France ; Louis XVIII, qui, dans ces circonstances, déployait son ordinaire intrépidité d'âme, pouvait se leurrer de l'espérance d'une victoire définitive.

Malheureusement, le sang-froid des hommes auxquels il appartenait de dominer les événements n'était pas en rapport avec leur bonne volonté. On s'agitait beaucoup pour ne rien faire. L'incapacité des ministres, qui éclatait, à cette heure de crise, en mille traits douloureux, leur avait enlevé jusqu'au pouvoir d'imposer leur volonté à l'entourage du roi, dans lequel se discutaient vainement des projets plus nombreux que pratiques. Le maréchal Soult venait d'adresser à l'armée une proclamation dont l'unique résultat avait été de prouver qu'il n'exerçait pas sur elle plus d'influence que n'en exerçait son prédécesseur, le comte Dupont. Les visites du duc de Berry dans les casernes ne servaient qu'à mettre en relief le sentiment hostile des troupes et leur impatience d'acclamer l'empereur. Des revues successives prouvaient qu'on pouvait se fier à la garde nationale ; mais les cadres à l'aide desquels on aurait pu en faire une troupe solide faisaient défaut. Puis, la défiance se glissait dans les rangs des royalistes. Les chefs qui avaient servi l'Empire étaient soupçonnés *de partager les sentiments de leurs soldats* ; ces soupçons *ne manquaient pas de fondement* ; quelques-uns de ces chefs

profitèrent des circonstances pour se faire payer les services que l'on attendait d'eux. A l'exception de ceux qui s'étaient trop ouvertement compromis en défendant la Restauration, la plupart passèrent ultérieurement à l'empereur.

Les nouvelles reçues de Lyon vinrent accroître ce désarroi. Dans la journée du 10 mars, le comte d'Artois, le duc d'Orléans et le maréchal Macdonald avaient dû, par suite de la défection de la garnison, abandonner cette ville dans laquelle l'empereur était entré triomphalement à sept heures du soir, acclamé par une foule hideuse, mêlée aux soldats, et qui faisait entendre les redoutables cris des jours sanglants de la Terreur : « Mort aux Bourbons! mort aux royalistes! mort aux prêtres! » avertissement solennel qui retentissait aux oreilles de l'empereur, comme pour le convaincre qu'il ne pourrait étayer son pouvoir reconquis que sur les forces révolutionnaires.

On apprenait en même temps qu'il avait lancé de cette ville neuf décrets, destinés à détruire tout ce qu'avaient fait les Bourbons, nominations, promotions, créations, Chambre des pairs, en un mot l'œuvre de la Charte, la Charte elle-même, et à remettre en vigueur les constitutions de l'Empire. C'était la confiscation et l'exil rétablis. Le dernier de ces décrets convoquait, pour le mois de mai, les députés des collèges électoraux en assemblée extraordinaire, afin de modifier ces constitutions au gré de la volonté nationale et d'assister au couronnement de l'impératrice et du roi de Rome.

Une violente exaltation des esprits accueillit ces événements. Le retour du comte d'Artois la rendit plus vive encore. Les royalistes voyaient la trahison partout. Le maréchal Soult, qui se débattait sous le poids de lourds devoirs, ne parut plus digne de leur confiance. Le roi dut lui retirer le portefeuille de la guerre et le confier au duc de Feltre, en même temps qu'il procédait à divers changements de fonctionnaires pour donner satisfaction aux plus soupçonneux de ses *partisans*.

Cependant, une dernière espérance restait au gouvernement royal. Elle se fondait sur ce qui se disait du maréchal Ney, de son action sur les troupes et des engagements qu'il avait pris avec Louis XVIII. Placé à la tête du corps d'armée qui se formait à Besançon, il était venu, avant de se rendre à son poste, saluer le roi, et lui avait promis de lui ramener l'empereur « dans une cage de fer ». C'est donc de lui qu'on attendait la victoire. On le voyait déjà, marchant à la rencontre de Napoléon, avec une armée disciplinée et fidèle, l'obligeant à revenir sur ses pas jusqu'au delà de Lyon, où l'usurpateur se trouverait arrêté par le corps de volontaires du duc d'Angoulême, qui, après s'être formé à Marseille et à Nîmes, s'était jeté à sa poursuite, et pris par conséquent entre deux forces qui l'écraseraient.

Le 16 mars, le roi, confiant encore dans l'efficacité de la défense, passa une revue de la garde nationale, puis se rendit aux Chambres, où il prononça un discours qui fut couvert d'acclamations et d'applaudissements. Le 18, arrivèrent des nouvelles du maréchal Ney, mais bien différentes de celles qu'on attendait. Le malheureux soldat n'avait pu résister à l'influence que son ancien chef exerçait sur lui. Le 11, il était à Lons-le-Saunier, résolu à le combattre et à tenir les promesses faites aux Tuileries, en baisant la main du roi. Mais, le surlendemain, une lettre de l'empereur venait ébranler ses résolutions.

En lui envoyant ses ordres, comme s'il n'eût pas douté de lui, Napoléon lui disait : « Je vous recevrai comme au lendemain de la Moscowa. » C'en était trop pour ce cerveau faible, pour cette imagination ardente. Dans la nuit du 13 au 14, il céda à la puissance des souvenirs, comme Labédoyère et tant d'autres avaient cédé déjà. Le matin, au moment de passer ses troupes en revue, il appela dans sa chambre ses lieutenants Lecourbe et de Bourmont, et leur *annonça ses intentions*. Ils essayèrent en vain de les combattre. Quelques instants après, il lisait à ses soldats une

allocution enflammée à laquelle ils répondirent par un unanime cri de « Vive l'empereur ! » Le lendemain, il partait à leur tête pour Auxerre, où il se rencontra avec Napoléon, qui, en le voyant, lui ouvrit les bras.

Ce fut le dernier coup porté à la Restauration. Napoléon pouvait maintenant arriver jusqu'à Paris sans rencontrer d'obstacle sur sa route. Il suffisait qu'il se montrât pour que les armes dirigées contre lui tombassent des mains des soldats. Il s'avancait à grandes journées ; à toute heure, des émissaires chargés d'observer sa marche venaient annoncer qu'il avait franchi une étape de plus, que son armée se grossissait de tous les déserteurs de la cause royale. Dans les rues de Paris, ses partisans, recrutés surtout parmi les officiers en demi-solde, relevaient la tête, annonçaient son retour, affectaient des airs victorieux, bravaient la police, dont la crainte du lendemain paralysait le zèle.

Autour du roi, on continuait à discuter des plans sans en arrêter aucun. La certitude de la défaite dominait les dévouements les plus sûrs, les stérilisait. Les projets succédaient aux projets, les objections s'entassaient sur les objections, et, tandis que les intendants de la maison royale commençaient secrètement des apprêts de départ, emballaient les diamants de la couronne pour les emporter, réunissaient en hâte les ressources pécuniaires, afin de protéger contre la pauvreté le nouveau et trop vraisemblable exil du roi, des personnages compromis par la lutte qu'ils avaient soutenue contre l'empereur, à commencer par M<sup>m</sup> de Staël et Chateaubriand, quittaient Paris.

Au même moment, Benjamin Constant publiait dans le *Journal des Débats* un violent manifeste contre l'empereur, dans lequel, à la veille d'embrasser sa cause, quand il le vit vainqueur, il déclarait « qu'il ne se traînerait pas d'un pouvoir à un autre » et resterait fidèle au roi. C'étaient là les derniers accents des dévouements abattus ou des fidélités expirantes ; d'autres accents y répondaient, ces cris de « Vive

l'empereur ! » par lesquels était accueilli le duc de Berry se présentant aux troupes.

Aux Tuileries, les uns voulaient que le roi, entouré de sa maison militaire et des Chambres, fortifié dans cette position, attendit dans son palais l'arrivée de Bonaparte, tandis que ses amis auraient soulevé les royalistes de la France entière pour les amener à son secours. Le maréchal Marmont soutenait ces projets, qu'il se faisait fort de mener à bonne fin. D'autres étaient d'avis que Louis XVIII se rendit en Vendée, où la résistance serait facile à organiser et d'où il pourrait aller s'embarquer à la Rochelle, s'il ne réussissait pas à repousser l'usurpateur. On lui conseillait aussi une retraite vers Lille, qui offrait, avec ses murs et ses forts, un asile, et en outre l'avantage d'être à proximité de la frontière.

De tous ces plans, c'était le premier, celui qui comptait le duc de Raguse parmi ses partisans, qui souriait le plus au roi. « Je resterai aux Tuileries, disait-il ; je veux voir en face l'homme qui prétend s'asseoir sur mon trône. Je compte toujours sur mon peuple, après l'accueil que j'en ai reçu. » Mais, à la réflexion, on ne tardait pas à comprendre que ce projet était plus grandiose que sage ; il fallait bientôt y renoncer et s'arrêter à la nécessité de fuir, quand il en était temps encore.

Réduit à cette nécessité, Louis XVIII décida qu'il se rendrait à Lille. Il n'était plus possible d'hésiter ; Bonaparte venait d'arriver à Fontainebleau. La journée du 19 mars s'écoula, consacrée aux derniers préparatifs. Une ordonnance fut préparée et envoyée au *Moniteur*, qui la publia le lendemain 20 mars, pour prononcer la clôture de la session des Chambres. M. de Vitrolles reçut l'ordre de partir pour le Midi, afin de seconder les efforts du duc d'Angoulême. On réunit une douzaine de millions, en or, en billets *de banque et en lettres de change sur Londres, Vienne et Hambourg*. Enfin, une note fut envoyée aux ambassadeurs

des puissances, à l'effet de leur expliquer qu'en quittant Paris avec sa maison militaire, le roi embrassait l'unique parti qui lui restait à prendre, puisqu'il n'y avait pas dans la capitale un seul régiment sur lequel il pût compter.

La nuit venue, il monta dans une voiture de voyage avec le maréchal Berthier, prince de Neufchâtel, commandant de l'une des compagnies des gardes du corps, le duc de Duras et le comte de Blacas. Autour de lui, les serviteurs qu'il laissait paraissaient accablés par la douleur. Il leur adressa un émouvant adieu et partit sous une pluie torrentielle que le vent jetait contre les vitres de son carrosse. Trois autres voitures suivaient la sienne, escortées par un petit groupe de cavaliers. Le comte d'Artois et le duc de Berry avaient assisté à son départ. En le quittant, ils se rendirent au Champ de Mars, où les attendait la maison militaire, formant un effectif d'environ quatre mille hommes. Ils se placèrent à sa tête avec le maréchal Marmont et sortirent de Paris, se dirigeant vers le Nord. Le roi leur avait donné rendez-vous à Lille.

Lui-même y arrivait dans la journée du 22 mars, après avoir traversé des populations sympathiques à sa cause. Il y fut reçu par le maréchal Mortier et rejoint par le duc d'Orléans et le maréchal Macdonald. Le premier ne put lui taire les sentiments de la garnison qu'il avait tenté en vain de maintenir dans le devoir. « Si elle veut aller rejoindre Bonaparte, s'écria Louis XVIII, qu'on lui ouvre les portes. La garde nationale et ma maison militaire suffiront pour assurer au roi un dernier asile sur le territoire français. » Mais on ne pouvait pas plus songer à renvoyer les troupes qu'à les ramener à la cause royale. Le roi de France se décida alors à se rendre à Dunkerque en passant par la Belgique.

Le duc d'Orléans et le maréchal Mortier l'accompagnèrent jusqu'à la sortie de la ville, dans laquelle le second revint ensuite pour prévenir les violences auxquelles la garnison *pourrait être tentée de se porter*, tandis que le premier,

décrété d'arrestation par le maréchal Davoust, que l'empereur venait de nommer ministre de la guerre, se dirigeait vers Tournay. Au moment de se séparer du maréchal Mortier, il apprit que ce dernier, porteur depuis le matin de l'ordre d'arrêter le roi et les princes, s'était refusé à l'exécuter. Macdonald, de son côté, ne prit congé du roi qu'à la frontière, lui restant fidèle jusqu'au bout, comme il l'avait été jusqu'au bout envers l'empereur, qu'il refusa de servir pendant les Cent jours.

Le roi était à Ostende dans la soirée du 24. Le surlendemain, il s'appretait à rentrer en France pour gagner Dunkerque, où d'après ses instructions envoyées au comte d'Artois, au moment de quitter Lille, celui-ci devait s'être rendu, quand il apprit que son frère n'avait pas reçu son avis; que, ne connaissant des événements que l'entrée du roi en Belgique, il avait lui-même passé la frontière, après avoir licencié la plus grande partie de ses troupes, et venait d'arriver à Ypres avec environ trois cents hommes.

Ces nouvelles douloureuses contraignirent le souverain fugitif à renoncer à ses premiers projets. Il fallait maintenant attendre les événements. Il demanda au roi des Pays-Bas l'autorisation de s'établir provisoirement à Gand. Elle lui fut accordée, et c'est là qu'il se rendit. Les débris de sa maison militaire vinrent l'y retrouver avec son frère et le duc de Berry.

Depuis sept jours, Napoléon résidait aux Tuileries. Il y était arrivé dans la soirée du 20 mars, reçu par la reine Hortense, madame Joseph Bonaparte, les femmes et les filles de ses anciens dignitaires, accourues à la nouvelle de sa prochaine arrivée et après le départ du roi. En descendant de voiture, il était tombé dans les bras de ses officiers, réunis au nombre de plusieurs centaines pour acclamer son retour. Il fut porté dans leurs bras jusqu'au premier étage *et ne reprit pied que pour entrer dans les salons illuminés, remplis d'une foule parée, qui, en l'attendant, s'était amu-*

sée à arracher des tapis les fleurs de lis, à l'aide desquelles on avait caché les abeilles qu'on y pouvait voir imprimées au temps de son règne.

Ainsi commençait la triste aventure des Cent jours, au grand effroi de la France. A cette heure, ni cette armée qui venait d'acclamer son ancien général, prête encore à le suivre sur les champs de bataille, ni ces généraux qui se ralliaient à sa cause, en souvenir du passé, après avoir juré fidélité aux Bourbons, ni ces courtisans dont quelques-uns, le comte de La Valette, par exemple, avaient facilité sa rentrée dans Paris en s'emparant de la direction des services publics, ne représentaient la cause de la patrie. Ils représentaient la cause d'un homme en qui celle-ci n'avait plus confiance et dont elle appréhendait le retour ; c'était de nouveau la liberté proscrite, la guerre déchaînée, l'invasion assurée, et, pour tout dire, d'irréparables malheurs accumulés sur la France.

Tandis que la monarchie succombait à Paris, ses partisans les plus courageux essayaient de la défendre dans les provinces méridionales. Nous avons dit que le duc de Bourbon s'était rendu dans l'Ouest par ordre du roi. Mais, dans ce pays fidèle à la cause des Bourbons, la prise d'armes que le prince était venu provoquer et hâter ne put être immédiate, par suite de l'énergie des autorités impériales. Ce fut seulement dans le courant du mois de mai que la Vendée se souleva. Le duc de Bourbon ne s'y trouvait plus depuis le 31 mars, ayant dû quitter le sol français comme tous les princes de sa maison. Plus heureux que lui, le duc et la duchesse d'Angoulême purent entreprendre, chacun de son côté, de prolonger une résistance qui fut l'honneur des dernières heures du gouvernement royal.

Lorsque Napoléon débarqua au golfe Juan, ils étaient à Bordeaux. Le 10 mars, le neveu de Louis XVIII, investi du commandement des divisions militaires du Midi, quittait cette ville *pour se rendre à Nîmes et à Marseille, laissant*



à sa femme le soin d'organiser la lutte dans la Gironde. Le lendemain de son départ, la princesse forma un conseil de gouvernement, composé des notabilités bordelaises, auquel elle demanda de la seconder dans la mission dont elle était chargée. Elle avait une grande intrépidité d'âme, capable de concevoir et d'exécuter des résolutions énergiques. Elle appela le général Decaen, qui commandait la division dont Bordeaux est le siège, et le consulta. Il ne dissimula pas qu'il serait imprudent de compter sur la fidélité des troupes. Là, comme ailleurs, elles étaient sympathiques à Bonaparte; tout était à redouter d'elles quand elles connaîtraient la marche vers Paris de leur ancien général. La princesse et ses conseillers s'arrêtèrent alors au parti de lever des corps de volontaires, avec l'espoir que cet exemple empêcherait l'armée d'abandonner la cause du roi. Quinze jours après, ces compagnies étaient organisées. La princesse les passa en revue; elles avaient des chefs énergiques, et parmi eux M. de Martignac, qui devait illustrer plus tard son nom comme ministre de Charles X. Elles s'engagèrent à combattre jusqu'à la mort.

Le 28 mars, on apprit que le général Clauzel, nommé par l'empereur au commandement de la Gironde, s'avancait vers Bordeaux avec deux cents hommes, comptant sur la garnison pour lui livrer la ville. Cinq cents volontaires furent envoyés contre lui, afin de lui disputer le passage de la Dordogne, à Saint-André-de-Cubzac. Mais, inexpérimentés et peu aguerris, ils ne purent tenir contre les vieux soldats du général Clauzel. Mis en déroute, ils rentrèrent dans Bordeaux en y jetant le découragement et l'alarme, tandis que le bataillon des Impériaux venait camper devant la ville, sur la rive droite de la Garonne, d'où son chef écrivit à la duchesse d'Angoulême une lettre respectueuse pour la supplier de ne pas prolonger une lutte inutile.

*La princesse indignée donna l'ordre au général Decaen de se mettre à la tête de la garnison et de marcher contre*

le général Clauzel. Cet officier fut obligé de répondre que la garnison refusait de combattre et n'irait à l'ennemi que pour se faire ouvrir ses rangs et prendre parti pour l'empereur. La duchesse, loin de se laisser décourager, conçut alors un projet courageux, celui d'aller elle-même dans les casernes pour en appeler au dévouement et à la fidélité des soldats. Ce projet, elle l'exécuta, malgré les efforts qui furent tentés pour le lui faire abandonner. Mais l'accueil qu'elle reçut auprès de ceux qu'elle voulait convaincre fut terrible. Ni son éloquence, ni ses larmes, ni son émouvant héroïsme, ni l'appel qu'elle fit aux sentiments des troupes dans les termes les plus pathétiques ne purent les entraîner, et les seuls cris provoqués par sa présence furent des cris en faveur de Napoléon. Elle dut alors renoncer à défendre la ville, et ne songea plus, au moment de la quitter, qu'à couvrir de sa protection ceux qui s'étaient levés à sa voix.

La capitulation de Bordeaux fut signée le 1<sup>er</sup> avril. Le même jour, la duchesse d'Angoulême s'éloignait, accompagnée par le consul anglais et par une centaine de volontaires, pour se rendre à Pauillac, où elle s'embarqua à bord du *Wanderer*. Le lendemain, le général Clauzel entra dans Bordeaux. Dans la lettre qu'il écrivit au ministre de la guerre pour lui annoncer son succès, il lui signalait la consternation des habitants, l'admiration que l'héroïque conduite de la duchesse d'Angoulême avait éveillée dans tous les cœurs, et lui parlait de la nécessité de prendre à bref délai des mesures pour étouffer les germes de sédition.

Tandis que Bordeaux se rendait à l'empereur, par suite de la défection des régiments chargés de conserver cette ville au roi, le duc d'Angoulême, après avoir organisé à Marseille et à Nîmes une armée composée de volontaires et de toutes les troupes sur lesquelles il croyait pouvoir compter, *s'était jeté, dès le 25 mars, sur la route de Paris, avec*

l'espoir d'y rejoindre l'empereur, dont il ignorait l'arrivée dans la capitale. Il avait divisé son armée en trois corps, dont deux seulement purent être complètement formés. Ils devaient se diriger sur Valence, l'un par la vallée des Alpes, l'autre en suivant les bords du Rhône. Le prince se mit à la tête de ce dernier, fort d'environ cinq mille hommes.

On rencontra un parti de troupes impériales sous les ordres du général Debelle, aux abords de Montélimart. Il n'y eut là qu'un combat sans importance, dont la petite armée du duc d'Angoulême sortit aisément victorieuse et qui lui permit de poursuivre sa marche en avant. Déjà cependant, quelques défections se manifestaient dans ses rangs, parmi les débris de régiments que le prince avait réunis à ses volontaires. Il était néanmoins plein de courage, comptant sur l'exemple de ceux-ci pour raffermir les fidélités ébranlées.

Le 2 avril, il retrouvait les forces qu'il voulait détruire au pont de la Drôme, dont elles gardaient le passage entre Loriol et Livron. Il n'hésita pas à enlever le pont de vive force et y parvint, malgré la mauvaise volonté de ses artilleurs, dont quelques-uns tiraient en l'air. Les impériaux battirent en retraite. Jusqu'au soir, il put les poursuivre et leur faire un assez grand nombre de prisonniers. Mais ce brillant succès fut le dernier de cette courte campagne. Le 7 avril, l'armée royale arrivait à Valence. C'est là que le duc d'Angoulême se vit arrêté par les désastreuses nouvelles qui lui furent communiquées.

D'une part, le deuxième corps qui devait le rejoindre, et sur lequel il comptait pour continuer la campagne, s'était dispersé en route par suite de la défection des soldats. D'autre part, le général de Grouchy, sorti de Lyon pour venir à sa rencontre, s'avancait avec neuf mille hommes au secours du général Debelle. A Nîmes, après son départ, les *partisans de l'empereur*, pour la plupart officiers en *demi-solde*, avaient soulevé la garnison, arboré les aigles et le

drapeau tricolore. A Marseille, à Montpellier, au Pont-Saint-Esprit, des mouvements analogues s'étaient accomplis. A Toulouse, le gouvernement que M. de Vitrolles était parvenu à fonder au nom du roi venait de succomber, M. de Vitrolles lui-même d'être arrêté. La puissance de l'empereur se rétablissait dans le Midi comme elle s'était rétablie dans le reste de la France. Quoique le duc d'Angoulême ne connût pas ces nouvelles dans tous leurs détails, il en sut assez pour comprendre que la cause qu'il défendait ne pouvait plus être victorieuse par les moyens dont il disposait. Il résolut alors de revenir sur ses pas, refusant d'abandonner sa petite armée, voulant partager jusqu'au bout sa fortune, au lieu de fuir, comme on le lui conseillait, et de chercher un asile en Piémont.

Mais, dans la matinée du 9 avril, en arrivant au bourg de la Palud, il apprit que la citadelle du Pont-Saint-Esprit était au pouvoir des troupes impériales. Maîtresses des deux rives du Rhône, elles lui coupaient désormais la retraite. C'est alors qu'il se vit dans la cruelle nécessité de capituler. Une convention intervint donc entre lui et le général Gilly, à la Palud, gros bourg du département de la Drôme. Elle portait que les volontaires seraient licenciés, qu'ils rentreraient dans leurs foyers sous la protection des autorités impériales et que le prince serait conduit à Cette, où il s'embarquerait. Telle fut la fin de cette campagne, à laquelle n'avaient manqué ni l'énergie ni le courage. Comme tous les efforts tentés alors pour défendre le trône de Louis XVIII, elle échoua par suite de la trahison des soldats et des chefs qui les commandaient.

La convention de la Palud ne fut pas scrupuleusement observée. Contrairement à la parole donnée, le général de Grouchy ne voulut pas laisser partir le prince pour Cette avant de savoir s'il entrait dans les plans de l'empereur de le rendre libre. Il le retint six jours prisonnier. C'est seulement le 7 avril que le duc d'Angoulême put s'embarquer à

Cette, après avoir couru danger de mort. On sait, en effet, que l'empereur, en apprenant son arrestation, avait donné l'ordre de le fusiller, ordre qui fut d'ailleurs repris aussitôt que donné, heureusement pour sa mémoire.

La convention ne fut pas mieux observée en ce qui touchait les volontaires. Les autorités impériales négligèrent de protéger leur retour. Dans plusieurs villes du Midi, les royalistes subissaient des outrages et des mauvais traitements. Les volontaires du duc d'Angoulême n'échappèrent pas au sort commun. Plusieurs d'entre eux furent spoliés et maltraités en rentrant à Nîmes. Il y en eut sept odieusement massacrés dans le village d'Arpaillargues. L'histoire doit mentionner ces faits, car ils furent une des causes des réactions sanglantes qui éclatèrent quelques mois plus tard.

Au 10 août 1815, la résistance que la monarchie légitime avait tentée contre l'Empire était vaincue partout, l'ère de la première Restauration définitivement close. Napoléon régnait de nouveau, en apparence souverainement, en réalité victime de la révolution, dont il était obligé de devenir complice pour soutenir sur ce trône violemment reconquis, de cette révolution qui l'eût rapidement étouffé, si la coalition des puissances de l'Europe ne s'était chargée de détrôner à jamais sa redoutable et fatale puissance.

## VII

MESURES MILITAIRES PRISES PAR L'EMPEREUR — LES FÉDÉRATIONS — ORGANISATION DU GOUVERNEMENT — FOUCHET, CARNOT, BENJAMIN CONSTANT — MARCHÉ DES ALLIÉS — RÔLE ODIeux DE FOUCHÉ — LE CHAMP DE MAI — L'ARMÉE DU NORD SOUS LE COMMANDEMENT DE L'EMPEREUR — WATERLOO — DÉFAITE DE L'ARMÉE IMPÉRIALE.

En arrivant en France, l'empereur ne croyait pas que le maintien de la paix fût compatible avec sa présence sur le continent. Quelles que fussent à cet égard ses déclarations publiques et intimes, ses actes et le soin qu'il mettait à les dissimuler démontrent aisément qu'il ne se faisait aucune illusion sur les suites de son retour inattendu et de son foudroyant succès, et qu'il s'attendait à voir les puissances qui lui faisaient la guerre l'année précédente se coaliser de nouveau pour hâter sa chute.

La déclaration qu'elles avaient lancée de Vienne le 13 mars ne lui était pas encore connue, qu'il prenait déjà ses précautions pour leur résister. Ce fut son premier soin. A peine arrivé à Paris, il avait voulu se rendre compte des ressources que lui offraient les casernes et les arsenaux, en hommes, en armes, en munitions. Par ses ordres, d'importantes commandes de fusils avaient été faites. Les officiers et les soldats en congé étaient rappelés ; des corps de réserve formés avec la garde impériale qui devait être réorganisée, des corps d'observations, au nombre de huit, envoyés sur toutes les frontières, sous les ordres de commandants éprouvés, et enfin, quinze mille hommes jetés en Vendée, où les populations se levaient pour le roi, poussées par de fidèles partisans de ce dernier, à cette aventure qui devait se donner peu de jours après, par l'écrasement de l'insurrection.

Les forces que l'empereur parvint à réunir ainsi étaient

de deux cent soixante-seize mille soldats, instrument redoutable dans ses mains, s'il n'avait été contraint de les disperser sur les diverses frontières. Quand il eut pourvu à toutes les nécessités, il ne lui resta que cent vingt-huit mille hommes pour organiser son armée du Nord, qui devait porter la première le choc de l'ennemi. Carnot, devenu ministre de la guerre, proposait, il est vrai, d'armer les gardes nationales et les ouvriers; il espérait ressusciter les prodiges de la Convention, organiser comme alors la victoire et mettre deux millions de Français sur pied. Ces projets reçurent même un commencement d'exécution que les événements empêchèrent de poursuivre. Des fédérations de volontaires furent formées par toute la France; mais, au lieu de devenir, ainsi qu'on l'avait espéré, un puissant moyen de résistance, elles servirent surtout à provoquer la guerre civile, dans le Midi notamment, où, par les traitements qu'elles firent subir aux royalistes, elles contribuèrent à provoquer les représailles qui signalèrent la seconde Restauration.

En même temps que l'empereur se préparait à la guerre qu'il jugeait inévitable, il organisait son gouvernement. Dans les trois jours qui s'écoulèrent après son arrivée, il forma son ministère. Carnot, qu'il avait séduit et qu'il venait de créer comte, en récompense de sa belle défense d'Anvers, eut l'Intérieur; Fouché, accouru aux Tuileries, avec le sentiment du rôle qu'il était appelé à jouer, la Police; Caulaincourt, les Affaires étrangères, auxquelles il eût préféré un commandement, et qu'il accepta par dévouement, quoique convaincu que, dans ce poste, son concours resterait sans efficacité; Cambacérès, la Justice; Gaudin, duc de Gaète, les finances; Mollien, le Trésor; Davoust, la Guerre; Decrès, la marine. Le duc de Bassano fut nommé secrétaire d'État. Le comte de La Valette, qui s'était emparé de la direction générale des postes, au moment où Louis XVIII quittait Paris, la garda. La plupart des ministres que nous venons

de nommer acceptèrent les fonctions qui leur furent offertes, contre leur gré, n'osant refuser leur concours à leur ancien souverain.

Fouché et Carnot donnaient à ce ministère un caractère particulier d'indépendance contre l'empereur, et si leurs collègues se montrèrent jusqu'au bout des secrétaires dociles et fidèles, ils représentaient au milieu d'eux, celui-ci l'esprit révolutionnaire, toujours défiant et soupçonneux, celui-là l'esprit d'intrigue se mettant au service de Napoléon, afin de le frapper au moment voulu et de préparer, en même temps que sa chute, le moyen d'empêcher le retour des Bourbons. En les prenant pour conseillers, l'empereur s'était donné des maîtres ; tous ses actes portèrent l'empreinte de la domination qu'ils exerçaient plus ou moins ouvertement sur sa politique.

Il manda près de lui un autre personnage qu'on ne s'attendait guère à voir à ses côtés : c'était Benjamin Constant. L'illustre publiciste ne possédait pas un caractère égal à son talent. Après avoir, au moment où la Restauration agonisait, publié dans le *Journal des Débats* un article virulent contre Napoléon, il s'était enfui. L'empereur le fit rappeler, le reçut aux Tuileries, le chargea de préparer les réformes qu'il rêvait pour la constitution et le nomma conseiller d'État. Benjamin Constant accepta la mission et les fonctions : « Des discussions publiques, des élections libres, des ministres responsables, la liberté de la presse, je veux tout cela, lui avait dit son nouveau maître ; la liberté de la presse surtout ; l'étouffer est absurde. » Il tenait des propos analogues au général de Lafayette, dont il connaissait les opinions libérales, l'influence sur le parti constitutionnel et qu'il s'efforçait de rallier à son gouvernement.

Sincère ou non, ce langage démontrait que l'empereur ne se dissimulait pas les changements survenus en France pendant l'année qui venait de s'écouler. Il ne rentrait pas en monarchie tout-puissant, mais en homme obligé de tran-



siger avec les partis, de compter avec ces orateurs qui lui inspiraient naguère un si profond mépris et dont il apercevait l'influence, démesurément grandie, dressée en face de son pouvoir, que la défaite et la chute avaient dépossédé du prestige passé. Il voyait la France changée ; il l'avait laissée assouplie au joug de son despotisme ; il la retrouvait dominée par le goût de la liberté, de la presse et de la tribune, avec des partis qui jadis n'étaient rien, maintenant puissamment reconstitués, rendus audacieux par l'usage et l'expérience de leur force. Il fallait les flatter, afin de les disposer en sa faveur, de s'en faire des complices pour combattre l'hostilité de l'Europe.

Cette hostilité, après s'être traduite par la déclaration des alliés, qui mettait Bonaparte hors la loi, passait maintenant des paroles aux actes. Leurs armées se remettaient en marche, au nombre de trois, formant un effectif total d'environ huit cent mille hommes, commandées par l'empereur Alexandre pour la Russie, le prince de Schwarzenberg pour l'Autriche, le duc de Wellington pour l'Angleterre, et le feld-maréchal Blücher pour la Prusse.

A ces manifestations menaçantes, Napoléon crut répondre d'abord par les modifications libérales qu'il se préparait à introduire dans un acte additionnel aux constitutions de l'empire, ensuite en protestant sans cesse de son désir de ne pas troubler la paix. Mais ces protestations demeuraient vaines. Elles ne parvenaient même pas aux princes alliés. Les lettres que l'empereur leur écrivait ne dépassaient pas la frontière, le long de laquelle ils exerçaient une active surveillance pour empêcher ses émissaires de la franchir. L'impératrice Marie-Louise elle-même refusait de lui répondre, de rentrer en France et de lui rendre son fils. C'est ainsi qu'il fut amené à préparer la nation à la guerre. Le *Moniteur* du 14 avril énuméra les tentatives inutiles que Napoléon avait faites pour convaincre l'Europe de ses intentions pacifiques. Il mentionnait en même temps les adresses des corps

constitués, témoignage éclatant de la couardise humaine, car elles suivait à peine de quelques jours des adresses analogues envoyées à Louis XVIII. Ces adresses offraient cependant cet avantage de pallier la réalité des choses, ce défaut de confiance qui était au fond de toutes les âmes, d'étouffer les voix courageuses qui s'élevaient, comme celle de M. de Serre, alors premier président de la cour de Colmar, pour protester contre le retour de l'empereur. « Que veut-il ? s'écriait le jeune magistrat ; qu'espère-t-il ? qu'apporte-t-il ? Vous le savez, Messieurs, lorsque sa gloire nous semblait pure, lorsque nous vîmes en lui le terme de nos discordes civiles, avec quel abandon, quelle confiance sans bornes, nous nous sommes jetés entre ses bras. Nous l'avons cru lorsqu'il a promis de rendre la patrie chère à ses enfants, redoutable à ses ennemis. Comment a-t-il tenu ses promesses ? Quel prix nous a-t-il rendu de tant d'efforts, de tant de sacrifices, de tant de sang et de trésors prodigués pour lui avec une constance sans exemple ? Au dedans comme au dehors, il a tout envahi, tout usurpé ; il s'est joué de tout ; il a relevé les autels pour les profaner, créé des constitutions pour les renverser, édicté des lois pour les enfeindre ; enfin, il est tombé par l'excès même de ses attentats. Il s'est reconnu un obstacle au bonheur de la France et au repos du monde ; il nous a remis nos serments. »

M. de Serre n'était pas seul à tenir ce langage. Mais, le tumulte des triomphateurs couvrait ces courageux accents. Puis, c'étaient des manifestations militaires, des revues, des banquets, des adhésions d'anciens fonctionnaires, heureux de reprendre possession de leur poste, tout le bruit, par lequel se trahissait la lâcheté des consciences. Le peuple ne s'y trompait pas ; il ne croyait pas à la durée du nouveau règne. Mais il se taisait, rendu muet par l'effroi. Déjà se pressaient des représailles. Un décret mettait en accusation, au mépris des promesses impériales, quelques-uns des hommes qui jusqu'au bout avaient voulu demeurer fi-

dèles à la monarchie : le maréchal Marmont, M. de Talleyrand, M. de Montesquiou, M. de Vitrolles, M. de Jaucourt, M. de Dalberg, d'autres encore ; et si ces décrets vengeurs restaient impuissants, c'est que ceux qu'ils visaient avaient pris la fuite et que l'empereur ne trouvait pas, parmi ses ministres, un seul homme pour les contre signer. Puis se succédaient les ordres d'engager par force dans l'armée impériale ces volontaires méridionaux qui s'étaient levés pour le roi, la mise sous séquestre des biens d'émigrés, la confiscation de la liberté des journaux ; un ensemble de mesures arbitraires que blâmaient les courtisans de l'empereur eux-mêmes, et que le toujours habile Fouché avait l'adresse de ne pas appliquer, ou de n'appliquer qu'à demi, tout en donnant à entendre qu'il les exécutait.

Ce personnage né pour l'intrigue ne se faisait aucune illusion sur l'avenir du régime impérial, bien qu'il s'efforçât d'en tirer parti, au profit de ses idées et de ses projets. Il voyait à brève échéance la chute de l'empereur et rêvait d'y substituer un gouvernement sous lequel il aurait été le maître de la France. « Cet homme est revenu plus fou qu'il n'était parti, disait-il, en parlant de Napoléon. Il s'agite beaucoup ; mais, il n'en a pas pour trois mois. » La plupart de ceux qui servaient alors l'empereur partageaient plus ou moins ces arrières pensées. Ils le subissaient, ayant cessé de croire à son étoile, comprenant bien qu'il ne pouvait fonder un gouvernement libéral. L'acte additionnel qui vint modifier la constitution de l'empire ne changea rien à leurs idées. Ce n'était qu'une réédition de la Charte, appropriée tant bien que mal à des nécessités que l'empereur sentait peser sur lui, mais sans en comprendre toute l'étendue.

Le pays la reçut de ses mains, sans lui en savoir aucun gré. On le vit bien aux élections qui eurent lieu pour la Chambre des représentants. Les élus appartenaient en majorité au parti révolutionnaire et au parti constitutionnel. On comptait parmi eux Manuel, de La Fayette, Thibaudeau,

Boissy d'Anglas, de Lameth, Languinais, Laffitte, Dupont de l'Eure, Roy, et même deux anciens conventionnels, Barrère et Cambon. Une assemblée dans laquelle se trouvaient de tels hommes ne pouvait devenir l'instrument servile qu'en réalité souhaitait Napoléon. Il fut vite convaincu qu'il serait tenu de s'entendre avec elle, qu'il ne parviendrait pas à la dominer.

Le 1<sup>er</sup> juin, eut lieu la réunion du Champ de Mai. Parmi les splendeurs d'une mise en scène théâtrale, l'empereur, vêtu d'un costume de brocart et d'or, prêta le serment à la Constitution, reçut ceux des Chambres et de l'armée. Quelques jours plus tard, le 12, tandis que les deux Chambres, animées du même esprit d'indépendance et de défiance, finissaient de voter pour la forme une adresse, il quittait Paris pour aller se mettre à la tête de l'armée du Nord. La guerre était devenue inévitable.

L'armée du Nord, ainsi qu'on l'a vu, comprenait cent vingt-quatre mille hommes, divisés en cinq corps placés sous le commandement des généraux Drouet d'Erlon, Reille, Vandamme, Gérard et Lobau. La cavalerie marchait sous les ordres du maréchal Grouchy; le maréchal Soult était major-général. Cette armée, sur laquelle allait porter tout l'effort des alliés, possédait une artillerie de trois cent cinquante canons. Quelque important que fût cet effectif, quelque forte que fût cette organisation, ils étaient insuffisants en présence des forces que les coalisés amenaient contre la France. Si l'empereur avait eu la liberté d'attendre quelques jours, avant d'entrer en campagne, il aurait pu réunir quatre cent mille hommes. Mais le temps manquait pour se préparer à la lutte; il dut s'y jeter sans être en état, malgré tout son génie, de tenir tête aux armées qu'il allait combattre et qui comptaient, à l'heure où il les abordait, deux cent vingt mille hommes.

Il avait quitté Paris le soir du 12 juin; le 14, il était à Beaumont, assuré de la concentration de ses troupes, opérée à l'insu de l'ennemi, et qui lui permettait de tirer parti de la

dispersion des forces de celui-ci. Le 15, il se porta sur Charleroi, qu'il enleva aux Prussiens; il les poussa jusqu'à Fleurus, et quoique le succès de cette journée fût bien précaire, il eut du moins la satisfaction d'avoir contenu Prussiens et Anglais, en les empêchant de se rejoindre.

Le lendemain, il attaqua de nouveau les premiers à Ligny. Le combat fut acharné, dura jusqu'au soir et se dénoua par la retraite de l'ennemi. Pendant le même temps, Ney, arrivé la veille seulement, et aussitôt investi d'un commandement, luttait sur la route de Charleroi à Bruxelles pour enlever aux Anglais la position des Quatre-Bras. L'incertitude de son succès rendit la bataille indécise; elle n'eut d'autre résultat que d'avoir contenu l'ennemi. Le 16, l'empereur, laissant Grouchy barrer la route à ce dernier, avec trente-trois mille hommes, marcha contre les Anglais, établis au nombre de soixante-quinze mille sur le plateau du mont Saint-Jean, couvrant le village de Waterloo et la forêt de Soignies. Soixante-dix mille soldats marchaient sous ses ordres. Campé non loin de l'ennemi, il l'attaqua le 18, à onze heures du matin, empêché d'agir plus tôt par l'état du terrain, qu'un orage avait détrempe, par la nécessité de mettre ses troupes en ligne, mais donnant de la sorte aux Prussiens le temps de venir grossir le nombre de ses adversaires.

Après une démonstration heureuse sur le château d'Hougoumont, il donna l'ordre à Ney d'enlever la ferme de la Haie-Sainte. Le mouvement du maréchal fut d'abord couronné de succès, et la ferme enlevée. Mais, toujours impétueux, l'héroïque soldat, sans attendre de nouveaux ordres, s'élança sur le plateau du mont Saint-Jean, menaçant inutilement l'armée anglaise et obligeant l'empereur à lui renvoyer des renforts pour le soutenir. Il accomplit là des prodiges d'héroïsme. Onze fois de suite, il ramena ses hommes *contre l'ennemi*, charges impétueuses qui malheureusement venaient se briser contre le rempart vivant formé par

les bataillons britanniques, où les vides étaient comblés au fur et à mesure qu'ils se produisaient. Jusqu'au soir, on se battit avec acharnement, les Français comptant malgré tout sur la victoire, convaincus que l'avant-garde du corps de Grouchy, qu'ils s'attendaient à chaque instant à voir apparaître sur le champ de bataille, la leur assurerait. Mais Grouchy n'arrivait pas; les ordres pressants de l'empereur ne lui étaient point parvenus; à quelques lieues de là, il hésitait sur la conduite qu'il devait tenir, tandis que le feld-maréchal Blücher, lui dérobant sa marche, amenait des forces nouvelles au duc de Wellington, qui résistait à l'empereur depuis le matin.

Au lieu de Grouchy, ce fut Blücher qui fit irruption tout à coup sur le champ de bataille, au moment même où Ney, qui, malgré tout, se maintenait sur le plateau du mont Saint-Jean, croyait recevoir les renforts dont il avait besoin pour recueillir le fruit de sa téméraire conduite.

Dans l'extrême péril où il se trouvait, l'empereur se décida à faire donner sa réserve, composée de cuirassiers et de grenadiers de la garde. Mais déjà Wellington prenait l'offensive. Nos troupes, conduites par Ney, qui marchait à leur tête, l'épée à la main et à pied, ayant eu quatre chevaux tués sous lui, étaient obligées de reculer devant les masses d'hommes qui s'avançaient vers elles. La garde, sous les ordres du maréchal Cambronne, disputa avec rage le terrain qu'elle était contrainte d'abandonner. Écrasée, écharpée, cernée de toutes parts, sommée de se rendre, elle serra ses rangs dans un suprême effort de résistance auquel la mort seule put mettre un terme.

A neuf heures, les survivants de l'armée française fuyaient en désordre, vaincus par le nombre, dominés par le terreur, criant à la trahison, sourds aux supplications de chefs indomptables qui, à l'exemple de Ney, voulaient les ramener au combat. Tandis que l'empereur se retirait sur *Charleroi*, après avoir envoyé à Grouchy l'ordre de

se rendre à Laon, où il espérait former une barrière pour disputer le passage à l'ennemi, Wellington et Blücher se rencontraient à la ferme de la Sainte-Alliance et s'y seraient victorieusement la main. Près de soixante mille hommes, morts ou blessés, jonchaient le champ de bataille, victimes innocentes, sacrifiées à l'ambition de Napoléon, désormais brisée.

On a beaucoup discuté sur les chances de vaincre qui s'étaient offertes à lui durant la sanglante journée du 18 juin. Mais les historiens qui ont étudié la question de près, et le plus illustre de tous, M. Thiers, sont arrivés à cette conclusion que, pour ne pas périr ce jour-là, il aurait fallu que l'empereur vît tourner à son avantage toutes les circonstances, toutes, sans exception, et, qu'eût-il vaincu, il se serait trouvé le lendemain en présence de forces nouvelles lancées contre lui par l'Europe coalisée. Le 19 juin, il était à Laon; il y passa la nuit et la matinée du 20. Puis, après avoir annoncé qu'il reviendrait se mettre à la tête de son armée, il partit pour Paris, où il arriva dans la soirée de ce jour, trois mois après y être entré victorieux et rempli de folles espérances, en revenant de l'île d'Elbe. Ces trois mois lui avaient suffi pour attirer sur la France d'innombrables malheurs et les désastres d'une nouvelle invasion.

## VIII

LOUIS XVIII A GAND — SOURDE HOSTILITÉ DE L'EMPEREUR DE RUSSIE — DISCUSSION DANS L'ENTOURAGE DU ROI — MALVEILLANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS CONTRE L'EMPEREUR — SON RETOUR A PARIS APRÈS SA DÉFAITE — SON ABDICATION — SON DÉPART POUR ROCHEFORT ET ÎLE D'AIX — IL SE LIVRE AUX ANGLAIS — IMPOSSIBILITÉ POUR LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE DÉFENDRE PARIS — LOUIS XVIII RENTRE EN FRANCE — CONVENTION DU 3 JUILLET — LE NOUVEAU MINISTÈRE — M. DECAZES PRÉFET DE POLICE — RETOUR DU ROI AUX TUILERIES.

Depuis la fin du mois de mars, Louis XVIII était installé à Gand. Il y tenait sa cour, reconstituée dans l'exil telle qu'elle existait aux Tuileries. Ses ministres l'y avaient rejoint, à l'exception du prince de Talleyrand, retenu à Vienne, où le Congrès achevait ses travaux. Ils étaient devenus l'assise du conseil du roi, complété peu à peu par d'autres personnages arrivés de France.

M. de Montesquiou étant resté en Angleterre, on avait confié par intérim à Chateaubriand le ministère de l'intérieur. Le maréchal Victor, duc de Bellune, fidèle à la fortune royale, se trouvait à Gand, ainsi que le maréchal Marmont. Du fond de l'Allemagne, où il s'était retiré, Berthier faisait savoir qu'il n'abandonnait pas la cause de Louis XVIII. Macdonald donnait la même assurance. Le duc d'Orléans, refusant de rejoindre la cour, s'était installé en Angleterre, d'où il envoyait les plus sages conseils. Il suppliait le roi de ne pas appeler à son secours les armées étrangères, de ne pas permettre à ses soldats de combattre à côté d'elles. Il insistait auprès de ce prince pour qu'il entrât en relations avec des officiers français, des sénateurs, des députés. Mais son avis, quelque prudent qu'il fût, était tenu pour suspect.

D'autre part, le gouvernement royal affectait de s'appliquer à connaître le sentiment des puissances pour se fixer sur le point de savoir si elles voudraient encore le soutenir.



ou si elles susciteraient un rival aux Bourbons. En fait, il ne pouvait guère douter de ce sentiment. Dès le premier jour de son arrivée à Gand, l'Angleterre, la Russie et les Pays-Bas avaient accredité près de lui leur ambassadeur. Les autres cabinets ne tardèrent pas à suivre cet exemple.

Renouvelant le traité de Chaumont, non contre la France, invitée à y accéder, mais contre Napoléon, ils déclaraient, à Vienne, qu'ils ne traiteraient jamais avec celui-ci. L'empereur d'Autriche, beau-père de Napoléon, donnait à ces résolutions une autorité particulière, en enlevant le fils de l'usurpateur, le duc de Reichstadt, âgé de dix ans, à sa gouvernante, M<sup>me</sup> de Montesquiou, en renvoyant cette femme, qu'il savait dévouée à l'exilé de l'île d'Elbe. Le jeune prince se fixait par ordre dans le palais impérial de Vienne, sous la surveillance directe de son grand-père, tant on redoutait que, livré à lui-même, il ne servit d'instrument aux intrigues des amis de Napoléon. Presque en même temps, Murat, roi de Naples, se voyait abandonné par l'Autriche. Elle réintérait les Bourbons sur ce trône d'où ils avaient été chassés et dont le conquérant allait expier ses grandeurs d'un jour et ses fautes par un tragique trépas.

C'était le moment où, de Gand, Louis XVIII écrivait à son représentant à Vienne : « Le poids que je peux mettre dans la balance, c'est les dix-neuf vingtièmes de la nation française, des sentiments de laquelle ni moi ni les puissances ne pouvons douter. Mais ce moyen puissant ne peut être mis en usage sans des secours étrangers; il faut donc que les armées alliées entrent en France, et le plus tôt possible. Chaque instant de délai m'ôte des forces, parce qu'il est dans la nature d'un vif enthousiasme de tendre sans cesse à se ralentir; il en donne au contraire à l'ennemi, à qui il laisse la facilité de rassembler ses forces et, par les moyens qu'il sait trop bien employer, de tourner en sa faveur les *bras qui, aujourd'hui, ne demandent qu'à s'armer pour moi.* »

Au même instant, l'empereur de Russie exprimait un doute devant les conseils de l'Europe, quant à l'efficacité d'une seconde Restauration des Bourbons, et après s'être assuré que l'Autriche ne voulait pas faire de Marie-Louise une régente et de son fils un empereur, mettait en avant un projet de monarchie nouvelle sur la tête du duc d'Orléans.

Le duc d'Angoulême, à Madrid, s'efforçait d'obtenir des secours du gouvernement espagnol pour agir dans les provinces méridionales de la France, qu'il avait dû fuir. La princesse sa femme en demandait à Londres afin d'opérer dans le Nord. Ces troupes, dans la pensée de ceux qui les sollicitaient, devaient entrer en France sur-le-champ, sans attendre l'effet général de la coalition. Mais les alliés voulaient marcher ensemble. Ils tenaient à ne pas éparpiller leurs forces, et, pénétrés du danger que ferait courir, dans l'avenir, à la monarchie restaurée, le souvenir de leur concours, ils tenaient à agir en dehors de l'action du roi, afin que son retour ne devint pas, aux yeux des Français, un sujet de terreur et ne fût pas considéré comme une cause de vexation.

Dans l'entourage de Louis XVIII, on discutait quotidiennement sur l'attitude que devait prendre le roi en remontant sur son trône. Les idées les moins sages, les plus extravagantes, se révélaient dans ces débats. Elles avaient pour principaux propagateurs les personnages qui, lors de la première Restauration, s'étaient fait l'organe des plus violentes réactions. D'autre part, M. de Blacas, M. Lainé, Chateaubriand, insistaient pour qu'on donnât un gage aux aspirations de liberté et pour qu'on maintint la Charte.

Ainsi, tandis qu'à Paris et jusque dans les cours des souverains alliés, on émettait la pensée que la France ne voulait plus des Bourbons et qu'on ne pouvait les lui imposer, à Gand, les uns voulaient que le roi créât, en rentrant dans ses États, un pouvoir fondé sur des bases nouvelles; les au-

tres, que, par le maintien de la Charte, il continuât simplement la première Restauration, en tenant compte de l'expérience acquise pour ne pas retomber dans les fautes commises en 1814.

A Paris, les Chambres impériales s'étaient réunies aussitôt après les élections. Dès sa première séance, celle des députés manifesta son mauvais vouloir contre l'empereur en nommant comme président M. Lanjuinais, l'un des rédacteurs de l'acte de déchéance de 1814, et comme vice-présidents M. Flaugergues, député de l'Aveyron, le général de Lafayette et le général Grenier, connus également tous les trois pour les sentiments hostiles qu'ils nourrissaient contre l'Empire.

Les discussions ultérieures dévoilèrent des velléités d'opposition. La Chambre des députés était malveillante pour Napoléon. Elle ne se hâta pas, cependant, de manifester ses sentiments. L'empereur avait quitté Paris pour entrer en campagne; il fallait attendre. On sait qu'il revint après la défaite de Waterloo. C'était dans la nuit du 20 au 21 juin. Il arriva aux Tuileries harassé, couvert de poussière. L'histoire a recueilli les paroles qu'il prononça en y entrant : « L'armée a fait des prodiges, s'écria-t-il, en cherchant à atténuer aux yeux de ses auditeurs l'étendue de son désastre; une panique l'a saisie; tout a été perdu. Ney s'est conduit comme un insensé. Il m'a fait massacrer toute ma cavalerie. Il me faut deux heures de repos pour être capable de songer à mes affaires. J'étouffe! Un bain! Qu'on m'apporte un bain! »

Quand il eut recouvré un peu de calme, ses ministres se réunirent. Ils lui exprimèrent le regret qu'il eût quitté son armée pour venir à Paris, où l'attendait une crise politique. Il parut peu touché de ces regrets; il était venu à Paris parce qu'il ne possédait plus que des débris d'armée, parce que, pour réparer sa défaite, il était obligé de recourir à des mesures extraordinaires. Il demandait des pouvoirs illi-

mités, une dictature temporaire, la levée en masse. Les ministres l'écoutaient, tête baissée, laissant passer ce flot de paroles ; ils ne pouvaient plus être convaincus ; ils le sentaient perdu.

Fouché, qui n'avait cessé de le trahir et ne l'avait servi qu'avec la pensée de précipiter sa chute, ne fit aucune opposition à ces projets irréalisables. Il songeait déjà à tirer parti pour lui-même des circonstances nouvelles qu'il voyait naître et à devenir l'arbitre de la situation qui allait éclater. C'est Regnaud de Saint-Jean-d'Angely qui eut le courage de dire la vérité à l'empereur : la Chambre attendait son abdication.

Lucien protesta. Napoléon l'interrompit pour dresser le tableau des forces qu'il pouvait encore réunir. A l'entendre, entraîné par son imagination, dont la puissance exaltait sa parole, il pouvait vaincre s'il était secondé. Il espérait que la présence de l'ennemi sur le sol national donnerait aux Chambres, au pays tout entier, le sentiment du devoir. Le conseil resta incrédule. Il se sépara sans avoir pris aucune décision.

A la même heure, la Chambre des députés se réunissait. Elle se déclara en permanence, en traitant par avance de criminelle toute tentative qui serait faite pour la dissoudre. Elle affirmait ainsi son pouvoir en face du pouvoir impérial. C'était la déchéance. Quand cette décision fut communiquée à l'Empereur : « J'aurais dû congédier ces gens-là avant mon départ, dit-il avec amertume ; ils vont perdre la France. » Puis, il répondit par un message dans lequel il développait les plans qu'il avait déjà soumis à ses ministres.

Ce document à peine lu, le député Lacoste s'écria : « Je ne vois qu'un homme entre la paix et nous. Qu'il parte, et la patrie sera sauvée ! » Lucien se dévoua pour défendre son frère. « La France va-t-elle oublier ses serments, abandonner l'Empereur ? » Le général La Fayette se leva et prit la parole *en ces termes* : « Elle l'a suivi dans les sables de

l'Égypte comme dans les déserts de la Russie, sur cinquante champs de bataille, dans ses succès comme dans ses revers, et c'est pour l'avoir suivi que nous avons à regretter le sang de trois millions de Français. » Le député Manuel, encore inconnu, Dupin l'ainé, Jay, parlèrent tour à tour, unanimes à démontrer la nécessité de l'abdication. La Chambre nomma ensuite une commission chargée d'aviser aux mesures de salut public qu'exigeait la situation. Telle fut sa réponse au message impérial. A la Chambre des pairs, où il fut porté ensuite, il ne suscita ni dévouement ni secours.

L'Empereur restait inerte, indécis, troublé, entre son frère, qui lui conseillait un coup d'État, et le duc de Vicence, qui, soutenu par le duc de Bassano, conseillait l'abdication. La commission nommée par les députés se présenta demandant que Napoléon s'éloignât. Il retrouva son sang-froid pour répondre qu'il allait envoyer des plénipotentiaires aux alliés et qu'il se retirerait s'il était un obstacle à la paix. Mais on voulait une abdication immédiate : « Je verrai, répondit-il ; mon intention n'a jamais été de refuser d'abdiquer. J'ai été soldat, je le redeviendrai. Mais je veux qu'on me laisse y songer en paix dans l'intérêt de la France et de mon fils. Dites à ces messieurs d'attendre. » Ce fut son dernier effort. Le 22 juin, il signait l'acte par lequel il renonçait au trône et proclamait son fils empereur des Français sous le nom de Napoléon II.

Après avoir reçu communication de l'abdication de l'Empereur, la Chambre des députés décida de nommer une commission de cinq membres, deux pris parmi les pairs, trois parmi les députés, pour exercer provisoirement le pouvoir. Fouché, Carnot, Quinette, le duc de Vicence et le général Grenier composèrent cette commission. Fouché en fut élu président. Il était parvenu à éloigner son rival, le général de La Fayette, dont il redoutait l'influence, en le *faisant* désigner pour se rendre avec cinq de ses collègues, *auprès des souverains coalisés*, afin d'arrêter leur marche,

— mission dérisoire qui alla se heurter à Laon contre un parti pris que Fouché n'ignorait pas, de ne traiter qu'avec Louis XVIII.

Cependant les débris de l'armée ralliés après Waterloo par le maréchal de Grouchy revenaient en toute hâte sous les murs de Paris pour y devancer l'ennemi. Fouché, qui redoutait l'impression que la vue de ses soldats malheureux, exaspérés, convaincus qu'ils avaient été trahis, pourrait produire sur l'empereur, le décida à partir avant leur arrivée. Napoléon se rendit à la Malmaison, d'où, après avoir suivi de loin, impatient, irrité et en même temps découragé, les rares combats qui se livraient entre Paris et Versailles, auxquels il brûlait de prendre part, il partit le 30 juin pour Rochefort, d'où il espérait gagner l'Amérique. Le 3 juillet, en arrivant dans cette ville, il apprit qu'une flotte anglaise gardait les passes et qu'il ne pouvait déjouer sa surveillance qu'en prenant passage à bord d'un petit navire qui avait chance de se glisser entre les bâtiments britanniques. Il hésita à partir, perdit en tergiversations un temps précieux, et ne se décida que sur l'ordre qu'il reçut de Paris de quitter immédiatement le territoire français. Il se fit conduire à l'île d'Aix pour y attendre le sauf-conduit qu'il avait demandé à Londres. Le 15, ce sauf-conduit n'arrivant pas, il se décida à se confier aux Anglais, sans leur demander une garantie pour sa sûreté personnelle, que d'ailleurs il n'eut pas obtenue, et se rendit sur le *Bellerophon*, qui le conduisit devant la baie de Torbay. Il voulut descendre à terre; on l'en empêcha, et, pendant plusieurs jours, il fut retenu prisonnier, malgré ses protestations. Une lettre qu'en quittant la France il avait écrite au prince régent pour se placer sous sa protection n'avait pas été remise, ou tout au moins on n'y voulait pas répondre. Il l'apprit de la bouche de l'amiral Keitt, qui vint lui faire savoir, le 30 juillet, qu'il allait être conduit à l'île de Sainte-Hélène. Il protesta solennellement, mais ce fut en vain, et le 7 août, le vaisseau le

*Northumberland* l'emportait vers la terre lointaine, où il devait expier son ambition et sa gloire.

Les troupes ramenées par Grouchy, au nombre de cinquante mille hommes, campaient autour de Paris. Le gouvernement provisoire en confia le commandement au maréchal Davoust. Le maréchal Masséna avait été déjà placé à la tête de la garde nationale. L'heure était venue de prendre des décisions énergiques. Wellington et Blücher s'avançaient vers la capitale à la tête de deux corps de troupes formant plus de cent mille hommes, qui ne précédaient que de quelques jours le gros de l'armée alliée. Malgré la différence numérique qui existait entre les forces ennemies et les forces nationales, Paris aurait pu se défendre et frapper un grand coup, s'il eût été couvert sur la rive gauche par des travaux de défense semblables à ceux qui existaient sur la rive droite. Malheureusement, par la rive gauche, la ville offrait un accès facile à l'invasion.

Et puis, trop d'intrigues s'étaient nouées autour du gouvernement pour qu'on pût compter sur l'union des volontés, qui pouvait seule assurer et féconder la résistance. Le baron de Vitrolles tiré par Fouché des cachots de Vincennes, où l'empereur l'avait fait emprisonner, envoyait à Louis XVIII émissaires sur émissaires pour hâter son retour. Fouché, après avoir précipité la chute de l'empereur, cherchait à faire un gouvernement dans lequel il eût été tout-puissant et travaillait à cette œuvre dans l'ombre, désirant se ménager les bonnes grâces du roi, si celui-ci l'emportait. Il négociait avec Wellington, lequel, de son côté, essayait de paralyser le mauvais vouloir de Blücher, qui voulait traiter la France comme un pays conquis et oubliait que les alliés avaient solennellement déclaré qu'ils ne faisaient la guerre qu'à l'empereur. MM. Royer-Collard, Pasquier, le maréchal Oudinot, le général de Gouvion Saint-Cyr s'agitaient pour faire proclamer le roi, tandis que la Chambre tenait pour *Napoléon II*, avec une régence, et discutait un projet de

constitution. Fouché engageait enfin des pourparlers avec le généralissime anglais, afin d'obtenir un armistice, qu'il aurait mis à profit pour faire aboutir ses plans.

L'échec de ces pourparlers porta la question sur un autre terrain. Le gouvernement provisoire dut examiner s'il devait se résigner à une capitulation ou tenter le hasard d'une bataille suprême. Après divers conseils de guerre, après un sérieux examen des moyens de défense dont Paris disposait, après un rapport de Carnot, qui démontra leur insuffisance, le premier parti l'emporta. On se décida à capituler. Cette décision rendait inévitable le retour du roi, qui seul pouvait s'interposer efficacement entre le pays vaincu et l'invasion triomphante.

Louis XVIII fut averti secrètement que rien ne s'opposait plus à sa restauration. Il approchait de Paris. En entrant dans Cambrai, il avait publié une habile proclamation, dans laquelle, après avoir rappelé que, pendant les Cent jours, aucun prince de sa famille n'avait paru dans les rangs étrangers, il reconnaissait que son gouvernement avait fait des fautes, et promettait d'en éviter le retour. Des garanties nouvelles devaient être introduites dans la Charte; l'unité du ministère devait être désormais une vérité. Il s'engageait à pardonner aux Français égarés, mais il exemptait du pardon les auteurs et les instigateurs de la trahison et les désignait à la vengeance des lois. Telle fut cette proclamation, inspirée par M. de Talleyrand. Peut-être aurait-il mieux valu qu'elle couvrit d'une indulgence complète tous ceux qui avaient abandonné la cause royale. Mais les partis, comme les hommes, ont leurs passions. Le roi devait au sien une satisfaction, et la nécessité de châtier ses ennemis lui fut imposée par la raison d'État.

Le 3 juillet, le gouvernement provisoire signait à Neuilly avec Blücher et Wellington, par l'entremise de commissaires spéciaux, une convention militaire portant une suspension d'armes jusqu'à la paix, qui n'engageait que les



chefs des deux armées, le terrain restant libre pour la conclusion de cette paix. Les Chambres ratifièrent ces engagements. L'armée se montra plus résistante. La convention décidait qu'elle se retirerait derrière la Loire. Quand cette condition leur fut connue, les soldats firent entendre de violentes protestations, préférèrent des menaces, déclarant qu'ils n'obéiraient pas et courraient sus à l'ennemi. Une portion de la population des faubourgs s'associa, de son côté, à ces résistances vaines, qui exposaient Paris aux plus effroyables aventures. Le général Drouot se dévoua. Il harangua la garde, sur laquelle il exerçait une toute-puissante influence, et parvint à la mettre en marche vers Orléans. Le reste de l'armée suivit. La garde nationale dissipa, sans coup férir, les attroupements qui s'étaient formés dans Paris. Le 7 juillet, Blücher entra dans la capitale, et dispersait à la fois les Chambres nommées par l'empereur et le gouvernement provisoire, dont le règne était terminé.

Au cours de ces incidents dirigés par lui, Fouché avait déployé le génie d'intrigue qui lui était propre. Grâce au duc de Wellington et à M. de Talleyrand, qu'il avait su mettre dans ses intérêts, il s'était fait imposer au roi comme membre de son conseil, malgré le mépris et l'horreur qu'en sa qualité de régicide, il inspirait à ce prince. Depuis la veille, Louis XVIII était à Saint-Denis et travaillait à y former son ministère. Cédant à la prière de ses conseillers, il s'était résigné à éloigner de lui, en l'envoyant à Londres comme ambassadeur, son favori, M. de Blacas, sur lequel on se plaisait à faire peser la responsabilité des fautes de la première Restauration. M. de Talleyrand eut la présidence du conseil, le portefeuille des affaires étrangères et celui de l'intérieur; Fouché, la police; le baron Louis, les finances; le général Gouvion Saint-Cyr, la guerre; M. Pasquier, les sceaux; le comte de Jaucourt, la marine. M. Dambray restait grand-chancelier. La préfecture de *police*, refusée par MM. Mounier et Anglès, fut offerte à

M. Decazes, qui l'accepta. C'était un jeune conseiller à la Cour de Paris, commandant un bataillon de la garde nationale, qui, pendant les Cent jours, avait refusé de servir l'empire, et s'était dévoué pour la cause royale. Aucun de ceux qui le nommaient préfet ne se doutait du progrès qu'il allait faire dans la faveur du roi, ni de l'importance du rôle qu'il était destiné à jouer. Fouché seul pressentit sa force, et, dès ce moment, se défia de lui.

Le même jour, le roi signa deux ordonnances, l'une déclarant nulles et non avenues les nominations faites depuis le 20 mars, l'autre réintégrant dans leurs emplois et leurs grades les fonctionnaires et les officiers qui en avaient été dépossédés.

Dans la matinée du 8 juillet, au moment où Louis XVIII se préparait à se rendre aux Tuileries, Fouché essaya de lui imposer la constitution que la Chambre avait fini par voter; il voulut aussi lui faire accepter la cocarde tricolore et, en évoquant le spectre de la révolution, toujours aux aguets, le détourner d'entrer solennellement dans Paris. Le roi, indigné, écarta sa proposition. Le même jour, au bruit du canon des Invalides, entouré de son frère, de ses neveux, de ses mousquetaires, des maréchaux et de la garde nationale, il arrivait à la barrière Saint-Denis, où il fut reçu par M. de Chabrol, préfet de la Seine. Tous les assistants avaient arboré la cocarde blanche. L'entrée fut triste; il n'y eut pas de *Te Deum* chanté à Notre-Dame; trop de désastres pesaient sur la patrie depuis trois mois; trop de Français étaient tombés à Waterloo; une angoisse profonde étreignait trop cruellement les cœurs déchirés par le spectacle des Prussiens bivouaquant dans les rues de Paris.

M. de Chabrol harangua le roi, fit appel à l'oubli du passé, à l'union de tous les Français. C'est dans cette harangue que fut employée pour la première fois cette expression des « Cent jours », sous laquelle l'histoire allait désor-

mais désigner le second et éphémère **règne** de l'empereur. Le roi fut accompagné aux **Tuileries** par des acclamations ardentes. Elles saluaient son **retour**, auquel était attaché en ce moment le salut de la France vaincue, envahie et sanglante.

## LIVRE SECOND

---

### LE MINISTÈRE TALLEYRAND — LE MINISTÈRE RICHELIEU

(Juillet 1815 — Décembre 1818)

#### I

PREMIÈRES DIFFICULTÉS QUE RENCONTRE LOUIS XVIII — SPOILIATION DES MUSÉES — EXACTIONS DES ARMÉES ALLIÉES — ORDONNANCE DU 24 JUILLET — ARRESTATION DU MARÉCHAL NEY, DU COLONEL LABÉDOYÈRE, DU COMTE DE LA VALETTE ET DE PLUSIEURS GÉNÉRAUX — CONDAMNATIONS — LA TERREUR BLANCHE, SES CAUSES, SES CONSÉQUENCES A NIMES, MARSEILLE, TOULOUSE ET AVIGNON — ASSASSINAT DU GÉNÉRAL RAMEL ET DU MARÉCHAL BRUNE.

Ce n'était pas tout pour Louis XVIII d'être remonté sur son trône; il fallait s'y maintenir au milieu des difficultés les plus graves contre lesquelles un souverain ait eu jamais à lutter. La France humiliée et dévastée par l'invasion, en proie aux exigences hautaines des alliés, les ultra-royalistes avides de représailles et de vengeances, l'armée irritée de ses défaites et frémissante au delà de la Loire, la guerre civile imminente, la révolution désarmée, mais non vaincue, les finances épuisées, tels sont les principaux traits qui caractérisent la situation en juillet 1815.

En rentrant aux Tuileries, le roi avait pu voir, du balcon sur lequel il s'était présenté pour répondre aux acclamations de la foule rassemblée sous ses croisées, les canons prussiens braqués sur son palais. Dès le lendemain, il avait à résister à Blücher, qui voulait faire sauter les ponts d'Iéna et d'Austerlitz, et qui exigeait de la ville de Paris une con-

tribution de guerre de cent millions. Il fallut une énergique fermeté pour s'opposer à l'accomplissement de ces projets. L'intervention du duc de Wellington en fit retarder l'exécution; l'arrivée des souverains qui entrèrent dans la capitale le 11 juillet les fit abandonner. On donna aux ponts un nouveau nom, et ils furent épargnés. Quant à la contribution de guerre, elle fut réduite à huit millions.

On fut moins heureux en ce qui touchait les musées. L'invasion de 1814 les avait respectés; celle de 1815 y reprit les œuvres d'art que, depuis quinze ans, nos armées avaient conquises dans leurs courses victorieuses à travers l'Europe. Nulle humiliation ne fut plus cruelle à l'orgueil national. On dut aussi licencier les troupes qui campaient derrière la Loire. Le général de Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, s'acquitta heureusement de cette tâche délicate, et put entreprendre ensuite la reconstitution d'une armée nouvelle.

A ce moment, les étrangers, et surtout la Prusse et l'Autriche, mettaient en coupe réglée les contrées qu'ils occupaient, pillaient les villes où ils passaient si elles avaient tenté de résister, en assiégeaient d'autres, comme Longwy et Huningue, qui avaient reçu du roi l'ordre de se défendre et se défendaient héroïquement. Les réclamations du gouvernement demeuraient vaines. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut une sorte de régularisation de cet état de choses, si propre à le dépopulariser. On assigna des cantonnements à chaque armée; les départements eurent des gouverneurs étrangers à côté des autorités royales rétablies; malgré les efforts de Louis XVIII, les trois quarts du territoire eurent à subir, pendant de longs mois, le sort des pays conquis. La Prusse et l'Autriche ne parlaient de rien moins que de s'approprier les contrées voisines de la frontière allemande, et la responsabilité de ce qu'il y eut *d'odieux* dans leur conduite retombait sur les Bourbons, *impuissants à l'empêcher.*

Cependant, il fallait pourvoir à la formation des chambres, celles des Cent jours s'étant évanouies avec le régime qui les avait créées. Le 13 juillet, une ordonnance royale convoqua les collèges électoraux d'arrondissements pour le 14 août suivant, et pour le 21 du même mois les collèges des départements. A défaut d'une loi électorale, il fut décidé que l'on conserverait le corps électoral nommé à vie, en l'an x, par les assemblées primaires cantonales. Les collèges d'arrondissements devaient élire une liste de candidats parmi lesquels ceux des départements choisiraient quatre cent deux députés. Les électeurs devaient avoir au moins vingt et un ans, les élus vingt-cinq. Il était dit en outre dans l'ordonnance royale que, ultérieurement, les articles de la Charte qui avaient trait aux élections seraient révisés et remplacés par une nouvelle loi.

Quant à la Chambre des pairs, on la forma avec celle de 1814, de laquelle furent exclus, au nombre de vingt-six, les membres qui avaient siégé dans celle des Cent jours. L'ordonnance qui la constituait ainsi lui conféra l'hérédité. Un peu plus tard, le 17 août, une autre ordonnance la compléta, par la nomination de quatre-vingt-quatorze nouveaux pairs, parmi lesquels figuraient plusieurs maréchaux de l'empire, ralliés aux Bourbons, des royalistes fidèles, tels que Chateaubriand, et même des hommes d'opinion libérale, comme Lanjuinais et Boissy d'Anglas.

Un autre devoir, plus douloureux celui-là, s'imposait au gouvernement. Dans la proclamation de Cambrai, Louis XVIII, en promettant le pardon aux « Français égarés », avait dit : « Mais le sang de mes enfants a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Cette trahison a appelé l'étranger au cœur de la France. Chaque jour me révèle un désastre nouveau. Je dois donc, pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe, exempter du pardon les auteurs et les instigateurs de cette trame horrible. » L'engagement pris en ces termes

par le roi, les puissances coalisées le lui rappelaient depuis sa rentrée. Elles réclamaient des garanties contre le retour d'une révolution nouvelle; il ne fut pas possible d'attendre la réunion des Chambres, qui devaient, d'après la proclamation de Cambrai, désigner les coupables.

Ils le furent par une ordonnance du 24 juillet. Cette ordonnance renvoyait devant les conseils de guerre le maréchal Ney, les généraux Lallemand aîné, Lallemand jeune, Drouet d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes, Ameilh, Brayer, Gilly, Mouton-Duvernet, de Grouchy, Clauzel, Laborde, Debelle, Bertrand, Drouot, Cambronne, le duc de Rovigo et le comte de La Valette. En outre, trente-neuf autres personnages, parmi lesquels se trouvaient Carnot, le maréchal Soult, Thibaudeau, les généraux Exelmans, Vandamme et Lamarque devaient quitter Paris dans un délai de trois jours pour aller attendre des décisions ultérieures dans des lieux qui leur seraient désignés par le ministre de la police. Le cynique Fouché avait lui-même dressé cette liste, en tête de laquelle il aurait dû figurer. Carnot lui écrivit : « Où dois-je me rendre, traître ? » Fouché répondit : « Où tu voudras, imbécile. » De tels mots révèlent ce que vaut une âme.

L'ordonnance du 24 juillet arracha une protestation au maréchal Davoust. Il revendiqua publiquement l'honneur de figurer sur ces tables de proscription, plusieurs de ceux dont le nom y était inscrit n'ayant agi que par ses ordres. Il ne fut pas fait droit à sa demande. On se contenta d'accepter sa démission du commandement de l'armée de la Loire, qui n'était pas encore licenciée et à la tête de laquelle fut placé le maréchal Macdonald.

Les dispositions de l'ordonnance du 24 juillet furent immédiatement appliquées. Le 3 août, le maréchal Ney fut arrêté dans le Lot; on commença à instruire son procès. Précédemment, on avait arrêté le comte de La Valette, qui s'était emparé le 20 mars de la direction des postes, et le *colonel de Labédoyère*, qui, à Grenoble, avait conduit son

régiment à l'empereur. Grâce au dévouement ingénieux de sa femme, le comte de La Valette parvint à s'échapper de sa prison, la veille du jour où il devait être exécuté. Moins heureux, le colonel de Labédoyère fut envoyé devant un conseil de guerre et condamné à mort. Quoique ayant conquis ses grades sous l'empire, il avait été, en 1814, l'objet spécial des bontés du roi ; il appartenait par ses alliances à la noblesse royaliste ; il ne parut pas possible de lui faire grâce. Il fut fusillé le 19 août dans la plaine de Grenelle et mourut courageusement.

Quant aux autres généraux et officiers dont l'arrestation était ordonnée, et dont des décisions ultérieures avaient accru le nombre, plusieurs parvinrent à s'échapper ; avec le temps, ils furent l'objet de mesures de clémence. D'autres, moins heureux, furent jugés par des commissions militaires.

Les généraux Boyer, Debelle, Gruyer et Travot s'entendirent condamner à mort ; leur peine fut commuée en celle du bannissement. Le général Bertrand, qui avait suivi l'empereur à Sainte-Hélène, fut condamné à mort par contumace, ainsi que Lefebvre-Desnouettes, d'Erlon, Lallemand, Rigau, Gilly, Clauzel, Brayer, Ameilh, Morand et Rovigo ; on acquitta Drouot, Cambronne et Linois ; Radet, qui avait escaladé le Quirinal pour arrêter Pie VII, alla en prison ; Bonnaire fut déporté ; on exécuta les généraux Chartran et Mouton-Duvernet et les frères Faucher. Des officiers d'un grade inférieur tombèrent également victimes du mouvement qui les avait jetés dans les bras de l'empereur, et des fureurs allumées par leur conduite.

Il y eut ainsi plusieurs exécutions capitales sur divers points du territoire, de nombreuses condamnations au bannissement, à la déportation, à la réclusion, que la clémence royale effaça plus tard, quand la mort ne les avait pas rendues irréparables, mais qui jettent une ombre sinistre sur les premiers temps de la Restauration. Elles doivent être considérées, pour la plupart, comme le triomphe de la réaction



royaliste, car s'il est vrai qu'il fut impossible au gouvernement royal de se montrer clément pour quelques-uns de ceux qui l'avaient trahi, c'eût été assez de frapper les chefs, et il eût été beau de grâcier tant de braves gens à qui le souvenir du passé, le prestige de l'empereur avaient fait perdre tout sang-froid, et qui ne durent d'être découverts qu'à de misérables délations.

Ce qu'il y eut de plus grave, c'est que cette période de réaction coïncidant d'une part avec la conspiration de Grenoble, et les exécutions qui en furent la suite, et d'autre part avec les troubles du Midi, marqués par les plus odieuses représailles, l'esprit de parti a pu associer tous ces événements entre eux et en rejeter la responsabilité sur le gouvernement du roi, qui n'avait rien fait pour les provoquer et qui fut impuissant à les conjurer. C'est cet ensemble de faits que l'histoire désigne sous le nom de « Terreur blanche » et qu'il faut maintenant achever de raconter.

Durant les Cent jours, les royalistes dans plusieurs départements avaient été l'objet des pires traitements de la part des partisans de l'empire victorieux. Dans le Gard, notamment, après la convention de la Palud, intervenue entre le duc d'Angoulême et le général Gilly, les volontaires royaux furent traités en ennemis, au mépris de la capitulation qui avait promis de les protéger. Plusieurs d'entre eux, traversant le village d'Arpaillargues, y furent massacrés avec les raffinements les plus barbares. A ces provocations vint s'ajouter la compression rigoureuse à laquelle fut soumis le département. Puis, il y eut des levées d'hommes qui laissèrent derrière elles un grand nombre de déserteurs. Ces malheureux vécurent entre Agde, dans l'Hérault, et le hameau des Saintes-Maries, à la pointe de la Camargue, privés des choses nécessaires à la vie. Il y avait dans leurs rangs des artisans sans éducation, aux passions violentes, *entre autres, Jacques Dupont, dit Trestaillons, simple travailleur de terre dont ces tristes jours allaient faire un grand*

criminel, qui traînaient pauvrement leur existence en attendant le retour du roi.

Quand, au lendemain de Waterloo, les commissaires délégués par Louis XVIII se présentèrent à eux, ces proscrits ne songèrent plus qu'à se venger. Ils se rendirent à Beaucaire et y formèrent un corps d'armée pour marcher sur Nîmes, où le général Gilly tenait encore au nom de l'empereur. Lorsqu'ils arrivèrent devant cette ville, le général en était parti avec ses troupes. Ils y entrèrent exaspérés, croyant avoir à combattre de nombreux bataillons, tirant des coups de fusil dont l'un tua un ouvrier étranger aux passions qui les animaient eux-mêmes. Les journées qui suivirent furent, pour la cité, des journées de terreur. Trestailions et d'autres scélérats à son image, Truphemy, Servent et autres, y provoquèrent une réaction sanglante. Ils attaquèrent les troupes impériales, au moment où, sur la foi des traités, elles quittaient les casernes, après avoir, il est vrai, tiré la veille sur le peuple; ils firent parmi elles une trentaine de victimes. Des maisons protestantes furent mises au pillage. Pendant la seconde quinzaine de juillet il ne s'écoula pas de jour qui ne vit tomber des malheureux, victimes des réactions royalistes. Dans la seule journée du 1<sup>er</sup> avril, on compta quinze morts, et dix, le 19 du même mois. Ils avaient tous péri, non dans des collisions, mais lâchement assassinés par la bande de Trestailions.

A Uzès, au même moment, un autre personnage du nom de Jean Graffand exerçait, au nom du royalisme triomphant, des représailles analogues. Le 3 août, profitant de l'inertie des autorités, il pilla et saccagea avec sa bande un grand nombre de maisons. Le soir venu, ses acolytes assassinèrent huit personnes; durant la nuit, ils allèrent massacrer six individus détenus, comme suspects de bonapartisme, dans les prisons de la ville. Le 25, Graffand, que la municipalité n'avait osé mettre en état d'arrestation, se transporta dans un village des environs d'Uzès, y fit prisonnier six

gardes nationaux, et les ramena dans la ville, où il les fit fusiller.

Ces grands crimes ne furent arrêtés que par l'entrée des troupes autrichiennes dans le département du Gard. Elles parcoururent les contrées où les bandes avaient apporté le désordre et la terreur, procédèrent à l'arrestation des individus les plus remuants, sans trouver toutefois les instigateurs de ces émeutes, et en fusillèrent une vingtaine. Ce n'est qu'à ce prix que l'ordre put être rétabli.

A la fin de septembre, l'ordre fut de nouveau troublé à Nîmes par le personnel d'émeutiers qu'avait formé Trestaillons, misérables qui se couvraient du drapeau blanc et de leurs opinions royalistes pour justifier leurs forfaits. Deux artisans des faubourgs trouvèrent la mort dans ces dernières convulsions de la réaction. Une émeute éclata encore en novembre. Le général de Lagarde, qui commandait à Nîmes ayant voulu rétablir la paix, fut atteint d'une balle qui le blessa grièvement, mais fort heureusement épargna ses jours. Les rivalités entre catholiques et protestants avaient servi de prétexte à ces sanglants conflits, auxquels la parole respectée du duc d'Angoulême, venu tout exprès à Nîmes pour pacifier la population, put seule mettre un terme.

Tels furent les crimes de la réaction royaliste dans le Gard. On peut porter à cent trente le nombre de ses victimes. Ce qui fut plus grave, c'est que les meurtriers restèrent impunis. Il fut impossible d'instruire contre eux. La terreur avait glacé les témoins. Trestaillons, d'abord arrêté avec certains de ses complices, fut, comme eux, remis en liberté. Il rentra à Nîmes, y vécut méprisé, mais impuni. Quant à Jean Graffand, à Truphemy et à Servent, qui avaient avec lui terrorisé le département du Gard, c'est seulement cinq ans après, en 1820, que leur procès fut jugé. Le premier fut condamné à mort par contumace, le second aux travaux forcés, et le troisième seul exécuté, quoiqu'il fût peut-être le *moins coupable*.

Ce n'est pas seulement à Nîmes que des représailles ensanglantèrent le retour de Louis XVIII. A Marseille, dès que la défaite de Waterloo fut connue, toutes les passions, si difficilement contenues pendant les Cent jours, firent explosion. Le peuple s'était accoutumé à ne plus obéir. L'armée ne suffisait plus à le tenir dans le respect des autorités et des lois. Par haine de l'empire, il en était arrivé à souhaiter le triomphe des armées alliées et demandait à grands cris le rétablissement de l'ancien régime.

En apprenant la défaite de l'empereur, il se répandit dans les rues, des clameurs de mort à la bouche, mêlées à des cris en l'honneur du roi, arrachant partout les cocardes tricolores et les remplaçant par des drapeaux blancs. C'était un dimanche ; en quelques instants, les ouvriers du port furent sur pied ; leurs rangs se grossirent de paysans des environs, excités par des déserteurs à qui, depuis trois mois, ils donnaient asile. A ces manifestations, le général Verdier, qui avait le commandement de la place, répondit sans énergie. La foule se précipita sur un poste de gardes nationaux, appartenant au « bataillon sacré », formé d'officiers en demi-solde. La fusillade s'engagea ; une douzaine de bonapartistes périrent dans cette première affaire. La garnison évacua la ville ; mais la populace armée la suivit et lui tua environ cent hommes. Ceci se passait le 25 juin. Le lendemain, les émeutiers allèrent massacrer onze personnes connues par leurs opinions républicaines et piller leurs maisons ; puis ils se portèrent sur le quartier où vivait la colonie égyptienne formée d'environ cinq cents habitants, fixés depuis quinze ans à Marseille ; ils y tuèrent treize individus, à qui l'on attribuait des propos séditieux pendant les Cent jours. Enfin, le 27 au matin, trois agents de police qui s'étaient réfugiés à Cassis, furent assassinés pendant qu'on les ramenait à Marseille. On les mit nus avant de les frapper. Il y eut beaucoup d'autres citoyens blessés, maltraités, insultés, dépouillés ; on pilla des maisons en grand nombre,

dont les propriétaires n'échappèrent à la mort que parce qu'ils s'étaient enfuis.

A Marseille comme à Nîmes, ces forfaits s'accomplirent aux cris de « Vive le roi ! » Ils eurent pour auteurs d'anciens volontaires royaux, des déserteurs conduits par une poignée de bandits qui vengeaient ainsi les méfaits dont ils avaient été l'objet pendant les Cent jours. Ils ne furent, d'ailleurs, jamais poursuivis, bien qu'ils ne se fussent arrêtés de frapper que lorsque la fatigue les avait empêchés d'aller plus loin. C'est l'ultra-royalisme qui s'agitait dans leur personne. Un peu plus tard, le bruit s'étant répandu que Louis XVIII avait abdiqué en faveur du duc d'Angoulême, qu'on disait moins libéral que lui et plus disposé à rétablir l'ancien régime, ils allumèrent des feux de joie dans plusieurs localités de Provence. Pendant longtemps, on craignit, dans ce pays, des réactions sanglantes. Le temps seul, secondant la fermeté du gouvernement de la Restauration, put dissiper ces craintes, sans effacer le souvenir de ces tragiques et inutiles vengeances.

Les événements que nous racontons eurent des imitations non moins émouvantes à Avignon et à Toulouse. Dans cette dernière ville, dès le lendemain de Waterloo, les bandes de volontaires royalistes, formées secrètement par M. de Vitrolles à la chute de la première Restauration, et qui étaient parvenues à maintenir leur organisation pendant les Cent jours, terrorisèrent la population. Elles refusèrent de reconnaître les autorités nommées par le roi, affectant de n'approuver que les nominations promulguées par le duc d'Angoulême, qui s'était empressé d'accourir après la chute de l'empereur, pour ressaisir le pouvoir dans le Midi au nom de Louis XVIII et installer des magistrats provisoires.

Après son départ, et quand les fonctionnaires nommés par le roi vinrent prendre possession de leur poste, les *compagnies secrètes* profitèrent des conflits de pouvoirs et

d'attributions, qui résultèrent de cette dualité de gouvernement, pour abuser de leur autorité sans règle et sans frein. Elles annonçaient publiquement l'arrivée des Espagnols, qui essayaient en ce moment de franchir la frontière, sur laquelle une démarche faite au nom du roi par le duc d'Angoulême parvint à les arrêter; ils jetaient en prison des citoyens, en obligeaient d'autres à fuir, ils entravaient par leur audace l'exécution des ordres venus de Paris. Enfin, ils rêvaient de former, à l'aide de trente-quatre départements séparés de la France, un royaume d'Aquitaine dont le comte d'Artois eût été proclamé souverain.

La mairie de Toulouse était alors confiée à M. de Malaret. Exerçant déjà ses fonctions sous la première Restauration, il les avait conservées pendant les Cent-jours, circonstance qui lui valait la haine des volontaires. Ils menaçaient sa vie; il fut obligé de s'enfuir. La nomination de M. de Rémusat, ancien chambellan de l'empereur, comme préfet de la Haute-Garonne, accrut leur colère. Mais elle se manifesta surtout contre le général Ramel, commandant la dixième division militaire, dont Toulouse est le siège.

Cet officier était coupable à leurs yeux, parce qu'il voulait licencier ces bandes de prétoriens oisifs qui entendaient demeurer indépendantes de tout commandement régulier et de toute discipline. Le 8 août, le maréchal de Pérignon, qui exerçait le commandement militaire supérieur dans le département de la Haute-Garonne, passant une revue de la garde nationale, refusa de laisser les compagnies secrètes défilér devant lui. Le lendemain, elles envoyaient des délégués au général Ramel, formulant de nouveau leurs exigences déjà repoussées, et sans un meilleur résultat. A dater de ce jour, la mort du général Ramel fut résolue. Une poignée de ces bandits l'assassina, en effet, quelques mois plus tard, le 15 août, fête de l'Assomption, dans les circonstances les plus odieuses, sans que les autorités civile ou militaire osassent lui porter secours. Le meurtre du général Ramel est resté

dans l'histoire comme l'un des plus grands forfaits de la réaction royaliste.

On peut en dire autant du meurtre du maréchal Brune, qui tomba sous les fureurs populaires en traversant Avignon, où régnaient toutes-puissantes des bandes indisciplinées imprudemment armées au nom du roi et qui n'employèrent leurs armes qu'à frapper des citoyens inoffensifs. Le maréchal Brune, qui revenait de Toulon et se rendait à Paris pour rendre compte de sa conduite, pourvu d'un sauf-conduit des autorités royales, fut la plus innocente et la plus illustre des victimes de la réaction. Ses assassins ne furent pas plus punis que ceux du général Ramel.

Suivant l'expression d'un contemporain, on avait mis les peuples méridionaux dans le sang jusqu'aux genoux, et ni les citoyens, ni les autorités n'osaient témoigner contre les coupables, même quand ils étaient désarmés, tant ils craignaient de trouver derrière eux quelque puissant protecteur.

## II

DÉFENSE HÉROÏQUE DE LONGWY ET D'HUNINGUE — LES COMITÉS ULTRA-ROYALISTES — ATTITUDE DU CLERGÉ — ÉLECTIONS DU 22 AOUT — LA CHAMBRE INTROUVABLE — LA CHAMBRE DES PAIRS — CHUTE DU MINISTÈRE FOUCHÉ-TALLEYRAND — LE PREMIER MINISTÈRE RICHELIEU.

Au milieu de ces difficultés, le gouvernement du roi redoublait d'énergie et de zèle pour les surmonter. Il avait prescrit aux préfets de résister, autant qu'ils le pourraient, aux exigences des chefs militaires étrangers; il y eut de ces fonctionnaires qui se laissèrent arrêter et conduire en Allemagne plutôt que de faiblir. Les commandants des villes fortifiées que couvrait le drapeau blanc reçurent l'ordre, en cas d'attaque, de repousser la force par la force, et l'on a vu que Longwy et Huningue se défendirent héroïquement. Le duc d'Angoulême fut chargé de pacifier le Midi, d'empêcher les Espagnols d'y pénétrer. Il réussit mieux dans la seconde partie de sa mission que dans la première. Ainsi que nous l'avons raconté, le Midi fut longtemps en ébullition sous l'action des comités royalistes qui s'y étaient formés pour surveiller le gouvernement et ses fonctionnaires.

Ces comités blâmaient la modération du roi, le choix de ses agents; ils manifestaient des craintes, accablaient le pouvoir de dénonciations contre les hommes qui avaient servi pendant les Cent jours, et ne tendaient à rien moins qu'à créer une catégorie de suspects. La présence au pouvoir de Fouché et de Talleyrand excitait leurs défiances; ils les traitaient en ennemis du roi, résistaient aux ordres des commissaires nommés par eux, et ceux-ci se voyaient obligés de recourir aux mesures les plus sévères pour arriver peu à peu à se faire obéir.

De son côté, le clergé avait pris une attitude violente.



Dans tout individu non dévoué aux Bourbons il voyait un adversaire de la religion. « Le trône et l'autel, » telle était sa devise. Il s'efforçait partout de peser sur les résolutions politiques, sur les décisions des préfets et des maires. Il faisait cause commune avec les émigrés, dénonçait du haut de la chaire, comme contraire aux intérêts de l'Église, le concordat de 1801, que Pie VII considérait cependant comme l'acte le plus glorieux de son pontificat.

Le gouvernement, en butte aux ardeurs de la faction ultra-royaliste, qui, sur tous les points du territoire, essayait de le dominer, avait plus de mal à se défendre contre ses amis que contre ses ennemis. Les élections du 22 août 1815 furent faites sous l'empire de cette situation. Dans le Midi, la réaction régnait toute-puissante. Elle exerça sur les électeurs une influence décisive. Les modérés, en beaucoup d'endroits, n'osèrent voter ou furent empêchés de le faire. La passion royaliste emportait tout. On alla aux urnes sous le coup d'une violente colère contre les Cent jours, justifiée par les malheurs qui avaient suivi le retour de l'île d'Elbe, les humiliations de la patrie vaincue, envahie, dépouillée, l'insolence et les excès des étrangers. La crainte d'une conspiration générale préparant de nouvelles trahisons rendit l'opinion royaliste inexorable. C'est ainsi que, dans la nouvelle Chambre, l'extrême droite eut la majorité.

Tous les historiens de la Restauration ont parlé tour à tour de la Chambre de 1815, mais il en est peu qui aient parlé avec impartialité. Les uns l'ont trop vivement accusée, les autres trop facilement absoute. L'appréciation qui, selon nous, exprime le mieux la vérité, est celle qui représente les folles ardeurs de cette Chambre, les lois vengeresses qu'elle provoqua, aggrava et vota, ses passions désordonnées, et, pour tout dire, l'excès de son royalisme, comme le résultat de son inexpérience et de ses terreurs, comme la conséquence fatale des conditions dans lesquelles elle avait été élue. Ces passions, toute la droite, — ce qu'on appelait

la droite dans une Chambre entièrement dévouée à la monarchie légitime, — les partageait à des degrés divers, et, pour ne citer que deux noms : M. de Villèle, sans les ressentir ni les manifester avec la même violence que M. de la Bourdonnaye, était convaincu cependant « qu'il était nécessaire d'atteindre, en graduant les peines, beaucoup d'intrigants et des coupables très dangereux dans les départements. » Ce fut le malheur de cette Chambre, de se laisser entraîner par les passions dont elle était le fruit, au lieu de tenter de les contenir, de ne pas comprendre, alors qu'elle n'était composée que d'honnêtes gens, gardiens économes du trésor public, scrupuleux, désintéressés, probes, que ce n'est point par les vengeances qui répandent l'effroi et ne s'exercent jamais sans exagération et sans injustice, qu'on peut mener à bonne fin la pacification d'un grand pays profondément troublé. Une indulgence absolue eût été imprudente ; mais cet immense et sévère châtiment dans lequel on rêvait d'englober des centaines de citoyens et que, sur quelques points du Midi, la populace commença, eût été criminel. La Chambre de 1815 ne se lavera jamais de la faute de l'avoir exigé, tenté, approuvé, et d'avoir ainsi contribué à accroître dans l'avenir nos dissensions intérieures. Individuellement, les députés de ce temps offraient à la pratique sincère d'un gouvernement constitutionnel des garanties précieuses. Collectivement, ils devinrent un danger national, et le roi en était convaincu lorsque, parlant d'eux, il disait : « Ce sont des fous. »

Les élections ayant eu ce caractère d'ardeur et de violence, le ministère Talleyrand-Fouché fut condamné le jour même où le résultat en fut connu. Talleyrand et Fouché, créés ministres par le roi, qui ne les avait choisis qu'en les subissant, et subis qu'avec la conviction que l'un par son influence en Europe, l'autre par son savoir-faire, hâteraient le terme des calamités publiques, étaient contraints de céder le pouvoir, vaincus, ainsi que l'a dit justement M. Guizot,

non par quelque événement imprévu, mais par le vice de leur situation personnelle et par leur inaptitude au rôle qu'ils avaient entrepris de jouer. En voyant aux affaires Fouché, le régicide, traître à tous les partis dont il s'était fait tour à tour le courtisan, et Talleyrand, l'évêque marié, la France royaliste ne s'était pas résignée à comprendre les motifs qui avaient déterminé le choix du roi. Elle s'était révoltée, et c'est contre le cabinet qui ne puisait sa force que dans l'appui que semblait lui donner Louis XVIII que les élections venaient d'être faites.

La nouvelle Chambre comptait quatre cent deux membres, étrangers, à l'exception d'une cinquantaine, au Corps législatif de l'Empire, n'ayant, pour la plupart, jamais siégé dans les assemblées politiques, et appartenant en grand nombre à la noblesse. Les plus connus, à ce moment où se rencontraient tant de gens inconnus les uns aux autres, étaient des amis du comte d'Artois, tels que le comte Armand de Polignac, le vicomte de Bruges, le baron de Vitrolles, qui allaient se trouver si vite dépassés dans la manifestation de leurs opinions par M. de Bonald, M. de la Bourdonnaye et autres.

A côté d'eux, plus modérés, plus sages, quoique siégeant dans la droite avancée, se trouvaient d'autres nouveaux venus : M. de Villèle, député de Toulouse, jeune encore, qui allait prendre dans la politique une situation considérable ; M. Corbière, député de Rennes, d'égale opinion, personnages au bon sens robuste, auxquels il ne manquait que d'avoir complètement secoué les préjugés de l'ancien régime pour devenir dignes de servir un gouvernement libéral, et qui surent former derrière eux le puissant parti qui les porta au pouvoir.

Puis, c'étaient MM. Lainé, Royer-Collard, de Serre, Decazes, Pasquier, Siméon, de Barante, de Sainte-Aulaire, *Camille Jordan*. Ils arrivaient résolus à tenter de fonder un *gouvernement modéré*. Ils comptaient hors de la Chambre

un des leurs, appelé à en faire partie et déjà célèbre, M. Guizot, qu'on ne saurait oublier en parlant d'eux. Enfin, il faut citer M. Voyer d'Argenson, un peu isolé à la gauche, où il représentait les idées de la Révolution.

D'autres personnages dont le nom revient souvent dans l'histoire de la Restauration, Chateaubriand, le duc de Richelieu, le comte Jules de Polignac, Talleyrand, MM. de Blacas, de la Ferronnays, de Rivière, de Damas, de Dalberg, de Montesquiou, de Lally-Tollendal, d'Andigné, siégeaient dans la Chambre des pairs.

A peine arrivés à Paris, animés par la colère, avides de répressions, accusant l'impéritie et la faiblesse de la première Restauration, résolus à demander à la seconde le châtement exemplaire de tous les généraux et fonctionnaires qui avaient abandonné ou trahi la couronne, les nouveaux députés s'étaient groupés pour la plupart autour de M. Lainé, ancien président du Corps législatif impérial, désigné déjà par la rumeur publique pour présider la Chambre nouvelle. Les plus influents d'entre eux s'étaient rendus avec lui chez M. Pasquier, pour exiger la retraite de Fouché. Cette démarche avait donné le signal de la débâcle ministérielle. Fouché, après avoir obtenu de M. de Talleyrand la légation de Dresde, s'était empressé de se démettre et de s'enfuir obscurément, tombant, sans dignité, sur les ruines des habiletés à l'aide desquelles il avait espéré réaliser le rêve le plus étrange qui ait poussé dans la cervelle d'un homme d'État, c'est-à-dire le maintien au pouvoir des principes révolutionnaires, sous le sceptre d'un Bourbon.

Après son départ, M. de Talleyrand, qui se savait menacé par les passions auxquelles les élections venaient de donner la victoire, eut l'illusion de se croire sauvé. On raconte que, pour se donner envers la Chambre le mérite de la retraite de Fouché et puiser dans cet événement, auquel il était étranger, une force pour lui-même, il envoya deux de ses *familiers*, MM. de Vitrolles et de Bourrienne, répandre

la nouvelle, à la bibliothèque du palais Bourbon, où se réunissaient, en attendant l'ouverture des Chambres, les députés présents à Paris. « Eh bien, dirent les émissaires, vous savez la grande nouvelle. Fouché est renvoyé, et c'est à M. de Talleyrand qu'on le doit. — Ah! tant mieux, le roi a bien fait de renvoyer Fouché. Mais quand renverra-t-il l'autre? — Quel autre? — Eh! M. de Talleyrand. »

Après cette réponse, il fut impossible au ministre de conserver une grande confiance dans la durée de son pouvoir. Il tenta néanmoins de recourir au roi et d'en appeler de l'arrêt déjà prononcé par lui. Il entraîna ses collègues dans une démarche destinée à mettre Louis XVIII en demeure de défendre son cabinet allégé de la compromettante personnalité de Fouché. Mais le roi ne se laissa pas prendre à l'ultimatum qu'on lui présentait. Quand il entendit M. de Talleyrand solliciter le concours de la couronne pour vaincre les obstacles par lesquels le ministère était enveloppé, il protesta par ces mots : « Cela est peu constitutionnel : c'est à mes ministres à se tirer d'affaire. — En ce cas, dit M. de Talleyrand, nous serons obligés de nous retirer. — Eh bien, répliqua le roi, si mes ministres se retirent, je ferai comme en Angleterre ; je chargerai quelqu'un de former un cabinet. »

La réponse de Louis XVIII, à laquelle M. de Talleyrand était loin de s'attendre, avait été dictée par bien des causes : d'abord, par le sentiment de répugnance de la Chambre pour M. de Talleyrand, sentiment non équivoque ; puis par le peu de goût que professait pour l'illustre diplomate l'empereur de Russie, encore à cette heure celui de tous les souverains étrangers qui se montrait le moins défavorable à la France. M. de Talleyrand quitta les Tuileries sans parvenir à cacher complètement son trouble, et n'y revint plus comme ministre du roi.

*Ces événements se passaient à la fin de septembre. Le 24 du même mois, le duc de Richelieu était nommé ministre*

des affaires étrangères, et le 26 président du conseil. Sa nomination répondait aux nécessités les plus urgentes, et c'est avec raison que M. de Serre, nouveau venu dans la politique, mais traduisant le sentiment général qu'il recueillait autour de lui, écrivait : « Le chef du ministère nous promet une paix au moins tolérable. »

Le duc de Richelieu inspirait en effet confiance à l'Europe et à la France. Il portait dignement un nom illustre. Son attachement aux Bourbons, loin de faire de lui un fanatique comme M. de la Bourdonnaye, ou un aveugle comme M. de Polignac, n'enlevait rien à ses convictions libérales et à son désir ardent de réconcilier la monarchie avec la France. Attaché au service de la Russie pendant l'émigration, il avait, comme gouverneur d'Odessa, non seulement révélé de puissantes qualités d'organisateur, mais encore inspiré au tzarowitz, devenu depuis l'empereur Alexandre et le maître des destinées de la France, une amitié sincère autant que flatteuse. Dans les circonstances actuelles, l'intimité qui régnait entre le tzar et lui était singulièrement propre à faciliter l'œuvre de la paix. Il s'adjoignit comme principal collaborateur M. Decazes, à qui sa conduite pendant les Cent jours avait gagné les bonnes grâces du parti royaliste, et dont les qualités exceptionnelles étaient servies par l'esprit le plus fin, la jeunesse la plus active et une chance heureuse qui semblait assurer le succès de tout ce qu'il entreprenait. Ses autres choix ne furent pas tous également bons. Quelques-uns des nouveaux ministres contribuèrent à créer au cabinet de sérieux embarras par le désir qu'ils eurent de donner en tout satisfaction à la Chambre. Le duc de Feltre, qui avait suivi le roi à Gand, remplaça à la guerre le général de Gouvion Saint-Cyr ; le vicomte Dubouchage, ancien chef de brigade au corps royal de l'artillerie coloniale, le gardien courageux de la famille royale dans la tragique journée du 10 août, prit le portefeuille de la marine ; M. de Vaublanc, préfet de Marseille,

ancien membre de l'Assemblée législative, dans laquelle il avait combattu la proposition d'amnistie présentée en faveur des massacres de la glacière d'Avignon, l'intérieur; M. Barbé de Marbois, l'une des victimes du 18 fructidor, les sceaux; M. Corvetto, membre du conseil d'État, les finances.

La tendance du ministère s'accusa nettement par la nomination du maréchal duc de Reggio au commandement de la garde nationale; par celles de M. Bertin de Vaux, comme secrétaire général du ministère de la police, et par le maintien de M. Guizot dans les fonctions de secrétaire général du ministère de la justice, qu'il avait occupées sous la précédente administration. Enfin, M. Royer-Collard fut appelé à présider le conseil de l'instruction publique.

La Chambre avait donc obtenu une première victoire avant même d'avoir siégé. Ce succès, d'ailleurs, n'avait rien d'excessif; il était conforme à l'intérêt bien entendu de la nation, puisqu'il amenait aux affaires des royalistes plus fidèles que leurs prédécesseurs, plus modérés que la majorité, et assez habiles pour la contenir. Mais il lui donna d'elle-même, dès ce moment, de son influence, de son pouvoir, de ses vues, une idée exagérée qui ne contribua pas peu à créer les difficultés ultérieures dont la suite va se dérouler.

L'ouverture du parlement avait été fixée au 24 septembre; le changement de ministère la fit ajourner au 7 octobre. Avant de raconter la première session parlementaire de la Restauration, il faut s'arrêter un moment au traité de paix, qui fut conclu le 20 novembre, après des négociations qui durèrent plusieurs semaines.

## III

PRÉLIMINAIRE DU TRAITÉ DE PAIX — DISPOSITIONS DES PUISSANCES —  
INFLUENCE DU PRINCIPE DE LÉGITIMITÉ — SIGNATURE DU TRAITÉ, LE  
20 NOVEMBRE — STIPULATIONS ONÉREUSES QU'IL RENFERME — LEUR  
EXÉCUTION DE 1815 A 1818.

Les puissances alliées, avant toute négociation avec le cabinet des Tuileries, étaient tenues de se mettre d'accord entre elles pour la fixation des conditions de la paix. Les pourparlers qui précédèrent cet accord et desquels il sortit durèrent trois mois. Ils furent rendus surtout difficiles par la diversité des sentiments personnels qui animaient les gouvernements. Chacun d'eux songeait à soi, s'efforçait de tirer de la situation un parti propice à ses intérêts. Mais cet égoïsme, qui est de tous les temps, était alors dominé par les nécessités d'équilibre européen qui s'imposaient aux plus exigeants, et qui allaient devenir entre les mains des diplomates français un argument tout-puissant, fécond et décisif. Il était dominé aussi par la solidarité qui unissait entre eux les cabinets fondés sur le principe héréditaire, et les groupait, en quelque sorte contre leur gré, pour combattre la Révolution devant les menaces de laquelle il ne pouvait y avoir ni vainqueur, ni vaincu.

Ces nécessités, cette solidarité, ce besoin pressant et incessant d'alliance firent plus pour la cause de la France que les habiletés diplomatiques. Louis XVIII, roi d'un peuple écrasé par la défaite et rendu impuissant par l'excès de ses maux, trouva dans le principe dont sa personne était la représentation vivante, sa défense naturelle. Au début, la Prusse semblait intraitable; elle voulait des territoires et de l'argent. Elle dut réduire ses prétentions, car ses alliés eux-mêmes l'exigèrent au nom de l'intérêt européen. L'Autriche, la Russie, l'Angleterre se montrèrent plus modérées



dans leurs demandes et, l'on convint de rendre à Louis XVIII, non la France du 30 mai 1814, mais celle de 1790.

Ainsi, en dépit de cessions territoriales qui ne touchaient que des conquêtes récentes, le roi trouvait son royaume, tel qu'il était censé l'avoir laissé. La contribution de guerre eut pour base le revenu budgétaire de la France pendant une année. On en fixa le chiffre à 600 millions, plus 200 autres millions, destinés à la construction des forteresses tant en Belgique qu'en Allemagne, pour tenir la France en échec. Quant à l'occupation, elle devait s'étendre entre Valenciennes et Strasbourg, employer 150,000 hommes aux frais de la France et durer sept ans. Cette disposition léonine et inutile doublait la contribution de guerre, mais fut considérée par les alliés comme indispensable au repos, à la sécurité de l'Europe.

Le 19 septembre 1815, ces conditions furent officiellement communiquées, sous forme d'ultimatum, au gouvernement français, à la tête duquel se trouvait encore M. de Talleyrand. La négociation s'ouvrit alors. Y prirent part : pour l'Angleterre, lord Castlereagh et le duc de Wellington ; pour l'Autriche, le prince de Metternich et M. de Wissembourg ; pour la Prusse, M. de Hardenberg et M. de Humboldt ; pour la Russie, le comte de Rassoumofski et le comte de Capo d'Istria ; pour la France enfin, M. de Talleyrand, avec l'aide du baron Louis et de M. de Dalberg. La situation des représentants de la France ne laissait pas d'être critique. Pour défendre les intérêts de leur pays contre les quatre grandes puissances alliées, ils n'avaient que leurs séductions personnelles et l'habileté avec laquelle ils sauraient mettre en lumière les principes tutélaires que représentait leur gouvernement.

C'est au nom de ces principes que M. de Talleyrand résista pied à pied aux exigences par lesquelles il était envahi. *Il lutta, repoussa le droit de conquête qu'on entendait exercer sur la France, et posa sur-le-champ le gouvernement du*

roi, non comme un vaincu, mais comme un associé, alléguant que le congrès de Vienne l'avait fait entrer dans l'alliance des princes européens. Cette négociation, finement et énergiquement conduite par un homme tel que l'ancien évêque d'Autun qui avait su se bien faire venir des souverains réunis à Paris, et de leurs ministres, semblait devoir réussir. Il y fut fait preuve d'une véritable énergie et d'une habileté rare.

Mais il ne devait pas être donné à M. de Talleyrand de la conclure. Au milieu d'une situation pleine de périls, résultant à la fois des exigences des alliés, de leur empressement à dépouiller le Louvre, de leurs résistances aux efforts du roi, qui ne voulait pas subir leurs volontés, du chiffre exagéré de l'armée d'occupation, et des difficultés intérieures que nous avons exposées déjà et qui s'accroissaient tous les jours ; au milieu de cette situation, M. de Talleyrand, repoussé par l'élément royaliste qui dominait dans la Chambre nouvellement élue, dut quitter les affaires. Le roi y appela sur-le-champ le duc de Richelieu.

C'était jouer une grosse partie. Le duc de Richelieu exercerait-il cette influence que, selon l'expression de M. de Villemain, M. de Talleyrand devait « à mille choses, à des préjugés contraires, à des illusions diverses, au mal comme au bien de sa carrière déjà longue, à son origine, à son nom, à ses souvenirs de l'Assemblée constituante, de l'émigration, du Directoire et de l'Empire, à ses conduites variées, à ses grandes manières, surtout à ce privilège éclatant de longue intimité et de rupture opportune avec Napoléon », et enfin au principe de la légitimité, dont il s'était fait au Congrès de Vienne le représentant ? Il se trouva que le duc de Richelieu valait M. de Talleyrand par l'habileté diplomatique.

Le nouveau ministre obtint, grâce à l'influence du tzar, quelques allègements aux conditions précédemment imposées. Il fut décidé que la France conserverait Condé, Givet, les forts de Joux et de l'Écluse, qu'on avait précédemment

voulu lui enlever; l'indemnité était réduite de 400 millions et ramenée par conséquent à 700 millions, et, enfin, l'occupation ne devait pas dépasser cinq ans. Telles étaient les conditions définitives du traité de paix du 20 novembre que signèrent pour la France le duc de Richelieu, pour les puissances le duc de Wellington et lord Castlereagh, et dont Louis XVIII put annoncer la conclusion dès le 7 octobre, en ouvrant la session des Chambres.

Ce traité était onéreux et cruel. Le duc de Richelieu ne le signa qu'avec des larmes, après en avoir vaillamment débattu les conditions, étreint par la nécessité. Toutefois, si l'on considère qu'en dépit de vingt ans de guerre, durant lesquels l'Europe, par le fait de Napoléon, avait été à feu et à sang, la France conservait, sauf diverses parcelles de territoire, ses frontières de 1790, et qu'elle recouvrait dans le concert européen sa situation prépondérante et son influence, il faut reconnaître que la diplomatie française avait su, comme couronnement à d'innombrables désastres, se ménager une victoire qu'à la distance où nous sommes aujourd'hui de ces événements, et en les comparant à d'autres plus récents, non moins douloureux, on peut considérer comme éclatante et fructueuse.

Le traité réglait toutes les conditions du paiement de l'indemnité pécuniaire. Les 700 millions devaient s'acquitter jour par jour, par portions égales, dans un délai de cinq ans, sans être productifs d'intérêt, si ce n'est pour les sommes qu'on ne payerait pas à l'échéance.

Ces dispositions faisaient l'objet d'une première convention. Les détails de l'occupation militaire étaient réglés par une seconde, dans laquelle il était dit que l'entretien complet de cent cinquante mille hommes restait à la charge de la France, que le logement, le chauffage, l'éclairage, les vivres devaient être fournis en nature. On estimait à 200,000 le maximum des rations pour les hommes, à 50,000 celui *pour les chevaux*. La solde, l'équipement, l'habillement,

étaient réglés moyennant un forfait de 50 millions par an. La ligne d'occupation était en outre rigoureusement déterminée.

Enfin, une troisième convention qui tirait son origine du traité de 1814, statuait sur la manière de procéder pour établir les droits des particuliers étrangers qui avaient des réclamations à faire valoir contre le gouvernement français. Telle était la totalité des obligations que le traité du 20 novembre imposait à la France. Elles peuvent être évaluées, pour ne parler que des charges pécuniaires, à 270 millions par an, pendant cinq ans. Autant dire que le budget de la France allait se trouver augmenté de 45 p. 0/0, à la suite de guerres d'un quart de siècle, de deux invasions et d'une série d'années calamiteuses.

On nous saura gré, en devançant l'ordre chronologique des faits, de raconter, pour n'y plus revenir, comment fut exécuté le traité, et de résumer les combinaisons financières qui furent successivement adoptées en vue de la libération du territoire.

C'est à la fin d'avril 1816 que, la session étant close, le gouvernement trouva la liberté nécessaire pour s'occuper des graves questions qui s'imposaient à son étude. Le ministre des finances comte Corvetto, convaincu qu'il était impossible de s'acquitter envers les alliés avec les seules ressources du pays, n'hésita pas à recourir à l'emprunt et à tenter les hasards du crédit. Il fallait trouver 300 millions : 140 pour la contribution de guerre, 160 pour la solde et l'entretien des troupes, ce qui, au cours de la Bourse, représentait environ 30 millions de rentes à émettre. C'était une grosse opération pour l'époque et qui pouvait même paraître aventureuse. Quelque temps avant, M. de Bonald ne s'était-il pas écrié en pleine Assemblée : « Nous n'avons aucun crédit, car si nous voulions emprunter, personne ne nous prêterait. » Ce n'était pas l'opinion de Corvetto : il croyait, avec raison, que le crédit va à qui sait l'attirer. Il ne fallait pas penser à s'adresser

aux banquiers français, qui n'étaient pas en état de prendre à leur charge la somme entière. Il chercha donc au dehors.

Deux maisons étaient alors à la tête du crédit européen : Baring, de Londres ; Hope, d'Amsterdam. Ouvrard, esprit plein de ressources, mais peu consistant, fut choisi pour entamer des négociations avec elles. Puis, quand l'œuvre fut dégrossie, on le laissa de côté, lui et « ses romans financiers », comme disait Wellington. Baring, avant de traiter, prit l'avis de son gouvernement, de telle sorte que la question de l'emprunt et celle d'une réduction de 30,000 hommes de l'armée d'occupation se trouvèrent bientôt mêlées et subordonnées l'une à l'autre. Dans la seconde quinzaine de janvier 1817, Baring vint à Paris et conféra pendant une dizaine de jours avec Corvetto.

Il ne jugeait pas possible de demander 300 millions pour la France au marché européen, qui ne pouvait guère donner que 200 millions. Sur cette dernière somme, il offrait 100 millions au prix de 55 francs, payables dans l'année par douzièmes et versés au Trésor. Cela permettait de parer au besoin le plus urgent : l'entretien de l'armée. Quant aux autres 100 millions, Baring se réservait le choix, six mois après la conclusion du premier marché, soit de les fournir à son compte aux même prix, soit de les réaliser pour le compte du gouvernement français au taux le plus avantageux possible. Ils devaient être affectés à l'acquittement de la contribution de guerre et devaient passer immédiatement dans les mains des alliés.

On fut d'accord le 4 février. Le traité définitif, signé le 11 février 1817, ratifia à peu près ces propositions, et donna même quelques avantages à la France.

En même temps, les puissances accordaient une réduction, à partir du 1<sup>er</sup> avril suivant, de 30,000 hommes sur l'ensemble des corps d'occupation, et des délais pour le *payement* de la contribution. En somme, ce traité, quoique *onéreux*, avait l'avantage de bien disposer les alliés, d'ob-

tenir le concours des capitaux étrangers, d'éviter une trop grande sortie du numéraire. Il assurait enfin la réussite de l'opération, donnait une plus-value aux fonds français et préparait les emprunts à venir en fondant le crédit du pays.

La convention qui réduisait le chiffre de l'armée d'occupation de 30,000 hommes fut annoncée aux Chambres dans la session de 1816-1817. On ne leur parla pas de l'emprunt en ce moment : ce ne fut que plus tard que M. de Villèle vint en dévoiler les conditions à ses collègues. La droite attaqua avec violence la combinaison. Le comte Corvetto prit plusieurs fois la parole avec beaucoup d'habileté pour défendre son œuvre. M. Laffitte le soutint. Les raisons qu'ils firent valoir triomphèrent auprès des Chambres. Bientôt de nouveaux pourparlers s'ouvraient entre MM. Baring et Hope et le gouvernement français au sujet du paiement anticipé, dans le cours de 1818, de tout ce qui restait dû sur la contribution de guerre.

Pendant que le budget se discutait encore, M. de Richelieu vint annoncer à la Chambre qu'il avait terminé avec les puissances le règlement des créances des sujets étrangers, et demandait pour leur acquittement un crédit de 16 millions de rente. Il espérait que ce règlement était le prélude d'une évacuation entière, sur laquelle les souverains devaient délibérer l'automne suivant, et sollicitait à cet effet un autre crédit éventuel de 24 millions, qui lui permettrait de solder par anticipation les deux échéances de 1819 et 1820. Il n'y eut aucun débat. Les deux crédits furent accordés séance tenante, le 6 mai 1818, sous l'empire de la nécessité avec un patriotisme résigné.

Jamais liquidation n'avait été plus compliquée que celle des créances étrangères. La France, qui s'était répandue par toute l'Europe pendant le premier empire, avait contracté partout des engagements, reçu des cautionnements, pris des fournitures. Il fallait acquitter tout cela. C'était un

enchevêtrement formidable, si l'on songe que les réclamations s'étaient élevées à 1390 millions et furent réduites à 240, dont le paiement entraîna, comme on vient de le voir, la création de 16 millions de rentes.

Cette laborieuse négociation terminée, les rapports des puissances avec la France, devenus un moment difficiles, s'améliorèrent instantanément. On put songer alors à avancer l'époque de l'évacuation en anticipant le paiement des annuités de 1819 et de 1820. La Chambre avait voté 16 millions pour le service de 1818 et 24 millions pour l'évacuation ; il s'agissait pour le ministère de réaliser cet argent et d'arriver à donner aux alliés des gages suffisants pour obtenir d'eux un prompt départ.

A cet effet, il fit deux emprunts : le premier, de 14 600 000 francs de rente 5 p. 0/0 fut offert au public français. Le ministre se réserva le droit de discuter la solvabilité des souscripteurs, d'écarter ou de réduire les offres. Le taux de l'emprunt n'était pas fixé, on ne devait le connaître qu'après la clôture de la souscription ; on ne pouvait souscrire pour moins de 5000 francs de rente, payables en sept termes, mois par mois. C'était, on le voit, un mécanisme assez primitif et qui laissait beaucoup de place à l'arbitraire. Le 9 mai 1818, la souscription fut ouverte. Elle fut close le 27 mai, l'emprunt étant dix fois couvert. Le 30 mai, à cinq heures du soir, le ministre annonça le taux auquel l'emprunt était émis : 66 fr. 50. En même temps, la liste des soumissionnaires était arrêtée ; on leur accordait jusqu'au 1<sup>er</sup> juin pour le taux d'émission. Le succès fut complet. En très peu de jours, la rente s'éleva jusqu'à 72 francs. Pour les 24 millions restant, on traita avec Baring et Hope.

S'il y eut dans le monde politique beaucoup de critiques à l'occasion de ces opérations financières, l'esprit public leur fit, au contraire, le meilleur accueil. Chacun comprit que ces emprunts voulaient dire libération du sol, 100 mil-

lions de moins à payer pour l'entretien de l'armée d'occupation et fermeture du grand-livre. Il en résulta dans le pays un grand élan vers les fonds publics, un excès de spéculation qui firent monter la rente à 76 francs en juillet et à 80 francs en août.

C'est à ce moment que les trois souverains de Prusse, d'Autriche et de Russie, comme on le verra ultérieurement, se réunirent avec leurs ministres à Aix-la-Chapelle. Lord Castlereagh représentait l'Angleterre et le duc de Richelieu la France. La dette française, arrêtée à la somme de 265 millions, fut acquittée en engagements de Baring et de Hope, échelonnés dans le délai de neuf mois. Le 9 octobre 1818 furent signés le règlement du compte définitif de la France avec les alliés et la décision de l'évacuation complète de son territoire.



## IV

SESSION DE 1815 — MESSAGE ROYAL — LOIS RÉPRESSIVES — NOMBREUSES EXCEPTIONS A L'AMNISTIE — VIOLENCES ORATOIRES DE M. DE LA BOURDONNAYE — DÉBUTS DE M. DE SERRE — M. ROYER-COLLARD — LE PROCÈS DU MARÉCHAL NEY — CONDAMNATION ET EXÉCUTION.

Le 7 octobre, le roi ouvrit la session des Chambres. Presque aussitôt éclatèrent des incidents qui vinrent démontrer au duc de Richelieu et à M. Decazes que, s'ils pouvaient compter sur une majorité dans celle des pairs, il ne leur serait pas aussi aisé de conquérir les sympathies de celle des députés. L'accueil fait au message royal laissa pressentir les dissentiments qui allaient se produire entre elle et le ministère:

Dans ce message se trouvait cette phrase : « C'est donc avec une douce joie et une pleine confiance que je vous vois rassemblés autour de moi, certain que vous ne perdrez jamais de vue les bases fondamentales de la félicité de l'État : union franche et loyale des Chambres avec le roi et respect pour la Charte constitutionnelle. Cette Charte, que j'ai méditée avec soin avant de la donner, à laquelle la réflexion m'attache chaque jour davantage, que j'ai juré de maintenir et à laquelle vous tous, à commencer par ma famille, allez jurer d'obéir, est, sans doute, comme toutes les institutions humaines, susceptible de perfectionnement; mais aucun de nous ne doit oublier qu'auprès de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover. »

Ce passage du discours du roi déplut à la majorité, qui espérait la revision de la Charte dans un sens restrictif. Le serment que ses membres durent prêter à cette Charte, sur la formule duquel on ne les avait pas consultés, les mécontenta plus encore, et l'adresse se ressentit de ce mécontentement. En réponse aux conseils de modération contenus

dans le message, elle dit : « Sire, c'est notre devoir de solliciter votre justice contre ceux qui ont mis le trône en péril. Votre clémence a été presque sans bornes. Nous vous supplions de faire enfin que la justice marche où la clémence s'est arrêtée. »

Le ministre crut donner suffisamment satisfaction à cet appel en proposant plusieurs lois répressives : une punissant les cris séditieux et les provocations à la révolte ; une autre déterminant des mesures de sûreté générale ; une troisième enfin établissant des cours prévôtales pour juger les crimes politiques. La discussion de ces lois mit aux prises les ardeurs des ultra-royalistes et les résistances des modérés.

Une proposition ayant pour objet la suspension de l'inamovibilité de la magistrature pendant le temps nécessaire à une réforme permettant d'en expulser les juges qui avaient conservé leur siège pendant les Cent jours, accusa ces divisions. La Chambre des députés vota cette loi ; la Chambre des pairs la repoussa. Alors, commencèrent à se former dans les assemblées les deux fractions qui allaient se disputer l'influence, l'une, composée des ultras, ne rêvant que représailles et retour à l'ancien régime ; l'autre défendant sur le terrain monarchique les grands principes de la société moderne. La majorité du ministère était avec celle-ci ; deux ministres inclinaient vers celle-là. Ce dissentiment engendra fréquemment des difficultés dans le gouvernement.

C'est surtout dans la discussion de la loi d'amnistie que ces divisions éclatèrent. L'ordonnance du 24 juillet dont il a été parlé plus haut, en dressant la liste des individus suspects, avait imprudemment réservé aux Chambres le droit d'augmenter cette liste. Elle tenait par conséquent la porte ouverte à des poursuites nouvelles ; mais, en même temps, elle créait implicitement, au profit de tous les individus non compris dans ces poursuites, une amnistie pleine et entière des crimes et délits commis pendant les Cent

jours. Vers la fin d'octobre, le bruit se répandit que le cabinet Richelieu allait consigner cette amnistie dans une loi destinée à empêcher de nouvelles proscriptions et à régulariser l'ordonnance du 24 juillet. Toutes les passions redoublèrent alors, surexcitées et fiévreuses.

On discutait, nom par nom, les listes jointes à l'ordonnance. On se demandait pourquoi Fouché, un régicide, pourquoi Lanjuinais, qui avait présidé le Corps législatif, pourquoi d'autres encore n'y figuraient pas. On réclamait des mesures rigoureuses contre tous les individus mêlés de près ou de loin à l'œuvre napoléonienne. On souhaitait la mise en surveillance de tous les anciens membres des Chambres impériales; pour ceux d'entre eux qui avaient voté l'acte additionnel, on cherchait à faire prononcer l'exclusion des fonctions publiques; on se proposait d'exiger que, pendant une durée de cinq ans, les uns et les autres payassent deux fois les contributions, afin de porter une part plus lourde des charges que la seconde invasion imposait au pays. Toutes les rancunes que contenait la Chambre des députés se sentaient provoquées, et parmi les royalistes qui la composaient, il s'en trouva un grand nombre disposés à résister au gouvernement s'il entendait, par une clémence trop étendue, en finir avec le passé.

Cette volonté de résistance se traduisit par quatre projets de lois émanant de l'initiative individuelle, par lesquels la majorité tenta de devancer les plans du cabinet. Le premier de ces projets avait pour auteur M. de Germiny; le second, M. Duplessis-Grenedan; le troisième, M. Hyde de Neuville; le quatrième enfin, M. de la Bourdonnaye. C'est ce dernier qui formula les propositions les plus violentes et, pour tout dire, les plus sanguinaires. S'il faut en croire M. Guizot, malgré son royalisme excentrique et bruyant, M. de la Bourdonnaye avait, pour faire prévaloir ses idées, *du tact, de l'habileté, de l'indépendance, une verve singulière. C'est lui qui, après avoir déclaré que l'ordonnance du*

24 juillet était un acte de faiblesse et de perfidie, une œuvre inconstitutionnelle et inexécutable, proposait d'exclure de l'amnistie les titulaires des grandes charges militaires et administratives de l'empire, les généraux, les commandants de corps ou de place, les préfets de Napoléon, et enfin les anciens membres de la Convention qui avaient voté la mort de Louis XVI. « C'est en précipitant ces hommes superbes, disait-il, de la hauteur où leurs crimes les ont élevés, que vous donnerez des leçons utiles de modération et de vertu. De pareils hommes inspireraient quelque intérêt ! Ce serait par la clémence qu'on voudrait les ramener ! Non, pour arrêter leurs trames criminelles, il faut des fers, des bourreaux, des supplices ; la mort, la mort seule peut effrayer leurs complices et mettre fin à leurs complots. »

La Chambre n'approuva pas ce langage : il dépassait la mesure de ses propres sentiments et ne renvoya que pour la forme le projet la Bourdonnaye, avec les trois autres, à une commission qu'elle chargea de préparer une loi définitive. Le duc de Richelieu soutint devant cette commission la politique du gouvernement, qui consistait à s'en tenir à l'ordonnance du 24 juillet, à n'excepter de l'amnistie que les individus désignés dans cette ordonnance et les membres de la famille Bonaparte. Les commissaires s'étant étonnés que Fouché ne fût pas compris parmi les hommes qu'il fallait poursuivre, il leur objecta que Fouché était couvert par son caractère d'ancien ministre du roi et par la protection du duc de Wellington. Il trouva des arguments analogues pour d'autres personnages que la passion de la Chambre dénonçait tous les jours.

C'est dans ces circonstances que, défendant l'amnistie telle que le gouvernement la comprenait, il prononça ces mémorables paroles souvent citées, qui restent un titre d'honneur pour sa mémoire : « En vérité, je ne vous comprends pas avec vos haines, vos passions, vos ressentiments, qui ne peuvent amener que de nouveaux malheurs.

Je passe tous les jours devant l'hôtel qui a appartenu à mes pères ; j'ai vu les terres immenses de ma famille dans les mains de nouveaux propriétaires ; je vois dans les musées des tableaux qui lui ont appartenu ; cela est triste, mais cela ne m'exaspère pas ni ne me rend implacable. Vraiment, vous me semblez quelquefois fous, vous qui êtes restés en France. »

Cette véhémence apostrophe resta sans réponse, car on ne peut appeler une réponse les paroles que prononça M. de Villèle pour demander « une manière de gouverner plus rassurante », et pour traduire ces passions de l'extrême droite, dont il devait aussi devenir un jour la victime. Après bien des débats, il fallut renoncer à s'entendre. La commission voulait que l'exception, limitée par le projet de loi aux désignations du 24 juillet, s'étendit aux régicides, aux anciens députés qui avaient voté l'acte additionnel et aux grands coupables.

Le duc de Richelieu, d'accord avec le roi et le cabinet, repoussa ces prétentions, et enfin, le 27 décembre, la discussion s'ouvrit. Elle fut vive et ardente. Peu de jours avant, grâce au dévouement héroïque de sa femme, le comte de La Valette, condamné à mort, était parvenu, comme nous l'avons dit, à s'échapper de sa prison et à fuir. Cet événement accrut les passions déjà déchaînées dans la Chambre. On se plut à y voir la preuve d'une conspiration contre laquelle le gouvernement ne voulait pas se défendre, et les débats se ressentirent de l'irritation causée par cette affaire. On entendit les orateurs de la droite, M. de la Bourdonnaye notamment. Il prononça les paroles les plus violentes ; elles laissent planer sur cette discussion lointaine, qui révéla de grands orateurs, je ne sais quoi de sinistre et de cruel qu'un profond dévouement à la royauté ne peut ni justifier, ni expliquer, dont la mémoire de M. de la Bourdonnaye est restée à jamais chargée.

*C'est au cours de ce solennel débat qu'un député encore*

inconnu, ancien émigré, ancien magistrat sous l'empire, auquel il avait refusé de se rallier pendant les Cent jours, M. de Serre monta à la tribune, le 5 janvier, pour défendre le projet du gouvernement. Après avoir plaidé la nécessité pour la Chambre de vivre unie avec le roi et exprimé la douleur qu'il éprouvait en voyant la commission rompre cette union, il s'efforça de démontrer que les exceptions que la loi mettait à l'amnistie étaient suffisantes. Il rappela que des mesures de rigueur avaient été déjà votées, de grands coupables frappés, et il soutint que ces exemples suffisaient à l'expiation du passé.

Même après le mémorable discours que M. Royer-Collard prononça en cette circonstance, celui de M. de Serre, conçu dans le même esprit, produisit une impression profonde, comme si la Chambre, en entendant cette parole nerveuse, fine et toute pénétrée d'une ardeur contenue, eût compris qu'elle assistait aux débuts de l'homme qui devait être l'un des plus éloquents orateurs que la tribune française ait jamais connus. M. de Serre prit encore la parole, à trois reprises, au cours du débat, et ce fut toujours pour écarter les amendements de la commission. L'un de ces amendements voulait que les coupables eussent à payer des indemnités au Trésor. M. de Serre protesta contre l'iniquité de cette proposition imitée des plus sanglantes heures de la Révolution. « Messieurs, dit-il, notre Trésor peut être pauvre ; mais qu'il soit pur ! C'est en entretenant au sein de la nation les sentiments nobles et généreux que vous l'enrichirez d'une manière digne de vous. Méprisez de misérables dépouilles, conservez à nos lois fondamentales le caractère de noblesse et de pureté dont elles sont revêtues, et laissez aux Bourbons la gloire d'une grande pensée morale et politique qui leur assure la reconnaissance de la nation et la vénération de la postérité. »

Le projet du ministère fut voté. Il n'y fut fait qu'un seul changement, celui qui ajoutait, contre la volonté du roi, les

régicides aux exceptions proposées par la loi. Cet amendement fut voté dans des circonstances presque dramatiques, aux cris de « Vive le roi ! » après une brûlante harangue de M. de Bethisy, qui résumait toutes les passions, tous les désirs, toutes les haines de la Chambre de 1815 et qui permet de comprendre comment, en s'accroissant, tant de sentiments d'attachement à la couronne allaient s'exagérer jusqu'à créer un grand péril et obliger le gouvernement à dissoudre la Chambre.

Pendant que cette Assemblée discutait la loi d'amnistie, le maréchal Ney, comme Labédoyère, payait de sa vie le fatal emportement de cœur qui l'avait poussé dans les bras de Napoléon, au moment où il venait de promettre à Louis XVIII de le ramener dans « une cage de fer ». L'infortuné soldat, pressant les poursuites dont il allait être l'objet, était sorti de Paris, sous un déguisement et sous un faux nom, le 6 juillet, avec le dessein de passer en Suisse. Mais, les Autrichiens occupant la frontière, il lui fut impossible de la franchir. Il se rendit alors chez un de ses parents dans le département du Lot, et y vécut caché pendant quelques jours, négligeant de se rendre à des avis amicaux qui le pressaient de fuir. Sa retraite, malheureusement, fut découverte, lui-même mis en état d'arrestation et conduit à Paris.

Le gouvernement ne désirait pas s'emparer de sa personne. Mais Ney s'étant laissé prendre, il ne jugeait pas possible de ne pas le déférer à la justice. De tous les officiers qu'avait reconquis le prestige de l'empereur, il n'en était pas dont la responsabilité fût plus directement engagée que celle du maréchal Ney. Placé à la tête des troupes envoyées contre l'empereur, sa défection avait eu les plus funestes conséquences. Si un chef de son grade était épargné, on ne pourrait plus en poursuivre aucun autre, et la clémence serait considérée comme un encouragement à la rébellion.

*Ces considérations dictèrent le renvoi du maréchal, d'abord, devant un conseil de guerre, dont il déclina la compétence,*

en sa qualité de membre de la Chambre des pairs, ensuite devant celle-ci. Il s'y présenta le 21 novembre, entre quatre grenadiers préposés à sa garde, assisté de ses défenseurs, MM. Dupin, Berryer père et Berryer fils. Le procès dura plusieurs jours. Le maréchal s'était d'abord placé sous la protection de la capitulation du 3 juillet, laquelle avait garanti la vie de tous les individus qui se trouvaient à ce moment dans Paris ; mais il dut renoncer à ce système de défense que la Cour des Pairs ne voulut pas admettre. Ses défenseurs essayèrent alors d'invoquer à son profit le traité du 20 novembre qui, en enlevant Sarrelouis, sa ville natale, à la France, pouvait permettre de dire qu'il n'était plus Français ni justiciable des lois françaises. Mais ce système, qui lui arracha d'ailleurs une protestation, ne réussit pas mieux que l'autre.

Au surplus, il se défendit faiblement contre l'accusation. Il ne trouva des accents énergiques que pour protester contre la déposition peu généreuse du général de Bourmont, son lieutenant à Lons-le-Saunier, qui tendait à faire croire que sa trahison avait été préméditée. Le procureur général Bellart n'eut pas de peine à prouver, dans un réquisitoire empreint de violence, que les faits que le maréchal avait avoués suffisaient à entraîner la peine capitale. Dans la nuit du 6 au 7 décembre, après une délibération qui ne dura pas moins de quinze heures, la Cour des pairs rendit son arrêt. Cent vingt-huit de ses membres s'étaient prononcés pour la peine de mort, et dix-sept seulement pour la déportation. Cinq s'étaient abstenus. Le jugement, sans appel, devait être exécuté sans délai.

Conduit dans la prison du Luxembourg, le maréchal Ney, celui qu'on appelait « le brave des braves, » se prépara à mourir. Quand le greffier de la Cour des pairs vint lui donner lecture de la sentence, comme il énumérait ses titres : « Passez, s'écria le maréchal, dites simplement Michel Ney et bientôt un peu de poussière. » A cinq heures du matin,



il reçut la visite de sa femme et de ses quatre enfants. Cette entrevue fut déchirante; il n'y mit un terme qu'en donnant à la maréchale l'espoir qu'il pourrait encore être sauvé, si elle parvenait à approcher le roi. Elle courut aux Tuileries, où elle fut reçue avant le jour; mais elle attendit en vain Louis XVIII, qui ne voulut pas la voir, le gouvernement ayant décidé qu'il ne serait pas fait grâce.

A neuf heures, après s'être entretenu avec le curé de Saint-Sulpice et avoir dormi quelques instants, le condamné monta en voiture avec le prêtre. Par le jardin du Luxembourg, qu'attristait une froide matinée d'hiver, le cortège se dirigea vers l'avenue de l'Observatoire. Ney était vêtu d'une redingote de drap bleu, d'une culotte noire, de bas de soie noire, et coiffé d'un chapeau rond. La voiture s'étant arrêtée sur le lieu de l'exécution où stationnait un peloton de vétérans sous les ordres d'un officier et du général commandant la place de Paris, le maréchal mit pied à terre. Il fit ses dernières recommandations pour sa famille au curé de Saint-Sulpice, en lui donnant pour les pauvres quelques pièces d'or qu'il avait dans ses poches. L'officier s'étant approché pour lui offrir de lui bander les yeux, il refusa, en alléguant que depuis vingt ans il avait l'habitude de regarder en face les boulets et les balles. Puis, il ajouta : « Je proteste devant Dieu et la patrie contre le jugement qui me condamne. J'en appelle aux hommes, à la postérité, à Dieu. Vive la France ! — Soldats ! droit au cœur !... » s'écria-t-il en ôtant son chapeau. Il tomba, tué sur le coup, percé de douze balles. Il avait quarante-six ans.

Son supplice, au moment où il fut exécuté, ne souleva aucune protestation, tant il paraissait à tous, nécessité par les circonstances. C'est plus tard seulement, quand la vie militaire et les glorieux exploits du maréchal furent mieux connus, lorsque les ennemis des Bourbons cherchaient des *armes* contre eux, que les partis transformèrent l'exécution de Ney en une sorte d'assassinat politique et lui-même en

martyr. L'histoire doit être plus juste. Elle peut regretter que le malheur des temps, les mœurs publiques, la raison d'État n'aient pas laissé place pour la clémence; mais elle est obligée de reconnaître, sans insulter à la mémoire d'un glorieux soldat, qu'en passant avec ses troupes à l'empereur qu'il avait juré de combattre, il trahit ses devoirs militaires, victime des souvenirs du passé, de la confraternité qui se crée sur les champs de bataille et des élans de son cœur. La postérité lui a été indulgente en plaidant, au profit de sa mémoire, ce qu'il y eut d'humain dans sa conduite. Elle serait injuste, si elle faisait au gouvernement royal un crime de sa mort.

## V.

SESSION DE 1815 — LOI ÉLECTORALE — OPPOSITION ROYALISTE — ROYER-COLLARD — M. DE VILLÈLE — M. DE SERRE — LA LOI ÉLECTORALE REPOUSSÉE PAR LA CHAMBRE DES PAIRS — LE BUDGET DE 1816 — EXAMEN DE L'ARRIÈRE — PASSIONS DE L'EXTRÊME DROITE — LOI SUR LE CLERGÉ — GRANDE IMPORTANCE DE M. DE SERRE — M. DE VAUBLANC REMPLACÉ AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR PAR M. LAINÉ.

Nous devons maintenant continuer le résumé des travaux de la Chambre de 1815 pour faire comprendre comment naquit et s'imposa la nécessité de la dissoudre et de délivrer la France et le roi du joug de l'ultra-royalisme. Le gouvernement s'était engagé à présenter aux Chambres une loi électorale. Il la présenta le 18 décembre. Elle avait été rédigée par le ministre de l'intérieur, M. de Vaublanc, personnage honnête, et bien intentionné, mais dominé par l'extrême droite. Elle avait le grand défaut de mettre les élections à la discrétion du pouvoir, par une disposition que la ténacité du ministre de l'intérieur avait arrachée à la fatigue de ses collègues et ainsi conçue : « Les ministres nomment les électeurs qui nomment les députés. »

L'opposition royaliste, bien que la loi émanât de l'un des deux membres du cabinet, qui seuls avaient ses sympathies, fut unanime à protester contre cette doctrine ; elle transformait la Chambre en un corps purement administratif et ne formait les collèges électoraux qu'avec des fonctionnaires, en se contentant de leur adjoindre les membres des conseils d'arrondissement nommés par le roi et les soixante plus imposés. Une commission fut élue, chargée de rédiger un contre-projet sur des bases toutes différentes, qui fut considéré par la majorité du cabinet comme bien meilleur que le *sien*. « J'ai été à la commission de la loi des élections, écrivait le duc de Richelieu à M. Decazes. Ils nous ont bien

arrangé notre loi ; mais le pis est qu'à mon avis, ils ont raison de tout point : il faudra la retirer, car nous paraîtrions trop à notre désavantage. Nous n'aurions pas quarante voix. » Il semble que dans ces circonstances un arrangement aurait pu intervenir. Mais, en fait, personne n'avait encore une idée assez précise de la pratique électorale ; les mobiles auxquels obéissent les électeurs étaient encore trop peu connus ; il y avait trop d'ignorance, d'hésitation, d'inexpérience sur la manière dont on peut diriger le suffrage, pour qu'une proposition à peu près acceptable pût sortir des délibérations.

M. Royer-Collard se fit, dans un discours célèbre, l'interprète d'une doctrine qui prétendait placer le gouvernement tout entier dans le pouvoir royal. « Le jour où le gouvernement n'existera que par la majorité de la Chambre, dit-il, le jour où il sera établi en fait que la Chambre peut repousser les ministres du roi et lui en imposer d'autres...., ce jour-là, c'en est fait non seulement de la charte, mais de notre royauté. » M. Royer-Collard se trompait, et lorsqu'en 1830 il présentait au roi Charles X la fameuse adresse de la Chambre des députés, il était bien loin de professer les idées qu'il émettait en 1816, et qui, quoique défendues par M. Pasquier et par M. de Serre, trouvèrent des contradicteurs parmi leurs amis et parmi les royalistes les plus ardents, sans en excepter M. de la Bourdonnaye.

C'est M. de Villèle qui fit entendre l'exposé des idées les plus sages. Quant à M. de Serre, qui s'attacha à combattre l'idée d'indépendance, qui, selon lui, caractérisait le projet de la commission et le rendait dangereux, et à prouver que ce projet entravait l'harmonie des pouvoirs, nous n'en voulons parler que parce qu'il est la preuve des tâtonnements auxquels ces premiers essais du gouvernement représentatif condamnaient des esprits si droits, si sincères. On eût dit qu'ils étaient à l'avance épouvantés des conséquences de l'extension du pouvoir électoral, et, à ce point de vue, il est assez curieux de rapprocher des paroles de M. Royer-Collard

celles que M. de Serre prononçait dans le même débat : « La démocratie n'est ni le besoin, ni le vœu de la France ; elle a fait tous ses malheurs. Éloignons, messieurs, tout ce qui peut altérer le pouvoir royal. La France, monarchique par ses habitudes, par ses affections, par toute sa constitution physique et morale, attend de ses députés un concours filial aux desseins paternels du roi, et non pas une indépendance qui les contrarierait. On insiste et l'on dit que la Chambre des députés est l'organe de l'opinion publique, qu'elle représente tous les intérêts de la nation. Si ces expressions n'ont rien d'exagéré, il en résulte que la Chambre des députés représente la France entière ; et, alors, qui pourrait résister à cette puissance prépondérante ? qui ne s'abaissera devant elle ? » .

On ne peut lire aujourd'hui ces paroles, sans étonnement. Elles révèlent les perplexités et les angoisses d'un noble cœur, comme les erreurs d'un grand esprit dont l'éducation sur ces points si graves était encore à faire, mais devait se faire rapidement. Comme M. Royer-Collard, M. de Serre défendit aussi le renouvellement de la Chambre par cinquième, tel que la Charte l'avait indiqué dans un article que la commission proposait de modifier, et là encore, ce furent les hommes de la droite qui défendirent la vérité des principes. M. de Villèle proposa de remplacer le renouvellement partiel par le renouvellement intégral, parce qu'il établissait la permanence du corps qui représentait la démocratie, et parce qu'il ne donnait pas à l'opinion du pays le moyen de se manifester clairement et avec ensemble. Le débat dura plusieurs jours, mais fut inefficace. Le projet de loi, mal conçu, incohérent, adopté par la Chambre des députés à une faible majorité, fut rejeté par la Chambre des pairs, et ne résolut par conséquent aucune des questions qu'il avait soulevées.

Dans la discussion du budget qui suivit celle de la loi électorale, les royalistes libéraux furent mieux inspirés et plus

heureux. Le budget de 1816 contenait les questions les plus difficiles et en même temps les plus cruelles pour une Chambre animée de sentiments patriotiques et désireuse de se montrer la vigilante gardienne des deniers publics. L'Empire, en s'écroulant pour la seconde fois, avait laissé la France écrasée sous le fardeau des services en souffrance, d'un énorme arriéré à combler, de contributions de guerre à payer et de l'entretien d'une armée étrangère qui devait occuper le territoire pendant plusieurs années. L'arriéré, notamment, qui s'élevait encore au 20 mars 1815, quoique déjà réduit, par les efforts de la première Restauration, à quatre cent soixante-deux millions, était l'objet de dissentiments profonds. Les Cent jours l'avaient rapidement augmenté, et au moment où M. Corvetto, ministre des finances, avait eu à préparer le budget, il s'était trouvé, de ce seul chef, en présence d'une dette totale de six cent quatre-vingt-quinze millions, non compris, bien entendu, les indemnités de guerre dont nous avons, dans un chapitre précédent, énuméré les charges. C'est à cet arriéré qu'il fallait pourvoir; il ne vint pas un moment à l'idée du cabinet que les créanciers de l'État postérieurs au 20 mars 1815 fussent traités autrement que ceux qui étaient antérieurs à cette date; et dont le sort avait été réglé équitablement, en 1814. Donc, aux nouveaux comme aux anciens, on réservait le droit de choisir entre la consolidation ou des obligations à huit pour cent, remboursables en trois ans sur le produit de la vente des trois cent mille hectares de bois auxquels on ajoutait, — c'était là la proposition nouvelle soumise à la Chambre dans le budget, — cent mille hectares de plus, en stipulant que les obligations seraient admises pour les quatre cinquièmes en payement des bois et biens communaux. Il était également pourvu, par des moyens analogues, aux autres nécessités du budget. Mais ce projet ne rencontra aucune faveur parmi la majorité; elle ne comprenait pas qu'on vendît les bois du clergé et des communes pour payer

intégralement les créanciers de la Révolution et de l'Empire.

La commission élue par la Chambre substitua donc une proposition à celle du gouvernement, et tenant pour non avenue la loi de 1814, qui avait réglé le sort des premiers créanciers, déclarant que, comme toutes les lois, celle-ci pouvait être rapportée, n'hésitant pas à briser le contrat intervenu, assimilant des créanciers anciens aux nouveaux, elle décida que l'arriéré total serait remboursé, en rentes cinq pour cent, au pair; autant dire qu'elle imposait aux créances une perte égale à la moitié de leur montant. Cette proposition, qui devait faire naître des doutes sur la solvabilité de l'État, n'était pas plus acceptable qu'honorable, et le ministère était résolu à la repousser. Désespérant de faire accepter son système, il substitua un projet qui maintenait pour les anciens créanciers les bases de la loi de 1814 et, pour les autres, ajournait à la session suivante la décision à prendre quant au mode de payement qui conviendrait le mieux. Mais la commission refusa de se rallier à cette opinion et déclara qu'elle persévérerait dans ses conclusions.

C'est dans ces termes que le débat fut porté devant la Chambre. Il y fut passionné. Il s'agissait de savoir si la haine politique des ultra-royalistes, résistant aux volontés du roi, foulant aux pieds une ordonnance royale, entraînant les indécis dans ses rancunes, parviendrait à imposer à la Chambre une mesure qui serait considérée par la France et par l'Europe comme contraire à toute bonne foi, comme violant les droits les plus sacrés. En cette circonstance, les passions de l'extrême droite éclatèrent avec une violence qui alarma la France et préoccupa tous les cabinets. Il fut clair, ce jour-là, que le gouvernement était impossible avec une majorité capable de se laisser porter par sa passion aux résolutions que celle-ci voulait prendre et aux paroles qui furent prononcées. La loi de 1814 fut traitée de loi révolutionnaire, car les bois dont

elle avait disposé appartenait au clergé. Les anciens fournisseurs n'étaient pas, après tout, disait-on, plus intéressants que les Vendéens. Il fallait renoncer à amalgamer la fidélité et la trahison, les révolutionnaires et les anti-révolutionnaires, à les traiter sur le même pied ; il ne fallait pas préparer un nouveau 20 mars, mais entrer dans un système d'épuration franc et résolu.

M. de Serre prit la parole dans ce grand débat, et parmi d'autres orateurs qui discutèrent avec passion et talent, MM. Pasquier, Beugnot, Portal, de Barante, de Corbière, de Villèle, de la Bourdonnaye, il fit entendre un langage saisissant de force et de clarté. « Quand vous parlez d'épuration, s'écria-t-il, oubliez-vous donc que, depuis six mois, toutes les administrations ont été épurées ? Voulez-vous qu'on traite aujourd'hui les remplaçants comme on a traité les remplacés ? Prenez-y garde, tout se paralyse, chacun hésite, lorsque chaque démarche peut amener une dénonciation. Le caractère national s'altère. La délation, horrible fléau, commence à infecter la France... Il est temps qu'un emploi cesse d'être un crime et la confiance du roi un titre de suspicion. »

Ce discours n'entraîna pas la majorité. Il fallut que, pour lui épargner le vote odieux qu'elle allait émettre, le ministère, impuissant à la convaincre, consentit à conclure avec la commission un arrangement qui réunissait les deux arriérés, portait de trois à cinq ans le délai de paiement avec un intérêt de cinq pour cent, et ajournait à la session de 1820 les résolutions à prendre pour acquitter la dette de l'État.

Le 2 janvier de cette année, le gouvernement avait présenté aux Chambres un projet de loi ayant pour but d'améliorer la situation du clergé, en consacrant à sa dotation le produit des extinctions des pensions viagères ecclésiastiques. L'état du clergé français exigeait cette amélioration. D'une part, sur les cinquante mille places ecclésiastiques que le Concordat avait jugées nécessaires aux besoins religieux de



la France, trente-trois mille seulement étaient remplies, et sur ce nombre, au lieu de trente mille succursalistes, on n'en trouvait plus que vingt-deux mille, ce qui était notoirement insuffisant. D'autre part, la triste situation faite aux prêtres éloignait du sacerdoce un grand nombre de jeunes hommes. Les vicaires, les directeurs des petits séminaires, les professeurs ne recevaient de l'État aucun traitement, et celui des succursalistes ne répondait pas aux exigences de la vie matérielle la plus modeste. De là, difficulté chaque jour plus grande pour recruter le clergé, si grande, que l'on pouvait déjà prévoir le moment où le nombre des prêtres resterait sensiblement au-dessous du nombre des postes à pourvoir.

C'est pour remédier à un si grave état de choses que le gouvernement avait présenté une loi qui affectait au clergé une dotation annuelle, permettant d'augmenter le traitement des succursalistes, d'en affecter un aux vicaires et d'accroître les fonds des petits séminaires. La fraction ultra-royaliste de la Chambre n'attacha pas d'abord une grande importance à ce projet. Emportée par l'éloquence de M. de Bonald, après avoir aboli le divorce, elle rêvait, moins heureusement inspirée, de rétablir sur de larges bases la propriété ecclésiastique et n'était guère disposée à s'arrêter à ce qu'elle considérait comme un expédient. Mais lorsqu'elle eut constaté que ni le roi, ni ses ministres, d'accord en cela avec la majorité de la nation, ne favoriseraient à aucun degré ce retour à l'ancien régime, et que, loin de le favoriser, ils le combattraient, elle changea de tactique et s'empara du projet du gouvernement avec le dessein d'en faire la base de ses prétentions.

Sous l'empire de ce dessein, la commission à laquelle le projet avait été renvoyé l'eut bien vite transformé. Une simple proposition financière devint une loi politique qui rétablissait le clergé dans une partie de ses anciennes prérogatives. *Sous prétexte* que la Constituante avait attribué quatre-

vingts millions au culte catholique, la commission substitua à la dotation annuelle que le gouvernement proposait d'inscrire au budget, au même titre que les autres dépenses de l'État, l'inscription au grand-livre de quarante-deux millions de rentes perpétuelles. Elle demandait en outre qu'on restituât à l'Église tous ceux de ses anciens domaines qui se trouvaient encore au pouvoir du Trésor ; que le clergé fût chargé de tenir les registres de l'état civil, de surveiller l'instruction publique, et que les évêques eussent la faculté d'augmenter à leur gré le nombre des petits séminaires.

Cette fois, c'était une proposition directe de retour à l'ancien régime, un bond en arrière, la subordination de l'État à l'Église, la résurrection des privilèges que la Révolution avait détruits et dont la France ne voulait plus. C'est par l'ardeur que mit la majorité à défendre ces dispositions inspirées par le souvenir d'un autre temps que la Chambre de 1815 mérita le surnom de « Chambre introuvable », que Louis XVIII lui donna et que l'histoire lui a conservé.

Ce fut encore M. de Serre qui se dévoua pour combattre les passions de l'ultra-royalisme, déguisées sous le manteau de la religion. Il rappela que, quatre mois auparavant, quand la loi avait été présentée, il ne s'agissait que de subvenir aux légitimes besoins du clergé ; mais il ajouta que ce qu'on proposait maintenant n'était rien moins qu'une constitution nouvelle du clergé.

« Je ne sais, dit-il ensuite, si la théorie des amendements qui s'est établie a fait encore de nouveaux progrès, si les actes, les discours ou le silence des ministres ont fourni une jurisprudence favorable à cette théorie : quant à nous, messieurs, qui avons défendu jusqu'ici la prérogative royale... » A ces mots, la droite, qui écoutait l'orateur avec autant d'impatience que d'irritation, ne put se contenir et l'interrompit bruyamment, en criant par la voix de plusieurs de ses membres que cette prérogative elle ne l'avait pas

attaquée, et en demandant le rappel à l'ordre de l'orateur. Le président Lainé parvint cependant à maintenir la parole à M. de Serre : « J'ai le droit de combattre à cette tribune les doctrines qui me paraissent dangereuses, s'écria ce dernier. Or, telle est celle de l'amendement par lequel le projet le plus simple du gouvernement devient une loi immense dans son objet, et d'une importance incalculable dans ses résultats ; loi qu'on vient vous forcer de discuter au terme de votre session... » Des murmures s'élevaient. M. de Serre continua sans se laisser troubler : « Je suis dans la question, vous devez m'écouter ; je réclame la liberté de la discussion, cette liberté qui a été souvent violée et détruite dans cette enceinte. »

Cette allusion à des temps néfastes acheva d'exaspérer la droite. On vit l'un de ses membres, officier des gardes du corps, s'élancer à la tribune en uniforme et essayer vainement de se faire entendre, tandis que ses collègues lui criaient d'aller revêtir son costume de député. Enfin, après une scène passionnée et violente, M. de Serre, ne pouvant faire agréer ses explications à une majorité ingouvernable et bruyante, s'écria : « J'aime mieux être rappelé à l'ordre que me rétracter contre ma conscience. »

La Chambre se prononça pour le rappel à l'ordre, et M. de Serre put continuer son discours ; il s'éleva contre les procédés abusifs des commissions qui usurpaient les droits du gouvernement par des empiètements successifs ; il s'éleva contre les doctrines du projet de loi tel qu'il était présenté à la Chambre par le rapporteur. Revenant sur le passé, il montra les commissions favorisées par la faiblesse du ministère, contrecarrant, par voie d'amendement, tous les projets émanés de l'initiative royale ; il traça le tableau des lois détruites, des législations refaites, des décisions improvisées.

En dépit des murmures que sa parole provoquait sur les bancs de la droite, il aborda ensuite l'examen du fond même de la proposition de la commission, et, la déclarant intem-

pestive, exorbitante, inconstitutionnelle et dangereuse, il en demanda le rejet.

Ce discours, par lequel la majorité fut profondément atteinte, causa parmi les royalistes modérés, parmi les libéraux une impression de satisfaction et de soulagement, qui assura à M. de Serre une influence décisive et lui créa une situation exceptionnelle. Il eut pour effet de détruire la majorité qui semblait acquise aux propositions de la commission. C'est le projet du gouvernement qui fut voté. La commission parvint, il est vrai, à faire passer un amendement qui ordonnait la restitution des biens du clergé non vendus. Mais cet amendement ne fut pas accepté par le roi, et la clôture de la session fut prononcée avant qu'il pût devenir à la Chambre des pairs l'objet d'une résolution.

La session, close le 23 avril, avait mis en évidence l'esprit de la Chambre, la difficulté de gouverner avec elle. Le cabinet marqua son ferme dessein de ne pas se laisser dominer par ses violences, en écartant M. de Vaublanc, qui, par son incapacité, ses relations avec le comte d'Artois, son attitude même envers ses collègues, était devenu un embarras pour eux. Le duc de Richelieu demanda au roi et obtint le remplacement du ministre de l'intérieur. Celui-ci eut pour successeur M. Lainé, président de la Chambre, déjà célèbre depuis sa courageuse opposition à l'Empereur en 1813, et dont la notoriété s'était accrue pendant la session qui venait de finir.

## VI

PRÉLIMINAIRES DE LA DISSOLUTION DE LA CHAMBRE DE 1815 — OPINION DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS — SENTIMENTS DE LOUIS XVIII — VUES DE M. DECAZES — SES PLANS AGRÉÉS PAR LE ROI — ORDONNANCE DU 5 NOVEMBRE — COLÈRE DES ULTRA-ROYALISTES — ILS SONT BATTUS AUX ÉLECTIONS — OUVERTURE DU PARLEMENT — INSURRECTIONS EN PROVINCE — CONSPIRATION DE PAUL DIDIER — EXÉCUTIONS CAPITALLES — MARIAGE DU DUC DE BERRY.

Au moment où, par suite de la clôture de la session, les membres de la Chambre de 1815 se trouvèrent dispersés, on put croire que les passions dont cette Chambre s'était montrée animée, allaient s'apaiser. Il n'en fut rien. La plupart des députés de l'extrême droite, en rentrant dans leurs départements, furent l'objet d'un accueil bruyant et enthousiaste, propre à accroître leurs ardeurs en les justifiant, et dont les rapports des préfets apportèrent à Paris les détails comme une menace contre le ministère. Personne alors ne songeait à la dissolution, ou ne paraissait y songer ; on croyait généralement que le parlement serait convoqué pour le 1<sup>er</sup> octobre suivant. Le roi l'avait promis au comte d'Artois, et ce dernier s'était empressé de répéter cette promesse aux chefs de la majorité. Avant de se séparer, ceux-ci avaient pris diverses décisions relativement à leur conduite à venir. Le renversement du ministère était alors le but de leurs efforts. Ils entendaient mettre le pouvoir dans les mains de l'extrême droite, seule digne, à leur sens, de le détenir et d'en user dans un intérêt exclusivement royaliste.

En présence de ce parti pris et pour déjouer des projets si funestes au repos et au bonheur de la France, il n'y avait *qu'une arme* : la dissolution. Mais recourir à ce moyen semblait si grave que, à l'exception du comte Decazes, aucun

membre du gouvernement n'osait y arrêter sa pensée, ni rien souhaiter au delà d'un renouvellement partiel de la Chambre, autorisé par l'article 37 de la Charte, article suspendu en 1815, mais qu'on pouvait aisément faire revivre. Le duc de Richelieu, notamment, qui reculait à la pensée de sévir contre une Chambre dont le royalisme n'était pas douteux, et qui s'alarmait aussi à l'idée de reparaitre devant elle, caressait avec complaisance ce projet d'un renouvellement partiel, convaincu qu'une telle mesure suffirait à conjurer les périls dont son patriotisme s'effrayait. Le comte Decazes nourrissait une tout autre conviction. Dans la dissolution seule, il voyait le salut de la monarchie compromise par les exagérations de ses plus ardents partisans.

Aussi, il avait entrepris seul la tâche d'avoir raison des irrésolutions du roi, du parti de l'émigration, de l'influence de la famille royale ayant à sa tête l'héritier du trône, des répugnances et des scrupules des membres du cabinet. Il ignorait alors les tendances de MM. de Serre, Pasquier, Royer-Collard, de Barante et Guizot. Il leur avait même caché son plan. Il les avait vus s'éloigner de lui, sans croire qu'ils fussent acquis déjà au parti de la dissolution qu'il commençait à tenter d'imposer au roi.

Louis XVIII avait souffert plus qu'aucun de ses ministres des vices de la Chambre de 1815, dont la majorité était de cœur et d'esprit avec son frère. A cause d'elle, il s'était vu en butte à des conseils protecteurs émanés du corps diplomatique et propres à blesser son orgueil de roi aussi bien que ses susceptibilités de Français. Au mois de février 1816, il avait reçu du cabinet de Saint-Pétersbourg la déclaration suivante, en réponse au désir exprimé par le duc de Richelieu de voir s'opérer la réduction de l'armée d'occupation : « Pour que l'armée d'occupation soit diminuée, deux conditions préalables sont nécessaires : l'une que l'existence du gouvernement français paraisse assurée, l'autre que le budget soit établi de telle sorte que la France puisse faire face à

ses engagements. Dans l'état actuel de la cour, du ministère, des Chambres, ces deux conditions manquent également. »

Presque en même temps, la conférence européenne, dont le siège était à Paris, prenait la résolution de faire comprendre au roi la nécessité de soutenir son ministère contre les violences d'une majorité factieuse et impopulaire, de préparer, sans s'écarter de la Constitution, l'élection d'une représentation nationale plus conforme aux intérêts de la France. Chargé de faire parvenir ces conseils à Louis XVIII, tout en ménageant ses légitimes fiertés, le duc de Wellington lui écrivait : « Sire, les scènes qui se passent dans la Chambre des députés sont connues de tout le monde. Votre ministère, quoique possédant et méritant la confiance de Votre Majesté et celle de toute l'Europe, n'y a point d'influence, et il se trouve sur le point d'abandonner le budget dans lequel toute l'Europe est essentiellement intéressée, et de revenir sur des transactions de l'année passée, confirmées en loi par le nom sacré de Votre Majesté, ou d'abandonner son poste. Je dois à la vérité et à mon attachement à Votre Majesté et à la tranquillité de l'Europe d'avertir Votre Majesté qu'il est notoire que sa famille, les personnes de sa cour et celles des princes exercent dans la Chambre des députés une influence en opposition à celle de vos ministres et à leurs vues pour la marche des affaires. J'ai déjà pris occasion de faire savoir verbalement à Votre Majesté combien l'exercice de cette influence était nuisible à ses affaires et même à sa réputation de bonne foi et de loyauté, et combien il lui eût été facile, non seulement de la détruire, mais de la tourner au profit du ministère par les moyens duquel Votre Majesté trouverait à propos de gouverner la France. Le moment est venu où c'est absolument nécessaire pour Votre Majesté de se déclarer avec fermeté et de soutenir son ministère par toute l'influence de la cour qui lui a été, jusqu'à présent, la *plus nuisible*. » Un peu plus tard, l'ambassadeur de Prusse

à Paris avait reçu de son gouvernement une dépêche insistant sur la nécessité de dissoudre une Chambre aussi contraire à la politique du souverain qu'aux intérêts de la France.

Ces démarches des cabinets étrangers eurent pour résultat de rendre un temps la Chambre de 1815 moins insupportable à Louis XVIII, dont le patriotisme s'offensait d'une intervention qui prenait un caractère presque comminatoire. Le duc de Richelieu se défendait aussi contre le secours que les gouvernements européens apportaient à sa politique : « Tout ce que je crains, écrivait-il à M. Decazes, c'est qu'on ne croie que ce sont les étrangers qui nous soutiennent... rien ne me paraît plus odieux... Par-dessus tout, je ne veux pas d'appui étranger. Plutôt mourir de la main des Français que d'exister par la protection étrangère. » Ceci se passait au mois de mars. Un mois plus tard, la conférence européenne discuta, sur la proposition de la Prusse, la question de savoir s'il n'y avait pas lieu d'exiger du roi la dissolution. La sagesse du duc de Wellington épargna cette humiliation à Louis XVIII ; mais il n'en resta pas moins avéré dans la pensée de ce prince que la Chambre de 1815, qui avait déjà créé des difficultés si graves au point de vue intérieur, allait, au point de vue extérieur, attirer sur la France des périls non moins redoutables.

On a insinué que M. Decazes, pour faire éclater aux yeux du roi le caractère alarmant de ces périls, avait provoqué l'intervention des cabinets européens. C'est là une accusation sans preuves. M. Decazes, qui suivait résolument sa voie, se serait bien gardé d'appeler à son aide les cours continentales, dont l'intervention ne pouvait que blesser le roi, sans hâter la solution ; et si ce secours vint à propos pour seconder ses plans, il n'était pas cependant nécessaire à leur succès. En faisant éclater en toutes circonstances l'action pernicieuse de ce parti ultra-royaliste qui devait, à treize ans de là, entraîner le malheureux Charles X dans l'exil, et



prétendait élever déjà contre le gouvernement du pays un gouvernement mystérieux chargé de défendre la couronne, malgré elle, contre ce qu'on appelait sa faiblesse, la Chambre de 1815 s'était perdue et condamnée. Elle était devenue odieuse à la nation, et, pour lui porter un coup décisif, M. Decazes n'eut pas besoin de recourir à des mains étrangères. Il lui suffit de faire arriver à Louis XVIII l'expression de l'opinion publique révoltée. Il y mit du temps et de la prudence. Mais il sut à propos prendre l'acte du mécontentement du roi qui éclata, notamment, en deux circonstances.

La première fois, c'était après l'évasion de M. de La Valette. La droite irritée voulait mettre en accusation le garde des sceaux et le ministre de la police. Elle parla même d'envoyer au roi une adresse pour lui déclarer que les deux ministres n'avaient plus la confiance de la nation : « Je la consulterai, répondit le roi. » Sur ce mot, le projet d'adresse fut abandonné. Ultérieurement, le roi s'était prêté à une négociation qui avait pour objet d'assurer au ministère, au moins jusqu'à la fin de la session, le concours de la droite, à diverses conditions, résumées dans le double engagement de ne pas appliquer avant le terme de la session suivante le renouvellement par cinquième, et de conserver M. de Vaublanc au ministère de l'intérieur. Cet arrangement ne fut pas ratifié par les chefs de la droite, et la loi électorale, amendée par eux, comme on l'a vu plus haut, dans les termes qui en paralysaient les dispositions principales, fut le terrain sur lequel s'accrut le dissentiment. « De combien de voix est la majorité ? demanda le roi à M. Decazes. — Sire, de deux cent cinq voix contre cent seize. — Eh bien, je la briserai ! » s'écria Louis XVIII.

En ces deux circonstances, M. Decazes eut le bon esprit *de ne pas chercher à tirer parti de l'irritation dont il était le témoin et le confident. Mais, dès ce moment, il entreprit avec vigueur la campagne qu'il entendait faire réussir.* //

rallia peu à peu ses collègues à son opinion, le duc de Richelieu d'abord, M. Lainé ensuite ; puis M. Corvetto et les autres. Il mit aussi dans sa confiance MM. Pasquier, Royer-Collard, de Serre, les hommes les plus influents du centre, dont le concours lui fut acquis dès ce moment. En même temps, il exerçait une influence analogue sur le roi, lui démontrant la nécessité de mettre un terme aux influences mystérieuses venues de haut, qui entravaient l'action du gouvernement. Il mit sous ses yeux les rapports de police et les correspondances politiques, lui demandant instamment de choisir entre le parti de l'émigration, incorrigible et insatiable, et le parti de la France. Bientôt le roi éclairé, influencé par l'action habilement concertée de ses ministres, se familiarisa avec l'idée de la dissolution, et le 14 août, au moment où finissait la séance du conseil, il s'exprima en ces termes : « Messieurs, le moment est venu de prendre un parti à l'égard de la Chambre des députés ; il y a trois mois, j'étais décidé à la rappeler ; c'était encore mon avis, il y a un mois. Mais tout ce que j'ai vu, tout ce que je vois tous les jours prouve si clairement l'esprit de faction qui domine cette Chambre ; les dangers dont elle menace la France et moi sont si évidents, que mon opinion a complètement changé. De ce moment, vous pouvez regarder la Chambre comme dissoute. Partez de là, messieurs, préparez l'exécution de la mesure, et, en attendant, gardez-en le secret le plus exact ; j'y tiens absolument. »

La conviction du roi, d'après son propre aveu, s'était bien rapidement modifiée. Décidé d'abord à ne pas dissoudre, il avait été, en un mois, amené à reconnaître que la dissolution était impérieusement exigée par le salut de la France et la dignité de la couronne. Deux mémoires de M. Decazes, un de M. Pasquier, un de M. Lainé, un de M. Guizot, traitant chacun la question à un point de vue particulier, avaient porté la lumière dans son esprit. La crainte de déplaire à son frère, d'avoir à discuter avec lui l'oppo-

tunité d'une si grande mesure, l'avait d'abord retenu. Mais elle s'était dissipée en présence de périls nettement définis et clairement entrevus. « Il est nécessaire de dissoudre la Chambre, avait écrit M. Decazes, car elle entrave le gouvernement du roi; elle affaiblit son autorité; elle usurpe son pouvoir, elle tend à l'avilir, à l'annihiler... Sans dissolution, il n'y a ni stabilité, ni patrie, ni trône, ni avenir. » L'ordonnance de dissolution fut signée par le roi le 5 septembre et publiée le surlendemain.

« Depuis notre retour dans nos États, disait le préambule, chaque jour nous a démontré cette vérité proclamée par nous, dans une occasion solennelle : qu'à côté de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover. Nous nous sommes convaincu que les besoins et les vœux de nos sujets se réunissaient pour conserver intacte la Charte constitutionnelle, base du droit public en France et garantie du repos général ; nous avons en conséquence jugé nécessaire de réduire la Chambre des députés au nombre déterminé par la Charte et de n'y appeler que des hommes de l'âge de quarante ans. Mais, pour opérer légalement cette réduction, il est devenu indispensable de convoquer de nouveaux collèges électoraux, afin de procéder à l'élection d'une nouvelle Chambre des députés. » Suivait l'ordonnance, dont le premier article disait « qu'aucun article de la Charte ne serait révisé ».

Il faut se reporter aux journaux et aux mémoires du temps pour se rendre compte de l'émotion produite par l'ordonnance du 5 septembre. Tandis qu'elle stupéfiait et consternait la faction ultra-royaliste, elle causait à tous les hommes modérés, sincèrement attachés à la dynastie, une joie profonde et un inexprimable soulagement. Le nom de M. Decazes devint en quelques jours le plus populaire de France. On comprenait que, par ce coup d'audace heureuse et de courage, le gouvernement de la Restauration entrait dans *une phase paisible et féconde*. Dans la soirée du 5, le comte

d'Artois se trouvait chez lui, entouré d'un certain nombre de fidèles ; le secret du conseil avait été si bien gardé depuis le 14 août, que le prince et ses familiers, bien loin de se douter du grand acte qui venait de s'accomplir, échangeaient leurs prévisions touchant les événements qui, selon eux, devaient, à brève échéance, leur livrer le pouvoir. On vint tout à coup annoncer à Monsieur que le duc de Richelieu désirait lui parler de la part du roi. Monsieur sortit, et quand il rentra, au bout de quelques instants, ce fut pour apprendre à ses amis, d'une voix attristée et indignée, que la Chambre introuvable avait cessé d'exister. Il s'était d'abord refusé à croire qu'une si grave décision eût pu être prise sans son avis, sans que le roi lui en eût même parlé. Puis, quand les assurances du duc de Richelieu ne lui permirent plus de douter de la vérité, il avait voulu se rendre chez son frère ; mais le président du conseil était chargé de lui dire que le roi venait de se coucher et avait donné l'ordre formel de tenir sa porte rigoureusement fermée.

L'Europe accueillit l'ordonnance du 5 septembre avec une satisfaction que ses représentants à Paris ne cherchèrent pas à dissimuler. Dans la disparition de la Chambre de 1815, ils voyaient tous également la fin d'une crise redoutable. L'un d'eux écrivait : « La dissolution de la Chambre est un acte de vigueur qui fait le plus grand bien et qui produit sur l'opinion publique l'impression la plus favorable... Les ultra-royalistes sont en ce moment plus à craindre que les révolutionnaires. » Un autre s'exprimait en ces termes : « Nous avons lu avec un grand intérêt l'ordonnance du 5 septembre, et nous aimons à croire qu'elle contribuera puissamment à maintenir l'autorité du roi et à contenir les partis. » Des félicitations verbales furent en outre portées en grand nombre au roi et à ses ministres ; bientôt, le mouvement par lequel s'exprimait la joie publique devint si puissant que les princes, qui d'abord, sous l'empire de la colère, avaient manifesté, à en croire quelques-uns de leurs plus

ardents amis, le dessein de se retirer en Angleterre, en abandonnant le roi à lui-même, renoncèrent à ce projet, auquel l'un d'eux, d'ailleurs, le duc de Berry, n'aurait pu s'associer sans s'infliger un démenti, puisqu'à la première nouvelle de la dissolution, il s'était écrié : « Le roi a bien fait. Je l'avais dit à ces messieurs de la Chambre ; ils ont vraiment trop abusé. » Le comte d'Artois alla passer quelques jours à la chasse, ce qu'il avait coutume de faire quand il boudait, et Louis XVIII, qui redoutait par-dessus tout les plaintes de son frère, fut au moins tranquille de ce côté.

La dissolution, toutefois, ne constituait qu'une partie de la tâche entreprise par le ministère. Il restait à la compléter par les élections. Le premier moment de surprise passé, les partis s'organisèrent pour cette épreuve décisive, de laquelle ne doutaient pas de sortir triomphants ceux-mêmes contre qui la dissolution s'était faite. M. de Chateaubriand lança son pamphlet : *la Monarchie selon la charte*. Ce livre plaidait éloquemment la cause de la Chambre dissoute, en présentant comme seul compatible avec la dignité royale le système dont cette Chambre s'était fait l'organe passionné. L'ouvrage fut saisi au moment où il allait être mis en vente. On prit pour prétexte l'illégalité commise par l'éditeur, qui avait volontairement négligé de faire le dépôt légal, dans la crainte que le livre ne fût interdit avant d'être lancé. L'effet que voulait produire M. de Chateaubriand n'en fut pas moins produit, car, par suite de sa présence chez l'éditeur Michaud, au moment où la police s'y présenta pour opérer la saisie, et de la violence de ses protestations, cette affaire eut un retentissant éclat. Puis, un comité royaliste, composé en grande partie des habitués du pavillon Marsan, c'est-à-dire des amis du comte d'Artois, se forma pour exercer sur les élections une action dans le sens ultra-royaliste. Ce comité trouva des appuis tout naturels parmi les préfets, qui, sauf deux, furent *maintenus dans leurs fonctions*, et qui, nommés pour la plupart

sous l'influence de la majorité de la Chambre de 1815, partageaient toutes ses passions. Il expédia des circulaires et des agents pour stimuler le zèle des fonctionnaires et des hommes qui avaient rempli provisoirement les emplois publics pendant les premiers jours de la seconde Restauration. Pour caractériser à sa guise l'ordonnance du 5 septembre, le comité alléguait que le roi, en la signant, avait cédé aux sollicitations des puissances ; mais que, de même que tous les princes de sa famille, il souhaitait ardemment la réélection de l'ancienne majorité, « contre laquelle le ministère était en réserve ». Le ministère, de son côté, donna ses instructions aux préfets. Il répondit à l'abus que ses adversaires faisaient du nom du roi, en déclarant aux électeurs que le roi verrait avec regret le parti royaliste avancé recueillir leurs suffrages. Les élections eurent lieu en octobre. Dans la plupart des grandes villes, l'avantage resta au gouvernement, et les électeurs repoussèrent les plus ardents et les plus avancés de la droite. Au contraire, à l'exception d'un petit nombre de ses membres qui, n'ayant pas atteint quarante ans, n'avaient pu être réélus, M. Decazes notamment, l'ancienne minorité revenait entière. La majorité acquise au gouvernement était d'environ cinquante voix, et tandis que le parti ultra-royaliste restait frappé au cœur, sans que les exaltés de la fraction libérale avancée eussent gagné assez de terrain pour créer un péril, l'influence des royalistes constitutionnels s'affirmait d'une manière sensible. Enfin, contrairement aux prédictions de M. de Chateaubriand, qui s'était plu à annoncer que la Chambre nouvelle serait « une fille de la Convention », on n'y comptait que trois conventionnels. Ainsi, elle assurait dès ce moment le triomphe de la politique modérée qui devait gouverner la France pendant quatre années.

L'ouverture du parlement eut lieu le 4 novembre. Le discours royal ne fit aucune allusion à la victoire que le ministère venait de remporter. Mais il se terminait par ces mots :

« Enfin, messieurs, que les haines cessent, que les enfants d'une même patrie, j'ose ajouter du même père, soient vraiment un peuple de frères, et que de nos malheurs passés, il ne nous reste qu'un souvenir douloureux, mais utile. Tel est mon but, et pour y parvenir, je compte sur votre coopération et sur cette franche et cordiale confiance, seule base solide de l'union nécessaire entre les trois branches de la législation. Comptez aussi, de ma part, sur les mêmes dispositions, et que mon peuple soit bien assuré de mon inébranlable fermeté pour réprimer les attaques de la malveillance et pour contenir les écarts d'un zèle trop ardent. »

Ces derniers mots, qui s'adressaient aux folies de l'extrême droite, causèrent dans ses rangs un vif mécontentement. Mais chacun s'efforça de le contenir. « Ce n'est que cela ! » s'écria M. de Chateaubriand. « Voilà donc le roi qui nous livre de nouveau ses ministres ! » ajouta M. de la Bourdonnaye. En réalité, ces cris n'étaient que des bravades. A défaut d'une violence à laquelle les chefs de l'extrême droite s'étaient peut-être attendus, mais qui n'était pas dans le caractère de Louis XVIII, le discours royal révélait la résolution dont restaient animés le roi et le ministère. Certains membres de la minorité le comprirent si bien qu'ils voulurent se retirer en masse, afin de créer un obstacle aux délibérations de la Chambre. Mais ils en furent empêchés par les plus politiques d'entre eux.

La vérification des pouvoirs dura huit jours. Les élections du Pas-de-Calais et du Lot furent attaquées par M. de Villèle et ses amis avec une extrême vivacité, et défendues par MM. de Serre, Pasquier et quelques autres. Les orateurs de la droite essayèrent d'en faire prononcer l'annulation, en dévoilant les prétendues manœuvres qui les avaient accompagnées. Mais ces observations, par lesquelles la minorité, *oubliant les excès dont elle s'était rendue coupable au temps où elle formait la majorité de la précédente Assemblée*, se

plaignait d'être tyrannisée, ces observations ne purent ébranler la grande masse des députés, et les élections contestées furent validées. Le débat eut du moins l'avantage de démontrer la nécessité d'une loi électorale.

Avant de pousser plus loin ses travaux, la nouvelle Chambre élut les candidats parmi lesquels devait être choisi son président. M. Pasquier fut choisi.

On n'aurait qu'un très imparfait tableau de l'année 1816, si nous négligions de parler de divers événements qui s'accomplirent parallèlement à ceux que nous avons racontés. Dans le courant de mai, une violente insurrection éclata à Lyon. Elle avait été fomentée par un avocat nommé Paul Didier, qui, après avoir vainement cherché fortune auprès de tous les partis, s'était jeté dans la révolution, en appelant à son aide des officiers et sous-officiers en demi-solde parmi ceux qui habitaient, en grand nombre, le département de l'Isère. Comme il lui fallait un drapeau, il prit celui de Napoléon II et parvint à former, dans plusieurs cantons, des bandes d'hommes sûrs qui devaient se lever au premier signal, marcher sous ses ordres sur Grenoble, et surprendre la ville, avec la complicité d'officiers de la garnison.

Le général Donnadieu, royaliste ardent, exerçait le commandement militaire dans l'Isère. Le préfet était M. de Montlivault. Il y avait dans la ville un millier de soldats. Dans la journée du 3 mai, le préfet, averti par des avis mystérieux, ordonna plusieurs arrestations. Divers officiers associés à Didier apprirent ainsi que le complot s'était ébruité; ils quittèrent Grenoble pour rejoindre leur chef, qui, ne pouvant plus arrêter le mouvement, se mit, dans la soirée du lendemain, à la tête de quatre cents hommes armés et marcha sur le chef-lieu, tandis que, par ses ordres, des feux s'allumaient sur les hauteurs pour appeler à la révolte tous les individus initiés à la conspiration.

Le général Donnadieu envoya contre les insurgés l'élite de la garnison. Un combat s'engagea aux portes de la ville.



Les émeutiers, rapidement vaincus, se dispersèrent, non sans laisser derrière eux des morts, des blessés et des prisonniers. Didier, dont le cheval avait été tué, parvint cependant à s'échapper et s'enfuit dans la direction de la Savoie. Le général Donnadieu, enivré par sa rapide et facile victoire, envoya au gouvernement une dépêche empreinte d'exagération, dans laquelle il évaluait à quatre mille le nombre des insurgés. Le ministère, en recevant ces nouvelles, crut voir dans l'événement le signal d'une révolte générale. Il envoya sur-le-champ aux autorités de l'Isère des pouvoirs discrétionnaires et l'ordre de mettre le département en état de siège. Les préfets des départements voisins étaient invités à prendre de leur côté les mesures qui leur paraîtraient nécessaires pour paralyser les conspirateurs qui seraient tentés d'imiter ceux de Grenoble.

Le général Donnadieu n'avait pas attendu ces ordres pour faire preuve de vigueur. Le 7 mai, deux individus condamnés à mort par la cour prévôtale furent exécutés; le 9, un conseil de guerre en condamna vingt et un. Quatorze furent fusillés le même jour; sept, qui avaient été recommandés en vain à la clémence royale, subirent le même sort quelques jours après. Didier fut arrêté à son tour, jugé, condamné à mort et exécuté le 8 juin.

Le caractère impitoyable des châtimens dont, en cette circonstance, le gouvernement royal frappa les coupables ne saurait être compris, si l'on ne tient compte des périls qu'à cette heure, il voyait se dresser devant lui. De toutes parts, éclataient des conspirations. Il y eut notamment celle dite des Patriotes, qui avait pour objet le renversement des Bourbons. Elle conduisit à l'échafaud trois individus qui en avaient été les instigateurs et en fit déporter dix-sept. A la même heure, les procès politiques se succédaient sur divers points du territoire. Les cours prévôtales prononçaient de nombreuses condamnations. La conspiration de Grenoble avait provoqué de nouveau les sévérités légales au moment

où elles commençaient à se ralentir. C'est à cette date que périrent le général Mouton-Duvernet, le lieutenant Mietton et cinq gardes nationaux de Montpellier pour des faits qui remontaient aux Cent jours. Il y eut encore des exécutions capitales à Nîmes, à Carcassonne et au Mans. L'échafaud fut aussi dressé à Orléans et à Auxerre, et sept individus y montèrent à la suite des collisions sanglantes auxquelles la disette des grains avait donné lieu à Château-Thierry, à Sens et à Châtillon-sur-Seine. En butte à des hostilités violentes, le pouvoir royal se défendait. A la distance où nous sommes de ces événements, on peut regretter les mesures terribles auxquelles il eut recours. Mais, outre que la passion politique les a exagérées, on doit reconnaître que le souci de sa sûreté l'obligeait à terrifier ses ennemis. C'est ce qui peut expliquer les procès de presse qui eurent lieu alors.

A cette époque, en juin, fut célébré à Paris le mariage du duc de Berry, second fils du comte d'Artois, avec la princesse Caroline, fille du roi de Naples. Pendant le congrès de Vienne, le czar Alexandre, qui désirait s'allier à la maison de France, avait souhaité que sa sœur, la grande-duchesse Anne, devint duchesse de Berry. La religion de la princesse fut la cause apparente de l'empêchement qui fut opposé à ce mariage ; la cause réelle fut la crainte qu'eut le roi de voir la folie dont avaient été victimes divers membres de la maison de Románof entrer dans sa famille. Il demanda pour son neveu et obtint la main de la princesse Caroline. Il fit, à cette occasion, quatre maréchaux, MM. de Beurnonville, de Coigny, de Viomesnil et le duc de Feltre. Ces choix étaient impopulaires. La France ne connaissait, en fait de soldats, que ceux qui avaient parcouru l'Europe à la suite de Napoléon.

## VII

NOUVELLE LOI ÉLECTORALE — PERPLEXITÉS DE M. LAINÉ — OPINION DE M. DE SERRE — DISCUSSION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS — VOTE DE LA LOI DANS LES DEUX CHAMBRES — M. PASQUIER GARDE DES SCEAUX — M. DE SERRE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS — MAINTIEN DES LOIS D'EXCEPTIONS — EFFORTS POUR ABROGER LE CONCORDAT DE 1801 — CONCORDAT DE 1817 — RETOUR A CELUI DE 1801 — DISSIDENTS MINISTÉRIELS — MODIFICATIONS — RENOUVELLEMENT DU CINQUIÈME DE LA CHAMBRE — SUPPRESSION DES COURS PRÉVÔTALES — SESSION DE 1817 — LOI MILITAIRE — PREMIÈRES NÉGOCIATIONS POUR LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE.

La Chambre, réunie depuis le 4 novembre 1816, avait repris ses travaux. La première loi dont elle eut à s'occuper fut celle qui réglait les élections. Le projet de M. de Vaublanc, on s'en souvient, avait été repoussé par la Chambre de 1815. Le gouvernement venait d'y substituer un projet rédigé par M. Royer-Collard, après y avoir introduit quelques modifications. La loi telle qu'elle sortit des mains de la commission préparatoire peut se résumer comme suit.

Tout citoyen français âgé de trente ans et payant trois cents francs de contributions directes était électeur de droit; le préfet était chargé dans chaque département de dresser la liste des électeurs, qui devait être imprimée et affichée, et de statuer en conseil de préfecture sur les réclamations auxquelles elle donnait lieu; le jugement définitif de ces réclamations était attribué aux cours royales pour les cas où il s'agirait de difficultés relatives à la jouissance des droits civils, et au Conseil d'État pour les questions de distributions et de domicile: il y aurait un seul collège par département; le bureau du collège serait composé d'un président, nommé par le roi, du maire de la ville, de trois scrutateurs, choisis parmi les trente électeurs les plus âgés, et d'un secrétaire pris parmi les plus jeunes; les votes auraient lieu par

bulletin de liste, et il suffirait, pour être élu au troisième tour de scrutin, d'obtenir la pluralité des suffrages; les préfets et les commandants militaires étaient inéligibles dans l'étendue de leur ressort.

Pour rédiger l'exposé des motifs de cette loi, M. Lainé fit appel à M. Guizot, qui ne pouvait la défendre dans la Chambre, où son âge ne lui permettait pas encore de siéger, mais qui se proposait de la défendre dans la presse. Rien n'indiquait mieux les incertitudes de M. Lainé que le langage qu'il tint au jeune membre du Conseil d'État en lui confiant cette tâche. « J'ai adopté tous les principes de ce projet, lui dit-il; je crois vraiment que ce sont les meilleurs; j'ai pourtant encore, sur quelques-unes de ces questions, bien des perplexités d'esprit et bien peu de temps pour en sortir. Aidez-moi à préparer l'exposé des motifs. » On comprend sans peine les perplexités auxquelles M. Lainé faisait allusion.

D'après son projet, le droit électoral était le privilège de cent mille personnes à peine. Était-il juste de prétendre qu'un chiffre aussi restreint représentât la France? D'autre part, les ultra-royalistes ne verraient-ils pas dans la prépondérance accordée à la classe moyenne une exclusion prononcée contre eux? Enfin, l'élection directe constituait-elle le meilleur système? Les deux degrés, dont la Charte permettait l'adoption, ne vaudraient-ils pas mieux? Ce sont là les questions qui préoccupaient la plupart des hommes d'État. Chez M. de Serre, ces préoccupations étaient autres encore. Il avait préparé pour M. Lainé une note dans laquelle il exposait le système qu'il avait le dessein de faire prévaloir devant la Chambre. « Deux grands intérêts indestructibles de leur nature, écrivait-il, ont survécu à la Révolution: celui de la propriété foncière, celui de l'industrie. Ces deux grands intérêts doivent surtout être défendus dans la Chambre des députés. Ils ne le sont véritablement que lorsqu'ils députent distinctement. Cette distinction est d'autant plus facile à ad*o fer*, qu'elle existe, que les intérêts fonciers ont

leur siège dans les campagnes, que les intérêts industriels ont le leur dans les villes. Dans les unes se trouvent ce qu'on peut appeler les chefs de la propriété; dans les autres, les chefs de l'industrie : ce sont des députés naturels. » Ce que voulait M. de Serre, on le voit, c'était une représentation pour les villes et une autre pour les campagnes, système qu'il développa avec éloquence à la tribune, mais qui ne saurait avoir à nos yeux d'autre mérite que celui de prouver combien la nécessité de donner un organe à tous les intérêts s'imposait, dès ce moment, à des esprits cependant bien timides quand il s'agissait de créer le corps électoral.

La discussion s'ouvrit devant la Chambre des députés le 26 décembre. On s'attacha d'abord à interpréter l'article 40 de la Charte, qui formait la base du projet de loi. Cet article avait fixé un peu arbitrairement le chiffre de trois cents francs. Avait-il entendu déclarer que, pour prendre une part directe ou indirecte à l'élection, il fallait nécessairement payer un impôt égal à cette somme? Avait-il voulu, au contraire, laisser à des contribuables d'un rang inférieur la faculté de se réunir en assemblées primaires pour choisir les électeurs? Le ministère s'était rallié à la première de ces interprétations; la droite soutenait la seconde. La droite paraissait aussi préoccupée du trouble que pourrait causer dans le chef-lieu du département la réunion d'un « si grand nombre d'électeurs », préoccupation un peu puérole, si l'on songe que chaque collège ne pouvait compter plus de six cents membres. Ces questions furent résolues au gré du ministère, qui fit prévaloir, après de longs débats, toutes ses opinions.

On entendit tour à tour M. de la Bourdonnaye, ennemi violent du projet; M. de Villèle, qui le critiqua modérément mais fermement, demandant que tous les électeurs à trois cents francs ne fussent pas admis au vote direct, et qu'en revanche on admît au vote indirect, c'est-à-dire à choisir les

électeurs du second degré, des contribuables d'un rang inférieur, des conseils spéciaux composés des corps de ville, des chambres de commerce, d'hommes de loi et de lettres. M. Corbière, M. Camille Jordan, M. Royer-Collard, M. Beugnot, l'illustre Cuvier et M. Becquey, commissaire du gouvernement, firent valoir les considérations les plus élevées dans un sens ou dans un autre. M. de Serre, dans un discours improvisé, exposa son système, tout en reconnaissant que la loi ne préparait nullement, ainsi que ses adversaires se plaisaient à le dire, l'asservissement de la nation. Il entra dans des développements historiques et philosophiques pleins d'intérêt et réclama la distinction qu'il souhaitait de voir établir entre les villes et les campagnes. Son éloquence s'éleva très haut ce jour-là. Son discours reste vivant, même à côté de celui de M. Royer-Collard, qui s'était fait le défenseur de la loi.

Il faut lire cette discussion, d'ailleurs, pour se rendre compte des passions dont les esprits étaient animés, pour reconnaître que les doctrines les plus correctes et les plus libérales trouvèrent plus de défenseurs parmi la droite que parmi les membres du centre. Un simple trait en fournira la preuve. M. de Villèle avait déposé un amendement qui, sans établir une incompatibilité absolue entre les fonctions publiques et le mandat législatif, portait que tout député promu à une fonction ou à un emploi amovible, devrait se soumettre à une réélection. C'était, selon lui, un des moyens les plus efficaces pour assurer à la France une représentation indépendante. Il trouva des adversaires résolus dans MM. Lainé, Royer-Collard et de Serre.

Ce dernier, avec une ardeur extrême, établit que le pouvoir avait besoin de tous les procédés propres à accroître son influence, et qu'il serait attentatoire à la dignité de la couronne, comme à celle du caractère français, d'exiger qu'un homme revêtu de la confiance du roi interrogeât ses concitoyens afin de savoir s'il méritait toujours celle qu'ils lui

avaient précédemment départie. L'amendement de M. de Villèle fut écarté par la question préalable, et, le 8 janvier, était adoptée, à une majorité considérable, cette loi, qui devait, pendant trente ans, servir de base à notre législation électorale. Peu de jours après, elle passa à la Chambre des pairs, non sans un débat passionné, précédé de négociations qui amenèrent la retraite du garde des sceaux Dambray et son remplacement par le baron Pasquier.

La nomination du baron Pasquier comme ministre de la justice ayant laissé vacant le fauteuil de la présidence, le roi appela à lui succéder M. de Serre, qui avait été élu le premier, par 112 suffrages, sur la liste des candidats.

Après la loi électorale, le ministère demanda le maintien des lois d'exception, c'est-à-dire la suspension de la liberté individuelle, la censure des journaux et la répression des écrits non périodiques. Ces mesures avaient été votées en 1815 ; le ministère en demandait la prolongation jusqu'à la fin de l'année, en se fondant sur le malaise qui régnait dans le pays. La droite les avait soutenues naguère ; mais elle ne voulait pas donner un témoignage de confiance au ministère, coupable à ses yeux d'avoir prononcé la dissolution de la Chambre précédente. Elle les combattit, sans parvenir à les faire repousser. A la fin de janvier, toutes ces lois étaient votées. Elles furent également acceptées par la Chambre des pairs après des discussions non moins vives que celles qui avaient eu lieu dans la Chambre des députés. Enfin, le 14 novembre, le ministre des finances, comte Corvetto, présenta le budget de 1817, sur lequel les explications données plus haut dispensent de revenir longuement. Ce budget dépassait le chiffre d'un milliard, inconnu jusqu'alors, et nécessitait des emprunts que le gouvernement fut autorisé à contracter. La discussion de ces mesures eut lieu le 4 février suivant. M. de Villèle présenta tout un système d'économies, résultant de la suppression d'un grand nombre de fonctionnaires, *préfets et magistrats*, et même du Conseil d'État, système qui

avait le tort d'être impraticable et qui fut repoussé. Ces débats avaient rempli la session de 1816-1817. Elle fut close, le 26 mars de cette dernière année.

A ce moment, le gouvernement français, dans la personne du comte de Blacas, son ambassadeur à Rome, poursuivait une négociation difficile dont l'origine remontait à 1814. Au mois d'août de cette année, M<sup>gr</sup> Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, arrivait à Rome avec le titre d'ambassadeur de France, suivant de près Pie VII, qui venait d'y rentrer. Il était spécialement chargé de provoquer de la part du Saint-Siège une proposition tendant à remplacer par un nouveau concordat celui de 1801, que la royauté considérait comme une concession exigée par la force. L'ambassadeur, se conformant à ses instructions, attendit que Pie VII manifestât un désir conforme à celui du gouvernement français. Mais son attente fut vaine. On l'entretint de tout autre chose, de la restitution d'Avignon, de la suppression de la liberté des cultes, d'une dotation à créer pour le clergé, de diverses mesures analogues, dont la révolution avait rendu l'application impossible. Quant au concordat, il n'en fut pas plus question que s'il n'était pas l'œuvre de « l'usurpateur », une œuvre attentatoire à la religion.

M<sup>gr</sup> Cortois de Pressigny reçut alors l'ordre de poser la question au Pape et de demander qu'une convention nouvelle réglât les rapports entre le Saint-Siège et la France. Mais Pie VII, bien qu'il eût été persécuté par Napoléon, bien qu'il n'eût subi les articles organiques qu'en les désapprouvant, considérait le concordat de 1801, on l'a déjà dit, comme l'acte le plus important de son pontificat. Il accueillit défavorablement les ouvertures de l'ambassadeur de France. Deux choses seulement lui tenaient à cœur, l'augmentation du nombre des sièges épiscopaux et l'abrogation de ce que les articles organiques contenaient, selon lui, de contraire à la doctrine de l'Église. Il déclara,



que même pour obtenir raison sur ces deux points, il ne désavouerait pas l'acte de 1801.

La négociation en resta là. Elle ne fut reprise que l'année suivante, après les Cent jours, par M. de Blacas, qui avait remplacé M<sup>sr</sup> Cortois de Pressigny et par le cardinal Consalvi, revenu du congrès de Vienne. On discuta pendant de longs mois, et enfin, le 11 juin 1817, était signé un concordat qui remplaçait celui de 1801 et qui, bien moins avantageux, n'était que la reproduction de celui que François I<sup>er</sup> avait signé avec Léon X. La nouvelle convention portait que le nombre des évêchés fixé en 1801 serait doublé, ce qui devait suffire à la rendre impopulaire. En signant cet arrangement, qu'il s'était laissé arracher, le cardinal Consalvi ne cacha pas à M. de Blacas ses appréhensions quant à l'accueil que la convention recevrait en France. Cet accueil fut tel en effet que le secrétaire d'État romain l'avait prévu. Lorsqu'en novembre 1817, le ministre de l'intérieur, Lainé, présenta à la Chambre le concordat, il n'y eut qu'un cri de surprise et de mécontentement.

Mais ce qui fut plus grave encore, c'est que le projet de loi qui réglait l'exécution des dispositions nouvelles provoqua les protestations de la cour de Rome. Elle y vit une atteinte à ses droits, pire que les articles organiques dont, en 1801, Bonaparte avait accompagné l'acte qu'il venait de signer avec le gouvernement pontifical. Un député, M. de Marcellus, tint, avant de voter la loi, à connaître le sentiment du Pape ; il lui écrivit et sut ainsi que Pie VII désirait qu'elle fût écartée. Le projet du gouvernement était repoussé avant même d'avoir été soumis à une discussion, et le ministre le retira.

Une négociation nouvelle s'engagea ultérieurement entre Rome et Paris pour modifier le concordat de 1817, jugé inapplicable. Elle fut laborieuse, jeta beaucoup d'aigreur sur les rapports des deux gouvernements. Elle ne se termina *qu'en août 1819*, grâce à l'habileté d'un nouveau diplomate,

le conseiller d'État Portalis et au concours de quelques membres de l'épiscopat, par un retour pur et simple au concordat de 1801, que le Pape consentit à maintenir provisoirement et qui depuis est resté la règle des relations de la France avec la cour de Rome.

Les discussions parlementaires et les négociations poursuivies auprès du Saint-Siège avaient accentué les dissentiments ministériels. Deux membres du cabinet, M. Dubouchage, ministre de la marine, et le duc de Feltre, ministre de la guerre, restaient fidèles à la politique de droite. Désireux de rétablir l'homogénéité dans le cabinet, M. Decazes provoqua leur départ. M. Dubouchage fut remplacé le 23 juin à la marine par le maréchal Gouvion Saint-Cyr, et au mois de septembre suivant, celui-ci, cédant son portefeuille à M. Molé, ancien membre du Conseil d'État de l'empire, passait à la guerre en remplacement du duc de Feltre. Une tentative d'émeute qui avait eu lieu à Lyon et qui fit monter douze coupables sur l'échafaud, ne fut pas étrangère à ces changements. Il faut ajouter que, sous le duc de Feltre, la réorganisation de l'armée avait été menée avec une lenteur pénible, avec la préoccupation évidente d'y donner le pas non au mérite, mais à l'opinion royaliste, ainsi que le prouve d'ailleurs la création de la garde royale. C'est ainsi que le ministère, à l'instigation de M. Decazes, et malgré la résistance du duc de Richelieu, se séparait de plus en plus de la droite. Grâce à lui, dans le courant de la même année, plusieurs membres du parti doctrinaire, MM. Camille Jordan, Guizot, Allent, Maine de Biran, furent nommés conseillers d'État. MM. Royer-Collard et de Barante remplissaient déjà ces fonctions.

Le 20 septembre 1817, eurent lieu des élections pour le renouvellement du cinquième de la Chambre des députés. On put craindre d'abord que la gauche n'obtînt un brillant avantage. Les plus illustres de ses membres, La Fayette, Manuel, Benjamin Constant, étaient candidats à Paris. Aucun

d'eux ne fut élu, et le parti ne triompha que dans la personne de deux des plus modérés des siens MM. Benjamin Delessert et Casimir Périer. Partout ailleurs la majorité resta au gouvernement.

L'extrême droite, néanmoins, n'était pas satisfaite. Le succès ne répondait pas à ses efforts. Elle eût préféré voir élire des républicains plutôt que des royalistes modérés. La lutte était engagée plus âpre que jamais entre elle et le ministère, champion de ces derniers, encore que pour lui plaire, il affectât de faire des actes fréquents et retentissants de royalisme. La presse pliait sous le poids des procès, qui mettaient en lumière le talent de MM. Dupin, Barthe, Merilhou, Berryer, Manguin, ordinairement avocats des inculpés. Ces procès grossissaient le nombre des ennemis des Bourbons, ennemis nombreux et ardents. Il arriva même que le roi, s'étant figuré que le duc d'Orléans conspirait avec ceux-ci, interdit, se défiant de lui, aux princes de la famille royale de siéger dans la Chambre des pairs. Il ne trouva pas mieux pour empêcher le chef de la branche cadette d'y avoir place.

La session s'ouvrit le 5 novembre, et le discours du trône annonça la suppression des cours prévôtales, devenues un objet de terreur et de haine. Puis, la Chambre discuta successivement une loi sur la presse et une autre sur le recrutement. L'opinion publique s'intéressa passionnément à ces débats. Les partis relevaient la tête ; ils accusaient le gouvernement de perpétuer l'occupation étrangère, et dans l'armée, les hommes qui professaient des sentiments royalistes croyaient protéger la monarchie contre ces reproches en cherchant querelle à ceux qui s'en faisaient l'organe. De là, des polémiques, des conflits, des duels, des manifestations fréquentes, propres à troubler la paix du pays.

La loi sur la presse avait pour but de réprimer les écarts des journaux. Elle caractérisait les délits et les crimes, déterminait la responsabilité, les cas de poursuite et les

formes de procédure. La gauche et la droite, abandonnant le ministère, se trouvèrent d'accord pour revendiquer un régime de liberté. M. de Villèle soutint cette thèse, qu'il fallait renoncer à l'arbitraire; les doctrinaires, par l'organe de l'un des plus éloquents d'entre eux, M. Camille Jordan, réclamèrent le jury, soutenus par MM. Laffitte, Casimir Périer, Courvoisier, Royer-Collard. La droite soutint la même thèse, et plusieurs de ses orateurs prirent la parole contre le projet gouvernemental qui avait M. Pasquier pour auteur. La discussion accusa de douloureux dissentiments. Il fallut scinder le projet de loi dont certaines dispositions seulement reçurent l'approbation de la Chambre. On décida que la censure des journaux serait maintenue pendant une année et que les crimes commis par la voie de la presse ne seraient pas déférés au jury. Devant la Chambre des pairs, ce fut pis encore. Le régime de la liberté pure et simple rencontra un éloquent défenseur dans la personne de Chateaubriand, et, en fin de compte, le débat décisif fut ajourné à l'année suivante. Les entraves apportées à la publication des journaux suggérèrent à quelques hommes l'idée de tourner la loi, en publiant des recueils non périodiques, habile système qui permit aux opinions les plus violentes de se produire impunément. C'est à ce moment que Benjamin Constant, Jay, Étienne et de Jouy commençaient dans la *Minerve* leur ardente opposition, tandis que les doctrines de l'ultra-royalisme s'épalaient dans le *Conservateur*, sous la plume de Chateaubriand et de l'abbé de Lamennais, dont la réputation naissait à peine.

Aussitôt entré au ministère, le maréchal Gouvion Saint-Cyr s'était préoccupé de la réorganisation de l'armée, gauchement commencée par son prédécesseur. Il présenta un projet qui, rétablissant la conscription comme sous l'empire, avait pour base le recrutement et créait, dans une certaine mesure, l'égalité sous les drapeaux, en rendant les grades accessibles aux sous-officiers. L'avancement était, en

outre, attribué en grande partie à l'ancienneté. La levée annuelle devait être de quarante mille hommes ; les engagements volontaires étaient maintenus pour les armes spéciales et pour les corps d'élite. On conservait la garde royale. Le service actif étant fixé à six années, l'armée, sur le pied de paix, devait avoir un effectif de deux cent quarante mille hommes. Enfin, une réserve formée par les vétérans qui, en sortant de l'armée active, devaient encore quatre années à l'État, pouvait être appelée en cas de guerre.

La Charte avait supprimé la conscription, accordé au roi la disposition des grades. La droite se retrancha derrière ces motifs pour combattre le projet. Elle alléguait que la création des vétérans ramènerait sous les drapeaux les soldats des armées impériales, et que c'était là un grand péril. Amendée sur plusieurs points, mais laissée intacte dans ses parties essentielles, la loi, malgré l'opposition de l'extrême droite, fut adoptée dans les deux Chambres. Elle substituait un système vraiment national à celui qui, sous prétexte que l'armée devait être essentiellement monarchique, créait deux armées et deux nations. Quoique modifiée ultérieurement, elle est restée pendant plus d'un demi-siècle la base de l'organisation militaire en France. Elle eut pour premier résultat d'irriter les ultras. Le comte d'Artois crut même devoir adresser à son frère un mémoire dans lequel il se plaignait de voir ménager la révolution. Louis XVIII répondit sévèrement à ces plaintes, couvrit ses ministres par l'approbation qu'il donna à leur conduite. L'affaire du Concordat dont nous avons précédemment parlé et la discussion du budget achevèrent de remplir la session de 1817-1818, qui fut close le 16 mai sans rien changer à la situation respective des partis.

Le 25 avril, c'est-à-dire peu de jours avant qu'elle prit fin, le duc de Richelieu vint annoncer à la Chambre qu'il avait *terminé* avec les puissances le règlement des créances des *sujets étrangers*. En conséquence, il demandait pour leur

acquiescement un crédit de seize millions de rente ; il sollicitait en même temps un autre crédit éventuel de vingt-quatre millions, destiné à payer par anticipation les termes complémentaires de la contribution de guerre, à échoir en 1819 et en 1820, et par conséquent à libérer la France de ses engagements. « Le traité du 20 novembre, dit-il, porte que l'occupation militaire de la France peut finir au bout de trois ans. Ce terme approche, et tous les cœurs français tressaillent de joie à l'espoir de ne plus voir flotter sur le sol de la patrie que la bannière française. » Au moment où les travaux parlementaires de l'année s'achevaient sur cette parole consolante, le duc de Richelieu commençait à négocier avec l'Europe pour obtenir l'évacuation du territoire français.

## VIII

NOTE SECRÈTE DU BARON DE VITROLLES — CONSPIRATION DU BORD DE L'EAU — LES FONCTIONS DE COLONEL GÉNÉRAL DES GARDES NATIONALES OCCUPÉES PAR LE COMTE D'ARTOIS SONT SUPPRIMÉES — PREMIERS GAGES AU PARTI LIBÉRAL — CONGRÈS D'AIX-LA-CHAPELLE — TRAITÉ POUR L'ÉVACUATION DU TERRITOIRE FRANÇAIS — LE TZAR ET LE ROI DE PRUSSE A PARIS — LA FRANCE ADMISE DANS LA QUADRUPLE ALLIANCE — HABILETÉ DU DUC DE RICHELIEU — SON RETOUR A PARIS — CRAINTE QUE LUI CAUSE LA RENTRÉE DANS LA POLITIQUE DE QUELQUES HOMMES DE GAUCHE — IL CHERCHE A SE RAPPROCHER DE LA DROITE — CRISE MINISTÉRIELLE — OUVERTURE DE LA SESSION 1818-1819 — RETRAITE DU DUC DE RICHELIEU — MINISTÈRE DECAZES-DESSOLLES.

L'espoir d'obtenir de l'Europe la prompte libération du territoire français, manifesté par le duc de Richelieu dans la séance du 25 avril, ne devait pas être trompé. Le 25 mai, les puissances alliées annoncèrent officiellement qu'elles se réuniraient en congrès, au mois de septembre suivant, à Aix-la-Chapelle, afin d'y prononcer sur la demande formée par la France, qui devait elle-même prendre part à la délibération. Les meneurs du parti ultra-royaliste crurent l'occasion bonne pour attaquer le ministère. L'un d'entre eux, le baron de Vitrolles, avec l'assentiment du comte d'Artois, rédigea une note secrète ayant pour but de dénoncer aux étrangers les manœuvres de l'esprit révolutionnaire pour dominer le pouvoir et le roi lui-même. Suivant l'auteur de la note, la révolution occupait tout, tenait tout, depuis le cabinet de Louis XVIII jusqu'aux dernières classes de la nation. Pour le déposséder de sa funeste influence, il fallait, en changeant les ministres, changer le système de gouvernement.

Cette note fut remise au prince Orloff, qui devait la soumettre à l'empereur de Russie, mais qui la communiqua aux puissances et à la cour de France. Elle fut ainsi rendue *publique*. Si l'Europe l'avait prise au sérieux, elle aurait *suffi à paralyser les efforts du duc de Richelieu et à retar-*

der l'évacuation, ainsi que le conseillaient l'Autriche et la Prusse. Heureusement, elle n'ébranla pas les sentiments du tzar Alexandre. Il avait promis au duc de Richelieu la fin de l'occupation. Malgré tout, il voulait tenir sa promesse; le duc de Wellington partageait son sentiment; la note secrète avorta piteusement. Son auteur fut rayé du nombre des ministres d'État, et l'affaire n'eut pas d'autres suites.

Peu de jours avant, plusieurs officiers avaient été arrêtés, sous l'inculpation d'avoir conspiré contre les ministres. Ils appartenaient tous à l'opinion royaliste avancée. Celui qui passait pour leur chef, le général Canuel, dont le nom avait été mêlé à la tentative d'insurrection de Lyon, prit la fuite et ne reparut que pour se présenter devant les juges. En dernier lieu, les accusés furent acquittés, faute de preuves suffisantes; mais cette conspiration, dite « du bord de l'eau », éclatant au moment même où la note secrète était divulguée, vint démontrer une fois de plus que les ultra-royalistes ne reculeraient devant aucun excès, pour arriver à leurs fins, c'est-à-dire pour renverser les ministres.

A la suite de ces incidents, auxquels le comte d'Artois n'était pas étranger, on comprit la nécessité de l'atteindre dans son influence qui menaçait de devenir pernicieuse. Il était depuis 1814 colonel général des gardes nationales du royaume. Ces fonctions furent supprimées le 30 septembre. On était alors à la veille des élections annuelles pour le renouvellement partiel de la Chambre des députés. Le gouvernement avait tenu à prouver qu'il était résolu à lutter partout contre les exagérés. Il voulut même donner un gage au parti libéral, et plusieurs individus compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, pour s'être associés à Napoléon pendant les Cent jours, furent graciés et autorisés à rentrer en France.

Le comte d'Artois garda de sa disgrâce un violent ressentiment. Il resta convaincu que les ministres voulaient lui enlever ses chances au trône. Il conçut contre eux une



inimitié nouvelle, et désormais se déclara non seulement leur ennemi, mais encore l'ennemi de tous ceux qui ne professaient pas les mêmes opinions que lui.

Le 20 septembre, accompagné de MM. de Rayneval et Mounier, qui devaient le seconder dans sa très difficile tâche, le duc de Richelieu partit pour Aix-la-Chapelle. En y arrivant, il trouva le tzar Alexandre avec le comte de Nesselrode et M. Capo d'Istria, l'empereur d'Autriche avec le prince de Metternich, le roi de Prusse avec le prince de Hardenberg et le comte de Bernstorff. Le duc de Wellington et lord Castlereagh représentaient l'Angleterre. Les négociations s'ouvrirent aussitôt. Le principe de l'évacuation fut adopté sans difficulté le 2 octobre; quelques jours après, Louis XVIII pouvait écrire à son ministre : « J'ai assez vécu, puisque, grâce à vous, j'ai vu la France libre et le drapeau français flotter sur toutes les villes françaises. » Aux termes de la convention signée à Aix-la-Chapelle, l'armée d'occupation devait avoir quitté ses cantonnements le 30 novembre; le chiffre de la dette de France, formant la solde des frais d'occupation et de la contribution de guerre, était fixé à deux cent soixante-cinq millions. Cette somme, ainsi que cela a été dit plus haut, devait être payée cent millions en une inscription de rente au taux de la Bourse du jour fixé pour la signature du traité, et cent soixante-cinq millions payables par neuvièmes en traites sur les banques Hope et Baring de Londres.

Mais ce n'était là qu'une partie de la tâche du congrès. Il avait maintenant à décider quelle serait la situation de la France en Europe, et si elle serait admise dans l'alliance des quatre grandes cours. Tandis que la négociation s'engageait sur ce point entre les plénipotentiaires, et que le duc de Richelieu travaillait à déjouer le mauvais vouloir de certains d'entre eux, le tzar Alexandre, sur son pressant conseil, alla passer quelques heures à Paris, pour faire une visite à Louis XVIII. Le roi de Prusse l'accompagna. Les

ratifications de la convention relative au départ des armées étrangères avaient été échangées le 18 octobre; le 28 du même mois, les deux souverains arrivèrent à Paris, où le roi de Prusse voulait passer plusieurs jours. Quant à l'empereur, il repartit le même soir, après avoir diné aux Tuileries avec toute la famille royale et s'être longuement entretenu avec Louis XVIII, auquel il tenait à prouver que s'il était venu à Paris, c'était uniquement pour le voir. Le roi eut la consolation d'entendre le souverain le plus puissant de l'Europe et l'un des plus éclairés lui faire l'éloge de ses ministres et du système de gouvernement qu'ils suivaient depuis l'ordonnance du 5 septembre 1815.

Au même moment, venaient d'avoir lieu les élections. D'Aix-la-Chapelle, le duc de Richelieu avait suivi avec anxiété les incidents de la lutte électorale. « J'aurai la fièvre, écrivait-il à M. Deçazes, jusqu'à ce que le résultat soit connu. Si, par malheur, il vient à sortir de l'urne des noms révolutionnaires, j'aurai beau me servir des arguments que vous me donnez, personne ne voudra me croire. » Il redoutait, on le devine, que les souverains étrangers alarmés voulussent prendre des précautions contre l'éventualité d'une révolution nouvelle. A la fin d'octobre, il connaissait le résultat des élections, et ce résultat n'était pas tel qu'il l'avait espéré. La faction ultra-royaliste, il est vrai, avait été gravement atteinte; tous ses candidats étaient battus, mais au profit des intransigeants de gauche. Le général de La Fayette et Manuel sortaient victorieux de la lutte dans des départements connus jusque-là par leur attachement à la royauté. La liste de leurs succès portait d'autres noms significatifs. Il n'y avait encore là cependant rien d'inquiétant. La majorité restait bonne, et le ministère ne perdait pas confiance.

Il n'en fut pas de même du duc de Richelieu. L'avènement de quelques hommes de la gauche le consterna. Depuis longtemps il était travaillé par le désir de quitter le pou-

voir dès que la France serait délivrée de l'occupation étrangère. L'empereur de Russie avait maintes fois combattu ce dessein, et, durant sa courte visite à Louis XVIII, engagé ce prince à y résister. Le duc de Richelieu savait donc qu'il ne lui serait pas aisé de se retirer. Mais il se promit de ne rester ministre qu'autant qu'il lui serait possible de rapprocher le gouvernement de la droite, et d'opérer, soit dans le ministère, soit dans les lois, des modifications qu'il jugeait indispensables pour assurer ce rapprochement. Il y a lieu de penser que sa résolution lui fut suggérée par les entretiens qu'il eut avec les membres du Congrès, qu'effraya quelque peu la rentrée dans la vie publique d'hommes dont l'hostilité contre les Bourbons s'était manifestée en maintes circonstances. Il fut d'autant plus frappé de leurs impressions que, d'une part, elles étaient conformes aux siennes, et que, d'autre part, il avait à obtenir d'eux l'admission de la France au traité d'alliance formé entre les grandes puissances. Quoi qu'il en soit, il plaida la cause dont il s'était chargé avec tant d'éloquence, et la confiance qu'il inspirait à l'Europe était si grande, qu'il réalisa l'espoir que Louis XVIII avait mis en lui. La France fut partie contractante dans l'entente des gouvernements alliés, et si les stipulations du traité conclu entre eux à Chaumont en 1814, contre Napoléon, furent maintenues, ce fut seulement pour le cas où une révolution nouvelle éclaterait en France.

Telle fut la mémorable négociation d'Aix-la-Chapelle. Trois ans après la seconde invasion, elle délivra le territoire et rendit au pays sa place et son influence dans le concert européen. Le duc de Richelieu s'y couvrit de gloire, et, quand au mois de novembre il revint à Paris, l'accueil qu'il y reçut de tous côtés le dédommagea du mal qu'il avait eu pour réussir. Malheureusement, dans l'état d'esprit où il était, il rentra à Paris prévenu contre M. Decazes, auquel il attribuait ce qu'il considérait comme l'échec des *opinions modérées*, convaincu qu'un rapprochement avec la

droite, à laquelle cependant il ne voulait pas céder la direction du pouvoir, était indispensable. Cette conviction l'amena, d'une part, à penser non seulement qu'il y avait lieu d'introduire certaines modifications dans la loi électorale, à substituer le renouvellement intégral au renouvellement partiel par cinquièmes, l'élection par arrondissement à l'élection par département, mais encore à la refaire, au besoin, selon le vœu de la droite; d'autre part, à entamer secrètement, avec les hommes de ce parti, dans les Chambres qui étaient sur le point de se réunir, des négociations en vue d'une entente, qui d'ailleurs fut bientôt reconnue impossible, tant que M. Decazes et ses amis resteraient dans le ministère.

Cette situation provoqua la rupture entre le ministre de la police et le président du conseil; il devint évident que l'un ou l'autre devait se retirer. M. de Richelieu, appuyé par M. Lainé, formait la droite du cabinet; M. Decazes, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, MM. Molé et Pasquier, en formaient la gauche. M. Decazes était d'avis qu'il serait sage de modifier la loi des élections, mais il n'allait pas jusqu'à consentir à la laisser remplacer; en outre, il était las du ministère de la police, que beaucoup de gens regardaient comme inutile et dangereux, comme bon à supprimer, et dont il n'espérait pas faire voter le budget. Il souhaitait le ministère de l'intérieur et travaillait à une combinaison qui aurait mis le garde des sceaux Pasquier à la maison du roi, M. Lainé à la justice, et lui-même à l'intérieur, à la place de ce dernier. Enfin, loin de vouloir incliner à droite, i estimait que le ministère devait se fortifier au centre gauche, gouverner avec les idées qui avaient prévalu le 5 septembre 1815, et prendre pour devise cette phrase de Louis XVIII: « Celui qui n'est pas contre moi est avec moi. »

Dans ses espérances et dans ses vues, il était soutenu surtout par le maréchal Gouvion Saint-Cyr et par M. Pasquier, qui, ayant été appelés par lui à faire partie du

ministère, pensaient comme lui. Malheureusement, le maréchal ministre de la guerre n'avait pas su gagner la faveur du duc de Richelieu, ou plutôt il l'avait perdue en prenant, le 2 août précédent, une ordonnance portant que les officiers de la garde royale ne pourraient obtenir de l'avancement qu'en passant par la ligne. Le duc de Richelieu, qui avait agréé cette mesure sans en comprendre l'importance, s'était laissé circonvenir ensuite par les mécontents et avait exigé que l'ordonnance, qui lui apparaissait maintenant comme attentatoire aux intérêts monarchiques, fût au moins atténuée dans son application. On lui avait donné cette satisfaction, mais seulement quand l'effet était produit, et certainement le président du conseil aurait exigé alors le remplacement du ministre de la guerre, si M. Decazes n'eût fait de l'impossibilité de ce changement la condition de son propre maintien dans le cabinet.

Ces difficultés éclatèrent avec force dès les premières conférences que le duc de Richelieu eut avec ses collègues. On espéra d'abord qu'elles pourraient être résolues si M. Lainé, acceptant les sceaux et M. Pasquier la maison du roi, M. Decazes passait à l'intérieur. M. Corvetto, malade, venait d'être remplacé aux finances par M. Roy. Tout manqua, parce que M. Lainé se refusa obstinément, malgré les supplications de tous ses collègues, à changer de portefeuille. L'avortement de cette combinaison, en créant à tous les ministres une situation incertaine, mit en relief les dissidences qui existaient entre eux. C'est alors que le maréchal Gouvion Saint-Cyr prit l'initiative d'une proposition de dissolution ministérielle. Il exprima la pensée que le duc de Richelieu aurait plus de facilité à conduire les affaires avec un ministère nouveau, et cette idée réunit sur-le-champ l'adhésion générale. M. de Richelieu convaincu prit même la plume pour composer un cabinet. Mais le refus de M. Lainé *de rester seul avec M. de Richelieu, et la volonté de celui-ci de ne pas se séparer de M. Lainé,* firent encore échouer ces

efforts, échec d'autant plus grave que les Chambres allaient se réunir et que personne ne se faisait illusion quant au crédit que le ministère, affaibli par ses dissentiments, aurait sur elles.

M. Decazes demanda alors à se retirer seul. M. de Richelieu ne fit aucun effort pour le retenir. Mais MM. de Gouvion Saint-Cyr et Pasquier, convaincus que le ministère ne pouvait se passer d'un homme qui possédait à la fois l'amitié du roi et une immense popularité, déclarèrent que, s'il se retirait, ils se retireraient avec lui. Les choses restèrent donc en suspens.

Le duc de Richelieu était de plus en plus alarmé. De bonne foi, il cherchait le moyen de donner des satisfactions à la droite sans lui accorder une part prépondérante dans le gouvernement. Il reconnaissait à divers symptômes que le centre droit se rapprochait de la droite, le centre gauche de la gauche, et que dans les deux Chambres le tiers parti, sur lequel jusqu'alors s'était appuyé le ministère, tendait à disparaître. Enfin, il se défiait du petit groupe des doctrinaires, qu'il devinait plus sympathiques à M. Decazes qu'à lui-même et cherchait à se réconcilier avec le comte d'Artois, véritable chef de la droite.

L'ouverture du parlement eut lieu à la mi-décembre. Le discours du trône contenait une phrase qui pouvait être considérée comme une avance à la droite : « Je compte sur votre concours, disait le roi, pour repousser les principes pernicieux qui, sous le masque de la liberté, attaquent l'ordre social, conduisent par l'anarchie au pouvoir absolu, et dont le succès a coûté tant de sang et de larmes. » Mais ces paroles ne ramenèrent pas les mécontents. Peu de jours après, la composition du bureau des Chambres dans lesquelles candidats des droites l'emportèrent au Luxembourg, l'échec de M. de Serre à la présidence des députés, vinrent démontrer que, par suite de ses divisions intérieures, le ministère perdait son action sur le parlement. Le duc de Richelieu eut

alors la conviction que le comte Decazes était l'auteur du résultat qu'il déplorait. Des aigreurs, des irritations, des soupçons se firent jour dans le cabinet, et la vie commune devint impossible.

Dans ces circonstances, auxquelles le roi assistait avec une patience et un désintéressement qui révélèrent une fois de plus la haute intelligence avec laquelle il comprenait son rôle de souverain constitutionnel, il s'était bien gardé de se prononcer. Son goût personnel lui faisait désirer de conserver M. Decazes, pour lequel il professait, ainsi qu'il l'a écrit, « une amitié fondée sur les qualités à la fois les plus solides et les plus aimables et sur un attachement dont il faut être l'objet pour en sentir tout le prix ». Mais il tenait à M. de Richelieu, dont les services étaient éclatants et auquel il ne voyait d'autre successeur que M. de Talleyrand, qui lui inspirait la plus vive antipathie. Sa tristesse fut donc réelle quand, à la suite de l'élection du bureau des Chambres, qui venait de prouver que M. Decazes y conservait une influence prépondérante, il reçut une lettre du duc de Richelieu contenant sa démission. Quelques heures après, MM. Lainé, Molé, Pasquier et Decazes en faisaient autant. Le roi écrivit au duc de Richelieu que, dans le trouble où il était, il ne pouvait lui faire une réponse précise, mais qu'il lui demandait de ne prendre aucune résolution définitive avant de l'avoir vu.

Le premier ministre se rendit à cet appel au bout de trente-six heures ; là, le roi ne lui dissimula rien de la peine qu'il aurait à se séparer de lui, surtout s'il était réduit à recourir à M. de Talleyrand, et fit valoir tous les arguments propres à le retenir. M. de Richelieu se retira très ébranlé, mais sans avoir pris aucun engagement, et, le lendemain, il adressait au roi une longue lettre dans laquelle il énumérait les conditions auxquelles il conserverait le pouvoir, ou plutôt la condition, car, au fond, ses exigences se résumaient *dans la nécessité d'éloigner sur-le-champ M. Decazes, en le*

nommant ambassadeur à Naples ou à Saint-Pétersbourg et en lui accordant huit jours pour se rendre à son poste. « Votre Majesté sait si j'aime et estime M. Decazes, disait-il. Ces sentiments sont et seront les mêmes. Mais, d'un côté, outragé sans raison par un parti dont les imprudences ont causé tant de maux, il lui est impossible de se rapprocher de lui ; de l'autre, poussé vers un côté dont les doctrines nous menacent encore davantage, tant qu'il ne sera pas fixé hors de France par des fonctions éminentes, tous les hommes opposés au ministère le considéreront comme le but de leurs espérances, et il deviendra, bien malgré lui sans doute, un obstacle à la marche du gouvernement. » On le voit, le duc de Richelieu subissait en ce moment l'influence de la droite et se faisait l'organe de ses griefs. Le roi éprouva la plus vive douleur à la pensée d'exiger de M. Decazes, dont la jeune femme, âgée de seize ans, frêle et délicate, était grosse, qu'il se mit en route sur-le-champ. Il demanda à M. de Richelieu de lui épargner ce chagrin, en se contentant du séjour de M. Decazes dans le Libournais. Mais le duc de Richelieu persista à faire d'un départ immédiat pour la Russie la condition *sine quâ non* de la continuation de son ministère, et le roi se résigna, après avoir communiqué, les larmes aux yeux, ces cruelles exigences au comte Decazes, qui ne songea qu'à adoucir la douleur royale, si flatteuse pour lui.

Le duc de Richelieu resta donc chargé de former le cabinet ; mais il avait trop présumé de ses forces, et la combinaison à laquelle il s'était attelé et qui devait aboutir à un ministère droite et centre droit ne put réussir, à cause des dissidences qui se produisirent entre les candidats quand ils eurent à discuter leur programme. Le duc de Richelieu envoya alors au roi sa démission définitive, en lui conseillant de s'adresser soit au maréchal Macdonald, soit au maréchal Marmont. Aucun de ces noms ne convenait au roi. Mais la proposition qui lui en était faite lui prouva qu'il n'était pas



tenu, ainsi qu'il l'avait craint, de recourir à M. de Talleyrand. Il consulta alors M. Pasquier, et ce dernier courut chez M. Decazes, qui, après avoir feuilleté l'*Almanach royal*, conçut l'idée de confier le pouvoir au général marquis Dessolles, homme considéré, qui, rallié au roi en 1814, n'avait cessé de se montrer royaliste et libéral. Le roi ayant agréé ce choix, M. Decazes prépara M. Dessolles à la haute mission qu'on voulait lui confier et qu'il accepta, en appelant sur-le-champ MM. de Serre et le comte de Jaucourt. A peine réunis, ces messieurs s'adjoignirent M. Decazes, qui reçut le portefeuille de l'intérieur. Le cabinet fut formé dans la soirée du 29 décembre. Le marquis Dessolles prit, avec la présidence du conseil, le portefeuille des affaires étrangères, le comte Decazes l'intérieur, le baron Louis les finances, M. de Serre la justice, le maréchal Gouvion Saint-Cyr la guerre, et M. Portal la marine. La politique libérale l'emportait une fois encore.

Ainsi prit fin le ministère auquel le duc de Richelieu avait à jamais attaché son nom, après avoir gouverné la France pendant plus de trois ans, traversé des périls sans nombre et dénoué des difficultés redoutables. Les deux actes les plus mémorables de ce gouvernement réparateur furent, presque au début de sa carrière, la dissolution de la Chambre introuvable, œuvre de M. Decazes, et, à la fin, la libération du territoire, œuvre du duc de Richelieu. Le premier de ces actes débarrassa la monarchie du joug des ultra-royalistes; le second délivra la France du joug de l'étranger. Ce sont là ses titres de gloire. En quittant le pouvoir, par suite de scrupules exagérés autant qu'honorables, le duc de Richelieu légua au pays le souvenir de son ardent patriotisme et gardait pour son nom une impérissable auréole dont la postérité ne l'a pas dépouillé.

Sa retraite fut un malheur pour la monarchie. Il eût été bon qu'il essayât dès ce moment de gouverner avec la *droite*. On peut affirmer sans témérité que l'essai n'aurait

pas réussi. Mais la tentative de M. Decazes aurait eu plus de chance de porter ses fruits après cet échec qu'elle n'en avait au moment où cet homme d'État prit le pouvoir. C'est contre la droite, en effet, que le nouveau ministère allait avoir à se défendre, et c'est elle qui paralysa ses efforts, ce qu'elle n'aurait pu faire aussi aisément, si elle avait d'abord gouverné avec le duc de Richelieu et si ses passions avaient eu raison du bon vouloir de cet homme d'État.

Le cabinet Dessolles-Decazes se présentait cependant avec de sérieux éléments de succès. Il comptait dans son sein le plus puissant orateur de ces années où la tribune française brilla d'un incomparable éclat, M. de Serre. Le parti des doctrinaires, auquel appartenait le garde des sceaux, formait en quelque sorte la gauche de ce parti des centres, auquel sa modération et sa sagesse donnaient plus de droits et d'autorité pour exercer le pouvoir, que n'en avaient la droite et la gauche : la droite, qui n'aimait pas la Charte et aurait voulu l'anéantir ; la gauche, qui n'aimait pas la royauté et aurait voulu la renverser.

La nomination de M. de Serre, le maintien de M. Decazes continuèrent à faire du cabinet le continuateur énergique de la politique inaugurée par la dissolution du 5 septembre 1816. Le pays, qui avait redouté un retour vers les ultra-royalistes et leur avènement au ministère, put respirer.



# LIVRE TROISIÈME

---

LE MINISTÈRE DECAZES-DESSOLLES — M. DECAZES PRÉSIDENT  
DU CONSEIL — LE SECOND MINISTÈRE RICHELIEU

(Janvier 1819 — Décembre 1821)

## I

ÉTAT DES PARTIS A L'AVÈNEMENT DU NOUVEAU MINISTÈRE — SUITE DE LA SESSION DE 1819 — LOI RELATIVE A LA RESPONSABILITÉ DES MINISTRES — LOI FINANCIÈRE — VIOLENCES DE M. DE LA BOURDONNAYE — GRAND RÔLE DE M. DE SERRE COMME ORATEUR — MAUVAIS VOULOIR DE LA CHAMBRE DES PAIRS CONTRE LE MINISTÈRE — PROPOSITION BARTHÉLEMY REPOUSSÉE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS — LA FOURNÉE DE SOIXANTE NOUVEAUX PAIRS — FUREURS DE L'EXTRÊME DROITE ET D'UNE PARTIE DE LA FAMILLE ROYALE — DISCUSSION DES LOIS SUR LA PRESSE — LEUR ADOPTION — COUP D'ŒIL SUR LES JOURNAUX — FIN DE LA SESSION.

La faveur avec laquelle était accueillie la nouvelle combinaison ministérielle ne voilait pas également à tous les yeux les difficultés du lendemain. Elles apparaissaient déjà clairement au ministre de l'intérieur, véritable chef du gouvernement, quoique le titre effectif appartint au marquis Dessolles. Il en était obsédé, car, plus qu'aucun de ses collègues, il recueillait les témoignages des haines de la droite, qui l'accusait toujours d'avoir, par l'ordonnance du 5 septembre, porté à la monarchie le coup le plus funeste; et en même temps que cette haine même le rejetait plus vivement vers la gauche et l'obligeait à y chercher un point d'appui, il ne se

dissimulait pas le caractère périlleux du concours qu'il était tenu de lui demander. Le parti de gauche n'était pas alors ce qu'il est devenu depuis : la collectivité des opinions républicaines fortement groupées. Il se composait de tous les hommes qui avaient servi ou soutenu la Révolution sous sa double forme de république ou d'empire, de telle sorte que ses membres, d'accord quand il s'agissait de décider ce qu'ils ne voulaient pas et ce qu'ils combattaient, c'est-à-dire la dynastie des Bourbons, se seraient divisés le jour où ils se seraient vus obligés d'affirmer leur idéal. Ils étaient avant tout hostiles à la Restauration, et le concours qu'ils étaient disposés à apporter à une politique libérale devait être subordonné aux espérances que cette politique pouvait donner à leurs passions et à leurs vues.

C'est là ce que M. Decazes voyait avec évidence, ce que ses collègues, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, royaliste aux mœurs républicaines ; le baron Louis, que son passé rendait odieux aux ultras ; le marquis Desselles, esprit plus modéré qu'ingénieux, et M. de Serre lui-même, voyaient moins bien que lui. Ce qu'il redoutait par-dessus tout, c'étaient des difficultés et des conflits qui fortifieraient l'opposition ultraroyaliste de l'adhésion de ce parti de gauche dont la sympathie en ce moment semblait acquise au ministère. La position était difficile, grosse de dangers et nécessitait autant de perspicacité que de courage. M. Decazes et M. de Serre, qu'un goût mutuel et une conformité de vues allaient rapprocher bientôt après les avoir d'abord laissés séparés, l'abordèrent avec résolution.

C'est dans la discussion d'une loi relative à la responsabilité des ministres que M. de Serre fit ses débuts comme orateur du gouvernement. Puis, il fut appelé à défendre devant la Chambre des députés la résolution qui créait en faveur du duc de Richelieu, à titre de récompense nationale, pour être attaché à sa pairie et transmissible au même titre, un *majorat de cinquante mille francs de revenu*. On sait quels

éminents services avait rendus à la France le duc de Richelieu dans les négociations qui avaient amené la libération du territoire. La récompense qu'on proposait de lui décerner était donc méritée. Mais la droite y trouva l'occasion d'inaugurer le système d'opposition auquel elle entendait s'arrêter désormais, et, après des débats de pure forme, assez humiliants pour l'amour-propre du duc de Richelieu, dont la susceptibilité était d'autant mieux fondée qu'il n'avait rien demandé, l'opposition acheva de dénaturer le caractère de la manifestation qu'on avait voulu faire, en substituant au projet primitif un projet nouveau d'où la transmissibilité était exclue. Le duc de Richelieu était pauvre ; mais il ne voulait pas recevoir dans ces conditions une rente viagère. Par égard pour le roi, il ne crut pas devoir la refuser ; mais il en fit don aux hospices de Bordeaux. Dans les débats auxquels cette affaire donna lieu, M. de Serre prit la parole avec un succès personnel qui ne fut diminué en rien par l'échec de la proposition gouvernementale. Ces débats avaient révélé une fois de plus les sentiments dont était animée l'opposition de droite, qui n'avait pu résister au désir de faire peser sur le duc de Richelieu, un des signataires de l'ordonnance du 5 septembre, le poids de ses colères.

Les jours suivants mirent encore plus ces sentiments en évidence. Le 11 janvier, le ministre des finances avait présenté un projet de loi tendant à transporter du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet le commencement de l'année financière. Cette modification était justifiée par la nécessité de rétablir les règles budgétaires, imposées par la Charte et violées dans la pratique. La Charte avait dit que l'impôt devait être voté pour un an. Mais l'ouverture des sessions n'ayant lieu qu'au mois de novembre, le budget ne pouvait être définitivement adopté que dans les premières semaines de l'année suivante ; il en résultait la nécessité de consentir, en attendant, à des douzièmes provisoires, ce qui transformait un moyen exceptionnel en un moyen ordinaire et liait la Chambre sur des questions

qu'elle n'avait pas le temps d'étudier. Pour remédier à cet inconvénient, il fallait donc ou avancer de six mois l'ouverture de la session, ce qui fut jugé impossible, ou retarder l'ouverture de l'année financière. C'est à ce parti que s'arrêta le baron Louis. Sa proposition ne soulevait aucune objection sérieuse, car, s'il est vrai qu'elle obligeait la Chambre, contrairement au texte et à l'esprit de la Charte, à voter une fois l'impôt direct pour dix-huit mois, cette dérogation passagère à la loi constitutionnelle avait justement pour but d'en assurer ensuite la stricte observation. La commission chargée d'examiner le projet de loi l'adopta ; la gauche se montra disposée à se rallier à son avis. Mais les ultras de la droite, subitement convertis à cette Charte qu'ils avaient tant de fois conspuée, s'élevèrent avec violence contre ce qu'ils appelaient sa violation. M. de la Bourdonnaye vint exprimer à la tribune leurs passions et leurs colères. « On ne fonde pas, dit-il, la liberté publique sur la ruine de toutes les libertés, sur l'oppression du vœu national par l'influence des élections, sur l'usurpation de tous les pouvoirs, sur les mesures administratives les plus arbitraires. On ne consolide point la monarchie en sacrifiant tous les jours les prérogatives de la couronne et la sécurité du trône, en semant l'inquiétude dans la garde, la division dans l'armée, le trouble dans l'administration, le désordre dans les finances, pour favoriser les agitateurs et les capitalistes étrangers. »

Après cette allusion aux divers actes du gouvernement depuis deux ans, M. de la Bourdonnaye conclut en demandant le rejet de la proposition. M. de Saint-Aulaire lui répondit en essayant d'établir une distinction entre les dispositions fondamentales de la Charte et les dispositions réglementaires, réponse qui amena tour à tour à la tribune M. Corbière et M. de Villèle. Ce dernier était assurément un autre homme que M. de la Bourdonnaye ; modéré, dégagé des entraînements de 1815 après les avoir subis, il cherchait à faire de la droite un grand parti politique. Mais il était souvent réduit

pour assurer son influence sur elle, à flatter ses passions. Après son discours, M. Guizot, nommé depuis quelques jours directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, écrivait à M. de Serre : « Il faut absolument, cher ami, que vous parliez demain, que vous repreniez vertement MM. de Villèle et de la Bourdonnaye. J'ai vu beaucoup de monde aujourd'hui; tout le monde s'étonne et tout le monde a raison. On se demande si le ministère est donc paralysé, muet et mort; et, en effet, il en a l'air. C'est à vous à ne pas souffrir qu'il ait un seul instant cette fatale apparence. L'inaction, l'hésitation, le silence, sont la mort dans ce pays-ci. Louis n'est pas homme à se défendre; Vous seul pouvez, et vous devez. Je vous proteste que cela est grave; voyez comment nous allons : nous nous isolons chaque jour; nous ne rallions personne dans la Chambre; on ne sait où nous marchons, où nous sommes. Le gouvernement n'est pas possible entre six personnes; il en faut vingt, trente, quarante; il faut avancer avec une masse et la poster en toute occasion où se montre l'attaque. Pour Dieu ! ne dormez pas sur le banc des ministres : votre présence, vos paroles, demain, sont indispensables, et placez-vous, en parlant, non seulement dans la loi, mais dans la situation. La matière est belle, et vous êtes capable. »

Cette curieuse lettre, qui révèle tous les embarras du ministère, fut entendue, et, le 15 février, M. de Serre prononça un grand discours dans lequel il répondit victorieusement toutes les objections plus ou moins passionnées qui, depuis quatre jours, s'étaient exprimées à la tribune. Après avoir démontré que la loi proposée était nécessaire à la marche régulière des finances, il répliqua à M. de la Bourdonnaye, à tous ceux qu'on avait vus pendant plusieurs années attaquer la Charte, et qui s'en étaient faits tout à coup les défenseurs scrupuleux et ardents : « Croyez-le, messieurs, croyez-le, c'est à des signes certains que l'on reconnaît les vrais amis de la Charte, les hommes vraiment constitutionnels.



On ne les voit point, Pharisiens nouveaux, se contenter d'un culte purement extérieur et, la Charte sur leurs lèvres, élever des scrupules et de subtiles querelles sur des syllabes, des points et des virgules, tandis qu'au gré de leurs passions ou de leurs intérêts, ils violent sans pudeur les préceptes les plus essentiels de la loi. Aimer et pratiquer la Charte, c'est protéger, c'est défendre les droits, les intérêts, les libertés publiques que la Charte a reconnus et garantis; c'est combattre tous ceux qui voudraient les menacer, les inquiéter ou les flétrir. Aimer la Charte, c'est chercher, non dans de vains simulacres, mais dans la franchise et la réalité de ses institutions, la pleine sécurité de nos intérêts, de nos droits et de nos libertés. Aimons ainsi la Charte, messieurs; fondons sur elle ce trône dont elle est descendue; que la France entière, à notre exemple, se pénètre de son esprit, et nous ne craignons ni ces soldats impies, ni ces insolentes paroles dont on nous a tantôt menacés. » M. de Serre repoussa avec la même chaleur les accusations dirigées contre le ministère par M. de la Bourdonnaye, et son éloquente improvisation, toute pénétrée de ce charme communicatif qui devait assurer à sa mémoire le renom d'un grand orateur, fut couverte d'applaudissements. La loi fut votée à la Chambre des députés.

Mais c'étaient là des succès précaires qui n'enlevaient rien aux forces de l'opposition et ne suffisaient pas à réprimer l'ardeur avec laquelle la droite cherchait à former à gauche une coalition propre à renverser le ministère. C'est de la Chambre des pairs qu'allaient partir maintenant les attaques; c'est là que se nouaient depuis quelques jours les intrigues les plus dangereuses. Le pays vivait alors sous l'empire d'une loi électorale assurément défectueuse, mais qui valait mieux cependant que la précédente, sous laquelle avait été élue la Chambre introuvable. La majorité royaliste de la Chambre des pairs, en dépit de l'attachement que la France portait à cette loi, grâce à laquelle s'était déterminé le mou-

vement libéral, demanda que des modifications y fussent introduites, et, malgré le roi, malgré les ministres, malgré le sentiment national, dont M. Laffite se fit l'écho dans la Chambre des députés, en demandant que la loi des élections fût maintenue telle qu'elle était, comme la base principale de la paix publique et de la monarchie constitutionnelle, elle adopta, à la majorité de quatre-vingt-dix-huit voix contre cinquante-cinq, la proposition du marquis Barthélemy ainsi conçue : « Le roi sera humblement supplié de proposer aux Chambres une loi qui fasse éprouver à l'organisation des collèges électoraux les modifications indispensables. »

La Chambre des députés fut appelée à son tour, le 23 mars, à se prononcer sur cette proposition, et la repoussa par cent cinquante voix contre quatre-vingt-quatorze, après un admirable discours du comte de Serre, dans lequel il dévoila les menées hypocrites à l'aide desquelles on avait espéré frapper à mort le ministère.

Au cours de ce débat, M. de Villèle s'éleva contre le droit accordé aux préfets de préparer les listes électorales. Il cita le département du Gard, où le nombre des électeurs, qui n'était en 1817 que de neuf cent quatre-vingt-onze, avait été élevé à seize cents en 1818. M. de Saint-Aulaire répondit que cet accroissement avait eu pour but de réparer des oublis volontaires précédemment commis, et de prouver à ceux que la Terreur blanche avait éloignés du scrutin en 1815, qu'ils pouvaient voter sans danger. Il rappela les assassinats commis à Nîmes en cette année, à la veille des élections. M. de Villèle ayant objecté que, s'il y avait eu des assassinats, il fallait les punir, M. de Serre s'élança à la tribune et déclara que la répression avait été rendue impossible. Partout dans le Midi, l'esprit de parti avait fait acquitter les assassins ; il avait été impossible d'obtenir la déposition d'un seul témoin à charge ; la peur les rendait silencieux. Cette déclaration exaspéra les ultras, et le rejet de la proposition Barthélemy ajouta encore à leur fureur.

Il y avait juste vingt et un jours que la majorité des pairs s'était prononcée dans un sens différent. Mais, dans cet intervalle, une grave et très habile mesure avait été prise par le cabinet, mesure dont l'indispensabilité et l'urgence sont affirmées par cette lettre de M. Guizot à M. de Serre, en date du 25 février : « J'ai un chagrin bien profond : je ne sais plus quand vous finirez, comment vous finirez ; et si vous ne finissez pas, on finira sans vous, malgré vous, contre vous. Le public prend d'heure en heure une attitude plus grave. » Le 6 mars, une ordonnance royale créait d'un seul coup soixante nouveaux pairs et noyait dans cette *fournée* la majorité hostile du Luxembourg, au moment où elle croyait en avoir fini avec le ministère et venait de marquer son ressentiment contre lui, non seulement en adoptant la proposition Barthélemy, mais encore en repoussant le projet de loi du baron Louis dont il est parlé plus haut.

La nomination des soixante pairs, vivement conseillée par MM. Decazes et de Serre, consterna les ultras dans les deux Chambres et à la cour, où, à l'exception du duc d'Angoulême et du duc d'Orléans, tout le monde était exaspéré contre le roi. Le comte d'Artois et le duc de Berry répandirent au dehors leur indignation ; la duchesse d'Angoulême versa des larmes. « Voilà, dit Monsieur au duc d'Angoulême, le commencement de l'enterrement de notre famille. » Et le duc de Berry s'oublia jusqu'à s'exprimer en termes injurieux sur les nouveaux pairs, dont plusieurs avaient siégé au Luxembourg pendant les Cent jours. Le corps diplomatique étranger lui-même se montrait mécontent. Mais le pays était rassuré, le roi approuvait, et la droite expiait ainsi la faute qu'elle avait commise en tentant imprudemment de changer la loi électorale. Enfin, dans la Chambre des pairs, les influences de l'ancien régime se trouvaient tout à coup singulièrement ébranlées par l'esprit nouveau qu'on venait d'y infuser. Ce n'étaient pas là sans doute des avantages décisifs, ils indiquaient, du moins, quelle marche le ministère entendait suivre ; ils ré-

vélaient ses résolutions ; ils permettaient de dire que jamais cabinet n'avait donné si vite et de meilleure grâce des gages au parti libéral. Il allait d'ailleurs lui en donner un autre avec ses lois sur la presse, dont la discussion porta si haut la réputation de la tribune française.

Le malheur était que les ministres ne vivaient pas dans une absolue communauté d'opinions et de vues. Malgré tout, leur assemblage se ressentait quelque peu de la rapidité avec laquelle il avait été formé. Ses membres étaient pour la plupart des hommes éminents. On comptait parmi eux Gouvion Saint-Cyr, qui venait de se révéler grand administrateur, M. Portal, qui allait imprimer à la marine française une impulsion si décisive, le baron Louis, un financier plein d'expérience, M. de Serre, le plus puissant orateur de cette époque, et enfin M. Decazes, que son habileté personnelle, sa popularité, ses récents succès et la faveur du roi rendaient particulièrement apte à diriger le gouvernement. Mais lui-même ne pouvait s'appuyer d'une manière absolue que sur M. Portal. Le marquis Dessolles, président nominal du conseil, le maréchal Gouvion Saint-Cyr et le baron Louis par leur nature d'esprit, leur passé, leurs relations inclinaient soit du côté des bonapartistes, soit vers le centre gauche plus qu'il ne convenait, et la mobilité passionnée de M. de Serre tendait alors à le pousser vers ce parti où ses amis les doctrinaires cherchaient des alliés et où lui-même rêvait de trouver des appuis pour une politique à la fois royaliste et libéral.

M. Decazes, bien qu'il voulût, comme il le disait, nationaliser la couronne et royaliser la France, trouvait que ses collègues se laissaient trop entraîner hors de la voie où il aurait voulu les maintenir. Le dissentiment ne s'accroissait pas encore ; il était au fond des choses bien plus qu'à la surface. Mais il apparaissait à M. Decazes, qui voyait d'autre part, coalisés contre lui, la droite, le faubourg Saint-Germain, les princes, et qui, ne désespérant pas cependant de

former un tiers parti avec les éléments modérés des diverses opinions, ne voulait pas se laisser dévoyer. Il commençait se demander s'il n'y aurait pas lieu de modifier prochainement la composition du cabinet.

Les choses en étaient là quelques semaines après sa formation, quand l'ensemble des projets de loi sur la presse fut présenté à la Chambre des députés, le 22 mars, par M. de Serre. Ces projets, au nombre de trois, avaient été rédigés par le duc de Broglie, soumis ensuite à une commission composée de MM. Royer-Collard, Guizot et de Barante. Les dispositions en étaient sincèrement libérales et dignes d'un grand pays. Le premier énumérait comme suit les crimes et délits qui pouvaient être commis par la voie de la presse : provocation publique aux crimes et délits, offenses publiques envers la personne du roi, outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs, diffamation et injures publiques commises au moyen de discours, menaces et cris proférés dans des lieux publics, ou par des écrits imprimés, des dessins, des peintures et des emblèmes. Le second projet réglementait les poursuites et le jugement. La saisie des écrits ne pouvait plus être ordonnée qu'après leur publication ; les crimes et délits devaient être déférés aux cours d'assises, c'est-à-dire au jury ; les injures simples, aux tribunaux correctionnels. C'était l'attribution nouvelle conférée au jury qui caractérisait la législation soumise à l'approbation des Chambres. Le troisième projet, supprimant pour les journaux l'autorisation préalable et la censure, les astreignait au cautionnement, à la désignation de deux éditeurs responsables et à la formalité du dépôt. Le préambule de ces lois posait en principe que les crimes et délits commis par la voie de la presse rentraient dans la catégorie des crimes et délits ordinaires.

Jamais des dispositions si libérales n'avaient été appliquées à la presse. Depuis un demi-siècle, malgré l'effort des gouvernements pour les transformer, tantôt en les

élargissant, tantôt en les rétrécissant, on n'en a formulé de meilleures : Elles sont restées la base de tout ce qui a été fait depuis ; c'est à cette réglementation de 1819 que les législateurs reviennent sans cesse, quand il s'agit de déterminer la responsabilité des journaux. Néanmoins, la presse, qui avait au vote des lois nouvelles un intérêt capital, les accueillit avec défaveur : à gauche, sous prétexte qu'elles n'étaient pas suffisamment libérales ; à droite, parce qu'elles l'étaient trop. Il est vrai que la droite n'osa avouer la cause de son mécontentement, et que Chateaubriand, organe éloquent des ultras, affirma dans un écrit fameux que, si elles étaient adoptées, la liberté de la presse ressemblerait à la liberté de discussion dont on jouissait dans les Chambres impériales. Injustes étaient ces reproches. D'ailleurs, tous ceux que les journaux adressèrent aux lois furent également dépourvus d'équité. Quand ils les dénonçaient comme un assaut livré aux libertés, comme une atteinte au bon sens et à la dignité des Chambres, ils cherchaient à effrayer le pays, dans l'espoir que, guidé par la peur, il se prononcerait contre elles, et que le ministère subirait un échec qui le renverserait.

La discussion s'ouvrit le 11 avril. Le parti ministériel reprocha à la commission d'avoir, par des amendements successifs, affaibli un projet déjà trop indulgent. Puis ce fut Benjamin Constant, rentré depuis peu dans la vie publique, qui réclama le jury pour tous les délits sans exception. Il repoussa la pénalité qui frappait l'outrage à la morale publique, « parce que, dit-il, la morale ne saurait se définir ». M. Lainé demanda, sans l'obtenir, qu'un article spécial punit l'outrage à la religion ; on se contenta d'ajouter à ces mots « morale publique » ceux-ci « et religieuse ». Il aurait aussi voulu que l'immunité parlementaire couvrit les écrits publiés par les pairs et les députés ; la Chambre écarta cet amendement ainsi qu'un autre de Manuel, qui réclamait un *privilege analogue pour les pétitions*.

M. de Serre défendit, au nom du gouvernement, les projets de loi et porta presque seul le fardeau de la discussion, avec une éloquence qui depuis fut rarement atteinte et jamais dépassée. Son talent nerveux et passionné donna toute sa mesure et ne brilla jamais d'un plus saisissant éclat. C'est pendant ces grands débats que, amené à déclarer que toujours en France la majorité des assemblées délibérantes avait été saine, il fut interrompu par M. de Bourdonnaye, qui cria : « Quoi ! même la Convention ! — Oui, même la Convention, répliqua M. de Serre, et si elle n'avait pas voté sous les poignards, la France n'aurait pas eu à gémir du plus épouvantable des crimes. » Ces paroles rigoureusement exactes, mais dépourvues peut-être d'à-propos politique, soulevèrent la droite, et, bientôt dénaturées, servirent de base à l'accusation que les journaux de ce parti portèrent contre M. de Serre, d'avoir fait l'apologie d'une assemblée régicide.

Enfin le vote du premier projet eut lieu le 21 avril par 143 voix contre 58. L'examen du second, concernant le jury, commença le lendemain. Il fut combattu par la plupart des députés appartenant à la magistrature, qui voyaient avec regret dépouiller d'une de leurs attributions les tribunaux correctionnels. M. de Serre le défendit. Le délit de diffamation, qui, pour la première fois, prenait place dans la législation, fut réglementé après un débat qui s'engagea entre le garde des sceaux et M. Royer-Collard, sur un amendement de ce dernier demandant la liberté de diffamer les fonctionnaires, et qui fut repoussé. Le vote de ce second projet fut acquis le 30 août, et le vote du troisième, le 5 mai. La Chambre des pairs, après une discussion qui ne provoqua pas d'incidents, ratifia les décisions de celle des députés. On eut enfin une claire et bonne loi sur la presse. Sans en attendre l'adoption, le ministère s'était dessaisi du droit de censure.

*Il se créa, dès ce moment, un grand nombre de journaux ;*

ceux qui existaient se transformèrent, en se développant. Il convient de citer quelques-unes des feuilles qui étaient alors en possession de la faveur publique ou qui la conquièrent rapidement. C'étaient le *Constitutionnel*, l'*Indépendant*, la *Quotidienne*, la *Gazette de France*, le *Journal des Débats*, le *Drapeau blanc*, le *Moniteur*, le *Journal de Paris*, les *Archives politiques*, la *Minerve*, le *Conservateur*, la *Bibliothèque historique*. Parmi les nombreux écrivains qui, dans ces journaux et recueils, servaient la politique de leur parti, il faut nommer Chateaubriand, Benjamin Constant, Paul-Louis Courier, Saint-Simon, Fiévée, Étienne, Jay, Tissot, Évariste Dumoulin, de Jouy, Augustin Thierry, Dunoyer, Comte, Michaud, Laurentie, de Lourdoueix, de Lamennais, de Feletz, Hoffmann, Guizot, Villemain, de Rémusat, de Salvandy, de Sacy, Martinville. C'est par ces plumes brillantes que les factions se livraient bataille; c'est grâce à elles que l'opinion se formait et par l'éclat du talent et par l'ardeur de la lutte, que la presse peu à peu saisissait l'influence qu'elle commençait à exercer dans le pays. Quoique affranchie; par les lois nouvelles, des entraves apportées à son expansion, elle ne devint ni plus juste, ni plus modérée. C'est contre le clergé que se portait, dès ce moment, l'effort de journaux hostiles à la dynastie. Il est vrai que le clergé, par ses tentatives réitérées pour dominer la France, les missions qu'il entreprenait de toutes parts sans mesure ni frein, provoquait des passions contraires, non moins ardentes que celles qu'il aurait voulu enchaîner.

A mesure que la presse les envenimait, ces passions avaient devant la Chambre des contre-coups plus violents. Des pétitions demandant le rappel des exilés et des bannis étaient arrivés, au nombre de vingt-sept, au Palais Bourbon. Elles donnèrent lieu à un rapport, qui fut discuté le 17 mai. Le rapporteur blâmait les pétitionnaires, et proposait le rejet de leurs demandes, afin d'arrêter un mouvement qui menaçait de se généraliser. M. de Serre prit la



parole après lui. Après avoir prétendu que ces pétitions avaient une origine commune et n'étaient qu'une manœuvre, il traça à grands traits les limites de la clémence royale dans des termes qui lui valurent les applaudissements de la droite ; il termina son discours en disant : « Ainsi donc, à l'égard des régicides, jamais. A l'égard des individus temporairement exilés, confiance entière dans la justice et la bonté du roi. » Les pétitions furent repoussés presque à l'unanimité. Mais le discours de M. de Serre avait donné à la droite de telles espérances qu'il fallut le commenter dans le *Moniteur*, afin de ne pas laisser croire que le ministère se livrait à ce parti, ainsi que le prétendait la gauche.

C'est à la suite de ce débat qu'un député royaliste, M. de Courvoisier, dénonça l'existence à Paris d'un comité directeur qui agitait les départements en provoquant l'envoi de pétitions. M. Royer-Collard soutint cette accusation, contre laquelle Benjamin Constant défendit mollement son parti.

Les Chambres votèrent ensuite les lois financières. Les receveurs généraux furent autorisés à recevoir les souscriptions de rentes. Les comptes des années 1815, 1816 et 1817 furent approuvés, et enfin on adopta le budget de 1819, qui augmentait dans de notables proportions le budget de l'intérieur, celui de la guerre et celui de la marine. Les débats qui s'engagèrent sur ces divers points ne méritent rien de plus qu'une mention. Ce qui les domina surtout, ce fut l'intérêt de parti. Les orateurs qui, à côté du baron Louis, et plus souvent pour le combattre que pour l'approuver, y tinrent la plus grande place furent MM. de Villèle et Casimir Périer, qui s'étaient fait des questions de finances une spécialité. La session se termina le 17 juillet 1819.

## II

DÉSUNION DANS LE MINISTÈRE — HOSTILITÉ DE LA PRESSE — EMBARRAS EXTÉRIEURS — RENOUELEMENT DU CINQUIÈME — ÉLECTION DE L'ABBÉ GRÉGOIRE — SES EFFETS — UNE PARTIE DU MINISTÈRE SE DÉCIDE A MODIFIER LA LOI ÉLECTORALE — NÉGOCIATIONS DE M. DECAZES AVEC LA DROITE — IMPOSSIBILITÉ DE S'ENTENDRE — MODIFICATIONS MINISTÉRIELLES — M. DECAZES PRÉSIDENT DU CONSEIL — OUVERTURE DE LA SESSION DE 1820 — MALADIE DE M. DE SERRE — ASSASSINAT DU DUC DE BERRY.

Durant la session qui venait de finir, le ministère n'avait compté que des succès. Toutes ses propositions étaient votées, toutes celles des adversaires écartées. Cependant sa situation si brillante au point de vue parlementaire, due surtout à l'ascendant que M. de Serre exerçait sur la Chambre, cachait des dangers qui n'échappaient pas aux plus clairvoyants de ses membres.

C'était d'abord la désunion qui régnait dans son sein et qui allait en s'accroissant. Elle avait eu ce singulier résultat que, tandis que M. Decazes essayait, par d'actifs pourparlers, d'attirer la droite à lui, tel autre de ses collègues tentait auprès de la gauche des démarches analogues, contradiction qui donnait à la politique du gouvernement une physionomie dépouillée de précision et de sincérité. Pourparlers et démarches restaient d'ailleurs sans résultat. Chacun des deux partis voulait conquérir les ministres, mais non se laisser conquérir par eux.

Puis, c'était l'hostilité de la presse; elle s'aggravait chaque jour, en envenimant jusqu'aux accidents les plus vulgaires de la vie publique d'un grand pays; elle se compliquait de l'animosité de la famille royale. Celle-ci, malgré le roi, se faisait de plus en plus active contre son ministère, à l'instigation du comte d'Artois et de ses amis, qui ne voyaient que des malfaiteurs dans le parti Decazes et cherchaient

à le perdre dans la faveur de Louis XVIII. Ce funeste antagonisme avait un écho jusque dans l'armée, où il se manifestait par des collisions et des duels entre les troupes de ligne et les gardes du corps, entre les anciens officiers et les nouveaux. Les sociétés secrètes qui commençaient à se former sur la surface du pays, qui n'attendaient le triomphe de leurs idées que d'un changement de dynastie et qui allaient jusqu'à offrir la couronne au prince d'Orange, fils du roi de Hollande, entretenaient ce malaise par leur propagande toujours en rivalité avec celle de la Congrégation.

C'étaient enfin les embarras extérieurs créés par l'inquiétude avec laquelle les gouvernements engagés dans la Sainte Alliance, menacés chez eux par les menées révolutionnaires, observaient l'exemple et les encouragements qu'elles rencontraient en France. Les représentants de l'Europe à Paris, naguère empressés à soutenir la politique de M. Decazes, en suivaient maintenant les développements avec défiance. Le jury n'avait-il pas absous deux individus coupables d'une tentative d'assassinat sur la personne du duc de Wellington ? L'audace de la presse, les efforts de la démocratie avaient des imitateurs en Italie, en Angleterre, en Espagne, et surtout en Allemagne où l'agitation commencée en 1813 contre Napoléon se continuait contre les trônes. Les cabinets s'alarmaient. Les principaux souverains germaniques se réunissaient même en congrès à Carlsbad, au mois d'août, et, à l'instigation de l'Autriche, y prenaient les mesures les plus rigoureuses contre les conspirateurs. Les libéraux de France se demandaient si cette réaction commencée en Europe n'aurait pas son contre-coup à Paris, si le ministère ne voudrait pas y faire sa partie, et les plus violents d'entre eux l'attaquaient, en lui attribuant des desseins qui étaient bien loin de sa pensée.

C'est au milieu de ces difficultés qu'il était tenu de gouverner. Que pouvaient dans ces conditions, pour son prestige et son maintien, les améliorations et les réformes qu'il intro-

duisait peu à peu dans l'administration générale du royaume ? Il était toujours à la merci d'un incident. La nécessité de renouveler partiellement la Chambre ramenait tous les ans dans le pays l'agitation électorale, en même temps qu'il offrait aux adversaires du pouvoir des occasions régulières et fréquentes de se compter. Justement, l'époque fixée pour le renouvellement de 1819 approchait. La date des élections était fixée au 14 septembre, et les partis s'y préparaient fiévreusement. La gauche, par l'organe de son comité de Paris, présentait des candidats dont le nom était terriblement significatif, ennemis irréconciliables des Bourbons. Les ultras, véritables directeurs des opérations électorales parmi les royalistes, écartaient partout les candidats ministériels. Leur mot d'ordre était qu'il valait mieux, à défaut d'un homme de leur faction, voter pour un révolutionnaire que pour un modéré.

Les élections eurent lieu ; la droite ne put faire élire que cinq des siens ; le ministère en compta une vingtaine. Trente environ appartenaient à la gauche. Mais, parmi ceux-là, il en était un qui suffisait seul à caractériser la situation : Grégoire, ancien évêque constitutionnel de Blois, qui, dans la Convention, avait le premier demandé l'abolition de la royauté, et approuvé en termes de la dernière violence la mort du roi, qu'il avait été empêché de voter. Présenté aux élections de l'Isère par le comité de Paris, il ne put être nommé que grâce au concours des ultras, qui, n'ayant pas réussi à faire passer leur candidat, estimaient qu'une élection jacobine était préférable à une élection ministérielle. Cette nomination constituait une injure suprême pour le roi. Tandis que les ultras essayaient d'en faire remonter la responsabilité à la politique suivie par M. Decazes depuis son arrivée au pouvoir, et se vengeaient ainsi de la dissolution de la Chambre introuvable, dont ils n'étaient pas encore consolés, le roi, mieux avisé, la leur attribuait à eux-mêmes, à eux seuls. « Mon frère, lui avait dit le comte d'Artois, vous

voyez où l'on vous mène! — Oui, mon frère, avait-il répondu, j'y pourvoirai. » Le sens de cette réponse ne saurait être douteux quand on la rapproche de ce passage d'une lettre qu'il écrivait, le même jour, à M. Decazes. « C'est une consolation pour moi de penser qu'un jour l'histoire, qui à la longue ne flatte personne, dira à qui nous sommes redevables d'un pareil choix. »

Le jour prédit par Louis XVIII est venu; l'histoire impartiale a jugé que si ce fut l'impardonnable faute de la gauche de repousser la politique de liberté que lui apportait la monarchie et d'y répondre par une opposition systématique, sans merci, ce fut la faute non moins inexcusable d'une faction de royalistes de seconder ces desseins par haine de la politique modérée que M. Decazes cherchait à faire prévaloir. La seconde de ces politiques eût sauvé la monarchie; la première l'a perdue.

Cependant l'élection de l'Isère était un avertissement dont le gouvernement ne pouvait ne pas tenir compte. Il fallait à tout prix arrêter la marche ascendante de la gauche et son envahissement progressif dans la Chambre. L'idée, secrètement caressée par quelques-uns des ministres, de réformer la loi électorale, apparut comme le meilleur moyen de remédier au mal. Elle recruta dans le ministère MM. Decazes, de Serre et Portal, en excitant, il est vrai, les appréhensions du marquis Dessolle, du maréchal Gouvion Saint-Cyr, du baron Louis, et rallia le petit groupe des doctrinaires, qui fut consulté sur son opportunité. La réforme qu'il s'agissait d'opérer consistait dans la suppression du renouvellement partiel. La Chambre des députés serait élue pour sept ans et ne se renouvellerait qu'intégralement, à la fin de son mandat. Il y aurait deux sortes d'électeurs: les uns de département votant deux fois, les autres d'arrondissement. Ils devaient avoir trente ans au moins, payer, les premiers, quatre cents francs d'impôt, les seconds deux cents. Les éligibles devaient payer six cents francs d'impôt

direct. Le nombre des députés s'élèverait à quatre cent cinquante-six.

C'était, on le voit, le contraire de la loi de 1817, et il semble qu'il eût été sage à M. Decazes de se retirer, puisque la législation, qui était son œuvre, n'avait pas réussi et puisqu'il était condamné à en solliciter la modification. Il comprenait tout ce que sa conduite offrirait de contradictoire et hésitait à prendre la responsabilité de ces grands changements. Il tenta de décider le duc de Richelieu à rentrer aux affaires, — c'était, disait-on, le seul homme capable de ramener la droite au ministère ; — mais il échoua de ce côté ; M. de Richelieu ne voulait pas reprendre le pouvoir. Le cabinet ne fut pas plus heureux lorsqu'il essaya de s'entendre avec M. de Villèle pour rallier les royalistes, qui s'inspiraient des conseils de celui-ci. M. de Villèle déclara qu'il ne voulait rien décider sans avoir consulté son ami M. Corbière, alors en Bretagne, et partit en effet pour l'aller rejoindre.

En son absence, la droite, avertie de ce qui se passait, formula un programme qui fut soumis à M. Decazes par Chateaubriand, comme le minimum des conditions qu'elle mettait à son concours. Elle approuvait la réforme électorale projetée ; mais elle voulait que les règlements sur l'avancement dans l'armée fussent modifiés, les municipalités et les gardes nationales réorganisées, les impôts diminués, les individus qu'avait spoliés la révolution, indemnisés, et les ordres monastiques légalement rétablis. Avant même de discuter ce programme, sur lequel, d'ailleurs, aucune entente ne pouvait s'établir, M. Decazes, qui ne voulait pas céder le pouvoir à la droite, espéra la contenir en lui donnant des gages de son bon vouloir. La Société des amis de la presse, qui tendait à devenir un centre de conspiration, fut dissoute ; le maire de Brest, qui avait laissé insulter l'évêque de Quimper et des missionnaires en tournée, fut destitué.

Malheureusement, ces mesures, qui exaspéraient la gauche, ne ramenaient pas la droite. Elle les trouvait insuffisantes, d'autant plus qu'au même moment, divers exilés de 1815 étaient rappelés et sept pairs des Cent jours, les seuls qui n'eussent pas été réintégrés dans leurs dignités, autorisés à reprendre leur siège. Les ultras se refusaient à soutenir un ministère qui n'était pas complètement à eux et qu'ils accusaient de favoriser les menées révolutionnaires.

Il fallut enfin prendre une décision sur la réforme électorale. La question ayant été nettement posée, le 17 novembre, dans le conseil, le désaccord qui minait le cabinet éclata. Le marquis Dessolle, ministre des affaires étrangères, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, et le baron Louis, ministre des finances, envoyèrent au roi leur démission. Elle était attendue et fut acceptée. Le premier eut pour successeur M. Pasquier, qui avait été déjà garde des sceaux dans le cabinet Richelieu; le second, le général marquis de La Tour-Maubourg, tout dévoué aux Bourbons, bien que sa carrière militaire se fût faite sous l'empire, et le troisième enfin, M. Roy, député de la Seine, homme d'affaires consommé, animé des sentiments les plus libéraux. M. Decazes prit, au refus de M. de Serre et sur la demande de Louis XVIII, la présidence du conseil.

Ce fut l'erreur de ce prince et de l'homme d'État placé à la tête du gouvernement de supposer que le cabinet, tel qu'il restait constitué après ces modifications, pourrait exercer encore quelque influence sur la droite. Aucun des nouveaux ministres n'était en situation de gagner la confiance qu'elle refusait aux démissionnaires aussi bien qu'à ceux qui leur survivaient; d'autre part, MM. Dessolle, Gouvion Saint-Cyr et Louis, en se retirant, consumaient la rupture entre la gauche et le cabinet, qui, plus que jamais, allait se trouver en butte aux passions hostiles, exposé à voir la majorité lui faire défaut tout à coup. Il est vrai que M. Decazes nourrissait l'espoir de modifier en peu de jours ces dispositions.

Pour y travailler librement, sans trop se mettre en contradiction avec son passé, il voulut en finir avec la question des exilés, et il présenta à la signature du roi une ordonnance qui rouvrait la patrie aux derniers bannis, à l'exception toutefois des régicides condamnés à n'y rentrer jamais.

Le discours de la couronne, prononcé le 27 novembre à l'ouverture de la session, annonça cette mesure de clémence. Deux mois avant, une princesse était née du duc et de la duchesse de Berry. Le roi fit allusion à cet événement, qui permettait d'espérer une descendance pour sa maison. Enfin, après avoir signalé les justes motifs de crainte qui se mêlaient à la prospérité publique, il proclamait la nécessité de modifier la législation électorale et de soustraire la Chambre à l'action annuelle des partis. Le nouveau député, Grégoire, n'assistait pas à la séance royale. Il n'avait pas été convoqué. L'opinion générale était qu'il ne serait pas admis à siéger, non seulement à cause de son passé, mais encore parce qu'une grave irrégularité avait entaché son élection. La gauche elle-même, comprenant la faute commise par les électeurs [de l'Isère ou, pour parler plus exactement, par le comité qui avait dicté leur choix, se montrait disposée à se prêter à toute combinaison qui écarterait Grégoire sans invoquer son passé et sans attribuer son exclusion à ses votes dans la Convention. Quelques-uns de ses membres firent même auprès de lui une démarche pour l'engager à donner sa démission. Il s'y refusa. Mais déjà la droite était résolue à annuler l'élection.

C'est sur cette affaire que la Chambre eut à se prononcer dans sa séance du 6 décembre. L'annulation de l'élection ne fut d'abord demandée que pour des motifs tirés de son irrégularité. « Il en est un autre, s'écria tout à coup M. Lainé : l'indignité de l'élu. » Il développa cette thèse en accents d'une forte éloquence. La question posée ainsi, les imaginations s'exaltèrent, un grand tumulte éclata, la séance fut suspendue, puis reprise; mais ce fut seulement après un



## HISTOIRE DE LA RESTAURATION.

débat passionné auquel prirent part MM. de la Bourdonnaye, Manuel, Corbière, de Courvoisier, que l'exclusion fut prononcée. L'évêque Grégoire rentra ainsi dans l'obscurité d'où il n'aurait jamais dû sortir, après avoir été l'instrument d'une des manifestations les plus violentes et les plus impolitiques qui pussent être tentées contre les Bourbons.

La Chambre ayant formé son bureau, et M. Ravez étant nommé président, l'adresse fut discutée et votée. Elle mit en lumière le triste état des esprits, moins cependant que le débat qui s'engagea sur une demande présentée par le ministère pour obtenir, en attendant le vote du budget, six douzièmes provisoires. Dans les réunions préparatoires que tint la droite pour décider l'accueil qu'elle ferait à cette demande, les violences des ultras furent telles que M. de Villèle s'en effraya. Il n'avait cessé de soutenir près de ses amis politiques la nécessité de ne pas refuser au gouvernement les subsides qui lui étaient indispensables pour les services publics. Sa persistance lui valut les commentaires malveillants de M. de la Bourdonnaye, qui mit en suspicion son royalisme. M. de Villèle répondit par le dédain et décida ses amis à voter les six douzièmes provisoires, à une grande majorité, malgré la gauche, dont les rangs se grossirent pour la circonstance de quelques exaltés.

Il fallait maintenant s'occuper de la réforme électorale et du projet de M. de Serre. Mais M. Decazes hésitait. Par une véritable fatalité, M. de Serre, qui seul pouvait efficacement soutenir cette réforme, venait d'être atteint d'une affection de poitrine, et, sur le conseil des médecins, était parti pour Nice, afin d'y passer l'hiver. C'était un désastre pour le gouvernement. M. Decazes dut se demander si, dépossédé de M. de Serre, dont la parole était si puissante et qui d'ailleurs avait rédigé le projet de loi, le ministère pourrait le faire agréer par la Chambre. Ce projet, accueilli par la droite avec froideur, parce qu'elle n'y rencontrait pas ce qu'elle *souhaitait d'y voir*, repoussé par la gauche, qui ne se préoccupait

que d'accroître les embarras du gouvernement et d'en tirer parti, n'avait pas davantage obtenu l'approbation des doctrinaires. Les hésitations de M. Decazes s'expliquaient donc par la crainte d'une défaite. Au lieu de hâter l'époque de la discussion, ses efforts tendaient maintenant à la reculer jusqu'au moment où il serait parvenu à former une majorité pour adopter les dispositions nouvelles prises à l'effet de rendre la législation plus protectrice de la Charte et des Bourbons. Entre temps, il cherchait tour à tour des appuis à droite et au centre gauche ; il s'adressait à M. de Villèle pour débattre avec lui les conditions du concours de la Droite ; il s'adressait aussi à M. Royer-Collard, qu'il aurait désiré voir dans le ministère, mais qui refusait d'en faire partie. Les débats et les négociations durèrent six semaines, au milieu d'un trouble profond qui se répandait de la Chambre dans le pays, parmi les ardeurs irréconciliables de la gauche et les haines de la droite surexcitées contre M. Decazes, qu'attaquaient maintenant tous les jours, avec une extrême violence, les journaux dévoués au comte d'Artois.

La date à laquelle pourrait s'ouvrir cette grande discussion n'était pas encore fixée, quand survint un de ces événements dramatiques qui décident du destin, d'un pays ou d'une dynastie, événement d'autant plus redoutable qu'il était inattendu et qu'il déjouait les suprêmes efforts des hommes libéraux successivement groupés autour du trône. Le 13 février 1820, le duc de Berry fut assassiné par Louvel. Il assistait ce jour-là, avec sa femme, à la représentation de l'Opéra, situé alors rue Richelieu, en face de la Bibliothèque. Avant la fin du spectacle, la princesse, se sentant fatiguée, voulut se retirer. Le duc de Berry l'accompagna jusqu'à sa voiture, qui stationnait dans la rue Rameau. Comme elle venait d'y monter et que lui-même, après avoir pris congé d'elle, allait retourner dans sa loge, un individu, se frayant un passage entre les trois ou quatre personnes qui entouraient le prince, se jeta sur lui, le frappa d'un vio-

lent coup de poignard au-dessus du sein droit et prit la fuite. « Je suis assassiné, s'écria le duc de Berry ; cet homme m'a tué... Je suis mort, je tiens le manche du poignard. » Deux de ses gentilshommes, en entendant ces mots, se précipitèrent sur les traces de l'assassin, suivis du factionnaire et d'un valet de pied. Ils l'arrêtèrent quelques pas plus loin avec l'aide d'un garçon de café.

Pendant ce temps, la duchesse de Berry s'était élancée de la voiture, pour rejoindre son mari, qui venait d'arracher le poignard de la blessure. « Je suis mort, reprit-il d'une voix altérée, un prêtre ! venez, ma femme, que je meure dans vos bras ! » On le porta d'abord dans le petit salon qui précédait sa loge, puis dans une salle plus vaste, où on l'étendit sur un lit improvisé, tandis que, sur son désir, on allait quérir sa fille à peine âgée de quelques mois, qu'il voulait embrasser avant de mourir, et l'évêque de Chartres, de qui il désirait recevoir les secours religieux. Agenouillé près de lui, la duchesse de Berry se laissait aller au plus affreux désespoir. Les médecins arrivèrent successivement, et parmi eux l'illustre Dupuytren. Leur avis fut que la blessure était mortelle, le poignard ayant pénétré jusqu'à la garde, et qu'ils ne pouvaient plus qu'essayer de soulager le blessé. Pendant qu'ils se consultaient entre eux et cherchaient à lui rendre un espoir qu'ils n'avaient pas et qu'il n'avait pas davantage, la famille royale était arrivée, le comte d'Artois, père du moribond, le duc d'Angoulême son frère, la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, à qui cette scène rappelait cruellement la tragédie du Temple et les inoubliables douleurs de son enfance, le duc d'Enghien, le duc et la duchesse d'Orléans, puis les ministres, les maréchaux de France, les amis du prince, parmi lesquels se trouvait Chateaubriand.

Ecrasés par la douleur, ils assistaient, les yeux remplis  
armes, à cette lente agonie, rendue plus horrible encore  
es emportements du désespoir de la duchesse de Berry.

Ces emportements devinrent tels, que le blessé intervint pour apaiser la princesse. « Mon amie, lui dit-il à haute voix, ménagez-vous pour l'enfant que vous portez dans votre sein. » Les assistants apprirent ainsi que Louvel n'avait pas frappé toute la maison de France dans la personne du plus jeune de ses membres, et que sur le tronc meurtri un nouveau rameau pouvait reflourir.

Le roi arriva vers cinq heures du matin. A cause de l'état de sa santé, on ne l'avait averti qu'à l'approche des derniers moments de son neveu. En le voyant entrer, le duc de Berry, qui n'avait cessé de s'informer de l'assassin et des mobiles de son crime, se souleva, en suppliant : « Mon oncle, je vous demande la grâce de l'homme. — Nous en reparlerons, mon neveu, répondit Louis XVIII. — Le roi ne dit pas oui, reprit le prince. La grâce de cet homme eut pourtant adouci mes derniers moments. » Il ne parla presque plus. La fin approchait, et quand, sur sa demande, on l'eût changé de position, le délire le prit. On entraîna sa femme, malgré ses cris. Mais elle échappa aux mains de ses femmes, et se précipita de nouveau vers le lit. Son mari venait d'expirer à l'âge de quarante-deux ans. Après une dernière crise, elle se laissa emmener. On pria aussi le roi de se retirer : « J'ai un dernier devoir à remplir envers mon fils, » répondit-il. Il s'approcha et ferma la bouche et les yeux du mort.

Durant cette même nuit, l'assassin avait subi un premier interrogatoire en présence de MM. Decazes et Pasquier. Il se nommait Louvel, et était ouvrier sellier. Il affirmait n'avoir pas eu de complices, s'être décidé seul à accomplir son crime et à frapper successivement tous les princes de la famille de Bourbon, qu'il regardait comme les plus cruels ennemis de la France. Il ne manifestait aucun repentir, et son fanatisme survivait à l'assassinat dont il s'était rendu coupable.

## III

CONSÉQUENCES DE L'ASSASSINAT DU DUC DE BERRY — ODIÉUSE ACCUSATION PORTÉE CONTRE M. DECAZES — MESURES DE RÉACTION — PRÉSENTATION DE LA LOI ÉLECTORALE — INTRIGUES ET VIOLENCES CONTRE LE CABINET — EFFORTS TENTÉS AUPRÈS DU ROI — DÉMISSION DE M. DECAZES — MINISTÈRE DU 20 FÉVRIER — SITUATION TROUBLÉE A L'EXTÉRIEUR ET A L'INTÉRIEUR — LOIS RÉPRESSIVES — LES DOCTRINAIRES SE SÈPARENT DU GOUVERNEMENT — PÉTITION MADIER-MONTJAU.

Le duc de Berry venait à peine de rendre le dernier soupir que toutes les haines accumulées sur la tête de M. Decazes pendant la durée de son ministère se déchaînèrent avec fureur. La jeune veuve de ce prince infortuné en avait elle-même donné le signal. Au moment où le roi, durant cette funeste nuit, entrait dans les couloirs de l'Opéra pour y fermer les yeux de son neveu, la princesse s'était jetée à ses pieds, et, désignant d'une main tremblante M. Decazes, qui se prodiguait en soins inutiles, elle s'était écriée : « Sire, je vous conjure d'éloigner cet homme. » Mais ce n'était là que le trait d'une douleur déchirante. Les manifestations qui suivirent n'eurent pas la même excuse; la passion politique seule les inspira.

A la Chambre des députés, dès l'ouverture de la séance du 13 février, M. Clausel de Coussergues monta à la tribune pour demander la mise en accusation du président du conseil. Cette demande, accueillie par des murmures, valut à son auteur, dès le lendemain, une réplique indignée de M. de Saint-Aulaire, beau-père de M. Decazes, et un rappel à l'ordre. Elle n'en restait pas moins sur la tête du ministre comme la preuve de la joie sauvage avec laquelle ses ennemis cherchaient dans une calamité publique l'occasion de le *renverser*. Il y eut du reste, dans cette séance, bien des *menaces proférées*, bien des imprudences commises. Elles ten-

daient à démontrer le péril qu'allaient courir les libertés publiques.

Ce n'était pas la première fois, ce ne devait pas être la dernière, qu'un crime isolé provoquait des mesures de réaction. On avait vu auparavant, nous avons vu depuis, les pouvoirs publics rendre responsables les idées libérales de toute tentative scélérate dirigée contre le trône. Rien de plus douloureux, mais rien de plus humain. Ce serait trop attendre de la sagesse et du sang-froid des hommes que de leur demander d'avoir le courage, en de telles circonstances, de regarder la vérité en face et d'écouter la raison. Un seul orateur prit vaillamment ce rôle. Ce fut le général Foy. Au moment où la Chambre se préparait à voter une adresse au roi et où plusieurs de ses membres parlaient d'y exprimer le vœu de voir la couronne répondre à l'assassinat par des mesures de rigueur, le général Foy, dans un éloquent langage, demanda que cette adresse ne fit mention que des pleurs qu'on versait sur un prince regretté de tous les Français, « regretté surtout, ajouta-t-il, par les amis de la liberté, parce qu'ils savent bien qu'on se prévaut de cet affreux attentat pour chercher à détruire les libertés et les droits que la sagesse du monarque a reconnus et consacrés ».

Mais, dans ce déchaînement de passions, de tels accents restaient sans écho. La presse royaliste se faisait remarquer par son exagération. Chateaubriand écrivait : « La main qui a porté le coup n'est pas la plus coupable ; » quelques jours après, il ajoutait, en parlant de M. Decazes : « Le pied lui a glissé dans le sang. » Le rédacteur en chef du *Drapeau blanc*, Martinville, allait plus loin encore. Il racontait qu'on avait vu M. Decazes parler bas à Louvel, ainsi qu'un complice, et il s'écriait : « Oui, monsieur Decazes, c'est vous qui avez tué le duc de Berry ! Pleurez et priez le ciel qu'il vous pardonne, car les hommes ne vous pardonneront pas », accusation monstrueuse, à laquelle ceux mêmes qui la proféraient ne croyaient pas. Elle n'a pu vivre un jour devant l'histoire, mais elle

prouvait avec une cruelle évidence les ardeurs insensées des ultra-royalistes.

Ils ne s'en tinrent pas aux paroles; une conspiration fut organisée contre M. Decazes. Tandis que tous ceux qui approchaient le roi le suppliaient de se séparer de son ministre, quelques cerveaux brûlés formaient le projet d'enlever celui-ci et de le faire disparaître. Les avis officieux qui lui révélèrent ces menées prirent tant de consistance qu'on crut nécessaire d'exercer autour de lui une active surveillance, encore que, pour sa part, il n'opposât à ces misérables desseins qu'une dédaigneuse indifférence.

Au fond, les énergumènes ne poursuivaient qu'un but : ils voulaient agir par la crainte plus encore que par des supplications qu'ils savaient devoir rester inutiles sur l'esprit du roi. Ce prince persistait à défendre M. Decazes. Les attaques ne faisaient que l'exaspérer. « C'est moi qu'elles atteignent, disait-il, c'est mon système ; mais je veux sauver mon pays sans les ultras. » Il devinait ce qu'il y avait de factice dans les indignations de la droite, dont tous les membres au surplus n'approuvaient pas la campagne menée contre M. Decazes. Il n'en était pas moins vrai que le roi se faisait illusion quand il croyait qu'il pourrait maintenir son ministre. Ce dernier, par respect pour le monarque, pour répondre à sa confiance, feignait de partager cette illusion. Mais son opinion était faite, car, le jour même de la mort du duc de Berry, il avait écrit à M. de Serre, malade à Nice : « Nous sommes tous assassinés. »

Dans l'hypothèse invraisemblable où il pourrait conserver la direction des affaires, il avait dû, conformément aux désirs de Louis XVIII et pour ramener les membres de la droite qui ne lui étaient pas irréconciliables, préparer des lois d'exception. Il les partagea entre les deux Chambres, où elles furent déposées le 14 février, en même temps que le projet de réforme électorale. L'une de ces lois suspendait *la liberté individuelle*, édictait des mesures protectrices pour

la sûreté du roi, de sa famille et de son trône; l'autre soumettait pour cinq ans les journaux à la censure et à l'approbation préalable.

La douleur de M. Decazes fut grande quand il se vit obligé de déclarer, pour donner une satisfaction à la droite, que l'essai d'un gouvernement libéral n'avait pas réussi. Cet aveu équivalait à sa propre condamnation. Si quelques jours avant, quand il préparait la réforme du système électoral dont il était l'auteur, on avait pu justement objecter qu'il eût été plus sage à lui de se retirer, à plus forte raison devait-on le croire alors qu'une fatalité plus haute que son patriotisme le contraignait à désavouer la ligne politique qu'il avait suivie jusque-là.

Mais le roi se refusait avec opiniâtreté à le laisser partir, résistait à toutes les démarches, déclarait que M. Decazes lui était nécessaire, invoquait l'impossibilité de le remplacer, tandis que mille intrigues se nouaient autour de lui pour avoir raison de sa volonté.

C'était d'abord M. de Talleyrand. A l'instigation de M. de Vitrolles, et obéissant aux entraînements de sa propre ambition, il se croyait redevenu possible. Il alla jusqu'à offrir un portefeuille à M. de Villèle. Celui-ci refusa, jugeant que l'heure n'était pas venue pour la droite de prendre le pouvoir, et qu'il valait mieux s'unir au centre droit et appuyer le duc de Richelieu. Talleyrand ou Richelieu, peu importait aux détracteurs de M. Decazes. Le plus passionné d'entre eux, M. de Vitrolles, ne cessait de demander au comte d'Artois d'agir auprès du roi pour obtenir la retraite de son ministre. Il le supplia de quitter les Tuileries, s'il n'obtenait satisfaction et de se retirer à l'Élysée. Il lui conseilla même de se remarier, afin que, si la duchesse de Berry accouchait d'une fille, on pût conserver l'espérance de voir un héritier mâle recueillir les droits des Bourbons et écarter ainsi du trône la maison d'Orléans.

Dans les objurgations qu'on tentait de faire arriver au roi,



une seule répondait à une idée pratique. C'était celle qui avait pour objet le rappel du duc de Richelieu. Mais celui-ci résistait. Il se rappelait qu'en d'autres temps, le concours du comte d'Artois et de ses amis lui avait fait défaut, qu'il avait trouvé ce prince parmi ses adversaires. « Il fera contre moi plus tard ce qu'il vient de faire contre vous, disait-il à M. Decazes, et rien ne me garantit la durée de son appui. »

Pendant ce temps, le comte d'Artois faisait agir auprès de M. Decazes lui-même, et ce dernier répondait qu'il était prêt à se retirer si le roi lui rendait sa liberté ; mais qu'en tous cas, c'était Monsieur et non lui qui était l'obstacle à la constitution d'un cabinet Richelieu. Le comte d'Artois se décida alors à se rendre chez cet homme d'État. Il lui promit son concours en ces termes : « Composez votre ministère de qui et comme bon vous semblera, et soyez certain que je serai de tout, que j'approuverai tout, que j'appuierai tout. Votre politique sera la mienne. Je serai votre premier soldat. »

Cet engagement, que le prince devait oublier si vite, eut raison de la résistance du duc de Richelieu. Il promit de succéder à M. Decazes si le roi congédiait ce dernier. Les membres de la famille royale recoururent alors à une démarche solennelle. Un soir, quatre jours après la mort du duc de Berry, le comte d'Artois et la duchesse d'Angoulême, se trouvant seuls avec Louis XVIII, se jetèrent à ses pieds, le supplièrent d'écarter M. Decazes, que le duc d'Angoulême n'osait plus défendre, que la duchesse de Berry ne voulait plus voir, dont les Chambres repoussaient l'action et qui était le seul obstacle à l'adoption des lois qu'il avait présentées.

Le roi, blessé par les paroles que lui fit entendre sa famille, refusa, ce soir-là, d'accéder à ses prières. Mais il résistait depuis quatre jours ; il commençait à comprendre la vérité : cette vérité, c'est que M. Decazes était arrivé à l'impossibilité de gouverner, que le duc de Richelieu était seul capable *de réunir le centre droit et la droite pour former une majo-*

rité. Il consentit donc à un sacrifice qui coûtait à son cœur autant qu'à sa raison, et se résigna à se laisser entraîner à une politique de réaction. Il voulut du moins que M. Decazes, celui qu'il appelait son fils et son ami, ne s'éloignât de lui que comblé de ses faveurs. Il le créa duc, ministre d'État et membre du conseil privé; puis, comme le duc de Richelieu objectait que M. Decazes serait un danger pour le ministère s'il restait à Paris, le roi lui donna l'ambassade de Londres.

Le nouveau ministère fut formé le 20 février. Le duc de Richelieu en prit la présidence sans portefeuille; M. Siméon succéda à M. Decazes au ministère de l'intérieur. Aucun autre changement n'eut lieu dans le cabinet, qui allait cependant suivre une ligne opposée à celle que la majorité de ses membres avait considérée jusque-là comme la meilleure.

Au moment où le duc de Richelieu prenait le pouvoir, la situation générale, à l'extérieur comme à l'intérieur, offrait une extrême gravité. L'Europe était en proie à une sourde agitation. En Allemagne et en Italie, s'organisaient les sociétés secrètes, organes du mouvement révolutionnaire déchaîné contre les trônes; en Espagne, le gouvernement autoritaire d'un prince de la maison Bourbon, moins sage que Louis XVIII, provoquait des velléités d'émeutes. En France soufflait un vent de conspirations. Des tentatives quotidiennes étaient faites pour recruter, parmi la jeunesse de Paris et des grandes villes, des adhérents à une sorte de ligue ayant pour but de secouer ce qu'on appelait l'esprit de l'ancien régime et d'y substituer un esprit nouveau. Des hommes de gauche, éminents par le nom et le talent, se faisaient les instruments de cet appel à la révolte. Ils cherchaient dans les fautes du pouvoir le moyen de le renverser. Leur tentative trouvait une inconsciente complicité dans le désarroi qui régnait parmi les membres de la Chambre des députés.

Le duc de Richelieu ne se dissimulait pas ces périls. Pour les conjurer, il comptait sur l'étroite alliance des princes de

la maison royale et des partis dynastiques. Il voulait faire cesser les divisions et les malentendus, unir les royalistes au roi, le roi aux royalistes et, comme il le disait, gouverner raisonnablement en s'appuyant sur la droite. Mais il ne dépendait pas de lui d'imposer silence aux passions hostiles ni de les contenir. Il ne pouvait rien contre l'état des esprits; il était impuissant à ramener les ardents de la droite, qui restaient défiants contre certains membres du ministère et qui redoutaient le retour de M. Decazes. Il n'était pas moins impuissant à convertir la gauche, à calmer les appréhensions des doctrinaires qu'irritait le triomphe de la politique de réaction, qu'ils n'avaient cessé de combattre depuis le retour du roi.

Dans la droite, se trouvaient, il est vrai, quelques hommes que l'ardeur de leurs convictions ne rendait pas sourds et aveugles au point de les empêcher de comprendre que le salut de la monarchie était dans l'union de tous les royalistes. Mais ils ne formaient qu'un petit nombre; M. de Villèle, qui marchait à leur tête, se voyait, en dépit de sa sincérité, l'objet des défiances et des récriminations de beaucoup de membres de son parti.

C'est dans ces conditions que le duc de Richelieu prit possession de l'héritage de M. Decazes. Cet héritage était lourd. Il consistait surtout en trois grandes lois émanées de l'ancien ministère, que la volonté du roi imposait à ses successeurs. L'une de ces lois rétablissait la censure sur les journaux; l'autre suspendait la liberté individuelle; la troisième réformait la législation électorale. La discussion de ces projets, à laquelle prirent part les hommes les plus considérables de ce temps, donna lieu, dans les deux Chambres, à des scènes passionnées. Nous les résumerons brièvement.

La loi qui rétablissait la censure, et qui restreignait par conséquent les droits de la presse, avait été portée à la Chambre des pairs, qui en commença l'examen le 26 février. Elle disposait qu'aucun journal ou écrit périodique ne pour-

rait désormais paraître sans une approbation préalable. Les articles manuscrits devaient être soumis au visa de l'administration. Quelques semaines avant, une telle réglementation n'aurait pas trouvé d'adhérents parmi les membres modérés de la droite ; mais la chute de M. Decazes, succédant au crime de Louvel, avait changé la disposition des esprits. Ils étaient prêts à accorder au duc de Richelieu ce qu'ils avaient refusé à son prédécesseur. Il y eut de nombreux discours prononcés. Au nom du gouvernement et en l'absence de M. de Serre, que le mauvais état de sa santé retenait toujours à Nice, M. Pasquier, ministre des affaires étrangères, répondit à toutes les objections. Il s'attacha à démontrer que ces mesures d'exception étaient des mesures de protection. Plusieurs articles furent repoussés, mais non ceux qui donnaient à la nouvelle loi son caractère précis de loi de rigueur ; elle fut votée le 28 février par cent trente-six voix contre soixante-quatorze, et le duc de Richelieu put constater qu'il avait une majorité dans la haute Assemblée.

Dans la Chambre des députés, le débat revêtit une toute autre physionomie. Les journaux de gauche y avaient préludé par un redoublement de violences, les uns déclarant que les tristes héros des réactions de 1815 étaient les véritables inspirateurs du ministère, les autres, allant jusqu'à prétendre que le pacte qui formait la base du gouvernement constitutionnel était déchiré. Ces violences se reproduisirent à la tribune. MM. Pasquier, Portalis, Siméon défendirent la loi avec l'autorité de leur parole. Ils eurent la douleur de voir se coaliser contre le ministère les doctrinaires dont MM. Royer-Collard et Camille Jordan se firent les organes. La situation de ce parti si faible par le nombre, mais si fort par le talent, était particulièrement délicate. On lui demandait de se prononcer contre la liberté de la presse, qu'il avait toujours mis tant d'énergie à défendre. Il jugea impossible de s'y résoudre. Il alléguait que ce n'était point par des mesures exceptionnelles qu'il fallait répondre aux ennemis du

trône. Le malheur des temps voulait qu'en ce moment une observation si juste ne pût être présentée qu'en fortifiant les manœuvres de la gauche.

Il serait trop long de résumer tous les discours qui furent prononcés en cette circonstance. On entendit le général Foy, MM. Lainé, de la Bourdonnaye, Siméon, Royer-Collard, de Villèle, de la Fayette, Manuel, Benjamin Constant, d'autres encore, qui, pour la plupart, se montrèrent plus passionnés que justes. L'acharnement des oppositions atteignit ses dernières limites. La loi fut cependant votée le 30 mars.

La Chambre avait voté déjà le projet qui suspendait, dans certains cas, comme nous l'avons dit, la liberté individuelle. La gauche répondit à ces votes en annonçant l'ouverture d'une souscription destinée à venir en aide aux victimes préalables des nouvelles lois. Elle forma même un comité directeur, dont le programme revêtit d'abord une physionomie factieuse. Elle ne se décida à le modifier que sur la réclamation de quelques-uns de ses membres dont le nom y avait été mis sans leur consentement et qui n'osèrent, d'ailleurs, désavouer ceux qui en avaient abusé.

Ces débats avaient mis en évidence toute l'âpreté des divisions de la Chambre. La droite ne marchait qu'avec mauvaise grâce à la remorque du nouveau cabinet, tandis que la gauche se tenait prête, comme un ennemi en embuscade, à profiter de ses moindres fautes. La situation se présentait si grave, qu'un certain nombre de personnages ne pensaient pas que le duc de Richelieu fût en état d'y remédier ; et comme après l'immense faveur dont avait joui M. Decazes, ils ne pouvaient se résoudre à penser que le roi la lui eût retirée tout entière, ils croyaient encore à la possibilité du retour de cet homme d'État aux affaires, et, sur ce retour, fondaient leurs espérances. C'était mal connaître le roi. En diverses circonstances de sa vie, et notamment après la disgrâce de M. de Blacas, il avait prouvé qu'il était, par nature, oublieux de ses favoris, dès qu'ils n'étaient plus près

de lui. C'était aussi se mal rendre compte de la situation. Non seulement M. Decazes était devenu impuissant à trouver une majorité dans la Chambre, mais encore il aurait suffi de son retour à Paris pour désagréger celle qui soutenait le cabinet.

Le duc de Richelieu avait le sentiment de ce danger. Tous ses efforts s'appliquaient, d'une part, à manifester à M. Decazes, alors retiré dans ses terres du Libournais, en attendant son départ pour Londres, une confiance absolue, à le tenir au courant de tous les incidents de la politique; d'autre part, à le supplier de ne pas revenir à Paris avant la fin de la discussion de la loi de réforme électorale. Il prêchait un converti. La haute raison de M. Decazes lui faisait comprendre l'impossibilité de sa rentrée au gouvernement, et lorsqu'un de ses amis, M. de Courvoisier, s'attachait à le convaincre que seul il était capable de mettre fin aux embarras du moment, il lui répondait « qu'il ne voulait ni succéder à M. de Richelieu, ni s'embarquer sur un navire où chaque marin manœuvrait à part ».

Ainsi, le ministère se débattait entre des difficultés quotidiennes accrues par la défection des doctrinaires, qui, dans la personne de MM. Royer-Collard et Camille Jordan, se déclaraient contre lui. Il en était réduit à ne pouvoir considérer comme des victoires décisives les votes qu'il obtenait de la Chambre. Ce n'était pas tout, en effet, de lui arracher des votes, il aurait fallu convaincre le pays de l'utilité des lois qu'il défendait devant elle. Or, ces lois étaient manifestement inutiles. Celle qui suspendait la liberté individuelle fut peu appliquée. Celle qui rétablissait la censure avait le grand défaut de fournir au gouvernement, sous une forme impopulaire, des armes qu'il lui eût été facile de trouver dans le Code. La censure s'exerça; plusieurs journaux disparurent. Mais comme on avait dispensé de l'autorisation préalable tous ceux qui existaient déjà, le plus grand nombre survécut aux mesures dirigées contre la presse. En outre, on vit sur-

gir de tous côtés des brochures à bon marché, qui échappaient aux dispositions de la loi, et qui, grâce à une habile propagande, ne firent pas moins de mal que les feuilles les plus hostiles. La violence de l'opposition trouva encore l'occasion de se manifester dans les débats qui eurent lieu sur la loi de finances et, ensuite, sur une pétition adressée à la Chambre par un de ses membres, M. Madier-Montjau, conseiller à la cour de Nîmes.

Le pétitionnaire dénonçait l'existence, dans le département du Gard, d'un comité ultra-royaliste composé des hommes qui s'étaient fait remarquer en 1815 par leur ardeur réactionnaire. Ce comité, dans lequel on accusait le comte d'Artois et son ami M. de Vitrolles d'avoir la main, avait pris les proportions d'un gouvernement occulte. Son existence n'était que trop réelle. On en trouve la preuve dans les papiers de M. d'Haussez, alors préfet du Gard. Il reconnaît qu'il n'avait pas cru devoir dénoncer ce comité au ministère, afin de ne pas paraître lui faire sa cour, et qu'il avait préféré le surveiller lui-même ; — aveu singulier qui, rapproché du rôle que joua M. d'Haussez dans le ministère Polignac, permet de supposer qu'il ne voyait pas cette association d'un mauvais œil. Ultérieurement, M. Madier-Montjau fut censuré par la cour de cassation pour n'avoir pas adressé ses plaintes à ses chefs hiérarchiques. Mais, en attendant, sa pétition donna lieu à un débat passionné dans lequel le nom du comte d'Artois fut mis en cause.

M. de Saint-Aulaire attesta la vérité des révélations qu'elle contenait. Oui, il existait encore à l'extrême droite royaliste un parti qui rêvait de rétablir l'ancien régime, qui avait fait une opposition ardente à M. Decazes, qui blâmait ce qu'il appelait les fatales erreurs du roi et qui tentait de ramener la monarchie dans les voies de la réaction. Le général Sébastiani affirma que c'était pour plaire à ce parti que les lois d'exception avaient été présentées. Manuel, soutenu par *Benjamin Constant*, proposa d'envoyer au roi une adresse

pour lui dénoncer des manœuvres qui ne tendaient à rien moins qu'à la violation de la Charte. Le débat se dénoua par un ordre du jour que l'intervention de MM. Lainé et Pasquier rendit favorable au ministère. Il n'en laissa pas moins parmi les députés des germes de violences propres à faire redouter l'ardeur des discussions futures.



## IV

TROUBLES PUBLICS — LA RÉFORME ÉLECTORALE — GRANDS DÉBATS DANS LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS — RÉPONSE DE M. DE SERRE AU GÉNÉRAL DE LA FAYETTE — TROUBLES DE JUIN — UNION DE LA DROITE ET DU MINISTÈRE — FIN DE LA SESSION DE 1820 — MOUVEMENTS MILITAIRES EN ESPAGNE — COMLOTS MILITAIRES EN FRANCE — NAISSANCE DU DUC DE BORDEAUX.

A ce moment, — c'était à la fin d'avril et au commencement de mai, — tout était fièvre et soulèvement. La presse donnait le ton à la rue. La politique occupait tous les esprits. On ne s'entretenait que des incidents qu'elle faisait naître. Un jour, c'étaient des étudiants qui parcouraient Paris par bandes, en criant : « Vive la Charte ! Pas de lois d'exception ! » Un autre jour, c'étaient ceux de Grenoble qui poussaient le même cri sur le passage du duc d'Angoulême. Presque en même temps, deux tentatives étaient faites à Paris, aux abords des Tuileries, où des mains criminelles provoquaient des explosions de pétards dans l'espoir de causer à la duchesse de Berry, grosse de plusieurs mois, un effroi qui la ferait avorter. Un garde du corps, brusquement attaqué dans les rues, se voyait sur le point d'être assassiné.

C'est dans ces circonstances que s'ouvrit, le 15 mai, la discussion de la loi de réforme électorale. Cette loi créait deux collèges d'électeurs, l'un d'arrondissement, composé de censitaires à 300 francs, nommant deux cent quarante-huit députés ; l'autre de département, composé de cent à six cents électeurs, élus par les précédents, payant un cens de 1000 francs et nommant cent soixante-douze députés. La Chambre, élue dans ces conditions, l'était pour *cinq* ans et se renouvelait par cinquième. Les opérations électorales étaient enlevées aux électeurs et confiées à

des magistrats. Cette loi émanait du cabinet Decazes. Elle avait pour but de remédier aux inconvénients de celle de 1817, de mettre un terme aux intrigues de parti, favorisées par le vote au chef-lieu, et de substituer à l'influence croissante de la petite propriété l'influence de la grande. Ces dispositions, mal accueillies au moment où M. Decazes les avait présentées, n'étaient pas plus favorablement appréciées sous ses successeurs. C'est ce qui décida M. de Richelieu à les modifier, non dans le principe, mais dans le détail. Le 17 avril, il présenta un nouveau projet et retira l'ancien, dont une commission était déjà saisie. A cette occasion, une violente tempête fut soulevée par la gauche. Elle contestait au gouvernement le droit de reprendre un projet sur lequel les commissaires de la Chambre avaient déjà travaillé et qui était, par conséquent, devenu sa propriété. Ce fut le général Foy qui ouvrit la discussion.

Il réclamait l'élection directe et la liberté des électeurs devant la loi. Avec la modération relative qui formait le fond de son caractère loyal, il se fit l'écho des griefs de la gauche; elle prétendait que le gouvernement voulait constituer une aristocratie électorale. Après lui, M. de la Bourdonnaye, plus violent des royalistes, vint faire à son tour la critique du projet. Il le trouvait inefficace; il estimait que la part faite à la grande propriété n'était pas suffisante. Il ajouta, il est vrai, que, n'ayant pas la puissance de faire adopter un autre système, et vu les périls créés par la loi de 1817, il voterait celle-là; il termina même son discours en la défendant. M. Royer-Collard reprit, dans un autre langage, les arguments du général Foy. Lui aussi voulait l'égalité des électeurs et déclarait la loi anti-égalitaire. Elle était née de la crainte que nourrissait le ministère de voir surgir une majorité factieuse. Mais cette majorité, M. Royer-Collard déclarait solennellement qu'il ne la redoutait pas, ce qui faisait dire à M. Pasquier, dans sa réponse, que cette déclaration révélait un manque singulier de prévoyance et de mémoire. MM. de

Villèle, Bignon, de Kératry, Benjamin Constant, d'autres encore, se succédèrent à la tribune. Ce fut pendant plusieurs jours une longue suite de discours, qui n'apportaient aucune lumière nouvelle et ne révélaient que des passions.

Le 27 mai, on vit apparaître M. de la Fayette. Il demandait la parole sur le premier article de la loi, qui posait le principe du double collège. Ce fut l'apologie de la Révolution en face de la monarchie. L'orateur, toujours préoccupé de sa popularité, à laquelle il avait déjà si souvent sacrifié et devait sacrifier encore, déclara que la loi travestissait la Charte, et qu'en conséquence elle le déliait de son serment de fidélité. Ce fut là le fond de sa démonstration. Il eut le tort plus grand encore de terminer son discours par un véritable appel à la révolte. « Qu'on n'oblige pas les générations, s'écria-t-il, en les menaçant de perdre tous les fruits de la Révolution, à ressaisir elles-mêmes le faisceau sacré des principes d'éternelle vérité et de souveraine justice. »

Ces paroles provoquèrent dans la Chambre le plus grand émoi. Depuis quelques jours, M. de Serre était revenu de Nice. C'est à lui qu'il appartenait d'y répondre. Il monta à la tribune, portant sur son visage les traces de sa souffrance et les signes de sa tristesse, tristesse causée, non pas seulement par le langage qu'il venait d'entendre, mais encore parce que, parmi les hommes coalisés avec la gauche contre la loi défendue par le ministère dont il faisait partie, se trouvaient ses amis les plus chers, ces doctrinaires à côté desquels il était resté si longtemps assis, et qu'il se voyait maintenant dans la nécessité de combattre, encore que quelques-uns, et notamment M. Guizot, l'eussent adjuré de ne pas se séparer d'eux.

Pour le moment, il avait à répondre au général de la Fayette. « Je n'entends pas discuter en ce moment l'opinion que vous venez d'entendre, s'écria-t-il : mes forces s'y refusent ; mais il est certaines choses que mon devoir et mon honneur ne me permettent pas de laisser passer sans réponse. Le préopinant nous a entretenus de deux époques :

les premiers temps de la Révolution et le moment actuel. La première époque appartenait à l'histoire, qui la jugera, qui jugera aussi l'honorable membre. L'honorable membre s'est mis à la tête des hommes qui ont attaqué et renversé l'ancienne monarchie ; je suis convaincu que des sentiments exaltés, mais généreux, l'ont déterminé ; mais il devrait être assez juste lui-même pour ne pas s'étonner que des hommes, attachés par le devoir et l'honneur à cette monarchie, l'aient défendue avant de la laisser tomber. Il devrait être assez juste pour ne pas imputer aux victimes de ces temps tous les maux d'une Révolution qui a pesé si cruellement sur elles. Ces temps n'ont-ils pas aussi laissé à l'honorable membre de douloureuses expériences et d'utiles souvenirs ? Il a dû éprouver plusieurs fois, il a dû sentir, la mort dans l'âme et la rougeur sur le front, qu'après avoir ébranlé les masses populaires, non seulement on ne peut pas toujours les arrêter quand elles courent au crime, mais qu'on est souvent forcé de les suivre, quelquefois de les conduire. »

De vives acclamations accueillirent ces paroles, qui donnaient à M. de la Fayette une leçon nécessaire. M. de Serre termina sa harangue sans entrer dans le fond du débat. Il laissa parler M. Royer-Collard, qui combattit le principe du double collège, et M. Camille Jordan qui proposait le vote à l'arrondissement, et dont la proposition fut d'abord prise en considération. Après les avoir entendus, il n'hésita pas, pour sauver la loi, à s'engager contre ses anciens amis. Secondé par M. Pasquier, il fit écarter l'amendement ; le principe du double collège fut adopté à cinq voix de majorité. La discussion s'engagea sur les articles suivants.

Dans la séance du 4 juin, un grave incident se produisit. Comme elle venait de s'ouvrir, et comme la discussion allait être reprise, M. Camille Jordan demanda que les débats fussent suspendus jusqu'à ce que la sécurité de l'Assemblée menacée par les émeutes du dehors eût été assurée. Depuis plusieurs jours, des hommes animés d'intentions malveillantes se

réunissaient par groupes sur divers points de Paris, et particulièrement aux abords du Palais législatif. Ils poussaient des cris violents, parmi lesquels revenait sans cesse celui de : « Vive la Charte ! » Il y avait là des germes de sédition, qui exigeaient une répression immédiate et qu'envenima bientôt la présence de plusieurs officiers de la garde royale. Vêtus en bourgeois, ils se mêlaient à la masse des mutins, et si l'on criait autour d'eux : « Vive la Charte ! » ils répondaient en criant : « Vive le roi ! »

Ces manifestations atteignirent bientôt les proportions d'une émeute. Elles nécessitèrent l'intervention de la force armée. Dans une des rencontres qui eut lieu entre celle-ci et les manifestants, un jeune étudiant, nommé Lallemand, fut tué d'un coup de fusil. Ce douloureux accident accrut l'irritation populaire. Le gouvernement fut averti que le général Fressinet et l'ancien conventionnel Pelletier devaient, dans la matinée du 5 juin, provoquer une émeute en organisant les forces populaires éparses dans la rue. Des mesures furent prises aussitôt pour déjouer ces criminelles menées. Le maréchal Macdonald reçut le commandement général des troupes chargées de réprimer ces tentatives de désordre.

C'est dans la journée du 4 que ces mesures furent arrêtées, et que M. Camille Jordan crut devoir demander la suspension provisoire des débats parlementaires. M. de Serre s'opposa vivement à cette motion, après avoir démontré que l'émeute naissante n'avait d'autre cause que l'appel à la révolte fait par les journaux de gauche, et exposé les mesures prises pour mettre un terme à ces troubles ; il obtint que la délibération serait continuée. Pendant ce temps, au dehors, la cavalerie chargeait la foule. Les émeutiers, dispersés jusqu'au delà du Carrousel, allèrent se reconstituer plus loin. Ils se formèrent en colonne. Un certain Duvergier, colonel retraité, se mit à leur tête, les conduisit jusqu'à la Bastille, d'où le cortège, grossi d'un flot de population recrutée dans les faubourgs, revint vers les Tuileries par la rue Saint-Antoine et

par les quais. On envoya à sa rencontre des cuirassiers et des gendarmes, qui n'eurent aucune peine à les mettre en déroute. Le général Fressinet et le colonel Duvergier furent arrêtés. Ces incidents se continuèrent pendant les journées suivantes mais c'est le 6 juin qu'ils furent surtout menaçants. Ce jour-là, toute la foule se porta aux obsèques du jeune Lallemand, à l'heure même où la Cour des pairs condamnait à mort Louvel, l'assassin du duc de Berry, dont l'exécution eut lieu le lendemain. Les circonstances de son procès avaient démontré avec évidence que le crime de ce malheureux était un crime isolé, dû surtout aux excitations de la presse révolutionnaire. Le pouvoir parvint enfin à se rendre maître de l'émeute, et, après de longs débats, malgré les discours passionnés des hommes de la gauche, dont l'un, M. Laffitte, déclara que le roi était trahi par ses ministres, la Chambre des députés vota, le 12 juin, la loi électorale, par cent cinquante-quatre voix contre quatre-vingt-quinze. Ce vote fut ratifié par la Chambre des pairs, dans des conditions plus paisibles et plus dignes d'une grande assemblée.

Ainsi se termina cette violente crise parlementaire. La loi électorale de 1817 avait eu pour but d'exclure les droites du gouvernement et de favoriser un mouvement des centres vers la gauche. On a vu comment et pourquoi cette tentative de conciliation, inspirée à M. Decazes et à ses amis par la raison et la sagesse, n'avait pu réussir. Il est donc aisé de comprendre que le but de la loi de 1820 était de ramener les droites au gouvernement. Ce but fut atteint et même dépassé. Aux élections qui eurent lieu au mois de novembre suivant pour le renouvellement du cinquième de la Chambre, soixante-quinze membres de l'Assemblée de 1815 furent renvoyés par les électeurs sur les bancs d'où ils avaient été précédemment expulsés.

La fin de la session de 1820 se ressentit de l'union plus étroite de la droite avec le ministère. La discussion du bud-

get consolida cet accord, et le ministère donna toute la mesure de ses futures intentions en marquant publiquement qu'il ne tolérerait d'aucun fonctionnaire une attitude d'opposition. Il n'épargna même pas le parti des doctrinaires, quoiqu'il fût composé de partisans de la monarchie et comptât plusieurs des amis de M. de Serre. MM. Royer-Collard, de Barante, Camille Jordan, Guizot, d'autres encore, qui siégeaient dans le Conseil d'État, furent destitués en même temps que M. Laffitte, gouverneur de la Banque de France. Le roi offrit à M. Royer-Collard le maintien de son traitement, M. Royer-Collard refusa.

Au cours de ces incidents, M. Decazes traversait Paris. Moins que jamais, les circonstances étaient favorables à sa rentrée au pouvoir. Il obtint une audience du roi et partit pour Londres aussitôt après, sur le désir exprimé par le duc de Richelieu, qui ne redoutait rien plus que sa présence. Le premier ministre cherchait, à cette heure, à faire entrer dans le ministère un ou deux hommes de droite. Il avait jeté les yeux sur M. Ravez, président de la Chambre, et sur M. de Villèle. Mais M. de Villèle persistait à penser qu'il servirait plus utilement la monarchie, en restant encore hors du pouvoir. À la suite d'une conférence qui eut lieu entre lui et le duc de Richelieu chez M. de Serre, il fut décidé qu'aucune modification ministérielle ne serait essayée avant les élections.

A ce moment, d'ailleurs, la situation générale de l'Europe, par l'influence qu'elle avait en France, nécessitait une vigilance plus grande que jamais. Des mouvements militaires venaient d'éclater en Espagne ; tout naturellement, les mécontents de France inclinaient à recourir à des moyens analogues pour faire réussir leurs plans, de la réalisation desquels ils attendaient la chute du trône des Bourbons.

*Ce qui se passait dans le personnel politique avait eu son contre-coup dans le personnel militaire. Pendant que le*

maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui professait des idées libérales, était ministre de la guerre, il avait opéré dans l'armée des changements dans le sens de ses idées. Maintenant, le général de la Tour-Maubourg, qui détenait le portefeuille, en faisait dans un sens contraire et rejetait ainsi, parmi les mécontents, des hommes d'une valeur réelle qui devenaient des instruments dangereux aux mains des ennemis de la monarchie.

Ce fut cet état de choses qui donna naissance à la conspiration militaire du 19 août. Elle s'organisa dans un établissement commercial appelé le « Bazar français », situé dans la rue Cadet et qui était administré par un colonel à demi-solde. Cet officier, nommé Sauzet, avait appelé autour de lui un certain nombre de ses anciens camarades et formé, sous les apparences les plus trompeuses, un véritable comité organisateur de complots. Ce fut là qu'un ancien capitaine de la légion de la Meurthe, le capitaine Nantil, vint apporter l'offre de provoquer dans Paris, à l'aide des régiments qui s'y trouvaient en garnison, un mouvement révolutionnaire.

Loin d'être repoussée par le colonel Sauzet et par ses amis, cette offre fut mise à l'étude et le commandant Bérard, adjoint au capitaine Nantil pour étudier les chances qu'on avait de réussir. A la fin de juillet, les deux officiers pouvaient faire connaître que plusieurs légions du département du Nord, deux régiments de la garde, un grand nombre d'officiers, parmi lesquels se trouvaient six généraux, étaient disposés à s'associer au mouvement qu'il s'agissait de provoquer ; on avait même obtenu l'appui du général de la Fayette. Il est vrai qu'on n'était pas encore d'accord sur ce qu'on ferait après avoir renversé les Bourbons. Les uns voulaient appeler au trône Napoléon II, tandis que les autres, et le général de la Fayette était de ce nombre, entendaient réserver les droits du pays et ne rien faire sans l'avoir consulté. On renonça à se mettre d'accord sur une



combinaison définitive, et toute décision à cet égard fut ajournée après la révolution qu'il s'agissait de provoquer et dont la date fut fixée au 10 août. Mais, au dernier moment, le général de la Fayette quitta Paris, ainsi que le marquis d'Argenson, mêlé aussi à cette affaire, et quoique les conspirateurs eussent essayé de courir après lui et de le ramener dans la capitale, il se garda bien d'y revenir. Les conjurés Nantil, Bérard, Rey et Dumoulin décidèrent alors de lever sans lui le drapeau de la révolte dans la nuit du 19 au 20 août. Après tout, ils comptaient dans leurs rangs plusieurs députés, beaucoup d'officiers supérieurs; ils avaient des intelligences avec de nombreux régiments dans la plupart des grandes villes de France, et ils se croyaient sûrs du succès.

Malheureusement, on n'organise pas des complots de cette nature sans y mêler un grand nombre de gens et sans s'exposer, par conséquent, aux indiscrétions. Le 15 août, le ministère était averti, par plusieurs dénonciations, de ce qui se tramait, et, le 20 du même mois, les principaux coupables se trouvaient dans ses mains ou, pour parler plus exactement, ceux qui s'étaient le plus compromis, car les principaux coupables étaient justement les quelques députés qui n'avaient pas craint de s'associer à ce complot et que, pour le moment, le cabinet renonça à poursuivre.

Paris et la France furent très émus en apprenant à quel péril la monarchie venait d'échapper. Ils crurent d'abord que la découverte de la conspiration aurait pour effet de ramener au gouvernement les doctrinaires et tous les hommes de la gauche qui ne lui étaient pas irrémédiablement hostiles. Il n'en fut rien. Chaque parti garda ses positions, et l'on arriva ainsi à la date des opérations électorales du mois de novembre dont nous avons indiqué plus haut le résultat.

*A ce moment, le parti royaliste voyait se consolider ses*

précédentes victoires par suite d'un événement auquel il se préparait depuis la mort du duc de Berry, mais sans oser l'espérer. Dans la matinée du 29 septembre, treize coups de canon avaient appris aux Parisiens que la duchesse de Berry venait d'accoucher d'un fils et que la maison royale de France avait désormais un héritier.

## V

MANIFESTATIONS EN FAVEUR DES BOURBONS, A L'OCCASION DE LA NAISSANCE DE LEUR HÉRITIER — RENOUVELLEMENT DE LA CHAMBRE — VICTOIRE DE L'EXTRÊME DROITE — DÉFAITE DE LA GAUCHE — MM. DE VILLÈLE, CORBIÈRE ET LAJNÉ, MINISTRES SANS PORTEFEUILLE — OUVERTURE DE LA SESSION DE 1821 — PROCÈS CONTRE LES FAUTEURS DES TROUBLES DE JUIN. ET DE LA CONSPIRATION DU 19 AOUT — MADAME DU CAYLA.

C'est dans la nuit du 28 au 29 septembre que la duchesse de Berry ressentit les douleurs qui lui annonçaient sa prochaine délivrance. Tout était prêt depuis plusieurs jours pour recevoir l'enfant royal à son entrée dans la vie et pour que sa naissance eût des témoins qui ne permissent pas d'en contester la légitimité. Le maréchal Suchet, duc d'Albuféra, et le maréchal de Coigny, auxquels devaient se réunir trois gardes nationaux du poste des Tuileries, logeaient dans le palais, afin d'être sans retard auprès du lit de l'accouchée lorsqu'on aurait besoin d'eux.

La rapidité de l'événement faillit rendre vaines ces précautions. Avant que la femme de chambre, accourue aux cris de la princesse, eût pu faire de la lumière, celle-ci avait accouché et annonçait que « c'était un garçon ». Elle eut assez de courage pour ne pas laisser consommer l'opération avant que les témoins fussent arrivés. M<sup>me</sup> de Gontaut s'empressa de faire avertir les deux maréchaux, plusieurs gardes nationaux, un garde du corps, l'officier de service, et c'est en leur présence que l'enfant fut détaché de sa mère. Puis arrivèrent en peu d'instants le comte d'Artois, le duc et la duchesse d'Angoulême, le duc et la duchesse d'Orléans.

Le roi vint le dernier. Il tenait à la main un superbe bouquet de diamants qu'il offrit à la princesse, après l'avoir embrassée, en lui disant : « Ceci est pour vous. » Il prit en

même temps l'enfant dans ses bras et ajouta : « Ceci est pour moi. » Son frère, qui se trouvait à son côté, lui remit alors une gousse d'ail qu'on avait fait venir de Pau. Il en frotta les lèvres du nouveau-né et lui fit boire quelques gouttes de vin de Jurançon. C'était, depuis Henri IV, la cérémonie traditionnelle de la naissance des enfants de France. Il n'y manquait que la chanson de Jeanne d'Albret, que la duchesse de Berry regretta de ne pas savoir pour la chanter au roi.

Au même moment, vingt-quatre coups de canon annonçaient aux Tuileries l'événement qui comblait de joie les amis du trône et pansait les cruelles blessures de la famille royale. L'hôtel des gardes du corps, situé sur le quai d'Orsay, s'illuminait tout à coup ; malgré l'heure matinale, des attroupements sympathiques se formaient dans la rue de Rivoli, sous les croisées de l'appartement du palais des Tuileries où venait de naître le duc de Bordeaux. A six heures du matin, la duchesse de Berry voulut que les soldats présents défilassent dans sa chambre, devant l'enfant, qui fut salué de la sorte par plus de cinq cents d'entre eux. Toutes les personnes qui se présentèrent furent admises de même. Les ennemis des Bourbons avaient émis tant de doutes injurieux sur la grossesse de la veuve du duc de Berry ; tant d'efforts criminels avaient été tentés pour l'empêcher d'arriver à terme ; tant d'espérances étaient désormais suspendues à ce berceau, que la jeune mère voulait associer la nation tout entière à ses espérances et lui faire partager sa joie.

L'allégresse nationale lui répondit. Durant cette journée, le roi s'étant présenté au balcon des Tuileries, la foule qui se pressait dans la cour le salua d'ardentes acclamations. Puis ce fut la presse royaliste qui célébra l'événement. Les deux grands poètes de la Restauration, Victor Hugo et Lamartine, le chantèrent aussi ; les diplomates parlèrent comme eux. « Cet enfant de souvenirs et de regrets est aussi

l'enfant de l'Europe, disait le nonce ; il est le présage et le garant de la paix et du repos qui doivent suivre tant d'agitations. » Et le tzar Alexandre écrivait au roi : « Je prie Votre Majesté de croire que je ratifie le titre d'enfant de l'Europe dont on a salué M. le duc de Bordeaux. »

Ainsi, la maison de Bourbon se rajeunissait et se fortifiait par la naissance d'un héritier ; si les partis hostiles laissaient, à cette heure, éclater leur dépit, c'est qu'ils comprenaient combien leurs chances se trouvaient diminuées. L'action légitime du ministère trouvait également son compte dans les dispositions bienveillantes de la France et de l'Europe. La droite et le centre droit s'étant rapprochés, il n'avait plus en face de lui qu'un seul ennemi, le parti libéral, qu'on désignait ainsi, encore que, par ses imprudences, il compromît plus qu'il ne la servait la cause de la liberté, et auquel malheureusement les doctrinaires, dirigés par MM. Royer-Collard et Camille Jordan, apportaient un appui propre à tromper le pays sur ses véritables tendances.

De son côté, M. de Serre, désillusionné par l'impuissance des efforts de M. Decazes, effrayé par l'assassinat du duc de Berry, avait rompu avec ses anciens amis. Au lieu d'être un frein dans le cabinet trop disposé à faire cause commune avec la droite, il le poussait de ce côté. Les ultras n'avaient qu'à laisser faire ; tout indiquait que l'heure approchait où leur influence et leurs ardeurs, contenues et combattues depuis la dissolution de la Chambre introuvable, reprendraient assez d'empire pour provoquer des complications nouvelles.

Cependant la date fixée pour le renouvellement de la Chambre approchait. Le gouvernement avait hésité d'abord sur la question de savoir s'il procéderait par des élections partielles ou par des élections générales ; il s'était ensuite décidé pour les élections partielles. Le 18 octobre, une *ordonnance royale* convoqua pour le 4 novembre les élec-

teurs d'arrondissements de la quatrième série, appelés à élire 51 députés, et, pour le 12 du même mois, les collègues départementaux, appelés à en nommer 172.

Cette convocation déclina les passions de l'extrême droite et celles de la gauche. Les écrivains de ces deux partis se répandirent en violentes brochures. Un des enfants terribles du premier, Martainville, le rédacteur du *Drapeau blanc*, en lança une, intitulée *la Bombe royaliste*, dans laquelle il accusait le ministère Richelieu. Fiévée, Benjamin Constant, d'autres encore, prirent part à ce combat de la plume. M. Guizot y tint la première place avec un écrit sur le gouvernement de la France, dans lequel il engageait le roi à se mettre à la tête de la révolution contre la contre-révolution. Les griefs des doctrinaires étaient énumérés dans ces pages éloquentes, dont l'expérience politique ne permet pas d'approuver toutes les parties. M. Guizot y faisait le procès du cabinet, auquel il reprochait d'avoir cessé des conquêtes sur la gauche et d'avoir, en se rapprochant de la droite, rompu l'alliance formée en 1815 contre les ultras.

Ce qui résultait du choc de tant d'affirmations contradictoires, c'est qu'alors, comme on l'avait vu précédemment et comme on le vit plus tard, la France était clairement partagée entre deux partis irréconciliables : le parti du passé et le parti de l'avenir, dont les longues luttes, sous des formes diverses, ont successivement engendré et envenimé nos discordes intérieures. Le cabinet Decazes avait tenté de se mettre entre eux, en s'appuyant cependant sur la gauche ; le cabinet Richelieu recommençait le même effort en s'appuyant sur la droite. Il n'y devait pas mieux réussir que son prédécesseur. Il allait vers la droite, dont le général Donnadieu, M. Clausel de Coussergues, M. de la Bourdonnaye lui révélaient chaque jour les passions ; mais il est juste de dire qu'il ne pouvait faire autrement, l'échec du duc Decazes ayant clairement démontré que la gauche ne se résignerait jamais à soutenir le trône des Bourbons.

A la veille des élections, cette nécessité créa l'union entre les ultras et les ministériels. Les présidents et vice-présidents des collèges électoraux furent exclusivement choisis parmi eux. Une proclamation royale que le ministère jugea utile à ses intérêts indiqua aux électeurs qu'ils devaient choisir leurs candidats parmi les royalistes avérés. Le succès définitif dépassa les espérances conçues. Sur 226 élus, la gauche n'en comptait que 33, et les triomphateurs voyaient dans leurs rangs un grand nombre d'hommes que l'ordonnance du 5 septembre avait éloignés des affaires.

Une telle victoire contenait plus de périls que d'avantages ; elle arracha au roi cette judicieuse et spirituelle réflexion : « Nous voilà dans la situation de ce pauvre cavalier qui n'avait pas assez d'élasticité pour monter sur son cheval. Il pria saint Georges avec tant de ferveur que le saint lui en donna plus qu'il ne fallait et qu'il tomba de l'autre côté. »

Malheureusement, ce n'est pas avec des mots, quelque piquants qu'ils soient, qu'on remédie aux situations embarrassées. Après le triomphe de la droite, le cabinet se voyait obligé d'appeler au pouvoir quelques-uns des membres de ce parti. Il s'adressa à ceux d'entre eux que, en dépit de leur passé et de leur manière d'entendre la mise en pratique du régime représentatif, on pouvait cependant considérer comme des royalistes sages et des esprits modérés. Il offrit l'entrée du conseil à MM. de Villèle, Corbière et Lainé, qui s'étaient appliqués souvent à contenir les exaltés et qui pouvaient lui apporter un concours de 160 voix dans la Chambre des députés. Mais comme aucun des membres du cabinet n'était disposé à abandonner ses fonctions au moment où le succès électoral qui venait d'être remporté leur permettait d'espérer qu'ils les conserveraient longtemps, on proposa aux nouveaux venus non des portefeuilles, *mais le titre et le rang de ministre.* C'était diminuer

leur action dans le gouvernement, alors qu'on y faisait appel. Ils le comprenaient et il fallut du temps, de laborieuses négociations pour les décider à faire partie du ministère. Ils y prirent enfin place, M. Corbière comme président du conseil supérieur de l'instruction publique réorganisé, MM. Lainé et de Villèle comme ministres sans portefeuille. Pour achever de cimenter l'union du ministère avec la droite, on offrit à Chateaubriand, qui l'accepta, l'ambassade de Berlin.

La session des Chambres ayant été ouverte à la fin du mois de décembre, M. Ravez fut élu président. La victoire de la droite était donc complète, et, désormais, on pouvait craindre que les ministres ne fussent en état de gouverner qu'à la condition de subir sa tutelle. Dès les premières séances, ces craintes se réalisèrent. La discussion des douzièmes provisoires, qui s'engagea le 8 janvier 1821, l'examen du budget de cette année, qui vint ensuite, fournirent aux ultras l'occasion de combattre le ministère Richelieu, qu'ils ne trouvaient pas assez royaliste.

C'est de ce moment qu'il faut dater les actes d'hostilité engagés contre le gouvernement par des hommes parmi lesquels il avait le droit de chercher un concours sans réserve. Les jours néfastes de la Chambre de 1815 semblaient revenus. On entendait de nouveau les voix ardentes qui, au lendemain de la seconde restauration, avaient osé se faire l'organe des exigences des émigrés, pressées de rétablir l'ancien régime et d'effacer de l'histoire les conquêtes de la Révolution. La tribune retentissait de leurs revendications et de leurs plaintes irritées. Ce n'était pas trop de l'éloquence passionnée de M. de Serre, ni du gros bon sens de M. de Villèle, pour conjurer l'effet de leur parole. Il eût semblé que tout ce que l'on croyait avoir conquis depuis cinq ans, dût être à jamais perdu, si, malgré la défaite momentanée de la gauche, le parti libéral n'eût possédé des hommes résolus et non découragés.



On ne peut contester que ce parti ait alors rendu des services ; mais son malheur était de n'avoir pas confiance dans le gouvernement des Bourbons. Le plus grand nombre de ses membres rêvait la chute du pouvoir royal et son remplacement par une dynastie nouvelle. Les doctrinaires n'allaient pas jusque-là ; mais ils nourrissaient l'illusion de penser que la monarchie devait s'appuyer sur la révolution et pourrait gouverner ainsi, sans être dévorée. Il résultait de cette illusion qu'ils n'étaient pas, pour le pouvoir royal, des ennemis moins dangereux que la gauche, et que celle-ci, qu'ils refusaient de suivre jusqu'au bout, tirait cependant de leur présence accidentelle et fréquente à ses côtés, des arguments propres à justifier son attitude.

Le 27 janvier 1821, l'explosion d'un pétard sous les croisées du palais des Tuileries parut d'abord donner raison aux craintes que manifestaient tous les jours les ultras et aux accusations qu'ils proféraient contre la gauche. On put croire que les conspirations qui avaient troublé l'année précédente allaient se renouveler. Mais une enquête ne tarda pas à démontrer le peu de fondement de ces appréhensions. Il n'y avait dans cette affaire autre chose que la tentative de quelques royalistes exaltés pour justifier les mesures rigoureuses qu'ils demandaient au gouvernement.

A ce moment, les tribunaux étaient saisis des procès intentés contre les auteurs des troubles de juin et contre les auteurs du complot du 19 août. Comme prélude à ces procès portés, l'un devant le tribunal correctionnel, l'autre devant la Cour des pairs, deux individus, Gravier et Bouton, coupables de manœuvres dirigées contre la duchesse de Berry, pendant sa grossesse, pour empêcher l'enfant qu'elle portait de venir à terme, avaient été condamnés à mort. La princesse demanda et obtint leur grâce, ou plutôt une commutation de peine.

Quant aux deux autres affaires, elles causaient au gouvernement d'assez graves soucis, la seconde surtout. A la suite

des troubles de juin, dix individus avaient été arrêtés. L'instruction fit soupçonner que plusieurs députés s'étaient mêlés à ces troubles ; on ne crut pas cependant utile de pousser plus loin les recherches, qui auraient pu démontrer leur participation, et à la fin de janvier, par suite de la difficulté de trouver les vrais coupables, huit des accusés étaient mis hors de cause, deux seulement retenus et condamnés à des peines légères.

Mais les soupçons devinrent certitude lorsqu'on dut remonter aux origines du complot du 19 août. L'instruction envoyée à la Cour des pairs établissait que les conjurés militaires avaient eu des pourparlers avec le général Foy, le général de la Fayette, MM. Voyer d'Argenson, de Corcelles, de Chauvelin, Manuel, Laffitte et d'autres personnages politiques, que la commission chargée d'étudier les éléments du procès hésitait à mettre en cause, quelle que fût la gravité des présomptions élevées contre eux. Les hésitations de cette commission, sa répugnance pour les procès politiques où des hommes populaires pouvaient être compromis, se manifestèrent quand elle eut à prononcer sur la demande formée par le procureur général, en vue d'un supplément d'instruction, et le ministère les partagea, redoutant d'attiser l'hostilité qui se trahissait dans l'armée contre la famille royale de la part d'un grand nombre d'officiers. La demande fut écartée ; il en résulta qu'il fallut renoncer à traduire devant la cour d'autres coupables, tels que le colonel Fabvier, qui avait été l'un des intermédiaires entre les conspirateurs militaires et les conspirateurs civils, et dont on pouvait redouter le langage et les révélations à l'audience. Dans ces conditions, le procès perdait beaucoup de son importance. Il n'en est pas moins vrai que, pendant les six premiers mois de l'année 1821, il préoccupa le gouvernement et agita les esprits ; ce fut seulement le 16 juillet qu'il se termina. Disons, pour ne plus y revenir, que trois des accusés contumaces furent condamnés à mort, trois à cinq ans de prison.

et 2000 francs d'amende, trois à des peines moindres. Vingt-cinq furent acquittés.

Au cours de ces événements, un incident d'un caractère tout intime s'était accompli aux Tuileries. Il mérite d'être signalé, à cause de l'influence qu'il exerça sur la suite des événements. Les ennemis de M. Decazes n'avaient pas cessé de se préoccuper des regrets non dissimulés que le souvenir de cet homme d'État laissait dans le cœur du roi. Ces regrets, survivant à sa disgrâce, le rendaient encore redoutable; ils s'attendaient à le voir reparaitre et reconquérir une influence que son départ pour Londres avait ébranlée, mais non détruite. De là, l'idée de faire surgir quelque personnalité nouvelle qui le remplacerait dans la faveur de Louis XVIII.

Ce prince professait pour ceux qu'il aimait plus d'enthousiasme que de constance. Réduit par l'état de sa santé, qui le condamnait à une immobilité perpétuelle, à rechercher dans son entourage des dépositaires de ses confidences, il n'était disposé à leur prodiguer son amitié qu'autant qu'ils restaient près de lui et à les oublier quand ils étaient loin. C'est ainsi que s'étaient succédé dans son affection le duc d'Avaray, M<sup>me</sup> de Balbi, M. de Blacas, et enfin M. Decazes. Mais aucun n'avait été plus regretté que ce dernier, et ses adversaires comprenaient la nécessité de le faire oublier.

Déjà, plusieurs mois avant sa chute, ils avaient introduit auprès du roi une femme jeune encore, pleine de séductions, qui se nommait M<sup>me</sup> du Cayla. Elle s'était d'abord présentée en sollicitieuse. Il s'agissait d'obtenir une faveur pour ses enfants, dépossédés de leur patrimoine par le testament de leur grand-père. Le roi l'avait accueillie avec bienveillance; elle lui avait plu à ce point qu'il voulut la mettre en rapport avec M. Decazes. Elle s'y était refusée, à l'instigation de son ami, le vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld, un des plus ardents parmi ceux qui combattaient l'influence du premier ministre, et s'était contentée de voir fréquemment le roi, à qui ses en-

tretiens ne causaient pas moins de plaisir que son visage. Dans la pensée de ceux qui la poussaient, elle fut, dès ce jour, destinée à détruire la faveur de M. Decazes. Après la chute de ce dernier, elle consentit à se faire l'instrument des groupes politiques où figuraient, avec Sosthènes de la Rochefoucauld, le duc de Civrac, le duc de Doudeauville, le cardinal de la Luzerne et d'autres personnages appartenant à la droite. C'est ainsi que ce parti ne tarda pas à avoir auprès du roi une personne sûre, dévouée à ses intérêts, par qui il était toujours en état de lui faire arriver les propos qu'il jugeait utile de lui tenir.

Quand M<sup>me</sup> du Cayla parlait à Louis XVIII, quand elle lui écrivait, ce qui était fréquent, c'était l'extrême droite qui s'exprimait par sa bouche ou qui tenait la plume. Le goût de plus en plus prononcé que le roi professait pour cette jeune femme fit de la faveur dont elle jouissait une force pour ses amis, et son influence devint si puissante que nous verrons bientôt l'austère et grave Villèle obligé de compter avec elle ou plutôt avec les personnages politiques dont elle recevait les inspirations et suivait les conseils.

Lorsqu'on étudie les grands événements de l'histoire, lorsqu'on remonte à leurs origines, il n'est pas rare d'y trouver des causes en apparence futiles, qu'en dépit de leur futilité, l'historien ne saurait laisser dans l'ombre. C'est pour cela qu'il fallait montrer au passage le profil de cette favorite, qui n'eut rien de commun avec ses aînées, qui ne fut pour le monarque impotent qu'un agréable passe-temps intellectuel, mais dont l'action s'exerça plus d'une fois dans la politique pendant les dernières années de son règne.

## VI

SITUATION TROUBLÉE DE L'ESPAGNE — MOUVEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES EN ITALIE — CONGRÈS DE TROPPAU — LE ROI DE NAPLES A LAYBACH — LES AUTRICHIENS DANS LES ÉTATS NAPOLITAINS ET EN PIÉMONT — DÉFAITE DE L'INSURRECTION — CONSÉQUENCES DE CES ÉVÉNEMENTS EN FRANCE — ATTAQUES DE L'EXTRÊME DROITE CONTRE LE MINISTÈRE — NOUVELLES PREUVES DE L'IMPOSSIBILITÉ DE FONDER UN GOUVERNEMENT MODÉRÉ — LOI MUNICIPALE — LOI SUR LES PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES — DISCUSSIONS DIVERSES — MM. DE VILLÈLE ET CORBIÈRE QUITTENT LE MINISTÈRE.

Tandis que le gouvernement français se débattait entre les difficultés dont nous avons tracé le tableau, la révolution, impuissante à Paris, poursuivait sa propagande à travers l'Europe, où les sociétés secrètes préparaient un terrain propice à ses incessants efforts.

En Espagne, le roi Ferdinand VII lui opposait une résistance plus tenace qu'habile. Rétabli en 1813 sur le trône de ses pères, ce souverain, en qui revivaient leurs préjugés autocratiques, s'était empressé de détruire la constitution de 1812, ce qui s'explique aisément par le caractère et l'origine de cette constitution. Mais, au lieu d'en donner une autre au pays et de tenir la promesse à l'aide de laquelle il avait reconquis la confiance de ses sujets, il semblait s'appliquer à fonder un gouvernement arbitraire, au sein duquel sa volonté personnelle, dominée par une camarilla, s'exerçait sans frein ni sagesse. Il favorisait un régime de réaction, suppressif de toute liberté, laissait s'accroître le désordre des finances, les dissentiments de l'armée, les discordes de la nation, et se montrait impuissant à conserver à l'Espagne les puissantes colonies qu'elle perdait peu à peu. La misère et la terreur régnaient dans ce pays. Elles ne devaient pas tarder à engendrer la guerre civile. Le retour à la constitution de 1812 était devenu le but que poursuivaient les patriotes

espagnols. Le 6 janvier 1820, le colonel Riégo, commandant un détachement de l'armée qui se concentrait dans l'île de Léon pour être ensuite dirigée contre les colonies américaines révoltées, souleva plusieurs régiments, les mena à Cadix, où ils arrivèrent au moment où le peuple de Madrid venait de contraindre Ferdinand VII à proclamer cette constitution. Obligé de subir les ordres des révoltés, Ferdinand jura de régner en roi constitutionnel, et ne fut plus en quelque sorte qu'un prisonnier aux mains des triomphateurs qui lui avaient dicté des lois.

C'est surtout la France qu'intéressaient les troubles d'Espagne, autant à cause de la situation géographique de cet Etat qu'en raison des liens de parenté qui existaient entre les deux rois. Louis XVIII ne croyait pas pouvoir laisser ces troubles dégénérer en révolution, ni tolérer le renversement du monarque son parent, encore qu'il ne se dissimulât pas ses fautes. Mais il gardait une attitude expectante, se contentant de faire entendre à l'Europe qu'il ne permettrait pas que ce double événement pût se réaliser.

En Italie, et surtout dans les Deux-Siciles, la révolution s'agitait aussi, sous l'action des carbonari. Encouragé par l'exemple de ce qui s'était passé à Madrid, leur chef, le général Pepe, dans le courant de juillet de cette même année 1820, provoqua une insurrection militaire contre le roi Ferdinand I<sup>er</sup>, marcha sur Naples et obligea ce prince à accepter, en l'adaptant à ses États, la charte espagnole de 1812. Les puissances européennes ne pouvaient considérer les tentatives révolutionnaires des Deux-Siciles avec la même indifférence que celles d'Espagne. Tous les princes italiens se sentaient menacés; l'Autriche partageait leurs appréhensions. Aussi, lorsqu'elle sut que le roi de Naples, quoique encore sur son trône, n'était plus maître de ses sujets, elle résolut d'intervenir pour réduire les insurgés et manifesta clairement ses intentions en massant un corps d'armée sur sa frontière. Elle ne borna pas là l'exécution de ses projets :

elle essaya de convaincre les grandes puissances qu'elles étaient tenues de prendre part à cette intervention armée. Mais aucune d'elles ne voulut se prêter à ce dessein.

Le gouvernement français, pour sa part, quelques craintes qu'il pût concevoir, en voyant des Bourbons menacés au même moment à Naples et à Madrid, redoutait d'accroître l'influence autrichienne en Italie. Aux propositions de l'empereur François-Joseph, il en substitua d'autres. Persuadé que les chefs de l'insurrection napolitaine ne seraient pas insensibles à de sages conseils et accepteraient un régime constitutionnel comme en France, s'il leur était offert avec des garanties, il voulait tenter une médiation, en vue de laquelle il proposait aux cinq grandes puissances de se concerter pour n'intervenir qu'après que cette tentative aurait échoué, et d'accord avec tous les cabinets italiens. La répugnance de l'Angleterre pour une intervention et la résistance des chefs de l'insurrection firent écarter les propositions françaises, à la suite desquelles la Russie invita les souverains signataires des traités de Vienne à se réunir à Troppau, en Silésie, pour aviser aux mesures que la sécurité des trônes ordonnait d'opposer aux progrès de la révolution.

Le Congrès se réunit le 1<sup>er</sup> novembre. Le prince de Metternich y suivit son souverain ; lord Vane Stewart y représentait la Grande-Bretagne, MM. de la Ferronnays et de Caraman y vinrent pour la France. L'empereur et le roi de Prusse s'y rendirent en personne.

Des cinq gouvernements assemblés, deux seulement savaient avec précision où ils entendaient aller. L'Autriche voulait intervenir militairement pour rétablir le roi de Naples dans toute sa puissance ; l'Angleterre était résolue à ne pas s'engager contre l'insurrection ; les autres hésitaient. Mais, bientôt, il devint évident que la Prusse se prononcerait dans le même sens que l'Autriche et que l'empereur de Russie subirait cet exemple. Des incidents successifs, parmi

lesquels il convient de placer la fermentation persistante de la Pologne et le soulèvement d'un des régiments de sa garde, ébranlaient peu à peu les convictions libérales que le tzar professait en 1815.

La médiation proposée par la France fut écartée. Puis les trois cours du Nord, délibérant à l'insu de leurs alliés, décidèrent de convoquer le roi de Naples à Laybach et, après l'avoir entendu, de proposer à la France et à la Grande-Bretagne une résolution mettant hors de l'alliance européenne tout souverain qui subirait des modifications imposées par la révolte.

Quand le protocole du 19 novembre, qui résumait le résultat de cette conférence, fut connu, le plénipotentiaire anglais protesta contre le procédé qui l'avait écarté de la délibération lui et ses collègues ; il refusa d'entrer dans ces combinaisons. Le refus des diplomates français fut moins vif, et Louis XVIII se joignit même aux autres souverains pour engager le roi de Naples à se rendre à Laybach, où les princes italiens devaient également se trouver. Notre ambassadeur près de lui, M. de Blacas, fut invité à l'accompagner.

N'ayant plus qu'une autorité nominale, Ferdinand I<sup>er</sup>, prisonnier des insurgés, ne put quitter ses États qu'en promettant aux Napolitains de faire adopter par le Congrès le maintien de la Constitution à laquelle il avait dû adhérer. Mais, à peine arrivé à Laybach, il changea de ton et de rôle ; il profita de sa liberté pour demander aux puissances de le rétablir dans la plénitude de son pouvoir. Le tzar, encore hésitant, fut entraîné par cette prière et surtout par l'habileté avec laquelle M. de Metternich la lui présenta. En la défendant devant lui, le diplomate autrichien sut lui démontrer que, s'il avait raison de vanter, comme les plus belles que pût concevoir l'esprit, les institutions de la France dont celle-ci aurait voulu doter les populations italiennes, il n'était pas moins juste de prétendre que tous les États n'étaient pas également préparés à les recevoir.



La tournure donnée ainsi aux négociations rendait vain l'espoir conservé par le gouvernement français de reprendre son rôle de médiateur et de substituer une action diplomatique générale à l'intervention armée de l'Autriche. Il ne pouvait réaliser cet espoir qu'avec l'appui des Italiens. Pour y réussir, il n'aurait pas reculé devant la rupture possible de la sainte alliance. Malgré tout, la sainte alliance restait dirigée contre la France, et d'ailleurs l'attitude de la Grande-Bretagne venait de lui porter un coup redoutable. Mais les supplications incessantes du roi de Naples, pour obtenir des secours effectifs et immédiatement efficaces, réduisaient à l'impuissance la politique française; les plénipotentiaires de Louis XVIII, après avoir toutefois empêché par leurs protestations les conférences à trois, renouvelées de celle qui avait eu lieu à Troppau, ne purent que souscrire au triomphe diplomatique de l'Autriche. Comme ils venaient d'apposer leur signature à l'acte définitif, ils reçurent du duc de Richelieu l'ordre de ne rien signer. Mais c'était trop tard, et le Cabinet français, reconnaissant le danger d'un désaveu tardif, se résigna à subir les conséquences de leur précipitation. Peut-être aussi pensait-il que son adhésion lui donnait des droits à agir plus tard en Espagne comme l'Autriche allait agir à Naples. C'est sans doute cette considération qui l'empêcha de s'associer aux protestations que l'Angleterre persista à élever.

Tous les envoyés des princes italiens approuvèrent la décision du congrès, à l'exception de celui du Pape, qui entendait observer l'engagement de rester neutre, pris par le Saint-Siège envers les Napolitains. Le roi de Naples, après avoir, comme on l'a vu, favorisé de tous ses efforts, les vues de l'Autriche, annonça l'événement à son fils, investi de la régence du royaume durant son absence, en lui déclarant qu'il avait dû se soumettre à d'impérieuses exigences et, afin d'assurer *le repos de ses États*, consentir, pour une durée de trois ans, à une occupation autrichienne. Enfin, ces résolutions furent

communiquées pour la forme au représentant du Parlement napolitain, qui n'eut qu'à en prendre acte. A quelques jours de là, les troupes de l'empereur François-Joseph franchissaient la frontière, marchaient sur Naples, mettaient en pièces la petite armée que commandait le général Pepe, dispersaient le Parlement insurrectionnel et rétablissaient Ferdinand I<sup>er</sup> dans tous ses privilèges. La révolution des Deux-Siciles était terminée.

Presque au même moment, une conspiration militaire éclatait en Piémont contre Victor-Emmanuel. Les Autrichiens occupèrent les États de ce prince, et la tentative fut écrasée dans son berceau. Mais elle permit de constater que des rapports étroits existaient entre les agitateurs piémontais et les agitateurs français. Ceux-ci essayèrent même de provoquer des soulèvements dans les villes frontières. Ils y répandirent le bruit de l'abdication de Louis XVIII. L'émotion publique entraîna la baisse des fonds. Le gouvernement envoya à Lyon le maréchal duc de Bellune avec les pouvoirs les plus étendus. Ce fut suffisant pour arrêter le mouvement; il n'eut pas de suite.

Au cours de ces événements, les deux assemblées françaises continuaient leurs travaux. Dans la seconde quinzaine de mars, au moment même où les Autrichiens se préparaient à marcher sur Naples, commençait à la Chambre des députés la discussion de la loi des comptes. Parmi les orateurs de l'extrême droite qu'elle amena à la tribune, il faut citer le général Donnadieu, l'homme de Grenoble, réactionnaire violent, animé d'une haine ardente contre le duc de Richelieu. Il accusa le ministère « de désorganiser l'armée, de la corrompre, de mettre la France à la merci des États voisins, de prêcher le mépris de la religion, de la morale, de la foi jurée, et d'avoir mis la monarchie dans un tel état, qu'elle ne pourrait réunir un corps de troupes sans danger pour elle-même ». Ces accusations passionnées arrachèrent une protestation à M. de Villèle et provoquèrent une manifesta-

tion en faveur du cabinet dont il faisait partie. Ayant dit « qu'il fallait savoir qui étaient ceux qui soutiendraient le roi contre les agitateurs », la droite et le centre, émus par son langage, se levèrent en criant : « Nous vous soutiendrons. » Il fit un éloquent appel à l'union, à l'esprit de conciliation, et rappela que le duc de Richelieu avait été l'objet de nombreux témoignages de reconnaissance, quand il s'était résigné à prendre le pouvoir pour mettre un terme aux divisions des royalistes.

Après ces attaques de l'extrême droite, qui permettaient de constater l'implacabilité des adversaires que le ministère comptait parmi ceux qui se prétendaient les amis du roi, vinrent les attaques de la gauche. L'attitude des diplomates français au congrès de Laybach fut le prétexte des critiques de Manuel et de généraux Tarayre et Demarçay, auxquels répondirent MM. de Villèle, Roy, de Serre et Pasquier. Puis, ce fut le général Foy, qui, avec une étourderie peu digne de son caractère, monta le 20 mars à la tribune pour accuser les ministres d'avoir transmis au syndic des agents de change une nouvelle fausse, en lui annonçant la défaite des Napolitains. A cette occasion, il blâma durement le rôle du ministère au congrès, et déclara que, si les Autrichiens avaient osé entrer dans les Abruzzes, ils n'en sortiraient pas : « L'Italie sera le tombeau de ces barbares. » Cette prédiction se trouva démentie le lendemain par des informations nouvelles. L'insurrection napolitaine était détruite. Le débat recommença, et, tandis qu'à l'extrême droite on reprochait aux ministres de n'avoir pas su se prononcer au congrès contre la Révolution, on les accusait à gauche d'avoir fait le jeu de Metternich.

Pour achever d'envenimer ces discussions, quelques députés, plus zélés que circonspects, dans l'espoir d'en arrêter les violences, proposèrent d'accroître les sévérités du règlement. On discuta ces réformes pendant onze jours. M. Royer-Collard et ses amis, comme aussi plusieurs membres de la

majorité ministérielle, les combattirent; elles ne furent votées qu'à une faible majorité.

Ainsi, malgré ses efforts, le ministère ne parvenait pas plus à rétablir l'union dans la droite qu'à gagner la confiance des ultras. En vain, il la comblait de prévenances et de soins. A l'occasion du baptême du duc de Bordeaux, au moment où, avec l'agrément du cabinet, s'ouvrait une souscription ayant pour but d'offrir à l'enfant royal le domaine de Chambord, MM. de Blacas et de Montesquiou étaient créés ducs, Chateaubriand rétabli sur la liste des ministres d'Etat, les fonctionnaires de tous rangs choisis presque exclusivement parmi les protégés de la droite. Mais ces marques de bonne volonté ne pouvaient assurer au ministère la faveur de ce groupe d'exaltés, contre lequel le comte d'Artois avait promis au duc de Richelieu de le défendre. Attaques violentes à la tribune et dans la presse, insinuations calomnieuses, ils n'épargnaient rien pour perdre ces ministres qui ne voulaient pas être leurs courtisans. Ils les dénonçaient au roi en le suppliant de les changer, et ces démarches redoublèrent lorsque, au mois de juillet, des condamnations peu sévères furent prononcées, comme nous l'avons raconté, contre les conspirateurs du 19 août.

L'impossibilité de fonder un gouvernement modéré, telle était donc la principale cause de la faiblesse ministérielle; cette faiblesse s'aggravait de jour en jour, les débats parlementaires la mettaient cruellement en évidence. En une seule circonstance, et quand, s'inspirant des idées économiques du temps, le gouvernement voulut défendre la propriété rurale par le relèvement des droits protecteurs, la gauche et la droite s'unirent pour voter une loi de protection. Mais les débats sur les autres lois marquèrent le dissentiment qui s'accroissait entre le ministère et les diverses fractions de la Chambre.

La loi municipale et départementale fournit au ministère l'occasion de défendre les idées de concentration adminis-

trative qu'en France, depuis un siècle, tous les gouvernements ont professées ; à la droite, un moyen de proclamer ses sympathies pour les idées de décentralisation. La loi relative aux pensions ecclésiastiques révéla d'autres discordes. Une disposition de cette loi prévoyait, conformément à des engagements pris envers la cour de Rome, la création de douze nouveaux évêchés à joindre aux cinquante-deux existant déjà. Elle portait en outre qu'il ne pourrait y avoir qu'un évêché par département. La commission chargée de l'étude du projet estima qu'il n'était pas conforme aux intérêts religieux de la France et le modifia, en demandant, pour le gouvernement, le droit de nommer autant d'évêques qu'il le voudrait, de concert avec le Saint-Siège.

M. de Bonald, dans un rapport passionné, présenta cette proposition comme la conséquence des spoliations qu'avait subies l'Église. Ce rapport irrita la gauche, qui voyait apparaître sous cette forme une de ces revendications de l'ancien régime qui, dans la Chambre introuvable, avaient eu de si violents défenseurs. C'est même l'un d'eux, M. de Bourdonnaye, qui s'improvisa l'avocat de celle-ci. M. Royer-Collard fit entendre, dans un sens opposé, d'éloquentes paroles ; mais ce fut en vain : le ministère, contraint de céder ou de voir se dissoudre sa majorité, consentit à la création de trente sièges épiscopaux, soit dix-huit au-dessus du nombre primitivement proposé, et sous la seule réserve qu'il y aurait, sur le chapitre des pensions ecclésiastiques, des ressources suffisantes pour pourvoir à la dépense résultant de cette création. Ce n'est qu'à ce prix que la droite consentit à voter la loi, et la gauche put dire une fois de plus, cette fois non sans vraisemblance, que le ministère avait abdiqué dans les mains des ultras.

C'était d'ailleurs, sa destinée de ne pouvoir conserver sa majorité qu'en lui cédant sans cesse. Le projet de loi qu'il présenta dans le but de dédommager d'anciens serviteurs de l'Empire, au nombre de trois mille six cent trente-six, de la

perte des dotations qu'ils possédaient en pays étranger, et dont ils avaient été dépouillés en 1814, vint en fournir une preuve nouvelle. Ce projet leur accordait une rente viagère variant de cent francs à mille francs. La commission voulut y introduire un dispositif analogue, au profit des militaires qui avaient fait partie des armées royalistes de l'Ouest et du Midi. Elle manifesta même le dessein de provoquer le vote d'une indemnité pour les émigrés. Ces modifications ne purent apaiser le ressentiment des ultras. Ils s'émurent à l'idée qu'une Chambre royaliste allait ratifier les libéralités de Napoléon, récompenser des conspirateurs, des régicides, des traîtres parmi lesquels se trouvaient les juges du duc d'Enghien. Le ministère dut leur rappeler que plusieurs membres de la droite avaient servi l'Empire. Il n'en fut pas moins obligé de consentir à une transaction dont MM. de Villèle et Corbière se firent les intermédiaires. Il fut arrêté que les donataires dépossédés pourraient recevoir une rente viagère, mais que leur inscription sur le grand-livre serait arrêtée par le roi. Ils restaient donc à la merci de la faveur et du bon plaisir. La gauche s'emporta, alléguant que le ministère, par sa lâcheté, préparait la guerre civile. « C'est la contre-révolution qui dépouille la révolution ! » s'écria le général Foy. La loi fut néanmoins votée.

Le gouvernement demanda ensuite à la Chambre de prolonger le régime de la censure. Cette proposition fournit au même orateur l'occasion de montrer la liberté de la presse remise en cause, de tracer le plus sombre tableau de l'armée, défiante, irritée et soupçonnée. Enfin, résultat bien autrement grave, elle provoqua la retraite de MM. de Villèle et Corbière, et détacha la droite du centre droit.

Entrés dans le cabinet avec une part d'influence restreinte et dans des conditions précaires, ces deux ministres ne portaient qu'impatiemment la responsabilité d'une politique qui n'était pas selon leur cœur. Convaincus qu'en restant associés à la fortune d'un ministère où leur volonté

ne pouvait prévaloir, ils usaient leur prestige et leur influence sans profit pour leur parti, ils cherchaient une manière honorable d'en sortir, s'ils ne pouvaient en dominer les inspirations. Pendant la discussion de la loi sur la censure, deux amendements avaient été présentés par des députés de la droite. Le premier demandait la suspension de la censure quand les collèges électoraux seraient convoqués. Il fut écarté, mais non sans avoir permis à M. de la Bourdonnaye d'accuser M. de Villèle d'apostasie, accusation ridicule à laquelle ce dernier répondit que s'il n'y avait que des royalistes comme M. de la Bourdonnaye, le nombre en serait bien restreint. Le second amendement proposait de fixer le terme du régime de la censure à trois mois, après l'ouverture de la future session. Il fut adopté, grâce au vote des amis de M. de Villèle, bien que M. de Serre eût objecté que ce délai n'était pas assez étendu pour permettre de faire une loi sur la presse. Le roi se plaignit de ce vote, et s'en plaignit précisément à M. de Villèle. Ce fut le prétexte que cherchait celui-ci, ou plutôt que la droite choisit, car, selon la juste expression de Royer-Collard, elle entendait reprendre ses chefs au ministère et lui retirer son concours, si, par eux, elle ne parvenait pas à exercer sur la direction générale du gouvernement une action décisive.

A l'issue d'une réunion où ces questions furent agitées, elle demanda au duc de Richelieu deux portefeuilles pour MM. de Villèle et Corbière, et celui de la guerre pour le duc de Bellune. Avec le nombre de voix dont la droite disposait dans la Chambre, c'était, disait-elle, le moins qu'elle pût exiger. Chateaubriand, arrivé de Berlin, déclarait que, si cette légitime satisfaction n'était pas accordée à son parti, il quitterait son ambassade.

La négociation engagée entre la droite et le duc de Richelieu dura douze jours. Deux ministres, MM. Pasquier et Mounier, qui ne voulaient pas rester dans le ministère, s'il se modifiait dans le sens de la droite, avaient mis leur

portefeuille à la disposition du duc de Richelieu, qui leur répondit qu'il ne se séparerait pas d'eux. Le 26 juillet, on parut avoir réussi à s'entendre ; mais ce ne fut qu'une illusion, car, au dernier moment, le duc de Richelieu, redoutant, comme plusieurs des membres du ministère, de se perdre, s'il se livrait complètement à la droite, et blessé des exigences qu'on élevait à tout instant, se décida à déclarer à MM. de Villèle et Corbière qu'il les laissait libres de rester dans le ministère avec la position qu'ils y occupaient, ou de se retirer. Ils quittèrent Paris l'un et l'autre le même jour.

La session se termina le 31 juillet, sur cette crise dont le dénouement brisait l'alliance conclue entre la droite et le centre droit, après la chute de M. Decazes, et laissait le cabinet dans la situation la plus précaire. Il y a lieu de remarquer que, pendant la crise ministérielle, le comte d'Artois, en dépit des engagements pris naguère par lui envers le duc de Richelieu, n'avait rien fait pour obtenir de ses amis qu'ils modérassent leurs exigences et n'entraînassent pas la rupture d'une union nécessaire.



## VII

GRAVES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT — SOULÈVEMENT DE LA GRÈCE — L'EUROPE DIVISÉE — OFFRES DE LA RUSSIE A LA FRANCE — MORT DE NAPOLEÓN — LE GÉNÉRAL BERTRAND EST COMPRIS DANS L'AMNISTIE — ORGANISATION EN FRANCE DES VENTES ET SOCIÉTÉS SECRÈTES — LES HOMMES LES PLUS ILLUSTRÉS DE L'OPPOSITION SE METTENT A LEUR TÊTE — DIFFICULTÉ D'UNE ENTENTE ENTRE LES ENNEMIS DE LA RESTAURATION — ORIGINES ET INFLUENCES DE LA CONGRÉGATION — AFFAIBLISSEMENT DE LA SANTÉ DU ROI — FAVEUR CROISSANTE DE MADAME DU CAYLA.

Les questions extérieures continuaient à tenir une grande place dans les soucis quotidiens du ministère. Les diplomates européens, réunis en congrès à Laybach, venaient à peine de se séparer, quand arrivèrent d'Orient de graves nouvelles. Encouragés par la révolte du pacha de Janina, le célèbre Ali, qui bravait la Turquie en Épire, divers États tributaires du sultan s'étaient soulevés sous les ordres du prince Ypsilanti, officier au service de la Russie, qui comptait plusieurs hospodars parmi ses aïeux. La Roumanie avait pris les armes pour se soustraire à la suzeraineté de la Sublime Porte. Les Grecs de Morée avaient imité cet exemple, mis la main sur des navires turcs et attaqué les garnisons que le sultan entretenait sur leur territoire.

Le désir de recouvrer leur indépendance nationale poussait seul ces peuples à la rébellion. Ils comptaient sur l'appui de la Russie, et le czar paraissait disposé à leur venir en aide. M. de Metternich employa toute son influence sur ce prince à lui démontrer que les révoltés, comme ceux d'Espagne et d'Italie, obéissaient à la pression de l'esprit révolutionnaire qui soufflait à travers l'Europe. Le souverain moscovite commença par le croire. Mais, lorsque, après le congrès de Laybach, il fut rentré dans ses États, il discerna mieux la vérité et se montra favorable aux insurgés.

*Déjà le soulèvement s'était étendu, d'une part, à toutes*

les provinces danubiennes, de l'autre, à la plupart des provinces grecques. Le sultan chercha d'abord à le comprimer par la terreur. Le 22 avril 1821, le patriarche grec de Constantinople, trois évêques et quarante notables de la colonie hellénique furent arrêtés et pendus sans jugement. Puis les forces musulmanes entrèrent en Moravie, après avoir mis en déroute la petite armée du prince Ypsilanti, et s'y livrèrent à de sanglants excès. Ces barbares exécutions arrachèrent un cri d'horreur au monde civilisé, en même temps qu'elles assuraient aux vaincus les sympathies de l'Europe. Ces sympathies elles-mêmes se manifestèrent sous les formes les plus bruyantes. La presse française les affirma avec éloquence ; les poètes évoquèrent les âges héroïques de la Grèce pour engager les Hellènes à combattre. Ceux-ci se préparèrent à la lutte. Ils armèrent des bâtiments, et, par des appels réitérés à ceux de leurs frères qui vivaient en Russie, ils provoquèrent une émigration générale qui s'en alla grossir leurs rangs.

Malgré les efforts de l'Autriche, le tzar Alexandre se laissait emporter dans ce soulèvement des opprimés contre les oppresseurs. Au mois de juillet, son ambassadeur à Constantinople exigeait du Divan : l'évacuation des provinces danubiennes, placées par les traités sous la protection russe ; la reconstruction des églises détruites ; la reconnaissance des droits des chrétiens autant dans ces provinces que dans celles de Grèce, révoltées ou non. Le Divan ayant refusé ces satisfactions, l'ambassadeur lui présentait, huit jours plus tard, un ultimatum, et, après avoir vainement attendu une réponse, il quittait son poste le 8 août, donnant ainsi à entendre aux Turcs que la Russie était disposée à obtenir par la force les concessions auxquelles ils se refusaient.

Livrée à elle-même, la Porte n'aurait pu résister longtemps ; mais l'attitude de l'Autriche et de l'Angleterre encourageait son opiniâtreté. Ces deux puissances lui adressaient des remontrances, l'engageaient à désarmer la révolte

en faisant droit à ce qu'il y avait de juste dans ses exigences. Mais pourquoi la Porte aurait-elle obéi alors qu'elle savait les cabinets de Londres et de Vienne résolus à ne se prêter à aucune combinaison qui pût diminuer son prestige et favoriser l'influence russe, alors surtout qu'elle n'ignorait pas les efforts de M. de Metternich pour détourner le tzar de faire la guerre en faveur des Grecs?

Celui-ci cependant, après avoir pressenti les dispositions de la France, proposa au gouvernement du roi de s'unir dans une action commune, afin de chasser de l'Europe, une bonne fois pour toutes, ces Turcs qui troublaient son repos. Il l'engageait même à désigner sur une carte les pays qu'il pourrait lui convenir de choisir parmi ceux qu'on arracherait à la domination du sultan. Sincère ou non, cette proposition ne fut pas agréée. Le duc de Richelieu fit demander qu'on lui en adressât le texte écrit, dans la forme ordinaire des communications diplomatiques, de telle sorte que la preuve pût en être conservée. La Russie ne répondit pas. Les choses en restèrent là, et la question d'Orient continua à s'envenimer. Les révoltes ne cessèrent pas. La lutte entre le sultan et les populations vassales qui cherchaient à secouer son joug s'aggravait de la manière la plus inquiétante pour le repos de l'Europe.

Le 5 mai, l'empereur Napoléon était mort à Sainte-Hélène. La nouvelle en arriva sur le continent vers les premiers jours de juillet. Elle n'y causa qu'une faible émotion. Depuis qu'il avait cessé d'être un danger pour la paix du monde, la France ne voyait plus que son infortune, et cette infortune n'excitait que la pitié. L'émotion eût été plus passagère encore si les poètes n'eussent saisi l'occasion de ce trépas pour chanter la gloire impériale, ses grandeurs et ses revers. Victor Hugo, Lamartine, Béranger, Casimir Delavigne, parlèrent de Napoléon en des vers qui furent bientôt dans toutes les bouches. Volontairement ou non, ils *jetèrent* ainsi les fondements de la légende napoléonienne,

qu'un grand historien devait plus tard propager par ses récits et qui aida si puissamment, trente ans après, à l'établissement du second Empire.

La plupart des généraux qui avaient servi sous l'empereur servaient sous Louis XVIII. En apprenant qu'il n'était plus, l'un d'eux, Rapp, aide de camp du roi, ne put retenir ses larmes, et comme il essayait de les dérober à son maître : « Pleurez, lui dit ce dernier, ces larmes font honneur à votre cœur ; je vous en aime et vous en estime davantage. »

Le fils de l'empereur, le duc de Reichstadt, alors âgé de dix ans, était élevé à la cour d'Autriche. On essayait de lui faire oublier son père. On hésita même à lui faire prendre le deuil. Quant à l'impératrice Marie-Louise, elle considéra la mort de son mari comme une délivrance, et peu après, elle épousait son chevalier d'honneur, le comte de Neipperg.

Le maréchal Bertrand, l'un des compagnons d'exil de Napoléon, avait été condamné en 1816 à la peine capitale. Il revint en France cependant, convaincu avec raison qu'il serait protégé par le souvenir de sa longue fidélité. Il fut, en effet, compris dans l'amnistie en même temps que d'autres officiers auxquels fut rendu le bénéfice de la disponibilité. La grâce accordée à la même époque au comte de la Valette, dont l'évasion avait eu tant de retentissement en 1816, marqua la fin des mesures rigoureuses qui avaient accompagné l'exécution du maréchal Ney. Il importe d'autant plus de rappeler ces actes de clémence, tout à l'honneur du gouvernement du roi, que les partis hostiles étaient loin de les encourager par leur conduite.

La conspiration du 19 août n'avait été que le prélude de conspirations nouvelles, en vue desquelles ils s'organisaient activement, à la fin du ministère de Richelieu, encouragés sans doute par la clémence de la cour des pairs. On se souvient que ce grand tribunal, hésitant à rechercher les vrais coupables, dans la crainte de les trouver trop haut placés, n'avait condamné qu'à des peines légères les accusés tra-

duits devant lui, dont quelques-uns étaient fugitifs. Deux d'entre eux, Dugied et Beslay, rentrés en France après la condamnation de leurs complices, eurent l'idée de réunir en un faisceau les diverses sociétés secrètes existant dans plusieurs villes et de les réorganiser sur le modèle de celles d'Italie, qu'ils avaient pu étudier à loisir pendant les quelques semaines qu'ils venaient de passer dans ce pays, où les avaient conduits les hasards de leur fuite. Ils firent part de leurs projets à plusieurs de leurs amis, déjà mêlés comme eux aux précédentes tentatives d'insurrection ou que l'ardeur de leurs convictions poussait à s'associer à de nouvelles manœuvres entreprises dans le même but. Dans ces conciliabules secrets se rencontraient des hommes jeunes encore, que la politique, la philosophie, les sciences, devaient conduire plus tard à la notoriété : Buchez, Augustin Thierry, Jouffroy, Pierre Leroux, Trélat, Guinard, Joubert, Charles de Rémusat, Duvergier de Hauranne. Ces deux derniers, dès qu'ils connurent le but que poursuivaient les promoteurs de ces réunions, refusèrent de s'associer à eux. Mais les autres ouvrirent à leurs propositions une oreille complaisante.

Tel fut le berceau du carbonarisme français qui se répandit bientôt par toute la France, divisé en ventes particulières, ventes centrales et hautes ventes, venant toutes aboutir à la vente suprême, de laquelle la plus élevée recevait des ordres que les autres se transmettaient hiérarchiquement. L'organisation était telle, que la plupart des associés ne se connaissaient pas, et que chacun d'eux ignorait qui lui dictait les lois auxquelles il s'engageait à obéir aveuglément. Tout membre de la société promettait le secret ; il devait payer une redevance mensuelle d'un franc et avoir toujours à sa disposition un fusil, des munitions et vingt-cinq cartouches.

A peine organisée sur ces bases, l'association fit de nombreux prosélytes. Elle avait expédié des émissaires de toutes

parts, dans l'Est, dans l'Ouest, dans le Midi, où ils avaient été reçus par des hommes ardents comme eux, avides d'aider à la propagande qui commençait. A Saumur, une société analogue à celle qu'ils créaient existait déjà sous le nom de Chevaliers de la Liberté. Elle se composait surtout d'officiers sans emploi; un ancien chirurgien major, nommé Grandmesnil, la présidait. L'envoyé des Parisiens n'eut qu'à se présenter pour obtenir une fusion des deux entreprises formées dans le même but. Le Nord se montrait plus rebelle aux propositions des conjurés. Néanmoins, au mois de juillet 1821, le réseau s'étendait sur toute la France, où, grâce à leur habileté, les organisateurs pouvaient, à un moment donné, provoquer un terrible mouvement insurrectionnel.

Il est d'ailleurs assez difficile de discerner le but que, en dehors du renversement des Bourbons, poursuivaient les associés. Cessant d'être d'accord dès qu'il s'agissait de décider ce qu'ils feraient après la victoire, ils ne s'entendaient que dans l'expression de leur violente haine contre la maison royale. Cette haine du moins était-elle justifiée? « Ni les actes du pouvoir, ni les probabilités de l'avenir, a écrit M. Guizot, ne blessaient ou ne menaçaient assez les droits et les intérêts du pays pour autoriser un tel travail de renversement. Les grandes institutions étaient debout; les libertés publiques, bien que combattues, se déployaient avec vigueur; l'ordre légal n'avait reçu aucune grave atteinte; le pays prospérait et grandissait régulièrement. Il y avait de justes motifs pour une opposition publique et vraie, point de justes causes de conspiration ni de révolution. » Malheureusement, ce que M. Guizot a si clairement vu à trente ans de distance, les politiques de 1821, aveuglés par leur passion, ne le voyaient pas. Les organisateurs du carbonarisme n'eurent qu'à faire appel au général la Fayette pour l'entraîner dans leurs rangs ou plutôt à leur tête, où MM. d'Argenson, Manuel, de Corcelles, Beauséjour, Jac-

ques Kœchlin, de Shonen, Mauguin, Barthe, Merilhou, d'autres encore, députés pour la plupart, se mirent avec lui. Benjamin Constant, le général Foy, Casimir Périer, bien qu'appartenant à l'opposition de gauche, refusèrent de se jeter dans cette aventure. Si les chefs de cette puissante organisation avaient pu s'entendre sur la forme à donner au gouvernement qui succéderait à celui qu'ils voulaient détruire, elle fût devenue bien redoutable pour le gouvernement de la Restauration. Mais tel des conjurés, — c'était le général de la Fayette, — rêvait une république comme aux États-Unis; tel autre, — c'était Manuel, — voulait qu'on revint à la constitution de 1791, qu'on la remit en vigueur en effaçant plus d'un quart de siècle de l'histoire de France, et que, en exécution de la clause qui en ajournait la revision à l'expiration d'un délai de trente ans, on consultât le pays. Enfin, beaucoup souhaitaient un retour pur et simple à l'empire avec le roi de Rome, ou la royauté avec une dynastie nouvelle. En présence de ces dissentiments, il fallut décider qu'après la victoire, une assemblée constituante serait chargée de les régler. Les espérances personnelles étant ainsi écartées, le carbonarisme put s'ouvrir à des gens d'opinion contradictoire, bonapartistes et jacobins y marcher d'accord, et il suffit de se dire ennemi des Bourbons pour y trouver place. On verra bientôt quels résultats devait produire la vaste association révolutionnaire à l'enfantement de laquelle on vient d'assister.

Presque en même temps, une association d'une autre nature, existant déjà depuis plusieurs années, se développait pour défendre le trône et l'Église, et se transformait à la faveur du puissant appui que le triomphe progressif de la droite avait apporté aux idées religieuses introduites dans le sein même du gouvernement. A l'époque où Pie VII était prisonnier de l'empereur, une société s'était formée pour entretenir des relations entre lui et les catholiques restés fidèles à sa cause. Elle avait des affiliés dans tous les

départements et comptait parmi ses chefs d'anciens émigrés dévoués aux Bourbons : MM. Mathieu de Montmorency, Jules de Polignac, marquis de Rivière, de Rougé, aux ordres duquel se tenaient un grand nombre de royalistes. Loin de se dissoudre après la Restauration, la société se développa, se fortifia, étendit ses ramifications de toutes parts, pénétra dans les administrations publiques, dans les conseils généraux, dans les Chambres, dans les ateliers, dans les écoles, divisée en comités locaux auxquels le comité central de Paris faisait connaître ses décisions et qui les exécutaient. La Chambre introuvable fut le premier fruit de cet effort des ultra-royalistes pour exercer un pouvoir occulte à côté du gouvernement, en attendant de le saisir. Le comte d'Artois était alors devenu le chef véritable de l'association, qui ne fut réellement dissoute et politiquement vaincue qu'en 1830, dont on peut suivre, reconnaissable à des traits caractéristiques, l'influence à travers l'histoire de la Restauration, et qui ne pardonna pas plus à M. Decazes l'ordonnance du 5 septembre qu'elle ne pardonna plus tard à M. de Martignac les mesures prises contre les jésuites.

Parallèlement à cette société, organisée en secret et en contravention à la loi, il en existait d'autres. La principale, dirigée par un jésuite, avait, sous le nom de « Congrégation », son siège au séminaire des Missions étrangères, où ses membres se réunissaient une fois par semaine pour se livrer à des exercices de piété et prenaient certains engagements, celui, par exemple, de ne pas aller au spectacle. Ces associations devinrent aux mains de leur aînée, sous le patronage de laquelle elles étaient naturellement placées, un instrument actif d'influence. Par elles, les ultra-royalistes et les membres du clergé, que dominaient les jésuites, aspiraient à diriger une partie de la jeunesse française dans le sens de leurs idées, et ce résultat était d'autant plus facile à atteindre qu'elles pouvaient offrir à des ambi-



tieux un moyen commode de conquérir, par un zèle habilement affiché, de puissants patronages. C'est cet ensemble d'œuvres qu'on désignait sous le nom de « Congrégation », sans en connaître ni les bases ni le mécanisme, et en grossissant d'ailleurs démesurément ses effets.

En 1821, la marche ascendante de la droite avait ranimé les espérances des hommes politiques qui représentaient les idées de la Congrégation. A l'heure même où le carbonarisme préparait le terrain des conspirations qu'il rêvait, celle-ci développait ses moyens d'action. Elle favorisait les missions religieuses à travers les départements. Elle allait bientôt, sous le ministère Villèle, obliger le gouvernement à couvrir ces violentes manifestations qui, sous le manteau de la religion, cachaient des intrigues politiques, de son patronage le plus éclatant, même quand il s'agissait d'entraîner à l'église et à la communion des régiments entiers, conduits par leurs officiers, musique en tête, sans qu'on pût comprendre si c'était une foi sincère ou un habile calcul qui opérait en quelques heures ces conversions foudroyantes dont les feuilles ultra-royalistes parlaient en termes ridicules. Les partis coalisés contre le gouvernement royal exagéraient à dessein les tentatives de la Congrégation; ils cherchaient dans ces tentatives, incessamment dénoncées au pays, la justification de leurs propres manœuvres, qui n'avaient pour effet que de surexciter l'ardeur des intérêts religieux dont les ultra-royalistes s'étaient fait les champions.

On peut dire qu'à dater de ce jour, et jusqu'à la chute de la Restauration, la politique française a porté la double empreinte des deux associations rivales qui se disputaient l'influence. C'est la Congrégation qui renversa le ministère Richelieu, c'est elle qui fit le ministère Villèle et le brisa quand elle crut qu'il se déroba énergiquement à son influence; c'est elle qui fit avorter les efforts du ministère *Polignac* et mit aux affaires le ministère Polignac, qui de-

vait perdre la monarchie. Elle joua constamment le jeu du carbonarisme, dont elle favorisa les violences par ses propres folies. Ce qu'on sait d'elle permet d'affirmer que les Bourbons succombèrent sous le poids de ses fautes, plus encore que sous les coups de leurs ennemis.

C'est entre ces passions redoutables que M. de Richelieu était obligé de gouverner. La droiture de son cœur, ses engagements passés, ses sympathies personnelles, l'empêchaient d'abandonner la droite et de chercher ailleurs un appui qu'au surplus il n'était plus temps de solliciter. Mais il n'y trouvait que des indifférents ou des adversaires. Contre ceux-ci, le roi lui-même ne le protégeait plus. Vieux et malade, Louis XVIII s'affaiblissait de jour en jour. L'énergie morale dont il avait donné tant de preuves, cette volonté tenace qui s'était affirmée avec opiniâtreté quand il s'était agi de défendre M. Decazes, n'existaient plus qu'à l'état de souvenir. C'est à peine si de temps en temps, à de rares intervalles, elles se manifestaient encore en de rapides éclairs. Il eut cependant le courage de refuser au comte d'Artois l'entrée au conseil des ministres qu'avait demandée pour ce prince le duc de Richelieu, dans l'espoir que ce bon procédé lui vaudrait la faveur de la droite. Louis XVIII ne voulait pas, vivant, livrer la couronne à son frère. Mais ce fut l'un des derniers traits de sa résistance. Le comte d'Artois sentait, malgré tout, le pouvoir aller à lui.

Il avait auprès du roi un habile avocat qui plaidait quotidiennement sa cause : c'était M<sup>me</sup> du Cayla. Depuis le jour où elle était entrée en sollicituse aux Tuileries, elle avait fait d'efficaces progrès dans la faveur royale. Le monarque avait conçu pour elle le sentiment le plus tendre. Dans le parc de Saint-Ouen, qu'il avait récemment acheté, il faisait construire un château qu'il lui destinait. Elle avait aux Tuileries ses grandes et ses petites entrées; quand elle devait y venir, aucune affaire ne pouvait intéresser le roi. Toute l'influence de M<sup>me</sup> du Cayla s'exerçait au profit de la

politique de ses amis. Pour le moment, cette politique consistait à rapprocher les deux frères, entre lesquels la confiance n'avait jamais pu s'établir. Les ultra-royalistes croyaient à leur prochain succès; leurs exigences s'augmentaient avec leur espoir. Ils avaient des intelligences jusque dans le ministère. C'est pour leur plaisir que M. Corbière, quand il en faisait encore partie avec M. de Villèle, avait un jour proposé la destitution d'un grand nombre de préfets, dont l'unique tort était d'occuper des places dont on eût voulu disposer pour les créatures de la Congrégation. C'est également à leur instigation que le ministère de la guerre demandait maintenant l'autorisation de mettre à la retraite cent cinquante généraux considérés par l'extrême droite comme trop modérés. Le duc de Richelieu repoussa cette seconde proposition comme il avait repoussé la première. Ce fut un grief de plus contre lui, et le comte d'Artois ne put dissimuler son mécontentement.

Les attaques contre le cabinet redoublaient. On incriminait surtout ceux de ses membres qui passaient pour des libéraux, et, notamment, le plus habile d'entre eux, M. Pasquier. Convaincu qu'il était un embarras pour le duc de Richelieu, il lui offrit sa démission. Le duc de Richelieu la refusa. Il ne lui convenait pas de se séparer d'aucun de ses collègues. Au mépris de l'évidence, il croyait encore, avec le ministère tel qu'il était constitué, pouvoir conquérir la droite. Sans partager au même degré cette illusion, M. de Serre ne poursuivait pas d'autre but. L'assassinat du duc de Berry, la conspiration du 19 août, les tentatives révolutionnaires avaient opéré dans les opinions de l'ancien collègue du libéral M. Decazes un changement qui s'aggravait de plus en plus. C'est d'une étroite union avec la droite qu'il attendait le salut.

Ainsi, les complications grandissaient au dedans comme *au dehors*. Les violences de l'opposition popularisaient la *gauche* dans le pays. Ce parti avait à son service des hommes

d'audace et de talent. Tandis que quelques-uns de ses chefs s'engageaient dans les complots fomentés par les sociétés secrètes, ses écrivains, Paul-Louis Courier alors à ses débuts, Béranger, Cauchois-Lemaire, sous des formes diverses, propageaient ses doctrines, à la divulgation desquelles aidait puissamment une presse ardente.

## VIII

ÉLECTIONS PARTIELLES D'OCTOBRE 1821 — NOUVEAUX SUCCÈS DE L'EXTRÊME DROITE — OUVERTURE DE LA SESSION — DISCUSSION DE L'ADRESSE — TRIOMPHE DES ULTRAS — LE MINISTÈRE EN MINORITÉ — COLÈRE DU ROI — LE DUC DE RICHELIEU REFUSE LA DÉMISSION DE PLUSIEURS DE SES COLLÈGUES — MODIFICATION AGGRAVANT LES LOIS CONTRE LA PRESSE, PROPOSÉE PAR LE DUC DE RICHELIEU, EN MÊME TEMPS QUE LE MAINTIEN DE LA CENSURE — NOUVEL ÉCHEC DU MINISTÈRE — LE DUC DE RICHELIEU CHEZ LE COMTE D'ARTOIS — DÉMISSION DU CABINET — FORMATION DU MINISTÈRE VILLELE — FIN DU GOUVERNEMENT MODÉRÉ.

On était en octobre. L'époque fixée pour l'ouverture de la session législative approchait. Cette ouverture devait être précédée des élections pour le renouvellement annuel du cinquième de la Chambre. Au moment d'arrêter la date de cette opération, le ministère eut à se prononcer sur son opportunité. Ne valait-il pas mieux dissoudre une assemblée dans laquelle il ne pouvait plus trouver une majorité stable et compacte ! C'était l'opinion de M. Pasquier. Il estimait que la dissolution conjurerait des périls contre lesquels ses collègues et lui restaient désarmés. Plusieurs d'entre eux partageaient son avis ; la tentative était audacieuse ; mais elle offrait de sérieux avantages. Le duc de Richelieu et M. de Serre n'osèrent cependant y recourir, et l'habileté de M. Pasquier ne put les détourner de l'effort qu'ils étaient résolus à faire encore pour ramener la droite. Placé entre eux et les ultras, M. de Villèle, à qui, bien qu'il ne fit plus partie du ministère, le duc de Richelieu demandait encore conseil, croyait qu'on pouvait engager la lutte contre ceux-ci sans détruire la majorité capricieuse qui se trouvait derrière lui.

Les élections pour le renouvellement partiel eurent donc lieu au mois d'octobre. Tous les candidats qui n'appartenaient pas à la droite furent énergiquement combattus.

### LIVRE TROISIÈME.

Le cabinet n'épargna pas M. Royer-Collard lui-même, et les plus libéraux de ses membres ne purent empêcher M. de Serre de combattre la candidature de son ancien ami avec autant d'ardeur que s'il se fût agi de l'un des adversaires les plus intraitables de la couronne. M. Royer-Collard fut cependant élu. Mais ce fut un des rares triomphes de l'opposition ministérielle. Le centre perdit un grand nombre des siens. Ils furent remplacés par des hommes de droite. Ce parti gagna cinquante voix environ, dont une vingtaine au moins allèrent grossir les forces des ultras. C'était une défaite pour le ministère comme pour tous les partisans d'un gouvernement modéré. Encore une élection semblable, et il faudrait livrer le pouvoir à l'extrême droite, qui déjà croyait le tenir, ainsi que le prouvait son langage.

Et cependant les passions révolutionnaires, quoique découragées, ne désarmaient pas. Elles trouvaient au contraire un élément d'excitation dans le succès des ultras, et, dans plusieurs grandes villes, elles dégénérèrent en manifestations scandaleuses. La situation du ministère semblait de plus en plus difficile. On croyait à sa chute prochaine, et M. Pasquier ayant été nommé pair de France, cette nomination fut considérée comme la preuve certaine que les ministres n'espéraient pas conserver longtemps leurs fonctions. Le duc de Richelieu comptait sur M. de Villèle pour regagner le terrain perdu. Mais, tandis qu'il louvoyait entre les écueils pour laisser à cette espérance le temps de se réaliser, les fauteurs d'intrigues préparaient diverses combinaisons dans le but de remplacer un cabinet qui touchait visiblement à sa fin.

La session fut ouverte le 5 novembre sans que le duc de Richelieu eût osé fortifier le ministère par l'adjonction de quelques membres de la droite, ni renoncé à gouverner avec son concours. Le 14, on procéda à l'élection des candidats parmi lesquels le roi devait choisir le président de la Chambre. Les ultras se refusaient à élire M. Ravez, qui depuis trois ans présidait l'assemblée, parce qu'il était le candidat

du ministère. Ils offrirent le fauteuil à M. de Villèle, qui le refusa, et ne purent empêcher M. Ravez d'arriver en tête de la liste, ni par conséquent détourner le roi de le choisir. Cet incident avait démontré avec la dernière évidence que la droite était plus que jamais divisée en violents et en prudents, ceux-ci conduits par M. de Villèle, ceux-là se laissant aller sans discipline au gré de leur passion, sans vouloir se séparer du groupe politique qu'ils prétendaient diriger, et pour lequel ils étaient un grave embarras.

Cette démonstration, cependant, n'éclairait pas le ministère sur sa faiblesse. Il croyait arriver sans trop de difficultés au terme d'une session durant laquelle il avait peu de lois à demander au Parlement : c'était une illusion. Quand un grand parti, comme l'était la droite à cette époque, se divise en plusieurs fractions qui ne marchent d'accord que sur certains points, c'est ordinairement la plus turbulente qui entraîne toutes les autres, et il en résulte pour le gouvernement qui s'appuie sur elles un mal incurable. Les ultras, livrés à eux-mêmes, auraient été hors d'état de former un ministère. Mais ils suffisaient à entraver tous les efforts de celui dont ils souhaitaient la chute et par conséquent à la préparer. Résolus à combattre le cabinet Richelieu et à le renverser, ils s'adressèrent au groupe Villèle. Ne l'ayant pas trouvé aussi ardent qu'ils l'étaient eux-mêmes, ils n'hésitèrent pas à se rapprocher de la gauche. Ils étaient assurés d'y trouver un prompt et docile concours. La gauche était en effet prête à tout, même à subir pour un temps, qu'elle supposait d'ailleurs devoir être très court, le gouvernement des ultras, à seule fin de créer le désordre dans le pouvoir. Elle reçut la promesse de la suppression de la censure. A ce prix, elle promit de servir les desseins des ultras.

La discussion de l'adresse que la Chambre rédigeait annuellement en réponse au discours royal était le terrain sur lequel les partis allaient se compter. Grâce à l'appui de la gauche, MM. de la Bourdonnaye, Delalot, de Castelbajac,

de Vaublanc, les principaux meneurs de l'extrême droite, furent élus membres de la commission chargée de rédiger cette adresse et dans laquelle le ministère comptait un seul représentant. Le texte qu'ils proposèrent était une déclaration de guerre au cabinet ; ils parvinrent à le faire adopter.

Nous devons citer les passages qui condamnaient la politique ministérielle. Le premier était ainsi conçu : « Nous nous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de votre couronne. »

Dans le second étaient exprimés des regrets sur « l'insuffisance des précautions tardives opposées à la funeste introduction des blés de l'étranger, » considérée comme la principale cause de la détresse de l'agriculture.

Le troisième enfin disait : « Vos peuples attendent le complément de vos bienfaits ; ils attendent ces institutions nécessaires sans lesquelles la Charte ne saurait vivre. »

Cette dernière phrase confirmait la promesse faite à la gauche par les ultras de supprimer la censure, s'ils arrivaient au pouvoir ; c'était le paiement de son concours. Les deux autres étaient dirigées à la fois contre l'attitude du gouvernement à Troppau et à Laybach et contre sa conduite dans la crise agricole.

Après avoir imposé à la commission ce langage, les ultras l'imposèrent à leurs alliés. M. Royer-Collard, sollicité à son tour, n'hésita pas à entrer avec ses amis dans la coalition dont l'extrême droite avait pris l'initiative. En lui donnant ses voix, il assurait son succès, de même qu'en les accordant au ministère, il lui eût apporté la victoire. On regrette de rencontrer dans ce rôle, compromis dans une alliance immorale, un homme du caractère de M. Royer-Collard et de ne trouver pour le justifier aucune bonne raison.

La discussion eut lieu le 20 novembre. Quand arriva le



passage relatif à la politique extérieure, M. Pasquier en demanda la suppression. MM. Delalot, de Serre, de Bourdonnaye, le général Foy, de Courvoisier prirent la parole tour à tour pour et contre cette suppression. Le paragraphe fut enfin voté tel que la commission l'avait rédigé ; les deux autres le furent également, et au scrutin sur l'ensemble de l'adresse, elle réunit cent soixante - quatorze voix contre quatre-vingt-huit. La coalition était victorieuse ; il ne restait au ministère d'autre ressource que de se démettre ou de dissoudre la Chambre. M. Pasquier offrit de nouveau de se retirer ; le duc de Richelieu persista à refuser sa démission ; il entendait lutter encore, comme si déjà la partie n'était pas définitivement perdue.

Il est vrai que, arraché à son indifférence maladive par la colère que lui fit éprouver la manifestation de la monstrueuse alliance formée entre les partis extrêmes, le roi ne voulait pas se séparer de son ministère. Il déclara qu'il ne tolérerait pas qu'on lût devant lui une adresse qui était une injure pour sa couronne. En même temps qu'il refusait d'en entendre la lecture, il manifestait la volonté d'y répondre sévèrement et chargeait M. de Serre de rédiger cette réponse. Dans la soirée du 29 novembre, le président et les deux secrétaires de la Chambre se présentaient chez lui. Il prit des mains de M. Ravez le manuscrit de l'adresse, le posa sur une table et dit d'un accent où perçait son irritation :

« Je connais l'adresse que vous me présentez. Je sais les difficultés qu'éprouve la vente des grains. Malgré le souvenir d'une disette encore récente, j'ai restreint, pour la première fois en France, l'introduction des blés étrangers. Les lois ont été exécutées ; mais aucune loi ne peut prévoir les inconvénients qui naissent de la surabondance des récoltes. L'Europe entière les recherche en ce moment. Les améliorations dont la Chambre retrace le tableau déposent en faveur des actes de mon gouvernement. Elles ne peuvent se conserver et s'accroître que par le loyal concours et la sagesse

des Chambres. Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de mon nom et celui du nom français. Sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je puisse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne. J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse n'en ont pas pesé toutes les expressions. S'ils avaient eu le temps de les apprécier, ils n'eussent pas souffert une supposition que, comme roi, je ne veux pas caractériser, que, comme père, je voudrais oublier.»

Ce langage jeta l'alarme parmi les coalisés. Ils crurent y voir la menace d'une dissolution immédiate. Ainsi qu'il arrive toujours, ceux qui s'étaient laissé entraîner se répandirent en reproches contre ceux qui les avaient entraînés. Il est vraisemblable que si la Chambre eût été dissoute en ce moment, aucune protestation ne se serait fait entendre, et que le ministère aurait eu chance de trouver dans cette mesure un regain d'influence et de force. Mais pour la faire adopter, il aurait fallu un roi plus jeune, des ministres plus énergiques. Quand les coalisés virent, après l'avoir vainement attendue, que l'ordonnance de dissolution ne venait pas, ils reprirent courage, se jetèrent avec plus d'ardeur dans une campagne nouvelle, et M. de Villèle, tout en refusant de s'associer aux violences, abandonna la cause du ministère qu'il avait soutenu jusque-là.

Après ces graves incidents, il paraissait difficile que le duc de Richelieu pût reprendre confiance et croire à la possibilité de se maintenir. Il avait devant lui cette association mi-politique, mi-religieuse, dont nous avons indiqué l'origine et l'esprit, qui menait à son gré le comte d'Artois, lequel croyait la diriger, quand il n'était dans ses mains qu'un aveugle et docile instrument. Il ne pouvait ni la dominer ni la vaincre, et la position du cabinet était si précaire que le duc de Richelieu se voyait réduit à prier M. Pasquier de ne plus paraître à la Chambre, où sa présence excitait la défiance des ultras. Il ne désespéra pas cependant, enco-

ragé par la ferme attitude du roi, de briser la coalition. Dans ce but, il fit présenter, le 3 décembre, un projet de loi qui aggravait les peines encourues par les délits de presse et créait même de nouveaux délits. C'était une satisfaction donnée à la droite, qui maintes fois l'avait réclamée, et ne pouvait pas plus la repousser que ne pouvait l'adopter la gauche, aux principes de laquelle les nouvelles dispositions étaient contraires. La rupture entre les deux partis semblait donc inévitable. Malheureusement, le ministre, par une inconséquence incompréhensible, leur offrit un terrain sur lequel il leur était aisé de rester unis, en présentant en même temps un projet qui maintenait jusqu'à la fin de 1825 le régime de la censure.

Sur la présentation des deux lois, un violent débat s'engagea dans la Chambre. Les chefs de la coalition attaquèrent le ministère en un langage contraire à tous les usages parlementaires. L'un des meneurs de l'extrême droite, M. Delalot, alla jusqu'à traiter M. Pasquier « d'agent de la police impériale, de détracteur public des Bourbons ». Il confondit d'autres ministres dans une accusation analogue ; il fallut toute l'énergie du président Ravez pour empêcher le général Donnadieu d'aggraver ces misérables injures. M. de Serre, chargé d'y répondre et de défendre des lois dont le caractère antilibéral n'était pas douteux, restait comme embarrassé sous le fardeau d'un passé encore récent, pendant lequel il avait affirmé des doctrines contraires. Sa réplique fut faible, provoqua des récriminations nouvelles de la part des coalisés, qui se renouvelèrent dans des séances ultérieures sans élucider les questions qu'il s'agissait de résoudre ni sans modifier la situation. Puis, lorsqu'il fallut décider laquelle des deux lois devait être discutée la première, les coalisés firent accorder la priorité à celle qui maintenait la censure et qu'ils étaient également décidés à repousser.

Le 11 décembre, les bureaux nommèrent les membres de la commission chargée d'examiner le projet et les choisirent

exclusivement dans la coalition. Depuis trois jours, cinq ministres, MM. Pasquier, Siméon, Portal, Mounier et Anglès, avaient envoyé leur démission au duc de Richelieu. Ils n'entendaient la retirer que s'il se décidait à dissoudre la Chambre, extrême parti, bien tardif maintenant, devant lequel il reculait. Il ne voulait pas d'ailleurs rester au pouvoir sans tous ses collègues, et repoussait une combinaison qui l'aurait maintenu avec M. de Serre et M. Roy, en leur associant quelques nouveaux venus, parmi lesquels MM. de Villèle et Corbière. C'est dans ces circonstances qu'il crut devoir faire une démarche auprès du comte d'Artois.

On se souvient qu'au moment où M. Decazes, après la mort du duc de Berry, abandonnait le gouvernement, le duc de Richelieu, sollicité de le prendre à sa place, ne s'y était résigné qu'après avoir reçu du frère du roi la promesse formelle de son constant appui auprès de l'extrême droite. Pendant les deux années qui venaient de s'écouler, réduit à se débattre entre des difficultés nées de l'intolérance et des exigences de ce parti, il avait dû plusieurs fois se demander si le comte d'Artois lui tenait parole et le défendait contre les ultras. C'est sur ce point que, la situation s'aggravant de jour en jour, il voulait maintenant être fixé avant d'arrêter définitivement sa ligne de conduite. A peine commencé, l'entretien qui s'était engagé entre lui et le prince lui démontra que le concours sur lequel il avait le droit de compter allait lui faire défaut. Le comte d'Artois l'écoutait avec impatience, lui répondait à peine, lui conseillait d'abandonner l'élément ministériel-libéral et de s'entendre avec M. de Villèle pour former un nouveau cabinet dont il resterait président. Le duc de Richelieu, on le sait, ne voulait pas se séparer de ses collègues ; il le dit, et, après avoir exposé les torts de la droite, il ajouta qu'il dépendait de son noble interlocuteur d'y mettre fin. Celui-ci insista sur la nécessité de faire des concessions à ses amis, et, pour finir, alléguait qu'il ne voulait se mêler de rien. Le duc de Richelieu lui

rappela alors ses engagements : « Ah ! mon cher duc, s'écria le comte d'Artois, vous avez pris aussi les syllabes par trop au pied de la lettre. Et puis, les circonstances étaient alors si difficiles ! » Dououreusement surpris, le duc de Richelieu se retira et se rendit chez M. Pasquier, où il entra en disant : « Il manque à sa parole, à sa parole de gentilhomme ! » Et, le même jour, il racontait à Louis XVIII la conversation qu'il venait d'avoir avec le comte d'Artois : « Que voulez-vous ? objecta le roi ; il a conspiré contre Louis XVI, il a conspiré contre moi, il conspirera contre lui-même ! »

Par malheur, cette observation, quelque juste, quelque prophétique qu'elle fût, ne pouvait sauver le ministère. Il était condamné ; le duc de Richelieu le comprit et donna sa démission. « Ce n'est pas le roi, ce n'est pas Monsieur, ce ne sont pas les Chambres qui me chassent, s'était-il écrié ; une intrigue, oui, une pure intrigue dont j'ai été dupe, me met à la porte ! » Il faisait allusion aux efforts des ultras, dont M<sup>me</sup> du Cayla, toute-puissante sur l'esprit de Louis XVIII, avait été l'instrument.

Le 12 décembre 1821, le ministère Richelieu cessait de vivre ; un nouveau ministère se formait en quelques heures, dans lequel ne voulut entrer aucun de ses membres. MM. de Villèle et Corbière, appelés chez le roi, y recevaient la mission de gouverner la France. Le premier prenait le portefeuille des finances, le second l'intérieur. La guerre était attribuée au duc de Bellune, maréchal de France ; les affaires étrangères au comte Mathieu de Montmorency, une des créatures les plus éminentes de la Congrégation ; la justice au comte de Peyronnet, procureur général à Bourges, la marine au marquis de Clermont-Tonnerre. Ces choix manquaient d'éclat, et la plupart des nouveaux ministres étaient peu capables. M. de Lauriston restait ministre de la maison du roi. Il ne devait pas y avoir de *président du conseil*. Toutefois, avant que ces nominations ne devinssent définitives, M. de Villèle, qui était l'âme du

nouveau cabinet, voulut tenter une démarche auprès de M. de Serre, qu'il était désireux d'y faire entrer : « Je m'en garderai bien, répondit M. de Serre; vous n'en avez pas pour quinze jours. » Il se trompait dans ses prévisions, mais il se faisait honneur, en refusant de rester au pouvoir, devenu l'apanage de la droite.

Le 15 décembre, le « Moniteur » fit connaître à la France le nom des ministres choisis par le roi, ou plutôt par le comte d'Artois, qui en avait dressé la liste et qui, par leur intermédiaire, allait avoir, pour ses amis et pour lui, une part active dans le gouvernement. Le duc Decazes, qui se trouvait à Londres, en qualité d'ambassadeur, envoya sur-le-champ sa démission. Il y fut remplacé par Chateaubriand, tandis que l'ambassade de Naples était accordée à M. de Serre. Ainsi, les hommes du centre droit disparaissaient tous avec le duc de Richelieu, vaincus par une coalition odieuse qui avait pu se former pour les renverser, mais qui était hors d'état de marcher unie après leur chute, et ne devait renaître que pour briser successivement le ministère Villèle et le ministère Martignac.

L'histoire a jugé sévèrement l'alliance, nouée en décembre 1821, contre le duc de Richelieu, entre l'extrême droite et la gauche; c'est que cette alliance n'eut d'autre origine que la haine, se traduisit par le plus impitoyable acharnement, et dépassa par sa violence toutes celles dont les annales parlementaires ont conservé le souvenir. Elle réunit un jour pour une œuvre de destruction deux partis qui n'avaient rien de commun entre eux, et dont le plus coupable fut assurément l'extrême droite, assez aveugle en ses colères pour appeler à son aide les pires ennemis de ce trône qu'elle prétendait défendre, à l'exclusion des royalistes moins violents qu'elle. Le duc de Richelieu ne possédait pas la souplesse et la ruse que nécessitent des luttes aussi âpres. Selon le mot de Villemain, « son âme, naturellement haute et modérée, était étrangère aux passions communes, et

n'admettait que la justice et le devoir ». Comment aurait-il pu prévoir et percer à jour les basses intrigues auxquelles recoururent ses ennemis? M. de Serre n'était pas plus apte que lui à les comprendre; vers la fin de sa vie politique, la crainte de la révolution avait altéré la netteté de ses vues. Ils reculèrent l'un et l'autre devant la solution que proposait leur très fin et très habile collègue, M. Pasquier, la seule qui offrit, dans cet extrême péril, la chance d'un moyen de salut; ils n'osèrent dissoudre cette nouvelle Chambre introuvable où, par leur faute, il faut bien le reconnaître, la droite était rentrée peu à peu en groupes trop épais pour ne pas exiger une part du gouvernement. Ce fut leur erreur de ne se pas résoudre, après avoir favorisé son retour, à gouverner avec elle ou contre elle, et leur illusion d'espérer qu'ils pourraient conserver son appui, sans lui ouvrir l'accès du pouvoir.

L'extrême droite, enivrée de ses victoires électorales, devint plus exigeante à mesure qu'elle vit grossir ses rangs, et quand, après avoir, par ses manœuvres, dominé la droite, elle eut constaté que le ministère ne voulait pas être un instrument servile entre ses mains, elle appela à elle la gauche et le centre gauche pour en finir avec lui. En répondant à cet appel, ceux-ci étaient dans leur rôle, le duc de Richelieu n'ayant pas cessé de les traiter en ennemis. Mais les ultras, qui lui devaient leur rentrée dans la vie publique, ne pouvaient arguer d'une égale excuse. Vaincus en 1816, par la fermeté de M. Decazes, ils prenaient leur revanche et s'avançaient dans la funeste voie qui devait conduire la monarchie à sa perte. Dans l'année 1821, l'année 1830 commence à se montrer. Déjà M. de Polignac a vu la victoire, et les faibles barrières qui, pendant huit ans, seront opposées à ses entreprises, ne serviront qu'à exciter l'ardeur de son parti. L'impartialité la plus rigoureuse ne permet pas un jugement moins sévère. Ce fut celui des contemporains les plus perspicaces. La postérité l'a ratifié.

# LIVRE QUATRIÈME

---

## LE MINISTÈRE DE M. DE VILLÈLE MORT DE LOUIS XVIII — CHARLES X, ROI DE FRANCE FIN DU MINISTÈRE VILLÈLE

(12 Décembre 1821 — 2 Janvier 1828)

### I

AVÈNEMENT DE M. DE VILLÈLE — PREMIÈRES MENÉES DES SOCIÉTÉS SECRÈTES — COMLOTS DANS L'OUEST ET DANS L'EST — COMPLICITÉ DE PLUSIEURS DÉPUTÉS — LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE — MODIFICATIONS APPORTÉES A LA LOI SUR LA PRESSE — DISCUSSIONS PARLEMENTAIRES — ÉLECTIONS DE MAI — MORT DU DUC DE RICHELIEU — AGGRAVATION DES ÉVÈNEMENTS D'ESPAGNE — M. DE MONTMORENCY DÉSAVOUÉ PAR M. DE VILLÈLE.

Nous voici arrivés à une date décisive dans l'histoire de la Restauration. Après les vains efforts des royalistes modérés pour donner à la France un régime libéral fondé sur la Charte, efforts déjoués par les passions des ultras, la droite arrivait au pouvoir. C'était assurément un grand parti digne de l'exercer. Malheureusement, il comptait dans son sein des violents et des ardents dont les fautes l'avaient déjà compromis et devaient le perdre en perdant la monarchie du même coup. Il avait à sa tête un homme d'un rare mérite, M. de Villèle, malheureusement trop attaché aux idées de l'ancien régime, toujours préoccupé, selon la juste expression de M. Guizot, de faire prévaloir l'esprit du gou-



vernement sur l'esprit de parti, mais qui ne sut ni dominer ses amis, ni se séparer d'eux, et qui porta la responsabilité de leurs erreurs. Son avènement leur donna des espérances, dont il essaya vainement d'empêcher la réalisation. Il leur résista souvent, mais il leur céda toujours, et quand ils l'eurent irrémédiablement affaibli, ils le renversèrent. Toute l'histoire de son ministère de six années tient dans ces quelques mots.

Au moment où M. de Villèle prenait le gouvernement, les sociétés secrètes s'étaient organisées par toute la France, qu'elles enveloppaient comme d'un réseau. Des conspirations s'ourdissaient de toutes parts, elles avaient des ramifications dans l'armée. Le cabinet s'engagea contre elles dans une lutte qui dura plusieurs mois. Elles éclatèrent successivement. Ce fut d'abord à Saumur, où une première tentative échoua, le 25 décembre 1821, et où, le 18 février suivant, un officier supérieur des armées de l'Empire, le général Berton, la recommença avec le concours de la société secrète des « Chevaliers de la liberté ». Il marcha sur Thouars, le drapeau tricolore déployé, et s'en empara aux cris de « Vive la liberté ! vive Napoléon II ! » Puis il revint sur Saumur. Mais déjà les autorités étaient prévenues. Elles envoyèrent des troupes à sa rencontre ; il licencia les siennes et prit la fuite. Ce fut ensuite à la Rochelle, où un régiment de ligne faillit se révolter à l'instigation de plusieurs sous-officiers. Le complot, dévoilé au dernier moment, avorta ; quatre sergents, Bories, Pommier, Raoulx et Gobin, arrêtés avec plusieurs de leurs complices, en portèrent toute la responsabilité. Ce fut enfin à Belfort, où le colonel Pailhes, officier en demi-solde, leva le drapeau insurrectionnel. Les insurgés voulaient soulever l'Est. Là encore leur tentative fut déjouée.

Ces divers mouvements avaient été simultanés ; ils procédaient tous d'une inspiration commune venue de Paris. *Ultérieurement*, il s'en produisit d'autres, notamment à

Marseille et à Strasbourg. Partout force resta à la loi. Mais de si graves événements ne purent s'accomplir sans jeter un trouble profond dans le pays, sans surexciter les partis. Ils donnèrent lieu à un grand nombre de procès politiques qui vinrent démontrer que les plus grands coupables n'étaient pas les malheureux que les tribunaux avaient à juger. Les véritables organisateurs de ces complots étaient des personnages politiques, le général de la Fayette, Manuel, MM. d'Argenson, Kœchlin, Ary et Arnold Scheffer, le colonel Fabvier, Armand Carrel, alors lieutenant d'artillerie. Le général de la Fayette s'était même rendu dans l'Est pour se mettre à la tête des insurgés, qu'on n'avait soulevés qu'en leur promettant son concours et celui de M. d'Argenson, qui disparut au moment de l'action. Averti que la conspiration était découverte, le général de la Fayette n'eut que le temps de fuir pendant que quelques hommes dévoués à sa personne allaient brûler sa voiture de l'autre côté du Rhin, pour anéantir le témoignage de sa complicité.

Soit que les preuves fissent défaut contre lui et ceux de ses complices que couvrait leur haute situation, soit qu'on n'osât les traduire devant les tribunaux, le gouvernement ne retint que les pauvres diables qui s'étaient jetés dans cette aventure, avec la certitude que leurs chefs ne les abandonneraient pas. Ils furent, pour la plupart, condamnés à mort, et au nombre de onze exécutés. Le général Berton, le colonel Caron, le capitaine Vallée, les quatre sergents de la Rochelle, montèrent sur l'échafaud ou tombèrent sous les balles. Le médecin Caffi n'échappa au supplice qu'en s'ouvrant les veines. Encore que ces exécutions fussent légales et dictées par des nécessités de légitime défense, on doit reconnaître que la clémence eût mieux servi les intérêts du pouvoir que les terribles vengeances qu'il exerça sous l'empire des passions de l'extrême droite, dont le concours lui était nécessaire dans les Chambres, et qu'il n'osait mécontenter. Un sentiment de pitié accueillit la mort des coupables, celle surtout des quatre sergents de la

Rochelle, qui avaient courageusement refusé de racheter leur vie au prix de dénonciations, et en qui la jeunesse n'affaiblit pas le courage.

Faisant allusion à la fermeté de ces malheureux devant l'échafaud, au lâche abandon de leurs chefs et aux rigueurs du pouvoir, M. Guizot a écrit : « De tels dévouements méritaient des chefs plus prévoyants et des ennemis plus généreux. » Il faut ajouter comme lui, en ce qui touche ces violents complots, que si, à cette époque, il y avait de justes motifs pour une opposition publique et vive contre le gouvernement, il n'y avait point de justes causes de conspiration ni de révolution.

Les événements qui viennent d'être résumés et qui se prolongèrent jusqu'au mois d'août 1822, exercèrent sur la session parlementaire une funeste influence. Elle était commencée déjà, on s'en souvient, quand le ministère Villèle avait succédé au ministère Richelieu, et quand celui-ci annonçait déjà une nouvelle loi sur la presse destinée à remplacer la libérale loi de 1819. M. de Villèle s'appropriâ le projet de son prédécesseur et le fit présenter aux Chambres, le 2 janvier, par son collègue M. de Peyronnet. Par ce projet, le gouvernement renonçait à la censure perpétuelle sur les journaux ; mais il se réservait le droit de la rétablir temporairement, sauf en temps d'élections. En outre, les journaux ne pouvaient se créer qu'en vertu d'une autorisation. Enfin, mesure plus grave, les délits de presse cessaient d'être jugés par le jury et étaient réintégrés dans les attributions des cours royales.

La gauche manifesta dans ses organes, aux applaudissements de la majorité du pays, une très violente irritation. Dans la Chambre des députés, cette législation rigoureuse arracha à Royer-Collard une éloquente protestation. Il revendiqua pour son pays la liberté de la presse, et d'autres orateurs, Manuel, MM. de Kératry, Humann, Étienne, avec plus ou moins de violence, développèrent une thèse analogue

à la sienne. MM. de Peyronnet et Corbière la combattirent au nom du gouvernement, et M. de Serre, dont cette loi était l'œuvre, les appuya de sa grande parole, quoiqu'il n'appartint plus au cabinet. On vota d'abord à une importante majorité, après un débat de dix-sept jours, la première partie de la loi, consacrée à la répression des délits de presse. On discuta ensuite la seconde, relative à la police des journaux. Un nouveau venu, M. de Martignac, en était le rapporteur. Il arrivait à la Chambre à la suite d'une élection isolée qui avait eu lieu à Bordeaux. Son éloquence séduisit ses collègues, qui l'entendaient pour la première fois, et, à peine entré dans la vie politique, il laissa pressentir le grand rôle qu'il devait y jouer plus tard. Mais ses opinions n'étaient point encore arrêtées; la nécessité d'un régime fortement libéral ne s'était pas encore imposée à son esprit; il défendit la censure facultative, contre laquelle s'élevèrent plusieurs orateurs, et notamment Benjamin Constant, le général de la Fayette, Royer-Collard et de Bonald. En dépit de leur opposition, le projet fut adopté à une grande majorité.

Cette discussion n'avait pu se prolonger sans causer dans Paris quelque émotion. Cette émotion, entretenue par la presse, surexcitée par une mission religieuse prêchée en ce moment dans le diocèse, qui portait dans les chaires des préoccupations politiques, dégénéra en troubles. On vit dans les rues, aux environs du palais Bourbon, une foule mécontente, dans les rangs de laquelle se trouvaient des étudiants en grand nombre. Le 1<sup>er</sup> mars, il fallut déployer, pour la contenir, un imposant appareil de forces militaires. Deux députés qui avaient voulu enfreindre une consigne furent arrêtés et détenus pendant plusieurs heures. Ils formulèrent leurs griefs à la tribune, et le débat fut envenimé par Manuel, qui saisissait toutes les occasions de manifester sa haine contre les Bourbons. Appelé à s'expliquer sur les conspirations dont justement le gouvernement poursuivait à cette heure les auteurs, il les défendit et les justifia en disant

qu'elles avaient été provoquées par la violation de la Charte, dont le ministère s'était rendu coupable. Rien de plus exagéré que cette assertion. Mais elle éveilla des échos; les passions du Parlement, attisées par l'orateur, répondirent aux passions de la rue.

La Chambre des pairs vota à son tour les lois sur la presse, non, toutefois, sans que de grandes voix s'élevassent pour défendre la liberté atteinte. On entendit MM. de Talleyrand, de Sèze, de Barante, de Broglie, Molé, Pasquier, Siméon, qui, sous une forme politique et habile, posèrent les principes du gouvernement modéré. Il devint évident ce jour-là qu'un redoutable parti d'opposition se formait au Luxembourg contre le ministère, avec lequel il faudrait compter, car il devait être d'autant plus fort qu'il se montrait plus attaché aux institutions monarchiques et à la Charte. A la suite de ces débats et des troubles de Paris, le gouvernement ordonna la suppression de l'École normale supérieure et des cours de MM. Guizot et Cousin, dans lesquels il voyait un instrument d'excitation pour la jeunesse française.

Ainsi, par une douloureuse fatalité, le ministère Villèle, durant les premiers mois de son pouvoir, en était réduit à frapper simultanément et sous diverses formes, les libertés politiques garanties par la Charte. Après ces prémisses, il lui fut impossible de revenir en arrière. Pendant six années, il ne cessa d'être en péril et, par conséquent, obligé de se défendre, — lutte difficile qui ne lui permit pas de recueillir tous les fruits de son administration, habile et féconde par d'autres côtés.

Le budget de 1822, préparé par le précédent ministre des finances, M. Roy, et repris par M. de Villèle, son successeur, provoqua, dans la Chambre, les critiques auxquelles le budget donnait lieu tous les ans. Elles portèrent surtout sur une demande de douze millions pour l'avenir, présentée par M. de Villèle en prévision d'une expédition en Espagne, où la révolution faisait de rapides et alarmants progrès. Le

budget fut néanmoins voté le 18 avril par les députés et le 30 par les pairs.

Les Chambres se séparèrent pour quelques semaines, le 1<sup>er</sup> mai. Jusqu'à ce jour, elles n'avaient tenu qu'une session par an. Mais le gouvernement jugea utile de leur demander de siéger deux fois désormais; elles devaient donc avoir ultérieurement une seconde session avant laquelle eurent lieu les élections du cinquième. Pour la première fois, l'administration intervint publiquement et sans mesure dans les opérations électorales. Une circulaire envoyée à tous les fonctionnaires de l'État réclama leur concours actif en faveur des candidats ministériels, en menaçant de destitution ceux qui n'obéiraient pas à cet ordre. Partout, la faveur gouvernementale fut accordée aux candidats de droite pure. M. de Serre lui-même, quoiqu'il fût ambassadeur de France, eut à lutter contre l'administration et échoua, victime d'une ingratitude qui ulcéra son cœur. Le baron Louis, qui de ses anciennes fonctions avait conservé le titre et le rang de ministre d'État, fut destitué pour avoir soutenu un candidat que le ministère ne trouvait pas assez royaliste. Malgré tant d'efforts, la force respective des partis dans la Chambre ne fut pas sensiblement modifiée; seul, le parti des modérés resta affaibli. L'échec de M. de Serre et la perte du duc de Richelieu, qui mourut à cinquante-cinq ans des héroïques labeurs de ses deux ministères, creusèrent dans ses rangs des vides difficiles à combler.

Au lendemain des élections, la droite imposa au ministère des nominations administratives qu'il eut la faiblesse de consentir. Entre autres, il faut citer celle de M. de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, — au profit duquel fut rétablie la charge de grand maître de l'Université. Ce choix qui mettait l'instruction de la jeunesse française aux seules mains du clergé, en donnant à celui-ci une part importante dans le gouvernement, indiquait clairement à quelle influence obéissait le ministère. Il ne fut approuvé que dans la droite.

La seconde session, ouverte le 4 juin, close le 16 août, commença par la vérification des pouvoirs des nouveaux élus et se termina par un violent débat sur les procès politiques, dont il suffit de signaler le caractère passionné sans s'y appesantir, les origines en ayant été exposées précédemment. Le rôle que certains députés de la gauche auraient joué dans les conspirations fut dénoncé par l'extrême droite. M. de la Bourdonnaye reprocha au gouvernement de ne les avoir pas traduits devant les tribunaux ; il demanda une enquête, d'où, selon lui, leur culpabilité devait ressortir. Le général de la Fayette, mis en cause, répondit, sans rien avouer ni rien nier, que lui aussi réclamait l'enquête. M. de Villèle demanda à la Chambre de n'y pas consentir. Il redoutait pour le repos public, déjà si compromis, des révélations contre la gauche et le parti que l'extrême droite ne manquerait pas d'en tirer. Il trouvait le silence moins dangereux que le choc de tant de passions contraires. Conformément à son désir, la proposition d'enquête fut repoussée.

La Chambre eut à discuter dans la même session une question non moins grave, la question espagnole, qui préoccupait chaque jour plus vivement l'opinion publique. La guerre civile dont nous avons indiqué les causes continuait à Madrid. Deux pouvoirs étaient en présence, celui du roi, purement nominal, car Ferdinand VII en était réduit à subir des lois, celui des Cortès, qui les lui dictait. Des guérillas royalistes, encouragées secrètement par le prince, qui cherchait à secouer le joug de ses oppresseurs, tenaient la campagne dans le Nord, des guérillas révolutionnaires dans le Midi. L'Espagne était à feu et à sang, et, tandis que l'Europe suivait avec anxiété cette lutte, la France, plus directement intéressée à en suivre de près les péripéties, d'abord à cause du voisinage de ce foyer d'incendie, ensuite en raison de la parenté qui existait entre les familles régnantes des deux pays, se sentait à la merci d'un incident qui l'obligerait à décider si elle devait ou non intervenir

pour rétablir les Bourbons d'Espagne dans leur puissance, comme l'Autriche avait rétabli dans la leur les Bourbons de Naples.

Dans le conseil des ministres, il y avait déjà division sur ce point, bien que la question ne s'y fût pas encore officiellement posée. M. de Montmorency ne voyait en Espagne qu'une lutte entre la légitimité et la révolution et considérait comme un devoir pour la monarchie française de porter secours à la légitimité espagnole. Non seulement il poussait à la guerre; mais encore il faisait passer secrètement des armes aux royalistes. M. de Villèle, de son côté, inclinait à penser qu'il serait difficile d'éviter la guerre; il s'y préparait, mais sans la provoquer, avec l'espoir qu'il parviendrait à maintenir la paix. Donc, lorsqu'il examinait la question, c'était en homme qui connaît le prix de la paix et n'en désespère pas, tandis que M. de Montmorency raisonnait en homme qui veut la guerre.

Les choses en étaient là, quand, au moment même où la Chambre des députés discutait le budget, on apprit que, le 7 juillet, à Madrid, la garde royale de Ferdinand VII s'était soulevée, en apparence à son insu, en réalité poussée par lui, dans le but de détruire le pouvoir qui le dominait. Un combat s'était engagé entre cette troupe et la milice. Mais, celle-ci favorisée par la victoire, le triomphe de la révolution était devenu définitif; la garde royale avait été licenciée, plusieurs soldats arrêtés et fusillés. Obligé de signer des proclamations contre ses partisans, de renvoyer ses amis personnels et d'accepter de la main des vainqueurs un ministère nouveau, Ferdinand VII n'avait obtenu qu'à ces conditions d'aller résider hors Madrid, où régnait la terreur, mais sans cesser de rester au pouvoir de la révolution. Presque aussitôt, une régence royaliste s'était formée et établie à Seu-d'Urgel, pour remplacer le roi dépossédé de sa liberté et avait annulé ses ordonnances, en alléguant qu'il ne les avait signées que parce qu'il était captif. Un peu plus



tard, cette régence était vaincue, obligée de fuir, et ses membres se réfugiaient à Toulouse.

A la nouvelle de ces événements, le gouvernement français, qui, en raison de la fièvre jaune dont on signalait la présence dans la péninsule, entretenait un cordon sanitaire sur la frontière espagnole, le transforma en corps d'observation, chargé de défendre son territoire si la révolution victorieuse menaçait d'y pénétrer. En même temps, il invitait son ambassadeur à Madrid, le général comte de Lagarde, à redoubler d'énergie pour s'interposer efficacement entre les belligérants. Au contraire de M. de Montmorency, qui s'exaltait au récit de ces collisions et voulait jeter sur-le-champ une armée en Espagne pour soutenir la régence d'Urgel, M. de Villèle entendait se borner à des mesures préventives, au moins jusqu'à ce que le Congrès européen qui devait se réunir à Vérone en octobre, eût manifesté ce qu'il entendait faire en Espagne. Son désir de conserver la neutralité, au moins jusque-là, était tel, qu'ayant appris que M. de Montmorency avait favorisé des envois d'armes en Espagne, il lui enjoignit de ne pas continuer une politique aussi périlleuse. Le ministre des affaires étrangères dut se soumettre à cette invitation.

Ces dramatiques incidents se déroulaient, comme on l'a vu, dans le courant de juillet. Quand on les connut à Paris, une ardente émotion s'empara du public. Les uns voulaient courir au secours des royalistes espagnols; les autres demandaient le maintien de la neutralité. Mais, comme la première opinion était surtout soutenue par les ultras, la gauche y vit ou feignit d'y voir des encouragements donnés à Louis XVIII pour prendre le pouvoir absolu, déchirer la Charte et mettre les révolutionnaires français dans l'impuissance d'imiter les révolutionnaires espagnols. Ces craintes, que pouvait à la rigueur justifier le langage de quelques royalistes exaltés, ne devaient pas cependant être prises bien au sérieux par ceux qui connaissaient le caractère du roi

et celui de M. de Villèle. Ce qui était plus vraisemblable, c'est que le soulèvement de la garde royale madrilène avait pu être encouragé par M. de Montmorency.

Ce concours d'un ministre français, bien que désavoué par ses collègues, laissait planer sur le cabinet tout entier un grave soupçon qu'à l'occasion du budget, le général Foy formula avec une grande force. Il défendit ensuite le droit des Espagnols à se donner des institutions de leur choix. Ils voulaient la liberté, dit-il, autant que sous Napoléon ils avaient voulu l'indépendance. Le rôle de la France devait être non pas de les opprimer, mais de s'interposer comme médiatrice entre la vieille Europe et l'Europe rajeunie. Benjamin Constant accusa le ministère d'avoir provoqué les insurrections royalistes dans les provinces espagnoles. Le général Demarçay alla plus loin encore; il proposait de réduire à quatre-vingt dix mille hommes l'effectif de l'armée française, en s'écriant que jamais « elle ne consentirait à imposer des fers au peuple espagnol, combattant pour sa liberté ». Le ministère se défendit faiblement, et si la majorité lui fut fidèle jusqu'au bout, cependant, quand les Chambres se séparèrent au milieu du mois d'août, elles laissaient derrière elles des irritations et des défiances qu'il n'était pas aisé de dissiper.

## II

CONGRÈS DE VÉRONE — M. DE VILLÈLE PRÉSIDENT DU CONSEIL — ÉTRANGE RÔLE DE M. DE MONTMORENCY — LES ÉLECTIONS FORTIFIENT LE PARTI ROYALISTE ET AFFAIBLISSENT LA GAUCHE. — FIN DU CONGRÈS — LES PUISSANCES, SAUF LA FRANCE, RAPPELLENT DE MADRID LEURS AMBASSADEURS — DÉMISSION DU DUC DE MONTMORENCY — IL EST REMPLACÉ PAR CHATEAUBRIAND — L'EXPÉDITION D'ESPAGNE DÉCIDÉE — OUVERTURE DE LA SESSION DE 1823 — MAUVAIS VOULOIR DE L'EXTRÊME DROITE CONTRE M. DE VILLÈLE — LES CHAMBRES APPROUVENT L'EXPÉDITION — LE DUC D'ANGOULÊME EST APPELÉ A LA COMMANDER — VIOLENT DISCOURS DE MANUEL SUR LE CRÉDIT DEMANDÉ POUR LA GUERRE — SON EXPULSION — FIN DE LA SESSION.

Le moment approchait où les gouvernements européens allaient se réunir à Vérone pour examiner en commun quelques-unes des graves questions qui agitaient le continent, et entre autres la question espagnole. Plusieurs souverains devaient se rendre en personne à ce congrès, et désiraient que Louis XVIII y assistât. Mais, la santé du roi de France ne lui permettant pas d'entreprendre un si long voyage, il dut désigner le plénipotentiaire qui le représenterait. Il désira que ce fût M. de Villèle. Celui-ci dirigeait alors le ministère des finances. Il objecta que sa nomination serait un affront pour M. de Montmorency, ministre des affaires étrangères, et conseilla de le choisir, ce qui fut fait. On adjoignit à ce diplomate M. de la Ferronnays, ambassadeur du roi à Saint-Petersbourg, M. de Caraman, ambassadeur à Vienne, et enfin Chateaubriand. Il représentait la France à Londres; il brûlait du désir de jouer un rôle, et, pénétré de ses mérites, se croyait indispensable.

M. de Montmorency partit le premier, le 5 septembre. Il se rendit à Vienne, où devaient avoir lieu des conférences préliminaires. Après son départ, Louis XVIII, réalisant un projet qu'il caressait depuis longtemps, nomma M. de Villèle *président du Conseil*. Il lui confia en même temps l'intérim

du ministère des affaires étrangères pendant l'absence de M. de Montmorency.

Dans les conférences de Vienne, les questions ne purent faire un pas vers une solution, et rien n'était encore résolu quand le ministre français quitta Vienne pour se rendre à Vérone. En y arrivant, il y trouva Chateaubriand et les autres diplomates français. Les empereurs de Russie et d'Autriche, le roi de Prusse, le roi de Naples, l'archiduc de Toscane, le duc de Modène, le duc de Wellington, envoyé par l'Angleterre en remplacement de lord Castlereagh, qui venait de se suicider, y étaient aussi rendus.

Le congrès avait à s'occuper des affaires d'Orient, des affaires d'Italie et des affaires d'Espagne. Pour les premières, les plénipotentiaires français avaient ordre de demander des garanties au profit des Grecs, et de dénoncer ainsi le conflit qui s'était élevé entre ceux-ci et la Turquie; pour les secondes, ils devaient obtenir de l'Autriche qu'elle réduisit l'armée qui occupait Naples et qu'elle évacuât le Piémont. Quant à l'Espagne, les instructions du gouvernement français pour ses représentants portaient qu'ils ne devaient ni se faire les rapporteurs des affaires d'Espagne, ni formuler aucune promesse d'intervention; elles les invitaient à réserver en tous cas l'indépendance de la France, qui se refusait à se faire l'exécutrice de la volonté européenne et entendait n'exécuter que la sienne, au jour et à l'heure qui lui paraîtraient les plus propices. Mais, à l'exception de l'Angleterre, opposée à une intervention collective de toutes les puissances comme à une intervention isolée de la France, les États représentés au congrès voulaient réprimer la révolution espagnole par la main de la France, d'abord pour s'épargner à eux-mêmes cette obligation, ensuite pour brouiller le gouvernement royal avec l'Angleterre. Ils proposaient toute une série de mesures qui devaient leur procurer ce résultat.

Le duc de Montmorency, dont les sentiments étaient pas-

sionnement favorables à la légitimité espagnole, prit justement l'initiative et les résolutions que ses instructions lui prescrivait de ne pas prendre. Il assistait aux négociations comme principal plénipotentiaire de la France, sûr de la docilité de MM. de la Ferronnays et de Caraman, et laissant bouder Chateaubriand, qui ne se trouvait pas à sa place dans le rôle secondaire qu'on lui avait assigné. Il se laissa dominer par Metternich ; dans une certaine mesure, il suivit ses conseils, qui poussaient à l'action commune pour laquelle l'empereur Alexandre se disait prêt. Il était cependant recommandé à M. de Montmorency de ne se prêter ni à des notes collectives des puissances, ni au rappel simultané de leurs ambassadeurs à Madrid. La France, à ce que pensait M. de Villèle, ne devait pas tenir en Espagne la même conduite que la Russie, l'Autriche et la Prusse. Elle avait là des intérêts particuliers et des devoirs spéciaux. Si elle était réduite à la guerre, elle n'avait pas besoin de secours et ne pouvait en admettre. Étant la seule puissance qui eût le droit d'agir directement par ses troupes, en cas de nécessité, elle entendait rester juge de cette nécessité.

Contrairement à cette opinion, M. de Montmorency, désireux qu'il n'y eût d'action en Espagne qu'au nom du Congrès, promit pour son gouvernement de s'associer aux démarches qui seraient faites par les puissances. Tout en réservant le droit de la France de faire seule la guerre, il admit que celles-ci étaient en état d'en décider l'opportunité, de même qu'il fit reconnaître que leur concours pourrait leur être demandé sans qu'elles fussent libres de l'imposer. Ces engagements, contre lesquels protesta le duc de Wellington, ne devaient d'ailleurs être définitifs qu'autant que le gouvernement français les approuverait. M. de Montmorency partit pour Paris à la fin d'octobre, pour aller les lui soumettre, en laissant à Chateaubriand le soin de prendre part à l'examen des autres litiges soumis au Congrès.

Le 1<sup>er</sup> novembre, il rentra en France et reprenait la

direction du ministère des affaires étrangères. En son absence, les élections partielles avaient eu lieu. Quoique l'opposition eût exploité contre le gouvernement les inquiétudes causées par le Congrès de Vérone, elle avait perdu trente députés, et parmi eux Benjamin Constant. Le parti royaliste, en se fortifiant, devenait de plus en plus exigeant. M. de Montmorency pouvait donc espérer, en arrivant, de trouver des appuis pour faire prévaloir la politique de l'extrême droite, dont, au Congrès, il venait de se faire le champion. Mais M. de Villèle se montra très nettement opposé à cette politique. Ce n'est pas qu'il fût disposé à se rapprocher de celle de l'Angleterre, — il le prouva en demandant au cabinet de Londres, qui semblait disposé à conclure un traité de commerce avec le ministère espagnol, des explications en termes presque comminatoires, et en l'obligeant à renoncer à ce projet; — mais il ne voulait pas se jeter dans la guerre sans une nécessité absolue. Aussi, lorsque la question du rappel simultané des ambassadeurs fut posée dans le conseil par M. de Montmorency, et quand celui-ci exposa la conduite qu'il avait tenue à Vérone, M. de Villèle déclara, bien qu'entre tous les ministres il fût seul de son opinion, que tant qu'il serait à la tête des affaires, il empêcherait que la France ne cessât d'être maîtresse de son action; il s'opposa au rappel de notre ambassadeur, et, à l'issue du conseil, il écrivit à Vérone qu'il demandait l'ajournement de l'envoi des notes, auquel M. de Montmorency avait consenti.

Quelques jours après, Chateaubriand arrivait à Paris porteur de la réponse du Congrès : c'était un refus. Les puissances, avant de se séparer, avaient expédié leurs ordres à leurs ambassadeurs pour les rappeler si les conditions qu'ils devaient réclamer n'étaient pas immédiatement remplies. Il fallait que la France les imitât, sinon c'était un désaveu pour M. de Montmorency, qui entraînerait sa démission; or, M. de Villèle était résolu à donner la sienne si son opinion

ne l'emportait pas. En ce moment le duc de Wellington était à Paris ; il offrait un plan de médiation concerté entre la France et l'Angleterre pour décider les Espagnols à modifier leur constitution dans le sens indiqué par le gouvernement français. M. de Montmorency écarta cette offre, et la question telle que nous l'avons exposée fut portée devant le roi. Là, il expliqua et défendit sa conduite ; il plaida l'intérêt qu'il y avait pour la France à agir en commun avec les cours du Nord. le danger qu'il y avait au contraire à s'appuyer sur l'Angleterre, dont le concours n'était pas sûr ; il demanda instamment que l'ambassadeur du roi fût invité à quitter Madrid en même temps que ceux des trois puissances.

M. de Villèle fit observer que ce serait sacrifier l'initiative de la France et confier la sécurité du roi d'Espagne au représentant de l'Angleterre, qui, les autres étant partis, resterait seul à son poste. Il développa les idées qu'il n'avait, depuis plusieurs mois, cessé de défendre. Il lut une lettre qu'il proposait d'adresser à l'ambassadeur de France, à Madrid, dans laquelle il lui ordonnait d'exiger du ministère espagnol des garanties efficaces pour la défense d'intérêts que le gouvernement français considérait comme essentiels, et de déclarer que s'il n'était pas fait droit à ces réclamations, on s'exposerait à le voir partir. Il ajouta enfin qu'à son sens, cette lettre dispensait de tous autres engagements et laissait au gouvernement toute sa liberté ; qu'en conséquence, il en réclamait l'envoi. Tandis qu'il parlait, il avait posé devant lui sur la table du conseil, une enveloppe contenant sa démission, préparée à l'avance pour le cas où son opinion ne l'emporterait pas sur celle de M. de Montmorency, à laquelle le conseil paraissait se rallier.

Il fallait maintenant connaître la décision du roi et savoir à qui il donnerait raison. Louis XVIII se prononça pour l'opinion soutenue par M. de Villèle. « Les autres souverains, dit-il, n'ont pas, comme nous, un point de contact, par leurs

frontières, avec l'Espagne. Ils peuvent sans dommage et sans manquer aux devoirs qui me sont imposés personnellement, abandonner l'Espagne et son roi à la Révolution et à l'influence exclusive de l'Angleterre. Quant à moi, je ne puis rompre mes relations avec ce pays et retirer mon ambassadeur d'auprès de mon neveu que le jour où cent mille Français passeront la frontière pour venir en aide à l'un et à l'autre. »

A la suite de ce conseil, la lettre proposée par M. de Villèle fut expédiée au comte de Lagarde, ministre du roi à Madrid, et M. de Montmorency donna sa démission. Chateaubriand, qui depuis longtemps désirait être ministre, accepta le portefeuille des affaires étrangères, après s'être fait prier, comme pour donner plus de prix à son acceptation. Quelque haute opinion qu'il eût de lui-même et quoiqu'il eût écrit à M. de Villèle : « Je viens à votre secours, » il n'apportait au ministère qu'une force restreinte. Préoccupé surtout de sa gloire personnelle, mobile en ses convictions, son unique titre au pouvoir était sa grande renommée, dont il était trop vain pour qu'elle ne créât pas souvent un embarras au gouvernement. Il n'apporta même pas à M. de Villèle le concours de ses amis de l'extrême droite, qui se servaient de son nom comme d'un drapeau, sans avoir confiance en lui. Ils étaient irrités par la retraite de M. de Villèle; ils voyaient déjà en lui un ennemi; ils travaillaient, à le renverser pour mettre à sa place MM. de la Bourdonnaye et de Vitrolles, et la nomination de Chateaubriand, dont ils suspectaient en outre le libéralisme capricieux, ne parvint pas à les apaiser.

Le 4 janvier 1823, le comte de Lagarde remit au ministère espagnol la lettre que lui avait adressée son gouvernement. Cette lettre, qui résumait les motifs pour lesquels la France ne s'était pas associée à la démarche décidée au Congrès de Vérone, invitait les Espagnols à rentrer dans le concert européen par une entente avec leur roi; elle leur déclarait amicalement qu'à ce prix seulement, la France renoncerait



aux mesures préservatrices qu'elle avait prises en vue de sa sécurité; mais que, dans le cas où ses conseils ne seraient pas suivis, elle rappellerait son ambassadeur. La note des cours du Nord, dont le texte avait été arrêté à Vérone fut remise deux jours plus tard. Sous une forme plus vive, elle arrivait aux mêmes conclusions que celle de la France.

S'appuyant sur le sentiment populaire surexcité, le cabinet de Madrid répondit dédaigneusement à la Russie, à la Prusse et à l'Autriche, dont les ambassadeurs quittèrent l'Espagne aussitôt. Il mit plus de mesure dans sa réponse à la France; mais il déclara qu'il entendait maintenir dans son intégrité la constitution de 1812, et qu'il repoussait énergiquement, au nom de son indépendance, toute ingérence étrangère. Après une telle réponse, — une nouvelle tentative de médiation, offerte à la France par l'Angleterre et acceptée par M. de Villèle, ayant échoué, — la guerre devenait inévitable. Le gouvernement français y était poussé par les dispositions naturelles du roi, qui se croyait obligé de rendre à son neveu Ferdinand VII son indépendance et son pouvoir; il y était contraint par le sentiment unanime de la droite devenue toute-puissante et qui n'eût pas toléré plus longtemps que le ministère abandonnât la cause de la légitimité. Le 18 janvier, l'ambassadeur de France reçut l'ordre de quitter Madrid, et le même jour M. de Villèle commença à conférer avec le duc d'Angoulême, auquel devait être confié le commandement de l'expédition qui venait d'être décidée.

Le 28, le roi ouvrit la session législative. Le discours du trône annonça qu'une armée de cent mille hommes, commandée par un prince de la famille royale, allait au secours du trône d'Espagne « pour le conserver à un petit-fils de Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine et le réconcilier avec l'Europe ». Ces paroles furent acclamées par la *grande majorité des pairs et des députés*. Elles comblaient les vœux *les royalistes*. Cependant, les ultras ne rendirent pas leurs

bonnes grâces à M. de Villèle, coupable à leurs yeux d'avoir provoqué la retraite de M. de Montmorency. Quelques jours après, quand il fallut nommer le président de la Chambre, soixante-trois d'entre eux donnèrent leurs voix à M. de la Bourdonnaye, en opposition à M. Ravez, dont le ministère appuyait la candidature. Dès ce moment, l'opposition de droite prenait corps. Le parti qui avait renversé M. Decazes, le duc de Richelieu et M. de Serre luttait avec la même énergie contre M. de Villèle, quoique, pour le désarmer, celui-ci eût fait de nombreuses concessions. Il en fit une encore à ce moment : il remit en place les préfets qui avaient été destitués après la dissolution de la Chambre introuvable. Les ultras, néanmoins, ne furent pas satisfaits, et, quand s'ouvrit la discussion de l'adresse, ils reprochèrent à M. de Villèle de ne s'être pas assez montré partisan de la guerre d'Espagne, de n'avoir pas soutenu la régence d'Urgel. Le centre gauche, de son côté, présenta de timides observations sur la nécessité de maintenir la paix. Néanmoins, à une imposante majorité, la Chambre vota le paragraphe de l'adresse qui poussait à la guerre. La Chambre des pairs se montra plus modérée dans l'expression de ses sentiments.

Les décisions de la cour de France mécontentèrent l'Angleterre. Le premier ministre de ce pays, Canning, eut avec M. de Marcellus, chargé d'affaires du roi, une explication assez vive, au cours de laquelle il défendit les droits du peuple espagnol. Les débats qui eurent lieu dans le Parlement britannique accentuèrent ce mécontentement, et Canning écrivit une lettre au comte d'Artois pour le prier de s'opposer à l'expédition d'Espagne. Mais le gouvernement français était décidé. L'expédition s'organisait sous le commandement du duc d'Angoulême avec le concours des maréchaux Oudinot et Moncey. En outre, le ministère demandait cent millions aux Chambres pour pourvoir aux frais de la guerre. M. de Martignac donna lecture, le 21 février, du rapport

qu'il avait écrit sur cette affaire. M. Royer-Collard lui répondit. Il flétrit la campagne qu'on allait entreprendre contre l'indépendance espagnole. Il y voyait une tentative dont on devait plus tard se faire une arme en France contre la liberté. Le général Foy prétendit que l'expédition d'Espagne était l'œuvre de la Congrégation et de la Sainte-Alliance. M. de la Bourdonnaye, prenant le contre-pied de ces critiques, reprocha au cabinet de s'être fait le serviteur de la Révolution. Villèle et Chateaubriand défendirent la politique ministérielle, et le second prononça en cette circonstance un de ses plus éloquents discours.

La discussion durait depuis plusieurs jours; elle s'était passionnée, sans aller toutefois jusqu'à la violence, quand Manuel monta à la tribune, où sa présence avait habituellement pour effet d'exaspérer la droite, qui voyait en lui un ennemi systématique de la royauté. Devant une majorité frémissante, l'orateur accusa le gouvernement d'aller faire la guerre au profit de la contre-révolution et de livrer l'Espagne à l'inquisition et aux jésuites. Il rappela les atrocités commises par le gouvernement de Ferdinand VII, au moment de la rentrée de ce prince en Espagne. Son éloquence était agressive; la Chambre n'en tolérait qu'impatiemment les éclats. « Vous voulez sauver les jours de Ferdinand! s'écria-t-il. Eh bien, ne renouvelez pas les circonstances qui ont entraîné à l'échafaud ceux qui vous inspiraient un si vif intérêt. Eh quoi! messieurs, auriez-vous donc oublié que c'est parce que les Stuarts cherchaient un appui à l'étranger qu'ils furent renversés du trône; que ce fut parce que les puissances étrangères entrèrent en France que Louis XVI fut décapité! Ai-je besoin de vous dire que les dangers de la famille royale devinrent plus grands lorsque la France révolutionnaire sentit qu'elle avait besoin de se défendre par une forme nouvelle, par une énergie toute nouvelle. »

A cet endroit de son discours, Manuel fut interrompu par de violentes apostrophes que lançaient contre lui les dépu-

tés de la droite, irrités, la colère aux yeux, l'invective à la bouche, debout à leur banc, tendant vers lui des mains menaçantes. Les uns demandaient le rappel à l'ordre; les autres, l'expulsion. Le tumulte était à son comble, et il fallut au président, M. Ravez, une rare énergie pour dominer le tumulte de cette salle déchainée et faire entendre une parole de blâme contre l'orateur. Le bruit, les injures recommencèrent. On ne voulait plus écouter Manuel; on voulait même le chasser, et la Chambre applaudit quand un de ses membres, M. Forbin des Issarts, s'écria : « Je propose l'expulsion! » Mais la proposition, sous cette forme, était contraire au règlement. Le président déclara qu'il était trop jaloux de l'estime de ses collègues pour la mettre aux voix. Il avait suspendu déjà la séance pour laisser aux esprits le temps de se calmer; voyant que le tumulte ne s'apaisait pas, il la renvoya au lendemain 27 février.

Le lendemain et les jours suivants, au milieu d'un trouble qui avait, dans Paris, les plus funestes échos, la Chambre discuta la question de savoir si elle prononcerait l'expulsion de Manuel. Tous ceux de ses membres qui professaient des opinions libérales se prononcèrent contre cette solution inique. On entendit MM. Royer-Collard, de Saint-Aulaire, de la Fayette, le général Foy, Casimir Périer, défendre les principes de liberté. Mais ils étaient en trop petit nombre pour dominer une Chambre dont les ardentes passions n'étaient plus contenues. Manuel plaida sa cause sans plus de succès. La droite ne voyait en lui qu'un apologiste du régicide. Elle était lasse de ses discours. Le président, qui, depuis cinq jours, dirigeait avec impartialité ces douloureux et violents débats, se vit enfin obligé de mettre aux voix une proposition qui excluait Manuel des séances publiques jusqu'à la fin de la session. La majorité se leva tout entière à l'appui de la proposition, tandis que la gauche quittait la salle en protestant. Au dehors, une foule énorme, surexcitée par ces tumultueux incidents, s'agitait bruyante et malveil-

lante. Il fallut, pour la disperser, faire marcher contre elle plusieurs escadrons de gendarmerie. Elle ne se dissipa qu'après avoir fait une ovation à Manuel sous les croisées de son domicile, rue Saint-Honoré.

Ces incidents, toutefois, n'étaient rien à côté de ceux qui devaient se passer le lendemain, 4 mars 1823. Ce jour-là, malgré l'expulsion prononcée contre lui, et bien que les issues du palais Bourbon fussent rigoureusement gardées, Manuel parvint à y pénétrer. Revêtu de son costume de député, entouré de toute la gauche, il entra dans la salle des séances et alla s'asseoir à son banc. Le président l'invita à se retirer, en lui rappelant le vote de la veille. « J'ai déclaré que je ne céderais qu'à la violence, » répondit Manuel. La séance fut levée aussitôt, et quand le président et la droite eurent quitté leurs sièges, le chef, des huissiers vint demander à Manuel de sortir. Comme il refusait, on alla quérir un peloton de garde nationale. Mais ceux qui le formaient, entourés aussitôt par le général Foy, le général de la Fayette, MM. Laffitte, Casimir Prier et autres membres de la gauche, hésitaient à porter la main sur un député. L'officier, qui était un marchand de galons, déclara enfin qu'il n'obéirait pas; des applaudissements lui répondirent. On se décida alors à faire entrer dans la salle un détachement de gendarmerie sous les ordres du colonel de Foucauld. Une dernière sommation fut adressée à Manuel, et, sur son refus d'y obtempérer, il fut appréhendé au corps. Dès ce moment, il ne résista plus et quitta le palais, escorté par plusieurs des membres de son parti.

Tel fut cet épisode qui produisit alors la plus vive impression, et dont la passion des partis s'est emparée tour à tour, tantôt pour attaquer la Restauration, tantôt pour décrier la gauche. Aujourd'hui, qu'on en peut parler sans soulever des colères, il n'est que juste de reconnaître que, si Manuel avait eu le tort de braver la Chambre par ses attaques incessantes contre les Bourbons, celle-ci, en le chassant de son

sein, commit une action injuste, impolitique et maladroite. Un grand parti doit tolérer l'opposition, même quand elle lui déplaît, respecter les minorités, et ne pas fournir à ses adversaires des armes qui se tourneront contre lui le jour où il cessera d'être majorité. Au surplus, il y a lieu de remarquer que, malgré le bruit qui, dans cette circonstance, s'était fait autour de son nom, Manuel ne tarda pas à être oublié. Il était sorti ce jour-là, par sa faute, de la vie politique ; il n'y rentra plus.

Après son expulsion et en l'absence de la gauche, qui déclarait ne vouloir plus siéger tant qu'il ne serait pas retourné à son banc, la Chambre vota le crédit extraordinaire qui lui était demandé. Les pairs le votèrent aussi, après un débat auquel prirent part le maréchal Jourdan, MM. de Broglie et de Barante, et qui trahit bien des inquiétudes sur les résultats de la politique dans laquelle s'engageait le ministère de M. de Villèle. La discussion du budget remplit la fin de la session, qui se termina le 9 mai, après avoir fait éclater les mauvaises dispositions des ultra-royalistes contre cet homme d'État.

## III

JUGEMENT DE M. GUIZOT SUR LA GUERRE D'ESPAGNE — EFFORTS DES SOCIÉTÉS SECRÈTES POUR LA FAIRE AVORTER — FERMETÉ DU GÉNÉRAL VALLIN — MARCHÉ ET SUCCÈS DE L'ARMÉE FRANÇAISE — ORDONNANCE D'ANDUJAR — SIÈGE DE CADIX — PRIX DU TROCADÉRO — FIN DE LA GUERRE — SES TRISTES CONSÉQUENCES — RETRAITE DU DUC DE BELLUNE — LE BARON DE DAMAS, MINISTRE DE LA GUERRE — DISSENSIONS MINISTÉRIELLES — RIVALITÉ DE M. DE VILLÈLE ET DE CHATEAUBRIAND — DISSOLUTION DE LA CHAMBRE — ÉLECTIONS DE 1824 — PRESSION DU POUVOIR SUR LES ÉLECTIONS — DÉFAITE DE LA GAUCHE — SITUATION DIFFICILE DU MINISTÈRE DEVANT LA DROITE.

L'intervention de l'étranger dans les affaires intérieures d'un grand pays est toujours regrettable. Les Bourbons ont supporté pendant quinze ans les conséquences de la mince part que les coalisés avaient eue dans leur restauration. C'est en rappelant le secours qu'ils en avaient reçu qu'on les a combattus et renversés. Ce fut aussi l'intervention étrangère qui causa la mort de Louis XVI. Les conseils que faisait entendre Manuel, en s'appuyant sur ce souvenir, méritaient d'être formulés par une bouche moins hostile aux Bourbons. Ils étaient dans le cœur de tous les patriotes. Ce fut donc le vice capital de la guerre d'Espagne de consacrer ce principe d'intervention. « En droit, elle était inique, a écrit M. Guizot, car elle n'était pas nécessaire. La révolution espagnole, malgré ses excès, ne faisait courir à la France ni à la Restauration, aucun danger sérieux. Les difficultés qu'elle suscitait entre les deux gouvernements auraient pu aisément être surmontées sans rompre la paix. La révolution de Paris, en février 1848, a causé à l'Europe de bien plus graves et bien plus justes alarmes que la révolution d'Espagne, en 1823, n'en pouvait causer à la France. Pourtant l'Europe, avec grande raison, a respecté envers nous ce principe tutélaire de l'indépen-

dance intérieure des nations, auquel une nécessité absolue et pressante peut seule donner le droit de porter atteinte. »

Il suffit de citer ces paroles pour expliquer l'impopularité dont est restée frappée la guerre d'Espagne. Mais ce que nous pensons, la Restauration ne le pensait pas. Un Bourbon à secourir, la Révolution à combattre, c'en était assez, à ses yeux, pour justifier sa conduite. Et puis, ayant, huit ans après l'invasion, reconquis sa place dans les conseils de l'Europe, elle voulait la conquérir aussi sur les champs de bataille. Elle avait hâte de rendre au drapeau blanc son prestige évanoui. Ces considérations pesèrent d'un plus grand poids dans ses décisions que celles dont M. Guizot s'est fait plus tard l'interprète. C'est sous ses réserves qu'il faut parler de la guerre d'Espagne et rendre hommage à la bravoure qu'y déployèrent nos soldats.

Le duc d'Angoulême avait quitté Paris le 14 mars 1823 pour aller prendre le commandement de l'expédition. Un comité politique, à la tête duquel se trouvait M. de Martignac, l'avait accompagné et devait l'assister dans toutes les circonstances où l'action diplomatique serait substituée à l'action militaire. Il transporta d'abord son quartier général à Bayonne, d'où le corps qu'il commandait directement devait entrer en Espagne et s'avancer jusqu'à l'Èbre par la route de Madrid, tandis que le maréchal Moncey pénétrerait en Catalogne, et que le général Molitor se porterait sur Saragosse. Le général Guilleminot campait déjà avec seize mille hommes sur les bords de la Bidassoa. Le financier Ouvrard, qui avait eu, sous Napoléon I<sup>er</sup>, des aventures bruyantes à la suite desquelles un doute existait sur sa probité, était cependant chargé de l'approvisionnement de l'armée, le duc d'Angoulême ayant accepté ses services, pressé par la nécessité. Enfin, un conseil de régence, composé d'Espagnols, remplaçant le roi d'Espagne absent, marchait avec le généralissime français.

Le 6 avril, l'armée française était prête à passer la Bi-



dassoa ; le général Vallin, soldat de l'empire, commandait l'avant-garde. C'est alors qu'on vit apparaître sur l'autre rive un petit bataillon composé de Français et d'Italiens, sous les ordres du colonel Fabvier et du capitaine Nantil, qu'on avait déjà vus mêlés à la conspiration du 19 août. Ils étaient venus en Espagne, envoyés par les sociétés secrètes, avec l'espoir qu'à leur vue, qu'à la vue du drapeau tricolore qu'ils avaient arboré aux cris de « Vive Napoléon II », l'armée refuserait de marcher contre la révolution espagnole. Pour préparer cette défection, il y avait un mois que les sociétés secrètes en France se livraient dans les casernes à une active propagande et essayaient d'ébranler la fidélité des soldats. La presse de gauche avait elle-même favorisé cet effort, et le gouvernement était en proie aux plus vives inquiétudes, causées par la crainte de voir les troupes se mettre en état de rébellion et refuser d'obéir.

L'énergie du général Vallin conjura ces périls. Quand il vit le bataillon de Fabvier s'avancer, en agitant le drapeau tricolore, en chantant la « Marseillaise » et en acclamant Napoléon II, il n'hésita pas à commander le feu. Balayés par le canon, les rebelles se dispersèrent, en laissant sur le terrain un grand nombre de morts et de blessés. L'armée, engagée par cette première action, marcha en avant et ne cessa de se montrer docile aux ordres de ses chefs.

Le lendemain 7 avril, la Bidassoa était franchie, le blocus mis devant Saint-Sébastien. On apprenait en même temps que le ministère espagnol et les Cortès, quittant Madrid, en enlevant Ferdinand VII, s'étaient mis en route pour Séville et Cadix. Par plusieurs points à la fois, l'armée française s'avança à travers l'Espagne. Livré de tous côtés à l'émeute, ce malheureux pays était tombé aux mains des chefs de guérillas qui, sous prétexte de servir la cause de l'indépendance, pillaient, confisquaient, tuaient, contraignant Ferdinand VII à donner son approbation à ces coupables excès. Prisonnier de l'insurrection, injurié, maltraité, déclaré tour à tour fou,

déchu, captif, ce prince n'était plus dans ses mains qu'un jouet. Irun, Tolosa, Villafranca, Poncorbo, Vittoria, Guataria, Figuières, Logrono, Burgos, Buitrago, Murcie, Lorca, Cordoue, Merida, Séville, furent occupées tour à tour par l'armée française. Les généraux espagnols Mina, L'Abisbal, Morillo, Ballesteros, Lopez, Baxos, Santona, reculaient devant elle avec l'espoir de l'arrêter plus tard. Mais, le 24 mai, le duc d'Angoulême entra à Madrid, appelé par la population aisée, qui, après le départ des Cortès, se voyait menacée de pillage et de mort par la plèbe soulevée.

L'anarchie, nous l'avons dit, régnait dans toute la péninsule. Des bandes royalistes se levant derrière les troupes françaises remplaçaient partout les bandes révolutionnaires fugitives, pillaient, volaient et brûlaient comme elles. A Madrid, la régence, qui marchait sur les pas de nos soldats, avait pris le pouvoir, grâce à eux. Elle exerçait d'affreuses représailles, jetait en prison ou exilait les citoyens suspectés d'avoir pactisé avec les Cortès. Au nom de Ferdinand VII, toujours prisonnier, elle gouvernait par la terreur, et, plusieurs fois, le duc d'Angoulême dut s'interposer pour arracher des malheureux à ses mains. Ce n'est qu'à force de menaces qu'il put, peu à peu, ramener un peu d'ordre dans la capitale espagnole.

Du reste, dans beaucoup de villes, les commandants qui les défendaient étaient disposés à se rendre. Mais ils en étaient empêchés par la peur qu'après qu'ils auraient déposé les armes, la régence de Madrid ne les fit massacrer. N'avait-elle pas ordonné déjà des arrestations arbitraires, des exécutions odieuses ? Ce fut pour mettre un terme à cet état que le 8 août, se trouvant à Andujar, en Andalousie, en marche vers Cadix, le duc d'Angoulême, malgré les protestations de la régence, rendit une ordonnance qui interdisait aux autorités espagnoles rétablies au nom du roi, d'arrêter aucun citoyen, sans y être autorisées par les chefs de l'armée française, et ordonnait à ceux-ci de remettre ex

liberté tous les citoyens arrêtés pour des motifs politiques. A cette date, la plupart des généraux espagnols avaient capitulé et reconnu la régence. Seules, les Cortès résistaient encore, enfermées dans Cadix, où elles retenaient le roi prisonnier.

Le duc d'Angoulême mit le siège devant cette ville que la flotte française attaqua par mer ; le 31 août, il s'empara du fort du Trocadero, après un glorieux combat ; le 23 septembre, du fort San Pietri, et le 1<sup>er</sup> octobre, les Cortès rendirent Cadix, en mettant le roi en liberté. Ferdinand VII se fit conduire au port Sainte-Marie, où l'attendait le duc d'Angoulême. Le Bourbon de France mit un genou en terre pour recevoir le Bourbon d'Espagne et lui offrit son épée. Le but de l'expédition était atteint.

Malheureusement, l'Espagne n'échappait à un grand danger que pour tomber dans un autre. Vainement, le duc d'Angoulême consacra les derniers jours qu'il y passa à réclamer du roi une amnistie pour ses sujets longtemps rebelles, maintenant soumis ; vainement Louis XVIII fit parvenir à son neveu les plus pressantes instances pour l'engager à la modération ; leurs voix ne furent pas entendues. Ferdinand VII fut après son rétablissement ce qu'il avait été avant ses malheurs, un monarque impolitique, maladroit et cruel. La guerre faite par la France n'eut d'autre résultat que de substituer les férociétés de la populace absolutiste à celle de la populace anarchiste, et ce qui fut plus grave, c'est que les actes répréhensibles du gouvernement royal s'accomplirent sous les yeux d'un corps d'occupation français, qu'on lui avait laissé pour pourvoir à sa défense jusqu'au moment où son pouvoir serait entièrement rétabli, et qui fut impuissant à les empêcher. « Au lieu d'assurer au delà des Pyrénées l'influence de la France, a écrit M. Guizot, qu'il faut encore citer, la guerre la compromit et l'annula à tel point que, vers la fin de 1823, il fallut recourir à l'influence de la Russie et faire envoyer

M. Pozzo di Borgo à Madrid pour faire agréer à Ferdinand VII des conseillers un peu plus modérés. Les puissances du Nord et l'Angleterre eurent seules crédit en Espagne, les unes auprès du roi et des absolutistes, l'autre auprès des libéraux. La France victorieuse y était politiquement vaincue. »

Il convient cependant d'ajouter que l'expédition eut des résultats immédiats moins attristants. Dans la personne du duc d'Angoulême, les Bourbons s'y étaient fait honneur; le prestige militaire de la France était relevé; la monarchie avait prouvé à l'Europe qu'elle pouvait s'appuyer sur l'armée dont on lui annonçait naguère la défection; elle l'avait enlevée aux sociétés secrètes du dedans comme aux conspirateurs du dehors, dont les espérances étaient détruites et les efforts brisés; la cocarde blanche était réhabilitée, selon le mot de Chateaubriand, qui avait mis autant d'ardeur à vouloir cette guerre que M. de Villèle à la conjurer.

Le duc d'Angoulême rentra triomphalement à Paris, le 2 décembre, à la tête d'une partie de son armée. La ville lui offrit de brillantes fêtes; le nom du Trocadero fut donné à l'une des places situées sur les hauteurs de Chaillot. Mais, ces premiers jours accordés aux réjouissances publiques, la politique reprit ses droits.

Depuis plusieurs semaines, le duc de Bellune n'était plus ministre de la guerre. Les plaintes envoyées d'Espagne contre lui par le duc d'Angoulême, qui lui reprochait de n'avoir pas su organiser les services de l'approvisionnement, l'avaient obligé à se retirer. Le général baron de Damas, un ancien émigré, avait été nommé à sa place, au grand mécontentement de M<sup>me</sup> du Cayla, qui voulait, par son influence sur le roi, faire entrer M. Sosthènes de la Rochefoucauld dans le cabinet. « Je secouerai le petit homme, disait-elle alors en parlant de M. de Villèle, et il faudra bien qu'il cède. » Le malheur est que M. de Villèle ne cédait pas et que les ultras royalistes nourrissaient contre lui les plus vifs ressentiments.

Mais il les dédaignait et s'attachait à faire comprendre au roi, qui finissait par lui donner raison, le péril de ces fréquents changements de ministres portés aux affaires par l'opinion de la majorité.

D'autre part, Chateaubriand ne supportait qu'impatiemment l'autorité de M. de Villèle. Il cherchait à s'emparer de la direction du ministère, à y introduire les chefs de l'ultra-royalisme, MM. de la Bourdonnaye et Delalot, et favorisait le jeu de cette opposition formée à droite, qui menaçait de devenir chaque jour plus redoutable et qu'à tout instant, aux Tuileries comme chez M<sup>me</sup> du Cayla, M. de Villèle rencontrait devant lui. Une union au moins apparente existait cependant entre les deux ministres, quoique l'un, Chateaubriand, triomphât sans mesure du résultat de la guerre d'Espagne, qu'il déclarait être son œuvre, tandis que l'autre, M. de Villèle, cherchait à utiliser au profit de la monarchie les conséquences de cette guerre, sans rechercher à qui en revenait l'honneur. Mais, sous cette union, le dissentiment s'accroissait à tout instant, de nouveaux incidents venaient l'aggraver. C'est ainsi qu'à la fin de 1823, Chateaubriand et M. de Montmorency, ayant reçu du tzar le cordon de Saint-André, sans que M. de Villèle, président du conseil, fût honoré d'une égale faveur, le roi s'emporta, en disant que l'empereur de Russie avait voulu lui donner un soufflet dans la personne de son premier ministre, et, pour répondre à ce qu'il regardait comme un mauvais procédé, il donna à celui-ci le cordon du Saint-Esprit, en ajoutant : « Mes ordres valent mieux que les siens. » Ainsi s'élevaient des rivalités dans le cabinet, et c'est surtout contre la droite, dont, à la suite de la guerre d'Espagne, Chateaubriand était devenu l'idole, que M. de Villèle se voyait tenu de se défendre.

Cependant, le président du conseil voulait profiter du succès de l'expédition d'Espagne pour dissoudre la Chambre et procéder aux élections sur des bases nouvelles. D'après son système, elle devait être nommée pour sept ans et renou-

velée seulement à l'expiration de ce long délai. C'était la suppression de ce renouvellement partiel auquel on reprochait d'avoir, peu à peu, fait entrer dans le Parlement un grand nombre d'hommes de gauche et qui ne pouvait être supprimé que par une modification introduite dans la Charte qui le consacrait. Tous les ministres se rallièrent à ce projet, sauf Chateaubriand, qui, de plus en plus hostile à M. de Villèle, proposa d'abord de substituer le délai de cinq ans à celui de sept ans et ensuite de confier les fonctions de président de collège aux chefs de l'ultra-royalisme, — mesure d'autant plus grave que présider un collège, c'était la certitude d'être élu. M. de Villèle repoussa ces deux propositions. Il ne voulait pas donner des marques de sympathie aux orateurs le plus violemment, le plus systématiquement hostiles à sa politique, ni fortifier ainsi leur opposition. Il ne voulait pas davantage modifier le délai de sept ans. Il le dit avec autant d'énergie que de simplicité, et Chateaubriand, exposé à se voir obligé de donner sa démission, renonça aux changements qu'il avait proposés.

Il fut encore battu sur un autre terrain. Préalablement aux élections, le gouvernement était résolu à nommer vingt-huit pairs de France afin de fortifier la droite au Luxembourg et de récompenser les services de plusieurs députés qu'il était assuré de remplacer avantageusement. En cette circonstance, Chateaubriand présenta les noms les plus compromis de la droite, et ce fut M. de Villèle qui lui refusa de les nommer. Au fond du cœur, Chateaubriand garda rancune à son collègue de ses défaites successives. M. Guizot, qui l'a bien jugé, a dit de lui qu'il était ambitieux comme un chef de parti, indépendant comme un enfant perdu et plus froissé des moindres échecs que satisfait des triomphes les plus éclatants. Cela suffit à expliquer son attitude malveillante pour M. de Villèle, qui, en s'accroissant, entraîna sa chute.

Le 24 décembre 1823, une ordonnance royale prononça

la dissolution de la Chambre, fixa les élections au 26 février et au 6 mars 1824 et l'ouverture de la session au 23 de ce dernier mois. La lutte électorale fut ardente. La gauche nomma un comité qui organisa la résistance sur tous les points du territoire, favorisa les candidatures d'opposition et dirigea la campagne des journaux. Mais ce comité ne put rien contre l'ardeur des royalistes, à qui le succès de la guerre d'Espagne avait assuré la faveur populaire. Le cabinet se jeta dans la mêlée, sans garder ni mesure, ni retenue. Le garde des sceaux, M. de Peyronnet, menaçait de destitution non seulement les fonctionnaires de son département qui lui marchandraient leur concours, mais encore les avoués, les notaires, les greffiers et les huissiers dont personne jusqu'à ce jour n'avait songé à contester la liberté. Le ministre de la guerre fit également appel à l'armée pour appuyer les candidatures de droite, et des royalistes modérés ne furent pas nommés présidents de collège, uniquement à cause de leur modération.

Le résultat de ces manœuvres fut favorable aux ultras. Presque partout, ils l'emportèrent sur leurs concurrents du centre droit, du centre gauche et de la gauche. Les hommes les plus illustres de l'opposition furent battus. Trois d'entre eux seulement, Casimir Périer, Benjamin Constant et le général Foy, purent passer à Paris en même temps que cinq candidats officiels. Manuel, abandonné par son parti, n'avait pas été réélu, et la gauche, qui dans l'ancienne Chambre comptait cent dix membres, n'en eut que dix-neuf dans la nouvelle. C'était une déroute.

On aurait tort de croire cependant que ce triomphe écrasant du parti royaliste constituait une force pour le ministère. L'opposition était réduite ; mais son personnel restait redoutable encore, avec des orateurs tels que le général Foy, Royer-Collard, Casimir Perier, Benjamin Constant. Quant à *la droite*, elle arrivait enivrée par sa victoire, voyant le *champ libre* devant elle, dépourvue de l'équilibre nécessaire

que donne à un grand parti l'existence d'une opposition, et, par conséquent, dangereuse pour le ministère, qui ne pouvait bien vivre avec elle qu'à la condition de lui céder toujours. Et puis quelque nombreux qu'ils fussent, ses membres étaient bien loin de professer des opinions communes. Les groupes se multipliaient à l'infini dans l'armée royaliste. M. de Bonald, chef de l'école théocratique, avait trouvé une recrue précieuse dans l'abbé de Lamennais, déjà connu par la puissance de son talent et l'influence de ses écrits. Ils formaient une faction à part. On peut en dire autant des plus violents des ultras qui avaient conservé leur chef, M. de la Bourdonnaye, d'autant plus hostile au ministère que celui-ci l'avait combattu sans pouvoir empêcher sa réélection.

Ce n'est donc pas une majorité ministérielle que M. de Villèle trouvait devant lui, mais une majorité divisée, exigeante et impérieuse, avec laquelle le gouvernement allait devenir de plus en plus difficile.



## IV

OUVERTURE DE LA SESSION — LOI QUI FIXE A SEPT ANS LA DURÉE DE LA CHAMBRE — LOI D'INDEMNITÉ AUX ÉMIGRÉS — PROJETS DE CONVERSION DE LA RENTE, MAL ACCUEILLIE PAR L'OPINION — LA CONVERSION VOTÉE PAR LES DÉPUTÉS, REJETÉE PAR LES PAIRS — COLÈRE DU ROI, QUI ACCUSE LE SILENCE DE CHATEAUBRIAND — CELUI-CI EST RÉVOQUÉ — REMANIEMENTS MINISTÉRIELS — LE *Journal des Débats* PASSE A L'OPPOSITION — CHATEAUBRIAND, BÉRANGER, LAMENNAIS, LIGUÉS CONTRE M. DE VILLÈLE — AFFAIBLISSEMENT DU MINISTÈRE — AGGRAVATION DE LA MALADIE DU ROI — MORT DE LOUIS XVIII.

Le 23 mars 1824, le roi ouvrit, dans la grande salle du Louvre, la session des Chambres. Depuis quelques mois, sa santé s'était altérée profondément; son visage portait les traces de la maladie qui le minait. Il lui fallut un énergique effort de volonté pour achever la lecture de son discours, que, pour la première fois, il n'avait pu apprendre par cœur. Ce discours constatait une situation prospère tant au dehors qu'au dedans; il célébrait les heureux résultats de la guerre d'Espagne et annonçait les diverses lois que le ministère se proposait de soumettre à l'approbation des Chambres.

Ces lois étaient au nombre de quatre.

La première, dite de septennalité, fixait à sept ans la durée des pouvoirs des députés. La seconde était destinée à indemniser les émigrés dépouillés par la Révolution. La troisième, qui devait rendre cette indemnité moins onéreuse pour l'État, tendait à convertir l'intérêt des rentes 5 pour 100 en 3 pour 100, au taux de 75 francs, en laissant toutefois aux porteurs qui ne voudraient pas consentir à cet échange la faculté de se faire rembourser en espèces; pour ce remboursement, le gouvernement s'était assuré le concours des grands banquiers. La quatrième enfin réprimait les crimes et les délits commis dans les églises, qu'elle

assimilait à des lieux habités, en punissant de peines spéciales le vol des vases sacrés et la mutilation des objets consacrés au culte.

Entre toutes ces lois, celle de la conversion des rentes occupa plus particulièrement l'attention publique et rencontra une vive opposition dans tous les partis. Elle était utile au Trésor, qui devait en retirer une économie notable, résultat qu'il considérait comme précieux, au moment où il songeait à indemniser les émigrés. Mais elle blessait les idées reçues; elle paraissait contraire à l'intérêt des rentiers, encore peu versés, à cette époque, dans les secrets des mécanismes financiers. On leur proposait en réalité ou de leur rembourser au pair le capital de la rente de 5 pour 100 qu'ils touchaient sur l'État, ou de leur payer la rente de ce même capital de 3 francs pour 75 francs. Cette opération, si simple en elle-même, fut mal comprise, et comme on savait qu'elle avait surtout pour but de faciliter l'indemnité à accorder aux émigrés, on s'indignait à la pensée que le gouvernement voulait dédommager les uns en dépouillant les autres. Les petits rentiers surtout se plaignaient d'être réduits à perdre un cinquième de leur revenu ou à accepter le remboursement d'un capital pour l'emploi duquel ils allaient se trouver embarrassés. Les critiques motivées par le projet étaient ardentes; elles s'élevaient de toutes les classes de la société et de tous les partis, même de la droite qui regrettait qu'on fit dépendre les chances d'une spéculation le sort des émigrés.

Ce qu'il y avait de plus grave, c'est que M. de Villèle étant seul l'auteur de la combinaison, ses collègues n'en acceptaient qu'à contre-cœur la solidarité; Chateaubriand la repoussait presque, en un langage propre à laisser croire qu'il n'avait en rien contribué à ces mesures. Les hommes de finance s'y montraient pour la plupart hostiles, et l'un de ceux qui les accueillaient avec faveur, M. Laffitte, les trouvait cependant prématurées et disait à M. de Villèle :

« Vous avez eu le tort de voir plus vite et plus loin que vos contemporains. »

C'est dans ces conditions que le débat s'ouvrit le 24 avril devant la Chambre des députés. M. de la Bourdonnaye, saisissant l'occasion de manifester contre M. de Villèle ses anciens ressentiments, l'accusa de faire violence aux rentiers, de spolier les familles, d'exciter l'agiotage et d'irriter toute une partie de la population. D'autres orateurs de la droite parlèrent comme lui, en ajoutant qu'on ébranlait la confiance par laquelle la France avait été sauvée après 1815. Du côté de la gauche, Casimir Périer reprocha à M. de Villèle d'avoir soustrait à la publicité les arrangements qu'il avait faits avec les banquiers. La loi compta parmi ses défenseurs, à côté du président du conseil, le banquier Humann, qui rendit hommage à sa légalité et à son équité. Il demandait cependant diverses modifications dans le mode de remboursement.

En dépit de ces difficultés, M. de Villèle, qui déploya dans ce grand débat toutes les ressources de son talent, parvint à rallier la majorité à ses propositions. Elles furent votées, le 5 mai, par 238 voix contre 145. Ce vote mécontenta les Parisiens, parmi lesquels se trouvait, à cette époque, le plus grand nombre des porteurs de rentes. Ils n'espéraient plus maintenant qu'en la Chambre des pairs, dont le vote seul pouvait rendre la mesure définitive. Cette Chambre avait adopté pendant ce temps la loi de septennalité et une loi militaire destinée à substituer au service de six ans, créé en 1818 par le maréchal Gouvion Saint-Cyr, un service de huit ans. Elle avait discuté aussi la loi répressive des crimes et délits commis dans les églises; mais la droite ayant voulu introduire dans cette loi un crime nouveau : le sacrilège, le ministère avait retiré le projet pour le remanier.

C'est à la suite de ces débats que les pairs eurent à se prononcer sur la conversion des rentes, votée par les députés. L'ancien ministre des finances, Roy, qui prit le premier

la parole, se prononça contre le projet ; il en reconnaissait la légalité ; mais il en contestait la convenance. Dans les notes qu'il a laissées sur les événements auxquels il fut mêlé, M. de Villèle fait remarquer que M. Roy, inscrit sur le grand-livre pour cinq cent mille francs de rentes, en perdait cent mille à la conversion, et il conteste son désintéressement. Il lui répondit d'ailleurs sans négliger aucune de ses objections. M. Pasquier intervint à son tour pour combattre la conversion. Il appuya son argumentation de cette remarque que le rejet d'une loi qui n'avait pas un caractère politique ne saurait entraîner la chute du ministère. Le duc de Crillon, le comte Mollien, le duc de Choiseul, le comte de Talleyrand, le duc de Brissac, prirent parti contre M. de Villèle. M. de Chabrol le défendit, et deux ministres, MM. Corbière et de Clermont-Tonnerre, prononcèrent dans le même sens d'habiles discours. Quant à Chateaubriand, quoiqu'il fit partie du cabinet et qu'on attribuât à sa parole une influence décisive, il se taisait. Non seulement il se taisait, mais son attitude équivoque permettait de croire qu'il était de cœur avec ceux qui repoussaient la loi.

Le 27 mai, il y eut entre les deux ministres une explication assez vive. M. de Villèle reprocha à Chateaubriand son silence, lui rappela que précédemment il s'était montré partisan de la conversion, et s'étonna qu'il ne la défendît pas devant les pairs, ainsi que le roi lui en avait exprimé le désir. Chateaubriand répondit par des protestations vagues, mais ne s'engagea pas à monter à la tribune, et M. de Villèle resta convaincu que son collègue n'avait usé de son crédit sur un certain nombre de pairs que pour les engager à repousser le projet. Au dernier moment, l'archevêque de Paris, M. de Quélen, attaqua, comme tuteur des pauvres, dit-il, une loi qui allait diminuer leur patrimoine. Ce fut le coup suprême ; M. de Villèle comprit qu'il était vaincu, et, le 1<sup>er</sup> juin, en effet, cent vingt-huit voix se prononcèrent con-

tre le projet. Il ne trouva que quatre-vingt-quatorze défenseurs.

Cette défaite, imprévue autant qu'imméritée, ulcéra le cœur de M. de Villèle, et irrita le roi qui voyait dans la conversion le moyen d'indemniser les émigrés. Quand le ministre alla faire connaître au souverain le résultat de la discussion et lui apporter sa démission, celui-ci lui dit : « Villèle, ne m'abandonnez point à ces brigands ; restez avec moi, je vous soutiendrai bien ; comptez-y, soyez-en sûr. » A la suite de ces paroles, si la loi avait échoué, le ministère restait debout, et ceux qui avaient poursuivi sa chute se trouvaient déçus. De son côté, le roi restait exaspéré contre Chateaubriand, convaincu que le rejet de la conversion était son œuvre. M<sup>me</sup> du Cayla l'entretenait dans ce sentiment. Le 6 juin, jour de la Pentecôte, il fit appeler M. de Villèle à dix heures. Quand celui-ci entra dans son cabinet : « Villèle, lui dit-il, Chateaubriand nous a trahis comme un gueux. Je ne veux pas le voir à ma réception d'après la messe. Faites l'ordonnance de son renvoi. Qu'on le cherche partout, qu'on la lui remette à temps ; je ne veux pas le voir. » M. de Villèle avait assez de crédit sur le roi pour se refuser à cette exécution. Mais son humeur l'emporta, et, séance tenante, il rédigea l'ordonnance, qui ne trouva pas Chateaubriand à l'hôtel des affaires étrangères, et que son secrétaire lui apporta aux Tuileries, où il s'était déjà rendu. Moins de deux heures après, il avait quitté l'hôtel, et M. de Villèle prenait sa succession par intérim.

Ce fut le 4 août seulement que M. de Villèle se décida à présenter au roi un nouveau ministre des affaires étrangères, le baron de Damas, ministre de la guerre, qu'il remplaça à la guerre par M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la marine, dont M. de Chabrol prit le portefeuille. Le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville devint ministre de la maison du roi, en remplacement de M. de Lauriston, nommé grand **neur**, et la direction des beaux-arts fut confiée à son fils,

Sosthènes de la Rochefoucauld, l'ami de M<sup>me</sup> du Cayla, qui avait préparé de longue main ce mouvement. Quelques jours après, le grand maître de l'Université, M. de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, était placé à la tête du ministère des affaires ecclésiastiques et des cultes, créé tout exprès pour lui. M. de Villèle essayait ainsi de s'appuyer sur la Congrégation pour remplacer les forces que lui enlevait la destitution de Chateaubriand.

Celui-ci quittait le pouvoir, une inoubliable colère dans le cœur, et résolu à se venger de M. de Villèle, par une opposition implacable. Cependant un de ses amis, M. Bertin de Vaux, directeur du « Journal des Débats, » prit sur lui d'aller en son nom offrir la paix au président du conseil. Il lui demanda de faire donner à Chateaubriand l'ambassade de Rome, et sur le refus qui lui fut opposé : « Rappelez-vous, dit-il, que les « Débats » ont renversé déjà les ministères Decazes et Richelieu, ils sauront bien aussi renverser le ministère Villèle. — Vous avez renversé les premiers en faisant du royalisme, répliqua M. de Villèle ; pour renverser les seconds, il vous faudra faire de la révolution. »

Dans toutes ces circonstances, M. de Villèle montra plus de dignité que d'habileté. Grâce à son énergie, il restait le maître, ayant vaincu tour à tour tous ceux qui avaient voulu empêcher l'arrivée de la droite au gouvernement, ayant eu raison de Chateaubriand lui-même, qui représentait une des fractions avancées de cette même droite. Il jouissait, malgré l'inimitié de M<sup>me</sup> du Cayla, de la faveur du roi, de celle du comte d'Artois, à qui l'affaiblissement des facultés de son frère livrait de plus en plus le pouvoir. Mais, par la chute de Chateaubriand, il s'était créé dans la presse, dans les Chambres, dans le pays, tout un clan d'ennemis redoutables, qui allaient entreprendre maintenant contre lui la plus implacable opposition. Il s'était volontairement donné le plus violent, le plus éloquent des ennemis, dans la personne de l'illustre écrivain qui rentrait aux « Débats, »

plein de colère et de fiel, et qui allait apporter à l'opposition le secours de sa grande parole et de sa plume d'or.

Vainement, pour retenir autour de lui les forces royalistes, M. de Villèle faisait des nominations qu'il supposait devoir être agréables à la droite, il ne parvenait pas à obtenir son approbation. Et cependant, il avait fait entrer les deux la Rochefoucauld et M. de Frayssinous dans le ministère, placé M. de Martignac à la direction des domaines, ouvert à trois évêques le Conseil d'État, nommé ministre d'État le cardinal de la Fare, archevêque de Sens ! Mais ces concessions successives ne lui ramenaient pas son parti, et, dès ce jour, il lui fut aisé de comprendre qu'en ne quittant pas le pouvoir le jour où la conversion des rentes avait été repoussée, il avait commis une faute irréparable. Le comprit-il ? On peut en douter, puisqu'il resta au ministère trois ans encore après cet événement.

Peu de temps après la chute de Chateaubriand, le ministère déjà s'affaiblissait sensiblement et devenait impopulaire. Les journaux l'attaquaient avec autant de violence que de mauvaise foi ; il les traduisait devant les tribunaux ; mais il perdait tous les procès qu'il leur intentait. On eût dit qu'en se mettant à la tête de l'opposition, Chateaubriand l'avait surexcitée. Lamennais, d'un côté, avec sa parole de prophète ; Béranger, de l'autre, avec ses chansons ; au-dessus d'eux, Chateaubriand et ses attaques violentes dans le « Journal des Débats, » tels étaient les mobiles qui entraînaient l'opinion dans une hostilité lente, mais sûre, contre le trône des Bourbons.

La session touchait à son terme. Après avoir voté le budget et diverses lois qui leur avaient été soumises, les Chambres se séparèrent le 4 août. Il semblait qu'après tant d'épreuves, le ministère allait respirer ; mais il était au moment d'en subir une nouvelle, et celle-là la plus grave de toutes. La santé du roi déclinait visiblement. Ses jambes s'engorgeaient ; son regard s'éteignait ; il n'avait plus la

force de soutenir sa tête, qui se meurtrissait en tombant sur son bureau. Il continuait néanmoins à sortir en voiture, ce qui faisait dire à ceux qui le voyaient passer amaigri, pâle et défait, que les ministres étaient bien coupables de lui imposer ces promenades. En fait, ils ne les lui imposaient pas. C'est lui qui voulait se montrer : « Il est permis à un roi de mourir, disait-il, mais non d'être malade. »

En prévision d'une catastrophe devenue inévitable, M. de Villèle, pour contenir les attaques de la presse que la mort du roi devait accroître, à ce qu'il pensait, rétablit la censure, en alléguant la nécessité de réprimer des violences que les lois n'atteignaient plus. Mais le roi, en signant l'ordonnance, ne se méprit pas à la cause réelle qui l'avait dictée, et il ordonna à M. de Villèle d'avertir le comte d'Artois de ce qu'il venait de faire. A dater de ce moment, ses facultés décréurent rapidement. Cependant, le 25 août, il reçut, à l'occasion de sa fête, les félicitations du corps diplomatique et présida le conseil. Le 2 septembre, quoique accablé, il eut assez de présence d'esprit pour répondre à M. de Villèle, qui lui demandait au nom du duc d'Orléans, pour le jeune duc de Chartres, le cordon bleu qu'il était d'usage d'accorder aux princes du sang quand ils atteignaient leur quatorzième année : que cette distinction ne leur était due qu'à quinze ans révolus, et qu'en conséquence le duc de Chartres ne l'obtiendrait que l'année suivante. Le 7, il reçut encore le corps diplomatique. Mais ce fut son dernier effort. Le 10, les médecins annonçaient sa fin prochaine ; les courtisans commençaient à accourir chez le comte d'Artois, qui déclarait à M. de Villèle que si un malheur l'appelait au trône, il ne s'attacherait qu'à continuer le règne de Louis XVIII.

On songeait à administrer au roi les derniers sacrements. Mais personne n'osait l'entretenir de ce grave sujet. On eut alors recours à M<sup>me</sup> du Cayla, à laquelle durant sa maladie il n'avait pas cessé d'écrire et qui recevait de



lui tous les jours des billets qui devenaient de plus en plus illisibles. Elle vint le 11 aux Tuileries et le décida à se confesser. Le 12, il n'eut pas la force de donner lui-même le mot d'ordre qu'il avait l'habitude de donner tous les jours. Les appartements royaux furent fermés. Le 13, il fut administré; l'agonie commença dès ce moment. Le 16, à quatre heures du matin, il rendit l'âme. Lorsque le comte d'Artois, qui était resté longtemps agenouillé près de son frère, quitta la chambre mortuaire, une voix cria : « Le roi est mort ! Vive le roi ! » Et ce second cri fut répété par tous les assistants. Le règne de Charles X commençait.

Le souverain, qui mourait à soixante-neuf ans, avait régné pendant dix années, sans cesser un seul jour d'être à la hauteur des difficultés qui s'étaient dressées devant lui. L'histoire a compté des rois plus glorieux; elle n'en a pas compté de plus sages. Tant qu'il était resté sur les marches du trône, à la cour de son frère et dans l'émigration, il avait commis bien des fautes, et sa conduite, en ce temps, comme celle du comte d'Artois, ne fut pas étrangère aux longs malheurs de sa maison. Mais, dès qu'après la chute de l'empereur, il eut mis le pied en France, ce fut un autre homme, libéral, éclairé, modéré même, car les exagérations regrettables qui caractérisèrent quelques-uns des actes de son règne furent l'œuvre de ses ministres et non la sienne. Il demeura passionnément et fidèlement attaché à cette Charte qu'il avait octroyée, et tant qu'il vécut, il n'en permit pas la violation. Il fut, dans le sens rigoureux du mot, un monarque constitutionnel. Après un règne qui n'était pas sans grandeur, il laissait prospère au dedans, respectée au dehors, cette France que, par deux fois, il avait trouvée ruinée et envahie, donnant ainsi au monde l'exemple de ce que peut, pour la grandeur des nations, le régime parlementaire sincèrement pratiqué. L'état de sa santé ne lui avait pas permis de parcourir son royaume ni de se montrer à ses sujets. La France le connaissait peu; elle le

regretta cependant, car elle savait tout ce qu'elle lui devait. Tant qu'il était resté sur le trône, elle avait compris que la garde de son honneur et de ses intérêts était en bonnes mains.

Paris fit à Louis XVIII des funérailles solennelles, et toutes les pompes de la vieille monarchie française furent ressuscitées à Saint-Denis, dont les caveaux reçurent son corps le 25 octobre 1824.

## V

AVÈNEMENT DE CHARLES X — FAUTE QU'IL COMMET EN DEMANDANT A M. DE VILLÈLE DE GARDER LE POUVOIR — SON PORTRAIT — SES PREMIERS ACTES — SUPPRESSION DE LA CENSURE — QUESTIONS RELIGIEUSES — INFLUENCES CROISSANTES DES JÉSUITES — DEUX CENT CINQUANTE GÉNÉRAUX DE L'EMPIRE, MIS A LA RETRAITE — LOI ACCORDANT UN MILLION AUX ÉMIGRÉS — NOUVEAUX PROJETS DE CONVERSION DES RENTES — LOI SUR LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES — LOI DU SACRILÈGE — PROTESTATIONS QU'ELLE SOULÈVE — ELLE EST VOTÉE DANS LES DEUX CHAMBRES — MÉCONTENTEMENT DE LA FRANCE — VOTE D'UNE INDEMNITÉ D'UN MILLIARD AUX ÉMIGRÉS DU GOUVERNEMENT — SACRE DU ROI — RUPTURE DÉFINITIVE AVEC CHATEAUBRIAND — MORT DU GÉNÉRAL FOY — INFLUENCES DES QUESTIONS RELIGIEUSES — LE COMTE DE MONTLOSIER.

Au moment où Louis XVIII allait expirer, des raisons nombreuses et puissantes commandaient déjà à M. de Villèle de quitter le pouvoir : l'échec de la loi qu'il avait présentée sur la conversion des rentes, son impopularité, et par-dessus tout la difficulté de gouverner qui résultait pour lui de la domination que son propre parti voulait exercer sur sa conduite politique. Ces raisons, on l'a vu, il ne les avait pas comprises. La mort du roi, l'avènement de Charles X les rendaient plus impérieuses ; il ne les comprit pas davantage, ou, s'il les comprit, il n'en tint aucun compte, se contentant de l'assurance que lui donna le nouveau monarque, qu'il entendait continuer le gouvernement de son frère. Les ministres discutèrent entre eux la question de savoir si les circonstances leur ordonnaient de se retirer. L'ayant résolue négativement, ils firent connaître au roi qu'ils restaient à sa disposition ; il les invita à conserver leur portefeuille, et tout fut dit. Ce fut une irréparable faute pour la monarchie et pour M. de Villèle.

Charles X avait alors soixante-sept ans. Malgré son âge, il était vigoureux et alerte, aimant les exercices du corps

et la chasse par-dessus tout. Affable, séduisant, généreux, il répugnait aux mesures trop violemment réactionnaires ; mais il conservait dans le cœur un inoubliable souvenir de l'ancien régime, il le regrettait, et considérait la Charte comme une concession faite au malheur des temps, comme un rouage contraire aux intérêts de la royauté, de telle sorte que, tout en étant disposé à la maintenir, il ne pouvait admettre qu'elle eût créé des pouvoirs rivaux des siens ; il pensait que, dans toute occasion où sa volonté ne serait pas d'accord avec celle des élus du pays, la sienne devait avoir le dernier mot.

Cette manière d'entendre la loi constitutionnelle datait du jour où, au nom de son frère absent, il y avait adhéré sous l'empire de la nécessité. Depuis, elle n'avait pas varié dans son esprit, pas plus que n'avait varié son opinion sur le régime antérieur à la révolution, qu'il regardait comme le régime par excellence, celui vers lequel il fallait peu à peu ramener la France. Cette conviction inébranlable l'avait accompagné dans l'exil ; elle s'était fortifiée au contact des émigrés et plus encore au spectacle des événements survenus pendant le règne de son frère, dont il n'avait approuvé les actes que lorsqu'ils donnaient satisfaction à ses sentiments, c'est-à-dire à de rares intervalles. En montant sur le trône, il les y portait avec lui ; il y portait aussi un attachement passionné pour le catholicisme, que l'âge avait accru ; sceptique et libertin au temps de sa jeunesse, il était tombé, en devenant vieux, dans une dévotion exagérée dont les pratiques quotidiennes pouvaient faire craindre qu'il laissât passer le gouvernement dans les mains du clergé, et disposaient son esprit, déjà pénétré d'un vague mysticisme, à subordonner les affaires de son royaume à certaines influences dans lesquelles il voyait l'intervention immédiate et directe du ciel.

Cet ensemble d'opinions, contre lesquelles s'étaient frottés sans les entamer le temps et la proscription, avait

naturellement fait de sa personne le pivot et l'espoir de l'extrême droite, et, à son avènement, tous ceux qui le connaissaient étaient autorisés à supposer qu'il allait s'appliquer à faire prévaloir dans le gouvernement les doctrines de ce parti. Il parut d'abord avoir à cœur de dissiper ces préventions et être animé au plus haut degré du désir de plaire à sa famille et à ses sujets. Le duc d'Orléans, tenu en disgrâce et traité presque en adversaire par Louis XVIII, reçut le titre d'altesse royale et rentra dans la totalité de son apanage ; son fils aîné, le duc de Chartres, eut le commandement d'un régiment de hussards ; puis des grâces furent accordées à des condamnés politiques, et enfin une ordonnance royale supprima la censure des journaux. Ces actes, des paroles heureuses prononcées dès les premiers jours de son règne, le rendirent populaire, et l'ère de son pouvoir s'ouvrit sous les plus favorables auspices.

Malheureusement, ce premier effet ne tarda pas à être détruit par une série de mesures regrettables, par des concessions faites à la droite, pour étayer la résistance que l'attitude de la gauche rendait nécessaire. Les questions religieuses avaient peu à peu pris une grande place dans les incidents de la vie publique. L'attitude de la congrégation trouvait des encouragements dans celle de la cour ; les jésuites pénétraient dans la politique, dans l'instruction de la jeunesse. Au mépris de la loi, ils prenaient secrètement la direction d'un grand nombre de petits séminaires, avec le concours de divers évêques dociles à leurs désirs. Il eut presque une émeute dans Paris, parce que le curé de Saint-Laurent crut pouvoir refuser à la dépouille d'un comédien les prières des morts. D'autre part, une ordonnance en date du 2 décembre, mit brusquement à la retraite de cent cinquante généraux coupables surtout d'avoir glorieusement servi l'empire avant de servir fidèlement la monarchie. Le duc de Richelieu s'était opposé à cette hécatombe pendant son ministère, quand elle était proposée par

duc de Bellune; M. de Villèle l'accorda au successeur de ce dernier et favorisa ainsi une injustice que l'armée considéra comme une provocation dirigée contre elle. Enfin, pour ajouter à ces fautes, il négligea de se réconcilier avec Chateaubriand, qui ne désirait rien tant qu'une grande ambassade, et qu'on eût satisfait et éloigné en la lui accordant. Il y eut dans ces divers faits de nombreuses causes de déception pour la masse du pays et même pour la contre-opposition de droite, qui voulait un ministère tout à sa dévotion. Ainsi, le vent de popularité qui gonflait les voiles de Charles X, lors de son avènement, tomba à peine levé.

En ouvrant, le 22 décembre 1824, la session parlementaire, le roi prononça un discours qu'acclamèrent les personnes présentes, mais qui fut accueilli froidement par la presse. Il traçait une sorte de programme du gouvernement; il annonçait tout un ensemble de lois, dont voici la liste : loi déterminant, aux termes de la Charte, la liste civile du nouveau roi et la fixant à vingt-cinq millions, celle de sa famille à sept millions, consacrant en outre six millions aux frais de son sacre et des funérailles du roi défunt; loi accordant aux individus, émigrés ou non, dépouillés par la révolution, une somme totale de un milliard quatre-vingt-onze millions trois cent mille francs, en représentation de quatre cent cinquante-sept mille biens vendus; loi maintenant l'amortissement de la dette nationale jusqu'en 1830, et autorisant la conversion facultative de la rente. Il était créé du trois pour cent à soixante-quinze francs, que les porteurs de cinq pour cent pouvaient prendre; ils pouvaient prendre aussi du quatre et demi au pair, avec la certitude de n'être pas remboursés pendant dix ans; ils pouvaient enfin, s'ils le préféraient, garder leurs titres.

Ces trois projets ayant un caractère financier furent envoyés à la Chambre des députés. Le ministère soumit à

l'examen de celle des pairs une loi sur les communautés religieuses de femmes, qui investissait le roi du droit de les autoriser, jusqu'alors réservé aux pouvoirs parlementaires, et une loi relative aux crimes et délits commis dans les églises, et qui créait un crime nouveau : le sacrilège. Ce projet avait été déjà repoussé ; le ministère le renvoyait aux Chambres après l'avoir modifié.

La liste civile fut votée presque sans discussion dans les deux Chambres, bien que la restitution au duc d'Orléans de son apanage eût mécontenté l'extrême droite. Puis la Chambre des pairs aborda la discussion de la loi relative aux communautés religieuses, et la modifia en déclarant que les établissements nouveaux créés par des congrégations déjà reconnues pourraient seuls être autorisés par une ordonnance, mais que les ordres non encore implantés en France, qui voudraient s'y établir ne pourraient être autorisés que par une loi. La Chambre des députés ratifia ces dispositions sans les discuter.

Les pairs examinèrent ensuite le projet relatif au sacrilège. Ce crime, introduit dans le Code, visait la profanation des vases sacrés, qu'il punissait des travaux forcés à perpétuité, ou même, dans certains cas, de la peine de mort avec mutilation du poignet préalablement à l'exécution. Chateaubriand et le duc de Broglie s'élevèrent avec éloquence contre ce retour à la barbarie. M. de Bonald le défendit. Il estimait que punir de mort la profanation des objets consacrés au culte, ce n'était point la punir trop sévèrement. La Chambre des pairs se divisa, mais la majorité se prononça pour la loi. Les évêques qui faisaient partie de cette assemblée, et qui s'étaient engagés à ne pas prendre part au vote, afin de ne pas s'associer à l'extension de la peine de mort, se déjugèrent au dernier moment et votèrent avec la majorité.

La Chambre des députés émit une décision analogue. En cette circonstance, M. Royer-Collard fit entendre un des

plus beaux discours qu'il ait jamais prononcés. Il accusa le ministère de remettre en question la religion et la société civile en créant un crime nouveau, contrairement aux opinions, aux aspirations, aux mœurs de la France moderne. Mais sa parole ne put rien contre le parti de la droite, et cette loi funeste entra dans le Code, bien que soixante-seize voix eussent abandonné le ministère pour s'unir aux dix-neuf voix de la gauche afin de la repousser. Il est à remarquer que cette loi, qui ameuta contre les Bourbons tant de passions, ne fut jamais appliquée; mais elle avait contribué à leur chute quand le régime de 1830 la supprima.

Des débats de cette nature ne se déroulaient pas devant les Chambres sans troubler profondément le pays, sans exciter le zèle religieux des uns, sans déchaîner la fureur des autres. Le « Constitutionnel » commençait ses attaques contre le clergé; les missionnaires répandus sur le territoire y répondaient en tentant de fanatiser les populations. L'abbé de Lamennais, champion fougueux d'un idéal de religion dont la réalisation eût ressuscité le moyen âge et subordonné la société civile à l'Église, entassait brochures sur brochures, tandis que Béranger bafouait le catholicisme, ses institutions et ses ministres. Le parti libéral dénonçait les jésuites au pays comme les meneurs de cette politique passionnée et pleine d'exagération, et si la guerre civile ne régnait pas dans la rue, elle régnait dans les esprits, affolés par le caractère même de ces discussions.

De tous les projets soumis aux Chambres par le gouvernement, celui qui souleva les plus grosses tempêtes fut la loi d'indemnité. Elle servit de tremplin aux partis hostiles à la monarchie. On sait qu'elle restituait aux individus dépouillés de leurs biens pendant la révolution l'équivalent de leurs pertes, en rente 3 pour 100, en calculant le préjudice qui leur avait été causé, sur le pied de vingt fois le revenu. Elle créait, à cet effet, trente millions de rente annuelle,



dont les titres devaient être distribués entre les héritiers des familles dépossédées, sans distinguer entre les partis. Cette mesure était équitable et réparatrice. La postérité en a reconnu la justice, elle en a reconnu aussi le caractère d'apaisement ; après tout, elle avait pour but de dédommager des Français injustement dépouillés, et surtout de faire disparaître du cœur de la France une cause d'irritation et de division. Mais la gauche affecta de ne point l'interpréter ainsi. La presse de cette opinion fit à nouveau le procès des émigrés. On ne leur devait rien, disait-elle ; la confiscation dont ils avaient été victimes était juste, car leur fuite criminelle avait été volontaire.

D'autre part, l'extrême droite, allant encore plus loin que la loi, voulait qu'on rendit aux spoliés leurs biens en nature, en dépouillant les nouveaux possesseurs, sauf à les indemniser ensuite. Il s'agissait de biens volés ; pourquoi ne pas les rendre aux légitimes propriétaires ? M. de Villèle dut rappeler que l'article 9 de la Charte avait garanti aux acheteurs de biens nationaux la libre possession de ces biens. Il menaça de retirer le projet si cet article tutélaire était méconnu. Cette menace exaspéra les ultras. M. de la Bourdonnaye prétendit qu'elle était une entrave apportée à la discussion, une atteinte aux prérogatives parlementaires. La gauche s'unit à ces critiques avec l'espoir que le projet serait abandonné. M. Casimir Périer s'écria que le ministère cherchait à étouffer la discussion ; le général Foy, faisant allusion aux nombreux émigrés qui siégeaient sur les bancs de la droite, objecta qu'en cette affaire la Chambre était juge et partie ; il réclama quelques miettes du splendide festin qu'elle allait s'offrir, pour les vieux soldats mutilés qu'on avait privés de 1814 à 1821 de leur traitement de légionnaires. M. de Martignac, rapporteur du projet, dont l'influence sur ses collègues grandissait avec son talent, fit valoir les motifs qui en justifiaient les dispositions modérées et bienveillantes pour tous.

Le débat dans la Chambre des pairs eut une physionomie plus paisible, moins passionnée, et l'indemnité fut votée dans les deux assemblées. Un historien dont le libéralisme n'est pas contesté, a dit, en parlant de ce vote qui donna un milliard aux émigrés : « Il y avait dans la pensée de la loi quelque chose de si juste et de si politique que le temps a donné raison à M. de Villèle, contre l'opposition, en faisant cesser l'inimitié entre les anciens propriétaires et les nouveaux. Ce n'était pas payer trop cher un tel résultat. » Cette appréciation est restée celle de tous les esprits modérés.

Les Chambres continuèrent leurs travaux en votant d'abord la conversion des rentes d'après le nouveau projet de M. de Villèle, dont nous avons exposé plus haut l'économie, puis le budget, à propos duquel on revint sur les marchés qu'au commencement de la guerre d'Espagne, le duc d'Angoulême avait contractés avec le financier Ouvrard. Ce débat entraîna l'arrestation et la mise en jugement de ce personnage. La Cour des pairs devant laquelle il avait été traduit, à raison de la qualité de quelques individus que l'on considérait comme ses complices, prononça son acquittement après une superbe plaidoirie de Berryer.

La session parlementaire fut interrompue dans le courant de mai 1825. Le roi avait résolu de se faire sacrer à Reims, comme ses ancêtres. Cette cérémonie eut lieu le 29 du même mois, avec l'antique mise en scène de la maison de France. Agenouillé sous les vieilles voûtes de la cathédrale, vêtu de brocart et de velours fleurdelisé, le roi reçut l'onction de la Sainte-Ampoule, des mains de l'archevêque de Reims. La famille royale, le haut clergé, la grande noblesse, la magistrature, les maréchaux de France, les dignitaires étaient présents, ainsi que les représentants de l'Europe. Le spectacle fut splendide ; on avait retranché des questions auxquelles le roi était tenu de répondre, des formules un peu surannées. Le serment d'exterminer les hérétiques,

notamment, avait été remplacé par le serment de fidélité à la Charte, que le roi prêta sur l'Évangile. A l'issue de la cérémonie, il tint le chapitre des chevaliers du Saint-Esprit, dans lequel il appela trente-huit nouveaux membres. Enfin, à l'exemple de ses devanciers, il toucha les plaies de plus de cent scrofuleux, en prononçant la vieille formule : « Le roi te touche ! Dieu te guérisse ! »

Malgré leur beauté, ces fêtes revêtirent un caractère théâtral moins propre à charmer le peuple qu'à exciter les railleries des incrédules. Elles eurent néanmoins leurs apologistes. Victor Hugo et Lamartine les chantèrent magnifiquement ; mais Béranger les chansonna. Beaucoup de faveurs et de grâces avaient été distribuées par le roi. Il offrit à M. de Villèle un duché-pairie. M. de Villèle refusa.

De ces souvenirs sur le sacre de Charles X, il en est un qu'il importe de retenir d'une manière spéciale et qui acquit bien vite une importance politique, en achevant d'éloigner Chateaubriand de la cour. Depuis la mort de Louis XVIII, le nouveau roi désirait se réconcilier avec l'illustre écrivain qui ameutait l'opinion contre ses ministres. A Reims, à la veille du sacre, il fit part de ce désir à l'archevêque de Paris, et le chargea de l'exprimer à Chateaubriand, qui devait assister le lendemain à la réception des chevaliers du Saint-Esprit. Malheureusement, le prélat oublia d'exécuter l'ordre de Charles X, qui, supposant Chateaubriand averti, lui dit à la cérémonie, et avec sa grâce accoutumée, en riant et en ôtant ses gants pour lui prendre la main : « Chat ganté ne prend point de souris. » Chateaubriand ne comprit pas l'intention bienveillante cachée dans ces paroles ; il garda le silence, ce qui choqua le roi. La rupture fut ainsi consommée, et le plus redoutable adversaire de M. de Villèle, rejeté dans l'arène, ardent à continuer la lutte contre lui.

Charles X fit sa rentrée solennelle dans Paris, le 6 juin, au milieu d'une somptueuse mise en scène. Mais la foule

qui se porta sur son passage comptait plus de curieux que d'enthousiastes très sincères. Elle lui fit un froid accueil, dont il resta douloureusement impressionné. En dix mois, les illusions qui avaient salué son avènement s'étaient évanouies. L'opposition, exploitant avec habileté les empiétements progressifs du clergé, les divisions des royalistes, les revendications des partisans de l'ancien régime, leurs exigences, leurs succès, détachait de la maison royale les esprits et les cœurs. Par surcroît de fatalité, la conversion des rentes réussissait peu, provoquait une grande baisse des fonds publics, qu'aggravait une crise financière qui venait d'éclater à Londres. L'impopularité du ministère grandissait de jour en jour. On critiquait tous ses actes. Reconnaissait-il, conformément à des engagements anciens et à la sagesse politique, l'indépendance de la république de Saint-Domingue, sous la réserve d'une indemnité à accorder aux colons dépossédés, on l'accusait de se déshonorer en consacrant une odieuse spoliation. Consentait-il au maintien, en Espagne, d'un corps d'occupation, on lui reprochait à gauche de n'avoir pas respecté la liberté du peuple espagnol, à droite, de n'avoir pas su consolider le trône de Ferdinand.

Ainsi, l'opposition marchait de progrès en progrès. Ses succès s'affirmaient en des manifestations inquiétantes. Après un long voyage en Amérique, le général de la Fayette était reçu au Havre et à Rouen, le 5 octobre, ainsi qu'un triomphateur. Dans l'Isère, M. Casimir Périer voyait les populations acclamer sa personne et sa parole. On peut en dire autant du général Foy, qui venait de faire, à travers plusieurs départements, une bruyante tournée. La mort le frappa tout à coup en pleine popularité. Ses obsèques furent lieu à Paris, le 29 novembre, au milieu d'un immense concours de peuple. Une souscription fut ouverte dans le double but de lui élever un monument et de venir en aide à sa famille. Elle atteignit rapidement le chiffre d'un million. Le duc d'Or-

léans, M. Laffitte, des pairs de France, figuraient en tête de la liste.

Au même moment, entre l'opposition et le clergé, la lutte redoublait d'ardeur, et le ministère recevait les coups. Ce qu'il faisait pour la religion n'était pas considéré par l'extrême droite comme suffisant et irritait la gauche. L'abbé de Lamennais continuait à demander la domination de l'Église comme au moyen âge. Le développement des établissements monastiques, favorisé par le pouvoir, laissait croire que c'était ce régime qu'il essayait de créer. La plupart des catholiques ne voyaient dans la Charte que l'article qui déclarait le catholicisme religion de l'État, et affectaient de ne tenir aucun compte de celui qui promettait une égale protection à tous les cultes reconnus. Jamais, en aucun temps, les questions religieuses n'avaient tenu autant de place dans les polémiques de la presse. Un publiciste de talent, le comte de Montlosier, se jetait à cette heure dans la mêlée avec une suite de brochures contre les Jésuites, dont le retentissement fut considérable. Ce gentilhomme était, s'il faut en croire M. Guizot, qui l'a bien connu, sincèrement royaliste, aristocrate et catholique. Dans l'Assemblée constituante, il avait défendu l'Église, quand elle était en péril. Mais, maintenant, il répudiait avec la même ardeur la domination ecclésiastique, et revendiquait l'indépendance de l'État et les droits de la Couronne. Il dénonçait un système religieux qui s'inspirait des violentes doctrines de l'abbé de Lamennais et menaçait de perdre le trône et de compromettre la religion du même coup.

Ancien fonctionnaire du ministère des affaires étrangères, M. de Montlosier recevait une pension en récompense de ses anciens services. Une ordonnance l'en déposséda à la suite de ses publications qui portaient au pouvoir du clergé une redoutable atteinte. Cette disgrâce ne fit qu'exciter son ardeur; il poursuivit sa campagne avec ténacité,

entraînant avec soi l'opinion, et provoquant un mouvement auquel quatorze évêques s'associèrent au mois d'avril 1826, en rédigeant et en publiant, à la demande de M. de Villèle, une déclaration dans laquelle était censurée « l'opinion, constamment repoussée par le clergé de France, qui rendrait les souverains dépendants de la puissance spirituelle, dans l'ordre politique ». C'était une réponse aux violentes attaques de l'abbé de Lamennais contre l'école gallicane, à ses doctrines théocratiques, à ses sorties contre M. Fraysinous, ministre de l'instruction publique, pour lesquelles il avait été cité en justice, prévenu d'attaques contre les lois de l'État et condamné, après une plaidoirie du jeune Berryer, à trente francs d'amende.

Mais, tandis que le gouvernement poursuivait ces théories si propres à rappeler les jours lointains où le clergé exerçait sur la nation une influence souveraine, par une contradiction singulière, ses actes révélaient justement une disposition particulière à favoriser cet esprit qu'il combattait lorsqu'il en rencontrait la manifestation sous une plume virulente. On retrouvait cet esprit dans des choix de fonctionnaires, dans la nomination du duc de Rivière comme gouverneur du duc de Bordeaux, et surtout dans l'intolérance qui faisait traduire devant la Cour royale de Paris, pour attaques contre les Jésuites, le « Constitutionnel » et le « Courrier français ». Il est vrai qu'un jugement rendu par le président Séguier acquittait ces deux journaux, au grand effroi de la Cour, aux applaudissements de tout Paris, qui souriait et raillait, en voyant le roi, entouré de sa famille, de sa maison, de ses officiers et des grands corps de l'État, suivre humblement, à travers les rues, pendant le jubilé de 1826, plusieurs processions, et courber devant ces longs défilés de prêtres la majesté royale, comme si la royauté eut abdicqué devant l'Église.

Comment s'étonner que chaque jour vit s'élever contre le clergé des violences nouvelles? Jeté dans l'arène politique,

il était devenu provocateur, et semblait s'attacher à fournir des armes à l'opposition. La lutte arrivait à l'état aigu. Le ministère n'y pouvait rien. Il était hors d'état d'arrêter cette crise, créée par sa faiblesse non moins que par l'audace des ennemis des Bourbons et les folles imprudences de leurs amis.

## VI

COALITION CONTRE M. DE VILLÈLE — ATTITUDE LIBÉRALE DES PAIRS — QUESTIONS RELIGIEUSES — FIN DE LA SESSION DE 1826 — L'INSURRECTION GRECQUE — ALLIANCE DE LA RUSSIE, DE L'ANGLETERRE ET DE LA FRANCE — COMBAT DE NAVARIN — LA SITUATION DE M. DE VILLÈLE ÉBRANLÉE — ÉTAT D'ESPRIT DE CHARLES X — LOI SUR LA PRESSE — DÉMARCHES DE L'ACADÉMIE — LA LOI EST REPOUSSÉE PAR LES PAIRS — IRRITATION DE M. DE VILLÈLE.

Une coalition des ultras et de la gauche s'était formée contre le ministère; elle avait Chateaubriand pour chef. « J'ai été ami sincère, disait-il; je serai ennemi irréconciliable; » et par toutes les influences dont il disposait, dans la presse, dans le Parlement, à la Cour, il faisait à M. de Villèle une guerre impitoyable. Nous avons tracé le tableau des inimitiés et des haines qui, de toutes parts, se déchaînaient contre le président du conseil; il y a lieu d'ajouter que les ministres ne trouvaient plus aucun appui auprès du roi. Il recevait avec affabilité les hommes de la contre-opposition de droite, qui allaient lui demander la retraite du cabinet, et dans son entourage, choyés par lui, comblés de ses faveurs, M. de Villèle pouvait voir ses plus ardents ennemis.

Mais plus grandissaient les difficultés, moins il était disposé à se retirer. Il cédait sans cesse pour n'être pas mis en demeure de quitter le pouvoir, même quand le roi lui demandait des mesures que, livré à lui-même, il n'eût pas adoptées, quoiqu'il restât toujours un homme de l'ancien régime. C'est ainsi que pendant la session de 1826, qui s'ouvrit le 31 janvier, il dut présenter aux Chambres une loi d'après laquelle tout propriétaire payant au moins 300 francs d'impôt foncier était autorisé à avantager dans des proportions considérables l'aîné de ses héritiers. Cet avantage même était de droit, à défaut d'un vœu formel du testateur. C'était le rétablissement du droit d'ainesse. L'opi-



nion, excitée déjà par la loi du sacrilège et par celle qui accordait un milliard aux émigrés, se souleva contre ce retour à l'ancien régime, contre cette reconstitution de l'aristocratie territoriale.

Il appartenait à la Chambre des pairs, plus libérale et plus nationale que celle des députés, de faire justice de ces dispositions si contraires aux mœurs modernes. Elle les repoussa après un habile discours de M. Pasquier. Ce vote accrut la popularité des pairs entre les mains desquels les amis des principes libéraux et modérés avaient placé toutes leurs espérances. Paris illumina pour fêter la défaite du gouvernement.

Dans cette même session, les débats qui s'engagèrent sur le budget servirent de prétexte à de nouvelles attaques contre les ministres, surtout de la part de l'extrême droite. Dirigée en apparence par M. de la Bourdonnaye, en réalité par Chateaubriand, elle était devenue pour le cabinet beaucoup plus dangereuse que la gauche. En lui répondant, M. de Villèle traça le tableau des actes de son ministère. On l'avait accusé de subir les enivrements du pouvoir ; il répondit que les ministres étaient plutôt disposés à céder au dégoût de leurs fonctions.

La question religieuse revint aussi sur l'eau. Le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, M. Frayssinous, voulut indiquer à la tribune ce qui le séparait de l'abbé de Lamennais, qui l'attaquait tous les jours. Partisan des doctrines gallicanes, il prononça un long, inutile et dangereux discours. Il s'engagea dans une réfutation des accusations d'intolérance dirigées contre le clergé. Il se fit le défenseur des Jésuites, et, tout en reconnaissant que les Jésuites rentraient peu à peu, subrepticement et par la ruse dans des situations qu'ils n'avaient pas le droit d'occuper, il déclara qu'ils n'étaient pas dangereux, puisque, sur cent un petits séminaires, ils n'en dirigeaient que sept. C'était un aveu maladroit qui fournit des armes à

l'opposition, et M. Casimir Périer s'en servit pour ajouter un trait nouveau à la campagne antiministérielle.

A la Chambre des pairs, où le même débat se reproduisit, ce fut encore M. Pasquier qui monta à la tribune pour rappeler que le gouvernement s'était engagé à ne pas laisser des congrégations d'hommes s'introduire en France, sans y être autorisées par la loi. Qu'était devenue cette promesse ?

La session de 1826 se termina sur ces incidents, laissant dans les esprits un trouble plus profond que celui qu'y avait laissé la session précédente. Les diatribes de la presse de gauche, les fureurs des ultras, les chansons de Béranger, et, planant sur ces choses, l'antagonisme du clergé et de la magistrature, tels sont les principaux traits de ce temps. Le pays était en ébullition, inquiet de tous les périls que l'impéritie des gouvernants amassait sur lui. Les plus simples incidents de la vie publique devenaient une cause de trouble. M. de Montlosier avait adressé à la Cour royale une adresse contre l'existence des Jésuites : la Cour royale se déclara incompétente, mais, non sans viser les édits, décrets, lois et arrêts qui interdisaient en France le rétablissement de la Compagnie de Jésus, en raison de l'incompatibilité reconnue entre ses principes et l'indépendance de tout gouvernement.

Malheureusement, cette attitude de la haute magistrature ne calmait pas les esprits. Le jubilé entraînait des désordres à Lyon et à Brest, comme au Havre et à Rouen. Les obsèques civiles du grand tragédien Talma servirent de prétexte au renouvellement de ces manifestations. Tel fut le caractère de la session de 1826. Celle de 1827 n'en différa pas sensiblement et s'aggrava de circonstances imprévues, telles que la mort et les obsèques de l'ancien député Manuel.

La politique extérieure préoccupait aussi le gouvernement. A la fin de 1825 était arrivée à Paris la nouvelle de la mort du tzar Alexandre, grave événement, si l'on songe au rôle que, depuis quatorze ans, ce souverain avait

joué dans les affaires de la France, rendu plus grave encore, par l'insurrection grecque qui ne s'apaisait pas et menaçait l'Europe des conflits périodiques de l'insoluble question d'Orient. Cette insurrection depuis s'était accrue. En 1827, elle était à l'état aigu. La lutte des Grecs contre les Turcs durait depuis sept ans. Les Grecs combattaient avec une héroïque énergie, et l'Europe ressentait la plus vive émotion, provoquée par l'exemple de cette opiniâtre constance. Pour en avoir raison, le sultan avait fait appel au pacha d'Égypte. Mais ce dernier, après avoir envoyé des troupes pour réduire Missolonghi, qui se défendait avec ténacité depuis plusieurs mois, avait odieusement abusé de sa victoire. L'Angleterre et la Russie s'étaient alors mises en avant, offrant d'être médiatrices entre la Turquie et la Grèce. Cette offre avait été écartée. Elle fut faite de nouveau en février 1827, mais, cette fois, avec le concours de l'Autriche. Il y avait urgence d'agir, urgence d'autant plus impérieuse que les Turcs, s'étant emparés de l'Acropole d'Athènes, l'avaient incendiée; la ville et le port semblaient menacés, et la Grèce perdue.

Le 6 juillet 1827, la Russie, l'Angleterre et la France signèrent un traité déclarant que si dans un mois la Sublime-Porte n'avait pas accepté leur médiation, elles l'imposeraient et s'opposeraient par la force à des échauffourées nouvelles. Les Turcs tinrent peu de compte de cet avertissement. Ils persistèrent dans leur conduite et leurs desseins malgré la défense rigoureuse qu'on leur avait adressée Ibrahim Pacha, fils du vice-roi d'Égypte, refusa de remplir les conditions de l'armistice qu'on lui offrait. L'amir de Rigny, uni aux escadres anglaise et russe, détruisit Navarin la flotte égyptienne.

La Grèce fut ainsi sauvée, grâce à son intrépidité, gré aussi aux hommes d'État français qui étaient parvenus à faire envoyer des secours, grâce surtout au grand ministre britannique Canning, que la mort frappa au moment

son œuvre paraissait achevée. Mais telle était l'ardeur des hostilités déchainées contre M. de Villèle, que le retentissement causé par le combat de Navarin ne profita pas à son ministère. On admira l'armée et les marins qui venaient de briser les fers de la Grèce, mais non les hommes d'État dont la politique avait amené ces résultats et M. de Villèle moins encore qu'aucun d'eux.

Contre tant d'ennemis venus de tous les coins de l'horizon politique, dont les uns avaient dressé leurs batteries dans le camp libéral ou dans le camp royaliste, jusqu'au cœur de la cour, et dont les autres, pour employer le langage de l'un d'eux, « tiraient sur lui par les fenêtres des sacristies, » M. de Villèle n'avait pour se défendre que son énergie personnelle et le roi. Charles X le soutenait encore contre la coalition, comme autrefois Louis XVIII l'avait protégé contre les colères de M. Chateaubriand et les petites conspirations de Sosthènes de la Rochefoucauld et de M<sup>me</sup> du Cayla. Mais dans l'appui qui lui venait du trône et qu'il considérait comme sa dernière ressource, puisque cet appui seul pouvait lui permettre d'exécuter les plans qu'il avait conçus pour briser les hostilités exaspérées autour de lui, il constatait déjà des défaillances. Il ne retrouvait plus auprès du roi cette sûreté, cette sérénité de relations, qui, si longtemps, avaient constitué sa principale force.

Ce n'est pas que le roi désapprouvât sa politique; Charles X n'avait pas cessé d'être d'accord avec son ministre et de ratifier ses actes d'un consentement absolu, fortifié d'une constante amitié; mais lorsque, après trois ans de règne, il lui suffisait de lire et d'entendre, pour mesurer aux violences de la presse et de la tribune les progrès réalisés par l'opposition pendant ce temps, lorsqu'il voyait deux des principaux chefs royalistes, Chateaubriand et M. de Montlosier, irrévocablement engagés, l'un contre le cabinet, l'autre contre le clergé; lorsqu'il pouvait constater l'influence et la renommée acquises par un chansonnier, habile

à traduire en vers passionnés les préjugés et les rancunes populaires contre la monarchie et l'Église ; lorsqu'il voyait les tribunaux acquitter les publicistes traduits à leur barre par le ministère, et en raison de ces acquittements, accueillis par des applaudissements qui étaient une injure à la couronne, les ressorts du pouvoir affaiblis et impuissants ; lorsque, enfin, il surprenait ses courtisans, acharnés à perdre M. de Villèle, faisant remonter jusqu'à ce dernier la responsabilité d'un péril dont ils traçaient un tableau alarmant et assombri, le roi oubliait que ce péril était moins l'œuvre de son ministre que celle de ses accusateurs. Il sentait sa confiance ébranlée. Il se demandait, non sans angoisses, si l'impopularité du cabinet n'allait pas rejaillir jusque sur lui-même, et la trace de ses préoccupations, bien qu'il s'efforçât de les dissimuler, était découverte par ses intimes, qui ne manquaient pas de s'en prévaloir pour donner de plus belle, carrière à leurs perfides projets. Un jour, ils l'avaient entendu murmurer : « Villèle ! toujours Villèle ! »

Si Charles X avait possédé la même précision de coup d'œil, la même sûreté de jugement que son prédécesseur, il n'aurait pas tardé à reconnaître que, lorsque M. de Villèle s'était compromis à son service, c'était moins pour avoir résisté aux exigences du parti de la cour, qui tiraient leur origine des complaisances et de la faiblesse royales, et leur force de la complicité inconsciente du prince, que pour leur avoir cédé trop souvent. Il aurait compris que, pour écarter les dangers qu'il pressentait plus qu'il ne les voyait, il ne suffisait pas de remplacer les personnes, mais qu'il fallait changer un système de gouvernement où les projets les plus sages et les intentions les plus droites étaient entravés par la domination d'un parti plus puissant que les ministres ; plus puissant que le roi lui-même, et qui pouvait s'autoriser de divers encouragements de ce dernier ; parti trop dépourvu d'influence pour empêcher le mal, assez fort

cependant pour empêcher le bien, inhabile à l'accomplir et aux yeux duquel la Charte, considérée non comme le résumé des garanties mutuelles indispensables à l'accord de la couronne avec le pays, mais comme une erreur du feu roi et une loi indigne de respect, était destinée à succomber le jour où le trône aurait peu à peu reconquis la totalité du pouvoir, en même temps qu'assez de force pour refuser à la nation de le partager avec elle.

Il aurait enfin compris que l'affaiblissement progressif de M. de Villèle tenait surtout à l'impossibilité où le président du conseil s'était trouvé de persuader à la France qu'il voulait sincèrement le maintien de la Charte, alors qu'elle n'avait pas de pires ennemis que les hommes placés le plus avant dans la confiance du roi et à l'influence desquels lui-même n'avait pas su toujours se soustraire.

Malheureusement, Charles X ne s'était initié qu'imparfaitement aux idées de son temps et se révoltait à la pensée de se plier aux règles du gouvernement représentatif. Il était loin d'avoir le tempérament d'un monarque absolu, et il exprimait une vérité quand il s'écriait un jour : « Alors même que vous pileriez tous les princes de la maison de Bourbon ensemble, vous n'y trouveriez pas la matière d'un tyran. » Mais il exprimait non moins sincèrement sa défiance contre le régime parlementaire et contre la Charte, quand il prononçait ces paroles : « J'aimerais mieux scier du bois que de régner à la façon du roi d'Angleterre. » C'est cette défiance qui l'a perdu et non quelques concessions tardives, incomplètes, faites à contre-cœur et dépourvues de sincérité, auxquelles un peu plus tard, malheureux et exilé, il attribuait ses malheurs et sa chute. Si, moins soucieux de sa prérogative royale, qu'il défendait même quand elle n'était pas attaquée, ce souverain aimable, séduisant, généreux, avait eu l'art de secouer le joug de ses courtisans, leur influence n'aurait pas creusé un abîme entre le pays et lui; elle n'aurait pas contribué au renver-

sement de deux ministères, fait voter des lois funestes et porté au pouvoir ce malheureux prince de Polignac, qui devait perdre la monarchie pour avoir cru, comme son roi, que la France était disposée à se laisser ramener à l'ancien régime et que, pour l'y conduire, il ne s'agissait que de savoir s'y prendre.

C'est cette influence que M. de Villèle retrouvait jusque dans l'esprit du souverain au moment où, prêt à reparaitre devant les Chambres, il dressait le bilan des forces dont il pouvait disposer et reconnaissait que la sympathie et le goût très vif du roi pour sa personne formaient la plus solide assise de ses moyens de résistance, mais aussi la plus insuffisante.

Il est dès lors facile de comprendre ses inquiétudes au commencement de cette session. Elle débuta, dès l'ouverture de la discussion de l'adresse, par d'orageux débats sur les affaires de Portugal et sur l'intervention de l'Angleterre, qui venait d'envoyer des forces militaires à Lisbonne, en s'auto-  
risant de l'expédition française en Espagne peu d'années auparavant. Dès ce moment, et bien qu'il fût parvenu à réunir la majorité numérique, le ministère put constater sa faiblesse et l'audace de ses adversaires. Il faut lire les débats parlementaires de ce temps, les journaux, dont le tirage n'avait jamais été plus considérable, les brochures sorties de plumes illustres, pour apprécier en quel discrédit était tombé le gouvernement de M. de Villèle, et l'énergie qu'il dut déployer pour dominer les passions déchaînées contre lui. Il avait pris en d'autres temps envers l'extrême droite, l'engagement de présenter une loi sur la presse. Il ne recula pas devant cet acte. Il le fit au milieu des clameurs de l'opinion.

Le « Moniteur », répondant aux premières attaques dont cette loi fut l'objet, la qualifia, assez étrangement d'ailleurs, de loi de « justice et d'amour ». Cette qualification mit le comble à l'exaspération publique, en même temps que les

écrivains les plus éminents signalèrent le nouvel acte du cabinet comme un danger national. Les lettres, la presse, l'imprimerie, la librairie, se sentirent atteintes. Des pétitions arrivèrent aux deux Chambres pour les supplier de rejeter la loi.

L'Académie française ne fut pas la dernière à s'émouvoir. Elle décida, après une délibération très agitée, de faire auprès du roi une démarche solennelle. Chateaubriand, MM. Villemain et de Lacretelle furent chargés, sur la proposition de ce dernier, de rédiger une pétition, qui fut approuvée par 17 voix contre 9; mais le roi, exaspéré de trouver le nom de Chateaubriand en tête de la liste des promoteurs de la supplique, refusa de recevoir la députation qui devait la lui apporter. Dans le conseil, il alla jusqu'à mettre en discussion, tant était vive sa colère, la question de savoir si l'on ne sévirait pas contre l'Académie. Le conseil n'osa pousser les choses jusqu'à cette extrémité; mais trois des membres de l'illustre compagnie, M. Villemain, alors maître des requêtes au Conseil d'État, M. de Lacretelle, censeur, et M. Michaud, lecteur du roi, furent déposés de leurs fonctions.

Ces actes impolitiques ajoutèrent à la violence des attaques qui battaient en brèche le cabinet. Un article de Chateaubriand, publié par le « Journal des Débats », fut tiré à trois cent mille exemplaires. Après une discussion dont ces incidents accrurent la violence, à laquelle prirent part, pour combattre la loi, les orateurs les plus éloquents de la Chambre, et notamment MM. Royer-Collard et Benjamin Constant, le projet du gouvernement, mutilé par l'adoption de divers amendements de la commission, fut envoyé à la Chambre des pairs. Mais l'accueil qu'il y reçut fut tout d'abord si défavorable à la politique ministérielle; l'attitude de la majorité, profondément froissée par les graves et bruyants incidents survenus vers ce temps aux obsèques de l'un de ses plus illustres membres, le duc de la Rochefoucauld-



Liancourt, démontra si clairement que la loi votée par les députés serait repoussée par la Chambre haute, que le cabinet se décida à la retirer et à attendre une occasion meilleure pour sévir contre les journaux autrement qu'à l'aide de la censure, qu'il était toujours libre de rétablir.

Le 17 avril : en vertu d'une ordonnance royale lue à la tribune, la loi disparut de l'ordre du jour de la Chambre des pairs. Dans la soirée du lendemain, Paris illumina. Associant, dans l'expression de sa gratitude, les pairs et le roi, la population manifesta bruyamment dans les rues l'amertume et la vivacité de ses sentiments contre M. de Villèle.

C'est à ce moment que paraît s'être formée dans l'esprit du roi, alarmé par ces manifestations, obsédé d'intrigues, d'avis inquiétants, la pensée de remplacer ses ministres. Pour la première fois, il s'en ouvrit au président du conseil, qui put comprendre alors que si, par un vigoureux et habile effort, il ne rétablissait pas son influence ébranlée, il ne tarderait pas à succomber sous les coups redoublés de ses ennemis.

A cette heure, loin de songer à abandonner le pouvoir, bien qu'il eût constaté l'impossibilité de ramener à soi la majorité de la Chambre haute, il en était arrivé à ne voir, dans le sacrifice que l'opinion et l'intérêt de la monarchie exigeaient de lui, qu'une satisfaction donnée à ses adversaires, qu'un acte de faiblesse indigne de son caractère. Il commençait à caresser le plan qu'il devait réaliser quelques mois plus tard et qui consistait à dissoudre la Chambre des députés, à faire un appel au pays et à détruire l'influence hostile de la Chambre des pairs, par une promotion qui y ferait entrer près de quatre-vingts nouveaux membres et en modifierait la majorité. A ses yeux, la Chambre des pairs était coupable non pas seulement d'avoir rendu nécessaire, par son attitude le retrait de la loi sur la presse, mais encore de paraître vouloir systématiquement voter en contradiction avec le ministère, et d'avoir tout récemment renvoyé

au gouvernement la pétition de M. de Montlosier, qui dénonçait l'envahissement d'une partie du clergé, ses empiétements sur l'autorité civile, et les congrégations illégales. Il manifestait ses rancunes contre elle, quand, par allusion à la promotion qu'il méditait, il prononçait ces paroles, que l'on regrette de trouver sur ses lèvres : « Des pairs ! j'en ferai tant, qu'il sera honteux de l'être et honteux de ne l'être pas. »

## VII

REVUE DU 16 AVRIL 1827 — LETTRE DE CHATEAUBRIAND — LA DUCHESSE D'ANGOULÊME ET LA DUCHESSE DE BERRY SONT HUÉES — DISSOLUTION DE LA GARDE NATIONALE DE PARIS — DÉMISSION DU DUC DE DOUDEAUVILLE — REDOUBLEMENT D'HOSTILITÉS — INTRIGUES DE LA COUR — CLÔTURE DE LA SESSION DE 1827 — LE ROI DÉCIDE LA DISSOLUTION DE LA CHAMBRE.

Ces divers incidents n'étaient pas encore apaisés qu'il s'en produisit un autre plus grave qu'aucun d'eux, surtout par les conséquences qu'il fit naître. Le 16 avril 1827, divers détachements de la garde nationale occupaient exceptionnellement et suivant un usage qui datait de la Restauration, les portes du palais des Tuileries, à l'occasion de l'anniversaire de la rentrée du comte d'Artois à Paris. Le roi les passa en revue dans la cour du Carrousel. Le duc de Reggio, qui les commandait, profita de cette circonstance pour le supplier de consentir à une revue générale de la garde nationale de Paris. Le roi répondit en fixant à quelques jours de là, au 29 avril, cette solennité. C'est seulement quand cet engagement eut été pris, que M. de Villèle en eut connaissance. Il comprit que le roi venait de fournir involontairement à la population parisienne l'occasion qu'elle cherchait d'affirmer ses sentiments, lesquels étaient notoirement hostiles au ministère. Il présenta des observations respectueuses, qui troublèrent le prince et lui firent proposer de revenir sur sa décision et de contremander la revue. Mais M. de Villèle fit remarquer que le remède serait pire que le mal et que toute modification dans le programme arrêté déjà serait imputée au roi comme une preuve de faiblesse.

Dans plusieurs conseils successifs, les ministres examinèrent tour à tour les motifs qui militaient en faveur du maintien de la décision royale et ceux qui étaient de nature à la faire annuler. Ils allèrent jusqu'à offrir leur démission

au roi, qui n'en voulut pas, bien qu'il y eût de sa part quelque mérite à la refuser. Des lettres, des avis mystérieux lui prédisaient une catastrophe pour le soir de la revue, si les ministres conservaient le pouvoir, et Chateaubriand lui écrivait afin de lui signaler le péril auquel allait être exposé le trône. Il lui conseillait de sacrifier ses ministres, d'obtenir d'eux leur démission et d'éviter ainsi qu'on l'exigeât. Sa lettre se terminait en ces termes : « Sire, pour avoir osé écrire cette lettre, il faut que je sois bien persuadé de la nécessité de prendre une résolution; il faut qu'un devoir bien impérieux m'ait poussé. Les ministres sont mes ennemis, je suis le leur. Je leur pardonne comme chrétien; mais je ne leur pardonnerai pas comme homme; dans cette position, je n'aurais jamais parlé au roi de leur retraite, s'il n'y allait du salut de la monarchie. »

En dépit d'opinions aussi unanimes, il fut décidé que la revue aurait lieu à la date indiquée. En arrivant au Champ de Mars, où les légions étaient massées, devant cent mille spectateurs, le roi fut accueilli par des acclamations d'abord sympathiques, mais auxquelles se mêlèrent bientôt des cris hostiles au ministère : « Vive la Charte! A bas les ministres! A bas les jésuites! A bas Villèle! » Un garde national osa même sortir des rangs, arrêter le cheval du roi, qui marchait en tête d'un brillant cortège, et les répéter avec vivacité : « Je suis venu ici pour recevoir des hommages et non des leçons! » dit le roi avec autant d'à-propos que de dignité. Les manifestations parurent s'apaiser, et la revue s'acheva sans incident. Mais lorsque Charles X eut quitté le Champ de Mars afin de rentrer aux Tuileries, la foule se porta autour de la voiture dans laquelle se trouvaient la duchesse d'Angoulême et la duchesse de Berry, qui stationnait devant l'École Militaire. Là, les cris redoublèrent, les princesses furent huées. Elles rentrèrent au palais, péniblement impressionnées. Le roi les y avait devancées. En descendant de cheval, ignorant encore la manifestation dont

elles venaient d'être l'objet, et s'adressant au duc de Reggio, il lui dit : « Mon cher maréchal, il y a eu quelques brouillons ; mais la masse a été bonne. Dites à la garde nationale que j'ai été content de sa tenue et que telle est, d'ailleurs, ma confiance en elle, que je veux lui laisser le soin de faire justice de ceux qui, dans cette occasion, viennent de se montrer indignes de lui appartenir. Faites un ordre du jour, mais soumettez-le moi avant de le publier. » Ce langage, rapporté quelques instants après au maréchal Soult, répondait si mal à la gravité des faits, qu'il lui arracha cette objection : « Le roi n'est pas difficile. »

Pendant ce temps, M. de Villèle, qui n'assistait pas à la revue et en avait attendu le résultat au ministère des Finances, rue de Rivoli, était tenu au courant des événements qui viennent d'être racontés. Il put bientôt en apprécier lui-même la réalité. Placé à la fenêtre de son appartement la plus rapprochée de la place de la Concorde, derrière les persiennes closes, il vit défiler une des légions qui revenait de la revue et dans laquelle plusieurs députés commandaient des compagnies. Quand cette légion fut arrivée devant le ministère, les tambours cessèrent tout à coup de battre ; mille cris de fureur, que dominait celui de « A bas Villèle ! » retentirent. Ceux qui les poussaient brandissaient leurs armes en menaçant. « Je suivais, a écrit M. de Villèle, je suivais intérieurement, de croisée en croisée, en traversant les salons, la marche de ces forcenés jusqu'aux appartements occupés, sur la rue de Rivoli, par ma vieille mère et ma famille, que je voulais rassurer par ma présence et par mon calme. » Il devait dîner ce soir-là, avec tous les ministres, chez le comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche. Il attendit jusqu'à la dernière heure pour s'y rendre, croyant toujours que le roi allait le faire appeler. Son attente étant vaine, il partit après s'être assuré que Charles X venait de rentrer aux Tuileries et que tout péril immédiat avait disparu. Mais il était à peine à table depuis quelques instants, quand

un personnage de la cour vint se placer derrière sa chaise et lui dit à voix basse : « Le roi m'envoie vous dire de vous rendre auprès de lui. » Il prit aussitôt congé de la comtesse Apponyi et suivit l'envoyé du roi.

Quand il arriva aux Tuileries, ce dernier ne s'était pas encore rendu compte de la gravité des événements. On ne lui en avait rien rapporté, si ce n'est celui qui s'était passé sous les croisées du ministère des finances. Il ne mandait M. de Villèle que pour lui témoigner sa confiance et sa sympathie. Faisant bon marché de ce qui le concernait, le président du conseil apprit au roi toute la vérité. « Que conseillez-vous ? » demanda le prince. « Je conseille de dissoudre, ce soir même, la garde nationale de Paris, et de s'en rapporter à cette mesure de force et de justice pour prévenir les suites de la tentative la plus audacieuse de la révolution depuis le commencement de votre règne. »

Le roi approuva cette proposition. Quelques heures après, elle était ratifiée par le conseil, réuni au ministère de l'intérieur. Deux des membres du cabinet, le duc de Doudeauville et M. de Chabrol, s'y montrèrent seuls rebelles. Le premier affirma même publiquement sa résistance et donna sa démission. L'ordonnance de licenciement, rendue publique le lendemain, ne souleva pas dans le public toutes les colères auxquelles M. de Villèle s'était attendu, ou, du moins, elles n'osèrent se manifester. Le ministre écrivait : « Paris n'a pas bougé, » et l'un des familiers de la cour, le duc de Rivière, caressant l'arrière-pensée d'une modification de la Charte, disait, en constatant la résignation des Parisiens : « Le roi peut tout. »

Il est difficile de blâmer l'énergie dont M. de Villèle avait fait preuve en cette circonstance. En dépit des services qu'elle a rendus, la garde nationale a joué, dans l'histoire de ce pays, un rôle trop néfaste pour qu'on puisse considérer comme une faute le fait d'avoir réprimé légalement une manifestation que le gouvernement ne pouvait tolérer.

Mais cette répression, qui devait engendrer tant de colères et accroître la violence des passions exaspérées, eût-elle été nécessaire si M. de Villèle se fût retiré plus tôt ? A cette heure, sa retraite devenait impossible, car, au lieu de fortifier le pouvoir, elle l'eût affaibli en transformant en un acte irréparable de pusillanimité ce qui, durant les temps calmes, n'est que la conséquence du jeu régulier des institutions parlementaires.

Tel était le résultat de la politique de M. de Villèle. Elle en eut un autre, celui de fournir un aliment nouveau aux violences de la tribune : « Quel est l'appui du gouvernement ? s'écria Benjamin Constant : dans la population de Paris ? Il l'a outragé ! Dans l'opinion ? Il l'a soulevée ! Dans la pairie ? Il ne peut la dominer qu'en la dénaturant par des nominations abusives ! Dans la magistrature ? Elle lui résiste au nom de la justice. » « Un pareil système, disait encore un orateur du centre, doit avoir un terme, car la corruption est un principe inexorable de décomposition dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique ! » « Ministres du roi, ajoutait un orateur de la droite, il vous reste un grand service à rendre au trône et au pays, un service immense, le seul qui puisse réparer le mal que vous avez fait ; c'est de vous retirer ! Vous êtes destitués par le pays ! Toutes les supériorités vous effrayent, le cri même de « Vive le roi ! » vous accuse : vous l'avez étouffé sur les lèvres de la garde nationale de Paris ! » Et le général Sébastiani résumait ces sentiments par ces mots : « L'indignation est unanime ! »

A dater de ce moment, les débats parlementaires, les procès de presse, la constitution de la société « Aide-toi, le ciel t'aidera, » qui comptait sur ses listes les noms les plus connus de la jeunesse libérale ; les obsèques de Manuel, auxquelles assistaient cent mille personnes, et à leur tête MM. Laffitte, Béranger, Thiers, de la Fayette ; l'acquittement de M. Mignet, traduit en police correctionnelle

comme auteur d'une brochure dans laquelle étaient racontées ces funérailles mémorables, en un mot, les divers incidents de la vie publique propres aux temps agités et aux grands pays, servirent de prétextes à des récriminations véhémentes, à des manifestations hostiles auxquelles la presse se plaisait à servir d'écho. « Ministres du roi, disait le « Journal des Débats », nous vous accusons d'un complot de trois années contre la nécessaire union du roi et de la France. »

Les journaux royalistes ne parlaient pas avec moins de violence. A la Chambre des pairs, à l'occasion d'une discussion sur l'ordonnance qui réglait la dotation de cette Chambre, un royaliste, M. Hyde de Neuville, ami de Chateaubriand, et que nous verrons bientôt sur les bancs du gouvernement, osa reprocher aux ministres d'avoir détourné les fonds de l'État au profit de leurs créatures, et les menacer de provoquer leur mise en accusation, prêtant ainsi les mains à une calomnie odieuse qui représentait, contrairement à la vérité, M. de Villèle comme enrichi durant son passage au pouvoir. Qu'on ajoute à ces traits les exigences du clergé, plus que jamais surexcitées, se traduisant par les plaintes du cardinal de Latil, celui-là même que l'abbé de Lamennais, encore plus exagéré que lui, appelait traître à l'Église, et par la demande d'accorder aux ecclésiastiques la tenue des registres de l'état civil, et l'on aura le tableau réel des fièvres ardentes qui troublaient et agitaient les esprits et préparaient la catastrophe.

Puis, c'étaient les intrigues de cour, les efforts de M. de Polignac et de ses amis pour conquérir le gouvernement, la rentrée en faveur des personnages dont M. de Villèle, après avoir constaté qu'ils travaillaient à le perdre, avait précédemment obtenu l'éloignement, et auxquels le roi rendait ses bonnes grâces, comme s'il eût pris plaisir à encourager leurs manœuvres contre le ministère.

M. de Villèle, assistait mécontent, mais résigné, à ce dé-



chaînement d'hostilités et d'intrigues. Lorsque, plus tard, il en retracera le récit dans ses notes politiques écrites assurément en vue de la postérité, il s'écriera : « Tout cela était d'une faiblesse destructive de tout gouvernement et désespérante pour celui qui en supportait toute la responsabilité avec tout le poids des affaires. Mais il n'était pas et ne prétendait pas être le cardinal de Richelieu. Il n'en avait ni le caractère, ni l'ambition, ni les facultés supérieures. Il ne les envoyait même pas. Quand il eût été tout autre, sous ce rapport, comprimer et annuler son roi, opprimer le neveu de son roi, la fille de Louis XVI, la veuve du duc de Berry, exiler hors de France le nouveau Gaston d'Orléans et sa nombreuse famille, faire tomber les têtes des pygmées de cour, plus dangereux peut-être avec leur influence sur le roi et sa famille et leurs menées sâcheuses à la Cour des pairs que les Montmorency et les Cinq-Mars, était un rôle qu'il n'aurait jamais ambitionné ni accepté. Au lieu de cela, il faisait donner sa démission à son fils et l'envoyait avec sa femme et ses filles, préparer son logement à Morville ».

Nous avons cité ce passage éloquent, parce que M. de Villèle y dresse de sa main la liste de ceux qui, dans le but de se pousser au pouvoir, creusaient, au gré de leurs caprices et de leurs passions, le précipice où devait rouler la monarchie, et qu'il nous les montre plus actifs, plus dangereux, — le mot est de lui, — plus coupables qu'aucun des ennemis qu'elle comptait déjà. Sans être homme à employer contre eux les sanglantes rigueurs devant lesquelles, en d'autre temps et en d'autres circonstances n'avait pas reculé le grand cardinal, il était résolu à leur tenir tête et non aussi prêt à remettre au roi sa démission que semble l'indiquer la conclusion de la note qu'on vient de lire.

La session fut close le 22 juin 1827. Dès le lendemain la censure était rétablie; on commençait ensuite à consulter les préfets sur l'opportunité de la dissolution; et, tandis que les différents partis pour qui ces projets n'étaient plus un

mystère, se concertaient en vue des élections et jetaient les bases d'une coalition formidable, M. de Villèle ne s'occupait plus que d'avoir raison des irrésolutions du roi. Est-ce la conduite d'un ministre qui prépare sa retraite?

Il semble que Charles X ait eu alors une notion plus nette qu'en aucun autre moment de son règne, des périls qui grandissaient autour du trône, en même temps que se prolongeait la vie ministérielle de M. de Villèle. Son esprit ne restait pas insensible aux symptômes alarmants qui se produisaient de toutes parts. Un jour, c'était un ancien compagnon de Napoléon I<sup>er</sup>, M. de Montholon, qui sollicitait une audience et signalait au roi les mauvaises dispositions de l'armée; un autre jour, c'étaient des députés qui lui écrivaient secrètement, afin d'obtenir une allocation mensuelle sur la cassette privée, destinée, disaient-ils, à subvenir aux frais de leur séjour à Paris, et semblaient ainsi mettre à prix leur dévouement. Il n'y avait pas jusqu'à M<sup>me</sup> du Cayla, laquelle essayait vainement d'intriguer encore et qu'on rencontrait tour à tour à Paris et à Londres, qui n'offrit de vendre à Charles X les nombreuses lettres qu'elle avait reçues du feu roi, et qui ne menaçât de les publier si l'on refusait de les lui acheter. Les fonctionnaires avaient peur et servaient mal. M. de Villèle le constatait avec douleur, en ajoutant : « Jamais pouvoir si audacieusement attaqué ne fut plus mal défendu. » Enfin, il ne se passait pas de semaine où le désordre des esprits n'eût un écho dans la rue.

La dissolution mettrait-elle une entrave à l'accroissement de ces périls? Des élections nouvelles donneraient-elles une majorité au ministère? Si elles étaient faites contre lui, le résultat n'atteindrait-il pas la couronne? Est-ce dans une modification ministérielle qu'était le remède à cette grave situation? Telles étaient les questions qui s'imposaient à l'esprit du roi et que toute l'influence de M. de Villèle n'avait pu contribuer à lui faire résoudre quand il décida de se rendre au camp de Saint-Omer. Ce que n'avait pu M. de

Villèle, ce voyage le réalisa. L'accueil enthousiaste fait au roi, les acclamations des populations, la belle tenue des troupes, la pompe plus ou moins apprêtée des réceptions officielles, lui donnèrent de son prestige une idée exagérée, lui rendirent la confiance et dissipèrent ses irrésolutions. Alors même qu'il consultait encore tout le monde sur l'opportunité de la dissolution, il y était bien décidé. Il ne lui déplaisait pas qu'on parlât autour de lui de la nécessité de reviser la Charte, de la possibilité d'un coup d'État. La présence à ses côtés du prince de Polignac, qu'au grand déplaisir de M. de Villèle il avait amené comme aide de camp, n'était pas de nature à affaiblir la portée et la fâcheuse impression de ces calculs imprudents et téméraires. « Que ne pourrait-on pas avec des troupes animées d'un si bon esprit ? » s'écriait-il, en s'adressant au duc de Mortemart. « Oui, sire, répondait tristement le vaillant général, on pourrait tout ou à peu près tout le jour de l'entreprise ; mais le lendemain !... »

Ainsi éclatait presque malgré lui la pensée secrète de Charles X, c'est-à-dire son impatience de secouer le joug de la Charte et, au besoin, de recourir au dévouement de l'armée pour imposer silence aux protestations que ne manqueraient pas de soulever toute atteinte aux droits du pays. On ne saurait trop insister sur ces graves symptômes. On les voit se reproduire pendant toute la durée du ministère Martignac. Ils aident à expliquer les difficultés que ce ministère eut à combattre, sa chute, et la chute de la monarchie elle-même. Déjà l'abîme se creusait entre la nation et le roi ; la défiance de celle-ci semblait trouver, avant d'avoir porté ses détestables fruits, une base sérieuse dans l'influence des hommes par qui le prince se laissait dominer.

## VIII

DISSOLUTION DE LA CHAMBRE — SUPPRESSION DE LA CENSURE — LE CABINET EST ÉLECTORALEMENT VAINCU — CRISE MINISTÉRIELLE — IRRÉSOLUTIONS DU ROI. — CHUTE DE M. DE VILLELE — JUGEMENT SUR M. DE VILLELE — DIFFICULTÉS QUE RENCONTRE LA FORMATION D'UN NOUVEAU MINISTÈRE — FORMATION DU CABINET MARTIGNAC — M. DE VILLELE EST NOMMÉ PAIR DE FRANCE.

Le roi revint de voyage dans le courant du mois d'octobre. La double mesure de la dissolution de la Chambre des députés et d'une promotion de pairs fut mise immédiatement en délibération dans le conseil. Elle y fut adoptée après de longs débats. Les préfets, qui s'y étaient montrés opposés quelques semaines auparavant, paraissaient maintenant plus disposés à croire à son efficacité, et l'opinion des ministres peut se résumer dans ces paroles de l'un d'eux : « La monarchie sera plus exposée l'année prochaine; en mettant les choses au pire, on en sera quitte cette année pour un changement de ministère. » Il est certain qu'à cette heure, le roi étant résolu à conserver ses ministres, la dissolution s'imposait nécessaire, urgente, inévitable. Seule, elle pouvait permettre de créer de nouveaux pairs pris dans les rangs de la Chambre. Le démembrement de la majorité ministérielle, les démissions de plusieurs députés royalistes, le résultat des récentes élections partielles, la coalition des partis, en un mot le mécontentement général, la rendaient en outre nécessaire.

Mais la partie était grosse, l'enjeu redoutable; c'était la couronne elle-même. L'heure était-elle favorable pour affronter d'aussi brûlants périls? N'eût-il pas été plus sage, plus politique de procéder d'abord à un changement de cabinet? N'était-il pas évident que de nouveaux ministres, choisis dans le centre, pourraient consulter le pays plus

utilement que M. de Villèle et ses collègues et obtenir de lui une réponse dégagée des passions qui altèrent la sincérité des votes? Tel était l'avis de tous les hommes modérés et personnellement désintéressés. Mais leur influence était nulle, et leur opinion ne put prévaloir.

Le 6 novembre 1827, le « Moniteur » publia quatre ordonnances. La première prononçait la dissolution de la Chambre des députés, convoquait les collèges électoraux d'arrondissement pour le 17 du même mois, et les collèges des départements pour le 24, en même temps qu'elle fixait au 6 février suivant l'ouverture de la session. La seconde supprimait la censure. La troisième nommait soixante-seize nouveaux pairs; la quatrième, enfin, désignait les présidents de tous les collèges. C'était le triomphe de la politique de M. de Villèle, mais un triomphe précaire et qui, contrairement à ses espérances, allait hâter sa chute, après l'avoir irrémédiablement affaibli.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, la presse n'usa d'abord de la liberté qui lui était rendue que pour critiquer l'ensemble de ces mesures. La liste des nouveaux pairs notamment fut examinée, discutée avec une vivacité qui touchait à l'outrage, et devint un nouveau grief ajouté à tous ceux qui devaient exercer une action fatale sur la composition des listes électorales. La coalition des partis, préparée de longue main, se fit sur le champ de bataille, à la veille de la mêlée. Les journaux des opinions les plus opposées se tendirent la main. On vit les hommes les plus ardents de la droite recommandés par les feuilles libérales, les candidats les plus hostiles à la monarchie appuyés par les organes royalistes. Le seul programme proposé aux électeurs était le renversement du ministère; il suffisait de s'y rallier pour être dispensé de toute autre profession de foi. Lamartine a justement qualifié ces élections quand il a dit que ce furent « des élections de colère et de vengeance ». Les députés de la gauche qu'avaient écartés les scrutins précédents, furent

élus, tandis qu'un grand nombre de députés ministériels, et M. de Peyronnet lui-même, quoique ministre, venaient échouer misérablement contre les candidats de la coalition : Aux opérations du 17, la défaite du cabinet s'accusa avec tant d'éclat qu'il dut perdre l'espoir d'en réparer les effets par celles du 24. A Paris, sur huit mille électeurs, onze cents seulement votèrent pour lui. L'opposition rallia tous les autres. Ces résultats furent accueillis avec un enthousiasme indescriptible. Il se traduisit d'abord par des illuminations générales, qui dégénérèrent le lendemain en émeutes, que la force armée dut réprimer avec vigueur et dont elle n'eut pas facilement raison ; on accusa la police de les avoir fomentées.

Cependant, la condamnation du ministère était prononcée. Le jugement que la nation venait de rendre, décisif et sans appel, ne semblait devoir laisser aucune espérance à M. de Villèle et à ses collègues. Toutes les inimitiés accumulées autour d'eux éclataient à la fois, et si bruyamment que le roi attendait leur démission. Mais M. de Villèle ne se tenait pas pour battu. Tandis que le parti de la cour s'efforçait de décider le roi à confier à M. de Polignac la présidence d'un cabinet nouveau, M. de Villèle étudiait les combinaisons les plus contraires, cherchant tantôt à écarter MM. Corbière et de Peyronnet, qu'il croyait à tort plus compromis que lui, tantôt à ouvrir les rangs du gouvernement aux hommes qui se montraient le plus pressés d'y prendre place.

Il y eut alors bien des tentatives faites, bien des plans ébauchés. M. de Villèle songeait tour à tour à Chateaubriand, qu'il avait irréparablement froissé, et dont le roi d'ailleurs ne voulait pas, à MM. Casimir-Périer, Pasquier, Lainé, Roy, et même à MM. de la Bourdonnaye et de Polignac. Mais comment faire vivre ensemble des éléments si disparates, et comment M. de Villèle ne comprenait-il pas que sa présence aux affaires rendait impossible toute combi-

raison viable? C'est le roi qui lui ouvrit les yeux. « Avez-vous la majorité? » lui demanda-t-il peu de jours après les élections. « Non, s'il s'agit d'empêcher la Chambre de faire, dès son ouverture, la demande du renvoi des ministres, répondit M. de Villèle; oui, pour tout le reste, si cette demande est péremptoirement refusée par le roi et s'il n'est présenté que des lois d'intérêt général, conformes aux sentiments exprimés par les électeurs. »

Cette réponse témoignait d'un si complet aveuglement qu'elle surprit le prince. On lui avait dit que le cabinet ne se croyait pas en état de résister aux passions déchaînées contre lui. Il répéta ce qu'on lui avait dit à M. de Villèle : « Ah! sire, s'écria le président du conseil, veuillez vous en fier aux paroles de vos ministres, plus qu'en celles de leurs ennemis. » Le roi parut se contenter de cette protestation. Mais, peu de jours après, M. de Villèle, ébranlé par cet entretien, par les adjurations de ses amis, par l'opinion de ses collègues et surtout par l'expression du ressentiment public déchaîné, las des vains efforts qu'il venait de tenter pour conserver le pouvoir, écrivit au roi afin de le prier de mettre promptement un terme aux incertitudes publiques, soit par la formation d'un nouveau cabinet, soit, ajoutait-il, comme s'il eût voulu faire montre de ses dernières illusions, par la volonté hautement déclarée de garder l'ancien.

Irrésolu entre M. de Polignac, qui le poussait à former un ministère d'extrême droite, et ceux qui, comme le maréchal Soult, conseillaient un cabinet où le centre gauche serait en majorité, le roi ne voulut prendre encore aucune décision. Il chargea seulement M. de Villèle de consulter l'un des membres les plus considérables de la Chambre des pairs, M. de Talaru, et de lui demander s'il lui conviendrait de former un ministère de royalistes modérés. M. de Talaru répondit par un refus. « Le roi vous laisse et il voudrait que je prisse votre place. Je ne serai pas si fou. Je n'en ferai rien. » Le lendemain, s'adressant à Charles X lui-

même, M. de Talaru ajouta : « Quand le roi sacrifie son ministère aux clameurs des factions, quelle confiance peut-on avoir dans sa fermeté ? » Et la dauphine donnait son approbation à ces reproches indirects, en reprenant à son tour, avec tristesse : « Vous abandonnez M. de Villèle ; c'est la première marche de votre trône que vous descendez. »

La dauphine et M. de Talaru se trompaient et donnaient une importance excessive à une modification ministérielle qui n'était, après tout, que le jeu régulier des institutions consacrées par la Charte. M. de Villèle, ne pouvant plus compter sur la majorité dans le Parlement, devait fatalement se retirer. Il n'y avait rien dans sa retraite qui ne fût conforme à la logique, à la sagesse, à la tradition, et si, dans une certaine mesure, elle laissait la couronne à découvert, la faute en était au roi, au roi qui s'était en quelque sorte inféodé à son premier ministre, et à celui-ci, qui n'avait pas su choisir, pour quitter le pouvoir, l'heure la plus favorable, celle où il pouvait en descendre sans rien perdre de sa dignité ni sans altérer le prestige du prince. Maintenir contre l'opinion M. de Villèle, ce n'eût pas été porter remède à cette situation, mais l'aggraver. Voilà ce que le roi comprenait enfin et ce qui dictait sa conduite, alors même qu'il regrettait vivement d'être obligé de se séparer d'un président du conseil auquel un commerce de plusieurs années l'avait accoutumé et dont il estimait le caractère et prisait les qualités.

Ce fut d'ailleurs M. de Villèle qui rendit à Charles X toute liberté, en lui avouant, vers la fin de l'année, que ses efforts pour opérer une fusion entre les diverses nuances royalistes avaient avorté, et que cette fusion ne pourrait se réaliser que lorsqu'il aurait donné sa démission. Le roi l'accepta, mais, en l'acceptant, il voulut accorder à son ministre une dernière preuve de confiance. Il lui demanda d'aider à la formation d'un ministère nouveau et de seconder les efforts de M. de Chabrol, auquel il allait confier la mis-



sion de le composer. Ainsi, M. de Villèle conservait encore une action puissante sur l'esprit du roi. Cette action ne fut pas étrangère aux divers incidents qui marquèrent la naissance du ministère de M. de Martignac.

La chute de M. de Villèle eut dans le pays un immense retentissement, et la satisfaction qu'elle y provoqua eut un écho jusque sur les marches du trône. « Vous étiez devenu trop impopulaire, » lui dit le dauphin, quand il alla prendre congé de ce prince. Le plus ardent de ses admirateurs, M. Alfred Nettement, a confirmé cette appréciation, quand il a écrit cette phrase : « Il tomba sous la réprobation générale. » N'accordons pas, toutefois, à ces mots plus d'importance qu'ils n'en méritent. Ne savons-nous pas ce qu'ils signifient et qu'ils sont sans valeur ? Dans un temps qui a dévoré, sans profit pour la France, tant d'hommes éminents et remplis de droiture, victimes de la passion des partis et de l'ingratitude des foules, l'impopularité d'un jour ne saurait engager l'avenir, ni peser éternellement sur ceux qu'elle frappe. L'histoire a réformé souvent ces jugements dépourvus de justice, et l'on peut, comme M. de Villèle, tomber sous la « réprobation générale » sans avoir manqué au devoir ni à l'honneur, et sans perdre le droit d'espérer que le verdict de la postérité sera plus équitable que celui des contemporains.

M. de Villèle était un homme d'une rare valeur. Il avait l'esprit droit, l'âme fière, le cœur généreux. A défaut d'une grande élévation de caractère, il possédait une force de conception qui lui en tenait lieu. Parmi les actes de son ministère, beaucoup portent l'empreinte de ces qualités, que la passion de ses ennemis a seule pu lui contester. L'histoire a fait justice des allégations mensongères. Elle a rendu hommage au patriotisme, à l'habileté de M. de Villèle, à la sincérité de ses intentions. Mais elle n'a pu taire qu'il commit une faute irréparable, sous un régime représentatif : celle de s'éterniser au pouvoir, de ne savoir pas l'abandonner à

temps. « Il ignorait, a écrit Chateaubriand, la force des opinions ; plusieurs années furent nécessaires pour l'abattre ; mais, enfin, il tomba. » Cette faute en entraîna de plus graves, que nous étions tenus de mettre en lumière. Elles pesaient déjà lourdement sur la couronne ; le ministère de M. de Martignac allait en porter le fardeau ; ces périls, il allait les trouver dressés devant lui et s'user à les combattre.

M. de Chabrol, auquel le roi s'était décidé à confier la difficile mission de trouver des successeurs à M. de Villèle, offrait toutes les garanties d'un esprit prudent et expérimenté. Il était particulièrement apte, par son renom, par son influence, à concourir à la fondation d'un ministère, assez habile pour amoindrir tant de dangers, assez fort pour les dominer. Mais il avait fait partie, en qualité de ministre de la marine, du cabinet dont le roi venait d'accepter la démission, et, bien qu'il s'y fût toujours fait remarquer par la modération de ses idées, bien qu'il eût souvent combattu, de concert avec son collègue M. Frayssinous, les mesures impolitiques et violentes, il n'avait jamais fait montre assez publiquement de son opposition à ses collègues, cette opposition était restée trop impuissante pour que le souvenir de la part qu'il avait prise aux actes du précédent ministère ne constituât pas pour lui une entrave, alors qu'il s'agissait d'en créer un nouveau.

Cet aspect d'une situation compliquée, mais assez claire cependant pour ne laisser, à ce qu'il semble, aucune prise à l'erreur, avait échappé au roi. Depuis que la retraite de M. de Villèle lui était enfin apparue comme une nécessité, il nourrissait l'illusion de croire que l'opinion ne souhaitait rien au delà du sacrifice qu'il venait de consentir, et que, M. de Villèle écarté, il pourrait continuer sa politique et conserver quelques-uns de ses collègues. Son choix à cet égard s'était arrêté sur MM. de Chabrol et Frayssinous. En donnant, pendant la durée d'une crise aussi grave, sa

confiance au premier, il avait voulu marquer nettement sa volonté. Cette illusion était permise au roi. Mais on s'étonne que M. de Chabrol l'ait partagée, qu'il ait cru que des membres d'un cabinet « tombé sous la réprobation générale » pourraient rester, sans l'affaiblir, dans un cabinet nouveau. L'événement devait, à bref délai, apprendre au roi et à M. de Chabrol combien leur erreur était profonde. Mais ils ne l'avaient pas encore mesurée, et M. de Chabrol s'était attelé à sa tâche nouvelle avec énergie, sans comprendre que, déjà difficile par suite des circonstances, elle allait le devenir plus encore si lui-même était chargé de l'accomplir.

Et d'abord, à qui allait-il s'adresser? Serait-il plus heureux que M. de Villèle? Pendant les jours qui venaient de s'écouler, M. de Villèle, qui considérait comme un honneur et un devoir de ne pas abandonner le roi, avait fait bien des démarches, tenté bien des combinaisons, afin de se recruter, à défaut de nouveaux collègues, des successeurs assez partisans de ses propres idées, pour en poursuivre après lui le succès, et l'appeler au besoin à gouverner avec eux et même à le placer à leur tête, quand les griefs soulevés par son long séjour au pouvoir seraient dissipés. Nous l'avons vu s'adresser en pure perte à M. de Talaru. Ses démarches auprès de MM. de la Bourdonnaye, Ravez, Lainé, de Martignac, n'avaient pas été plus fructueuses. Aux ouvertures qui lui étaient faites, M. de Martignac notamment avait répondu que, quelque estime qu'il professât pour M. de Villèle, il ne pouvait s'associer à un système dont l'existence menaçait de ne pas se prolonger au delà de quinze jours. M. de Chabrol trouverait-il plus aisément l'accès des influences qu'il fallait conquérir et des convictions qu'il fallait ébranler? Sans doute il n'était pas compromis au même degré que le président du conseil, démissionnaire; mais à quel acte de ce dernier pouvait-il se flatter de ne s'être pas associé? C'était là une position fautive, par laquelle ses efforts furent d'abord ex-

posés à un échec. Peu à peu cependant, à mesure qu'il réussit à grouper, dans un but commun, certains hommes et certains noms, sa personnalité passa au second plan, et le ministère parvint à se compléter en dehors de son influence, par suite de la nécessité comme par la force d'impulsion qu'acquièrent naturellement les entreprises, en se rapprochant du but auquel elles tendent.

Le roi désirait sincèrement donner une satisfaction aux idées libérales, non qu'il les aimât, et crût à leur efficacité, mais parce que les modifications qu'elles lui imposaient en ce moment lui en démontraient la puissance. Toutefois, comme nous l'avons dit, il entendait borner cette satisfaction à un changement de personnes et non aller jusqu'à un changement de politique. On ne saurait trop constater cette disposition de son esprit et de sa volonté, parce qu'elle contenait en germe les difficultés que M. de Martignac, un peu plus tard, tenta vainement de surmonter. Donner satisfaction aux idées libérales ! Il était d'une politique habile et sage de le vouloir ; mais alors, c'est à la partie du centre droit la plus rapprochée du centre gauche qu'il fallait aller résolument.

Là se trouvaient à la fois les hommes les plus populaires dans le pays, ceux dont le passé ne pouvait être considéré comme un gage donné à tel ou tel parti, ceux qui pouvaient être aisément disputés au parti révolutionnaire et le battre, après s'être détachés de lui. Il était encore possible de s'adresser à quelques-uns des anciens membres du cabinet Decaze, qui n'avaient rien perdu de leur autorité ni de leur influence. Mais, pour les décider à prendre le pouvoir, il était nécessaire de rompre résolument avec la politique de M. de Villèle, et surtout de dominer des répugnances que, malheureusement, le roi ne savait pas vaincre, et qu'il opposait sans cesse à toutes les combinaisons qu'on lui présentait. C'est à ces conditions seulement qu'on pouvait former un ministère viable.

Mais les préventions du roi et de ses conseillers, tel était l'obstacle. Il s'élevait chaque jour au lieu de décroître, et survécut même à la formation du ministère. Et cependant il suffisait de jeter un regard impartial sur le pays pour voir combien ces préventions étaient peu fondées pour acquérir la preuve que M. de Villèle ne pouvait plus donner de bons fruits, ayant tout usé, le gouvernement et l'administration, et ne comptant plus de partisans.

Tout était à refaire pour ramener l'esprit public à une appréciation saine des choses, pour dissiper ses défiances, pour l'apaiser, le pacifier, et rendre au trône son prestige. Une telle tâche ne pouvait être entreprise que par des hommes nouveaux, et celui-là aurait poussé l'ambition ou le dévouement au roi jusqu'à la témérité, sinon jusqu'à la folie, qui aurait consenti à prendre le pouvoir sans tenir compte du sentiment de colère qui existait de toutes parts à un état inquiétant et qui, déconcertant les espérances dernières de M. de Villèle, s'était affirmé dans l'élection de la nouvelle Chambre avec un éclat propre à trahir sa force.

Dominé par l'influence du roi, par des nécessités de position, M. de Chabrol n'était pas tel qu'il pût aller jusqu'à l'extrême frontière du parti royaliste. Il n'avait pas l'audace qui fait réussir ces combinaisons de toutes pièces auxquelles il faut des hommes d'État et un brin de génie. Mais il eut, du moins, l'art de grouper un certain nombre de personnalités honorables, nullement compromises, si ce n'est celle de M. de la Bourdonnaye, et de couvrir ce que cette réunion pouvait offrir d'un peu incolore par l'illustration du nom de Chateaubriand. Le 2 janvier, il présenta au roi une liste en tête de laquelle figurait ce nom glorieux qui représentait, après tout, d'éclatants services rendus à la monarchie. Il l'y avait placé sans consulter Chateaubriand, ni, d'ailleurs, aucun de ceux qu'il songeait à lui donner pour collègues. On ne tardera pas à savoir ce que ce dernier voulait, et à quelles conditions il entendait revenir au pouvoir.

Mais M. de Chabrol n'eut pas à lui demander de les faire connaître, car le roi refusa de rendre sa confiance à l'adversaire de M. de Villèle. « Ce choix me blesse, dit-il avec vivacité. Il faut que je connaisse votre dévouement pour vous pardonner de me le présenter. » Il écarta M. de la Ferronnays, ambassadeur de France en Russie. Celui-là était son ami, le fidèle compagnon de son exil. Mais devenu depuis, dans une circonstance non oubliée par le roi, le héros d'un incident où le duc de Berry, cœur d'or, mais tête violente et emportée, avait injustement froissé sa dignité et ses sentiments, ils s'était enfermé dans une attitude énergique et fière, dont le souvenir devait rendre pénible à Charles X sa présence dans le cabinet.

Cependant, M. de Chabrol ayant insisté pour le maintenir sur la liste, et ayant fait observer que nul n'était plus digne de posséder le portefeuille des affaires étrangères, le roi répondit : « Eh bien ! je le prendrai si mon fils y consent. » Il tint parole et, dès le lendemain, il exerça sur M. de la Ferronnays toute son influence pour le décider à donner le concours qu'on lui demandait et que sa modestie lui faisait refuser. Quant à M. de la Bourdonnaye, le roi fit remarquer avec raison que M. de Villèle comptait encore trop d'amis dans la nouvelle Chambre pour qu'il fût prudent de faire entrer au pouvoir celui qui s'était montré son plus impitoyable adversaire. M. de Chabrol dut se rendre à ces sages raisons. La première combinaison mourut ainsi à peine née.

Il est aujourd'hui certain que M. de Villèle n'avait rien perdu de son action sur l'esprit de Charles X. D'un autre côté, M. de Polignac et les amis qu'il comptait dans l'intimité du roi croyaient l'occasion propice pour saisir le pouvoir, et tendaient avidement vers ce but. Ces influences se jetaient à la traverse des efforts de M. de Chabrol et de ceux qui le secondaient. Il y eut, durant quelques heures, un déchaînement terrible de passions surexcitées. Mais peu à

peu, à mesure qu'une connaissance plus exacte du nouveau personnel de la Chambre et de l'état de l'opinion permettait de mieux voir les nécessités urgentes auxquelles il fallait faire face, sous peine de livrer dès ce moment la monarchie aux aventures, la volonté du roi, l'influence des esprits modérés se faisaient sentir. Le patriotisme de M. de Villèle facilita les choix de la dernière heure.

La nomination de M. de la Ferronnays suivit de près celle de M. de Martignac. Suivant le désir du roi, M. de Chabrol avait sollicité l'agrément du duc d'Angoulême. Le dauphin avait respectueusement répondu : « Puisque mon père l'agrée, je n'ai pas un mot à dire. » M. de Chabrol s'était alors rendu auprès de M. de la Ferronnays ; mais il s'était heurté à un refus qui semblait irrévocable. Le roi, prévenu, manda son ambassadeur, lui fit connaître son désir, et comme il le voyait et l'entendait se défendre d'un geste et d'un accent qui révélaient une résolution formelle, il fit appel à une amitié née et fortifiée dans les mauvais jours, dont le souvenir devait vaincre toute résistance. « Jamais, Sire, objecta M. de la Ferronnays, la France n'eut plus besoin d'être gouvernée par des hommes qui aient fait leurs preuves et dont les antécédents soient assez bien établis pour aider Votre Majesté à conjurer les dangers qui vous menacent. » Alors le roi, tutoyant son interlocuteur : « S'il y a des dangers, s'écria-t-il, refuseras-tu de les partager avec ton ami ? » A ces mots, M. de la Ferronnays fut ébranlé, et sa volonté ne tint pas contre cette évocation d'un passé cher à son cœur.

Ce touchant épisode dénoua la crise ministérielle. M. de Martignac acceptait le ministère de l'intérieur, M. de la Ferronnays, le ministère des affaires étrangères, le comte Portalis, les sceaux, le comte Roy, les finances, le vicomte Decaux, le ministère de l'administration de la guerre, le personnel et les nominations étant confiés au Dauphin. M. de Saint-Cricq fut mis à la présidence du conseil supérieur du Commerce, qui devait être transformé en ministère

quelques jours plus tard. Enfin, M. de Chabrol conservait le portefeuille de la marine, et l'évêque d'Hermopolis, M. Frayssinous, celui des affaires ecclésiastiques, dont on détachait le ministère de l'instruction publique, auquel il ne fut pas immédiatement pourvu.

On était au 4 janvier 1828. Ce cabinet s'était formé un peu à la hâte, sous l'empire d'exigences accrues d'heure en heure. Bien des questions avaient été abordées sans pouvoir être résolues; l'accord était loin d'exister sur toutes entre le roi et ses nouveaux ministres. Mais il avait été convenu que l'étude en serait reprise dès le lendemain, et que ce qui importait surtout en ce moment, c'était d'apprendre à la France que le gouvernement était réorganisé. Il est un point, cependant, sur lequel les ministres exigèrent une solution immédiate. Ils avaient exprimé le désir que M. de Villèle fût nommé pair de France. Le roi, ayant accordé la pairie à MM. de Peyronnet et de Corbière, l'avait offerte également à M. de Villèle. Mais celui-ci avait refusé. Il entendait rester dans la Chambre des députés. Là étaient pour lui l'influence, les chances d'un retour aux affaires, le moyen de dominer encore, et surtout la possibilité de défendre ses actes, sa vie politique, son ministère. Or, cette influence qu'il comptait ressaisir et exercer constituait un danger pour le nouveau cabinet; elle lui donnait un ami trop puissant ou un adversaire trop redoutable. Les ministres subordonnèrent donc leur acceptation définitive à l'entrée de M. de Villèle à la Chambre des pairs. Au dernier conseil auquel assista ce dernier, et qui fut tenu dans la soirée du 4 janvier, le roi lui fit passer un billet écrit au crayon, par lequel il lui annonçait qu'il l'appelait à la pairie. M. de Villèle formula son refus dans la forme familière que venait d'employer ce prince, et avec beaucoup d'énergie. « Vous voulez donc vous imposer à moi comme ministre! » écrivit de nouveau le roi. M. de Villèle parut ému, et, traçant à la hâte quelques lignes, il les fit passer à Charles X.



Elles étaient ainsi conçues : « Le roi sait bien le contraire ; mais puisqu'il a pu l'écrire, qu'il fasse de moi ce qu'il voudra, et Dieu veuille qu'il n'ait pas à s'en repentir ! » Le lendemain, 5 janvier, les ordonnances qui nommaient les nouveaux ministres furent rendues publiques.

# LIVRE CINQUIÈME

---

## LE MINISTÈRE MARTIGNAC — LE MINISTÈRE POLIGNAC LA CONQUÊTE D'ALGER — LES ORDONNANCES DU 25 JUILLET LA RÉVOLUTION

(5 Janvier 1828 — 31 Juillet 1830)

### I

LES NOUVEAUX MINISTRES — DÉFIANCES DE L'OPINION — IDÉES FAUSSES DU ROI SUR LE RÉGIME PARLEMENTAIRE — QUESTION DES PETITS SÉMINAIRES SOUMISE A UNE COMMISSION — M. DE VILLÈLE SE RAPPROCHE DE M. DE LA BOURDONNAYE EN HAINE DU CABINET — SES ENTREVUES SECRÈTES AVEC LE ROI — OUVERTURE DE LA SESSION — LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS CONSOLIDE LE CABINET — IL FAIT NOMMER M. ROYER-COLLARD PRÉSIDENT — DISCUSSION DE L'ADRESSE — LES ADVERSAIRES DE M. DE VILLÈLE Y INTRODUISENT UN PARAGRAPHE CONTRE SON ADMINISTRATION — COLÈRE DU ROI — SES SENTIMENTS CONTRE SON MINISTÈRE.

Deux des nouveaux ministres appartenaient à l'ancien cabinet. C'étaient M. de Chabrol, dont les travaux au ministère de la marine n'avaient pas été sans éclat, et M. Frayssinous, l'évêque d'Hermopolis, ferme défenseur des libertés gallicanes, honoré de la haine de l'abbé de Lamennais et des ultra-catholiques et duquel on disait « qu'il était moins exclusivement prêtre que beaucoup de laïques ». Deux autres, MM. de Saint-Cricq et de Caux, le premier possédant des connaissances spéciales, en matière de douanes, le second, officier général et employé supérieur

dans les bureaux de la Guerre, étaient inconnus. Le comte Roy avait été déjà deux fois ministre des finances ; il possédait une des plus grandes fortunes de France. Orateur et jurisconsulte, M. Portalis était le fils du grand Portalis, l'un des auteurs du Code civil et associé comme lui, quoique dans des circonstances plus modestes, à quelques-uns des actes de la politique impériale, il avait un jour encouru la disgrâce de Napoléon dans des conditions honorables pour son avenir. Ses grandes lumières faisaient de lui un ministre utile et précieux.

Le comte Auguste de la Ferronnays auquel était dévolu le portefeuille des affaires étrangères comptait parmi les plus anciens amis du roi. C'était un de ces émigrés, malheureusement trop rares, qui avaient laissé à la frontière, en rentrant dans leur patrie, leurs préjugés, leurs rancunes, et acquis rapidement la conviction que vouloir ramener la France vers le passé constituait une impossibilité. Depuis sept ans, il remplissait les fonctions d'ambassadeur de France en Russie et entretenait avec les plus illustres hommes d'État de l'Europe des relations étroites. Enfin, M. de Martignac, qui devait donner son nom au ministère, appartenait au barreau de Bordeaux. Entré tard dans la vie politique, il s'y était fait en peu d'années une haute situation, grâce à la modération de son esprit, grâce surtout à son talent d'orateur, qui allait prendre une envolée nouvelle et immortaliser son nom.

Il était nécessaire de faire connaître d'un mot les membres de ce cabinet, à qui l'histoire a témoigné et devait témoigner une sympathie particulière, à cause des efforts qu'il tenta pour ramener à la monarchie le parti libéral. Malheureusement, c'était déjà trop tard, et ces efforts furent vains ; mais leur insuccès n'enlève rien à leur mérite, et ils n'en restent pas moins dignes d'éloges.

L'avènement du ministère Martignac, connu en France dans les premiers jours de janvier 1828, déconcerta les ultra-

royalistes sans donner satisfaction à la gauche. L'opinion publique défiant se refusait à croire que le roi eût successivement abdiqué ses préjugés et ses goûts; elle voyait dans les ministres qu'il venait de nommer, les continuateurs de M. de Villèle. Les malveillants se plaisaient à le répéter; les autres suivaient leur jugement. Pour conquérir cette opinion toute-puissante, sans laquelle les gouvernements ne peuvent rien, les ministres étaient donc tenus de répudier le système politique de leurs prédécesseurs. Mais la difficulté de cette répudiation éclata à leurs yeux, dès le premier conseil qu'ils tinrent sous la présidence du roi. « Je dois vous déclarer que je me sépare à regret de M. de Villèle, leur dit Charles X; l'opinion a été trompée sur son compte; son système était le mien. »

Un tel langage démontrait combien était étrange et fausse l'idée que se faisait le roi du régime parlementaire. Les ministres cependant ne protestèrent pas; ils s'inclinèrent, se contentant de réserver d'un mot respectueux la liberté de leur action et attendant pour répondre à cette déclaration que le débat auquel elle pourrait donner lieu trouvât à se placer sur un terrain pratique et de fait. Le lendemain, ils manifestèrent leur indépendance, en offrant à Chateaubriand le portefeuille de l'instruction publique, et en obligeant par conséquent le roi à se réconcilier avec ce terrible adversaire. Chateaubriand refusa le portefeuille; mais il accepta un peu plus tard l'ambassade de Rome, apportant au ministère, avec son concours, l'appui du « Journal des Débats ». L'instruction publique fut confiée à un jeune magistrat peu connu, M. de Vatimesnil, qui devint ensuite dans le gouvernement le plus solide appui de la cause libérale. Ces nominations ne purent être faites que grâce à la fermeté des ministres, et le roi, comme pour toutes celles qu'il dut ultérieurement approuver, ne s'y résigna que de fort mauvaise grâce; en deux circonstances même, il ne céda qu'à la menace de leur démission.

Le 10 et le 17 janvier, pour répondre aux impatiences du pays, le ministère inséra dans le « Moniteur » des notes exposant ses intentions ; il voulait, d'une part, faire respecter la dignité de la couronne et l'autorité royale, et, de l'autre, maintenir l'exécution loyale et franche de la Charte. « Le ministère, ajoutait-il, s'adressera aux hommes de bien, aux amis sincères du roi et de la Charte ; il leur montrera avec franchise et liberté la route dans laquelle il veut marcher et leur proposera de le suivre, en l'éclairant. »

Toutefois, ce n'étaient encore là que des mots ; il fallait des actes. Dès le 22 janvier, les ministres abordèrent une des questions les plus brûlantes parmi celles que M. de Villèle avait laissées sans solution : la légalité des écoles ecclésiastiques secondaires, connues sous le nom de Petits-Séminaires, et la tolérance qui permettait aux Jésuites, quoique leur congrégation ne fût pas autorisée en France, de diriger quelques-unes de ces écoles. Elles existaient en vertu d'une ordonnance royale de 1814. Le nombre s'en était élevé peu à peu à cent quatre-vingts, et beaucoup d'entre elles s'étaient fondées sans l'agrément du pouvoir. Dans les Chambres et dans la presse, de violentes discussions s'étaient engagées souvent sur ce sujet sans amener d'éclaircissements. On ne connaissait rien de précis que ce qu'avait avoué un jour M. Frayssinous, à savoir que des religieux de la société de Jésus dirigeaient sept petits séminaires. Malgré M. de Villèle, Charles X avait toujours écarté l'examen de cette question. Il avait seulement admis la limitation à deux cents du nombre des élèves dans chaque établissement. Quant au point de savoir si les Jésuites pouvaient être laissés à la tête de ces institutions, elle restait entière. M. de Martignac et ses collègues étaient résolus à en finir et à juger la question uniquement, au point de vue légal, en dehors de toute préoccupation politique et religieuse. Ils en confièrent l'examen à une commission composée de M<sup>sr</sup> de Quélen, archevêque de Paris, de M<sup>sr</sup> Feutrier, évêque de

Beauvais, de MM. Lainé, Séguier, Pasquier, pairs de France, le comte de Noailles, de la Bourdonnaye, Dupin aîné, députés, et d'un membre de l'Université. Le roi raya de cette liste le nom de M. Pasquier, parce qu'il redoutait l'influence de cet esprit libéral : il y substitua celui du baron Mounier, qu'il croyait « un peu plus dans sa dépendance ». La commission se mit à l'œuvre immédiatement, au milieu de l'agitation causée par la publicité du rapport sur lequel elle avait été nommée. C'est au mois de juin seulement qu'elle fit connaître le résultat de ses études. Nous raconterons cet incident à son heure.

Ce qu'il faut noter dès maintenant, c'est la part qu'eut M. de Villèle dans les faits qui viennent d'être résumés. Il était resté en relations intimes avec le roi. Vaincu, il espérait une revanche, et la cherchait dans les conseils que Charles X, au mépris des règles d'un bon gouvernement, sollicitait de lui. Il s'était rapproché de son intraitable ennemi, M. de la Bourdonnaye, et souvent le soir, sous un déguisement, il se rendait aux Tuileries pour causer librement avec le roi. Ces imprudences, indignes d'un homme de son caractère, ne tardèrent pas à être divulguées et dénaturées. Les journaux prétendirent qu'il existait deux ministères, l'un public, l'autre occulte. L'opinion s'ameuta contre M. de Villèle, et M. de Montlosier, dans des brochures passionnées, demanda sa mise en accusation.

La session des Chambres devait s'ouvrir le 5 février. On touchait à cette date, et aucune majorité ne s'était encore dessinée ni pour ni contre le ministère. Il croyait avec raison qu'il en trouverait une dans la Chambre des pairs, où, malgré la nomination de quatre-vingt-un nouveaux membres, œuvre de M. de Villèle, l'influence appartenait toujours à ce groupe illustre que formaient Chateaubriand, MM. de Montlosier, de Talleyrand, de Sémonville, Laisné, de Pastoret, Dambray, de Ségur, de Mortemart, Portal, Louis, Decazes, Pasquier, de Barante et de Broglie, —

groupe parmi lequel il ne comptait que des amis. Il n'avait pas une égale confiance dans la Chambre des députés. Là, les influences anciennes ou nouvelles s'appelaient Royer-Collard, de Chanteloup, Duchâtel, de Montbel, Benjamin Constant, de Cormenin, Bertin de Vaux, de Conny, de la Bourdonnaye, Delalot, Dupin, Laffitte, Sosthènes de la Rochefoucauld, Casimir Périer, Pardessus, Sebastiani, Firmin Didot, de Noailles, Béranger, Hyde de Neuville, d'autres encore. Ces influences n'avaient ni les mêmes origines, ni les mêmes causes. Les vertus et le caractère avaient créé les unes; l'âpreté de l'opposition, ses violences avaient contribué à fonder les autres; elles se dressaient devant le ministère, aggravées d'une part d'inconnus qui laissaient l'avenir embarrassé et enveloppé d'incertitudes.

Il est facile de comprendre ses inquiétudes en présence d'une Chambre divisée en tant de fractions que la difficulté d'y rallier une majorité de droite n'était pas moins sensible que l'impossibilité de gouverner avec une majorité de gauche. Il n'en resta pas moins décidé à poursuivre la création d'un parti de gouvernement formé de tous ceux qui voudraient y prendre place. Le discours de la couronne fut rédigé sous l'empire de ces dispositions. Il promit des concessions que le roi n'approuvait qu'à contre-cœur, et que M. de Villèle ne craignit pas de blâmer. Le discours royal constata aussi la victoire de Navarin, et, par ce côté du moins, ne recueillit que des applaudissements.

Les Chambres commencèrent leurs travaux dès le lendemain. Celle des députés eut à s'occuper d'abord de la vérification des pouvoirs de ses membres. Nommés en majorité dans un esprit d'opposition à M. de Villèle, les nouveaux élus étaient animés d'intentions hostiles contre le souvenir de son ministère. Le débat s'engagea surtout sur ses actes, sur les ordres qu'il avait donnés à ses fonctionnaires, en vue de la période électorale. M. de Martignac ne pensa pas

qu'il fût honorable de critiquer son prédécesseur, ni même de le laisser attaquer sans le défendre. Il le couvrit sans se compromettre, et, refusant de condamner des fonctionnaires absents, avant de les avoir entendus, il affirma son droit d'ajourner tout jugement sur leur conduite.

Quand la fin de la vérification des pouvoirs arriva, la position du ministère était consolidée. Ce résultat était le fruit de sa loyauté, dont il voulut fournir une preuve nouvelle. Lorsque la Chambre tenue, selon l'usage, de présenter au roi les candidats entre lesquels il devait choisir le président les eut élus, c'est M. Royer-Collard que les ministres présentèrent à Charles X, et qui fut, grâce à eux, placé au fauteuil présidentiel. M. Royer-Collard ayant été nommé député par sept collèges à la fois, ils donnaient, en le mettant à la tête de la Chambre, un témoignage de déférence pour l'opinion, cette opinion dont il est impossible aux hommes d'État d'un grand pays de ne pas tenir compte, lorsqu'elle se manifeste sous des formes légales. L'ancien président, M. Ravez, fut blessé de la préférence dont M. Royer-Collard avait été l'objet ; la droite, à laquelle il appartenait, le fut aussi. Leur mécontentement devint le point de départ de la coalition qui, dix-huit mois plus tard, causa la chute du ministère.

La vérification des pouvoirs, en mettant en lumière les imprudences de l'ancien cabinet, rendait difficile dans le nouveau la position de MM. de Chabrol et Frayssinous. Ils donnèrent leur démission. L'évêque de Beauvais, M<sup>sr</sup> Feutrier, remplaça M. Frayssinous dans l'administration des affaires ecclésiastiques ; M. Hyde de Neuville qui avait fait, comme député, une impitoyable guerre à M. de Villèle, prit la place de M. de Chabrol à la marine. Enfin, cinq préfets furent mis à la retraite ; on en déplaça un plus grand nombre. Ce fut tout ce que les ministres purent obtenir du roi, qui se refusait énergiquement à signer des destitutions et qui ne consentit à ces mesures que sur la connaissance qu'il



eut du dessein où ils étaient de se retirer s'ils n'obtenaient pas satisfaction.

En même temps, le gouvernement confia à une commission la tâche d'étudier les modifications à introduire dans la formation des conseils généraux, des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux. C'était le premier pas vers le développement de l'organisation départementale impatiemment souhaitée par le pays. Ces mesures ne furent agréables ni à la gauche, qui les trouvait insuffisantes, ni à la droite, qui les considérait comme l'effet d'une complaisance funeste pour l'esprit révolutionnaire. Cependant comme elles témoignaient de la part de M. de Martignac le ferme dessein de ne pas imiter M. de Villèle, le ministère en fut plutôt fortifié qu'affaibli. C'est ainsi qu'il aborda, au mois de mars, la discussion de l'adresse que les Chambres devaient envoyer au roi en réponse au discours de la couronne.

Dans la Chambre des pairs, cette discussion ne donna lieu à aucun incident qui mérite d'être retenu. Dans la Chambre des députés, il n'en fut pas de même. La majorité, composée d'adversaires de M. de Villèle, inséra dans son projet d'adresse un paragraphe qui mettait directement en cause l'ancien président du conseil. Faisant allusion aux promesses de concessions affirmées par le roi, ce paragraphe disait : « Sire, elles retentiront dans la postérité, ces paroles mémorables. La France les recueille dans un profond attendrissement... Ses yeux ne demandent aux dépositaires de votre pouvoir que la vérité de vos bienfaits. Ses plaintes n'accusent que le système déplorable qui les rendit trop souvent illusoires. »

Cette attaque directe contre M. de Villèle irrita le roi. Quand, après un long débat, elle eût été adoptée le 8 mars par cent quatre-vingt-sept députés contre cent soixante-treize, son irritation s'accrut : « Vous voyez où l'on nous entraîne, dit-il vivement à MM. de Martignac et Portalis.

Mais je ne souffrirai pas qu'on jette ma couronne dans la boue. Je recevrai l'adresse, comme mon frère reçut celle qui déterminait la retraite du duc de Richelieu, et j'y répondrai sévèrement. » Les deux ministres essayèrent de l'apaiser ; ils lui firent remarquer que la phrase qui le blessait n'était pas dirigée contre lui, mais contre M. de Villèle, dont la mise en accusation se trouvait ainsi écartée ; mais il ne voulait rien entendre et alla jusqu'à parler de la possibilité d'une dissolution. « Votre Majesté a songé sans doute aux mesures nécessaires pour soutenir une telle politique, dit alors M. de Martignac ; elle a sans doute arrêté le choix d'un nouveau ministère et pensé aux moyens de réprimer l'émeute ? » A ces mots, le roi devint tout pensif. « Croyez-vous que cela puisse avoir de telles conséquences ? » demanda-t-il. Sur la réponse affirmative qui lui fut faite, il ajouta : « Soit, je recevrai la grande députation de la Chambre ; mais je lui parlerai avec sévérité. M. de Martignac, préparez une réponse qui exprime mon mécontentement. »

Le lendemain, quand les ministres lui apportèrent un projet de déclaration, sa colère était tombée, il adoucit même quelques-unes des expressions de ce projet ; l'ensemble de son attitude révélait clairement qu'une influence puissante s'était exercée sur lui. C'était celle de son entourage, de ce groupe d'hommes dévoués, mais pénétrés de préjugés funestes et d'espérances coupables, pressés de conquérir le pouvoir, et qui, en attendant de l'avoir conquis, conseillaient au roi la patience, afin de se mieux assurer dans un avenir prochain la possibilité de modifier la Charte et de rendre le gouvernement à la droite. Le même soir, il accueillit avec courtoisie la députation de la Chambre ; sa réponse fut digne, mesurée, de nature à démentir les mesures alarmantes qui depuis la veille circulaient dans Paris.

La Chambre examina ensuite un projet de loi qui avait pour objet la revision annuelle des listes électorales,

garantie efficace pour la sincérité des élections, qui a été constamment pratiquée depuis. La majorité et avec elle, le parti libéral se montrèrent reconnaissants. La droite, au contraire, vit dans cette innovation une atteinte aux immunités royales et un grave péril pour la monarchie. La discussion dura huit jours. M. de Martignac exposa comment il entendait l'action du gouvernement dans les opérations électorales et se fit applaudir par sa grande éloquence. La Chambre des députés lui donna raison. Portée à la Chambre des pairs, la loi y fut attaquée par M. de Villèle, défendue par MM. Lainé et Decazes et par M. de Martignac, qui démontra qu'elle ne constituait point une atteinte à l'autorité royale. Elle fut votée par cent cinquante-neuf voix, mais non sans avoir révélé l'existence, parmi les pairs, d'un parti dévoué à M. de Villèle, qui ne marchait que par son ordre.

Des élections partielles pour le complément de la Chambre des députés suivirent ce vote. Les candidats de la droite furent battus presque partout. Le roi s'effraya : « Voyez où nous allons, » dit-il à M. de Martignac. « Ne faut-il pas marcher à un grand système d'oubli, d'union et de liberté? » répondit le ministre.

Le 14 avril, le cabinet déposa un projet de loi sur la presse, par lequel les journaux étaient affranchis du monopole et de la censure, et les procès de tendance abolis ; l'autorisation préalable était supprimée. Cette législation libérale arracha à Benjamin Constant, dès le premier jour, un cri de reconnaissance. Mais cette attitude se modifia quand la discussion commença. La gauche demandait la liberté illimitée de la presse, dans un langage qui aboutissait à cette conclusion : tout ou rien. De l'aveu de M. Guizot, son argumentation fut injuste et mesquine. M. de Martignac y répondit. Son discours, un des plus beaux de sa carrière, obligea Benjamin Constant à une quasi-rétractation. Cet orateur essaya d'atténuer ses premières paroles ; il ne demandait, dit-il, qu'à être rassuré. Le 19 juin, la loi fut

votée par les députés ; elle le fut ensuite par les pairs et compta parmi ses défenseurs dans la Chambre haute Chateaubriand et le duc de Broglie. On discuta en même temps un projet d'emprunt de quatre millions de rente cinq pour cent, destiné à pourvoir aux frais d'une expédition que le gouvernement français était résolu à envoyer en Morée pour hâter la délivrance de la Grèce. L'honneur de ce débat rejaillit sur le ministère comme l'honneur de la campagne qui eut lieu quelques semaines plus tard. Sa situation s'améliorait ainsi peu à peu, et quoiqu'il fût quotidiennement préoccupé des difficultés que lui créaient les défiances de la droite et les exigences de la gauche, il ne désespérait pas de les surmonter.

C'est toujours du côté du roi que lui venait le témoignage le plus éclatant de sa faiblesse. Charles X prodiguait à ses ministres une grâce affectueuse propre à les tromper. Mais sa confiance en eux était nulle. A leur insu, ses premières préventions survivaient aux efforts qu'ils faisaient pour les détruire. Il disait de M. de Martignac, en le comparant à la Pasta, une cantatrice de ce temps : « Ce n'est qu'un bel organe. » Dans M. Hyde de Neuville, il ne voyait que l'ancien adversaire de M. de Villèle ; il ne pardonnait pas davantage à M. de Vatimesnil ce qu'il appelait son libéralisme de fraîche date, à M. de Saint-Cricq ses manières dépourvues d'élégance ; M. de la Ferronnays lui-même rappelait à sa mémoire un épisode où son fils, le duc de Berry, n'avait pas eu le beau rôle ; et, quoiqu'il eût plus de sympathie et d'estime pour MM. Roy et Portalis, son ministère avait à ses yeux le tort irréparable d'être l'expression d'idées et de doctrines qu'il subissait en les maudissant et à l'essai desquelles il espérait couper court prochainement.

Vers cette époque, le duc de Rivière, gouverneur du duc de Bordeaux, mourut après une courte maladie. Les ministres songèrent à lui donner l'un d'eux pour successeur, M. de la Ferronnays, qu'ils auraient remplacé dans le cabinet par

M. Pasquier. Mais le roi choisit et nomma, malgré leur opposition, le baron de Damas, ancien ministre des affaires étrangères, ami de M. de Polignac, lié avec la partie la plus intolérante du clergé, et qui professait, comme le duc de Rivière, des opinions hostiles à M. de Martignac et à ses collègues. Ceux-ci, blessés de voir leur désir méconnu, offrirent au roi leur démission. Il la refusa, en leur disant que la nomination du gouverneur de son fils était un acte d'ordre privé, et que, au surplus, M. de Damas partageait leurs idées. Il savait le contraire. La démission ne fut pas maintenue.

On était alors à la fin de juin. C'est à cette époque que M. de Villèle quitta Paris, après des débats qui s'étaient engagés sur la proposition d'un député, M. Labbey de Pompières, lequel demandait la mise en accusation de l'ancien cabinet. Le ministère combattit et fit écarter cette proposition menaçante. M. de Villèle s'éloigna aigri, le cœur ulcéré, comprenant que son rôle était fini.

## II

ORDONNANCES SUR LES PETITS SÉMINAIRES — LE ROI Y DONNE SON ASSENTIMENT — COLÈRES DES ULTRAS ET DE L'ÉPISCOPAT — FERMETÉ INATTENDUE DU ROI — UN CARDINAL CONSIGNÉ A LA PORTE DES TUILERIES — LE PAPE DONNE RAISON AU MINISTÈRE — LES ÉVÊQUES SE SOUMETTENT — DÉPART DES JÉSUITES — EXPÉDITION DE MORÉE — VOYAGE DU ROI DANS L'EST — M. CASIMIR PÉRIER DÉCORÉ — BONNE SITUATION APPARENTE DU MINISTÈRE — MAUVAIS DESSEINS DE CHARLES X CONTRE LUI — M. DE POLIGNAC A PARIS — SESSION DE 1829 — INCIDENTS A LA SUITE DESQUELLES SONT RETIRÉES LES LOIS MUNICIPALES ET DÉPARTEMENTALES.

La commission chargée de procéder à une enquête sur la légalité des petits séminaires avait terminé ses travaux. L'étude minutieuse à laquelle elle venait de procéder démontrait qu'un grand nombre de petits séminaires s'étaient fondés sans l'agrément du pouvoir et au mépris des prescriptions de la loi; en outre, que huit d'entre eux étaient dirigés par les Jésuites et avaient reçu des élèves ne se destinant pas à l'état ecclésiastique.

Tout en constatant ces faits, la commission se divisa dans ses appréciations. Elle fut unanime à reconnaître qu'on ne devait admettre dans les petits séminaires que des études compatibles avec l'état sacerdotal; qu'au bout de deux ans de séjour, les élèves de ces établissements devaient prendre l'habit ecclésiastique, et qu'enfin leur nombre devait être limité aux besoins reconnus de l'église. Mais, sur la question de la légalité des huit établissements dirigés par les Jésuites, l'accord des commissaires ne se maintint pas. Quatre furent d'avis que la loi était violée, cinq qu'elle n'était pas atteinte, la direction des écoles ayant été donnée par les évêques à des prêtres qui, quoique jésuites, restaient révocables à leur volonté, soumis à leur juridiction spirituelle et même à leur administration temporelle. Ces

conclusions aboutissaient à établir subrepticement la légalité de la présence des Jésuites à la tête de plusieurs petits séminaires. Elles étaient contraires à l'intérêt politique; le cabinet résolut de n'en pas tenir compte et de se rallier à l'avis de la minorité qui comprenait M. Lainé parmi ses membres.

Des ordonnances royales étant nécessaires pour résoudre la question, M. Portalis et M<sup>sr</sup> Feutrier furent chargés de les rédiger. Ils les soumirent au roi, en les appuyant des arguments les plus décisifs. Charles X, après avoir consulté plusieurs ecclésiastiques, et assisté aux discussions auxquelles lesdites ordonnances donnèrent lieu dans le conseil, se décida à les signer. Elles parurent dans le « Moniteur » du 16 juin. La première disposait que les huit petits séminaires dirigés par les Jésuites seraient, à dater du 1<sup>er</sup> octobre suivant, soumis au régime de l'Université, et qu'à partir de la même époque, nul ne pourrait demeurer chargé soit de la direction, soit de l'enseignement dans les petits séminaires, aussi bien que dans tout autre établissement dépendant de l'Université, s'il n'avait affirmé par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation non autorisée. La seconde limitait à vingt mille le nombre des élèves des écoles ecclésiastiques, décidait qu'aucun externe ne pourrait y être admis avant l'âge de quatorze ans, et que tous les élèves, après un séjour de deux ans, seraient tenus de revêtir l'habit religieux. Les directeurs de ces écoles, nommés par les archevêques et les évêques, devaient être agréés par le roi. La même ordonnance créait enfin huit mille bourses de 150 francs à répartir entre tous les diocèses.

Cette mesure fut accueillie avec sympathie par la majorité du pays. Mais une fraction notable du parti religieux, et à sa tête l'épiscopat presque tout entier, poussa un cri d'indignation et de fureur, compara Charles X à Dioclétien, dénonça M<sup>sr</sup> Feutrier et les rares prélats qui le soutenaient comme des prêtres déshonorés. L'abbé de Lamennais exci-

tait ces colères et ces haines par les accents de son ardente éloquence. Les Jésuites donnaient aux ordonnances le caractère d'une catastrophe nationale. On vit dans les écoles qu'ils dirigeaient, maîtres et enfants jurer de défendre Dieu et la royauté. Les journaux royalistes, racontant ces scènes, disaient : « On cherche des martyrs ; en voilà. » Enfin, à ces manifestations si graves se joignit la résistance des évêques, qui répondirent aux ordonnances par un « non possumus », et refusèrent d'y adhérer.

Ce soulèvement eut un résultat bien inattendu. Il irrita Charles X. Très jaloux de son autorité, il n'admettait pas qu'elle pût être contestée. Appuyé par lui, le ministère continua vigoureusement son entreprise. Une protestation signée par l'archevêque de Paris arracha ces mots au duc d'Angoulême : « Si j'étais roi, il coucherait ce soir à Vincennes. » Le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, ayant écrit au ministre des affaires ecclésiastiques une lettre impertinente, fut consigné à la porte des Tuileries. Ces actes de fermeté, complétés par des ordres formels venus de Rome, coupèrent court à toutes les résistances. L'épiscopat se résigna. Les Jésuites, ne voulant pas s'astreindre au régime de l'Université, quittèrent la France. Les ordonnances furent exécutées. De l'aveu du pape Léon XII, elles ne compromettaient pas le spirituel.

Au total, cette affaire était un succès pour le cabinet. Mais elle avait ouvert à ses flancs des plaies vives et secrètes, créé contre lui des inimitiés irréconciliables et accru les difficultés. Il était parmi les royalistes des hommes qui ne devaient le lui pardonner jamais. Elle eut encore un autre résultat : c'est que le parti constitutionnel, ayant vu le roi céder facilement sur les ordonnances, se figura par la suite que si, sur d'autres points, il ne cédait pas, la faute en était à ses conseillers officiels, qui ne voulaient pas ou ne savaient pas lui montrer les exigences de l'opinion.

Après la discussion du budget de 1829, qui vit M. de la



Bourdonnaye se faire le défenseur de M. de Villèle, le ministère eut contre lui une opposition formée des amis de ce dernier et de l'extrême droite, résolue à le renverser, tandis qu'il n'avait derrière soi qu'une majorité divisée, trop capricieuse pour être constante à le soutenir. Cependant il possédait à cette heure une popularité réelle dans le pays. Dans les Chambres, les lois qu'il avait proposées étaient adoptées, celles dont il souhaitait le rejet repoussées; il avait demandé au crédit quatre-vingts millions, et la rente n'avait pas fléchi. Sa confiance dans l'avenir semblait donc justifiée. Ses amis pouvaient espérer que ce ministère libéral par position, modéré par caractère, soutenu par les libéraux et supporté par le roi, mènerait à bonne fin la tâche qu'il s'était proposée.

La session de 1828 fut close deux mois après la publication des ordonnances du 16 juin. Elle acquit à M. de Martignac, selon l'expression de M. Guizot, un juste renom de sincérité libérale, d'éloquence et de prudence parlementaire; elle le laissa chef du cabinet, qui fut lui-même dans une heureuse situation envers la France. Le roi, quoiqu'une partie du pays se défiât de ses actes et que certains journaux prétendissent que ses bienfaits cachaient des pièges, recueillait de nouveau certains symptômes de cette popularité que le ministère Villèle lui avait fait perdre. L'expédition de Morée, qui eut lieu à cette époque, ne contribua pas peu à ce résultat.

La bataille de Navarin, quoiqu'elle eût détruit pour longtemps la puissance navale de la Turquie, n'avait pas affranchi la Grèce. Une guerre était imminente entre la Porte, qui se refusait à abandonner le territoire des Hellènes, et la Russie, qui voulait défendre ses coreligionnaires. Ibrahim, fils de Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, occupait la Morée à la tête d'une armée de quinze mille hommes, et le traité intervenu le 6 juillet 1827 entre Paris, Londres et Saint-Petersbourg restait lettre morte, puisque le territoire

n'était pas évacué. L'Angleterre et la Russie se contestaient mutuellement le droit d'intervenir, chacune d'elles refusant de laisser l'influence de l'autre bénéficier d'une victoire. C'est dans ces circonstances que la France prit l'initiative d'une intervention armée.

Après avoir essayé par les voies diplomatiques d'entraver ce dessein, dont nos armes allaient retirer une grande gloire, l'Angleterre, voyant que le gouvernement français était résolu à agir, envoya sa flotte mettre le blocus devant Alexandrie, afin d'obliger Méhémet-Ali à rappeler son fils. Ce projet réussit, mais trop tard. Au moment où se signait une convention entre le prince égyptien et le commandant de la flotte britannique, une escadre française débarquait douze mille hommes en Morée, sous le commandement du général Maison. Au commencement d'octobre, l'armée égyptienne était contrainte de s'embarquer sur les navires de la France, qui la transportèrent à Smyrne, ainsi que les garnisons turques, chassées par l'épée des villes qu'elles occupaient. Cette campagne de courte durée délivra définitivement la Grèce, à qui deux brigades furent laissées pour assurer sa délivrance et son organisation.

Presque au même moment Charles X, à la demande de ses ministres, entreprenait un voyage dans l'est de la France. L'année précédente, il s'était rendu au camp de Saint-Omer. Cette fois, il se rendit au camp de Lunéville, traversant successivement Meaux, Châlons-sur-Marne, Verdun, Metz, Saverne, Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Lunéville, Nancy et Toul, d'où il rentra à Saint-Cloud en passant par Troyes. Dans cette ville, où il se trouvait avec le duc d'Angoulême et M. de Martignac, il se vit entouré des députés libéraux qu'il croyait être ses adversaires, et parmi eux de Benjamin Constant et de Casimir Périer, qu'il décora sur la proposition de son ministre. Du reste, ce voyage ne fut qu'une longue ovation dont la présence de plusieurs princes allemands venus à Strasbourg pour saluer le roi de France.

releva le caractère. Charles X était radieux et ému. « Ah! monsieur de Martignac, disait-il, quelle nation! que ne devons-nous pas faire pour elle! » Et M. de Martignac, en entendant ce langage, pouvait croire que le monarque était converti aux idées libérales. Il se trompait. Dans cet accueil inespéré, le roi voyait surtout un hommage au principe monarchique qu'il représentait, et non à la politique de son ministère. « Vous entendez, ajoutait-il; ces gens-là crient-ils: Vive la Charte! non, ils crient: Vive le roi! » M. de Martignac ne tarda pas à comprendre que le ressentiment de Charles X contre la Charte restait entier, et qu'en cherchant à lui faire aimer les doctrines constitutionnelles il avait provoqué un résultat contraire.

Le roi rentra à Paris, regrettant les réformes que son ministère lui avait précédemment arrachées, les jugeant inutiles et ne voulant pas comprendre qu'elles avaient contribué à l'enthousiasme avec lequel il venait d'être salué par le peuple et par l'armée. A Paris, M. de Martignac retrouva les intrigues plus ardentes qu'au moment de son départ. On était encore en pleine crise religieuse. Ce ne fut que quelques jours après qu'arrivèrent les ordres de Rome dont nous avons parlé plus haut, et qui la dénouèrent. Les journaux se livraient aux discussions les plus amères; des brochures les dépassaient en violence. Le parti libéral lui-même, au mépris de ses intérêts, continuait contre le cabinet cette funeste campagne d'exigences dont il se repentit trop tard. Il suspectait la sincérité de M. de Martignac, qu'il désignait comme « le berger chargé de garder le troupeau de M. de Villèle ». Il poussait si loin l'imprudence et l'injustice, que M. Royer-Collard disait à ceux de ses chefs dont il désapprouvait la conduite: « Gardez-vous de pousser le roi à bout; il serait capable de quelque folie. »

Autour de Charles X, les ennemis du ministère étaient plus que jamais tout-puissants, plus puissants que MM. Decazes, Lainé, Pasquier, dont l'influence s'exerçait en sens

contraire. Parmi les familiers du roi, on ne s'occupait que des moyens de renverser le cabinet et de le remplacer par un autre dont M. de Polignac eût été le chef. Ce personnage, alors ambassadeur à Londres, correspondait activement avec ses amis ; il s'était allié avec M. de la Bourdonnayé, pour qui le roi avait, depuis quelques mois, conçu un goût très vif. A eux deux, ils menaient la campagne antiministérielle, forts de l'appui de Charles X, dont l'attitude disait clairement qu'il serait heureux de les voir réussir. Au reste, dès ce moment, les conseils n'exerçaient d'influence sur lui qu'autant qu'ils émanaient des adversaires de M. de Martignac. Il se plaisait à lire les journaux de l'extrême droite, hostiles à ce dernier, surtout la *Gazette de France*, inspirée par M. de Villèle et de laquelle il disait, pour se justifier d'en faire la lecture : « C'est un ancien ami, une vieille habitude. » Il ne se choquait pas quand quelque journaliste exalté ou quelque général l'invitait à un coup d'État, il laissait dire devant lui que le ministère qu'il tolérait n'était qu'un expédient. Enfin, son mauvais vouloir se manifesta de nouveau quand ses ministres lui demandèrent quelques sacrifices de personnes qu'ils jugeaient indispensables, afin de mettre le personnel administratif en harmonie avec l'esprit qu'ils avaient apporté au gouvernement. Il ne consentit à signer une ordonnance qui remaniait le Conseil d'État et à nommer les candidats qui lui étaient présentés que lorsqu'on lui eut annoncé que la Chambre refuserait de voter le crédit pour cette grande compagnie si l'on n'en réformait l'organisation et le personnel.

Ces nominations, faites le 3 novembre, ne donnèrent pas satisfaction à l'opinion ; c'était trop ou trop peu ; trop pour la droite, trop peu pour la gauche. Les deux partis incriminèrent le cabinet. La cour se plaignait avec amertume des coups que recevaient ses créatures ; les libéraux s'écrièrent que la réaction marchait à grands pas. Vainement le « Moniteur » déclarait que la couronne ne voulait pas reprendre

ce qu'elle avait donné. On lui répondait que les ministres cherchaient à désarmer la révolution, mais qu'elle les écraserait s'ils n'allaient résolument à elle.

Nous n'insistons sur ces détails que parce que, d'une part, ils révèlent les symptômes de la politique qui allait prévaloir, à six mois de là, et provoquer la chute du trône des Bourbons, et que, d'autre part, ils montrent les difficultés que M. de Martignac et ses collègues avaient à combattre. Elles ne les empêchaient pas, au surplus, de poursuivre leur tâche, de gérer les affaires du pays avec sagesse, d'opérer dans l'administration d'importantes réformes, d'étudier les changements à introduire dans le régime commercial de la France, les améliorations des routes et des canaux, le perfectionnement du système colonial, de développer l'instruction publique, d'accélérer les armements et de reconstituer la marine nationale. Le succès de l'expédition de Morée avait fait le gouvernement du roi arbitre souverain de la question d'Orient. Il en profitait, non pour prendre parti dans la guerre qui venait d'éclater entre les Turcs et les Russes, mais pour jeter les bases de l'indépendance politique de la Grèce, dans les conférences de Londres. Mieux avisé qu'en 1823, lors des événements d'Espagne, il évitait d'intervenir en Portugal, où le régent, don Miguel, venait d'usurper le trône, et se contentait de rappeler son ambassadeur. Un rigoureux blocus était mis devant Alger, dont le dey manquait à ses engagements. Enfin, conformément aux promesses royales, le corps d'occupation d'Espagne était rappelé, et l'indemnité qui nous était due par le gouvernement de Madrid, fixée à quatre-vingts millions.

Le ministère eut à pourvoir à d'autres nécessités. L'abondance des produits fabriqués dépassait, cette année, les besoins de la consommation et laissait régner sur l'industrie un malaise extrême; les pays vignobles se plaignaient du système d'impôt et des tarifs étrangers; la récolte des grains avait souffert des intempéries de la saison; on était menacé

d'une disette; sur tous les marchés le prix des blés s'éleva. Le ministère sut parer à tous les besoins.

Une autre question le préoccupait. C'était la préparation de deux lois relatives à l'administration communale et à l'organisation des conseils généraux destinés à rétablir les franchises locales, supprimées par la Terreur et l'Empire, et à émanciper les municipalités et les départements sans altérer le pouvoir protecteur et modérateur qui appartenait à la couronne. Une commission spéciale travaillait à donner le système électif pour base aux dispositions de la législation nouvelle. Après avoir fait accepter par le roi ce grand progrès, M. de Martignac songeait à le faire adopter par les Chambres. Le 7 décembre, une ordonnance royale fixa au 27 janvier suivant l'ouverture de la session. Il y eut, à l'approche de ce moment, des tentatives d'étroite union entre le ministère et le centre gauche, afin d'assurer le succès d'une fusion constitutionnelle. Le ministère se montra même disposé à s'adjoindre M. Casimir Périer, et le roi ne se montra pas contraire à cette combinaison.

Malheureusement, le 2 janvier, M. de la Ferronnays, ministre des affaires étrangères, fut frappé de paralysie. Il fallut lui chercher un successeur. Le roi écarta successivement Chateaubriand, M. de Rayneval, M. Pasquier et le duc de Mortemart, que lui présentaient ses ministres. C'est le duc de Polignac qu'il voulait, et comme le cabinet le refusait, on ajourna le conflit que laissait prévoir cette double résistance, en accordant un congé de trois mois à M. de la Ferronnays et en confiant par intérim son portefeuille à M. Portalis.

Charles X croyait-il aux talents de M. de Polignac? Faisait-il fond sur sa capacité ou son énergie? Questions auxquelles il est difficile de répondre. Ce qui est certain, c'est qu'il comptait, depuis longtemps, sur celui qu'il appelait « son cher Jules » pour trancher le différend qui s'était élevé entre le pouvoir monarchique et le pouvoir représentatif.

Quoi qu'il en soit, le duc de Polignac quitta Londres, sur la demande du prince, vint à Paris, et, quoique le ministère le pressât de repartir, il y resta plusieurs jours, du consentement du roi, y travaillant mystérieusement à réunir les éléments d'un cabinet nouveau. MM. de Martignac et Portalis, ayant eu connaissance de ces intrigues, y coupèrent court, en exigeant le départ immédiat de l'ambassadeur et en menaçant le roi de leur démission, s'il n'était pas fait droit à leur légitime exigence. Le duc de Polignac reçut l'ordre de s'éloigner et obéit. Mais il savait que son absence serait de courte durée, la résolution du roi de le mettre au pouvoir étant irrévocable. Avant de partir, il assista à l'ouverture de la session de 1829.

Le discours de la couronne fut accueilli favorablement : « L'expérience, y était-il dit, a dissipé le prestige des théories insensées ; la France sait bien sur quelle base son bonheur repose, et ceux qui le chercheraient ailleurs que dans l'union sincère de l'autorité royale et des libertés que la Charte a consacrées seraient hautement désavoués par elle. » Ces quelques lignes contenaient tout un beau programme, digne de M. de Martignac et des hommes associés à sa politique. Elles imposaient aux libéraux le devoir de soutenir le ministère afin de le rendre fort contre la droite et de l'imposer au roi qui ne songeait qu'aux moyens de s'en débarrasser. Ce devoir, les libéraux le méconnurent ; ils marchandèrent leur concours au cabinet au moment même où la droite s'abstenait de voter l'adresse, ayant été avertie secrètement que le discours de la couronne n'exprimait point la pensée personnelle du roi. Cette adresse réunit néanmoins deux cent treize voix. Mais ce fut le dernier succès de M. de Martignac et du parti modéré.

Le 9 février, M. de Martignac apporta à la Chambre des députés les deux projets de loi dont il a été question plus haut, relatifs l'un à l'administration départementale, l'autre à l'administration communale, et donna lecture de l'exposé

des motifs qui les précédait. Le roi n'avait accepté ces grandes mesures qu'avec répugnance. Le système électif, qui en formait la base, et mettait à la tête du département et de la commune des conseils librement choisis par les notables, lui apparaissait comme une monstruosité. Il ne souhaitait donc pas le succès de cette législation si contraire à ses idées; il en espérait au contraire le rejet, et toute sa conduite révélait cette espérance et le désir de la voir se réaliser.

Le succès personnel de M. de Martignac, dans cette séance du 9 février où il commenta les lois nouvelles, fut considérable. Malheureusement, la droite était résolue à rejeter les lois. Elle manifesta d'abord son sentiment en refusant de commencer la discussion par la loi municipale, pour laquelle le ministère demandait la priorité. Elle voulut commencer par la loi départementale, et le centre gauche, se passionnant un peu mesquinement pour une question secondaire, appuya cette prétention. Ce fut un premier échec pour les ministres.

En même temps, dans les deux commissions parlementaires chargées de procéder à l'examen des projets, se formulaient au milieu d'intrigues des objections, des amendements qui tendaient à substituer aux dispositions émanées de l'initiative ministérielle, des dispositions contraires. Le ministère eut peut-être accordé quelques-unes de ces modifications; mais maintenant le roi n'en voulait aucune, comme s'il eût craint qu'elles aidassent au succès définitif des projets. Pour les faire repousser, il avait lancé secrètement à travers la droite plusieurs de ses familiers.

La discussion sur la loi départementale à peine ouverte, un amendement qui en dénaturait le caractère et l'esprit fut déposé par la commission elle-même, et, après un long débat, voté par une majorité fournie de la droite, du centre gauche et de la gauche. Les ministres quittèrent aussitôt la séance et se rendirent aux Tuileries, où ils apprirent à Charles X ce qui venait de se passer. « Il n'y a pas moyen



de traiter avec ces gens-là, s'écria le roi; vous voyez comme ils reçoivent nos bienfaits. Il est temps de nous arrêter. Allez leur annoncer que je retire les lois. » Une ordonnance fut rédigée en hâte, et, quelques minutes plus tard, M. de Martignac en donnait lecture aux députés. Les projets auxquels il avait si longtemps travaillé et qui contenaient en germe la plus utile réforme étaient anéantis.

Cet incident se passait le 8 avril; dès le lendemain, la gauche regrettait l'imprudence avec laquelle elle avait servi de complice au parti de la cour et favorisé la politique de Charles X, politique à deux faces, en cette circonstance. Mais il était trop tard pour réparer une si lourde faute. Dans le pays, on crut à une crise ministérielle. Elle ne se produisit pas. Le cabinet formé secrètement avec MM. de Polignac et de la Bourdonnaye ne devait être connu qu'après le vote du budget, quand, pour un temps au moins, le concours de la Chambre lui serait inutile. M. de Martignac et ses amis eurent le tort de subir cette situation. Leur maintien au pouvoir ne trompait personne; ils étaient à la discrétion du roi et ne pouvaient plus avoir qu'une existence inutile et précaire.

Cependant, comme pour encourager leurs illusions, c'est justement cet instant que choisit Charles X pour les obliger à remplacer aux affaires étrangères le comte de la Ferronnays, qui, à l'expiration de son congé, ne souhaitait plus qu'une promptre retraite, exigée par sa santé. M. Portalis conserva définitivement ce portefeuille, le roi n'ayant voulu le confier ni à Chateaubriand, ni à M. Pasquier. Un député peu connu, M. Bourdeau, devint ministre de la justice en remplacement de M. Portalis. C'étaient là des combinaisons sans grandeur. Elles démontraient qu'aux yeux du roi les jours du ministère étaient comptés et qu'il ne voulait pas le fortifier en y faisant entrer des hommes de grande valeur, dans la crainte de lui donner trop d'autorité pour le jour où il exigerait sa démission.

## III

LE RENVERSEMENT DU MINISTÈRE DÉCIDÉ — ATTAQUES CONTRE LUI — LE DISCOURS DU MARQUIS DE VILLEFRANCHE A LA CHAMBRE DES PAIRS — RETRAITE DES MINISTRES — INGRATITUDE DU ROI ENVERS EUX — FORMATION DU CABINET POLIGNAC — PROTESTATIONS QU'IL SOULÈVE — DISSENTIMENTS DANS LE MINISTÈRE — SESSION DE 1830 — PROVOCATION DU DISCOURS DE LA COURONNE — L'ADRESSE DES 221 — AJOURNEMENT DE LA SESSION AU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE — RETRAITE DE MM. DE COURVOISIER ET DE CHABROL — DISSOLUTION DE LA CHAMBRE.

M. de Martignac, à tort ou à raison, n'avait pas voulu répondre aux procédés dont il était victime par une démission qui eût livré sur-le-champ le gouvernement à l'extrême droite, et, par voie de conséquences, la France à la révolution. Mais il n'osait plus former des plans pour l'avenir de son entreprise ; jusqu'à nouvel ordre, son œuvre ne pouvait plus être qu'une œuvre de préservation et de défense sociale. Ses collègues et lui restèrent au pouvoir, attendant beaucoup du temps, des circonstances, du repentir des partis, sans comprendre encore que le roi n'attendait plus que le vote des lois de finances et la fin de la session pour rappeler M. de Polignac à Paris et lui confier le gouvernement. Charles X les retint et les conserva en les trompant. Il les avait déjà sacrifiés qu'il leur parlait encore comme à des hommes dont on apprécie le talent et le mérite et auxquels on a pour longtemps accordé sa confiance.

Les membres des deux Chambres qui siégeaient à l'extrême droite, tenus plus exactement au courant des intentions du roi, ne se firent pas faute d'attaquer le cabinet avec une violence nouvelle. Dans la presse ultra-royaliste, on réclamait impérieusement sa démission. La discussion des lois de finances, par laquelle le Parlement reprit ses travaux interrompus pendant quelques jours, fut caractérisée

par des discours hostiles. Le règlement définitif du budget de 1827, les crédits supplémentaires pour 1828 et enfin le budget de 1830 fournirent aux adversaires du cabinet l'occasion de se livrer contre lui aux attaques les plus exagérées. Le 2 juin, le ministère, accusé de mauvaise foi, d'irrésolution, de faiblesse, accusé par la droite d'avoir abandonné le roi, par la gauche d'avoir trahi les espérances du pays et sacrifié aux terreurs de l'aristocratie la cause des libertés publiques, dut se défendre avec énergie. M. de Martignac prit la parole et, dans un discours admirable, véritable testament politique, traça le tableau de son administration, des réformes, des lois, des actes, par lesquels il avait essayé de donner satisfaction aux vœux du pays. Après lui, tous les ministres parurent à la tribune pour justifier leur conduite. Mais les partis semblaient résolus à se montrer injustes et ingrats. On entendit des députés exprimer l'avis de refuser au gouvernement le vote du budget.

Dans la Chambre des pairs, des incidents analogues se produisirent. Le 27 juillet, un des membres de cette haute assemblée, le marquis de Villefranche, se fit le champion de toutes les haines antiministérielles : il rappela pour les critiquer les ordonnances du 16 juin ; il railla les théories constitutionnelles, le système légal, dénonçant ce qu'il appelait la violation de la Charte. M. de Martignac dut plaider sa cause devant les pairs, comme il l'avait fait devant les députés. « On nous menace des arrêts de l'histoire, s'écria-t-il : j'ignore si l'histoire gardera le souvenir de notre passage rapide au travers des affaires embarrasées de notre pays : si elle s'en occupe et si elle porte de nous un jugement impartial, elle dira que nous avons été appelé à la direction du gouvernement dans les circonstances les plus critiques, que nous avons rencontré partout sur nos pas des difficultés et des obstacles, que nous avons eu à soutenir une lutte constante contre les passions et les

partis contraires ; elle dira sans doute que nos forces n'étaient pas en proportion avec les travaux qui nous étaient imposés ; mais elle dira sûrement que le roi ne pouvait avoir de sujets plus fidèles, ni le pays de citoyens plus dévoués. »

Presque au même moment le prince de Polignac, quittant son poste de Londres, arrivait secrètement en France, et, après avoir été reçu par Charles X à Saint-Cloud, allait attendre ses ordres à son château de Millemont, près de Rambouillet, à deux heures à peine de la résidence royale. La conspiration ourdie par le roi contre ses ministres touchait à son dénouement. La session fut close le 30 juillet. Dès le lendemain, M. de Polignac se mettait en campagne pour réunir les membres du cabinet qu'il devait diriger. Il s'était assuré déjà le concours de M. de la Bourdonnaye. Il apportait si peu de logique dans ses démarches qu'il osa offrir un portefeuille au duc Decazes. Celui-ci répondit par un refus. Le prince de Polignac se rejeta alors sur MM. de Chantelauze et de Montbel, députés de l'extrême droite. Charles X leur adjoignit M. de Chabrol et le général de Bourmont. Jusqu'à ce moment, le secret avait été rigoureusement gardé ; il éclata tout à coup, quand l'accord étant à peu près établi entre le roi et ses nouveaux conseillers, aucun d'eux n'eut plus intérêt à se taire.

M. de Martignac et ses collègues refusèrent d'abord d'ajouter foi à ces rumeurs confuses. Puis, il fallut se rendre à l'évidence. Les ministres allèrent alors isolément auprès du roi pour lui représenter le péril de la politique où il allait s'engager. Charles X les écouta à peine. Il ne prêta quelque attention qu'aux paroles du comte Roy, qu'il espérait retenir à son service ; le comte lui répondit qu'il n'y resterait que si M. de Martignac restait aussi : « Mais mon ministère est fait, M. de la Bourdonnaye prend l'Intérieur. Mon parti est arrêté ; vous vous trompez ; vous voyez mal la chose. » Le lendemain, tous les ministres lui appor-

tèrent leur démission. Il se sépara d'eux sans leur exprimer aucune reconnaissance.

Ainsi tomba le ministère Martignac. Il succombait sous les intrigues des hommes de l'extrême droite, sous les exigences des libéraux, affaibli par l'attitude du roi, qui, au lieu de le soutenir, s'était plu à le discréditer. Ses intentions, son talent, sa conduite ont mérité la bienveillance de l'histoire. Sa chute fut un acte de folie de la part de ceux qui la provoquèrent ; elle hâta le renversement des Bourbons, que seul il était en état de sauver. La sympathie de la postérité ne lui a pas fait défaut. Les hommes d'État qui le composaient quittèrent le pouvoir sans amertume, sinon sans tristesse, convaincus qu'ils emportaient avec eux le salut de la monarchie.

Le 8 août, le « Moniteur » publiait la liste des nouveaux ministres. Le prince de Polignac, l'ancien compagnon d'exil du comte d'Artois, compromis dans la fameuse conspiration de Georges, membre de la Chambre des pairs, connu pour appartenir au groupe le plus ardent des ultraroyalistes, eut les affaires étrangères. Le comte de la Bourdonnaye, le fougueux champion de 1814, le redoutable adversaire des ministres qui s'étaient succédé depuis quatorze ans et qu'il trouvait trop modérés, devint ministre de l'Intérieur. Le portefeuille de la Guerre échut au général de Bourmont, sur le nom de qui pesait le souvenir des circonstances dans lesquelles, trois jours avant la bataille de Waterloo, il avait abandonné, pour se rallier à Louis XVIII, un commandement qu'il tenait de l'empereur, et qui, à cause de ces faits, était impopulaire dans l'armée. Ce furent là les personnalités dirigeantes du nouveau ministère. Un député issu du centre gauche, M. de Courvoisier, M. de Chabrol, qui avait déjà été ministre et qu'on savait résolu, comme lui, à ne s'associer à aucune mesure contre le régime légal, eurent, le premier, la Justice, le second, les Finances, qu'il n'accepta d'ailleurs que sur les supplications du roi, pres-

que un ordre. M. de Montbel, député peu connu, devint ministre de l'instruction publique. Enfin le jeune amiral de Rigny, neveu du baron Louis, auquel on avait offert le portefeuille de la marine, ayant refusé, sur le conseil de son oncle, de s'engager dans la partie que le roi paraissait résolu à jouer, le baron d'Haussez, préfet de la Gironde, fut mandé à Paris et placé à la tête de cette grande administration. Le roi décida qu'il n'y aurait pas de président du Conseil. C'était l'unique moyen d'éviter un conflit entre MM. de Polignac et de la Bourdonnaye, chacun d'eux se croyant mieux en état que l'autre de diriger le ministère.

Tels étaient les hommes que Charles X appelait au pouvoir. La France ignorait jusqu'au nom de certains d'entre eux; le passé et les doctrines de ceux qu'elle connaissait lui inspiraient une invincible horreur. Leur avènement fut considéré comme un malheur public par les amis dévoués et sincères de la dynastie. Une explosion de reproches et d'accusations, basée sur leurs antécédents, eut des échos d'un bout de la France à l'autre. Les accents âpres, incisifs, éloquentes, du « Journal des Débats » traduisirent ces sentiments dans deux articles qui eurent un immense retentissement : « Coblenz ! Waterloo ! 1815 ! s'écriait l'organe de Chateaubriand, voilà les trois principes de ce ministère. Pressez-le ! Tordez-le ! Il ne dégoutte qu'humiliations, malheurs et dangers. » M. Royer-Collard s'écria : « Charles X est donc toujours le comte d'Artois ! » La duchesse d'Angoulême, elle-même, fit entendre cette parole prophétique : « Ceci est une entreprise, et je ne les aime pas : elles ne nous ont jamais porté bonheur. » Chateaubriand, ambassadeur de France à Rome, donna sa démission, et nulle instance ne put le décider à la retirer. Le préfet de police, des membres du Conseil d'État, d'autres fonctionnaires, suivirent cet exemple.

C'est sous ces tristes auspices que le ministère Polignac

prit possession du pouvoir. Les hommes les plus modérés des centres, M. Royer-Collard en tête, passèrent à l'opposition. Ceux qui, sous le cabinet précédent, s'étaient rapprochés du gouvernement, Casimir Périer notamment, s'en éloignèrent déçus et irrités. A dater de ce jour, les périls éclatèrent, pressés et menaçants; ils naissaient de la légitime exaspération des partis, des revendications de la presse, de l'action surexcitée des sociétés secrètes. Sur le nom détesté de M. de Polignac, s'engagea contre la monarchie une guerre furieuse et sans merci. Elle ne permettait pas d'espérer que le cabinet trouverait dans la Chambre une majorité pour gouverner avec elle. Mais c'était le moindre souci de M. de Polignac. Il songeait déjà, il n'avait jamais cessé de songer au coup d'État, encore qu'il résistât à M. de la Bourdonnaye, qui le voulait immédiat. « Une majorité, disait-il étourdiment, je n'en veux pas; je ne saurais qu'en faire! »

Au commencement de 1830, des incendies que leur nombre et les circonstances dans lesquelles ils se produisirent, ne pouvaient faire attribuer qu'à une malveillance calculée, éclatèrent en Normandie. En quelques semaines, on en compta jusqu'à cent soixante-dix-huit dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Des mains inconnues lançaient des fusées sur les chaumes des habitations, dans les granges, sur les meules de paille, éparses dans les champs. La justice ne put découvrir les criminels, ni mettre un empêchement aux crimes. L'impopularité du cabinet était telle que la sincérité de ses efforts pour arrêter le fléau ne rencontra que des incrédules. L'opinion l'accusa de l'avoir propagé lui-même, afin de justifier par avance les mesures de réaction dont on lui attribuait le dessein.

Cette situation ne tarda pas à s'aggraver par suite des dissentiments qui régnaient dans le Conseil. A peine au pouvoir, M. de la Bourdonnaye et M. de Polignac s'étaient

divisés sur tous les points graves de la politique. M. de Polignac croyait à l'influence du clergé; M. de la Bourdonnaye prétendait ne croire qu'à l'influence des gendarmes. Il voulait des mesures énergiques, rapides, violentes. Son collègue estimait qu'il y fallait du temps et de la prudence. Ils tendaient au même but, mais ils différaient sur les moyens à employer pour l'atteindre. Ils souhaitaient l'un et l'autre la présidence du Conseil, et, en l'attendant, ils se disputaient l'influence sur leurs collègues. M. de la Bourdonnaye se plaignait d'être entouré « d'imbéciles qui ne savaient pas prendre un parti ». M. de Polignac avouait au roi que le ministre de l'intérieur était insociable. Charles X dut choisir entre l'un et l'autre. Il n'avait fait entrer M. de la Bourdonnaye dans le ministère que pour « essayer ces gens qui se plaignent toujours ». Il décida donc que l'autorité de M. de Polignac devait prévaloir et annonça son dessein de le nommer président du Conseil. Ce fut le signal de la retraite de M. de la Bourdonnaye. Il abandonna le ministère en déclarant que « lorsqu'il jouait sa tête, il aimait à tenir les cartes ». Il les avait tenues trois mois et s'en fit dédommager en réclamant la pairie et une pension de douze mille francs. Charles X lui accorda l'une et l'autre. M. de Montbel, ministre de l'instruction publique et des cultes, le remplaça au ministère de l'intérieur et eut lui-même pour successeur M. de Guernon-Ranville, procureur général à Lyon.

Les Chambres se réunirent le 2 mars 1830. On attendait le ministère à cette épreuve décisive. Le discours du roi devait exposer en effet la conduite que M. de Polignac comptait tenir et dont il n'avait pas fait connaître encore le programme officiel. Le président du Conseil mit dans la bouche du prince le langage le moins politique et le plus imprudent. « Si de coupables manœuvres, était-il dit dans cette harangue, suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les



surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi. » C'était dire que toute attaque contre la politique ministérielle, qui n'était autre que celle de la cour, aurait pour résultat d'engager davantage le gouvernement dans des mesures de réaction.

A ce discours, la Chambre des députés riposta de deux manières, également éclatantes et fermes : d'abord en accordant ses suffrages pour la présidence à M. Royer-Collard, dont on connaissait les sentiments hostiles au ministère; ensuite en posant résolument la prérogative parlementaire en face de la prérogative royale et en refusant son concours au ministère. Voici le passage le plus saillant de sa déclaration :

« Une défiance injuste des sentiments et de la raison de la France est aujourd'hui la pensée fondamentale de l'administration; votre peuple s'en afflige parce qu'elle est injurieuse pour lui; il s'en inquiète parce qu'elle est menaçante pour ses libertés. Cette défiance ne saurait approcher de votre noble cœur. Non, Sire, la France ne veut pas plus de l'anarchie, que vous ne voulez du despotisme; elle est digne que vous ayez foi dans sa loyauté comme elle a foi dans vos promesses. Entre ceux qui méconnaissent une nation si calme, si fidèle, et nous, qui, avec une conviction profonde venons déposer dans votre sein les douleurs de tout un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son roi, que Votre Majesté prononce! »

Après un long débat, auquel prirent part plusieurs ministres, ainsi que les membres les plus influents de la Chambre, cette adresse, qui refusait au gouvernement le concours des députés, fut votée par 221 voix contre 181. Le ministère était vaincu, et la prérogative parlementaire l'emportait sur la prérogative royale. Le devoir légal du ministère lui ordonnait de se retirer. Mais il n'en eut pas le

pensée. A ses yeux comme aux yeux du roi, le langage de la Chambre des députés constituait non le libre exercice des droits du Parlement, mais comme une violation du droit réservé à la couronne de choisir les ministres, et comme un outrage à la majesté royale. Dans le conseil qui suivit ce vote, le roi exprima l'avis que la Chambre avait manqué à ses obligations, et qu'il y avait lieu de la dissoudre. A l'exception de M. de Guernon-Ranville, qui voulait qu'on tentât la session avec elle, en fermant les yeux sur les termes de l'adresse et en présentant les lois indispensables, tous les ministres furent de l'avis du roi ou s'abstinrent de le contredire.

Le 18 mars, Charles X, entouré de ses ministres, des grands dignitaires et d'un cortège brillant et nombreux, reçut aux Tuileries la commission chargée de lui présenter l'adresse. M. Royer-Collard en donna lecture. Le roi écouta froidement, puis il dit : « J'avais le droit de compter sur le concours des deux Chambres pour accomplir le bien que je méditais. Mon cœur s'afflige de voir les députés des départements déclarer que de leur part ce concours n'existe pas. Messieurs, j'ai annoncé mes résolutions dans mon discours d'ouverture de la session. Ces résolutions sont immuables. L'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter. Mes ministres vous feront connaître mes intentions. »

Ce discours s'acheva dans un silence glacial. « La Chambre est condamnée, » dit M. Royer-Collard à ses collègues, en descendant l'escalier des Tuileries. Le lendemain, une ordonnance ajournait la session au 1<sup>er</sup> septembre. Cet ajournement équivalait à une dissolution, et ne la précédait que de quelques semaines. Personne ne s'y trompa. Selon le mot du président, il n'y avait plus de Chambre. Charles X prenait parti pour ses ministres contre le pays. Par cette imprudente provocation, il attirait sur lui-même l'impopularité sous laquelle ils étaient condamnés à périr.

En s'engageant dans cette voie, les ministres étaient rem-

plus de crainte, à l'exception du prince de Polignac, qui conservait, au milieu de l'appréhension générale, une imperturbable quiétude, ne tenant compte ni de la violente émotion qui peu à peu s'emparait de la France, ni de l'accueil triomphal qu'on faisait dans leurs départements aux deux cent vingt et un votants de l'adresse, ni des banquets qu'on leur offrait à Paris, ni de l'attitude de la presse, ni de rien de ce qui constituait un formidable mouvement de l'opinion publique. Ces funestes symptômes, précurseurs d'une révolution, n'ébranlaient pas plus sa confiance que ne le faisaient les avertissements qui lui arrivaient de toutes parts.

La Chambre prorogée, les ministres s'occupèrent, sous la présidence du roi, d'arrêter la conduite qu'ils devaient tenir. M. d'Haussez, ministre de la marine, et M. de Guernon-Ranville, ministre de l'instruction publique, étaient hostiles au projet de dissolution. Le premier pensait qu'il n'était pas impossible de former une majorité dans la Chambre des députés. Pour former cette majorité, il suffisait de déplacer vingt-cinq voix, et ce déplacement, d'après lui, n'était qu'une affaire de places et d'argent. Cette proposition fut repoussée par le roi comme immorale. M. d'Haussez n'insista pas, et se rallia au parti de la dissolution, en demandant la formation d'un camp sous Paris et la révocation des fonctionnaires dont le dévouement était douteux. M. de Guernon-Ranville se laissa gagner à son tour par la conviction de la majorité de ses collègues et la dissolution fut résolue sans que M. de Polignac indiquât quelle conduite il comptait tenir si la nouvelle Chambre était hostile. Il se contenta d'objecter que l'article 14 de la Charte, par les pouvoirs extraordinaires qu'il conférait au roi, fournissait la solution que les circonstances exigeraient. Il ne dissimulait plus sa résolution de se tirer d'affaire par un coup d'État.

Ce fut le signal de la retraite de MM. de Courvoisier et de Chabrol. Ils avaient toujours déclaré qu'ils n'iraient pas

jusqu'à la violation de la Charte. C'est à ce résultat cependant que les conduisit la politique de M. de Polignac; ils donnèrent leur démission pour ne pas le suivre. Le roi fit alors appel à M. de Chantelauze, premier président de la Cour de Grenoble, qui ne consentit à devenir ministre de la justice qu'après avoir longtemps résisté aux obsessions de la famille royale; puis M. de Peyronnet, que Charles X fit ministre de l'intérieur, en disant : « C'est l'homme qui peut le mieux réussir dans les élections; il donnera un coup de fouet à l'opinion. » M. de Peyronnet, ancien collègue de M. de Villèle, était encore plus impopulaire que lui, surtout depuis qu'on savait ce dernier contraire à la politique ministérielle. Quand on vit M. de Polignac s'associer un tel collaborateur, il n'y eut plus de doute sur ses intentions. Cette nomination mit le comble à l'animosité des partis. Quant au roi, tout fier de son choix, il disait : « Ce qui a toujours manqué, c'est l'audace d'élever son drapeau; eh bien, le nom seul de M. de Peyronnet est un drapeau que j'élève. » M. de Montbel, ayant quitté l'intérieur, passa aux finances en remplacement de M. de Chabrol. On créa enfin un ministère des travaux publics, à la tête duquel on plaça le baron Capelle, préfet de Versailles.

C'est ainsi que le cabinet fut définitivement constitué le 20 mai, en vue de l'œuvre impolitique conçue par Charles X et par M. de Polignac. Trois jours avant la nomination des nouveaux ministres, l'organe officiel avait publié une ordonnance royale prononçant la dissolution de la Chambre et convoquant les collèges électoraux : ceux d'arrondissement pour le 23 juin, ceux des départements pour le 3 juillet. Les Chambres étaient convoquées pour le 3 août suivant. Lorsque ces désastreuses mesures furent rendues publiques, le général de Bourmont était en route pour Alger, à la tête d'une armée que le roi de France envoyait contre le dey pour venger l'offense faite par ce souverain au drapeau national. Avant de montrer les funestes consé-

quences des résolutions du cabinet Polignac, nous devons nous arrêter à cette expédition, dont nous avons négligé de raconter les origines et les causes, afin d'en retracer d'une haleine et sans interruption le glorieux récit, ainsi qu'il convient de le faire pour le plus mémorable épisode du gouvernement de la Restauration.

## IV

PRÉLIMINAIRES DE L'EXPÉDITION D'ALGER — ALGER DANS LE PASSÉ — LA PIRATERIE — TENTATIVES DE RÉPRESSION — LONGUES DIFFICULTÉS ENTRE LES DEYS ET LA FRANCE — INSOLENCE ET MAUVAISE FOI D'HUSSEIN-DEY — GRAVE INSULTE AU CONSUL DE FRANCE EN AVRIL 1827 — LE BLOCUS — TENTATIVE SUPRÊME DE L'AMIRAL DE LA BRETONNIÈRE — INJURE AU PAVILLON FRANÇAIS.

Dans les premiers jours du mois d'août 1829, au moment où le roi Charles X appelait au pouvoir le prince de Polignac, la question d'Alger, après avoir préoccupé pendant plusieurs années le gouvernement et les Chambres, était posée devant l'opinion ; une expédition militaire devenait inévitable. Il ne s'agissait pas seulement d'obtenir réparation d'une injure grave faite au drapeau français ; il fallait encore mettre un terme aux actes de piraterie qui désolaient périodiquement l'Europe, depuis qu'au seizième siècle les Turcs étaient devenus les maîtres sur ce point de la côte africaine.

A cette époque, deux aventuriers musulmans, les frères Barberousse, s'étaient emparés d'Alger, y avaient établi leur domination sur les Arabes. Après en avoir chassé les Espagnols, ils y fondaient bientôt un empire qu'ils eurent l'habileté de placer sous la suzeraineté de la Porte, et qu'ils léguèrent à leurs héritiers, l'ayant gouverné successivement l'un sous le nom de Baba-Aroudj, l'autre sous le nom de Khaïr-el-Dinn. Rien de plus dramatique que ces débuts des deys d'Alger. Le règne des deux premiers se résume en aventures sanglantes et en meurtres quotidiens. Ils furent les véritables fondateurs de ce nid de corsaires qui allait rester debout pendant plus de trois cents ans, ainsi qu'une menace permanente de la barbarie contre la civilisation chrétienne.

Après eux, était venue une longue suite de deys, pirates

à leur exemple, sortis pour la plupart de la terrible milice des janissaires de Constantinople, et dont l'insatiable ambition, après avoir trouvé son prix dans une élévation de hasard due à un crime, trouvait presque toujours son châtiement dans une mort violente par laquelle ils pouvaient apprendre, au déclin de leur vie, que celui qui a tué par l'épée périra par l'épée. Pendant trois siècles, toute fin de règne à Alger fut le fruit d'un assassinat. Le père Gomelin, membre d'un ordre de Rédemptoristes, en fournit une saisissante preuve dans la relation d'un des voyages qu'il fit à Alger, en exerçant son héroïque ministère. Il raconte qu'en 1720, sur six deys qui avaient gouverné la régence depuis le commencement du siècle, quatre avaient été empoisonnés, étranglés ou poignardés; le cinquième n'avait sauvé sa vie qu'en abdiquant; le sixième seul était mort de sa bonne mort, fait assurément extraordinaire aux yeux de ses sujets, puisqu'après son trépas, ils le vénéraient comme un saint, en souvenir de la protection qui l'avait préservé d'une fin analogue à celle de ses prédécesseurs.

Il est aisé de deviner qu'un gouvernement ainsi constitué devait être pour l'Europe un sujet d'inquiétude et d'effroi. De ce port d'Alger, véritable repaire de bandits, partaient ces corsaires qui, armés en guerre, tenaient la Méditerranée, y donnaient la chasse aux chrétiens, poussaient l'audace jusqu'à débarquer tout à coup sur les côtes d'Espagne ou d'Italie, pénétrant à trois ou quatre lieues dans les terres, y opérant, parmi les populations, des razzias de jeunes filles qu'ils allaient vendre aux harems de Constantinople, d'enfants et d'hommes qu'ils envoyaient en esclavage à Alger.

Notre littérature s'est inspirée souvent du souvenir des exploits des Barbaresques, comme on les appelait. Il suffit d'ouvrir les recueils de contes de la renaissance pour constater l'influence que la terreur des pirates algériens exerçait sur les mœurs des populations méridionales de l'Europe. Qui n'a lu ces touchants récits où l'on voit de beaux

romans d'amour brusquement interrompus par l'arrivée des corsaires, les amantes éplorées envoyées dans quelque séraïl et retrouvées plus tard, après d'étourdissantes aventures, par ceux aux mains desquels elles avaient été ravies? Ces contes, variés à l'infini et images fidèles du temps, n'ont rien d'exagéré. C'est par milliers que l'on comptait les malheureux arrachés à leur foyer et entraînés en captivité ainsi qu'un vil bétail.

Ce fut notamment le sort de l'immortel auteur de « Don Quichotte », qui resta pendant cinq ans en esclavage à Alger et ne dut sa délivrance qu'à ces religieux dont nous parlions tout à l'heure, qui sous le nom de pères de la Miséricorde, pères de la Rédemption, pères de la Merci, consacraient leurs ressources, leur intelligence, leur vie même au rachat des chrétiens. Ce fut aussi le sort de notre poète comique Regnard.

Tels étaient les exploits des pirates d'Alger, contre lesquels les princes de la chrétienté demeuraient impuissants. Ils les troublaient à ce point que lorsqu'en 1571 François d'Alençon, quatrième fils de Catherine de Médicis, songeait à se rendre en Angleterre, afin de demander la main d'Élisabeth, son frère Charles IX s'efforçait de le détourner de ce voyage, en lui faisant observer qu'il s'exposerait à se faire enlever par les Barbaresques qui s'étaient déjà montrés dans la Manche et exigeraient une lourde rançon pour prix de sa liberté.

La répression que méritaient de si grands méfaits se fit longtemps attendre. Charles-Quint l'essaya le premier, sans y réussir. Louis XIV fut plus heureux ; mais ce n'est qu'après avoir fait bombarder Alger à trois reprises, par Tourville, Duquesne et le maréchal d'Estrées, qu'il obtint du dey la promesse de respecter désormais les bâtiments et les sujets français, — promesse qui fut tenue jusqu'à la Révolution, oubliée ensuite, si bien oubliée qu'au commencement de ce siècle, on voit le premier consul Bonaparte menacer la



régence d'une invasion de quatre-vingt mille hommes et, devenu empereur, envoyer sur la côte algérienne un officier du génie, le commandant Boutin, avec l'ordre de faire une reconnaissance de la ville d'Alger, de ses défenses, de ses environs, en vue d'une descente et « d'un établissement définitif » dans ce pays. La menace était grave dans la bouche du conquérant de l'Égypte. Heureusement pour la régence, les guerres du continent en empêchèrent la réalisation. Après trois cents ans d'une fortune insolente, Alger pouvait se croire au-dessus de tout effort humain.

Les événements qui suivirent étaient de nature à la fortifier dans cette illusion. Vainement, en 1815, le congrès de Vienne déclara qu'il serait mis un terme à l'esclavage des chrétiens enlevés par les corsaires d'Alger, de Tunis et de Tripoli; vainement, en 1816, l'Angleterre envoya dans la Méditerranée des forces considérables sous le commandement de lord Exmouth, qui bombardait la ville et incendia une partie de la flotte du dey; vainement, en 1818, le congrès d'Aix-la-Chapelle renouvela les déclarations du congrès de Vienne et, pour en assurer l'exécution, exigea l'abolition de la course et du droit de visite; vainement enfin, en 1824, l'Angleterre formula de nouvelles exigences et tenta de les imposer à l'aide d'un nouveau bombardement, la régence d'Alger n'en resta pas moins puissante et redoutable; elle n'en refusa pas moins d'obéir, même quand Tunis et Tripoli s'étaient déjà soumis à la volonté des grandes nations, n'en continua pas moins à courir sus aux pavillons des États qui ne lui payaient pas tribut, à procéder à la visite arbitraire et violente des bâtiments de commerce pour examiner les passeports et distinguer ses amis de ses ennemis. Ces forbans faisaient la loi à l'Europe; l'Europe la subissait, et la fière Angleterre elle-même se voyait contrainte, en 1824, de retirer son consul, dont le dey avait exigé le rappel, à en accréditer un nouveau auprès de lui après avoir voulu vainement lui imposer l'ancien.

Quoiqu'une attitude si hautaine, quoique tant de crimes commis à la face du monde civilisé fussent de nature à exaspérer sa patience, à hâter l'heure où, refusant de subir plus longtemps des exactions odieuses, il entreprendrait de détruire ce boulevard de la barbarie musulmane, on peut apprécier par les faits qui viennent d'être résumés l'imperturbable confiance que la régence d'Alger était en droit de conserver. Autour d'elle, tout avait changé ; en trois siècles, les sociétés s'étaient transformées sous l'effort de la science et du progrès ; elle seule restait fidèle à son passé, fermée à toute influence civilisatrice, continuant à ne vivre que de brigandage, telle enfin qu'on a pu dire qu'entre son fondateur Baba-Aroudj et le dernier de ceux qui lui succédèrent, Hussein-Dey, il n'y a pas de distance morale ; Hussein-Dey était bien l'héritier immédiat du premier pirate algérien. Mais déjà le terme de cette monstrueuse puissance était fixé ; le moment approchait où cette œuvre des temps allait disparaître en six semaines et demeurer à jamais anéantie. Ce devait être l'honneur du gouvernement de la Restauration de porter le fer et le feu dans cette association de malfaiteurs, d'en balayer les vestiges et de fonder à sa place une colonie dont la conquête reste pour notre pays une indestructible gloire, parce qu'elle a été non pas le triomphe de la force brutale sur des opprimés et des faibles, mais le triomphe de la force morale sur la barbarie.

L'origine des difficultés spéciales à la France qui éclatèrent en 1821 entre le gouvernement du roi et le dey d'Alger, et vinrent se greffer sur les griefs généraux, communs à l'Europe chrétienne, remontait au temps de l'invasion des Turcs en Afrique. Quand ils y étaient arrivés, ils avaient trouvé sur le littoral des établissements français où les Arabes venaient vendre leurs produits, au maintien desquels les conquérants avaient consenti moyennant une redevance annuelle qui s'élevait en 1790 à quatre-vingt-dix mille francs. Les désastres de notre marine sous la Révolution et au com-

régence d'une illu... d'un finir aussitôt qu'ils ser  
devenu empereur; les... que créaient au cabinet Villèl  
du génie, le... l'insurrection de la Grèce com  
reconnaissance de la...  
enviions, en vue d'un... la quand, au mois d'ar  
nitif » dans ce pays... de Bairam, M. Deval se pré  
conquérant de l'Égypte... pour complimenter le dey, le  
guerres du continent... reprit ses vieux g  
trois euts ans d'un... en dernier lieu que l  
croire au-dessus de m... France n'edt pas répo

Les événements qui... adressée. « J'a  
tifier dans cette illu... la réponse, aussitôt q  
Vienne déclara qu'il... M. Deval. — Pourquoi ne m'a-t  
chrétiens enlevés par... Hussein-Dey. Sais-je a  
Tripoli; vainement... des ne-ou-pieds? Mais, c'est  
Méditerranée des... pas reçu la réponse de  
ment de lord Exmouth... avec insinué de ne pas  
partie de la flotte de... un infidèle, un idolâtre! »  
d'Aix-la-Chapelle... avec le manche de sa  
Vienne et, pour en... sur le corps et lui de  
la course et du dent... sur le corps et lui de  
l'Angloterre formula de... il voulait rép  
composer à l'aide d'un... le ministre du roi la  
d'Alger n'en trouva pas... préférant de nouve  
n'en trouva pas... de sortir. Reuté  
restant dans... gouvernement pour  
sentiments p... « Si votre pai  
un pas... d'angeres, on le  
me... la suite  
europé...  
même se...  
faut, dans le...  
nouveau app...  
poser l'ancien



mencement de l'empire, avaient fait passer en 1807 ces établissements aux mains des Anglais. Ils les gardèrent pendant dix ans, c'est-à-dire jusqu'au jour où le dey Omar, irrité contre la Grande-Bretagne par le bombardement qu'avait commandé lord Exmouth, reprit les concessions, les offrit à la France moyennant un tribut de trois cent mille francs, que son successeur, mieux disposé pour elle, ramena bientôt au chiffre de 1790, sur la preuve qui lui fut fournie que nos établissements avaient grand'peine à se relever de l'état déplorable auquel les avait réduits la possession britannique. Mais cet état de choses ne devait pas être de longue durée; l'avènement du dey Hussein, qui succéda en 1818 à Ali-Khodja, mort de la peste, remit tout en question.

A peine sur le trône, Hussein-Dey manifesta le dessein d'augmenter la somme des redevances payées par la France. Des négociations s'engagèrent à cet effet entre lui et le consul de France, M. Deval. Comme ses devanciers, Hussein-Dey était un aventurier énergique et habile à qui son audace avait donné le pouvoir. Enfermé dans son palais, la Casbah, entre ses femmes et ses familiers, il contenait d'une main ferme ses voisins les beys d'Oran, de Constantine et de Titteri, ses janissaires toujours prêts à la révolte, bien que son élévation fût leur œuvre, et les tribus arabes qui cherchaient à secouer le joug des Turcs. Se croyant invincible dans sa capitale sagement fortifiée à la suite du bombardement de 1816, il entendait continuer la politique d'exigences et de bravades qui avait réussi à ses prédécesseurs. Il apporta ces sentiments dans les négociations entamées avec M. Deval; plus d'une fois, elles dégénérèrent en querelles âpres et violentes dont les historiens de la conquête nous ont conservé le récit. Enfin, après une durée de plus de deux ans, elles se dénouèrent, en 1820, par une convention qui régla le taux des redevances à deux cent vingt mille francs.

Mais cette affaire n'était pas la seule qui créât des difficultés entre la France et Alger. Le dey réclamait encore au gouvernement du roi le montant de fournitures faites en 1798 à l'armée d'Égypte par deux juifs algériens auxquels ses prédécesseurs s'étaient peu à peu substitués. Cette créance, tour à tour exagérée et contestée, avait donné lieu à de longs pourparlers. En 1820, les Chambres françaises l'avaient inscrite au budget pour une somme de 7 millions, en stipulant toutefois, conformément à l'acte transactionnel qui en avait fixé le chiffre, une réserve expresse en faveur des créanciers des fournisseurs. Cette réserve avait eu pour conséquence de retenir dans les caisses du trésor français environ deux millions cinq cent mille francs, montant d'oppositions diverses formées entre ses mains et sur lesquelles les tribunaux étaient appelés à prononcer.

Ignorant de nos lois comme des règles de notre comptabilité publique, Hussein-Dey s'irrita des retards opposés à ses réclamations. Il fit entendre des sommations impertinentes, manifesta sa colère en ordonnant des perquisitions dans la maison du consul de France à Bone, sous prétexte que cet agent était soupçonné de fournir de la poudre et des balles aux Kabyles insurgés; enfin, il lâcha de nouveau ses bâtiments corsaires dans la Méditerranée, attaquant tour à tour un navire romain protégé par la France, un navire français du port de Bastia et le bateau-poste faisant le service entre Toulon et la Corse.

L'envoi de deux vaisseaux de guerre dans les eaux d'Alger l'obligea à désavouer la conduite de ses corsaires à l'égard du pavillon français; mais, persistant à déclarer que le bâtiment romain était de bonne prise, il ne voulut mettre en liberté que l'équipage. En même temps, s'imaginant que les contretemps dont il se plaignait étaient l'œuvre de M. Deval, l'accusant de retenir ses lettres et les réponses des ministres du roi, il exigea le rappel immédiat du consul, que ceux-ci refusèrent d'ailleurs de lui accorder, bornant momentanément

ment à ce refus la répression d'impertinences avec lesquelles ils étaient résolus d'en finir aussitôt qu'ils seraient sortis des difficultés que créaient au cabinet Villèle les affaires d'Espagne et l'insurrection de la Grèce contre l'empire ottoman.

Les choses en étaient là quand, au mois d'avril 1827, la veille de la fête du Baïram, M. Deval se présenta selon l'usage à la Casbah pour complimenter le dey. Celui-ci, sans lui laisser le temps de parler, reprit ses vieux griefs, les fit valoir avec force, se plaignit en dernier lieu que le ministre des affaires étrangères de France n'eût pas répondu à une lettre qu'il lui avait précédemment adressée. « J'ai eu l'honneur de vous en porter la réponse, aussitôt que je l'ai reçue, répondit M. Deval. — Pourquoi ne m'a-t-il pas répondu directement? s'écria Hussein-Dey. Suis-je un manant, un homme de boue, un va-nu-pieds? Mais, c'est vous qui êtes la cause que je n'ai pas reçu la réponse de votre ministre; c'est vous qui lui avez insinué de ne pas m'écrire! Vous êtes un méchant, un infidèle, un idolâtre! » Se levant alors, il porta à M. Deval, avec le manche de son chasse-mouches, trois coups violents sur le corps et lui ordonna de se retirer.

M. Deval n'obéit pas sur-le-champ; il voulut répéter qu'il avait transmis fidèlement au ministre du roi la lettre du dey. Mais celui-ci l'interrompit; proférant de nouvelles menaces, il lui enjoignit de nouveau de sortir. Rentré au consulat, M. Deval écrivit à son gouvernement pour lui faire connaître ce qui venait de se passer. « Si votre excellence, disait-il au ministre des affaires étrangères, en terminant son récit, ne veut pas donner à cette affaire la suite sévère et tout l'éclat qu'elle mérite, elle voudra bien au moins m'accorder la permission de me retirer par congé. »

La réponse ne se fit pas attendre. Le gouvernement du roi prescrivait à son représentant de demander des excuses immédiates, et, s'il ne les obtenait pas, de quitter Alger.

Ces ordres furent apportés par le capitaine de vaisseau Collet, à la tête d'une division navale. M. Deval se rendit aussitôt à bord de la goélette « la Torche », en faisant avertir les Français domiciliés dans Alger d'avoir à quitter la ville et à s'embarquer sur les navires prêts à les recevoir. Puis le capitaine Collet rédigea une note qui demandait que le ministre de la marine algérienne vint à son bord présenter au consul de France les excuses personnelles du dey et que, pendant ce temps, le drapeau français fût arboré sur tous les forts et salué de cent coups de canon. Vingt-quatre heures étaient accordées au dey d'Alger pour donner cette éclatante satisfaction à la France.

Hussein refusa d'obtempérer à ces réclamations. En même temps, par ces ordres, le bey de Constantine allait détruire l'établissement français de la Calle. Ce fut le signal des hostilités. Conformément aux instructions qu'il avait reçues, le capitaine Collet mit le blocus devant Alger, mesure provisoire qui, dans la pensée du gouvernement, n'était que le prologue d'une vengeance exemplaire de ses nombreux et anciens griefs, mais qui, par suite de circonstances particulières, se prolongea durant trois années. La force des choses devait cependant ne pas tarder à démontrer l'insuffisance de ce blocus. Il obligeait, il est vrai, la flotte algérienne à rester dans le port, d'où, le 4 octobre 1827, elle avait tenté de sortir, mais où elle avait dû rentrer ensuite, ayant tenté vainement de forcer le passage. Mais il constituait une campagne sans éclat et sans gloire, sinon sans péril; il donnait lieu à de dramatiques épisodes, il coûtait annuellement sept millions au Trésor. Bien que les Chambres réclamassent contre cet état de choses, il menaçait de se continuer. Hussein-Dey semblait, après tout, s'y résigner, puisqu'il résistait à toutes les tentatives directes ou indirectes faites auprès de lui pour l'amener à donner à la France une légitime satisfaction.

La dernière démarche qui fut tentée auprès de lui date



du 31 juillet 1829. Pressé par son gouvernement d'essayer une fois encore de la conciliation, le contre-amiral de la Bretonnière, qui avait succédé au contre-amiral Collet, — ce dernier avait été élevé à ce grade pendant le blocus, — se présenta devant Alger à bord du vaisseau « la Provence »; par l'entremise du consul général de Sardaigne, il demanda au dey une audience, qui lui fut accordée sur-le-champ. Le chef de l'escadre française débarqua donc sur le sol algérien. Suivi d'une escorte, il se rendit à la Casbah, au milieu d'une foule frémissante. Il y revint de nouveau le surlendemain. Mais ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux entretiens, il ne put faire entendre raison à Hussein-Dey, qui persistait à ne se reconnaître aucun tort envers le consul Deval et qui termina la discussion en ces termes : « J'ai de la poudre et des canons, et puisqu'il n'y a pas moyen de s'entendre, vous êtes libre de vous retirer. Vous êtes venu sous la foi d'un sauf-conduit, je vous permets de vous retirer. » M. de la Bretonnière retourna à son bord, mais retarda son départ de quelques heures, afin de laisser au dey le temps de la réflexion.

Le lendemain, sous les yeux de tout un peuple groupé sur le rivage et sur les terrasses d'Alger, « la Provence », portant le pavillon parlementaire, sortit du port. Tout à coup, un coup de canon se fit entendre, accompagné bientôt de détonations plus violentes, et une pluie de boulets vint tomber autour du vaisseau amiral, qui ne reçut heureusement que des avaries insignifiantes. Dans son fol orgueil, Hussein n'avait pas craint de violer le droit des gens et de faire cette insulte au drapeau français. M. de la Bretonnière eut néanmoins le courage de garder son pavillon parlementaire et ne tira pas un seul coup de canon, trait de sang-froid que plusieurs officiers étrangers, témoins indignés de cette scène, louèrent fort. Mais l'injure avait comblé la mesure. Désormais le gouvernement français pouvait réaliser les projets qu'il étudiait depuis deux ans. Hussein-Dey comprit

bientôt à quelles terribles représailles il venait de s'exposer ; il essaya de repousser la responsabilité de cette inqualifiable conduite. Mais le désaveu n'obtint pas plus de réponse que l'agression.

Ces nouvelles arrivèrent en France au moment où M. de Polignac et ses amis prenaient le pouvoir. Parmi les questions qui s'imposaient à eux, ils trouvèrent donc celle d'Alger rendue brûlante par le grave événement qui venait de s'accomplir, reléguant au second plan toutes les discussions auxquelles donnaient lieu, depuis deux ans, les affaires algériennes, pour ne laisser subsister que l'outrage infligé à la France.

## V

LA QUESTION D'ALGER ET LE MINISTÈRE POLIGNAC — ÉNERGIE DU GÉNÉRAL DE BOURMONT ET DE M. D'HAUSSEY — L'EXPÉDITION EST DÉCIDÉE — ATTITUDE MALVEILLANTE DE L'AMIRAL DUPERRÉ — ORGANISATION DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE — DÉCLARATION ROYALE DU 2 MARS — HOSTILITÉS QU'ELLE SOULÈVE DANS L'OPPOSITION — MENACES DE L'ANGLETERRE — LE GOUVERNEMENT N'EN TIENT AUCUN COMPTE — DÉPART DE L'ESCADRE, LE 25 MAI — SIDI-FERRUCH, LE 14 JUIN.

Nous avons apprécié avec une juste sévérité la politique intérieure du cabinet de M. de Polignac. Nous n'en sommes que plus à l'aise pour louer sans réserve la conduite patriotique qu'il tint dans l'affaire d'Alger. L'expédition qu'il eut le courage de poursuivre jusqu'au bout, en dépit d'une opposition dont son avènement avait exaspéré les colères, et malgré le gouvernement anglais, ne fut pas entreprise, quoi qu'on en ait dit, dans le dessein de détourner l'attention publique des préparatifs de la lutte qui allait s'engager contre la nation. Cette expédition s'imposait. A la distance où nous sommes des événements de 1830 et des passions qui les provoquèrent, elle apparaît comme une nécessité, comme l'unique moyen de châtier l'audacieuse insolence des deys d'Alger, de débarrasser l'Europe maritime et commerciale de cette menace permanente suspendue sur sa tête. Il appartenait à la France, directement mise en cause, de marcher cette fois encore pour la civilisation et de se faire son instrument. Cela était conforme à ses traditions séculaires, et l'honneur le lui commandait.

Tel avait été l'avis des deux ministères qui s'étaient succédé depuis l'incident du 30 avril 1827. S'ils s'étaient contentés, le cabinet Villèle, d'ordonner le blocus, et le cabinet Martignac de le maintenir, tout en essayant d'obtenir diplomatiquement du dey d'Alger une réparation nécessaire,

c'est que l'état de l'Europe leur avait imposé comme un devoir de prudence la plus stricte réserve. En 1827, M. de Villèle avait sur les bras les affaires de Grèce; il préparait des élections générales pour la fin de l'année; il ignorait si, après ces élections, il resterait au pouvoir; il n'avait donc pas voulu engager ses successeurs dans une entreprise aussi grave que l'envoi à Alger d'une armée de débarquement dont des études préliminaires avaient fixé l'effectif nécessaire à trente-cinq mille hommes.

M. de Martignac, qui avait hérité en 1828 de la question algérienne, s'était trouvé en présence de difficultés analogues : l'expédition de Morée d'abord, la guerre d'Orient ensuite. D'accord avec ses collègues, il n'avait pas jugé que ce fût le moment de se jeter dans une expédition à laquelle d'ailleurs les fractions libérales de la Chambre, dont il recherchait l'appui, se montraient hostiles. Il avait même tenté une fois encore d'arriver avec le dey à une entente pacifique, et le contre-amiral de la Bretonnière s'était rendu à Alger, porteur d'ouvertures conciliatrices, accueillies, comme on l'a vu, par un nouvel outrage.

En présence de tels événements, M. de Polignac ne pouvait hésiter. Il comptait dans son ministère, à la guerre et à la marine, deux hommes énergiques, le général comte de Bourmont et le baron d'Haussez. Leur conviction et leur accord dissipèrent les hésitations qui régnaient encore dans le conseil du roi. Après avoir été sur le point d'engager les puissances chrétiennes à se joindre à lui, après avoir eu un moment la pensée de charger Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, du soin de sa vengeance, — cette idée souriait particulièrement à M. de Polignac, — le gouvernement français résolut d'agir directement, par ses armes, sans faire appel à aucun concours étranger, et, à la fin de janvier 1830, l'expédition était décidée.

Cinq jours après, le vice-amiral Duperré, auquel le choix du roi avait destiné le commandement de la flotte, quoiqu'il

appartint à l'opposition, était appelé de Brest à Paris pour y recevoir ses ordres. En même temps, une commission composée d'officiers supérieurs, sous les ordres du ministre de la marine, était chargée de régler les conditions de l'expédition, d'en fixer l'effectif, de déterminer les moyens de transport et d'arrêter le point où s'opérerait le débarquement. On introduisit dans cette commission quelques jeunes marins, entre autres le capitaine Dupetit-Thouars, qui venait de passer trois années devant Alger et en avait étudié les défenses aussi bien que les moyens de les tourner pour les anéantir.

Il est remarquable que d'abord ce fut seulement parmi ces jeunes officiers que le ministre de la marine trouva un énergique appui pour ses projets. Les membres supérieurs de la commission les déclaraient irréalisables. Le vice-amiral Duperré lui-même ne croyait guère à la possibilité de les faire réussir et accumulait les arguments les plus propres à décourager les promoteurs de l'expédition. Mais le baron d'Haussez, à qui le capitaine Dupetit-Thouars avait fait partager ses convictions, était animé d'une foi invincible dans le succès. Il l'avait fortifiée encore en lisant le rapport du commandant du génie Boutin, envoyé dans les eaux d'Alger en 1808, ainsi que nous l'avons raconté, pour étudier les moyens de jeter une armée sur la côte. Il était résolu à frapper un grand coup, à prouver au monde que, lorsque la France avait une injure à venger, ce n'était point la prétendue insuffisance de sa marine qui pouvait arrêter son bras. Plein de ces pensées, il répondit aux objections du vice-amiral Duperré en lui ordonnant de partir sur-le-champ pour Toulon, afin d'y presser l'organisation de la flotte qu'il devait commander. En même temps, il multipliait ses ordres, et, sûr du ferme concours du ministre de la guerre, il prenait envers le roi l'engagement d'être prêt le 1<sup>er</sup> mai au plus tard. Sa confiance opéra des prodiges; bientôt il put compter parmi ses plus ardents collaborateurs

ceux qui avaient élevé des doutes sur l'opportunité et la possibilité de ses projets, et, au premier rang, l'amiral Duperré lui-même.

Au ministère de la guerre, cet exemple porta ses fruits; deux mois après, toutes les troupes qui devaient former le corps expéditionnaire se trouvaient cantonnées dans diverses contrées du littoral de la Provence, attendant l'heure fixée pour l'embarquement. L'armée, composée de trente-sept mille hommes et de quatre mille chevaux, comprenait trois divisions, commandées par les lieutenants généraux baron Berthezène, comte de Loverdo et duc des Cars, contenant chacune trois brigades. L'artillerie et le génie étaient aux ordres des maréchaux de camp de la Hitte et Valazé. Les fonctions de chef d'état-major général étaient confiées au général Desprez, celles de sous-chef au général Tholoze, celles d'intendant général au baron Denniée. Toutes ces nominations et celles des généraux commandant les brigades étaient faites dès le 21 février; le commandant en chef ne fut désigné que deux mois plus tard. Après avoir hésité entre le maréchal Marmont, le général Clausel et le général de Bourmont, ministre de la guerre, le choix du roi s'arrêta sur ce dernier. M. de Bourmont n'avait pas sollicité ce commandement; ce fut Charles X qui le lui offrit. Il l'accepta avec la reconnaissance d'un soldat qui espérait racheter par un triomphe militaire l'impopularité, à tort ou à raison, attachée à son nom. L'histoire, qui dans le passé avait été sévère pour le général de Bourmont, doit à sa mémoire de rappeler que, dans l'expédition d'Alger, il se couvrit de gloire, révéla d'incontestables qualités militaires, de patriotiques vertus qui ne faiblirent pas, même le jour où il eut la douleur de voir l'un de ses fils mortellement blessé à ses côtés.

La flotte chargée de transporter cette armée et ces immenses approvisionnements sur la plage de Sidi-Ferruch, point choisi pour le débarquement, à cinq lieues à l'ouest

d'Alger, devait compter six cent soixante-quinze bâtiments de toute sorte, dont sept à vapeur, et à leur tête « la Provence », le vaisseau amiral, le même qui ayant été à l'insulte devait être à la réparation. Le 25 avril, cette flotte était réunie dans le port et la rade de Toulon.

Dès le 2 mars, le roi, qui tenait de la Charte le droit exclusif de faire la guerre, avait, dans le discours de la couronne, annoncé sa résolution aux Chambres. « Au milieu des grands événements dont l'Europe était occupée, dit-il, j'ai dû suspendre les effets de mon juste ressentiment contre une puissance barbaresque ; mais je ne puis laisser plus longtemps impunie l'insulte faite à mon pavillon ; la réparation éclatante que je veux obtenir, en satisfaisant l'honneur de la France, tournera, avec l'aide du Tout-Puissant, au profit de la chrétienté. »

Il est douloureux de constater que ces paroles ne rencontrèrent, ni dans la presse, ni dans la Chambre, le favorable accueil auquel elles avaient droit. Dans tous les pays et dans tous les temps, les oppositions restent les mêmes, elles savent rarement séparer ce qu'il y a de légitime dans leurs revendications et dans leurs critiques de ce qui s'y trouve d'injuste et de passionné. Le ministère de M. de Polignac, formé en contradiction manifeste avec les vœux et les aspirations de la France, avait soulevé d'ardentes et justes colères devant lesquelles les préparatifs de l'expédition, en dépit de leur caractère politique et national, ne purent trouver grâce. Dans l'une et l'autre Chambre, le ministre de la marine dut défendre pied à pied ses projets contre d'âpres critiques, qui s'étaient d'ailleurs produites à diverses reprises depuis qu'il y avait une question d'Alger, c'est-à-dire depuis trois ans, et qui trouvèrent dans la presse d'éloquents commentateurs.

Si les cabinets européens et même les États-Unis, intéressés comme la France à la destruction de la piraterie barbaresque, voyaient d'un œil sympathique l'entreprise du

cabinet des Tuileries, et, loin de s'inquiéter de ses suites, y applaudissaient par avance, il n'en était pas de même de la Grande-Bretagne. Quand M. de Polignac avait entamé des pourparlers avec Méhémet-Ali, dans le dessein de le charger de diriger une expédition contre Alger, il avait trouvé le gouvernement anglais en travers de sa politique, et, sous prétexte que l'alliance de la France et de l'Égypte constituerait une menace contre la Porte, il avait reçu le conseil de vider lui-même son différend. Le cabinet britannique était alors convaincu que le gouvernement du roi n'oserait jamais entreprendre lui-même et seul une expédition contre la régence. Mais quand il vit la France commencer les armements, qui révélaient une impérieuse volonté d'agir, il chargea son ambassadeur de Paris de demander des explications au prince de Polignac. S'agissait-il d'un simple châtement à infliger au dey ou de la destruction complète de la régence? Sous ces formidables préparatifs, n'y avait-il pas des intentions conquérantes? Par l'ordre du roi, M. de Polignac répondit le 12 mars que la France n'était guidée par aucune vue d'ambition personnelle; que, le pavillon français ayant été insulté, elle saurait le venger comme il convenait à son honneur. Si dans la lutte le gouvernement du dey était renversé, le roi s'entendrait avec ses alliés sur les moyens de substituer à ce gouvernement barbare un nouvel ordre de choses; mais, à cet égard, il n'entendait prendre aucun engagement contraire à la dignité de la France.

Ces explications furent adressées non seulement à la Grande-Bretagne, mais encore à toutes les puissances chrétiennes, sous forme de note circulaire. Partout elles furent jugées satisfaisantes, sauf à Londres, où, tout en les acceptant, on demanda qu'elles fussent complétées par une renonciation explicite à toutes vues d'occupation territoriale. M. de Polignac répondit en protestant du désintéressement de la France, ce qui ne suffisait pas aux ministres anglais. Le



duc de Wellington et lord Aberdeen insistèrent pour obtenir une déclaration positive. Elle ne leur fut pas donnée. Les insistance se prolongèrent jusqu'à la fin du mois de mai. A cette époque, la flotte française était en route pour Alger, et le gouvernement du roi, jugeant avec raison qu'il avait fourni dans ses circulaires aux cabinets européens toutes les explications compatibles avec sa dignité, M. de Polignac, dont la patience était à bout, refusa de continuer des pourparlers auxquels il n'avait plus rien à ajouter.

Cette brusque clôture de la discussion, si propre à refroidir les deux gouvernements, fut aggravée encore par une vive sortie du baron d'Haussez contre l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stuart. Dans un entretien qui eut lieu entre ces deux hommes d'État, l'ambassadeur ayant donné à entendre que son gouvernement pourrait bien s'opposer à l'expédition, le ministre français s'emporta : « La France se moque de l'Angleterre, milord, — s'écria-t-il, employant à dessein des termes encore moins diplomatiques... — Notre flotte, déjà réunie à Toulon, sera prête à mettre à la voile dans les derniers jours de mai. Elle s'arrêtera pour se rallier aux îles Baléares; elle opérera son débarquement à l'ouest d'Alger. Vous voilà informé de sa marche; vous pourrez la rencontrer, si la fantaisie vous en prend; mais vous ne le ferez pas; vous n'accepterez pas le défi que je vous porte, parce que vous n'êtes pas en état de le faire. Ce langage, je n'ai pas besoin de vous le répéter, n'a rien de diplomatique. C'est une conversation entre lord Stuart et le baron d'Haussez, et non une conférence entre l'ambassadeur d'Angleterre et le ministre de la marine de France. Je vous prie cependant de réfléchir sur le fond, que le ministre des affaires étrangères pourrait vous traduire en d'autres termes, mais sans y rien changer. »

A la suite de ces incidents, lord Aberdeen, interrogé par

le duc de Laval, notre ambassadeur à Londres, sur le caractère des dispositions évidemment hostiles du cabinet anglais, lui répondit : « Nous avons eu jusqu'à présent la modération de ne pas envoyer des ordres à notre escadre que nous aurions pu envoyer croiser sur les côtes qui sont menacées et prendre station à Gibraltar ; mais nous serions prêts au besoin. » Le gouvernement français ne se laissa pas intimider par ces menaces. Il ne restait donc à l'Angleterre qu'à se résigner ou à envoyer sa flotte contre la nôtre ; elle se résigna. En fait, le gouvernement français n'avait encore pris aucun parti pour l'avenir. Bien des projets s'agitaient dans ses conseils ; mais il résulte des documents aujourd'hui connus, que celui de garder Alger et d'y fonder une colonie était de tous le moins en faveur. C'est seulement quand le général de Bourmont eut annoncé que la ville était en son pouvoir et Hussein-Dey soumis, que le gouvernement prit la résolution de conserver sa conquête. La Grande-Bretagne éleva encore des protestations, déclarant que jamais, ni sous la république ni sous l'empire, elle n'avait eu autant à se plaindre de la France que depuis une année. Lord Aberdeen, qui s'était fait auprès du duc de Laval l'organe de ces griefs, reçut de lui cette fière réponse : « J'ignore, milord, ce que vous pouvez espérer de la générosité de la France ; mais ce que je sais, c'est que vous n'obtiendrez jamais rien par les menaces. » Ces paroles furent prononcées le 25 juillet 1830, c'est-à-dire la veille même de la chute du gouvernement de la Restauration. Ce fut le dernier mot des négociations diplomatiques qui avaient précédé et suivi la prise d'Alger.

Tandis qu'elles se poursuivaient entre Londres et Paris, le corps expéditionnaire avait pris la mer le 25 mai. La rade de Toulon offrit ce jour-là un spectacle admirable : ces centaines de navires, les uniformes, l'éclat des armes, les clameurs enthousiastes de la population groupée sur le port, le mouvement d'une armée qui s'ébranle et le ciel

méridional sur une mer vermeille : tel fut le magique décor que les habitants de Toulon purent contempler. Le duc d'Angoulême, venu de Paris pour passer les troupes en revue, assistait à ce départ. Autour de lui, la foule excitée faisait entendre des cris sympathiques dont à Paris ses oreilles étaient depuis longtemps déshabituées ; il eut alors une réflexion d'une mélancolie touchante et qui prouve de quelles angoisses son âme était obsédée : « Hélas ! soupira-t-il, je doute fort que parmi ceux qui crient ainsi, il y ait beaucoup d'électeurs. »

Cependant, la flotte s'éloignait dans un ordre majestueux. Elle emportait non seulement quelques-unes des gloires militaires du passé, des survivants des guerres de l'empire, tels que les généraux Berthezène, de Loverdo, Poret du Morvan, mais encore l'espoir de l'avenir, ces brillants officiers qui devaient illustrer plus tard leur nom au service de la patrie : Pélissier, Changarnier, Lamoricière, MacMahon, Chabaud-Latour, d'autres encore ; elle emportait les jeunes héritiers des plus grandes familles de France et enfin des attachés militaires de presque toutes les nations. Sauf de rares incidents, la traversée fut heureuse, attristée cependant par la nouvelle que le commandant en chef reçut en mer de la perte de deux bricks appartenant à la station du blocus, « le Silène » et « l'Aventure ». Ces deux bricks, commandés par MM. Bruat et d'Assigny, avaient été jetés à la côte, sous le cap Bengut, aux environs de Dellys. Les deux cents hommes qui formaient les équipages étaient tombés aux mains des Kabyles, qui les avaient divisés en deux groupes, dont l'un, le plus nombreux, fut massacré. Quand le commandant Bruat, qui faisait partie du second, arriva dans Alger, il eut la douleur de voir sur la Casbah cent dix têtes exposées : c'étaient celles de ses infortunés marins. Avec quatre-vingt-cinq d'entre eux qui survivaient encore à ce tragique événement, il fut enfermé au bagne, « attendant de l'armée française leur délivrance si elle arrivait

assez tôt, sinon leur vengeance ». Elle était impatiente de les délivrer.

Le 13 juin, au petit jour, à la suite d'une violente tempête, le ciel s'étant éclairci, Alger apparut tout à coup aux yeux émerveillés de nos soldats, avec ses terrasses étagées, toute blanche sur un fond de verdure sombre, laissant voir sa population pittoresquement groupée de tous côtés et contemplant avec une surprise mêlée de terreur la magnificence de cette mer couverte de voiles, de ces bâtiments de guerre chargés de marins et de soldats, qui venaient apprendre à Hussein-Dey que l'heure de son châtement avait sonné. La flotte défila devant Alger pour gagner la presqu'île de Sidi-Ferruch, où elle arriva quelques heures après, et où, le lendemain, le corps expéditionnaire débarquait, malgré les efforts de quelques milliers de Turcs et d'Arabes, qui furent vivement repoussés au delà des dunes. Ils se retirèrent en désordre sur le plateau de Staoueli, abandonnant derrière eux une douzaine de canons, non sans avoir révélé la sauvage horreur de leurs coutumes, en décapitant quelques malheureux soldats tombés en leur pouvoir.

L'amiral Duperré estimait que le débarquement de l'armée n'exigerait pas moins de vingt-sept jours. Ces prévisions pessimistes reçurent le 14 juin un éclatant démenti, car le débarquement fut opéré en huit heures. Le même soir, l'armée campait sur la presqu'île de Sidi-Ferruch, d'où elle devait se mettre en marche le lendemain pour conquérir Alger, — campagne glorieuse qui dura moins que ne devait, d'après l'amiral, durer le débarquement. Vingt jours suffirent en effet à l'armée française pour s'ouvrir des routes à travers l'Afrique, pour chasser devant elle Turcs et Arabes, ces frères ennemis de vieille date, qui venaient de s'unir devant le péril commun, et pour ajouter au long catalogue des victoires de la France la bataille de Staouel, les combats de Sidi-Khalef, de Dely-Ibrahim, de

Chapelle et Fontaine, et la prise du fort de l'Empereur, où elle entra parmi les ruines sous lesquelles l'ennemi avait espéré l'ensevelir et qui ne servirent qu'à hâter sa défaite. Le 4 juillet, l'armée française était devant Alger ; le général en chef y recevait la nouvelle qu'Hussein-Dey se reconnaissait vaincu et avait pris le parti de négocier.

## VI

PREMIÈRES RÉSISTANCES D'HUSSEIN-DEY — L'ARMÉE FRANÇAISE MARCHÉ CONTRE ALGER — COMBATS DE STAOUËLI, DE SIDI-KHAËL, DE DELY-IBRAHÏM, DE CHAPËLLE ET FONTAINE — PRISE DU FORT DE L'EMPEREUR — TERREUR DE LA POPULATION — LE DEY OBLIGÉ DE CAPITULER — L'ARMÉE FRANÇAISE ENTRE DANS ALGER LE 5 JUILLET — HUSSEIN-DEY DÉTRÔNÉ ET ENVOYÉ EN EUROPE.

Bien que le long blocus d'Alger eût singulièrement réduit les forces d'Hussein-Dey et affaibli son influence sur ses sujets, il était loin de se croire perdu. Les coups du sort semblaient impuissants contre son imperturbable confiance. Cependant, il avait vu depuis trois ans décroître dans des proportions inquiétantes la population turque, la seule qui lui fût dévouée. D'environ quatorze mille individus, le chiffre de cette population, décimée par la mort et l'émigration, était tombé à six mille. Le nombre des janissaires avait également diminué, ainsi que leur prestige. Les indigènes, longtemps courbés devant eux, commençaient à relever la tête, demandaient au dey chaque jour de nouveaux privilèges qu'il se voyait contraint de leur accorder. En même temps, autour de lui, parmi ses créatures et les membres de sa famille, se manifestaient des symptômes de mécontentement. Une conspiration fut même ourdie contre sa vie dans son palais. Les conjurés devaient, après l'avoir mis à mort, lui donner pour successeur un de ses parents, entrer ensuite en négociations avec les Français pour obtenir le maintien de la domination turque, et, s'ils ne réussissaient pas dans leur projet, faire appel à la médiation de l'Angleterre. Le complot fut découvert la veille même du jour où il devait éclater. Sept des principaux instigateurs payèrent de leur tête la part qu'ils y avaient prise ; les autres furent exilés ; le dey se crut à l'abri de tout nouveau péril, convaincu que la France se laisserait bientôt de ce blocus inu-

tile et qu'il pourrait réorganiser ses forces et recommencer ses actes de piraterie.

C'est dans ces circonstances qu'il apprit soudain que la flotte française venait de quitter le port de Toulon. Il envoya aussitôt des émissaires de tous côtés pour prêcher la guerre sainte et éveiller le fanatisme des populations. Les cheiks les plus influents appelés à Alger y reçurent de riches présents; les imans furent invités à implorer l'assistance du Prophète. De grands préparatifs de défense furent faits du côté de la mer, des batteries formidables établies le long de la côte, les accès du port fermés par des chaînes, et, dans le fond, des navires armés de canons. En revanche, les défenses du côté de la terre avaient été négligées; Hussein-Dey ne supposait pas qu'il pût être attaqué par là, et les contingents arabes, qu'il redoutait de nourrir et de payer, furent convoqués si tardivement que, lorsque la flotte française parut devant Alger, ils étaient encore à plusieurs lieues du rivage, attendant l'ordre de marcher en avant. Grâce à cette négligence, le corps expéditionnaire, en débarquant à Sidi-Ferruch, ne trouva devant lui que des forces insignifiantes. Il n'en fut pas de même toutefois quand les troupes qui le composaient commencèrent à s'élever vers les plateaux supérieurs sur lesquels ils devaient se frayer un chemin dans la direction d'Alger.

Jusqu'au 18 juin, la campagne consista en une longue série d'escarmouches, en un feu continu entre nos soldats et les cavaliers arabes qui se jetaient à tout instant sur les avant-postes, debout sur leurs étrières, ou penchés sur l'encolure de leur cheval, tenant en mains leur long fusil dont ils se servaient sans ralentir leur course. Mais, le lendemain, dès le matin, on rencontra l'armée turque fortifiée dans son camp de Staoueli. Elle se composait d'environ cinquante mille hommes, commandés par l'aga, gendre du dey, et les beys de Constantine et de Tittery. A midi, les vingt mille hommes que le général de Bourmont avait pu

mettre en ligne étaient victorieux de cette armée. Elle fuyait en désordre, laissant derrière elle son camp rempli de richesses et de munitions.

Ce grand et rapide succès décida du sort de cette mémorable campagne ; les combats livrés les jours suivants, terminés tous à notre avantage, eurent pour conséquence de nous rapprocher progressivement du but de l'expédition. La France préludait ainsi aux luttes glorieuses qu'elle devait soutenir sur la terre algérienne, que devaient parer d'un mémorable éclat tant d'épisodes héroïques. Alors commençait la longue série des dévouements admirables et des audaces généreuses qui allaient pendant quinze ans illustrer les guerres d'Afrique.

La nouvelle de la bataille de Staoueli consterna la population d'Alger. Sur la foi d'un premier récit, elle avait cru à la défaite des Français et demandait déjà que l'on coupât les oreilles aux prisonniers pour les renvoyer ainsi mutilés au roi de France. Mais des fuyards formant l'avant-garde de l'armée en déroute arrivèrent bientôt et firent connaître la vérité. A les entendre, les Turcs avaient été trahis par les troupes kabyles et s'étaient débandés après avoir eu cinq mille hommes hors de combat. Comme pour confirmer la vérité de ces lamentables récits, ils ramenaient avec eux quinze cents blessés, pour lesquels aucun secours n'avait été préparé et qui reçurent les premiers soins d'un jeune médecin allemand captif à Alger et de quelques infirmiers improvisés, choisis parmi des barbiers juifs et maures.

Hussein-Dey était terrifié. Ignorant que le général de Bourmont avait résolu d'attendre sur le théâtre de sa victoire les transports, les vivres et les munitions qui lui étaient nécessaires pour entreprendre le siège d'Alger, il redoutait de le voir apparaître aux portes de la ville, protégée seulement par le château de l'Empereur, vieille construction du *xiv<sup>e</sup>* siècle, qu'il jugeait, il est vrai, imprenable. Il réunit le même soir ses ministres et ses principaux officiers ; la mise



en défense immédiate du fort fut décidée, et l'on y procéda pendant la nuit, tandis que des courriers étaient envoyés pour rallier les troupes éparses dans la campagne.

L'immobilité des troupes françaises, que la prudence du général en chef et un léger dissentiment survenu entre lui et l'amiral Duperré, par suite des retards apportés dans le débarquement des munitions, prolongèrent durant cinq jours, eut pour effet de rendre quelque confiance aux troupes du dey. Le 24 juin, elles vinrent attaquer les retranchements français sur le plateau de Sidi-Khalef, en avant de Staoueli. Mais, vivement repoussées, elles durent battre en retraite, poursuivies par la division Berthezène et la brigade Damrémont, jusqu'au delà d'un profond ravin où celles-ci purent, au milieu des plus redoutables périls et des plus graves difficultés, prendre une forte position sur les hauteurs boisées qui forment comme un jardin autour d'Alger. C'est dans cette affaire que fut atteint de la blessure dont il devait mourir le lieutenant Amédée de Bourmont, le second des quatre fils que le général en chef avait amenés avec lui. Il tomba en combattant frappé d'une balle en pleine poitrine.

Les jours qui suivirent furent signalés par des combats de moindre importance, à la faveur desquels le corps expéditionnaire put s'avancer encore dans la direction d'Alger. Enfin, le 28, l'artillerie de siège et les détachements du génie étant arrivés, toute l'armée reçut l'ordre de marcher sur les hauteurs qui dominent la ville. Elle l'exécuta le lendemain à la pointe du jour. Le même soir, après une marche des plus pénibles, rendue singulièrement périlleuse par les attaques incessantes d'Arabes et de Turcs embusqués dans les nombreux défilés qu'il fallut traverser, l'avant-garde arrivait en vue du fort de l'Empereur, dernière et suprême défense d'Alger. Les apprêts du siège de cette forteresse commencèrent aussitôt par l'établissement de batteries qui, malgré plusieurs sorties de l'ennemi, purent ouvrir leur feu, le 4 juillet, dès l'aube, tandis que, dans la rade, une division

de la flotte, renouvelant, sur la demande du général en chef, une manœuvre opérée deux jours avant, lâchait ses bordées sur la ville.

Ce n'était au reste qu'une manifestation destinée à impressionner les esprits de la population assiégée et à faire une diversion du côté de la mer. La véritable partie se jouait entre l'artillerie de terre et la vieille forteresse du Sultan Kalassi. Là, l'effet de nos bombes fut désastreux. En quelques heures, malgré la vaillance des deux mille hommes enfermés dans le fort et commandés par l'un des ministres du dey, les feux ennemis furent successivement éteints. « A travers les embrasures élargies, par-dessus les merlons ruinés, on voyait autour des pièces les servants tomber et se succéder sans relâche. » Mais bientôt les hommes qui leur survivaient commencèrent à s'enfuir ; à dix heures du matin, le château resta silencieux. L'ordre fut alors donné de battre en brèche. Il allait être exécuté, quand tout à coup une formidable explosion fit écrouler une partie du château, dont elle rejeta les débris sur la ville, tandis qu'une fumée noire montait dans l'air et laissait voir, en se dissipant, la tour principale détruite de fond en comble. Au moment de se retirer, les Turcs avaient mis le feu à une mine préparée à l'avance, avec l'espoir que les ruines enseveliraient les assiégeants victorieux. Une poignée de soldats se précipita parmi ces décombres jonchés de cadavres. Les artilleurs tournèrent les canons qui s'y trouvaient contre la ville ; l'un d'eux ôta sa chemise, la hissa au sommet d'un dattier planté dans le fort, improvisant ainsi le drapeau qui apprit à l'armée et à la flotte que le Sultan Kalassi était en notre pouvoir.

Pendant ce temps, dans Alger, la population, surprise par cette explosion inattendue qui venait de faire dans ses rangs de nombreuses victimes, se pressait autour de la Casbah, suppliant le dey d'entrer en négociations avec l'ennemi. Il résistait, déclarant qu'il ferait sauter son palais et sa capitale

plutôt que de se soumettre. Les batteries de la ville et celle du fort Bab-Azoum tiraient encore sur le château de l'Empereur; les débris de l'armée turque s'étaient jetés sur les derrières de la nôtre, essayant de couper la ligne de nos communications; tout révélait que les paroles d'Hussein-Dey n'étaient point une bravade et qu'il ferait ce qu'il avait dit.

Cependant, quand il se fut convaincu que sa cause était perdue, il se laissa fléchir par les plaintes désespérées qui se faisaient entendre autour de lui, peut-être aussi par le spectacle de ses troupes, qui de toutes parts l'abandonnaient, fuyant vers la frontrière marocaine, et il se résigna à envoyer un parlementaire au général français. Son premier secrétaire, Sidi-Mustapha, fut choisi pour cette mission. Il se présenta au général de Bourmont avec l'espoir qu'il lui suffirait d'offrir les réparations depuis si longtemps demandées et le paiement des frais de guerre. Le commandant en chef l'arrêta, dès les premiers mots, pour lui déclarer qu'avant toute négociation, le dey devait commencer par rendre la Casbah, la ville et les forts. Le négociateur alla porter ces conditions à son maître; mais, avant de se retirer, il avoua que l'obstination du dey avait été funeste : « Lorsque les Algériens sont en guerre avec le roi de France, dit-il, ils ne doivent pas faire la prière du soir avant d'avoir conclu la paix. »

Après lui, deux riches habitants d'Alger, deux Maures, se présentèrent afin d'obtenir que l'humiliation d'une occupation fût épargnée à la ville. Pour fléchir le général de Bourmont, ils lui offrirent de lui apporter sur un plat la tête d'Hussein-Dey. « Cela ne me ferait pas le moindre plaisir, » répliqua en souriant le général. Il leur promit toutefois de faire cesser le feu, sur l'engagement qu'ils prirent que les négociations allaient s'ouvrir. Le dey, de son côté, essayait encore de se soustraire aux conditions qu'on lui imposait. Il s'adressa au commandant de la flotte, qui refusa d'entrer en pourparlers avec lui, et le renvoya au général en

chef. Il recourut même aux bons offices du consul d'Angleterre, qui ne craignit pas de se joindre au parlementaire quand celui-ci vint retrouver le comte de Bourmont. Mais le général écarta vivement tout essai de médiation et remit à Sidi-Mustapha un projet de capitulation dont quelques instants après Hussein-Dey dut écouter la lecture.

C'est à ce moment qu'il se sentit définitivement vaincu. Il n'essaya pas d'obtenir des conditions plus douces. Il demanda seulement que l'entrée des troupes françaises fût retardée de quelques heures. Pour prix de cette concession, il dut mettre en liberté sur-le-champ les naufragés du « Silène » et de « l'Aventure », qui furent conduits au quartier général. A dix heures, la capitulation était signée. Elle garantissait au dey sa liberté et ses richesses personnelles ; la même garantie était donnée à ses soldats et aux habitants d'Alger. L'exercice de la religion mahométane était assuré ; les troupes françaises devaient entrer dans la Casbah le même jour à midi.

Au camp français, on s'apprêtait depuis la veille pour cette entrée, et, à l'heure dite, les portes de la ville s'ouvraient devant l'armée, qui touchait au but de l'expédition après une campagne de vingt jours. Disons-le immédiatement à l'honneur de nos soldats et de leurs chefs, ils furent aussi modérés dans le triomphe qu'ils avaient été vaillants dans le combat. On n'eut pas à punir la moindre agression ni contre les personnes, ni contre les propriétés ; les commissaires français prirent possession du trésor de la Casbah, qui s'élevait, en monnaies et en lingots d'or et d'argent, à quarante-huit millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-huit francs, sans compter les denrées, les munitions, les armes, les étoffes précieuses, les marchandises, et en rendirent compte fidèlement. Quand plus tard l'esprit de parti essaya d'imprimer une flétrissure à l'armée qui avait conquis Alger et l'accusa d'avoir mis la Casbah au pillage, une enquête ordonnée par le général Clausel, successeur du

général de Bourmont, vint démontrer le caractère calomnieux de cette accusation et prouver que tous ceux qui avaient pris part à l'expédition en étaient sortis les mains nettes.

La prise d'Alger avait eu lieu le 5 juillet. Cinq jours plus tard, Hussein-Dey s'embarquait avec ses femmes et ses serviteurs pour Naples, où il prit terre le 31 juillet. En y arrivant, il apprit que le puissant monarque dont les troupes avaient précipité sa chute, chassé comme lui de ses États, errait fugitif et allait demander asile à l'Angleterre, comme lui-même venait demander asile à l'Italie. Du moins, avant cette catastrophe, Charles X avait osé déclarer, à la face de l'Europe et malgré le gouvernement britannique, que la France garderait sa conquête. En des temps moins troublés, un événement de cette importance aurait suffi pour rendre sa popularité au pouvoir le plus compromis. Mais, après les irréparables fautes du ministère Polignac, trop de passions étaient déchainées pour que les cœurs pussent s'ouvrir aux émotions que donne la gloire ; la nouvelle de la victoire de nos armes passa presque inaperçue à Paris.

C'est plus tard seulement que la nation française devait connaître et apprécier tout ce que contenait cette victoire. A cette heure, elle était toute à son ressentiment ; aucun des membres du gouvernement ne trouvait grâce devant elle, pas plus le roi que ses ministres, pas même le comte de Bourmont, qui venait d'être élevé au grade de maréchal de France, en même temps que le vice-amiral Duperré était fait amiral, mais dont la carrière était désormais finie. Après avoir eu l'honneur de planter sur le sol arabe, avec le drapeau français, le premier jalon de la civilisation, il devait à quelques jours de là, remplacé par le général Clauzel, s'éloigner obscurément, sur un navire étranger, de la belle armée qu'il avait commandée, à peine salué par quelques coups de canon que son successeur eut la générosité de faire tirer pour saluer son départ, et n'emportant d'autre prix de

sa valeur que le cœur de son second fils, mort en combattant.

Ce sont là de douloureux et grands souvenirs que l'histoire ne saurait évoquer sans leur rendre hommage et réparer ainsi l'injustice dans laquelle ils sont restés longtemps enveloppés. Le temps, en passant sur eux, permet d'ailleurs de les juger avec plus d'équité que ne l'ont fait les contemporains. Aujourd'hui, les cœurs généreux se plaisent à les rapprocher des dernières journées du règne de Charles X, si tragiques et si fatales. Ils mettent impartialement en regard de l'imprudente conduite du vieux roi cette glorieuse conquête d'Alger qui honore sa mémoire, et de laquelle on peut dire, avec plus de justice qu'on ne l'a dit des ordonnances de juillet, qu'elle constitue le véritable testament du gouvernement de la Restauration.

## VII

ÉLECTIONS DE 1830 — DÉFAITE DU GOUVERNEMENT — LE ROI SE DÉCIDE A CONSERVER SES MINISTRES ET A RÉSISTER. — EXASPÉRATION DES PARTIS — BLAME DE L'EUROPE — PRÉPARATION DU COUP D'ÉTAT — ORDONNANCES DU 24 JUILLET — SOULÈVEMENT DANS PARIS — LA COUR QUITTE PARIS POUR SAINT-CLOUD — TRIANON ET RAMBOUILLET — FOLLE CONFIANCE DU ROI — IL SE DÉCIDE A RENVOYER SES MINISTRES — MISSION TARDIVE DU DUC DE MORTEMART — TRIOMPHE DE LA RÉVOLUTION — CHUTE DE CHARLES X — LOUIS-PHILIPPE LIEUTENANT GÉNÉRAL, PUIS ROI DES FRANÇAIS — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES — COUP D'ŒIL SUR LA RESTAURATION.

Le pays se préparait aux élections. La dissolution de la Chambre ne l'avait pas surpris, il s'y attendait; mais elle l'avait irrité. Il se levait pour défendre contre le ministère la Charte menacée, non par la dissolution, qui était, après tout, dans le droit de la prérogative royale, mais par les projets de coup d'État auxquels on savait le gouvernement résolu, en cas de défaite sur le terrain électoral. Partout des commissions s'étaient formées pour propager et appuyer la candidature des deux cent vingt et un. Des comités consultatifs les secondaient, renseignaient gratuitement les électeurs. Le ton général de la presse manifestait une violence poussée jusqu'à son paroxysme.

Le gouvernement, effrayé de ces manifestations, ajourna les opérations du scrutin aux 12 et 19 juillet dans vingt départements où le triomphe de l'opposition paraissait certain. Il fit au dévouement des fonctionnaires un pressant appel, et enfin il demanda au roi d'intervenir de sa personne dans le conflit engagé entre la couronne et la nation. Charles X eut la faiblesse d'y consentir, et adressa une proclamation aux électeurs. Mais ces efforts ne réalisèrent pas les espérances du ministère. Le 19 juillet, il connaissait entiers et complets les résultats des élections. C'était pour l'opposition

un magnifique triomphe. Sur quatre cent vingt-huit députés élus, elle en avait à soi deux cent soixante-dix, parmi lesquels deux cent-deux faisaient partie des deux cent vingt et un. Les amis du ministère n'étaient qu'au nombre de cent quarante-cinq; on comptait treize douteux.

La pratique loyale des institutions parlementaires offrait encore au roi une ressource suprême. Le ministère battu devait se démettre; un cabinet Casimir Périer pouvait tirer la monarchie de la situation critique où elle se trouvait. Malheureusement Charles X nourrissait la conviction que la retraite de M. de Polignac ébranlerait le principe monarchique. Les ministres, le parti de la Cour étaient du même avis, et ne songeaient qu'à la résistance. L'article 14 de la Charte accordait au roi « le droit de faire toutes les ordonnances nécessaires pour la sûreté de l'État ». C'est sur cet article, qui certainement n'avait pas été conçu pour servir à de telles fins, que cette résistance allait être essayée.

Les moyens de l'organiser furent examinés pendant plusieurs séances du conseil, et de cet examen sortirent les fatales ordonnances qui résumaient le système politique du prince de Polignac. Les objections qui lui furent faites restèrent impuissantes à diminuer la foi robuste qu'il professait pour ce système. Elle stupéfiait tous ceux qui étaient en relation avec lui. Elle arrachait à l'ambassadeur d'Angleterre cette parole caractéristique : « Quand je vais aux Affaires étrangères, je crois entrer dans le paradis des fous de Milton. Ces fous sont dans une situation déplorable, mais ils se croient toujours à merveille. » Les illusions de M. de Polignac flattaient le secret désir du roi; il les partageait. Il croyait au succès; les avis qui lui venaient de toutes parts, et même des cours étrangères, passaient sur son esprit sans altérer sa sérénité. Il y répondait en niant les projets qu'on lui attribuait : « Un coup d'État perdrait la dynastie! » disait le prince de Metternich. « Le serment de Reims violé, les Bourbons ne devraient plus compter sur la



Russie, » écrivait le comte de Nesselrode, ambassadeur du tsar. « Je suis las de ces insinuations calomnieuses ! » s'écriait le roi. Et partout, il répétait qu'elles étaient fausses ; il le disait aux membres du corps diplomatique, à ses aides de camp, au baron de Rothschild. Il le disait même au général de Champagny, qui dirigeait le ministère de la guerre en l'absence du maréchal de Bourmont, et que, par une inconcevable aberration, M. de Polignac négligeait d'avertir, alors qu'il donnait à ses collègues l'assurance que toutes les mesures étaient prises pour vaincre les tentatives d'émeute qui pourraient se produire.

Le 24 juillet, les ministres avaient adopté définitivement les ordonnances. Plusieurs d'entre eux ne les votèrent qu'afin de ne pas paraître abandonner le roi. Ils les présentèrent le lendemain à sa signature. La première suspendait la liberté de la presse ; la seconde prononçait la dissolution de la Chambre, au moment même où les députés recevaient leurs lettres de convocation pour le 3 août ; la troisième créait un nouveau système électoral qui réduisait à deux cent cinquante-huit le nombre des représentants ; la quatrième enfin convoquait les collèges électoraux pour les 6 et 18 septembre, et les Chambres pour le 28 du même mois. Ces ordonnances étaient suivies de plusieurs nominations par lesquelles d'anciens fonctionnaires sacrifiés sous le ministère Martignac reprenaient leur emploi, et précédées d'un long rapport de M. de Chantelauze, justifiant ces diverses mesures par l'énumération des griefs qui les avaient rendues nécessaires. « Plus j'y pense, dit le roi, après avoir entendu la lecture de ces documents et consulté son fils, et plus je demeure convaincu qu'il est impossible de faire autrement. » Il signa cette violation flagrante de la Charte, que les ministres signèrent après lui et il ajouta : « Je compte sur vous ; vous pouvez compter sur moi. Notre cause est commune. Entre nous, c'est à la vie et à la mort. » M. de Polignac répéta que les forces militaires en ce moment à Paris

suffisaient pour sauvegarder la paix publique, si elle était troublée. Le préfet de police avait affirmé que Paris ne bougerait pas.

Le « Moniteur » publia les ordonnances le lendemain 26 juillet. Vers dix heures, la nouvelle du coup d'État commençait à se répandre dans Paris. Le roi, plein de confiance dans le succès, quittait au même instant avec son fils le château de Saint-Cloud pour aller chasser dans la forêt de Rambouillet. Dès l'ouverture de la Bourse, la rente subissait une dépréciation de quatre francs. Les écrivains attachés aux feuilles d'opposition se réunissaient dans les bureaux du « National ». Après avoir pris l'avis de plusieurs jurisconsultes, ils chargeaient M. Thiers de rédiger une protestation, qu'ils signèrent au nombre de quarante-quatre, dans laquelle ils déclaraient que le gouvernement avait perdu « le caractère de légalité qui commande l'obéissance ». Cette résistance trouvait un appui auprès des tribunaux, et l'imprimeur du « Journal du Commerce » ayant refusé le service de ses presses, en invoquant celle des ordonnances qui suspendait la liberté des feuilles périodiques, le président du tribunal civil, M. de Belleyme, le condamnait à continuer l'impression du journal, attendu que l'ordonnance n'avait pas été promulguée dans les formes légales. Le tribunal de commerce rendit, au profit du « Courrier français », un jugement analogue.

Vers cinq heures, des groupes commençaient à se former dans les rues, au Palais-Royal, aux abords des ministères. Deux ministres, MM. de Polignac et d'Haussez, reconnus par la foule, furent poursuivis par les huées. On criait de tous côtés : « Vive la Charte ! A bas les ministres ! » Les rassemblements, dissipés sur un point par la gendarmerie, allaient se reformer sur un autre, toujours plus nombreux et plus menaçants. Quelques députés se réunissaient en hâte chez l'un d'eux, et, ne se trouvant pas en nombre pour délibérer, s'ajournaient au lendemain, en se donnant rendez-vous chez

M. Casimir Périer. Malgré ces symptômes, M. de Polignac persistait à penser que l'agitation populaire serait de courte durée.

La journée du 27 juillet, contrairement à ses prévisions, s'annonça plus orageuse. Plusieurs journaux s'abstinrent de paraître, afin de n'avoir pas à solliciter l'autorisation exigée par les ordonnances. D'autres, tels que le « National » et le « Temps », parurent sans cette autorisation, publiant en tête de leurs colonnes la protestation des journalistes; malgré les efforts de la police, ils furent distribués en grand nombre dans Paris et expédiés dans les départements. L'autorité ayant voulu apposer les scellés sur les presses des contrevenants, il en résulta une excitation nouvelle que vint accroître encore l'agitation des faubourgs et des écoles.

La foule se porta plus malveillante que la veille vers l'Hôtel des affaires étrangères. Des bandes composées non seulement d'ouvriers, mais d'un grand nombre d'individus appartenant à la bourgeoisie, parcoururent les boulevards aux cris de « Vive la Charte! A bas les ministres! », tandis que les députés libéraux, réunis chez M. Casimir Périer, s'apprétaient à prendre la direction du mouvement et à encourager la résistance. Le prince de Polignac se décida alors, bien tardivement, à faire connaître au maréchal Marmont, duc de Raguse, venu de Saint-Cloud à Paris sur l'ordre du roi, qu'il était investi du commandement de la première division militaire. Le maréchal, quoique en proie à de cruelles angoisses, se résigna à obéir. Il prit possession du commandement à midi, ayant sous ses ordres onze mille hommes.

Dans l'après-midi, Paris se soulevait, l'émeute commençait son œuvre, et, vers trois heures, le combat s'engageait aux environs du Palais-Royal. Le lendemain, les soixante-trois députés réunis chez M. Casimir Périer signaient une protestation, ainsi que l'avaient fait les journalistes, et encourageaient ainsi l'émeute déjà redoutable. A dater de ce

moment, Paris fut livré pendant trois jours aux malheurs de la guerre civile.

Les journées des 28 et 29 juillet furent les plus meurtrières. Dès le matin de la première, la population de Paris fut debout et armée. Le choc entre les troupes royales et le peuple insurgé eut lieu sur plusieurs points à la fois. On se battit à Notre-Dame, à la place de la Bastille, au Pont-Royal, au pont de la Grève, à l'Hôtel de ville, qui fut pris, repris et demeura finalement au pouvoir de l'émeute. La garde royale et les Suisses défendirent avec héroïsme la cause qui leur était confiée. Mais la ligne ne marchait qu'à regret; sur plusieurs points, elle déposa les armes ou passa à l'insurrection.

Le 29, le champ de bataille s'étendit encore. La rive gauche de la Seine devint, comme la rive droite, le théâtre des plus sanglants excès. Les casernes des gendarmes, le poste du Luxembourg, ceux des barrières furent désarmés; les appartements de l'archevêché mis au pillage; la prison de la Conciergerie fut forcée, et trois cents malfaiteurs recouvrèrent la liberté. Dans la plupart des églises, le tocsin sonnait. Des barricades s'élevaient de toutes parts. Enfin, l'émeute s'emparait des Tuileries, où le maréchal Marmont avait établi son quartier général, et massacrait les soldats qu'en évacuant le palais, pour rallier ses troupes près de l'Arc-de-Triomphe, il avait chargés de couvrir sa retraite. Tel était le funeste résultat de la campagne entreprise par M. de Polignac, en violation de la Charte, sans plan arrêté, sans moyens de défense.

Les ministres établis en permanence à l'Hôtel des affaires étrangères, ayant fait proclamer l'état de siège, confiants dans l'assurance que leur avait donnée Marmont qu'il pourrait tenir quinze jours aux Tuileries, ne cessaient de faire dire au roi et de répéter : « Ce n'est qu'une émeute, toutes les mesures sont prises, la monarchie n'est pas en danger, » tandis qu'au contraire le maréchal écrivait maintenant à

Saint-Cloud : « Ce n'est plus une émeute, c'est une révolution. » Entre ces deux affirmations, le roi n'ajoutait foi qu'à la première, ne s'alarmait pas et se contentait, en remerciant les troupes de leur conduite, de leur accorder un mois et demi de solde. Jusqu'au dernier moment, il conserva ainsi sa confiance et sa sérénité.

Cependant, les ministres s'étaient rendus à Saint-Cloud, accompagnés de deux pairs de France, MM. de Sémonville et d'Argout, qui, ayant en vain sollicité du maréchal Marmont la révocation des ordonnances et la démission du cabinet, venaient faire connaître au roi la vérité qu'on lui cachait. Charles X reçut les deux pairs avant de recevoir les ministres. Ils lui tinrent un langage suppliant et, comme l'avait déjà fait le matin un de leurs collègues, le duc de Mortemart, essayèrent de lui arracher une décision qui, encore à ce moment, pouvait sauver son trône.

Le roi, ébranlé, appela M. de Polignac et ses collègues et leur demanda s'il y avait lieu, à leur avis, de retirer les ordonnances. Comme la délibération s'engageait sur ce point, le général du Coëtlesquet arriva de Paris, pouvant à peine se soutenir, défiguré par la poussière, et annonça la prise des Tuileries. Le maréchal Marmont vint bientôt lui-même, accablé de douleur, confirmer cette nouvelle. A ces détails s'en ajoutèrent bientôt d'autres. Un gouvernement provisoire se formait à l'Hôtel de ville, sous la direction du général de la Fayette. L'émeute, commencée aux cris de : « Vive la Charte ! à bas les ministres ! » dégénérait, en une révolution qui s'accomplissait aux cris de : « Vive la République ! à bas les Bourbons ! »

Ce gouvernement provisoire improvisé à l'Hôtel de ville était l'œuvre du général de la Fayette et de ses amis politiques, MM. Laffitte, Casimir Périer, Mauguin, Odilon Barrot, Audry de Puyraveau et autres ; les uns ennemis irrécconciliables des Bourbons, auxquels, depuis quinze ans, ils n'avaient cessé de faire la guerre ; les autres, un moment

disposés, sous le ministère Martignac, à se rallier à Charles X, mais, rejetés dans une opposition sans merci, par la folle politique qui avait porté M. de Polignac au pouvoir. A ce groupe d'hommes dont l'influence sur le pays était décisive, à qui le concours d'illustres soldats, tels que les généraux Gérard et Lobau, était acquis, la branche aînée des Bourbons semblait incorrigible, impopulaire, usée; on ne pouvait plus rien attendre d'elle. Aussi, après le triomphe de l'émeute, s'étaient-ils empressés d'en saisir la direction, afin d'empêcher qu'elle poursuivît ses excès et d'en tirer parti au profit de la combinaison qui leur semblait la meilleure.

Cette combinaison ne consistait pas à proclamer la République. La République, à cette époque, n'était désirée que par un petit nombre de citoyens; elle effrayait la majorité des Français, à la mémoire desquels étaient encore présents les souvenirs de la Terreur. Ce que voulaient le général de la Fayette et ses amis, la seule chose qu'il leur fût possible de vouloir, à défaut de Charles X et de sa descendance directe, c'était l'avènement d'une dynastie nouvelle, plus pénétrée des aspirations modernes et des idées libérales, plus capable de créer entre la couronne et la nation l'étroit accord nécessaire au bon fonctionnement de la chose publique. Or, cette dynastie existait, elle avait pour chef le duc d'Orléans, alors retiré à Neuilly, où divers députés, spontanément réunis chez M. Laffite, l'envoyèrent quérir par M. Thiers, en le priant, sur la proposition de Benjamin Constant, de prendre la lieutenance générale du royaume.

Rentré en France en 1814, avec les émigrés, dont il avait su, pendant son long exil, ne pas partager les passions, le duc d'Orléans, depuis son retour, protestait par son attitude contre leurs folies. Ami du général Foy, lié avec le parti libéral, aussi bien qu'avec les illustrations de la littérature, des arts et de la science, il était populaire et aimé, et, puisque ceux qui tenaient à cette heure dans

leurs mains les destinées du pays, répudiaient la branche aînée des Bourbons, nulle dynastie ne convenait mieux au trône de France que la branche cadette.

La réponse du duc d'Orléans n'était pas encore connue dans la journée du 29 juillet, au moment où les ministres, réunis en conseil, délibéraient sur le retrait des ordonnances. Mais les nouvelles parvenues à Saint-Cloud suffisaient à démontrer les périls de la situation. La révocation des ordonnances fut donc décidée, et le roi accepta, les larmes aux yeux, la démission de son ministère, auquel il exprima, en un langage ému, ses regrets et son affection. Puis il chargea le duc de Mortemart de former un nouveau cabinet, en l'autorisant à y faire entrer M. Casimir Périer. Ambassadeur en Russie, et profondément libéral, le duc de Mortemart jouissait de quelque crédit auprès des chefs de l'opposition. Il commença cependant par décliner la mission qu'on voulait lui confier et ne l'accepta que sur les instances du roi, comprenant que la résolution qui venait d'être prise était bien tardive.

Mais, encore à ce point de vue, le roi se faisait illusion et croyait la crise dénouée par la concession à laquelle il s'était résigné. Il annonça même à la duchesse de Berry que sous vingt-quatre heures elle pourrait rentrer dans Paris. Partout, au contraire, excepté à Saint-Cloud, la monarchie était considérée comme irréparablement perdue. La duchesse d'Angoulême traversait en ce moment la Bourgogne, revenant de Vichy. Elle put comprendre, à l'attitude hostile des populations, que la révolution était consommée.

La matinée du 30 juillet s'écoula au palais de Saint-Cloud toute pleine d'une cruelle angoisse. On attendait des nouvelles du duc de Mortemart, parti la veille avec MM. de Sémonville et d'Argout, qui s'étaient leurrés de l'espoir que sa nomination arrêterait l'insurrection. A chaque instant, des rumeurs vagues annonçaient les progrès de celle-ci. M. de Polignac et ses collègues attendaient que le roi les fit

s'éloigner. Le duc d'Angoulême, ayant sous ses ordres le maréchal Marmont, qu'il avait la veille, dans une minute d'emportement, accusé de trahison, exerçait le commandement de la petite armée de Charles X, disséminée entre Sèvres et Saint-Cloud, et parmi laquelle la désertion exerçait ses ravages, favorisée par le désordre, l'oisiveté, le désarroi général.

Vers deux heures, on apprit l'échec de la mission du duc de Mortemart. Quand il s'était présenté, porteur des ordres du roi, au gouvernement provisoire, on lui avait répondu : « Il est trop tard. » Le roi persistait cependant à avoir confiance dans l'habileté de son envoyé, lorsqu'il apprit que le duc d'Orléans acceptait la lieutenance générale du royaume et que le drapeau tricolore flottait sur l'Hôtel de ville. Dans la nuit, il fut réveillé tout à coup par la duchesse de Berry. On avait annoncé à la princesse que des bandes insurgées marchaient sur Saint-Cloud ; elle venait supplier le roi de quitter ce palais et de pourvoir à la sûreté de ses enfants. Il se leva, donna des ordres, après avoir pris conseil du duc d'Angoulême et du maréchal Marmont, et, à deux heures du matin, la cour, protégée par une escorte sous le commandement de ce dernier, partait pour Trianon.

En y arrivant, le roi tint conseil avec le duc de Polignac et ses collègues. M. de Guernon-Ranville, dont l'énergie s'élevait à la hauteur d'un péril provoqué malgré lui, proposa la translation du gouvernement à Tours, où seraient appelés le corps diplomatique et les Chambres ; il voulait isoler Paris et faire appel à la France. Le roi approuva ces propositions, et les ministres, ayant préparé les ordonnances, allaient les soumettre à sa signature, quand ils apprirent que la cour partait pour Rambouillet et que le roi les engageait à partir de leur côté. Il avait même chargé l'un d'eux de leur offrir des passeports en blanc et des secours d'argent. Ces nouvelles mesures étaient dictées par l'arrivée du



duc d'Angoulême, qui, après avoir couru les plus grands dangers au pont de Sévres, dont il voulait disputer le passage à l'émeute, s'était vu abandonné par une partie de ses troupes. Il ne lui restait que quelques milliers d'hommes fidèles.

Les ministres allèrent prendre congé du roi : « Partez, je vous l'ordonne, dit-il au prince de Polignac, je ne me souviens que de votre courage et ne vous accuse pas de notre malheur. Notre cause était celle de Dieu, celle du trône et de mon peuple; la Providence éprouve ses serviteurs et trompe souvent les meilleurs desseins dans des vues supérieures à nos courtes vues; mais elle ne trompe jamais les consciences droites. Rien n'est encore perdu pour ma maison. Je vais combattre d'une main et transiger de l'autre. » Puis le roi engagea M. de Polignac à se rendre en Angleterre en passant par la Normandie, et il le confia à un de ses plus fidèles amis, le comte de Sémallé, homme de résolution. On sait que, quelques jours après, la plupart des ministres fugitifs, et parmi eux le président du conseil, furent successivement découverts et arrêtés, traduits devant la cour des pairs au mois de décembre suivant et condamnés à une longue détention.

Tandis que le gouvernement de Charles X s'effondrait ainsi, le duc d'Orléans, nommé par les députés lieutenant général du royaume, entra dans Paris et se rendait à l'Hôtel de ville pour y recevoir officiellement le pouvoir des mains du gouvernement provisoire. Il s'était fait précéder par une proclamation qui se terminait par ces mots : « La Charte sera désormais une vérité. » Acclamé sur sa route, il fut reçu à l'Hôtel de ville par le général de la Fayette, qui lui donna l'accolade; il se montra à la foule, qui le salua de mille cris; il entendit enfin la lecture du programme de gouvernement qu'on lui demandait d'appliquer. Il s'y engagea solennellement en ajoutant : « Je ne prendrai pas la couronne, je la recevrai de la Chambre aux conditions qu'il

lui conviendra de m'imposer. Des modifications à la Charte, quelles qu'elles soient, ne peuvent donc être faites que par elle seule. » Il revint ensuite au Palais-Royal à travers les rues populeuses, hérissées de barricades, pleines d'hommes en armes, — traces douloureuses de la guerre civile qui venait de régner trois jours et dont il avait maintenant à réparer les suites.

Le 3 août, les Chambres se réunirent. Sur la proposition d'un de ses membres, M. Bérard, celle des députés vota les modifications suivantes à la Charte, que celle des pairs ratifia ensuite. L'article 14, dont Charles X s'était autorisé pour faire les ordonnances du 25 juillet, fut supprimé, la religion catholique cessa d'être la religion de l'État, la liberté de la presse fut rétablie, l'initiative des lois, jusqu'alors privilège du roi, accordée aux Chambres. Il ne pouvait plus être créé de tribunaux extraordinaires; le drapeau tricolore redevenait le drapeau de la nation, et la durée du mandat des députés était fixée à cinq ans, l'âge pour le devenir, à trente ans. En attendant la réorganisation de la Chambre des pairs on abolit les pairies créées par Charles X; on effaça de la Charte le préambule dans lequel il était dit que le roi l'avait octroyée; enfin plusieurs lois, sur le jury, la responsabilité des ministres, le vote annuel du contingent de l'armée, la liberté de l'enseignement, furent déclarées urgentes et réclamées du nouveau pouvoir.

C'était là le prélude de l'événement qui, à la place du roi déchu, allait mettre un roi nouveau. Ce fut peu de jours après, que les deux Chambres, refusant de recevoir l'acte tardif par lequel Charles X, nommant à son tour le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, abdiquait en faveur du duc de Bordeaux, appelèrent au trône le chef de la branche cadette des Bourbons, sous le titre de Louis-Philippe I<sup>er</sup>, roi des Français. Le nouveau monarque, entouré de ses fils aînés, le duc de Chartres et le duc de

Nemours, prêta solennellement, le 9 août 1830, le serment prescrit par la Charte.

Depuis quatre jours, le malheureux Charles X avait quitté Rambouillet sous la protection de trois commissaires spéciaux désignés par le gouvernement pour l'accompagner, lui et sa famille, à Cherbourg, où il devait s'embarquer pour l'exil. Le 4 août, à Maintenon, il se sépara des bataillons de sa garde qui lui étaient restés fidèles. Ses gardes du corps seuls furent autorisés à l'accompagner jusqu'au lieu de son embarquement. Le 16 août, il était à Cherbourg. Un navire américain, le « Great Britain », le reçut à son bord, lui, sa famille et une suite d'environ cinquante personnes. Deux vaisseaux de guerre français, lui firent escorte jusqu'en Angleterre, où, comme Napoléon I<sup>er</sup>, il allait chercher un asile qu'il devait trouver au château de Holy-Rood, en Écosse. Un long exil allait recommencer pour les Bourbons.

C'est ainsi que leur règne prit fin, le 31 juillet 1830, et que tomba leur trône sous les coups d'une révolution que Charles X lui-même avait provoquée, mais qui fut bien prompte à se venger, et qui porta au régime parlementaire, au nom duquel elle s'accomplissait, une inguérissable blessure, de laquelle devait périr, dix-huit ans plus tard, le gouvernement de juillet, fondée aussi sur ce régime.

Les fautes qui marquèrent la fin du règne de Charles X et entraînent sa chute ne doivent pas faire oublier les services que la Restauration a rendus à la France. Si elle a laissé dans ce pays une trace plus profonde que les gouvernements qui lui ont succédé, et dans les mémoires impartiales un impérissable et glorieux souvenir, c'est à raison de ses bienfaits. Elle avait trouvé la France envahie, désorganisée, à demi ruinée; elle la délivra, lui rendit la prospérité au dedans, le prestige au dehors, restaura ses finances, fonda son crédit, mit en honneur les institutions des pays libres et les grandeurs de la tribune. La Charte octroyée par Louis XVIII a servi depuis de base à toutes les constitutions

que la France a connues; elle contenait en germe tous les progrès. Si le parti de la cour avait eu plus de modération, le parti de l'opposition plus de sagesse, la maison de France régnerait encore sur cette nation. Sa chute, quelles qu'en aient été les causes, ne saurait faire oublier cette vérité.

Il faut ajouter que la Restauration eut l'art d'engendrer toute une admirable école d'hommes d'État et d'orateurs : Talleyrand, Richelieu, Decazes, Pasquier, Martignac, Lainé, Royer-Collard, le général Foy, de Serre, Villèle. Sous son règne, les lettres et les arts fleurirent comme aux plus beaux temps de la Grèce. Les œuvres de ce temps n'ont pas été dépassées. Chateaubriand, de Maistre, de Bonald, de la Mennais, Augustin Thierry, Sismonde de Sismondi, de Ségur, Thiers, Mignet, de Barante, Guizot, Villemain, Cousin, Balanche, Paul-Louis Courier, Benjamin Constant, Laplace, Biot, Ampère, J.-B. Say, Cuvier, Champollion, Quatremère de Quincy, Sylvestre de Sacy, Arago, Cassini, Mathieu, Flourens, Victor Hugo, de Lamartine, Alexandre Dumas, Emile Deschamps, Mérimée, Alfred de Vigny, Casimir Delavigne, Béranger, Berryer, de Genoude, Vitet, Sainte-Beuve, s'illustrèrent à cette époque ou commencèrent alors leur carrière. Les peintres s'appelaient Gérard, Gros, Ingres, Delaroche, Delacroix, Horace Vernet, Léopold Robert, Ary Scheffer, Schnetz, Blondel; les sculpteurs, Pradier, Bosio, Rude. Les choses de l'art et de l'esprit exerçaient un prestige dont l'empire est aujourd'hui perdu. La société tenait ses assises chez M<sup>me</sup> Récamier, chez la marquise de Montcalm, chez la duchesse de Duras, chez la marquise de Raigecourt, chez la marquise d'Aguesseau, chez M. Pasquier, chez le duc de Broglie, chez la duchesse de Mouchy, chez M. de Lacretelle, chez M<sup>me</sup> Lebrun, chez le peintre Gérard, chez Charles Nodier, chez M<sup>me</sup> Ancelot et dans cent autres cercles où présidait toujours quelque femme remarquable.

Rappeler ces illustres noms et les glorieux souvenirs

qu'ils évoquent, c'est dire que jamais la vie intellectuelle de la France n'avait eu un aussi saisissant éclat. C'est là un titre de gloire pour le gouvernement à l'ombre duquel tant de talents et de grâces purent s'épanouir, un titre inoubliable qui doit aider à défendre devant la postérité un temps et des hommes pendant de longues années calomniés et sur lesquels nous avons voulu dire la vérité dans ces pages impartiales.

FIN

# TABLE DES MATIÈRES

## LIVRE PREMIER

### LA PREMIÈRE RESTAURATION ET LES CENT JOURS

(Mars 1814 - Juillet 1815)

I. L'invasion. — Défaites de Napoléon. — Les alliés à Paris. — Influence du czar Alexandre. — Rôle de M. de Vitrolles et de M. de Talleyrand. — Abdication de l'empereur. — Fin de l'Empire.	1
II. Le Sénat et l'acte constitutionnel. — Le comte d'Artois à Paris. — La convention du 23 avril. — Louis XVIII. — Son arrivée en France. — Son entrée dans la capitale.....	11
III. Nécessité de pacifier le pays. — Le roi et le comte d'Artois. — Le personnel politique. — Le ministère du 13 mai. — La question de l'armée. — Rétablissement de la maison militaire du roi. — Ses fâcheux effets. — Traité de paix du 31 mai. — Promulgation de la Charte. — Elle crée des institutions libérales.....	24
IV. L'adresse de 1814. — Velléités d'opposition dans la presse. — Difficulté de discipliner le parti royaliste. — Mécontentement de l'armée. — Ordonnances imprudentes du comte Beugnet, préfet de police. — Premières lois présentées à la Chambre des députés. — Attaques contre le Concordat de 1801. — La Restauration menacée. — Inquiétudes du roi. — Graves fautes.....	38
V. Le congrès de Vienne. — Instructions données à M. de Talleyrand. — Habileté de ce diplomate. — Caractère injuste de l'œuvre du congrès. — On apprend à Vienne que Napoléon est entré en France. — Nouvelle coalition de l'Europe. — Marche de Napoléon sur Paris. — Le gouvernement du roi essaye d'organiser la résistance. — Énergie des princes et de la duchesse d'Angoulême.....	54

VI. Protestations provoquées par le retour de l'empereur. — Réunion des Chambres. — Fermeté de Louis XVIII. — Trouble général autour de lui. — Attitude inquiétante de l'armée. — L'empereur entre à Lyon. — Premiers décrets. — Défiances des royalistes envers le maréchal Soult. — Le duc de Feltre ministre de la guerre. — Le roi part pour Lille. — Il se rend à Gand. — Le duc de Bourbon en Vendée. — La duchesse d'Angoulême à Bordeaux. — Défection des troupes. — Son départ. — Le duc d'Angoulême. — Convention de la Palud. — Rétablissement de l'empire. . . . .	63
VII. — Mesures militaires prises par l'empereur. — Les fédérations. — Organisation du gouvernement. — Fouché, Carnot, Benjamin Constant. — Marche des alliés. — Rôle odieux de Fouché. — Le champ de Mai. — L'armée du Nord sous le commandement de l'empereur. — Waterloo. — Défaite de l'armée impériale. . . . .	77
VIII. Louis XVIII à Gand. — Sourde hostilité de l'empereur de Russie. — Discussion dans l'entourage du roi. — Malveillance de la Chambre des députés contre l'empereur. — Son retour à Paris après sa défaite. — Son abdication. — Son départ pour Rochefort et l'île d'Aix. — Il se livre aux Anglais. — Impossibilité pour le gouvernement provisoire de défendre Paris. — Louis XVIII rentre en France. — Convention du 3 juillet. — Le nouveau ministère — M. Decazes préfet de police. — Retour du roi aux Tuileries. . . . .	87

---

## LIVRE SECOND

---

### LE MINISTÈRE TALLEYRAND — LE MINISTÈRE RICHELIEU

(Juillet 1815 — Décembre 1818)

I. Premières difficultés que rencontre Louis XVIII. — Spoliation des musées. — Exactions des armées alliées. — Ordonnance du 24 juillet. — Arrestation du maréchal Ney, du colonel Labédoyère, du comte de Lavalette et de plusieurs généraux. — Condamnations. — La Terreur blanche, ses causes, ses conséquences, à Nîmes, Marseille, Toulouse et Avignon. — Assassinat du général Ramel et du maréchal Brune. . . . .	99
--	----

II. Défense héroïque de Longwy et d'Huningue. — Les comités ultra-royalistes. — Attitude du clergé. — Élections du 22 août. — La Chambre introuvable. — La Chambre des pairs. — Chute du ministère Fouché-Talleyrand. — Le premier ministre Richelieu.....	111
III. Préliminaires du traité de paix. — Dispositions des puissances. — Influence du principe de légitimité. — Signature du traité, le 20 novembre. — Stipulations onéreuses qu'il renferme. — Leur exécution de 1815 à 1818.....	119
IV. Session de 1815. — Message royal. — Lois répressives. — Nombreuses exceptions à l'amnistie. — Violences oratoires de M. de la Bourdonnaye. — Débuts de M. de Serre. — M. Royer-Collard. — Le procès du maréchal Ney. — Sa condamnation et exécution.	128
V. Session de 1815. — Loi électorale. — Opposition royaliste. — Royer-Collard. — M. de Villèle. — M. de Serre. — La loi électorale repoussée par la Chambre des pairs. — Le budget de 1816. — Examen de l'arriéré. — Passions de l'extrême droite. — Loi sur le clergé. — Grande importance de M. de Serre. — M. de Vaublanc remplacé au ministère de l'intérieur par M. Lainé....	138
VI. Préliminaires de la dissolution de la Chambre de 1815. — Opinion des gouvernements étrangers. — Sentiments de Louis XVIII. — Vues de M. Decazes. — Ses plans agréés par le roi. — Ordonnance du 5 novembre. — Colère des ultra-royalistes. — Ils sont battus aux élections. — Ouverture du parlement. — Insurrections en province. — Conspiration de Paul Didier. — Exécutions capitales. — Mariage du duc de Berry.....	148
VII. Nouvelle loi électorale. — Perplexités de M. Lainé. — Opinion de M. de Serre. — Discussion à la Chambre des députés. — Vote de la loi dans les deux Chambres. — M. Pasquier garde des sceaux. — M. de Serre président de la Chambre des députés. — Maintien des lois d'exceptions. — Efforts pour abroger le Concordat de 1801. — Concordat de 1817. — Retour à celui de 1801. — Dissentiments ministériels. — Modifications. — Renouvellement du cinquième de la Chambre. — Suppression des cours prévôtales. — Session de 1817. — Loi militaire. — Premières négociations pour la libération du territoire.....	162
VIII. Note secrète du baron de Vitrolles. — Conspiration du bord de l'eau. — Les fonctions de colonel général des gardes nationales occupées par le comte d'Artois sont supprimées. — Premiers gages au parti libéral. — Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Traité pour l'évacuation du territoire français. — Le czar et le roi de Prusse à Paris. — La France admise dans la quadruple alliance. — Habileté du duc de Richelieu. — Son retour à Paris.	



- Crainte que lui cause la rentrée dans la politique de quelques hommes de gauche. — Recherche à se rapprocher de la droite. — Crise ministérielle. — Ouverture de la session 1818-1819. — Retraite du duc de Richelieu. — Ministère Decazes-Dessolles. . . 174

## LIVRE TROISIÈME

### LE MINISTÈRE DECAZES DESSOLES — M. DECAZES PRÉSIDENT DU CONSEIL — LE SECOND MINISTÈRE RICHELIEU

(Janvier 1819 — Décembre 1821)

- I. État des partis à l'avènement du nouveau ministère. — Suite de la session de 1819. — Loi relative à la responsabilité des ministres. — Loi financière. — Violences de M. de la Bourdonnaye. — Grand rôle de M. de Serre comme orateur. — Mauvais vouloir de la Chambre des pairs contre le ministère. — Proposition Barthélemy repoussée à la Chambre des députés. — La fournée de soixante nouveaux pairs. — Fureurs de l'extrême droite et d'une partie de la famille royale. — Discussion des lois sur la presse. — Leur adoption. — Coup d'œil sur les journaux. — Fin de la session. . . . . 187
- II. Désunion dans le ministère. — Hostilité de la presse. — Embarras extérieurs. — Renouveau du cinquième. — Élection de l'abbé Grégoire. — Ses effets. — Une partie du ministère se décide à modifier la loi électorale. — Négociation de M. Decazes avec la droite. — Impossibilité de s'entendre. — Modifications ministérielles. — M. Decazes président du Conseil. — Ouverture de la session de 1820. — Maladie de M. de Serre. — Assassinat du duc de Berry. . . . . 201
- III. Conséquences de l'assassinat du duc de Berry. — Odieuse accusation portée contre M. Decazes. — Mesures de réaction. — Présentation de la loi électorale. — Intrigues et violences contre le cabinet. — Efforts tentés auprès du roi. — Démission de M. Decazes. — Ministère du 20 février. — Situation troublée à

l'extérieur et à l'intérieur. — Lois répressives. — Les doctrinaires se séparent du gouvernement. — Pétition Madier-Montjau. . . . .	212
IV. Troubles publics. — La réforme électorale. — Grands débats dans la Chambre des députés. — Réponse de M. de Serre au général de la Fayette. — Troubles de juin. — Union de la droite et du ministère. — Fin de la session 1820. — Mouvements militaires en Espagne. — Complots militaires en France. — Naissance du duc de Bordeaux. . . . .	224
V. Manifestations en faveur des Bourbons à l'occasion de la naissance de leur héritier. — Renouveau de la Chambre. — Victoire de l'extrême droite. — Défaite de la gauche. — MM. de Villèle, Corbière et Lainé ministres sans portefeuille. — Ouverture de la session de 1821. — Procès contre les auteurs des troubles de juin et de la conspiration du 19 août. — M <sup>me</sup> du Cayla.	234
VI. Situation troublée de l'Espagne. — Mouvements révolutionnaires en Italie. — Congrès de Troppau. — Le roi de Naples à Laybach. — Les Autrichiens dans les États napolitains et en Piémont. — Défaite de l'insurrection. — Conséquences de ces événements en France. — Attaques de l'extrême droite contre le ministère. — Nouvelles preuves de l'impossibilité de fonder un gouvernement modéré. — Loi municipale. — Loi sur les pensions ecclésiastiques. — Discussions diverses. — MM. de Villèle et Corbières quittent le ministère. . . . .	244
VII. Graves événements d'Orient. — Soulèvement de la Grèce. — L'Europe divisée. — Offres de la Russie à la France. — Mort de Napoléon. — Le général Bertrand est compris dans l'amnistie. — Organisation en France des ventes et sociétés secrètes. — Les hommes les plus illustres de l'opposition se mettent à leur tête. — Difficulté d'une entente entre les ennemis de la Restauration. — Origines et influences de la congrégation. — Affaiblissement de la santé du roi. — Faveur croissante de M <sup>me</sup> du Cayla.	256
VIII. Élections partielles d'octobre 1821. — Nouveaux succès de l'extrême droite. — Ouverture de la session. — Discussion de l'adresse. — Triomphe des ultras. — Le ministère en minorité. — Colère du roi. — Le duc de Richelieu refuse la démission de plusieurs de ses collègues. — Modification aggravant les lois contre la presse, proposée par le duc de Richelieu, en même temps que le maintien de la censure. — Nouvel échec du ministère. — Le duc de Richelieu chez le comte d'Artois. — Démission du cabinet. — Formation du ministère Villèle. — Fin du gouvernement modéré.	268

## LIVRE QUATRIÈME

LE MINISTÈRE DE M. DE VILLÈLE  
MORT DE LOUIS XVIII — CHARLES X, ROI DE FRANCE  
FIN DU MINISTÈRE VILLÈLE

(12 Décembre 1821 — 5 Janvier 1828)

- I. Avènement de M. de Villèle. — Premières menées des sociétés secrètes. — Complots dans l'Ouest et dans l'Est. — Complicité de plusieurs députés. — Les quatre sergents de la Rochelle. — Modifications apportées à la loi sur la presse. — Discussions parlementaires. — Élections de mai. — Mort du duc de Richelieu. — Aggravation des événements d'Espagne. — M. de Montmorency désavoué par M. de Villèle..... 279
- II. Congrès de Vérone. — M. de Villèle président du Conseil. — Étrange rôle de M. de Montmorency. — Les élections fortifient le parti royaliste et affaiblissent la gauche. — Fin du Congrès. — Les puissances, sauf la France, rappellent de Madrid leurs ambassadeurs. — Démission du duc de Montmorency. — Il est remplacé par Chateaubriand. — L'expédition d'Espagne décidée. — Ouverture de la session de 1823. — Mauvais vouloir de l'extrême droite contre M. de Villèle. — Les Chambres apprennent l'expédition. Le duc d'Angoulême est appelé à la commander. — Violent discours de Manuel sur le crédit demandé pour la guerre. — Son expulsion. — Fin de la session.... 290
- III. Jugement de M. Guizot sur la guerre d'Espagne. — Efforts des sociétés secrètes pour le faire avorter. — Fermeté du général Vallin. — Marche et succès de l'armée française. — Ordonnances d'Andujar. — Siège de Cadix. — Prise du Trocadéro. — Fin de la guerre. — Ses tristes conséquences. — Retraite du duc de Bellune. — Le baron de Damas ministre de la guerre. — Dissensions ministérielles. — Rivalité de M. de Villèle et de Chateaubriand. — Dissolution de la Chambre. — Élections de 1824. — Pression du pouvoir sur les élections. — Défaite de la gauche. — Situation difficile du ministère devant la droite..... 301
- IV. Ouverture de la session. — Loi qui fixe à sept ans la durée de la Chambre. — Loi d'indemnité aux émigrés. — Projets de con-

version de la rente, mal accueillis par l'opinion. — La conversion votée par les députés, rejetée par les pairs. — Colère du roi qui accuse le silence de Chateaubriand. — Celui-ci est révoqué. — Remaniements ministériels. — <i>Le Journal des Débats</i> passe à l'opposition. — Chateaubriand, Béranger, Lamennais ligués contre le ministère. — Affaiblissement du ministère. — Aggravation de la maladie du roi — Mort de Louis XVIII.....	312
V. Avènement de Charles X. — Faute qu'il commet en demandant à M. de Villèle de garder le pouvoir. — Son portrait. — Ses premiers actes. — Suppression de la censure. — Questions religieuses. — Influences croissantes des jésuites. — Deux cent cinquante généraux de l'Empire mis à la retraite. — Loi accordant un milliard aux émigrés. — Nouveaux projets de conversion des rentes. — Loi sur les communautés religieuses de femmes. — Loi du sacrilège. — Protestations qu'elle soulève. — Elle est votée dans les deux Chambres. — Mécontentement de la France. — Vote d'une indemnité d'un milliard aux émigrés. — Conversion des rentes. — Sacre du roi. — Rupture définitive du ministère avec Chateaubriand. — Mort du général Foy. — Influence des questions religieuses. — Le comte de Montlosier. — Provocations du clergé.....	322
VI. Coalition contre M. de Villèle. — Attitude libérale des pairs. — Questions religieuses. — Fin de la session de 1826. — L'insurrection grecque. — Alliance de la Russie, de l'Angleterre et de la France. — Combat de Navarin. — La situation de M. de Villèle ébranlée. — État d'esprit de Charles X. — Loi sur la presse. — Démarches de l'Académie. — La loi est repoussée par les pairs. — Irritation de M. de Villèle.....	335
VII. Revue du 16 avril 1827. — Lettre de Chateaubriand. — La duchesse d'Angoulême et la duchesse de Berry sont huées. — Dissolution de la garde nationale de Paris. — Démission du duc de Doudeauville. — Redoublement d'hostilités. — Intrigues de la cour. — Clôture de la session de 1827. — Le roi décide la dissolution de la Chambre.....	000-
VIII. Dissolution de la Chambre. — Suppression de la Chambre. — Le cabinet est électoralement vaincu. — Crise ministérielle. — Irrésolutions du roi. — Chute de M. de Villèle. — Jugement sur M. de Villèle. — Difficultés que rencontre la formation d'un nouveau ministère. — Formation du cabinet Martignac. — M. de Villèle est nommé pair de France.....	355

## LIVRE CINQUIÈME

LE MINISTÈRE MARTIGNAC — LE MINISTÈRE POLIGNAC  
 LA CONQUÊTE D'ALGER — LES ORDONNANCES DU 25 JUILLET  
 LA RÉVOLUTION

(5 Janvier 1828 — 31 Juillet 1830)

- I. Les nouveaux ministres. — Défiances de l'opinion. — Idées fausses du roi sur le régime parlementaire. — Question des petits séminaires soumise à une commission. — M. de Villèle se rapproche de M. de la Bourdonnaye en haine du cabinet. — Ses entrevues secrètes avec le roi. — Ouverture de la session. — La vérification des pouvoirs consolide le cabinet. — Il fait nommer M. Royer-Collard président. — Discussion de l'adresse. — Les adversaires de M. de Villèle y introduisent un paragraphe contre son administration. — Colère du roi. — Ses sentiments contre son ministère..... 369
- II. Ordonnances sur les petits séminaires. — Le roi y donne son assentiment. — Colères des ultras et de l'épiscopat. — Fermeté inattendue du roi. — Un cardinal consigné à la porte des Tuileries. — Le pape donne raison au ministère. — Les évêques se soumettent. — Départ des jésuites. — Expédition de Morée. — Voyage du roi dans l'Est. — M. Casimir Périer décoré. — Bonne situation apparente du ministère. — Mauvais desseins de Charles X contre lui. — M. de Polignac à Paris. — Session de 1829. — Incidents à la suite desquels sont retirées les lois municipales et départementales..... 381
- III. La chute du ministère décidée. — Attaques contre lui. — Le discours du marquis de Villefranche à la Chambre des pairs. — Retraite des ministres. — Ingratitude du roi envers eux. — Formation du cabinet Polignac. — Protestations qu'il soulève. — Dissentiments dans le ministère. — Session de 1830. — Provocation du discours de la couronne. — L'adresse des 221. — Ajournement de la session au 1<sup>er</sup> novembre — Retraite de MM. de Courvoisier et de Chabrol. — Dissolution de la Chambre..... 303
- IV. — Préliminaires de l'expédition d'Alger. — Alger dans le passé, — La piraterie. — Tentatives de répression. — Longues difficultés

TABLE DES MATIÈRES.

459

entre les deys et la France. — Insolence et mauvaise foi d'Hussein-dey. — Grave insulte au consul de France en avril 1827. — Le Meus. — Tentative suprême de l'amiral de la Bretonnière. — Le jure au pavillon français.....	405
V. La question d'Alger et le ministère Polignac. — Énergie du général de Bourmont et de M. d'Haussez. — L'expédition est décidée. — Attitude malveillante de l'amiral Duperré. — Organisation du corps expéditionnaire. — Déclaration royale du 2 mars. — Hostilités qu'elle soulève dans l'opposition. — Menaces de l'Angleterre. — Le gouvernement n'en tient aucun compte. — Départs de l'escadre, le 25 mai. — Sidi Ferruch, le 14 juin....	416
VI. Premières résistances d'Hussein-dey. — L'armée française marche contre Alger. — Combats de Staoueli, de Sidi-Khalef, de Dely-Ibrahim, de Chapelle et Fontaine. — Prise du fort de l'Empereur. — Terreur de la population. — Le dey obligé de capituler. — L'armée française entre dans Alger le 5 juillet. — Hussein-dey détrôné et envoyé en Europe.....	427
VII. Élections de 1830. — Défaite du gouvernement. — Le roi se décide à conserver ses ministres et à résister. — Exaspération des partis. — Blâme de l'Europe. — Préparation du coup d'État. — Ordonnances du 24 juillet. — Soulèvement dans Paris. — La cour quitte Paris pour Saint-Cloud, Trianon et Rambouillet. — Folle confiance du roi. — Il se décide à renvoyer ses ministres. — Mission tardive du duc de Mortemart. — Triomphe de la révolution. — Chute de Charles X. — Louis-Philippe lieutenant général, puis roi des Français. — Considérations générales. — Coup d'œil sur la Restauration.....	439

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES



1948

1949

1950

1951

1952





BIBLIOTHÈQUE VARIÉE, FORMAT IN-18 JÉSUS, A 3 FR. 50 LE VOL.

**Abou** (Edmond). L'Alsace 1 vol. — Causeries. 2 vol. — La Grèce contemporaine. 1 vol. — Le progrès. 1 vol. — Le turco. 1 vol. — Madelon. 1 vol. — Théâtre impossible. 1 vol. — A B C du travailleur. 1 vol. — Les mariages de province. 1 vol. — Le mari imprévu. 1 vol. — Les vacances de la comtesse. 1 vol. — Le marquis de La Rose. 1 vol. — Le fellah. 1 vol. — L'enfance. 1 vol. — Salons de 1864 et de 1866. 2 vol.

**Albert** (Paul). Chefs-d'œuvre de tous les temps et de tous les pays : la poésie. 1 vol. ; le prosa. 1 vol. — La littérature française des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. 3 vol. — Variétés littéraires. 1 vol.

**Barrau**. Histoire de la Révolution française. 1 vol.

**Baudrillard**. Économie politique populaire. 1 vol.

**Berger**. Histoire de l'éloquence latine. 2 vol.

**Bersot**. Mesmer et le magnétisme animal. 1 vol. — Etudes et discours (1868-1878). 1 vol.

**Boissier**. Cicéron. 1 vol. — La religion romaine. 2 vol. — Promenades archéologiques. 1 vol.

**Breál**. Quelques mots sur l'instruction. 1 vol.

**Byron** (Lord). Œuvres. Trad. B. Laroche. 4 vol.

**Caro**. Etudes morales. 2 vol. — L'idée de Dieu. 1 vol. — Le matérialisme et la science. 1 vol. — Les jours d'épreuve. 1 vol. — Le pessimisme. 1 vol. — La philosophie de Gœthe. 1 vol.

**Cervantes**. Don Quichotte. trad. Viardot. 2 vol.

**Chateaubriand**. Le génie du christianisme. 1 vol. — Les martyrs et le dernier des Abencerrages. 1 vol. — Atala. René. Les Natchez. 1 vol.

**Cherbuliez** (Victor). Le conte kosha. 1 v. — Paula Mère. 1 vol. — Roman d'une honnête femme. 1 vol. — Prusper Randoce. 1 vol. — L'aventure de Ladislav Holski. 1 vol. — La revanche de Joseph Norel. 1 vol. — Neta Hoidenis. 1 vol. — Miss Ivoel. 1 vol. — Le fiancé de M<sup>lle</sup> Saint-Maur. 1 vol.

**Samuel Brohl** et C<sup>o</sup>. 1 vol. — L'idée de Jean Tétarel. 1 vol. — Amours fragiles. 1 vol. — Etudes de littérature et d'art. 1 vol. — Le grand œuvre. 1 vol. — L'Espagne politique. 1 vol.

**Dante**. La divine comédie, trad. Fiorentino. 4 vol.

**Deschanel** (Em.). Etudes sur Aristophane. 1 vol.

**Despois** (D.). Le théâtre sous Louis XIV. 1 vol.

**Du Camp** (Maxime). Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie. 6 vol. — Souvenirs de l'année 1848. 1 vol. — Histoire et critique. 1 vol.

**Duruy**. Introduction à l'histoire de France. 1 vol.

**Duvai** (Jules). Notre planète. 1 vol.

**Ferry** (Gabriel). Le cœur des bois. 2 vol. — Costal l'Indien. 1 vol.

**Figuer** (Louis). Histoire du merveilleux. 1 vol. — L'Alchimie. 1 vol. — L'année scientifique (1856-1858). 25 vol. — Le lendeman de lamort. 1 vol. — Savants illustres de l'antiquité. 2 vol.

**Flammarion** (G.). Contemplations scientifiques. 1v.

**Fleischer**. Les grands ours d'Auvergne. 1 vol.

**Fouillée**. L'idée moderne du droit en France. 1 vol.

**Fustel de Coulanges**. La cité antique. 1 vol.

**Garnier** (Ad.). Traité des facultés de l'ame. 3 vol.

**Garnier** (Ch.). A travers les arts. 1 vol.

**Girard** (J.). Etudes sur l'éloquence attique. 1 v.

**Gréard**. De la morale de Plutarque. 1 vol.

**Guzot** (F.). Un projet de mariage royal. 1 vol. — Le duc de Broglie. 1 vol.

**Haureau** (B.). Bernardin L'Étoileux. 1 vol.

**Millern** (Mme de). La Pille au Vautour. 1 vol.

**Hugo** (Victor). Odes et ballades. 1 vol. — Orientales, Feuilles d'automne, Chants du crépuscule. 1 vol. — Les voix intérieures, les rayons et les ombres. 1 vol. — Les contemplations. 2 vol. — Légende des siècles. 1 vol. — L'année terrible. 1 vol. — Les chansons des rues et des bois. 1 vol. — Théâtre. 3 vol. — Notre-Dame de Paris. 1 vol. — Bug-Jargal. 1 vol. — Han d'Islande. 2 vol. — Les misérables. 3 vol. — Les traissateurs de la mer. 3 vol. — Le Rhin. 3 vol. — Littérature et philosophie. 2 vol. — William Shakespeare. 1 vol.

**Edenville** (d.). Journal d'un diplomate. 3 vol.

**Jacquin**. Les chemins de fer en 1870-71. 1

**Jouffroy**. Cours de droit naturel. 2 vol. — Cours d'esthétique. 1 vol. — Mélanges philosophiques. — Nouveaux mélanges philosophiques. 1 vol.

**Jurien de la Gravière** (L'Amiral). Souvenirs d'amiral. 2 vol. — La marine d'autrefois. 1 vol. — La marine d'aujourd'hui. 1 vol.

**Lamartine** (A. de). Méditations poétiques. 2 — Harmonies poétiques. 1 vol. — Recueillement poétiques. 1 vol. — Jocelyn. 1 vol. — La chute d'ange. 1 vol. — Voyage en Orient. 2 vol. — Confidences. 1 vol. — Nouvelles confidences. 1 — Lectures pour tous. 1 vol. — Souvenir portraits. 3 vol. — Le manuscrit de ma mère. 1 vol. — Histoire des Girondins. 6 vol. — Histoire de la Restauration. 3 vol.

**Laugel**. Discours et écrits politiques. 1 vol. — L'Angleterre politique et sociale. 1 vol.

**Laveley**. Etudes et essais. 1 vol. — La Prusse. 1

**Lee** Ghilde. Le général Lee. 1 vol.

**Lecheur**. La chanson de Roland. 1 vol.

**Leconte**. La satire en France. 2 vol.

**Malherbe**. Œuvres poétiques. 1 vol.

**Marmier** (Xavier). Gaiida. 1 vol. — Hélène et Zama. 1 vol. — Histoire d'un pauvre musicien. 1 vol. — Le roman d'un bédicier. 1 vol. — Fiancé du Spitzberg. 1 vol. — Mémoires d'orphelin. 1 vol. — Sous les sapins. 1 vol. — recherche de l'idéal. 1 vol. — Les Hussards d'Alsace. 1 vol. — En Alsace. 4 v. — Robert-Blanc. 1 vol. — Les âmes en peine. 1 v. — Voyages.

**Martha**. Les moralistes sous l'empire romain. 1 — Le poème de Lucrèce. 1 vol.

**Maunoir** et Duveyrier. L'Année géographique (1876-1878). 3 vol.

**Michélet**. L'insecte. 1 vol. — L'oiseau. 1 vol.

**Montégut**. Tableaux de la France : Bourgeois-Bourbonnais, Forêt de la Vergenne. 3 vol.

**Nisard**. Les poètes latins de la décadence. 2 vol.

**Ossian**. Poèmes gaéliques. 1 vol.

**Patin**. Etudes sur les tragiques grecs. 4 vol. — Etudes sur la poésie latine. 2 vol.

**Prévost-Paradol**. Etudes sur les moralistes français. 1 vol. — Essai sur l'histoire universelle.

**Saint-Simon**. Mémoires et Table. 21 vol.

**Sainte-Beuve**. Port-Royal. 7 vol.

**Saintine** (N.-B.). Le chemin des écoliers. 1 vol.

**Piccola**. 1 vol. — Suivi 1 vol.

**Sévigné** (M<sup>lle</sup> de). Lettres. 8 vol.

**Shakespeare**. Œuvres, traduction Montégut. 10

**Simon** (Jules). La liberté politique. 1 vol. — La liberté civile. 1 vol. — La liberté de conscience. 1 — La religion naturelle. 1 vol. — Le devoir. 10

**Louvière**. 1 vol. — L'école. 1 vol. — La forme de l'enseignement. 1 vol.

**Simonin**. Le monde américain. 1 vol. — Les grands ports de commerce de la France. 1 vol.

**Taine** (H.). Essai sur Tite Live. 1 vol. — Essai critique et d'histoire. 1 vol. — Nouveaux essais. 1 vol. — Histoire de la littérature anglaise. 3 vol. — La Fontaine et ses fables. 1 vol. — Les philosophes français au XIX<sup>e</sup> siècle. 1 vol. — Voyage en Angleterre. 1 vol. — Un séjour en France. 1792 à 1795. 1 vol. — Voyage en Italie. 1 vol. — Topier (R.). Nouvelles genevoises. 1 vol. — Néci Gertrude. 1 vol. — Le prophète. 1 vol.

**Traductions des chefs-d'œuvre des littératures grecque et latine.** 37 vol.

**Villehardouin**. Conquête de Constantinople. 1 v.

**Vivien de Saint-Martin**. L'année géographique (1874-1875). 13 vol.

**Wallon**. Vie de N.-S. Jésus-Christ. 1 vol. — La sainte Bible. 2 vol. — La Terreur. 2 vol. — Jean d'Arc. 2 vol.

**Wey** (Francis). Dick Don. 1 vol. — Les pays chez eux. 1 vol. — Pétiole romain. 1 vol. — Chronique du siège de Paris. 1 vol.

